



HAL
open science

Médias audiovisuels et contenus sexuels en ligne à l'adolescence. Enjeux politiques en Europe

Agnese Pastorino

► **To cite this version:**

Agnese Pastorino. Médias audiovisuels et contenus sexuels en ligne à l'adolescence. Enjeux politiques en Europe. Sociologie. Université Paris Descartes - Sorbonne, 2018. Français. NNT : . tel-02144569

HAL Id: tel-02144569

<https://u-paris.hal.science/tel-02144569>

Submitted on 30 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris Descartes

École doctorale 180
CERLIS

Médias audiovisuels et contenus sexuels en ligne à l'adolescence

Enjeux politiques en Europe

par Agnese Pastorino

Thèse de doctorat de Sociologie

Dirigée par Olivier Martin et Michela Marzano

Présentée et soutenue publiquement le 25 juin 2018

Devant un jury composé de :

- **Fausto Colombo**, professeur ordinaire en sociologie des médias
Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie
- **Monique Dagnaud**, professeur ordinaire en sociologie
CNRS-EHESS École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, France
- **Andrew Feenberg**, professeur ordinaire en philosophie
Simon Fraser University, Vancouver, Canada
- **Sophie Jehel**, maître de conférences en SIC
Université Paris 8 – Paris, France
- **Saadi Lahlou**, professeur ordinaire en psychologie sociale
London School of Economics and Political Sciences, Londres, Royaume-Uni
- **Olivier Martin**, professeur ordinaire en sociologie
Université Paris Descartes - Sorbonne, Paris, France
- **Michela Marzano**, professeur ordinaire en philosophie
Université Paris Descartes - Sorbonne, Paris, France

 Except where otherwise noted, this work is licensed under <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

*À la famille, premier nucleus éducatif
pour les enfants et les adolescents*

Remerciements

Au cours de cinq années de vie, rencontres et réflexions, on devient consciente du fait qu'un parcours de formation doctorale détermine notre existence. Toutes les personnes qu'on a voulu ou dû croiser, par hasard ou par chance, ont entendu parler de la thèse, du doctorat, des sujets de recherche. Beaucoup d'entre elles étaient curieuses, parce que j'avais une histoire audacieuse et beaucoup d'expériences à raconter. D'autres ont été fascinées par mon vécu dans le monde académique et institutionnel. À la fin de cette aventure, il me reste une valise encore pleine de papiers, livres, ordinateurs, disques durs, stylos et crayons. Tout est entassé dans un énième bagage pour le prochain voyage. En raison des nombreuses questions de recherche, ainsi que des motivations les plus profondes et les plus personnelles, je me suis sentie souvent perdue. Face à ce sentiment, j'ai retrouvé courage dans l'exploration de nouveaux lieux et cultures. Dans cet esprit, j'ai rencontré un certain nombre de personnes auxquelles, aujourd'hui, je dis simplement « merci ». Merci pour leur écoute, soutien, encouragement. Surtout, merci pour leur présence constante. Ce remerciement est aussi un souhait : celui de continuer le chemin ensemble.

La première personne à laquelle je suis heureuse de dire un grand merci est M. le professeur Alberto Abruzzese. Dans mon pays, l'Italie, de nombreux chercheurs dans les études des médias, dont Luisa Valeriani et Giovanni Ragone, ont été ses élèves. Il m'a transmis un thème qui lui a été cher dans les dernières années de ses réflexions : la pornographie *mainstream*.

Outre des affinités pour des intérêts scientifiques, je cultive depuis longtemps une amitié sincère avec certains sociologues. Je les remercie tous, car ils étaient les seuls qui pouvaient comprendre les raisons sincères de mes recherches, m'amener à développer mes idées et qui m'ont encouragée à faire les choix les plus audacieux sur mon chemin. Un grand merci à Stefano Bory, Massimo Di Felice, Andrew Feenberg, Michele Infante, Franco La Cecla, Federico Ettore Tarquini, et Tommaso Venturini.

Personnalité discutée dans le paysage de la sociologie de langue française, et professeur très apprécié dans plusieurs pays latins, Michel Maffesoli m'a accueillie à la Sorbonne, alors que j'étais encore très jeune, d'abord comme étudiante Erasmus à l'âge de 21 ans, puis en tant que jeune étudiante de Master 2 au centre d'études CEAQ. En dépit des controverses académiques, à lui et à ses collaborateurs je suis toujours reconnaissante de m'avoir permis de me sentir « à la maison » lors de mes premières visites à Paris. Parmi ses élèves, je remercie Guerino Nuccio

Bovalino, Sabino Di Chio, Vincenzo Valentino Susca, Stéphane Hugon, Antonio Rafele, Camille Jacquy, Tito Vagni.

Une autre figure importante dans ma formation a été Mme Monique Dagnaud. Les échanges intellectuels, les rencontres amicales et les confidences entre femmes m'ont guidée dans l'étude de la protection des enfants par rapport à la réception de la pornographie en ligne. Cette amitié professionnelle m'a rendue sensible à une question complexe qui m'a permis de me confronter avec des chercheurs tels que Sophie Jehel et Divina Frau-Meigs. À ces deux sociologues exceptionnelles je suis aussi reconnaissante pour les échanges intellectuels et le soutien sincère dans les moments les plus difficiles. À l'Université IULM de Milan, une collaboration constructive a été instaurée avec trois innovateurs d'exception enthousiastes et courageux : Giulia Baldi, Francesco D'Orazio et Stefano Mizzella. La méthodologie de recherche de mon mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie a été inspirée d'une enquête menée dans leur cours, le *Social Media Lab*. Le sujet de ce travail soutenu à l'EHESS en 2012, pensé et repensé avec Monique Dagnaud, m'a amenée l'année suivante en Commission européenne ; ici, j'ai rencontré d'autres experts, en particulier Maria Gatón Fraile, Leslie Haddon, Sonia Livingstone et Daniel Karderfelt Winther.

Mon expérience de stagiaire pour le programme Safer Internet a marqué un tournant dans ma réflexion philosophique ; cela a été possible grâce à la collaboration et l'amitié avec Asa Barton, Kristin Bilberg, Adriana Bini, Francesca Borrelli, Michael Busch, Donatella Nembrini, Pat Manson, Evangelia Markidou, Marco Marsella, Manuela Martra et Margareta Traung. Leur engagement, leur sens de l'éthique et leur humanité m'ont appris à regarder l'Europe dans une perspective multiculturelle.

Au cours des trois années de travail à Rome, j'ai rencontré des collègues avec qui j'ai partagé les difficultés d'une situation d'injustice subie ; je me souviens avec affection de certains, que je remercie sincèrement : Shiella Balbutin, Filomena Berardi, Borja de Madaria, Teresa Forte, Marija Adela Gjorgjioska, Ana Tomicic et Luana Vilas Boas. Dans la tentative idéaliste d'appliquer à la réalité sociale romaine des changements socio-politiques, j'ai eu la chance de rencontrer de nouveaux amis. Parmi ceux-ci, je remercie les membres de l'espace Millepiani, Silvia Dori et Felipe Goycoolea, et les fondateurs de l'association de culture juive *Hans Jonas*, Saul Meghnagi et Tobia Zevi. Leurs initiatives courageuses et activités clairvoyantes m'ont aidée à regarder les problèmes sociaux de la ville de Rome et de l'Université La Sapienza avec une perspective constructive.

À l'Université des Pays Basques, dans la belle ville de Saint-Sébastien, Loli Alonso, Carolina Alzugaray, Maialen Garmendia, Lorena Gil de Montes, Antonio Urbano Contrera, Virginia Diaz, Alicia Martinez Puente et Hiram Reyes m'ont accueillie avec affection. Je les remercie de leur amitié encourageante pendant les mois difficiles du projet Marie Curie. Dans le groupe des représentations sociales, je remercie également Alain Clémence, Fabio Lorenzi Cioldi, Saadi Lahlou. J'ai participé à plusieurs conférences, au cours desquelles j'ai eu la chance de rencontrer un groupe de jeunes collègues avec lesquels j'ai partagé les joies et les fatigues du métier de chercheur ; ce sont Gabriele Balbi, Eleonora Benecchi, Alessio Cornia, Nathan Walter, Arianna Mainardi, Massimo Ragnedda, Maria Rikitianskaia, Marco Scarcelli, Angela Varricchio. Les professeurs membres de la International Communication Association, qui ont soutenu mes efforts ont été Maria Lynn Schofield Clark et Klaus Krippendorff. Merci à Fausto Colombo d'avoir accepté d'être rapporteur de mon jury de thèse.

À la fin de mon doctorat, je me suis rendue à New York pour travailler pour UN News, le service de Nouvelles et Multimédias en anglais du Département d'Information Publique des Nations Unies, de septembre à décembre 2017. De nombreuses rencontres ont caractérisé cette expérience unique, qui m'a permis de développer mes compétences en production multimédia. Je n'oublierai jamais l'énergie positive et l'encouragement d'une équipe exclusive : les débuts avec Elizabeth Philip dans l'écriture, la règle des 5W et la correction méticuleuse de Dianne Penn, la comparaison stylistique et éditoriale avec Matthew Wells, la collaboration amicale avec Ana Duarte Carmo, les entretiens improvisés avec Liz Scaffidi, la joyeuse et sympathique coordination de Victor Evans-Harvey et Waswa Joshua Mmali, la production vidéo dynamique avec Alban Mendes de Leon, Nam Cho et Lulu Gao, l'analyse statistique sur les réseaux sociaux avec Paulina Kubiak, la postproduction audio avec Fatima Erika Mendez, les entretiens en langue française avec Jérôme Longue, Florence Westergard et Cristina Silveiro, les conseils amicaux de Masayoshi Suga et Ben Dotsei Malor, les expériences de terrain et l'encouragement de Ari Gaitanis, le support informatique de Steve de Caul, les usages des réseaux sociaux avec Nancy Groves, Jocelyne Sambira et Mark Petimezas, la perspective vers d'autres langues, portugaise, arabe, russe et chinoise, donnée par Laura Gelbert Godinho Delgado, Denise Costa, Jing Zhang, Amina Hassan-Diop, May Yaacoub, Michelle Alves de Lima, Monica Grayley, Jérôme Bernard, l'expérience partagée avec Nathalie Marie Hutchinson, mais aussi les amis qui m'ont accueillie, Maria Radu, Miriam Ahmed, Giovannella Quintanilla Re, Sophie Boudre, Miguel Caldeira, Antonio Ortega Serrano, Ilario Schettino, Élise Servat.

Si ces pages n'étaient pas passées par les salles du laboratoire CERLIS de la Sorbonne, cette thèse probablement n'aurait pas été conclue. Au cours des deux dernières années, j'ai demandé

un laissez-passer qui me permettait d'étudier même le week-end. Dans ces salles et dans celles de la Bibliothèque Nationale de France, j'ai passé beaucoup de temps et j'y ai rencontré des collègues et des amis, dont Marion Braizaz, Julia de Funes, Cindy Lebat, Fabiana Leone, Suzie Telep, Lina Uzlyte, Tiago Ribeiro, Émilie Morand, Alexandra Piesen, Natalia Pino Muttoni et Emelyne Zougbedé. Parmi les autres doctorants, je remercie particulièrement Beatrice Boldrin, Camilla Brandao, Félix Danos, Élie Guéraud, Guillaume Lejeune, Véra Léon, pour les échanges. Les autres membres du CERLIS m'ont apporté un énorme encouragement pour avancer dans mes recherches : il s'agit de Séverine Dessajan, Muriel Letrait, Anne Gottman, Cécile Canut, Mariem Guellouz, Éric Dagiral, Christophe Giraud, Laurence Corroy, parmi d'autres. Merci aussi à Rémi Bourdon et Jérôme Brocheriou. La présence quotidienne souriante et amicale d'Agnès Vérin et Julie L'Azou m'a beaucoup aidée. À eux tous j'adresse mes remerciements les plus chaleureux.

À mes directeurs j'exprime toute ma gratitude pour leur patiente persévérance de cinq ans. Je reconnais qu'au début de la thèse, il n'a pas été facile de combiner la créativité et la passion de Michela Marzano avec la rigueur et le sérieux d'Olivier Martin. Continuellement tentée par la passion et l'amour pour la philosophie, j'étais soutenue par la fiabilité et l'exactitude de la sociologie. La théorie, abstraite et libre, rencontrait la méthode, concrète et mesurable. Ces deux directeurs ont été en même temps sérieux et légers, professionnels et amicaux. Leur présence m'a donné le courage de faire la lumière sur l'une des formes les plus odieuses de violence. Leur force m'a permis de tenir ferme dans mes valeurs, avec la plus importante leçon qu'un étudiant puisse recevoir : rester intègre.

Cette thèse est sans aucun doute une ode à la valeur de l'amitié, qui peut créer un tissu social indestructible en raison de relations spontanées de confiance. À mes amis, je dois beaucoup, pour la générosité de leur présence, pour le bonheur de notre partage, pour la sincérité de l'écoute des uns et des autres. Sans eux, je n'aurais pas eu la force de sourire face aux nombreux obstacles rencontrés tout au long du chemin. Ces amis sont nombreux, dans l'ordre alphabétique : Camille Alembik, Barbara Weber-Boustani, Mike Butcher, Yoko Shimura, Michelle Zigas, Yukiyo Suga, Haidar Baqir, Stefano Caccavo, Gianni Casella, Lucia Contreras, Luigi Corvo, Aude Penanhoat, Andrea Cuzzit, Eugenio Cazzaro, Piera De Blasio, Sonia Di Clemente, Andrea Di Filippo, Juliana Gargiulo, Roberto Giannattasio, Lea Emonide, Lara Ermacora, Andrea Gabbi, Valeria D'Agostini, Alessia Delicata, Bisan Kader, Ana Giselle Kafie, Farouk Kassam, Eva-Maria Kuntz, Alice Inguenaud, Simona La Manna, Emma Levy, Teresa Marino, Paula Martinez, Antonio Mascolo, Francesca Monti, Diana Moretti, Giulia Naddeo, Teresa Noschese, Matteo Pastorino, Giovanna, Cristiana et Patrizia Pinto, Kyle

Robertson, Alfonso Sada, Fabio Saitto, Aurelia Salzano, Eleonora Salomone, Elvezio Santarelli, Matteo Scarduelli, Valentina Summonte, Carol Silvagni MacLeod, Toni MacLeod, Dominique Pépin, Kaori Yamashita, Dario Sirabella, Carol Stephan, Gaia Tarsi et Lucia Turco, Rachel Uziel. De nombreuses nouvelles amitiés et collaborations m'ont encouragée à poursuivre dans l'écriture de la thèse. Je souhaite remercier particulièrement celles qui m'ont accompagnée pendant les derniers jours : Katherine Bréhamet et Isabelle Denizet, pour le soutien, la relecture sérieuse et l'honnêteté intellectuelle.

Des membres de ma famille, pour leur proximité, je remercie Carmine, Sante, Francesco et Luigi Mario Cirigliano, Michele, Valentina, Gaetano, Annamaria, Antonella, Nello e Mario La Marca, Giusi, Agnese et Francesco Opramolla, Francesco et Fabiana Pastore, Clara e Fulvia Pastorino, Maria Pia Romeo.

Enfin, je remercie tous ceux qui sont le début et la fin de toute mon expérience de vie, ceux qui tissent le chemin, ceux qui accompagnent chaque moment en participant à toute joie et tristesse, je remercie ma famille pour sa présence aimante : Mario Pastorino, Filomena La Marca, Gaudino Pastorino, Antonella Pastorino, Raffaele Giorgio et Nadia Rubino. Merci à mon grand-père, Gaudino Pastorino, décédé pendant la rédaction de la thèse, et merci à celle qui m'a appris à vivre et aimer, m'a transmis son nom, sa spiritualité et son espoir dans la vie : Agnese Pastorino, ma grand-mère.

Table des matières

Remerciements	5
Table des matières	11
<i>Liste des tableaux</i>	13
<i>Liste des figures</i>	14
<i>Liste des abréviations</i>	16
Table des codes des pays	16
Abstract	17
Introduction	19
I^{re} PARTIE. Médias audiovisuels et contenus sexuels en ligne à l'adolescence : des pratiques juvéniles aux enjeux politiques européens	31
<i>Chapitre 1. Les pratiques des adolescents sur les médias audiovisuels et les contenus sexuels en ligne</i>	35
1.1. L'usage des médias audiovisuels en ligne par les enfants et les adolescents	39
1.2. La réception des contenus sexuels en ligne pendant l'adolescence	47
1.3. Les contenus sexuels nuisibles pour les enfants dans le débat public européen	58
1.4. L'itinéraire vers la thèse : de l'enquête « Sexe en ligne » au programme <i>Safer Internet</i>	70
<i>Chapitre 2. Le cadre juridique et politique européen en matière de services des médias audiovisuels, protection de l'enfance et éducation aux médias</i>	81
2.1. La directive Services de médias audiovisuels	83
2.2. L'approche multipartite à l'éducation aux médias et à l'autoréglementation dans le programme <i>Safer Internet</i>	87
2.3. Les institutions et le processus de la politique européenne	95
<i>Chapitre 3. Les choix méthodologiques pour une enquête sociologique sur les débats du Parlement européen</i>	99
3.1. Le terrain d'enquête : le Parlement européen	102
3.2. L'analyse de contenu par le biais d'ATLAS.ti	120
3.3. La méthode Alceste menée à l'aide du logiciel libre IRaMuTeQ	138
II^e PARTIE. Les enjeux juridiques, politiques et scientifiques sur les contenus sexuels nuisibles pour les enfants dans les débats parlementaires européens	146
<i>Chapitre 4. Questions politiques et juridiques européennes sur les services de médias audiovisuels, les contenus sexuels nuisibles et les mineurs</i>	150
4.1. La recherche de définitions adaptées à l'évolution technologique	154
4.2. La variété des interprétations législatives de contenus nuisibles et de mineur dans les pays européens	171
4.3. Le niveau d'intervention des institutions européennes en matière de réglementation des services de médias audiovisuels	175

4.4. Remarques conclusives au chapitre 4	183
<i>Chapitre 5. Les défis politiques européens en matière de contenus sexuels nuisibles, risqués et criminels sur la Toile</i>	<i>185</i>
5.1. Les mesures politiques européennes vis-à-vis des risques et des opportunités en ligne	187
5.2. Les défis de la politique européenne relatifs aux risques et crimes en ligne	194
5.3. Remarques conclusives au chapitre 5	204
<i>Chapitre 6. La connaissance scientifique sur les contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne dans les débats parlementaires européens</i>	<i>208</i>
6.1. Les statistiques produites par les organismes de recherche des institutions européennes	210
6.2. Les enquêtes citées dans les débats parlementaires européens	214
6.3. La connaissance nationale : les statistiques de divers pays et les expériences des orateurs	226
6.4. Remarques conclusives au chapitre 6	235
III^e PARTIE. Protection de l'enfance, liberté d'expression et éducation aux médias dans la politique européenne relative aux contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne	239
<i>Chapitre 7. Les considérations éthiques : la protection de l'enfance vis-à-vis de la liberté d'expression</i>	<i>243</i>
7.1. Les valeurs défendues dans les réflexions éthiques vis-à-vis des contenus sexuels violents	245
7.2. L'équilibre entre protection de l'enfance et liberté d'expression	255
7.3. La pluralité de considérations éthiques selon les diverses cultures nationales	264
7.4. Remarques conclusives au chapitre 7	275
<i>Chapitre 8. Les solutions d'autoréglementation : entre protection des enfants et éducation aux médias</i>	<i>281</i>
8.1. Les raisons de l'autoréglementation de la Toile	283
8.2. La variété des initiatives d'autoréglementation vis-à-vis de la multiplicité des parties prenantes	288
8.3. Les mesures d'autoréglementation dans le programme <i>Safer Internet</i> et dans la directive Services de médias audiovisuels	304
8.4. Remarques conclusives au chapitre 8	312
Conclusion	316
Implications pour la politique	331
<i>Bibliographie</i>	<i>336</i>
<i>Annexes</i>	<i>348</i>
Annexe I. Réponse reçue du Parlement européen en anglais	348
Annexe II. Version originale des parties traduites	350
Annexe III. Chronologie des documents des institutions européennes relatifs aux contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne	376
Annexe IV. Résultats des votes au Parlement européen	380

Liste des tableaux

Tableau 1. Les âges des adolescents et des jeunes selon la Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017.....	46
Tableau 2. Résultats de DoubleClick AdPlanner sur l'accès à Youtube	55
Tableau 3. Pourcentages relatifs à l'âge des jeunes visiteurs de YouPorn.com (juin 2012 ; source : Google AdPlanner)	56
Tableau 4. Nombre de visiteurs uniques de YouPorn.com (juin 2012 ; source : Google AdPlanner)	57
Tableau 5. Enquêtes des institutions européennes analysées.....	61
Tableau 6. Mesures de protection contre le harcèlement en ligne à la maison	65
Tableau 7. Risques liés à l'utilisation d'Internet par les enfants (source : HASEBRINK, U. et al. 2009). ..	68
Tableau 8. Réglementation graduée en matière de protection des mineurs	84
Tableau 9. Actions de la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (Better Internet for Kids).....	92
Tableau 10. Priorités dans la déclaration d'intention de l'Alliance pour mieux protéger les enfants en ligne	94
Tableau 11. Actes légaux.....	97
Tableau 12. Critères de recherche par mots-clés.....	104
Tableau 13. Liste des documents par thèmes et dates	106
Tableau 14. Texte du message envoyé et de la réponse reçue du Parlement européen.....	108
Tableau 15. Corpus des débats parlementaires.....	112
Tableau 16. Codification par document	120
Tableau 17. Codification par thème.....	122
Tableau 18. Codification par contenu	123
Tableau 19. Codification par processus décisionnel.....	124
Tableau 20. Dernière version de la grille d'analyse	125
Tableau 21. Liste des codes, descriptions et observations	133
Tableau 22. Profils pour les « définitions des termes »	161
Tableau 23. Exemples de contenus « nuisant gravement » aux mineurs dans l'Union européenne ..	171
Tableau 24. Exemples de contenus « susceptibles de nuire » aux mineurs dans l'Union européenne	173
Tableau 25. Exemples de classification par âge appliquée aux plages horaires de diffusion restreinte à la télévision dans l'Union européenne.....	174
Tableau 26. Profils des classes relatives à la « description du problème »	191
Tableau 27. Organisations fournissant des données selon le thème du débat	210
Tableau 28. Profils des classes relatives aux « réflexions éthiques »	249
Tableau 29. Profils relatifs à l'« autoréglementation »	298

Liste des figures

Figure 1. Rencontre accidentelle de la pornographie enfantine en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l'Internet (D62) (n=21,015 en EU28).....	62
Figure 2. Rencontre accidentelle de la pornographie enfantine en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l'Internet (D62) (n=21,015 en EU28).....	63
Figure 3. Mesures de protection contre le harcèlement en ligne à la maison.....	64
Figure 4. Accès accidentel à la pédopornographie en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l'Internet (D62) (n=21,015 en EU28).....	66
Figure 5. Le modèle révisé de EUKidsOnline.....	88
Figure 6. Implémentation du modèle révisé de EUKidsOnline selon une approche multipartite.....	89
Figure 7. Schéma simple du système institutionnel européen.....	96
Figure 8. Le circuit de la politique européenne.....	97
Figure 9. En-tête de la section « Plénière » du site du Parlement européen.....	103
Figure 10. Interface de recherche et exemple d'un résultat dans le texte pour le mot-clé porn*.....	105
Figure 11. Comparaison des résultats de la recherche dans les archives en langue anglaise et en langue française par le mot-clé « sex* ».....	113
Figure 12. Exemples de textes non traduits au sein des débats parlementaires.....	114
Figure 13. Exemple de vidéo d'une séance plénière.....	115
Figure 14. Exemple de traduction par Google Translate.....	116
Figure 15. Informations relatives au document.....	121
Figure 16. Informations relatives au nom de l'orateur, au parti politique et à la langue de l'intervention.....	121
Figure 17. Exemple d'un débat codifié par ATLAS.ti.....	135
Figure 18. Le système de gestion des codes montrant la famille 1 « Document ».....	136
Figure 19. Interrogation résultant des codes « réflexions éthiques » et « lutte contre la pédopornographie ».....	137
Figure 20. Extrait du corpus textuel.....	140
Figure 21. Paramètres du corpus dans IRaMuTeQ.....	141
Figure 22. Paramètres des clés d'analyse dans IRaMuTeQ.....	142
Figure 23. Paramètres du corpus.....	142
Figure 24. Parcours de lancement de la méthode Reinert dans IRaMuTeQ.....	143
Figure 25. Représentation factorielle en CHD.....	143
Figure 26. Profils.....	144
Figure 27. Représentation de l'analyse factorielle des correspondances (AFC).....	144
Figure 28. Concordancier du profil child.....	145
Figure 29. Extrait du corpus sur les « définitions des termes ».....	156
Figure 30. Dendrogrammes de la classification hiérarchique descendante (CHD1) sur les « définitions des termes ».....	158
Figure 31. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes sur les « définitions des termes ».....	160
Figure 32. Concordancier pour le terme limit.....	162
Figure 33. Analyse d'Alceste sur la « définition des termes ».....	164
Figure 34. Les principes juridiques de l'Union européenne.....	176
Figure 35. Dendrogrammes à partir de la classification hiérarchique descendante (CHD1) sur la « description du problème ».....	188
Figure 36. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) sur la « description du problème » – Classes – cordonnées – facteurs 1/2.....	190
Figure 37. Analyse d'Alceste sur la « description du problème ».....	192
Figure 38. Dendrogrammes relatifs aux « réflexions éthiques ».....	246

<i>Figure 39. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes sur les « réflexions éthiques »</i>	<i>248</i>
<i>Figure 40. Concordancier relatif au mot « liberté »</i>	<i>251</i>
<i>Figure 41. Classification descendante hiérarchique des « réflexions éthiques »</i>	<i>252</i>
<i>Figure 42. Exemple d'intervention dans le corpus sur l'autoréglementation</i>	<i>294</i>
<i>Figure 43. Dendrogrammes relatifs à l' « autorégulation »</i>	<i>295</i>
<i>Figure 44. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) sur l' « autoréglementation » – Classes – Coordonnées – facteurs 1/2</i>	<i>297</i>
<i>Figure 45. Classification descendante hiérarchique sur l' « autoréglementation »</i>	<i>299</i>

Liste des abréviations

AFA Association des Fournisseurs d'Accès de Services Internet
AFC Analyse factorielle des correspondances
ALCESTE Analyse des Lexèmes Cooccurrents dans un Ensemble de Segments de Textes
ALDE Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe
BBC British Broadcasting Corporation
BIK Better Internet for Kids
CHD1 Classification hiérarchique descendante
Commission LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures
COPA Child Online Protection Act (Acte pour la protection de l'enfant en ligne)
DG CONNECT Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies
DG HOME Direction générale de la migration et des affaires intérieures
EHESS École des Hautes Études en Sciences Sociales
EPP-ED Groupe du Parti populaire européen
EUROPOL Agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité
ICRA Internet Content Rating Association
IND/DEM Groupe Indépendance/Démocratie
INTERPOL Organisation internationale de police criminelle
IRaMuTeQ Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires
OMON Forces spéciales du ministère de l'intérieur russe
ONG Organisation Non Gouvernementale
ONU Organisation des Nations Unies
ORF Österreichischer Rundfunk (Radiotélédiffusion publique autrichienne)
PDG Président-directeur général
PIB Produit intérieur brut
PPE-DE Groupe du parti populaire européen
S&D Groupe de l'alliance progressiste des Socialistes & Démocrates du Parlement européen
TIC Technologies de l'Information et de la Communication
UKIP UK Independence Party (Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni)
UNESCO Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF Fond des Nations Unies pour l'Enfance

Table des codes des pays

AT Autriche	GB Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	PT Portugal
BE Belgique	HR Croatie	RO Roumanie
BG Bulgarie	HU Hongrie	SK Slovaquie
CY Chypre	IE Irlande	SE Suède
CZ République tchèque	IT Italie	SI Slovénie
DE Allemagne	LT Lituanie	NO Norvège
DK Danemark	LU Luxembourg	UE Union européenne
EE Estonie	LV Lettonie	UK Royaume-Uni
EL Grèce	MT Malte	
ES Espagne	NL Pays-Bas	
FI Finlande	PL Pologne	
FR France		

Abstract

Les médias audiovisuels exposent les adolescents à la vision de contenus sexuels sur la Toile. Dans le débat public, la disponibilité en ligne de matériel « susceptible de nuire » ou « nuisant gravement » aux enfants suscite des formes de panique morale. Une préoccupation majeure dérive des risques de nature sexuelle, comme la pornographie, la texto-pornographie et la pornographie infantile. Au niveau politico-institutionnel européen, les mesures mises en œuvre reposent sur des solutions d'autorégulation, de co-régulation et de régulation. Parmi ces initiatives, les plus importantes ont été le programme Safer Internet et deux directives respectivement axées sur la protection des mineurs par rapport aux Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) et sur la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE).

Sur le plan méthodologique, la thèse est basée sur l'analyse de 45 débats au sein du Parlement européen qui ont traité de ces questions entre 2001 et 2016. Ce corpus a été examiné au moyen d'un protocole quali-quantitatif original, avec une analyse de contenu et la méthode Alceste appliquées à l'aide des logiciels ATLAS.ti et IRaMuTeQ. La thèse souhaite contribuer à la recherche sur les médias audiovisuels et les contenus sexuels en ligne face aux adolescents et aux enfants, en proposant un point de vue original sur les enjeux politiques européens.

L'hypothèse principale était que les débats parlementaires européens sont limités en termes de représentativité des cultures nationales. À partir de ce présupposé, nous avons enquêté sur les différents niveaux impliqués : juridique, scientifique, éthique et politique. Les principaux résultats renvoient aux éléments suivants : 1. la variété des interprétations politico-juridiques de certains concepts et des définitions de quelques termes, outre l'étude des principes juridiques impliqués (quatrième chapitre) ; 2. les descriptions des contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne et les difficultés de la politique européenne relevées dans les débats parlementaires (cinquième chapitre) ; 3. les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales, par l'analyse des données statistiques et des études citées (sixième chapitre) ; 4. la multiplicité des considérations éthiques, notamment sur la base des différentes cultures nationales (septième chapitre) ; 5. le choix de privilégier des mesures auto-réglementaires (huitième chapitre).

Mots-clés : services de médias audiovisuels, contenus sexuels, pédopornographie, pornographie, violence, réglementation, autoréglementation, adolescents, enfants, politique européenne, Parlement européen.

Abstract en anglais

Audiovisual media and online sexual contents during adolescence. Political issues in Europe

Audiovisual media expose adolescents to the vision of sexual contents on the Internet. Within public debate, online availability of material “likely to harm” or “seriously harming” children generates forms of moral panic. A major concern derives from sexual risks, such as pornography, sexting and child-pornography. At the European political-institutional level, the measures implemented are based on auto-regulatory, co-regulatory and regulatory solutions. Among these initiatives, the most important ones have been the Safer Internet programme and two directives respectively focused on children protection with regards to Audiovisual Media Services (2010/13/UE) and on combating the sexual abuse and sexual exploitation of children and child pornography (2011/92/UE).

Methodologically, the thesis analyzes 45 debates of the European Parliament which dealt with these issues between 2001 and 2016. This corpus has been examined through an original qualitative-quantitative protocol, with a content analysis and the Alceste method applied via the softwares ATLAS.ti and IRaMuTeQ. This work wishes to contribute to research on audiovisual media,

online sexual contents, adolescents and children, by proposing an original point of view on European policy.

The main hypothesis has been that European parliamentary debates are limited in terms of representativeness of national cultures ; starting from this premise, several aspects have been surveyed, either juridical, scientific, ethical and political issues. The main results respectively refer to different elements : 1. the variety of political-juridical interpretations of some concepts and the definitions of a few terms, besides the study of some juridical principles involved (fourth chapter) ; 2. the descriptions of online audiovisual sexual risks and the difficulties of European policy retrieved within parliamentary debates (fifth chapter) ; 3. the limits of European scientific knowledge in terms of representativeness of national culture, through the analysis of mentioned statistical data and studies (sixth chapter) ; 4. the multiplicity of ethical considerations, even based on different national cultures (seventh chapter) ; 5. the choice to favor self-regulatory measures (eighth chapter).

Keywords : audiovisual media services, sexual contents, child-pornography, pornography, violence, regulation, self-regulation, adolescents, children, European policy, European Parliament.

Abstract en italien

Media audiovisivi e contenuti sessuali online nell'adolescenza. Questioni politiche in Europa

I media audiovisivi espongono gli adolescenti alla visione di contenuti sessuali sulla Rete. Nel dibattito pubblico, la disponibilità online di materiale « potenzialmente » o « gravemente nocivo » per i bambini suscita delle forme di panico morale. Una preoccupazione maggiore deriva dai rischi di natura sessuale, quali la pornografia, il sexting e la pedo-pornografia. Sul piano politico-istituzionale europeo, le misure implementate si basano su soluzioni di autoregolamentazione, co-regolamentazione e regolamentazione. Tra queste iniziative, le più importanti sono state il programma Safer Internet e le due direttive rispettivamente dedicate alla protezione dei minori rispetto ai Servizi dei media audiovisivi (2010/13/UE) e la lotta contro l'abuso e lo sfruttamento sessuale dei bambini, così come la pornografia minorile (2011/92/UE). Sul piano metodologico, la tesi è basata sull'analisi di 45 dibattiti del Parlamento europeo che hanno trattato queste questioni tra il 2001 e il 2016. Il corpus è stato esaminato mediante un protocollo quali-quantitativo originale, con un'analisi del contenuto e il metodo Alceste, applicati mediante i programmi ATLAS.ti e IRaMuTeQ.

La tesi desidera contribuire alla ricerca sui media audiovisivi, i contenuti sessuali online, gli adolescenti e i bambini, proponendo un punto di vista originale sulle questioni politiche europee. L'ipotesi principale è stata che i dibattiti parlamentari europei siano limitati in termini di rappresentatività delle culture nazionali ; a partire da questo presupposto, abbiamo indagato diversi livelli implicati : giuridico, scientifico, etico e politico. I principali risultati si riferiscono rispettivamente a questi diversi elementi : 1. la varietà delle interpretazioni politico-giuridiche di alcuni concetti e delle definizioni di alcuni termini, oltre che lo studio dei principi giuridici implicati (quarto capitolo) ; 2. le descrizioni dei rischi audiovisivi sessuali online e le difficoltà della politica europea rilevati nei dibattiti parlamentari (quinto capitolo) ; 3. i limiti del sapere scientifico europeo in termini di rappresentatività delle culture nazionali, attraverso l'analisi dei dati statistici e degli studi citati (sesto capitolo) ; 4. la molteplicità delle considerazioni etiche, anche sulla base delle diverse culture nazionali degli oratori (settimo capitolo) ; 5. la scelta di privilegiare delle misure auto-regolamentarie (ottavo capitolo).

Parole chiave : servizi dei media audiovisivi, contenuti sessuali, pedo-pornografia, pornografia, violenza, regolamentazione, autoregolamentazione, adolescenti, bambini, politica europea, Parlamento europeo.

Introduction

Présentation

Les contenus sexuels diffusés par les médias audiovisuels sont accessibles à tous par le biais de la Toile et des dispositifs mobiles, y compris les enfants et notamment à l'adolescence. L'exposition à ces risques potentiels a suscité des formes d'anxiété publique et de panique morale. Des sentiments de préoccupation ont alors orienté la réflexion scientifique et le débat politique vers des mesures protectionnistes dans plusieurs pays européens. Sur le plan juridique, les contenus sexuels risqués – comme la pornographie et la pédopornographie – ont été classés comme « susceptibles de nuire » ou « nuisant gravement » aux mineurs. Néanmoins, les difficultés du contrôle des contenus sexuels en ligne expliquent que les décideurs politiques se soient orientés pendant des années sur plusieurs mesures, à savoir auto-réglementaires, co-réglementaires et réglementaires. Parmi ces initiatives, les plus importantes ont été le programme Safer Internet et deux directives, respectivement axées sur la protection des mineurs par rapport aux Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) et sur la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE). Ces mesures sont encore en cours d'élaboration, face à la complexité de leur mise en œuvre dans un environnement international. Les institutions européennes s'y attellent depuis plusieurs années par des études, des débats, des accords, des décisions.

Le contexte de la recherche. L'enquête est centrée sur la manière dont les politiques européennes, et en particulier les instances institutionnelles, ont traité la question de l'accès des adolescents aux contenus sexuels *via* les médias audiovisuels en ligne. Par une approche sociologique, nous avons voulu répondre à certaines interrogations clés dans l'arène politique contemporaine concernant les services de médias audiovisuels, les contenus sexuels nuisibles en ligne, la protection des enfants et la liberté d'expression sur la Toile. La recherche menée se concentre sur les discours, les thèmes et les sujets soulevés par l'élite politique au cours de quinze années de débats au Parlement européen, de 2001 à 2016. L'hypothèse principale était que les arguments portés par ces orateurs sont limités en termes de représentativité des cultures nationales pour des raisons de nature juridique, scientifique, éthique et politique. À cet égard, les éléments investigués ont été les interprétations politico-juridiques de certains concepts

essentiels, les connaissances scientifiques, les considérations éthiques et les principaux choix politiques en matière d'autoréglementation.

Itinéraire d'investigation. L'intérêt pour les sujets abordés est issu d'une première exploration pilote, qui consistait en une enquête sur la réception de la pornographie en ligne menée sur un échantillon de 200 jeunes Italiens. Ce travail a fait l'objet d'un mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie soutenu à l'EHESS de Paris en 2012 sous la direction de Mme Monique Dagnaud¹. Des résultats de cette première enquête a émergé la référence à différents volets de recherche qui avaient étudié la sexualité à l'adolescence, le statut des enfants vis-à-vis des médias audiovisuels et leur réception de contenus sexuels en ligne. Ensuite, au cours de la première année de doctorat, ce point de vue a été complété par une expérience professionnelle de cinq mois au sein du programme Safer Internet de la Commission européenne. Nos réflexions se sont élargies au contexte européen et institutionnel grâce à notre présence à plusieurs rencontres entre des acteurs entraînés dans le processus décisionnel relatif aux mesures auto-réglementaires. Cette expérience nous a même permis de rencontrer les équipes de recherche de EUKidsOnline, d'approfondir leurs résultats et de nous appuyer sur une perspective d'étude européenne. À partir de ce moment a émergé la décision de nous concentrer sur un terrain d'enquête qui nous permettait de contribuer au débat scientifique et politique européen relatif aux contenus sexuels nuisibles en ligne à l'adolescence.

Définition de l'objet d'étude et de la problématique

Médias audiovisuels, contenus sexuels et enfants. Le sujet de la thèse s'ancre dans un débat sociologique et philosophique commencé avec les mouvements féministes et juvéniles des années 1960 et la diffusion – révolutionnaire à l'époque – de pellicules pornographiques dans les salles de cinéma. Les années suivantes, les évolutions technologiques des services de médias audiovisuels ont facilité progressivement la disponibilité des contenus sexuels dans l'espace public². Ces pratiques de réception se sont orientées toujours plus vers une personnalisation de l'utilisation, d'abord par les cassettes vidéo et la télévision, puis par la Toile et les dispositifs mobiles³. Aux échanges de contenus produits par les industries pornographiques, le Net a

¹ Les expériences de recherche antérieures à la thèse et le stage Bluebook sont décrits en détail dans la section 1.4. « Itinéraire vers la thèse ».

² ADAMO, Pietro. *Il porno di massa: percorsi dell'hard contemporaneo*. Milano: Raffaello Cortina, 2004.

³ ABRUZZESE, Alberto. *Pornografia*. In ABRUZZESE, Alberto. *Lessico della comunicazione*. Roma: Meltemi, 2003.

permis d'ajouter la diffusion de matériaux autoproduits par les utilisateurs. Un autre phénomène est répandu, qui a été désigné par le terme de « texto-pornographie », en anglais *sexting*.

Cette exposition des adolescents à toutes les informations du monde adulte, y compris celles sexuelles, a été considérée par certains sociologues comme un dépassement de la condition d'enfant. Une modalité nouvelle de connaissance de la réalité sociale par les jeunes, non plus médiatisée, contrôlée et protégée par les parents, les enseignants et les éducateurs, modifie les formes de médiation, d'éducation et de protection des enfants. Cette mutation anthropologique concerne principalement l'adolescence, période durant laquelle le désir sexuel et la curiosité sentimentale sont centraux dans les processus de socialisation⁴.

Adolescents et contenus sexuels nuisibles. L'usage de la pornographie par les adolescents divise la communauté scientifique entre positions libérales et protectionnistes. Les perspectives libérales sont basées sur l'idée d'aller au-delà des modèles répressifs de sexualité ; au contraire, les approches protectionnistes sont guidées par la conception de la société du risque, selon laquelle les médias sont des producteurs potentiels d'expériences risquées⁵. Dans la littérature scientifique sur les effets des médias, une perspective protectionniste prévaut en matière d'accès aux contenus sexuels par les enfants. Cette recherche s'insère dans ce courant, en s'inspirant des résultats des équipes scientifiques d'EUKidsOnline. Ces dernières mettent l'accent sur les nombreuses limites des enquêtes menées sur l'usage des contenus à risque, notamment ceux de nature sexuelle. En effet, la relation entre risque physique et dommage psychologique, ou entre risque, accident et dommage, est variable et problématique⁶. Parmi les analyses de la littérature les plus complètes sur l'impact des contenus sexuels nuisibles, notamment la pornographie et la texto-pornographie, les travaux de ces groupes de recherche anglophones figurent parmi les plus influents dans l'espace européen et international⁷. D'autres centres de recherche européens ayant travaillé sur ces sujets sont le *Center for Research on Children, Adolescents and the Media* de l'Université d'Amsterdam, les chercheurs de l'*Oxford Internet Institute* en Angleterre, la *Chaire UNESCO Savoir Devenir* de la Sorbonne Nouvelle à Paris en France, le

⁴ L'idée de disparition de l'enfance a été adoptée par Neil Postman dans l'œuvre homonyme *The Disappearance of Childhood* et reprise plus tard par Joshua Meyrowitz, dans le texte *No Sense of Place, The impact of electronic media on behavior*; elle est enfin revue par David Buckingham en 2000 dans son livre *La Mort de l'enfance*. Monique Dagnaud se réfère à ces citations dans le volume *Génération Y*. Paris : Sciences Po Presses, 2011.

⁵ BECK, Ulrich. *Risk society: Towards a New Modernity*, London : Sage Publications, 1992.

⁶ LIVINGSTONE, Sonia. *Children and the Internet*. Cambridge : Polity Press, 2009.

⁷ LIVINGSTONE, Sonia, GÖRZIG, Anke. *Sexting: the exchange of sexual messages online*. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

Centre de recherche sur les médias et la communication OssCom auprès de l'Université Cattolica de Milan, parmi d'autres.

Le débat public : entre protectionnisme et libéralisme. Au cours de l'évolution des dispositifs technologiques, des manifestations d'« anxiété publique » ou de « panique morale » sont présentes dans le débat international par rapport à la réception de contenus sexuels par les enfants ; ces préoccupations sont augmentées par la facilité d'utilisation de ces matériels en ligne. Le discours public sur la réception des contenus sexuels par les adolescents est très animé aux niveaux médiatique et politique. Dans le débat médiatique européen, la représentation du risque semble dominer, ce qui alimente la diffusion de formes de panique morale. Ces préoccupations se propagent de manière différente selon les cultures et les époques⁸. Dans l'agenda médiatique, de nouveaux phénomènes attirent l'attention, tels que la diffusion de contenus sexuels illégaux par les adolescents eux-mêmes⁹. Les contenus sexuels nuisibles les plus traités dans le débat public sont le matériel d'abus d'enfants, le cyberharcèlement sexuel et la pornographie en ligne¹⁰.

Politique européenne de réglementation et d'autoréglementation. La diffusion des risques en ligne est rapidement devenue une source de préoccupation pour les instances gouvernementales, et s'est retrouvée au centre de discussions entre les acteurs impliqués dans le débat politique. Notre réflexion s'est alors élargie vers une littérature scientifique axée sur les implications politiques et sur les évolutions législatives. Les formes de prévention doivent donc s'adapter à l'apparition constante de nouveaux risques dans une société libérale. Sur le plan législatif, le Web repose sur le principe de la liberté d'expression, ratifié par le premier amendement de la Constitution américaine¹¹. Le difficile équilibre entre protection des enfants et liberté d'expression par les médias audiovisuels devient plus complexe à appliquer sur la Toile, en raison de la difficulté de contrôler les contenus sexuels. Aujourd'hui, les demandes

⁸ MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne: Melbourne University Press, 2008. EY, Lesley-Anne, CUPIT, C. Glenn. Exploring young children's understanding of risks associated with internet usage and their concepts of management strategies. *Journal of Early Childhood Research*, fév. 2011, vol. 9, n° 1, p. 53-65.

⁹ ARCABASCIO, Catherine. Sexting and teenagers : OMG R U GOING 2 JAIL???. *Journal of Law & Technology*, 2010, vol. 16, n° 3, p. 1-43. et SACCO, Dena T., ARGUDIN, Rebecca, MAGUIRE, James et TALLON, Kelly. *Sexting: Youth practices and legal implications*, Cambridge, MA : Berkman Center for Internet and Society, 2010.

¹⁰ MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne: Melbourne University Press, 2008.

¹¹ FRAU-MEIGS, Divina. Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque. Toulouse : Érès, 2011. p. 83-84.

pour lesquelles le débat nécessite des réponses sont : quelle limite peut être posée à l'utilisation de la technologie par les enfants ? Quels sont les risques réels que pourrait impliquer une liberté d'utilisation excessive ? Quelles mesures d'éducation ou de protection est-il nécessaire d'adopter ? Quels contenus faudrait-il interdire et comment ? Par conséquent, des enjeux réglementaires et politiques sont en cause du fait des limites à poser vis-à-vis de la diffusion des contenus sexuels. En partant de ces enjeux, nous avons voulu enquêter sur les politiques audiovisuelles européennes relatives à la protection des mineurs et à l'éducation à l'usage correct des médias. Plusieurs solutions de régulation et d'autorégulation de la Toile sont en cours d'évaluation. Les défis majeurs consistent à trouver un équilibre entre réglementation nationale et internationale et entre réglementation et autorégulation. L'attention politique est plutôt orientée vers les mesures auto-réglementaires, en raison des limites des instances réglementaires nationales et de l'internationalisation de l'univers médiatique¹². Ses initiatives se caractérisent par une approche multipartite, pour laquelle nous signalons encore un niveau insuffisant d'engagement public qui limite l'efficacité des accords¹³. Face aux enjeux éthiques, politiques et sociaux soulevés par la difficulté de réguler l'espace libre du Web, le débat sur le risque en ligne devient controversé et varie au regard de la multiplicité des intérêts en jeu : éducatifs, politiques et économiques. Les principaux acteurs de la scène internationale ne sont pas seulement les adolescents, les parents, les éducateurs, mais aussi les responsables politiques et les entreprises elles-mêmes. Un débat public aborde alors le thème des risques en ligne sous différents angles, tels que ceux des victimes, des multinationales ou des décideurs politiques. Cette approche multipartite se reflète dans la stratégie politique internationale la plus soutenue, pour laquelle les responsabilités d'une utilisation plus sûre de la Toile sont partagées entre les utilisateurs, l'industrie et les acteurs politiques. Par rapport aux contenus sexuels nuisibles diffusés par les médias audiovisuels, les activités politiques les plus récentes sont la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (COM 2012 196 final), la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE)¹⁴, et la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE).

Les interrogations de la thèse ont été inspirées d'abord par le suivi des activités du programme Safer Internet de la Commission européenne, puis par l'analyse des débats parlementaires. Dans notre première expérience de recherche, nous avons observé un débat

¹² JEHEL, Sophie. Parents ou médias, qui éduque les pré-adolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet. Toulouse : Érès, 2011.

¹³ Sur la ICT Coalition, l'enquête la plus récente a été menée par Brian O'Neil et financée par les entreprises elles-mêmes.

¹⁴ Cette directive met à jour la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE).

scientifique européen à plusieurs voix, articulé entre différentes cultures nationales et divers secteurs. Suite à l'observation de certaines réunions de la Commission européenne avec différentes parties prenantes clés, telles que les grandes industries de la Toile, nous avons voulu que la thèse soit un point de départ pour une réflexion sur ces questions à destination des élites politiques européennes.

Problématique. Nous nous sommes concentrée sur une perspective complémentaire à celle des usages des médias, en nous intéressant à la prise de décision politique dans le contexte des institutions européennes. À cet égard, l'un des principaux sociologues des médias, Manuel Castells, invite à connaître la raison pour laquelle la réglementation des usages corrects du Net n'est pas confiée aux gouvernements démocratiques, notamment ceux européens¹⁵. La thèse explore les débats au sein du Parlement européen et les politiques connexes sur les médias audiovisuels en ligne et les contenus sexuels nuisibles vis-à-vis des enfants et des adolescents. L'actualité de ce sujet, en cours de discussion et d'adaptation aux nouveaux défis posés par la Toile, nous a incitée à chercher la réponse à des interrogations cruciales dans le débat socio-politique contemporain. Plus précisément, les questions auxquelles la thèse a souhaité répondre sont les suivantes : quelles sont les différentes interprétations politico-juridiques dans le débat politique interculturel sur les contenus sexuels diffusés par les médias audiovisuels sur la Toile et accessibles aux enfants ? Sur quel type de connaissances scientifiques sont basées les argumentations portées par les membres des institutions européennes ? Quelles considérations éthiques prévalent dans les décisions politiques face à la multiplicité des perspectives culturelles ? Quel équilibre trouve-t-on entre les solutions réglementaires et les initiatives d'autorégulation par rapport au contenu sexuel disponible en ligne ?

Originalité de la thèse

Cette recherche souhaite apporter une contribution originale en ce qui concerne la relation entre les médias audiovisuels, les contenus sexuels en ligne et les adolescents, à travers une enquête sociologique portant sur 45 débats du Parlement européen datés de 2001 à 2016. Dans l'actualité médiatique, cet enjeu est mis au second plan en raison d'autres priorités, comme les fausses nouvelles, la violence et le terrorisme. Cependant, nous avons pris en considération l'importance de traiter les contenus sexuels en ligne au vu de leur impact dans le développement des relations amoureuses, sexuelles et sociales depuis l'adolescence. De plus, bien que peu

¹⁵ CASTELLS, Manuel. *The Internet Galaxy. Reflections on the Internet, Business and Society*. New York : Oxford University Press, 2001. p. 184.

traitée dans l'agenda des médias, la pornographie occupe une place centrale au sein du débat politique et des résultats des équipes de recherche européennes. Par conséquent, à notre avis, cette problématique présentait des implications socio-politiques remarquables soit pour le développement des enfants et des adolescents, soit pour leur éducation au sein des institutions scolaires et familiales. Un autre élément innovant résidait dans le choix de se concentrer sur un seul risque, plutôt que sur plusieurs typologies de risques ; cette option avait pour objectif de comprendre les caractéristiques propres à ce phénomène, en restant cohérent avec nos enquêtes précédentes sur la réception de la pornographie. Une autre raison de cette restriction était de nature méthodologique. En effet, devant son ampleur, le corpus des débats parlementaires aurait pu être établi selon plusieurs critères ; parmi eux, nous avons privilégié les critères chronologique et thématique. Ainsi, nous avons exploré un corpus de quinze ans de débats parlementaires sur le même thème, celui des contenus sexuels nuisibles à l'adolescence. Ce choix a voulu aller à contre-courant des politiques européennes, qui se consacrent à plusieurs typologies de risques dans chaque directive ou programme. Dans notre cas, en conservant notre intérêt de nature scientifique et sociologique, nous avons voulu nous concentrer sur les contenus avec un impact majeur sur les relations sociales pendant l'adolescence. Contrairement aux débats parlementaires, notre attention n'a pas voulu porter sur une tranche d'âge d'enfants plus étendue, car cela les classait comme mineurs selon un critère juridique. Nous avons voulu garder le terme d'adolescents, en faisant référence surtout à l'adolescence tardive de 14 à 19 ans selon les différenciations proposées par l'UNICEF.

Objectifs

La thèse a cinq objectifs principaux : premièrement, nous avons essayé de comprendre l'influence exercée par la diversité culturelle sur les interprétations politico-juridiques de certains termes et sur leurs définitions, outre l'étude des principes juridiques impliqués ; deuxièmement, nous avons tenté de comprendre les descriptions des contenus sexuels nuisibles pour les enfants sur la Toile ; troisièmement, nous avons observé quelles productions scientifiques internationales influencent les positions politiques défendues ; quatrièmement, nous avons analysé les différentes réflexions éthiques soulevées ; enfin, nous avons examiné les discours relatifs aux mesures réglementaires et auto-réglementaires. Comme nous l'avons souligné, la recherche se concentre sur un type de risque spécifique, les contenus sexuels, et sur une tranche d'âge, les adolescents tardifs de 14 à 19 ans. La zone géographique inclut l'Europe entière, mais l'attention reste centrée sur ses institutions et notamment le Parlement européen.

Présentation du terrain et de la méthodologie

Sur le plan méthodologique, notre corpus a été constitué à partir des archives de la section « Plénière » du site du Parlement européen. La recherche par mots-clés a eu pour objectif l'extraction des documents relatifs aux contenus sexuels en ligne et aux politiques connexes. Le corpus est issu de 45 débats parlementaires ayant eu lieu entre 2001 et 2016, qui comprenaient les mots-clés « pornographie », « Internet meilleur pour les enfants », « Internet plus sûr », « Internet », « audiovisuel », puis associés à ceux d'« enfan* », « adolescen* », et « jeune* »¹⁶. Sur la base d'un critère thématique, ces mots-clés ont été regroupés en quatre familles : 1. lutte contre la pédopornographie ; 2. protection de l'enfance et utilisation plus sûre d'Internet ; 3. régulation et politique audiovisuelle ; 4. autres documents. Un des gros défis de ce corpus a été la traduction de certains documents qui n'avaient pas encore été traduits. Après avoir défini l'étendue de notre exploration, nous avons développé un protocole méthodologique pour l'analyse des débats parlementaires européens liés aux thèmes des contenus sexuels, des médias audiovisuels et des enfants. Sur cette collection de textes a été menée une analyse de contenu déductive sur la base d'une grille développée pendant six mois à partir de janvier 2016. Cette procédure a été appliquée à l'aide du logiciel ATLAS.ti qui a facilité l'extraction ultérieure des données dans des « interrogations »¹⁷. Une grille d'analyse a été développée et mise en pratique sur papier et sur support informatique à l'aide de ce logiciel. L'analyse des données a été le résultat de choix progressifs, déterminés par l'observation attentive du terrain. À partir de cette première phase, des codes plus significatifs ont été déduits de l'hypothèse initiale et de l'analyse des débats : « définition des termes », « principes juridiques », « description du problème », « données statistiques », « études », « expériences personnelles », « réflexions éthiques », « autoréglementation », « programmes ». Chacune de ces codifications a fourni des réponses aux questions de la thèse. Selon une approche multi-méthode, nous avons complété l'analyse qualitative par une méthode quantitative des données textuelles, appelée Alceste, à l'aide du logiciel libre IRaMuTeQ. Cette méthodologie est très utilisée par les chercheurs en psychologie sociale pour l'analyse des représentations sociales¹⁸.

¹⁶ La recherche a été effectuée en anglais, sur les mots *pornography*, *better internet for kids*, *safer internet*, *internet*, puis *audiovisual*. Certains mots-clés ont été suivis d'un astérisque * afin de les rechercher dans leurs différentes formes, au pluriel, singulier, féminin, masculin, etc. C'est le cas par exemple du mot-clé *porn** qui pouvait correspondre à *porn*, *pornography*, ou *pornographic*.

¹⁷ Les interrogations – en anglais *queries* – sont le résultat d'extractions faites par le logiciel selon des requêtes précises. Par exemple, on peut demander au logiciel de tirer du corpus toutes les citations trouvées dans les débats sur l'utilisation plus sûre de la toile et codées comme autoréglementation.

¹⁸ FLICK, Uwe, FOSTER, Juliet, CAILLAUD, Sabine. Researching social representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). *The Cambridge Handbook on Social Representations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, p. 64-50.

Les réponses apportées aux interrogations de la thèse ont été influencées par les choix méthodologiques, par l'accessibilité du terrain, par la faisabilité de l'enquête et par les contraintes des conditions d'investigation. L'accès au terrain a été facilité principalement par notre expérience professionnelle au sein du programme Safer Internet ; par ailleurs, bien que les échanges au sein de la Commission européenne aient été une source d'inspiration et d'idées, nous avons développé un protocole de recherche qui s'appuyait sur les sources du Parlement européen disponibles en ligne. Cela nous a permis d'accéder à du matériel vidéo d'archives, nous offrant la possibilité d'historiciser les débats et les événements. Cependant, la réflexion sur l'influence des entreprises sur ces processus politiques, que nous jugeons cruciale pour les mesures d'autorégulation, faisait défaut. Néanmoins, compte tenu de nos priorités exploratoires, ce champ d'investigation était un bon point de départ. Le choix des débats parlementaires européens était notamment justifié par une approche multiculturelle, qui ne se limitait pas à un ou plusieurs États membres.

Résultats de la recherche

Les principaux résultats se rapportent respectivement à différents éléments : dans le quatrième chapitre, nous relevons la variété des interprétations politico-juridiques de certains termes et de leurs définitions, outre l'étude des principes juridiques impliqués ; le cinquième chapitre, nous enquêtons sur les descriptions des contenus sexuels nuisibles en ligne et les difficultés de la politique européenne relevées dans les débats parlementaires ; dans le sixième chapitre, nous observons les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales, par l'analyse des données statistiques et des études citées ; dans le septième chapitre, nous analysons la multiplicité des considérations éthiques, notamment sur la base des différentes cultures nationales ; enfin, dans le huitième chapitre, nous remarquons le choix de privilégier des mesures auto-réglementaires.

Premier résultat. La variété des interprétations législatives, la difficulté de définition de certains termes et l'application de principes juridiques dans un espace politique multiculturel et transnational (quatrième chapitre). Le premier résultat provient de l'analyse de la variété des interprétations politico-juridiques de certains termes et de leurs définitions, outre l'étude des principes juridiques impliquant le niveau de réglementation. La variété des interprétations politiques-juridiques sur la base de la diversité culturelle se reflète dans la définition de plusieurs termes ; de plus, des controverses sont soulevées par certains principes juridiques, par les interprétations législatives diverses de quelques concepts et par la tentative d'établir le

niveau de réglementation des États membres et de l'Union européenne. Les questions traitées dans ce chapitre sont liées à la réglementation et portent sur les débats relatifs aux directives¹⁹.

Deuxième résultat. Les descriptions des contenus sexuels risqués pour les enfants et les principaux défis de la politique européenne dans les débats parlementaires (cinquième chapitre). Le deuxième résultat se concentre sur les descriptions des contenus sexuels risqués pour les enfants sur la Toile et les difficultés de la politique européenne relevées dans les débats parlementaires. Les descriptions des contenus sexuels risqués pour les enfants en ligne font de la Toile un espace de dangers et d'opportunités. Les aspects problématiques en matière de réglementation sont la lenteur du processus décisionnel comparée à la rapidité des avancées technologiques ; de plus, même en étant traité comme un enjeu européen, la dimension internationale de la technologie rend difficile la prise de décision ; les problèmes les plus graves sont la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle des enfants.

Troisième résultat. Une carence de représentativité de la diversité culturelle dans la connaissance scientifique internationale (sixième chapitre). Le troisième résultat énonce que la connaissance scientifique mentionnée dans les débats parlementaires se base sur des données et études produites par les institutions européennes ; par conséquent, ce savoir présente des limites de représentativité nationale et de comparaison interculturelle. Ainsi, ce sixième chapitre porte sur plusieurs formes de connaissance mentionnées par les orateurs dans le cadre des débats parlementaires et ayant une influence sur les décisions politiques européennes. Les sources citées sont surtout des données statistiques, des études et des expériences personnelles²⁰. À ce propos, nous avons remarqué une multiplicité d'informations pour les problèmes les plus complexes, tels que la pédopornographie, confrontée à une réduction aux données officielles pour les autres problèmes. D'ailleurs, les cultures concernées déterminent les différences dans les priorités accordées, sur la base de la connaissance nationale et des expériences personnelles des orateurs.

Quatrième résultat. La variété des réflexions éthiques selon les cultures et les idéologies (septième chapitre). Le quatrième résultat souligne que les réflexions éthiques varient selon les thèmes des débats parlementaires ; leur multiplicité correspond à la diversité thématique, culturelle et idéologique. Ce chapitre sept se concentre sur les considérations éthiques, en tenant

¹⁹ Au début de la thèse, cette hypothèse n'était pas développée en lien avec la réglementation, car nous avons observé les différences culturelles dans les échanges européens du réseau scientifique EUKidsOnline et dans les activités d'autorégulation du programme Safer Internet. Par conséquent, cette partie a été ajoutée ultérieurement. Les codes de la grille relatifs à ces références ont été « principes juridiques » et « définitions des termes ».

²⁰ L'analyse des données est basée sur les informations relatives aux codes homonymes.

compte de plusieurs aspects émergents. Sur ce dernier point, nous constatons l'alternance de positionnements idéologiques libertaires, qui défendent la liberté d'expression, et des positionnements protectionnistes, qui soutiennent la protection de l'enfance. De plus, les considérations éthiques se concentrent notamment sur certains aspects tels que la conception du système de médias audiovisuels européen, l'abus sexuel sur les enfants et les principales valeurs.

Cinquième résultat. Un équilibre difficile entre mesures réglementaires et auto-réglementaires dans un cadre politique multiculturel (huitième chapitre). Le cinquième résultat met l'accent sur la difficulté de trouver un équilibre entre solutions réglementaires et d'autorégulation dans le cadre d'un débat multiculturel. Ces solutions répondent à la difficulté d'implémenter des mesures législatives nationales ou internationales. Dans ce huitième chapitre, nous nous focalisons plutôt sur les activités d'autoréglementation et le programme Safer Internet. Nous observons comment les aspects critiques des politiques résident dans l'équilibre entre solutions auto-réglementaires et réglementaires, la difficulté de mesurer l'efficacité des mesures auto-réglementaires et la variété des initiatives du programme Safer Internet.

I^{re} PARTIE.
Médias audiovisuels et
contenus sexuels en ligne
à l'adolescence :
des pratiques juvéniles aux
enjeux politiques européens

La première partie est organisée en trois chapitres qui présentent respectivement l'analyse de la littérature scientifique sur les contenus sexuels et les médias audiovisuels en ligne à l'adolescence (premier chapitre), la politique audiovisuelle européenne sur les contenus sexuels en ligne et la protection des enfants (deuxième chapitre), et la description des choix méthodologiques (troisième chapitre).

Le premier chapitre est structuré en quatre sections centrées sur les débats sociologiques au sujet des adolescents face aux médias audiovisuels (1.1.), les résultats des recherches anglophones sur les contenus sexuels en ligne à l'adolescence (1.2.), les données statistiques des institutions européennes sur les contenus sexuels nuisibles pour les enfants sur la Toile (1.3.). En conclusion de ce chapitre initial, notre cheminement personnel, scientifique et professionnel vers le développement de ce travail est explicité (1.4.).

Le deuxième chapitre se concentre sur la politique audiovisuelle européenne relative aux contenus sexuels en ligne au regard des enfants, en décrivant d'abord une mesure réglementaire clé comme la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE), puis plusieurs initiatives d'autoréglementation, parmi lesquelles le programme Safer Internet, et enfin le cadre institutionnel européen, ses institutions et son processus politico-décisionnel.

Cette première partie se conclut avec un troisième chapitre focalisé sur la description des choix méthodologiques : le terrain d'enquête du Parlement européen, l'analyse de contenu et la méthode Alceste. Dans ces différentes sections, nous motivons les décisions prises et nous montrons les démarches méthodologiques appliquées à l'aide des logiciels ATLAS.ti²¹ et IRaMuTeQ.

²¹ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

Chapitre 1.

Les pratiques des adolescents sur les médias audiovisuels et les contenus sexuels en ligne

Dans l'analyse de la littérature scientifique, nous avons choisi de commencer par les études traitant des adolescents et des médias audiovisuels, et nous avons poursuivi avec une réflexion sur l'accès au contenu sexuel. Les auteurs sélectionnés appartiennent au monde anglophone et francophone et font partie de grandes équipes scientifiques européennes. Ce chapitre s'articule en quatre sections. Une première section fait l'état des lieux des recherches sur les médias audiovisuels à l'adolescence, en passant par les pratiques en ligne jusqu'aux contributions de la sociologie de la jeunesse et de l'enfance. Une deuxième section se focalise sur l'accès aux contenus sexuels en ligne par les adolescents, avec l'analyse de plusieurs types de sources, des plus scientifiques aux données statistiques fournies par les sites eux-mêmes. Ce portrait du risque ou du dommage potentiel en ligne est complété par des contributions qui donnent vie à un débat public divisé entre positions libertaires et protectionnistes. La troisième section présente les données des organismes européens de recherche : Eurobaromètre, EuKidsOnline et Europol. Enfin, une dernière section parcourt l'itinéraire personnel et professionnel qui nous a amenée à prendre certaines décisions et a alimenté notre curiosité scientifique.

La première section, intitulée « Adolescents et médias audiovisuels en ligne », traite de la position des sociologues par rapport au statut du mineur au sein de la société contemporaine vis-à-vis de l'utilisation des médias audiovisuels. Ces considérations ont été nourries par la pensée des fondateurs de la *medium theory*, Neil Postman et Joshua Meyerowitz²². Plus récemment, la position de ces auteurs a été proposée de nouveau, parmi d'autres, par les

²² Les ouvrages regroupant leurs réflexions sont les suivants : MEYEROWITZ, Joshua, *No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behaviour*. Oxford : Oxford University Press, 1985 ; POSTMAN, Neil. *The Disappearance of Childhood*. New York : Vintage Books, 1994.

sociologues des médias et de la jeunesse David Buckingham en 2000²³ et Monique Dagnaud en 2011²⁴. Ces auteurs réfléchissent sur l'origine du concept d'enfance et sur sa transformation.

Comme le remarquait déjà Meyerowitz en 1985, l'exposition précoce de l'enfant à des informations provenant du monde des adultes à travers les médias audiovisuels remet en question son statut de mineur. Dans le nouveau flux d'informations de l'enfant, nous incluons le contenu sexuel, qui est objet de curiosité surtout pendant l'adolescence. Un changement ultérieur dans la vie familiale est dû à l'usage des appareils mobiles, qui bouleverse les méthodes de contrôle parental.

Dans le panorama français, différentes perspectives interprétatives ont été adoptées pour comprendre l'impact des médias audiovisuels sur les jeunes et les adolescents. Monique Dagnaud décrit les nouvelles pratiques en ligne de la génération Y comme l'expression d'une mutation anthropologique. Selon une approche qui croise la sociologie de la jeunesse et celle des médias, l'exposition de l'intimité sur la Toile est vécue entre « expérience concrète » et « projection imaginaire »²⁵. Une position protectionniste est défendue par Sophie Jehel, qui se concentre sur le rôle des instances éducatives, scolaires et familiales vis-à-vis des contenus nuisibles²⁶. Olivier Martin, dans une enquête de 2004 sur l'usage d'Internet en famille, relève des changements dans la vie familiale qui découlent des usages des technologies en ligne à l'adolescence. L'auteur observe de remarquables transformations dans les pratiques éducatives de contrôle parental²⁷. Une autre autrice très renommée en France, Dominique Pasquier, remarque – dans l'une de ses enquêtes – plusieurs mutations dans la socialisation des jeunes, comme leur autonomisation par rapport aux cultures familiales et scolaires, leur consommation des médias de masse et l'influence des pairs dans leur développement²⁸.

La deuxième section est dédiée aux « Contenus sexuels en ligne à l'adolescence ». Notre analyse de la littérature sur ce sujet a été initiée par une observation des pratiques des jeunes. Dans l'enquête intitulée « Sexe en ligne » (EHESS, Paris, 2012)²⁹, nous avons remarqué le lien

²³ David Buckingham est reconnu pour avoir adopté une approche empruntée aux études culturelles afin de comprendre le rapport des enfants aux médias. Il cite les ouvrages de Meyerowitz et Postman dans son livre intitulé *After the Death of Childhood* (New York : Wiley, 2000).

²⁴ DAGNAUD, Monique. Génération Y. Paris : Sciences Po Press, 2011.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ JEHEL, Sophie. Parents ou médias, qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet, Toulouse : Érès, 2011. p. 7-9.

²⁷ MARTIN, Olivier, LELONG, Benoît. Internet en famille (dossier thématique). Réseaux, mai 2004, vol. 22, n° 123.

²⁸ PASQUIER, Dominique. Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité. Paris : Éditions Autrement, Collection « Mutations », n° 235, 2005.

²⁹ L'enquête a été menée sous la direction de Monique Dagnaud pour le mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie. Cette étude pilote a été basée sur des questionnaires en ligne et des groupes de discussion avec des jeunes dans la ville de Salerno. PASTORINO, Agnese. Sexe en ligne. Enquête sociologique sur la réception

entre l'accès aux contenus sexuels et les premières expériences amoureuses et sexuelles des jeunes. À partir de ces résultats, nous avons recueilli des références au sujet de la pornographie et de la texto-pornographie (en anglais *sexting*) au sein d'une littérature internationale anglophone très influente³⁰. Le réseau de sites pornographiques le plus visité au monde s'appelle Pornhub ; nous en avons analysé des statistiques fournies en 2016. D'autres considérations ont été nourries par les données de Google AdPlanner sur l'accès au site YouPorn dans plusieurs pays (2012). Ces statistiques sur l'accès aux sites pornographiques par les jeunes ont été complétées par une analyse des positions exprimées – plus libérales ou protectionnistes – relatives à l'ampleur internationale de ce phénomène.

La troisième section rassemble les résultats obtenus par certains organismes européens de recherche, tels que les enquêtes d'Eurobaromètre, EUKidsOnline, Europol. En effet, ces organisations – autant que d'autres – se concentrent sur différents aspects des risques en fonction de leurs priorités et objectifs politiques. D'autre part, les données présentées dans les débats sur l'utilisation plus sûre d'Internet offrent une vision plus uniforme des enjeux. De notre côté, nous avons sélectionné des études en effectuant une recherche par mots-clés sur le portail des données ouvertes de l'Union européenne. Nous y avons identifié des enquêtes publiées par les organismes les plus cités dans les débats, précisément Eurobaromètre et Eurostat. Par rapport à l'utilisation plus sûre d'Internet, les résultats de notre sélection de l'Eurobaromètre sont constitués par des enquêtes publiées entre 2004 et 2010. En ce qui concerne la cybersécurité, les données de l'Eurobaromètre se réfèrent à des enquêtes des années 2012, 2014 et 2015 et celles d'Eurostat à des enquêtes des années 2014 et 2015.

En conclusion de ce chapitre, nous présentons l'itinéraire expérientiel qui nous a amenée à choisir ce sujet et à le reformuler selon la perspective décrite. Les trois étapes fondamentales ont été tout d'abord un cheminement personnel de réflexions, nourri d'études, recherches et expériences antérieures, l'enquête menée en Italie sur l'accès aux sites pornographiques par les adolescents (2012, EHESS) et enfin le stage Bluebook au sein du programme Safer Internet de la Commission européenne.

de la pornographie en ligne par les jeunes en Italie. Mémoire Master 2 Recherche : Sociologie : Paris : EHESS : 2012.

³⁰ Ces thèmes ont été traités dans des chapitres spécifiques du livre intitulé *Children, Risk and Safety on the Internet : Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*, rédigé par Sonia Livingstone, Leslie Haddon, et Anke Görzig. Le livre contient plusieurs interventions des membres des équipes de EUKidsOnline. LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke (dir.). *Children, Risk and Safety on the Internet : Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

1.1. L'usage des médias audiovisuels en ligne par les enfants et les adolescents

Cette section se concentre sur deux volets de la recherche : premièrement l'usage des médias audiovisuels en ligne par les adolescents, deuxièmement les principales contributions en sociologie de la jeunesse et de l'enfance.

Tout d'abord, les médias audiovisuels, puis Internet, donnent lieu à un véritable « bouleversement du stade de l'enfance »³¹, où les normes sociales d'interaction parmi les mineurs eux-mêmes ou entre les mineurs et les adultes changent remarquablement. Le concept d' « enfant » est radicalement transformé par la Toile³². L'enfant n'est plus celui qui n'a pas accès à toutes les informations de la vie adulte et dont les contacts avec le monde extérieur sont contrôlés par les parents. Déjà, le cinéma et la télévision ont introduit des discours et des images auparavant interdits dans l'espace intime de la maison. Internet rend encore moins contrôlable l'accès aux contacts sociaux, aux informations et aux contenus accessibles aux enfants³³.

Plusieurs auteurs ont analysé la « transformation de l'enfance » dans la société contemporaine, y compris Neil Postman dans son livre intitulé *The Disappearance of Childhood* (1984, première édition), citée par Joshua Meyerowitz dans l'ouvrage *No Sense of Place, The Impact of Electronic Media Behavior* (1985) et finalement révisée d'une manière différente par David Buckingham en 2000 dans son volume *After the Death of Childhood*.

Postman puis Meyerowitz appuient la théorie du déterminisme technologique exprimée dans les idées de McLuhan³⁴. Les deux auteurs relèvent que la notion d'enfance a émergé avec la naissance de l'imprimerie et la propagation de l'alphabétisation. Les enfants, en ne sachant ni lire ni écrire, sont socialement exclus de la vie adulte et ont besoin d'une éducation dispensée par les institutions scolaires. David Buckingham prend ses distances par rapport à cette position, car il soutient que la notion d'enfance existe depuis de nombreuses années. Par conséquent, sa formulation ne peut être pas considérée comme un phénomène directement lié au développement de l'imprimerie. D'autre part, l'auteur considère que plusieurs facteurs

³¹ L'idée de disparition de l'enfance est adoptée par Neil Postman dans l'œuvre homonyme *The Disappearance of Childhood* et reprise plus tard par Joshua Meyerowitz dans le texte *No Sense of Place, The impact of electronic media onbehaviour*; elle est enfin revue par David Buckingham en 2000 dans son livre *La Mort de l'enfance*. Monique Dagnaud se réfère à ces citations dans le volume *Generation Y*. (Paris, Sciences Po Presses, 2011).

³² MEYEROWITZ, Joshua. *No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behavior*. Oxford : Oxford University Press, 1985.

³³ BOYD, Danah, HARGITTAI, Eszter. Facebook privacy settings : Who cares?. *First Monday*, août 2010, vol. 15, n° 8.

³⁴ MCLUHAN, Marshall. *Understanding Media: The Extensions of Man*. New-York : McGraw-Hill, 1968.

« concourent à balayer ou raccourcir la phase de l'enfance ». Un point commun dans les réflexions de tous ces auteurs réside dans la remise en question de la notion d'enfance suite à l'émergence des médias électroniques, à travers lesquels les enfants sont exposés à une connaissance précoce du monde adulte.

Joshua Meyerowitz traite très clairement du rapport entre enfance et médias audiovisuels (en particulier, la télévision) dans un chapitre entier de son livre *No Sense of Place. The impact of electronic media on behavior* (1985). L'auteur met en lumière comment cette distinction entre enfance et maturité peut être profondément perturbée par les médias électroniques audiovisuels. Selon l'analyse du sociologue, les concepts traditionnels d'innocence enfantine et d'omniscience adulte correspondaient à l'exclusion des enfants des situations sociales et des secrets de la maturité. Les facteurs déterminants pour la condition sociale de l'enfant étaient le développement cognitif selon la perspective piagétienne, mais aussi la nature des informations proposées aux enfants. L'exposition à des renseignements jusqu'alors inconnus des enfants bouleverse le rapport entre enfance et maturité dans la société des médias. Auparavant, les enfants connaissaient le monde extérieur à travers les discours des parents et des hôtes de la maison, ou pendant des voyages avec leurs parents. Au contraire, dans la société des médias électroniques, ce processus de découverte du monde extérieur ne dépend plus seulement des lieux vécus ou parcourus par les enfants eux-mêmes. L'idée traditionnelle de la maison change ; le foyer domestique n'est plus le lieu protecteur et éducatif, où les voyages sont limités et les informations filtrées. Auparavant, l'hôte amenait à l'enfant des informations nouvelles sur le monde extérieur. Ensuite, d'abord avec la télévision puis avec Internet, les personnages vus et écoutés *via* les écrans et les personnes rencontrées par les réseaux sociaux sont entrés dans la vie des enfants. Ces visiteurs ne sont pas invités – et donc sélectionnés – par les adultes de la famille, mais ils sont choisis directement par les enfants. De ce fait, le monde informatif de l'enfant est transformé et amplifié, sans que les parents puissent approuver ou contrôler le contenu de leurs discours³⁵. Dans ce nouveau flux informatif, se situe le dévoilement de ce qu'il y avait de plus secret pour un enfant, l'acte sexuel. Ainsi, soit la traditionnelle ingénuité de l'enfance soit le rôle des adultes sont remis en question par les médias. L'*arrière-scène*, cachée aux enfants, est dévoilée par les médias audiovisuels et encore plus par la vision des contenus sexuels.

Un autre phénomène relevé est le fait que, face aux lacunes formatives de l'école et de la famille, les jeunes sélectionnent les informations médiatiques qui deviennent ressources

³⁵ MEYEROWITZ, Joshua. *No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behavior*. Oxford : Oxford University Press, 1985.

éducatives. De plus, avec la lecture et l'écriture, l'enfant – avant d'entrer dans la vie adulte – devait acquérir des savoirs et des capacités qui se développaient graduellement. L'imprimerie, grâce à la difficulté graduelle de décodification des textes écrits, permet de séparer les mondes informatifs des adultes et des enfants, en distinguant même différentes tranches d'âge. Au contraire, les services médiatiques sont caractérisés par une simplicité des codes visuels et sonores, par lesquels les enfants arrivent à connaître directement le monde des adultes. Dans le monde de l'audiovisuel, les vidéos ressemblent à la réalité qu'ils représentent et les spectateurs n'ont pas besoin d'être formés pour les interpréter. D'autre part, Meyerowitz souligne le rôle central des parents quant à la réception audiovisuelle et met en lumière l'importance d'une attention majeure des producteurs télévisuels vis-à-vis des enfants. Les solutions suggérées pour la télévision sont difficilement applicables aux nouveaux médias. Le contrôle parental – souhaité par l'auteur au début des années 1980 pour la télévision – devient encore plus complexe sur Internet, dont l'utilisation est solitaire. La diffusion de la Toile est alors à la base de ce que certains auteurs appellent une « culture de la chambre »³⁶, selon laquelle les jeunes s'isolent dans leur chambre pour communiquer avec leurs amis par le biais des réseaux sociaux. Cette culture accroît l'isolement des mineurs par rapport au noyau familial et implique une exposition accrue et libre aux informations de la vie adulte.

Les prévisions de Meyerowitz quant aux effets des nouveaux médias sur le développement des enfants sont bien synthétisées dans cet extrait :

« Le rapport entre âge chronologique et connaissance sociale, déjà compromis par la télévision, se réduit ultérieurement à travers la diffusion des *personal computers* et des autres médias électroniques. »³⁷

De plus, l'usage de dispositifs mobiles de connexion – comme les téléphones portables, les iPads, les iPods, les tablettes, parmi d'autres –, inaccessibles aux parents, soit en raison de leurs caractéristiques, soit en raison des difficultés d'utilisation rencontrées par les adultes, augmente la possibilité d'échapper à la protection parentale³⁸.

Avec une approche qui questionne la sociologie de la jeunesse et la sociologie du Web, Monique Dagnaud retrace les traits caractéristiques de la génération Y (*Why*) et considère l'utilisation d'Internet par les enfants comme une « mutation anthropologique ». Ce groupe, depuis l'adolescence, est fortement déterminé par le monde extérieur ; les choix des jeunes dépendent de « l'approbation des pairs » plutôt que de l'éducation des parents. À une tendance

³⁶ DAGNAUD, Monique. Génération Y. Paris : Sciences Po Presses, 2011. p. 24.

³⁷ MEYEROWITZ, Joshua. No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behavior. Oxford : Oxford University Press, 1985, p. 426.

³⁸ DAGNAUD, Monique. Génération Y. Paris : Sciences Po Presses, 2011.

au conformisme, ils joignent un comportement exhibitionniste, défini par la sociologue des médias comme une « thérapie de transparence et d'autofiction ». Par conséquent, les jeunes exposent leur intimité dans l'espace public en ligne, vivant entre « l'expérience concrète et la projection imaginaire », « ici et ailleurs »³⁹. Cette génération entière se développe avec un imaginaire distant de celui des générations précédentes. Internet transforme ainsi les pratiques culturelles et en inaugure de nouvelles. À ce propos, Henry Jenkins décrit la culture expressive développée par les adolescents ces dix dernières années comme une forme culturelle où les idées et les émotions s'expriment plus à travers les images et les sons qu'à travers les mots⁴⁰.

En tant que nouvelles instances de socialisation, les médias constituent des références éducatives différentes des institutions scolaires et familiales traditionnelles. À cet égard, Sophie Jehel s'intéresse aux consommations médiatiques des préadolescents et à leur accès à des contenus nuisibles. Selon la sociologue, les médias audiovisuels peuvent transmettre des valeurs discordantes par rapport aux cultures d'appartenance. Vis-à-vis de l'effet potentiellement nuisible de certains contenus, l'autrice met l'accent sur la double nature des médias : culturelle et industrielle⁴¹.

Une étude publiée en 2004 par Olivier Martin relève la faible influence du contrôle parental sur l'usage des technologies en ligne à l'adolescence. Comme le remarque le sociologue, l'utilisation quotidienne d'Internet par les enfants constitue un changement révolutionnaire dans la vie familiale, où les modalités éducatives et de contrôle des parents sont transformées⁴².

Différente est la position de Dominique Pasquier, qui soutient que, en ce qui concerne les médias, les théories de la réception considèrent l'enfant en tant que spectateur au-delà d'un débat médiatique et moraliste. Selon l'autrice, l'âge n'est alors pas rythmé uniquement par les temps scolaires mais aussi par les interactions avec les pairs et les médias, en créant des dynamiques contradictoires⁴³. Dans le cadre des études culturelles, la réception des œuvres enfantines a été rarement analysée en tant qu'objet de recherche captivant, sauf dans les cas de succès littéraires ou de phénomènes médiatiques⁴⁴. En ce qui concerne la consommation de

³⁹ DAGNAUD, Monique. *Génération Y*. Paris : Sciences Po Presses, 2011. p. 160-169.

⁴⁰ JENKINS, Henry. *Fans, Blogger and Gamers. Media Consumers in a Digital Age*. New York : NYU Press, 2006. In DAGNAUD, Monique. *Génération Y*. Paris : Sciences Po Presses, 2011. p. 36.

⁴¹ JEHEL, Sophie. *Parents ou médias, qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*. Toulouse : Érès, 2011. p. 7-9.

⁴² MARTIN, Olivier, LELONG, Benoît. *Internet en famille (dossier thématique)*. Réseaux, mai 2004, vol. 22, n° 123.

⁴³ PASQUIER, Dominique. *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*. Paris : Éditions Autrement, Collection « Mutations », n° 235, 2005.

⁴⁴ PASQUIER, Dominique. *La culture des sentiments*. Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, In SIROTA, Régine (dir.). *Éléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006. p. 24-25.

télévision à l'adolescence, dans une enquête de 1965 menée par Michel Souchon, l'usage de ce medium était estimé familial⁴⁵. Outre les variables sociologiques, telles que le sexe, la classe sociale, l'âge, d'autres dynamiques familiales déterminent un rapport différent aux médias pendant l'enfance, comme la fratrie ou la morphologie de la famille⁴⁶. Progressivement, avec l'Internet, une « multiplication des postes » et une « individualisation » des pratiques d'accès audiovisuel se vérifient⁴⁷.

1.1.1. Enfance, adolescence et jeunesse vues d'une perspective sociologique

Parmi les pères fondateurs de la sociologie, Durkheim et Tocqueville ont analysé la condition de l'enfant par rapport au processus de civilisation et d'éducation de la société⁴⁸. Durkheim souligne le caractère social de l'éducation qui est donc un processus de socialisation, comme il le précise dans cet extrait :

« L'enfant, en entrant dans la vie, n'y apporte que sa nature d'individu. La société se trouve donc, à chaque génération nouvelle, en présence d'une table presque rase sur laquelle il lui faut construire à nouveaux frais. Il faut que, par les voies les plus rapides, à l'être égoïste et asocial qui vient de naître, elle en surajoute un autre, capable de mener une vie morale et sociale. Voilà quelle est l'œuvre de l'éducation. »⁴⁹

L'enfant est, selon Durkheim, un « être asocial » parce qu'il ne connaît pas les lois et les normes établies par la société⁵⁰.

Avec la modernité, le nouveau statut de l'enfant s'est trouvé au centre de nombreuses études⁵¹. Une première étude sur l'apparition de l'idée d'enfance a été menée par Philippe Ariès en 1973. L'auteur analyse le passage d'une société traditionnelle à une société évoluée dans laquelle l'enfant et l'adolescent sont distingués de l'adulte⁵². Jean-Claude Chamboredon

⁴⁵ SOUCHON, Michel. La télévision des adolescents. Revue française de pédagogie, vol. 11, 1970.

⁴⁶ OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE EN FRANCE, LANGOUET, Gabriel (dir.). Les jeunes et les médias en France. Paris : Hachette, 2000. p. 41.

⁴⁷ BOVILL, Moira, LIVINGSTONE, Sonia. Bedroom Culture and the Privatization of Media Use. In LIVINGSTONE, Sonia, BOVILL, Moira (dir.). Children and Their Changing Media Environment: A European Comparative Study. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Associates, 2001. p. 179-200.

⁴⁸ CICCHELLI, Vincenzo, DE MICCIO, Luana. L'enfant des pères fondateurs. Analogies et apories chez Tocqueville et Durkheim. In SIROTA, Régine (dir.). Éléments pour une sociologie de l'enfance, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 13.

⁴⁹ DURKHEIM, Émile. Éducation et sociologie. Paris : Presses Universitaires de France, 1985 [1^{re} éd. 1922] cité par Olivier Galland dans Sociologie de la jeunesse. Paris : Armand Colin, 2009 [1^{re} éd. 1991], p. 40.

⁵⁰ *Ibidem.* p. 41.

⁵¹ SIROTA, Régine (dir.). Éléments pour une sociologie de l'enfance, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2006. p. 13.

⁵² GALLAND, Olivier. Sociologie de la jeunesse. Paris : Armand Colin, 2009 [1^{re} éd. 1991], p. 9.

(1973) emprunte une expression de Freud. Il nomme l'enfance une « adolescence infinie, interminable », car les limites d'âge sont de moins en moins définies. Dans cette période de la vie, on gagne l'indépendance par le biais de processus d'individuation⁵³. Pierre Bourdieu en 1980 affirme que « la jeunesse n'est qu'un mot » et précise que la définition de la jeunesse ne correspond qu'à un équilibre d'oppositions entre groupes d'âge, les plus jeunes et les plus vieux.

En France, la sociologie de la jeunesse naît de deux courants dans les années 1960. Une tendance est plus psychologique et psychosociale, l'autre est culturaliste et fonctionnaliste nord-américaine. L'entrée dans la vie adulte se caractérise dans la sociologie de la jeunesse par le début de la vie professionnelle, la sortie de la famille d'origine et le mariage⁵⁴. Parmi les phénomènes qui ont fait l'objet d'enquêtes dans le domaine de la sociologie de la jeunesse, la formation du couple et la culture juvénile ont occupé une place cruciale⁵⁵. Dans la Convention des droits de l'enfant de 1989, l'individualisation obtenue par les femmes s'étend aux enfants avec la reconnaissance de leurs droits⁵⁶. Dans les débuts de la sociologie de l'enfance, la socialisation occupait une place centrale, autant dans le monde francophone que dans celui anglophone. À cet égard, la sociologie française a consacré un espace particulier aux médias⁵⁷. L'exemple de la Convention des droits de l'enfant met en évidence la tension permanente entre « protection » et « libération ». De Singly décrit des situations où l'enfant agit comme un « roi » à la maison, parce qu'il peut décider en mettant en scène un « monde à l'envers »⁵⁸.

Le rapport entre morale et permissivité par rapport aux mœurs sexuelles dans la vie juvénile est commenté par Olivier Galland. Dans les années 1980, les résultats des enquêtes relèvent une permissivité plus élevée parmi les jeunes, notamment par rapport à la morale sexuelle sur des sujets comme l'avortement, l'homosexualité, etc.⁵⁹. Dans le processus de vieillissement, les individus tendent à être moins permissifs. Les jeunes sont moins influencés par les normes respectées par les adultes. Selon le sociologue de la jeunesse, le libéralisme juvénile repose sur la liberté de choix, indépendamment des conventions sociales, morales ou religieuses. Cela est évident surtout dans les mœurs sexuelles et les opinions sur la sexualité. À cet égard, l'auteur prend acte d'une tension chez les jeunes entre morale privée et publique, laquelle :

⁵³ SINGLY, de, François. Enfants, adultes : vers une égalité de statuts ?. Paris : Universalis, 2004.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 45-52.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 16.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Ibidem*, p. 22.

⁵⁸ SINGLY, de, François. Les adonaissants. Paris : Armand Colin, 2006. p. 43.

⁵⁹ STOETZEL, Jean. Les valeurs du temps présent : une enquête européenne. Paris : Presses Universitaires de France, 1983.

« pourrait signifier la fin d'une idéologie libertaire issue des années 1960, qui mêlait indissolublement demande de liberté dans le domaine des mœurs, critique des institutions et rejet de l'autorité »⁶⁰.

Enfin, Galland conclut avec une réflexion sur les contrecoups négatifs de la liberté croissante, comme un durcissement des relations parmi les jeunes. Au-delà de ces réflexions sociologiques, au cours de la thèse, nous alternons l'usage des termes « enfant », « adolescent » et « jeune ». Tous ces mots – selon les différentes définitions – se réfèrent à un groupe d'âge étendu compris entre 15 et 35 ans. Nous les distinguons selon les classes d'âge et les contextes. Par exemple, dans les sections où nous avons adopté le répertoire linguistique du secteur juridique, nous avons utilisé le mot « mineur ». D'autre part, l'âge limite établi pour le passage à l'âge adulte change d'un pays européen à l'autre. Pour les références à certaines études scientifiques, nous avons privilégié le terme « jeune ». L'utilisation du mot « jeune » étend le groupe cible de notre thèse, en incluant même les majeurs de 15 ans⁶¹ ; par conséquent, nous ne l'adoptons que pour décrire des phénomènes sociaux étendus à une génération au sens large. Le débat politique emprunte notamment le mot « enfant » en se concentrant sur leur protection et leur éducation.

Un cadre plus clair des tranches d'âge associées aux différents termes de « jeune », « adolescent » et « enfant » est proposé dans la classification suivante, qui regroupe les définitions de plusieurs agences des Nations Unies.

⁶⁰ GALLAND, Olivier. Sociologie de la jeunesse. Paris : Armand Colin, 2009 [1^{re} éd. 1991], p. 202-203.

⁶¹ Les jeunes sont inclus dans les groupes d'âge entre 15 et 24 ans, entre 15 et 32 ans ou entre 15 et 35 ans, selon les différentes définitions de la jeunesse proposées par les agences des Nations Unies et regroupées dans le tableau 1 (fiche d'information de l'ONU DESA).

Organisation	Âge
Secrétariat des Nations Unies/UNESCO/OIT	Jeunes : 15-24 ans
ONU/Habitat (Fonds pour la jeunesse)	Jeunes : 15-32 ans
UNICEF/OMS/FNUAP	Adolescents : 10-19 ans ; Jeunes individus : 10-24 ans ; Jeunes : 15-24 ans
UNICEF/Convention des droits de l'enfant	Enfants âgés de moins de 18 ans ; Jeunes : 15-35 ans

Tableau 1. Les âges des adolescents et des jeunes selon la Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017⁶²

Le groupe cible de la thèse reste celui déclaré dans le titre : les adolescents âgés entre 15 et 19 ans. Tout en étant consciente que les phénomènes abordés touchent également des tranches d'âge proches, de l'enfance (0-9 ans) et de la première adolescence (10-14 ans), nous retenons que les dernières années de l'adolescence (15-19 ans) sont les plus affectées par la diffusion des contenus sexuels en ligne⁶³.

⁶² Définition des Nations Unies (Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 : Autonomisation des jeunes pour un avenir durable, New York : PNUD, 2014).

⁶³ La distinction entre première adolescence (10-14 ans) et dernière adolescence (15-19 ans) reprend celle de l'UNICEF.

1.2. La réception des contenus sexuels en ligne pendant l'adolescence

Cette section est articulée en quatre sous-sections qui exposent les choix terminologiques, l'état des lieux des recherches en sociologie, psychologie sociale et communication sur le sujet traité et les statistiques sur l'accès à certains des sites les plus visités. La première sous-section se concentre sur la priorité accordée à l'expression « contenus sexuels », plutôt qu'images, vidéos, programmes, produits, services, médias, pornographie ou d'autres termes qui pourraient désigner l'objet d'étude. La deuxième sous-section s'intéresse à l'impact des médias audiovisuels sur la vie des adolescents dans le cadre familial et les changements dus à la diffusion des contenus sexuels. La troisième sous-section est focalisée sur l'état des lieux des recherches anglophones relatives à la réception de la pornographie et de la texto-pornographie parmi les adolescents. Enfin, la quatrième sous-section examine les statistiques internationales sur l'accès par les enfants au portail YouPorn en 2012 et au réseau de sites pornographiques Pornhub en 2016.

1.2.1. Des images pornographiques aux contenus sexuels

La diffusion des contenus sexuels par les médias audiovisuels et leur utilisation par les adolescents constitue un vaste thème d'investigation, qui pose un premier souci de définition du terme « pornographie »⁶⁴. L'une des premières questions qui viennent à l'esprit est la suivante : sur quel support technologique pourrait-on inscrire la représentation explicite de l'acte sexuel ? À cet égard, nous nous sommes interrogée sur la multiplicité des dispositifs techniques qui pourraient être englobés dans l'idée d'écriture intrinsèque au suffixe *-graphie*. Par conséquent, avant toute discussion d'ordre moral, un problème technique se pose. À partir des premières explorations de la bibliographie, nous constatons une différenciation dans les disciplines sur ce concept, des positions plus esthétiques et philosophiques aux plus socio-anthropologiques. Nous sommes donc confrontée à un large éventail de conceptions qui pourraient être vues selon des distinctions disciplinaires nettes. Les termes de « vidéos », de « programmes » ou de « contenus » sont les plus répandus parmi les études des médias ; ceux de « produits » et « services » sont plus chers aux économistes et aux juristes ; celui de

⁶⁴ On se réfère ici à la définition grecque, selon laquelle le mot est composé de *porné* « prostitué » et *graphie* « écriture ».

« médias » a été étudié par les sociologues et les politologues ; celui d'« images » est préféré par les sémiologues et les esthètes. Face à cette variété de perspectives, nous avons choisi d'utiliser deux expressions qui regroupent les approches privilégiées dans notre recherche : la sociologie et les études des médias. Le choix d'utiliser les formes expressives de « médias audiovisuels » et « contenus sexuels » dérive alors de ces considérations⁶⁵. Mais pourquoi ne pas utiliser le mot, plus direct et spécifique, de « pornographie » ? Pour des raisons éthiques, politiques et médiatiques. Sur le plan éthique, l'utilisation du terme « pornographie » attire l'attention vers les enjeux moraux ancrés dans un débat commencé dans les années 1970 sur la position des femmes dans la société, à partir d'une redéfinition des rôles sexuels. À cet égard, nous avons analysé une partie de la littérature sur la relation entre le mouvement féministe⁶⁶ et la représentation explicite de l'acte sexuel, par exemple dans la reconstruction historico-sociologique proposée par Pietro Adamo⁶⁷, ou même dans certaines réflexions philosophiques de Žižek⁶⁸, Marzano⁶⁹ et Ogien⁷⁰.

1.2.2. Les contenus sexuels en ligne à l'adolescence

Avec l'invention du médium audiovisuel, un monde jusque-là caché, intime, interdit, se montre à la curiosité occidentale. Le cinéma révèle au spectateur du XX^e siècle ce que Walter Benjamin nomme l'« inconscient optique », c'est-à-dire des détails de la vie quotidienne qui étaient auparavant consciemment imperceptibles⁷¹. Dans ce tourbillon d'images, la mise en scène publique des espaces intimes de la maison, du corps et de la psyché transforme l'imaginaire collectif, inversant les distances entre sphères publique et privée. Parallèlement à l'évolution du médium technologique, la mise en scène de la sexualité bouleverse les pratiques culturelles et redéfinit en même temps la limite réglementaire en ce qui concerne l'illicéité des contenus audiovisuels. Ce processus de changement social, déterminé par la diffusion des médias audiovisuels au XXI^e siècle, atteint son apogée avec la révolution sexuelle des années

⁶⁵ D'autre part, dans le texte, nous avons parfois privilégié le terme de *pornographie* pour les enquêtes qui le décrivaient en tant que tel dans un paysage de recherche international.

⁶⁶ Cette réflexion constituait l'introduction au mémoire de Master 2 en Télévision, Cinéma et Production Multimédia soutenu auprès de la Libre Université de Langues et Communication IULM sous la direction d'Alberto Abruzzese (Milan, 2010). Alberto Abruzzese s'est occupé de ce sujet dans une partie de sa production, par exemple dans les textes mentionnés en bibliographie.

⁶⁷ ADAMO, Pietro. *Il porno di massa: percorsi dell'hard contemporaneo*. Milano : Raffaello Cortina, 2004.

⁶⁸ ŽIŽEK, Slavoj. *The plague of fantasies*, London : Verso, 1997.

⁶⁹ MARZANO, Michela. *La pornographie ou l'épuisement du désir*. Paris : Buchet Chastel, 2003.

⁷⁰ OGIEN, Ruwen. *Pensare la pornografia. Tutti la consumano, nessuno sa cos'è*. Milano : Isbn edizioni, 2005.

⁷¹ *Ibidem*, p. 41.

1960 et 1970⁷². Au cours de ces mouvements, les femmes et les jeunes étudiants prennent la parole, renversant des systèmes de pouvoir consolidés pendant des siècles. Les années 1968 signent un moment décisif de changement dans les relations de pouvoir entre homme-femme et adulte-jeune, dont l'impact s'est exprimé à travers les transformations de la famille et du système éducatif. Les films pornographiques se répandent dans les salles de cinéma, et l'acte sexuel est exposé au regard public⁷³. Mais cette ferveur culturelle s'estompe progressivement, et la pornographie perd la connotation politique qui en a légitimé la diffusion. Dans les années 1980 et 1990, les images pornographiques sont diffusées d'abord par cassettes vidéo, puis par télévision : la narration est réduite pour faire place aux rapports sexuels, la fruition se déroule dans l'espace privé et vise à satisfaire le plaisir du spectateur selon une stratégie purement commerciale⁷⁴. Avec Internet, une évolution a lieu dans les modalités de la réception pornographique. L'exposition de l'acte sexuel au regard public est produite par les utilisateurs eux-mêmes, à travers l'utilisation d'appareils numériques et la possibilité de télécharger le contenu sur des espaces de partage en ligne. Le terme « pornographie », qui renvoie à la production industrielle, cède la place à celui de « contenu sexuel », qui inclut les productions des utilisateurs. Dans l'environnement en ligne, qui est à la fois public et intime, le corps trouve un lieu d'expression des pulsions et des désirs individuels, dans une relation renouvelée entre technologie, corps et désir. Sur Internet, les enfants, les adolescents et les jeunes peuvent explorer librement les informations du monde adulte autrefois cachées, y compris le contenu sexuel⁷⁵. Comme observé par Jean Duvignaud dans *La Planète des Jeunes*, l'apprentissage de la relation amoureuse et sexuelle est central pour les adolescents :

« L'adolescence est une période d'émancipation à l'égard de la famille d'origine ; on expérimente, on se cherche, on projette, mais cette phase est aussi marquée par la quête d'un partenaire : l'apprentissage de la relation amoureuse et sexuelle y est central. »⁷⁶

Depuis les origines de la Toile, les contenus sexuels circulent sur le Net en toute liberté. Dans l'histoire de l'homme, il n'y avait jamais eu une telle quantité de matériaux sexuels et pornographiques disponibles 24 heures sur 24 gratuitement. Les jeunes actuellement âgés entre 15 et 30 ans ont grandi avec les technologies digitales, les ordinateurs, les portables, les smartphones et les tablettes. La pornographie, qui avait été reléguée aux marges de la vie

⁷² ABRUZZESE, Alberto. Pornografia. In ABRUZZESE, Alberto. Lessico della comunicazione. Roma: Meltemi, 2003.

⁷³ ADAMO, Pietro. Il porno di massa: percorsi dell'hard contemporaneo. Milano: Raffaello Cortina, 2004.

⁷⁴ ABRUZZESE, Alberto. La bellezza per te e per me. Milano: Bompiani, 1998.

⁷⁵ MEYEROWITZ, Joshua. No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behavior. Oxford: Oxford University Press, 1985 ; POSTMAN, Neil. The Disappearance of Childhood. New York : Vintage Books, 1994.

⁷⁶ DUVIGNAUD, Jean. La Planète des jeunes. Paris : Stock, 1975.

sociale, rentre dans le vécu quotidien et devient un des contenus favoris, notamment par les garçons. À partir des résultats de notre enquête sur la réception de la pornographie en ligne par les jeunes en fin d'adolescence, « Sexe en ligne » (EHESS, Paris, 2012)⁷⁷, nous avons déduit des réflexions intéressantes sur l'objet d'étude et, de manière générale, sur la condition des adolescents dans la société contemporaine. L'isolement psychologique des jeunes de leur famille est un élément central de notre recherche. Ils ne parlent pas à leurs parents de leurs activités sexuelles et sentimentales, bien qu'elles soient des aspects fondamentaux de leur croissance. Cette distance avec les parents est compensée par les activités en ligne, ce qui permet aux adolescents – isolés dans leurs chambres – de communiquer avec le monde extérieur. La vie des adultes, source de curiosité, est ainsi connue et explorée par les médias audiovisuels d'une manière complètement libre, en dehors du contrôle parental. Par conséquent, le Net encourage la création d'une « culture de la chambre ». Grâce aux réseaux sociaux, la chambre, auparavant un lieu d'isolement, devient l'espace où rencontrer des amis et des étrangers. Par Internet, cet endroit intime se transforme également en un territoire d'exploration et de connaissance du monde extérieur. La Toile assume le rôle d'un médium d'information pour les adolescents sur les activités les plus intimes, telles que la sexualité. Elle prend ainsi la place des systèmes d'éducation traditionnels, qui avaient pour rôle d'informer et d'éduquer les adolescents aux relations amoureuses. L'absence d'éducation sexuelle – dénoncée par les jeunes – est compensée par la pornographie et les pratiques sexuelles en ligne. Les sites pornographiques deviennent un espace privilégié d'apprentissage de la relation sexuelle et de découverte du corps de l'autre. Les jeunes garçons s'informent et apprennent le sexe en ligne, à travers les images pornographiques et les expériences d'interaction sexuelle par webcam.

Auparavant, les concepts traditionnels d'innocence enfantine et d'omniscience adulte correspondaient à l'exclusion de l'enfant des situations sociales. Aujourd'hui, le mineur est informé précocement sur les secrets de la vie adulte. Avant, les mineurs étaient exclus de la connaissance des activités sexuelles, que les médias en revanche ont dévoilée. L'enfance, en tant qu'état naïf de la vie, où l'enfant restait dans l'ignorance du monde adulte, est aujourd'hui dépassée précocement à l'adolescence grâce à la Toile et aux médias audiovisuels.

⁷⁷ L'enquête a été menée sous la direction de Monique Dagnaud pour le mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie. PASTORINO, Agnese. Sexe en ligne. Enquête sociologique sur la réception de la pornographie en ligne par les jeunes en Italie. Mémoire Master 2 Recherche : Sociologie : Paris : EHESS : 2012.

1.2.3. La pornographie et la texto-pornographie en ligne dans les recherches anglophones

Dans le livre *Children, Risk and Safety on the Internet : Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*, des chapitres entiers sont dédiés à l'accès à la pornographie et à la texto-pornographie par les enfants⁷⁸. Écrits respectivement par Antonis Rovolis et Liza Tsaliki, et par Sonia Livingstone⁷⁹ et Anke Görzig, ils présentent les recherches les plus récentes sur ces sujets. Nous avons fait une synthèse des résultats de leurs travaux dans les deux paragraphes suivants. Bien que nous ayons rencontré d'autres équipes de recherche qui se sont occupées de la pornographie en ligne et des jeunes, nous avons dû faire des choix en raison des limites de temps et linguistiques-culturelles. En effet, bien que nous ayons une ample compétence linguistique, l'analyse d'un terrain plurilingue, comme le Parlement européen, et l'étude d'une littérature internationale devenaient un travail trop vaste pour une thèse. Néanmoins, pour faire comprendre l'ampleur et la variété des perspectives de recherche, nous souhaitons mentionner certains des groupes les plus influents au niveau international dans ce domaine : c'est le cas de l'équipe du *Center for Research on Children, Adolescents and the Media* de l'Université d'Amsterdam¹, des travaux de l'*Oxford Internet Institute* en Angleterre, du *Youth and Media Lab* du Berkman Klein Center for Internet & Society de l'Université de Harvard et du *Data and Society Institute* fondé et dirigé par Danah Boyd aux États-Unis. Au niveau des agences des Nations Unies, des publications ont été produites par l'UNICEF *Innocenti Research Center*, l'UNESCO et la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants.

*La pornographie.*⁸⁰ La littérature scientifique sur les effets des médias a toujours considéré l'impact des images sexuelles sur le mineur comme nocif, en mettant en évidence la nécessité d'une protection de l'enfance. Ces théories ont été critiquées car trop déterministes, là où des positions libérales défendent la potentialité de dépasser des normes sexuelles trop répressives

⁷⁸ Le terme est désigné en anglais par le mot *sexting*.

⁷⁹ Sonia Livingstone est l'un des experts les plus reconnus sur les thèmes des médias et des enfants ; elle a dirigé l'enquête EUKidsOnline financée par le programme Safer Internet. Son approche scientifique s'est distinguée par les approches méthodologiques d'études des médias et des enfants, et plus récemment par les recherches sur les droits des enfants. À la London School of Economics, Sonia Livingstone a été directeur scientifique des études internationales : EuKidsOnline et Global Kids Online. Ces projets ont été financés par le centre de recherche *Innocenti* de la Commission européenne et l'UNICEF. Le premier portait sur l'usage de la Toile par les enfants européens et le deuxième se concentre sur leurs droits à l'ère numérique.

⁸⁰ ROVOLIS, Antonis, TSALIKI, Liza. Pornography. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK: Policy Press, 2012.

ou des expressions normatives de la sexualité⁸¹. Une autre question importante, soulignée par plusieurs chercheurs, est celle de l'accès omniprésent au contenu pornographique⁸². Les limites des résultats de recherche sur ces sujets sont dues à des implications éthiques et au manque de preuves empiriques d'un préjudice réel⁸³. En outre, la relation entre le risque sexuel et le préjudice psychologique ou physique est très variable⁸⁴.

Des recherches récentes sur la consommation de pornographie par les jeunes montrent qu'ils sont capables d'exprimer des opinions personnelles sur ce sujet⁸⁵ et conscients que les représentations médiatiques peuvent être fausses. Des enquêtes ethnographiques ont démontré comment l'exposition à la pornographie est rarement traumatique, mais fait partie d'un rite de passage ou éducationnel en relation à leur corps et la possibilité d'éprouver du plaisir⁸⁶. De plus, il n'est pas évident d'établir le lien entre risques, accidents et dommages réels, parce que toutes les prises de risques n'entraînent pas des incidents, et tous les incidents inquiétants n'entraînent pas des dommages réels ou durables⁸⁷. Au-delà de la pornographie, les appareils numériques et les réseaux sociaux ont facilité la diffusion d'autres modalités d'échange de contenus sexuels audiovisuels, y compris des matériels autoproduits.

*La texto-pornographie.*⁸⁸ Le terme « texto-pornographie »⁸⁹ – traduit de l'anglais *sexting* – est utilisé pour indiquer l'échange de contenu sexuel par le biais de la Toile, qui augmente avec

⁸¹ FLOOD, Michael. The harms of pornography exposure among children and young people. *Child Abuse Review*, nov. 2009, vol. 18, n° 6.

⁸² MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne: Melbourne University Press, 2008 ; EY, Lesley-Anne, CUPIT, C. Glenn. Exploring young children's understanding of risks associated with internet usage and their concepts of management strategies. *Journal of Early Childhood Research*, fév. 2011, vol. 9, n° 1, p. 53-65.

⁸³ HELSPER, Ellen. *R18 material: Its potential impact on people under 18. An overview of the available literature*. Londres : Ofcom, 2005.

⁸⁴ LIVINGSTONE, Sonia. *Children and the Internet*. Cambridge: Polity Press, 2009.

⁸⁵ BUCKINGHAM, David, BRAGG, Sara. *Young people, sex and the media: The facts of life?* Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2004 ; MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne: Melbourne University Press, 2008.

⁸⁶ MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne : Melbourne University Press, 2008. p. 164 ; BUCKINGHAM, David, WILLET, Rebekah, BRAGG, Sara, RUSSELL, Rachel. External research on sexualized goods aimed at children, Scottish Parliament's Equal Opportunities Committee Report, 2010; ROVOLIS, Antonis, TSALIKI, Liza. Pornography. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK: Policy Press, 2012.

⁸⁷ LIVINGSTONE, Sonia. *Children and the Internet*. Cambridge: Polity Press, 2009.

⁸⁸ LIVINGSTONE, Sonia, GÖRZIG, Anke. Sexting: the exchange of sexual messages online. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

⁸⁹ LIVINGSTONE, Sonia, GÖRZIG, Anke. Sexting: the exchange of sexual messages online. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

l'anonymat en ligne par rapport à d'autres formes de communication sexuelle par les médias⁹⁰. Ce phénomène, même en n'étant pas trop différent des échanges téléphoniques, écrits et face-à-face⁹¹, a été facilité et transformé par le Net⁹². Du point de vue des adolescents, en fonction des résultats des groupes de discussion, la texto-pornographie est décrite comme une modalité de flirt⁹³. Le débat scientifique sur cette pratique est controversé par rapport à ses effets risqués chez les jeunes. Dans des cas spécifiques, elle peut avoir des conséquences néfastes, par exemple lorsque des images sont envoyées par inadvertance à certaines personnes, ou bien sont modifiées⁹⁴.

D'autres arguments se concentrent sur l'hyper-sexualisation du corps féminin⁹⁵, la sexualisation des enfants⁹⁶ ou le cyberharcèlement sexuel à travers des images sexuelles⁹⁷. Les préoccupations en matière de risques en ligne ont moins exploré la relation avec le développement sexuel à l'adolescence⁹⁸ ou l'éducation sexuelle. D'autres auteurs distinguent l'activité criminelle et l'expérimentation sexuelle⁹⁹. Malgré le fait que la texto-pornographie ne soit pas étudiée en profondeur au sein d'EUKidsOnline, les mêmes chercheurs du réseau soulignent l'importance d'être attentif à l'analyse multiculturelle, en particulier à la diversité inter-religieuse dans les pays européens¹⁰⁰.

La limite entre ce qui est amusant et ce qui est coercitif peut être difficile à distinguer, parce que, en général, l'échange humoristique d'allusions sexuelles, de blagues rudes et de gros mots

⁹⁰ SUBRAHMANYAM, Kaveri, SMAHEL, David. *Digital Youth. The Role of Media in Development*, New York : Springer, 2011.

⁹¹ CHALFEN, Richard M. "It's only a picture": sexting, "smutty" snapshots and felony charges. *Visual Studies*, nov. 2009, vol. 24, no° 3, p. 258-68.

⁹² BOYD, Danah. *Why Youth ♥ Social Network Sites: the Role of Networked Publics in Teenage Social Life*. In BUCKINGHAM, David (dir.). *Youth, Identity and Digital Media Volume*. Cambridge, MA: The MIT Press. 2008. p. 119-42.

⁹³ LENHART, Amanda. *Teens and sexting: How and why minor teens are sending sexually suggestive nude and nearly nude images via text messaging*, Washington, DC : Pew Internet and American Life Project, 2009.

⁹⁴ BARAK, Azy. *Sexual harassment on the Internet*. *Social Science Computer Review*, February 2005, 23, 1. YBARRA, Michelle, MITCHELL, Kimberly J., WOLAK, Janis. *Examining characteristics and associated distress related to internet harassment*. *Pediatrics*. oct. 2006, vol. 118, n° 4, p. 1169-77.

⁹⁵ RINGROSE, Jessica. *Slut, whores, fat slags and Playboy bunnies: teen girls' negotiations of "sexy" on social networking sites and at school*. In JACKSON, Carolyn, PAECHTER, Carrie, RENOLD, Emma (dir.). *Girls and education*, 3-16, Maidenhead: Open University Press, 2010. p. 179.

⁹⁶ GREENFIELD, Patricia M. *Inadvertent exposure to pornography on the Internet*. *Journal of Applied Developmental Psychology*, nov.-déc. 2004, vol. 25, n° 6, p. 741-50.

⁹⁷ DAVIDSON, Julia, GOTTSCHALK, Petter. *Internet child abuse: Current research and policy*. London : Routledge, 2010.

⁹⁸ STERN, Susannah. *Sexual selves on the world wide web: adolescent girls' home pages as sites for sexual self-expression*. In BROWN, Jane D., STEELE, Jeanne R., WALSH-CHILDRES, Kim (dir.). *Sexual teens, sexual media*, Mahwah : Lawrence Erlbaum Associates, 2002. p. 265-85.

⁹⁹ WOLAK, Janis, FINKELHOR, Davis. 'Sexting : a typology'. *Research Bulletin*, mars 2011, Durham, NH: Crimes Against Children Research Center.

¹⁰⁰ LIVINGSTONE, Sonia, GÖRZIG, Anke. *Sexting: the exchange of sexual messages online*. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

est typique des conversations des adolescents¹⁰¹. Ainsi, la texto-pornographie peut faire partie de l'exploration et de l'expérimentation nécessaire pour permettre l'émergence de l'identité sexuelle¹⁰² et l'identification d'informations et de conseils précieux en sexualité¹⁰³.

Wolak et Finkelhor (2011) distinguent entre « texto-pornographie aggravée » – qui inclut des aspects criminels ou abusifs dans la création d'images sexuelles – et « texto-pornographie expérimentale » – qui est produite par les jeunes ; les chercheurs distinguent cette dernière modalité selon la motivation : romantique, en recherche d'attirance sexuelle, ou autre. La nature ambiguë de la texto-pornographie n'est pas notée par l'enquête EuKidsOnline. Dans l'analyse multinationale, lorsque la culture religieuse d'un pays est importante, on relève moins de dommages, selon les âges. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, dans des pays moins religieux, il y a davantage de messages explicites qui inquiètent les enfants les plus jeunes ; d'autre part, dans des pays plus religieux, les enfants peuvent se sentir plus protégés par leurs parents et moins vulnérables face aux messages sexuels.

1.2.4. Les données sur l'accès à la pornographie en ligne fournies par Pornhub et Google AdPlanner

En ce qui concerne l'accès aux sites pornographiques, nous avons recueilli les principales données européennes fournies par le service Google DoubleClick AdPlanner et le réseau Pornhub. Les premières statistiques se réfèrent aux visites d'un site pornographique parmi les plus visités au monde, Youporn.com, en 2012¹⁰⁴. Ces données internationales montrent que les visiteurs uniques¹⁰⁵, selon le nombre estimé par les cookies¹⁰⁶, sont 160 millions et que les

¹⁰¹ National Campaign to Support Teen and Unplanned Pregnancy (2008) *Sex and tech: Results from a survey of teens and young adults*. Washington, DC: National Campaign to Support Teen and Unplanned Pregnancy; RINGROSE, Jessica. Slut, whores, fat slags and Playboy bunnies: teen girls' negotiations of "sexy" on social networking sites and at school. In JACKSON, Carolyn, PAECHTER, Carrie, RENOLD, Emma (dir.). *Girls and education*, 3-16, Maidenhead: Open University Press, 2010. p. 170-82.

¹⁰² STERN, Susannah. Sexual selves on the world wide web: adolescent girls' home pages as sites for sexual self-expression. In BROWN, Jane D., STEELE, Jeanne R., WALSH-CHILDRES, Kim (dir.). *Sexual teens, sexual media*, Mahwah : Lawrence Erlbaum Associates, 2002. p. 265-85 ; BUCKINGHAM, David, BRAGG, Sara. *Young people, sex and the media : The facts of life?* Basingstoke : Palgrave Macmillan. 2004.

¹⁰³ BROWN, Jane D., HALPERN, Carolyn Tucker, L'ENGLE, Kelly Ladin. Mass media as a sexual super peer for early maturing girls. *Journal of Adolescent Health*, mai 2005, vol. 36, no° 5, p. 420-7.

¹⁰⁴ Le choix de se concentrer sur Youporn est dû au fait qu'il a été le site le plus mentionné par les jeunes dans le cadre de notre enquête menée à l'EHESS (Paris, 2012). Cependant, ces informations ont été disponibles jusqu'à août 2012 pour le site Youporn.

¹⁰⁵ Les visiteurs uniques visitent « une ou plusieurs pages d'un site web durant une période de temps. Ainsi, le nombre de visiteurs uniques d'un site durant le mois de janvier 2014 est le nombre de visiteurs différents qui ont visité au moins une page du site durant le mois de janvier 2014 ». (Définition de « visiteur unique » donnée par Wikipedia en juin 2017)

¹⁰⁶ La définition du terme « cookie » proposée par Wikipedia en juin 2017 est la suivante : « Le cookie (ou témoin de connexion) est défini par le protocole de communication HTTP comme étant une suite d'informations envoyée par un serveur HTTP à un client HTTP, que ce dernier retourne lors de chaque interrogation du même

visiteurs uniques en tant qu'utilisateurs sont 65 millions. Les utilisateurs âgés de moins de 17 ans représentent 7 % de l'échantillon ; et 17 % sont des jeunes âgés entre 18 et 24 ans. La population des utilisateurs est à prévalence masculine (79 % contre 21 % de femmes). Nous notons que le temps moyen passé sur le site correspond environ à 14 minutes.

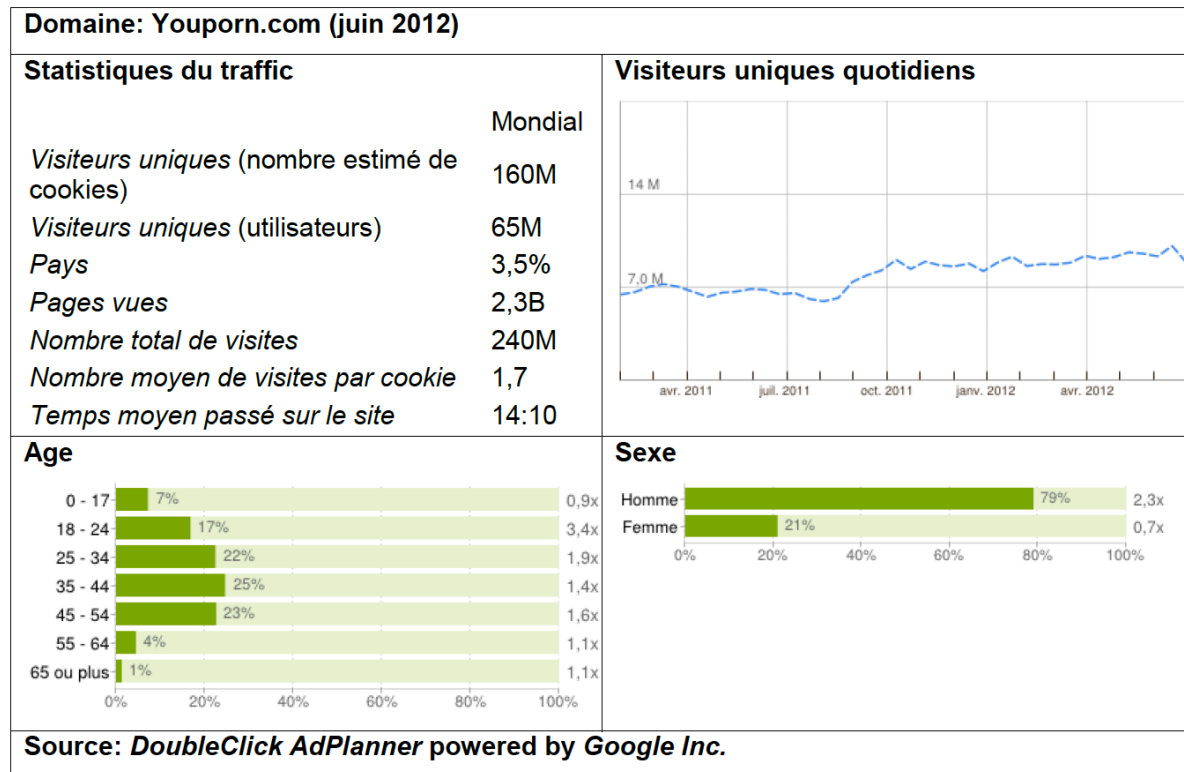


Tableau 2. Résultats de DoubleClick AdPlanner sur l'accès à Youtube

Pour une analyse des données nationales, Google nous fournit les statistiques seulement pour certains pays, tels que le Brésil, l'Australie, les États-Unis, la Suisse, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie. Dans les deux tableaux suivants, apparaît en premier le pourcentage de jeunes visiteurs de YouPorn.com divisés en trois tranches d'âge : les enfants et adolescents (de 0 à 17 ans), les jeunes (de 18 à 24 ans) et les adultes (de 25 à 99 ans) ; apparaît en second le nombre de visiteurs uniques, nécessaire pour comprendre le premier tableau. En ce qui concerne l'âge des jeunes visiteurs, nous remarquons que le Brésil est le pays avec le plus haut pourcentage d'enfants et d'adolescents (0-17 ans) qui visitent le site YouPorn.com (32 %), suivi par l'Australie (24 %), la Suisse (24 %) et la France (17 %). L'Espagne présente

serveur HTTP sous certaines conditions. Le cookie est l'équivalent d'un fichier texte de petite taille, stocké sur le terminal de l'internaute ».

le plus haut pourcentage de jeunes (18-24 ans – 32 %), suivie par le Royaume-Uni (29 %), les États-Unis (26 %) et le Brésil (19 %).

	Les mineurs (0-17)	Les jeunes (18-24)	Les adultes (>25)
Italie	2 %	8 %	90 %
France	17 %	6 %	77 %
Allemagne	6 %	6 %	88 %
Royaume-Uni	2 %	29 %	69 %
Espagne	3 %	32 %	65 %
Suisse	17 %	5 %	78 %
États-Unis	5 %	26 %	69 %
Australie	24 %	5 %	71 %
Brésil	32 %	19 %	49 %

Date : juin 2012 ; Source : Google AdPlanner

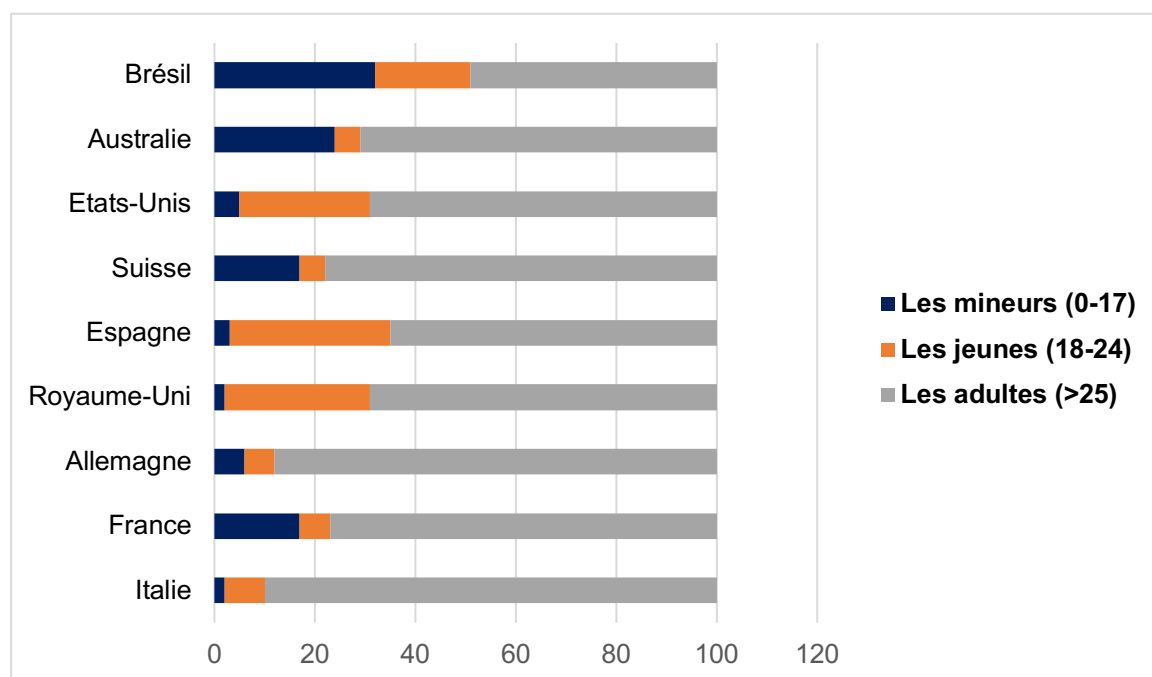


Tableau 3. Pourcentages relatifs à l'âge des jeunes visiteurs de YouPorn.com (juin 2012 ; source : Google AdPlanner)

Les visiteurs uniques de YouPorn.com, selon le nombre estimé de cookies, proviennent en majorité des États-Unis (41 millions), de l'Italie et de la France (12 millions), et du Royaume-Uni (9,9 millions). Respectivement, dans ces pays, les utilisateurs sont au nombre de 14 millions aux États-Unis, 4,5 millions en Italie et en France, 3,4 millions au Royaume-Uni.

	Visiteurs uniques (nombre estimé de cookies)	Visiteurs uniques (utilisateurs)
Italie	12 M	4,5 M
France	12 M	4,5 M

Allemagne	11 M	5 M
Royaume-Uni	9,9 M	3,4 M
Espagne	3,5 M	1,3 M
Suisse	1,6 M	0,67 M
États-Unis	41 M	14 M
Australie	2,9 M	0,99 M
Brésil	3,8 M	1,3 M

Date : juin 2012 ; Source : *Google AdPlanner*.

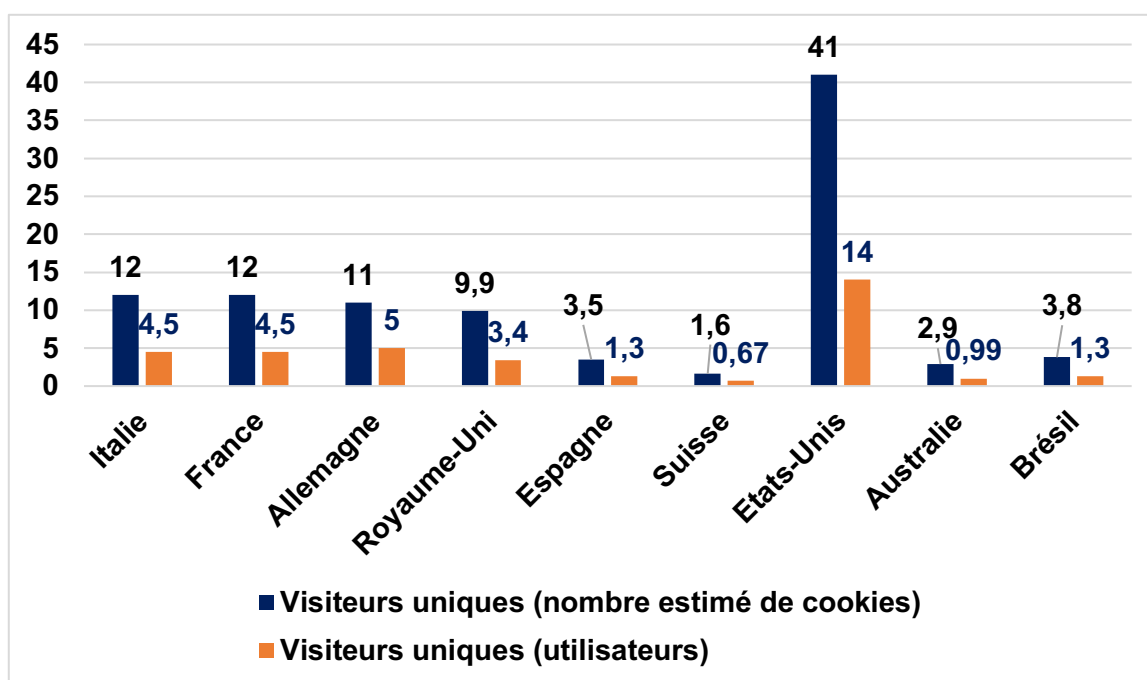


Tableau 4. Nombre de visiteurs uniques de YouPorn.com (juin 2012 ; source : *Google AdPlanner*)

Dans ces pays, l'utilisation de YouPorn.com est particulièrement répandue. En croisant ces résultats avec ceux relatifs à l'âge des utilisateurs, nous constatons que la France détient aussi un des plus hauts pourcentages d'enfants et adolescents (17 %), alors que les États-Unis ont un des plus hauts pourcentages de jeunes (26 %).

1.3. Les contenus sexuels nuisibles pour les enfants dans le débat public européen

Cette section présente le débat public sur le sujet, où l'on voit une alternance entre positions libertaires et protectionnistes, et les données des institutions européennes sur les risques audiovisuels sexuels pour les enfants. Nous tenons à préciser les raisons qui nous ont conduite à exclure les données relatives à la pornographie infantile de notre analyse initiale. Nous pensons que cet argument, largement traité dans le cadre de notre terrain d'enquête, se réfère à des enjeux de nature différente par rapport au sujet de la réception de la pornographie dans la société occidentale par les adolescents. Bien que nous n'excluons pas de notre analyse les débats parlementaires sur ces questions, nous croyons qu'à ce stade, ces données distrairaient l'attention de notre objet d'étude. Ce n'est pas tant au problème de la maltraitance des enfants par les adultes, comme dans le cas de la pornographie juvénile, que nous voulons consacrer notre énergie, mais plutôt à l'éducation à l'utilisation correcte des médias, même par rapport à leur corps et à la sexualité.

1.3.1. Le débat public : entre positions libertaires et protectionnistes

Le potentiel innovant d'Internet était déjà visible dans sa phase initiale de conception. Dès lors, il constituait « une technologie trop courageuse », un « projet trop coûteux » et « une initiative trop risquée pour être englobée par des organisations orientées vers le profit ». À l'époque, les agences gouvernementales américaines, les universités et les centres de recherche ont donné naissance à un espace de liberté. Plus tard, cet environnement fondé sur des idéologies libertaires transformera divers secteurs de la société contemporaine¹⁰⁷. Cependant, la rapidité et le pouvoir communicatif de la Toile ont constitué, dès sa première apparition, une préoccupation même pour les organes de contrôle de l'État, puisque Internet est devenu un thème de débat politique international. La structure des technologies en ligne empêchait une censure au niveau national, qui ne passait pas par les routeurs américains où les contenus étaient collectés. Cette limite technologique a fait que le principe de la liberté d'expression, consacré

¹⁰⁷ Comme souligné par Manuel Castells dans son livre *Galassia Internet*, la Toile naît comme la « probable intersection entre la *Big Science*, la recherche militaire et la culture libertaire ». CASTELLS, Manuel. *The Internet Galaxy. Reflections on the Internet, Business and Society*. New York : Oxford University Press, 2001. p. 33.

par le premier amendement de la Constitution américaine, a été indirectement étendu à d'autres pays occidentaux. Comme Castells l'affirme :

« La seule façon de contrôler l'Internet était de ne pas être sur le Web, et ce fut rapidement un prix trop élevé pour les pays, soit pour des opportunités commerciales, soit pour accéder à des informations globales. En ce sens, Internet a déstabilisé la souveraineté nationale et le contrôle de l'État. »¹⁰⁸

Aux États-Unis, une initiative du Congrès et du ministère de la Justice – appelée *Communication Decency Act* (1995) – a tenté de limiter la liberté d'expression en ligne pour défendre la protection des enfants contre les contenus sexuels nuisibles. Cependant, l'année suivante, cette décision a été déclarée inconstitutionnelle selon l'idée que « le chaos était la base de la liberté ». Une tentative infructueuse ultérieure a été le *Child Online Protection Act* (COPA) en 1998, visant à proposer des solutions techniques pour la protection des enfants aux fournisseurs même de ces sites ; il s'agit, par exemple, de mots de passe, de vérification de l'âge par carte de crédit, etc. Dans ce texte, la définition des contenus dangereux et nuisibles se limitait au contenu sexuellement explicite, et les solutions proposées étaient technologiques selon une approche nord-américaine, déjà adoptée pour la télévision. Le COPA a été présenté en 1998 par le Congrès et approuvé par la présidence de Bill Clinton. Néanmoins, il a été jugé inconstitutionnel par la Cour de Philadelphie et par la Cour fédérale des États-Unis à l'initiative d'un groupe de militants. La décision a été notifiée dans le premier amendement de la Constitution américaine, qui défend la liberté d'expression. En 2003 seulement, la Cour suprême de Washington a accepté la première limitation de la liberté d'expression en ligne dans les bibliothèques publiques, grâce à des filtres pour la protection des enfants. Cependant, une telle initiative n'est pas étendue aux espaces privés¹⁰⁹.

L'idée d'une société du risque, théorisée par Ulrich Beck¹¹⁰, guide le discours sur la protection de l'enfance vis-à-vis des objets technologiques, avec une attention à la production sociale du risque mise en place par l'industrie culturelle. Selon cette interprétation, les médias sont des producteurs de risques potentiels¹¹¹. D'autre part, les représentations médiatiques en Europe influencent la perception d'une prévalence du risque. Cet élément a été mis en évidence par une analyse de contenu relative à la couverture médiatique dans quatorze pays européens

¹⁰⁸ *Ibidem*.

¹⁰⁹ FRAU-MEIGS, Divina. Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque. Toulouse : Érès, 2011. p. 83-84.

¹¹⁰ BECK, Ulrich (1992). *Risk society: Towards a New Modernity*, London : Sage Publications.

¹¹¹ JEHEL, Sophie. Parents ou médias, qui éduque les pré-adolescents? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet. Toulouse : Érès, 2011. p.7-9.

participant à EUKidsOnline¹¹². De ce fait, l'inquiétude publique peut très facilement se transformer en panique morale¹¹³. Cependant, les préoccupations vis-à-vis de la pornographie changent beaucoup d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre¹¹⁴. Les récits transmis par les médias concernent la diffusion de contenus sexuels illégaux produits et diffusés par les adolescents eux-mêmes¹¹⁵. Le débat public aborde trois contenus sexuels nuisant gravement aux enfants : matériel d'abus, cyberharcèlement et pornographie en ligne¹¹⁶.

L'ère cyberiste, qui succède à l'ère moderniste et postmoderniste, crée un sentiment d'insécurité vis-à-vis des médias, lié à plusieurs facteurs. On assiste alors au « triomphe de la culture visuelle », à la « coévolution croissante entre l'homme et les médias », et au « déplacement des médias d'une société du spectacle (plus ou moins gratuite) vers une société du service (plus ou moins payante) »¹¹⁷. Selon Divina Frau-Meigs, l'émergence de nouveaux risques exige de rénover les formes de prévention dans un contexte socioculturel libéral¹¹⁸. La sociologue attribue la prédominance d'une tendance protectionniste à plusieurs facteurs, tels que :

« la nouveauté de l'outil, la présence de contenus en ligne nuisibles et facilement accessibles, ainsi qu'un écho des événements actuels liés aux crimes réels »¹¹⁹.

1.3.2. Les contenus sexuels nuisibles pour les enfants dans les enquêtes institutionnelles européennes

Le panorama européen est vaste par sa diversité culturelle et complexe par ses caractéristiques démographiques. Ces caractéristiques de l'espace européen impliquent que l'on a souvent une représentation diversifiée de certains phénomènes sociaux. Nous examinons ici

¹¹²HADDON, Leslie, STALD, Gitte. A comparative analysis of European press coverage of children and the Internet. *Journal of Children and Media*, Special Issue, vol. 3, n° 4, 2009, pp. 379-93.

¹¹³CRITCHER, Chas. Moral Panic Analysis: Past Present and Future. *Sociology Compass*, juin 2008, vol. 2, n° 4, p. 1127-1144; TSALIKI, Liza. Playing with porn: Greek children's explorations in pornography. *Sex and Education*. 2011, Special Issue, vol. 11, n° 3, p. 293-302.

¹¹⁴MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. The porn report. Melbourne: Melbourne University Press, 2008. EY, Lesley-Anne, CUPIT, C. Glenn. Exploring young children's understanding of risks associated with internet usage and their concepts of management strategies. *Journal of Early Childhood Research*, fév. 2011, vol. 9, n° 1, p. 53-65.

¹¹⁵ARCABASCIO, Catherine. Sexting and teenagers : OMG R U GOING 2 JAIL???. *Journal of Law & Technology*, 2010, 16 (3), p. 1-43 ; SACCO, Dena T., ARGUDIN, Rebecca, MAGUIRE, James et TALLON, Kelly, Sexting: Youth practices and legal implications, Cambridge, MA : Berkam Center for Internet and Society, 2010.

¹¹⁶MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. The porn report. Melbourne: Melbourne University Press, 2008.

¹¹⁷*Ibidem*, p. 10.

¹¹⁸FRAU-MEIGS, Divina. Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque. Toulouse : Érès, 2011. p. 86.

¹¹⁹*Ibidem*, p. 83.

les dernières données produites par les agences les plus mentionnées dans les débats parlementaires européens, telles qu’Eurobaromètre, Eurostat, et les équipes de recherche de EUKidsOnline. Le choix de ces organismes de recherche peut être influencé par leurs positions idéologiques et leurs priorités politiques.

Pour la collecte des données de l’Eurobaromètre et d’Eurostat, nous avons mené une recherche sur le portail des données ouvertes de l’Union européenne¹²⁰ avec les mots-clés suivants : *porn, child, adolescent, audiovisual, online, Internet*. Au vu des résultats, nous avons décidé de nous concentrer sur les données les plus récentes et les plus significatives. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons les enquêtes relatives aux thèmes de l’utilisation plus sûre d’Internet et de la sécurité en ligne publiées par l’Eurobaromètre, par l’Eurostat et financées par la Commission européenne. Les enquêtes – réalisées dans le cadre du programme Safer Internet – ont été inaugurées en 2004 avec les numéros 203 et 250 de l’Eurobaromètre, poursuivies en 2008 avec le Flash Eurobaromètre 248 et achevées en 2010 avec la recherche EUKidsOnline. Dans les titres des enquêtes, on relève le thème de la sécurité en ligne dans les données publiées dans l’Eurobaromètre spécial 390, 404 et 423 sur la cybersécurité et celui des problèmes liés aux usages privés dans l’Eurostat de 2004 à 2015. Dans le tableau suivant, nous avons listé les enquêtes analysées et les avons classées par organisation, année, titre et numéro de référence.

Organisation	Année	Titre de l’enquête	Numéro
Eurobaromètre	2015	Cybersécurité	Spécial 423
	2014	Cybersécurité	Spécial 404
	2012	Cybersécurité	Spécial 390
	2008	Towards a safer use of the Internet for children in the EU - a parents' perspective	Flash 248
	2004	Le contenu illégal et nuisible sur l’Internet	Spécial 203
	2004/05	Safer Internet	Spécial 250
Eurostat	2004/15	Security related problems experienced through using the internet for private purposes	Dataset
Commission européenne	2010	EUKidsOnline (London School of Economics)	Plusieurs rapports

Tableau 5. Enquêtes des institutions européennes analysées

Plus précisément, les trois rapports de l’Eurobaromètre ont été publiés en 2012 (n. 390), en 2014 (n. 404) et en 2015 (n. 423). Ces travaux visent à comprendre les expériences et les

¹²⁰ Le portail est accessible sur : <https://data.europa.eu/euodp/fr/data/>

perceptions sur les enjeux de la cybersécurité. L'enquête la plus récente – contenue dans le numéro 423 de l'Eurobaromètre de 2015 – concerne 27 000 personnes dans tous les États membres¹²¹. Dans ces résultats, nous avons trouvé intéressant que le danger de trouver accidentellement de la pédopornographie soit listé parmi les préoccupations principales des internautes (28%)¹²². De plus, l'accès par hasard à ce type d'image a fait augmenter l'inquiétude envers les crimes en ligne entre 2013 et 2014 de 8 points de pourcentage¹²³. D'autre part, le niveau d'inquiétude est inversement proportionnel au risque effectif de rencontrer l'activité criminelle. Dans la figure 1 suivante, nous présentons le niveau de préoccupation à l'égard de la pornographie enfantine en ligne, classé par pays et pour tous les États membres (référence EU28).

**QB7.4 Les cybercriminalités peuvent inclure plusieurs types différents d'activités criminelles. Êtes-vous personnellement concerné par la cybercriminalité ou bien par le risque d'être victime des cybercriminalités suivantes ?
Rencontrer accidentellement la pornographie enfantine en ligne.**

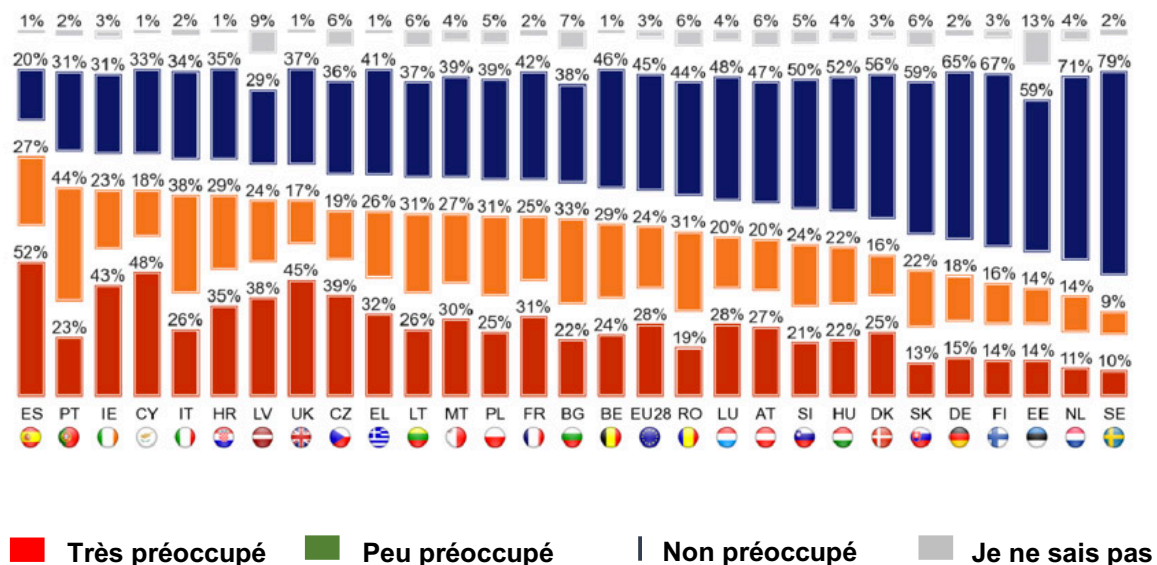


Figure 1. Rencontre accidentelle de la pornographie enfantine en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l'Internet (D62) (n=21,015 en EU28)

¹²¹ Elle a été menée par *TNS Opinion & Social* sur demande de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures et coordonnée par la Direction générale de la communication.

¹²² 28 % des répondants se sont dit « très concernés ». L'accès accidentel à la pédopornographie représente l'une des typologies de crime qui suscite une réaction de préoccupation importante, suivi par le vol d'identité (33 %), puis la peur d'être victime d'une fraude à la carte bancaire ou sur une banque en ligne (30 %). De plus, ce crime préoccupe plus de la moitié des utilisateurs d'Internet (52 %).

¹²³ Eurobaromètre (2015) Spécial Eurobaromètre 423 : Cybersécurité, Direction générale de la communication, p. 54-55.

Pour l'accès aux contenus agressifs, y compris la pédopornographie, nous constatons une augmentation de 8 % entre les résultats de l'enquête de 2013 et ceux de l'enquête de 2015. 7 % des utilisateurs d'Internet déclarent avoir rencontré accidentellement la pédopornographie en ligne. En comparant la figure suivante avec la précédente, nous remarquons à quel point la préoccupation envers une possible exposition à des images pédopornographiques est plus élevée par rapport à la réelle exposition au risque dans la moyenne de tous les États membres (28 % *versus* 7 %).

**QB8.4. Combien de fois avez-vous vécu ou été victime des situations suivantes ?
Rencontrer accidentellement la pornographie enfantine en ligne.**

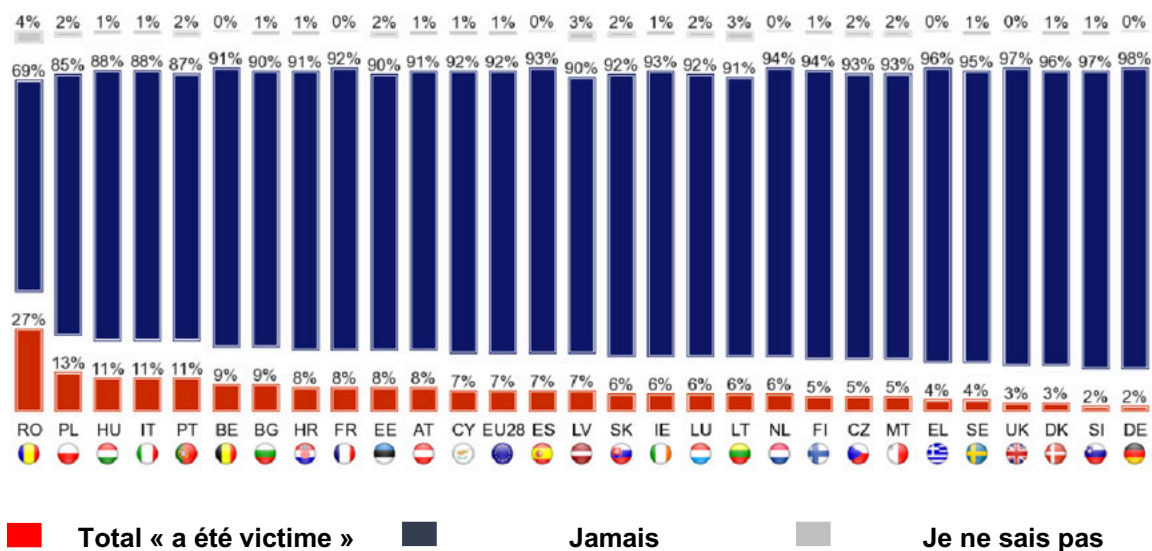


Figure 2. Rencontre accidentelle de la pornographie enfantine en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l'Internet (D62) (n=21,015 en EU28)

En termes de protection des enfants dans la maison, nous avons pris note des données les plus considérables dans la même enquête. Un grand nombre de citoyens européens essaie de protéger les enfants de moins de 16 ans pendant leur navigation (38 %). Les mesures éducatives adoptées vis-à-vis du risque de harcèlement en ligne diffèrent. Certains parents contrôlent l'usage de la Toile (22 %) ou parlent des risques en ligne (21 %), d'autres parlent des risques sur Internet, posent des limites de temps (18 %) ou adaptent les paramètres de sécurité (13 %). La plupart des participants à l'enquête (53 %) déclarent n'être pas concernés par le sujet car, par exemple, ils n'ont pas d'enfants mineurs.

D'autres résultats montrent que le niveau d'utilisation de la Toile et celui de l'information sur les risques en ligne sont directement proportionnels à la tendance à communiquer avec les enfants sur ce sujet. En termes d'usage de la Toile, 26 % des utilisateurs quotidiens parlent aux

enfants des risques en ligne, contre 22 % des utilisateurs moins fréquents et 9 % des non-utilisateurs. De plus, 25 % des répondants qui se sentent informés sur les risques de cybercrimes déclarent parler des risques avec leurs enfants, comparé au 17 % de ceux qui ne sont pas informés. Nous présentons ci-après les différentes mesures de protection évoquées et les résultats connexes.

QB6. En pensant au harcèlement en ligne (qui peut inclure tout, du *cyberbullying* ou *blackmailing* à des dangers en ligne plus sérieux), qu'est-ce qui est fait dans votre maison pour protéger les enfants au-dessous de 16 ans pendant qu'ils sont en ligne ? (PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

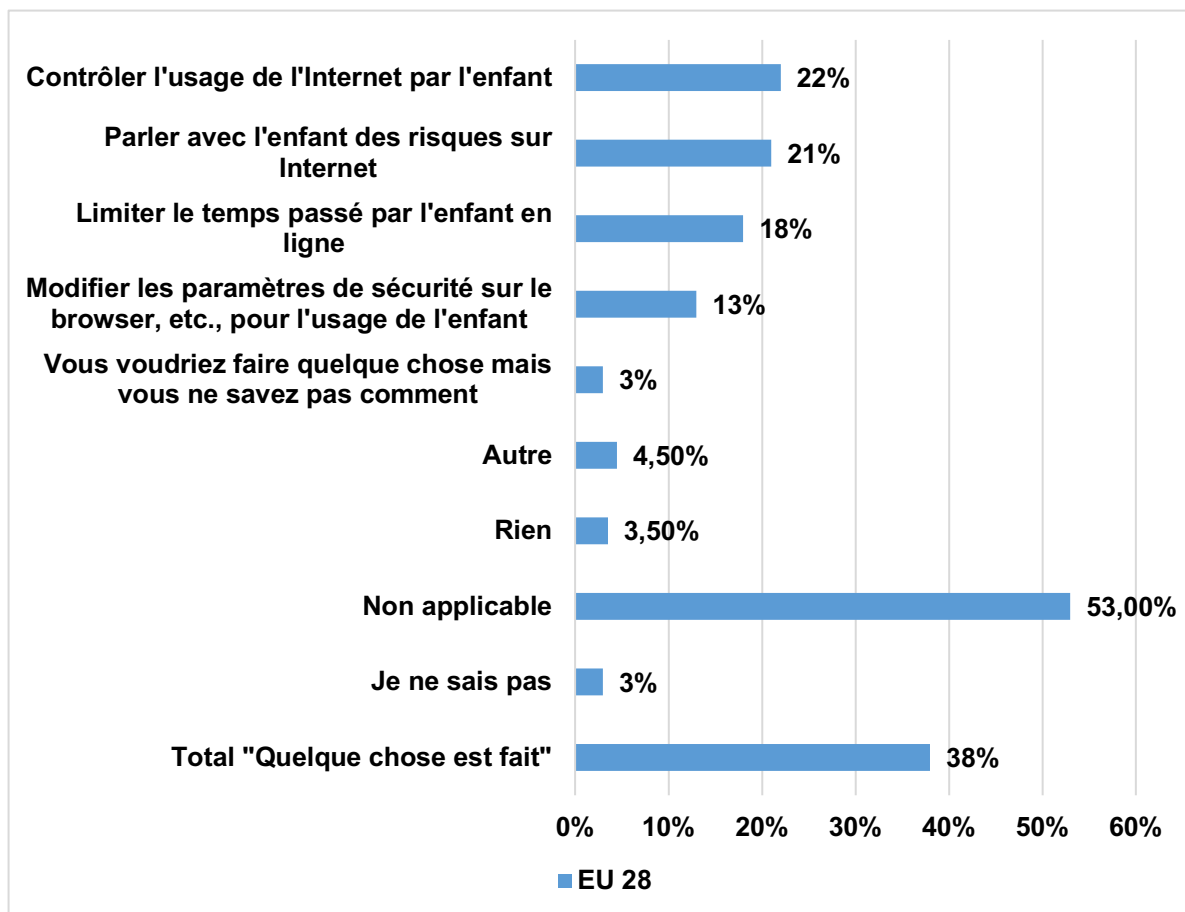


Figure 3. Mesures de protection contre le harcèlement en ligne à la maison

	Contrôler l'usage de l'Internet par l'enfant	Parler à l'enfant du risque sur Internet	Limiter le temps passé par l'enfant en ligne	Adapter des paramètres de sécurité sur le browser, etc., pour l'usage de l'enfant	Vous voudriez faire quelque chose, mais vous ne savez pas comment	Autre	Rien	Non applicable	Je ne sais pas
EU28	22 %	21 %	18 %	13 %	3 %	3 %	6 %	53 %	3 %
Usage de l'Internet									
Tous les jours	27 %	26 %	21 %	16 %	2 %	3 %	6 %	48 %	1 %
Souvent/Parfois	22 %	22 %	20 %	14 %	4 %	3 %	6 %	48 %	2 %
Jamais	10 %	9 %	8 %	4 %	4 %	2 %	5 %	66 %	6 %
Niveau d'information sur les risques de cybercriminalité									
Total « Bien informé »	25 %	25 %	21 %	17 %	2 %	3 %	5 %	50 %	1 %
Total « Pas bien informé »	19 %	17 %	15 %	10 %	4 %	3 %	7 %	56 %	3 %

Tableau 6. Mesures de protection contre le harcèlement en ligne à la maison

D'autres données significatives décrivent les actions faites en cas d'accès accidentel à la pédopornographie en ligne. La plupart des utilisateurs d'Internet (76 %) déclarent qu'ils appelleraient la police. D'autres prendraient contact avec les fournisseurs des services en ligne (11 %), le site ou le vendeur (8 %) ou alerteraient une organisation de protection des consommateurs (4 %). Pour chaque type de réaction, il y a une diminution de 2 points de pourcentage entre 2013 et 2015¹²⁴.

¹²⁴ Eurobaromètre (2015) Spécial Eurobaromètre 423 : Cybersécurité, Direction générale de la Communication.

QB6. En pensant au harcèlement en ligne (qui peut inclure tout, du *cyberbullying* ou *blackmailing* à des dangers en ligne plus sérieux), qui contacteriez-vous ? (PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

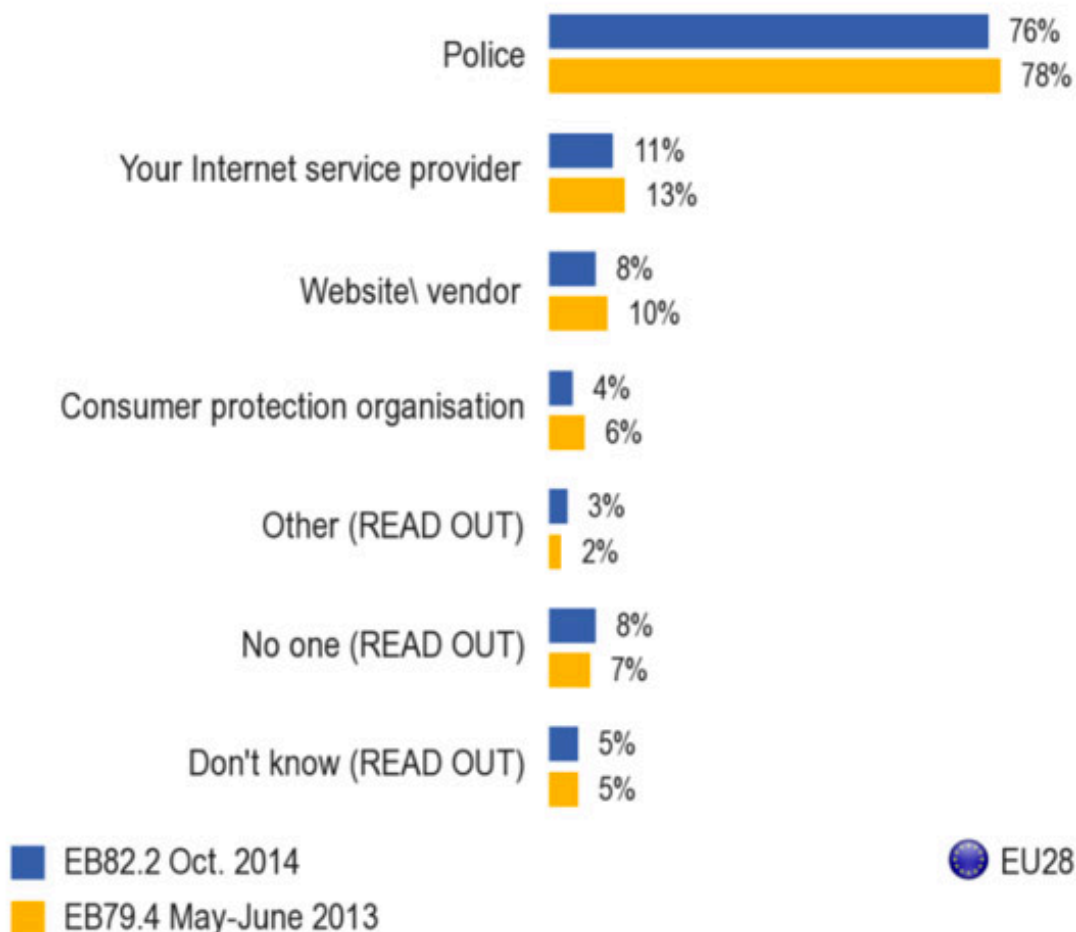


Figure 4. Accès accidentel à la pédopornographie en ligne (Spécial Eurobaromètre 423). Base : répondants qui utilisent l’Internet (D62) (n=21,015 en EU28)

Les données d’Eurostat sur les problèmes de sécurité expérimentés pendant l’usage personnel de l’Internet – publiées entre 2004 et 2015 – se réfèrent à plusieurs situations risquées. La liste est la suivante : 1. attaques de virus et autres infections informatiques entraînant une perte d’information ou de temps (par exemple, cheval de Troie) ; 2. mails non sollicités envoyés à un particulier, correspondant à l’expression anglaise *spam*, abus de renseignements personnels envoyés sur Internet et/ou autres violations de la vie privée, par exemple abus de photos, vidéos, etc.; 3. perte financière en raison de la réception de messages frauduleux par hameçonnage¹²⁵

¹²⁵ Selon la définition de Wikipedia, « l’hameçonnage, *phishing* ou filoutage, est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d’identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu’elle s’adresse à un tiers de confiance — banque, administration,

ou redirection vers de faux sites Web demandant des informations personnelles ; 4. perte financière due à des paiements frauduleux¹²⁶. Dans ces données, nous avons remarqué l'absence de référence à des risques de nature sexuelle.

Parmi les enquêtes menées dans le cadre du programme Safer Internet, des rapports spéciaux de l'Eurobaromètre ont été publiés depuis 2004. À cet égard, nous rappelons la première étude sur l'utilisation appropriée d'Internet par les enfants, qui a mis l'accent sur les contenus illégaux et préjudiciables (2004). L'enquête suivante a été présentée en 2005 dans l'*Eurobaromètre spécial 250 Safer Internet*. En 2008, l'Eurobaromètre Flash 248 introduit la perspective des parents relative à l'utilisation correcte de la Toile. L'enquête *EUKidsOnline*, dirigée par la London School of Economics, remonte à 2010. Nous proposons ici une synthèse des résultats de ces travaux.

Le rapport intitulé « Le contenu illégal et nuisible sur l'Internet » du Spécial Eurobaromètre 203 (EB60.2 – CC-EB 2004.1) de mars 2004 a recueilli les données des enquêtes menées à l'automne 2003 dans les quinze pays membres et au début de 2004 dans les nouveaux États entrants¹²⁷. L'objet d'étude est vu sous plusieurs aspects, tels que l'usage de la Toile, l'accès aux contenus nuisibles et illégaux en ligne, les mesures de protection mises en place par les parents et le niveau d'information et de sensibilisation sur la sécurité en ligne. Ensuite, le Spécial Eurobaromètre 250, appelé *Safer Internet*, a été financé par le programme homonyme en 2004-2005. Une autre investigation sur le terrain a été conduite entre décembre 2005 et janvier 2006, puis publiée en 2008 comme Flash Eurobaromètre 248. Elle se focalisait sur les points de vue des parents par rapport à l'usage de la Toile par les enfants, avec l'objectif de connaître leurs stratégies de contrôle et leur connaissance des mesures de sécurité¹²⁸.

Les données les plus récentes qui nous fournissent une photographie des pratiques des jeunes en ligne sont celles relatives à l'étude dirigée en 2010 dans 25 pays européens par la *London School of Economics and Political Sciences*. Ce travail, intitulé « EuKidsOnline », a été réalisé grâce à un financement du programme Safer Internet. L'échantillon était composé d'enfants âgés entre 9 et 16 ans. Quatre types de risques étaient relevés : agressivité, sexualité, valeurs, commercial. Chacun d'eux était classé en trois catégories : contenu – où l'enfant est un récepteur

etc. — afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc. »

¹²⁶ Eurostat dataset on *Security related problems experienced through using the internet for private purposes* (2004-2015).

¹²⁷ Avant mai 2004.

¹²⁸ Nous avons décidé de nous focaliser uniquement sur les enquêtes les plus récentes et de nous limiter à mentionner ces premières enquêtes d'Eurobaromètre. La source se réfère à: Eurobarometer (2008) Flash Eurobarometer 248: Towards a safer use of the Internet for children in the EU - a parents' perspective.

de production en série –, contact – où l'enfant participe à des activités initiées par des adultes –, et conduite – où l'enfant est un acteur responsable ou victime¹²⁹.

Risques liés à l'utilisation d'Internet par les enfants			
	Contenu Réception de contenu de masse	Contact Participation à des activités en ligne (initiées par un adulte)	Conduite Auteur ou victime dans les échanges entre pairs
Risque Sexuel	Contenu pornographique	Cyber-harcèlement sexuel (en angl. <i>grooming</i>), abus ou exploitation sexuel	Harcèlement sexuel, texto-pornographie

Tableau 7. Risques liés à l'utilisation d'Internet par les enfants (source : HASEBRINK, U. et al. 2009)

Entre autres, les contenus sexuels nuisibles sont principalement diffusés sous la forme de contenus pornographiques (14 %), de texto-pornographie (15 %) et de communication avec des personnes inconnues (30 %), puis rencontrées hors ligne (9 %). L'enquête montre que l'exposition aux images sexuelles est directement proportionnelle à l'âge de l'enfant. Un tiers des enfants (36 %) âgés de 15 à 16 ans déclare regarder ces images, comparé à 11 % des enfants de 9 à 10 ans.

L'utilisation de contenus sexuels se fait principalement en ligne (14 %). Les filles les regardent moins que les garçons (12 % contre 16 %), mais elles peuvent rester choquées par cette vision (39 % contre 26 % des garçons). Le risque de regarder ces images est fréquent chez les adolescents de 15 à 16 ans. Plus ils sont jeunes, plus ils pourraient être choqués par la vision de ces images : 56 % des enfants de 9 à 10 ans le sont, contre seulement 24 % des adolescents de 15 à 16 ans.

Les enfants les plus exposés aux images sexuelles en ligne se retrouvent dans les pays du Nord (Norvège, Danemark, Suède, Pays-Bas et Finlande) et en Europe de l'Est (République tchèque, Lituanie, Estonie et Slovaquie). Une exposition limitée à ces images concerne l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Ils y ont accès par plusieurs sites : hébergement de vidéos (tels que YouTube – 5 %), adultes/X (4 %), réseaux sociaux (3 %), autres (3 %), jeux vidéo (2 %), téléchargement de fichiers pairs-à-pairs (2 %). Ces images ou

¹²⁹ HASEBRINK, Uwe, LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, ÓLAFSSON, Kjartan. Comparing children's online opportunities and risks across Europe: Cross-national comparisons for EU Kids Online. LSE, London : EU Kids Online, 2009 (Deliverable D3.2, 2nd edition).

vidéos reproduisent des personnes nues (11 %), du sexe explicite (8 %), des organes génitaux (8 %) ou des actes de violence (2 %)¹³⁰.

¹³⁰ LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke (dir.). Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective. Bristol, UK : Policy Press, 2012.

1.4. L'itinéraire vers la thèse : de l'enquête « Sexe en ligne » au programme *Safer Internet*

En cinq ans, la thèse est passée par différentes étapes de mon parcours de vie et de recherche, en m'amenant à enquêter sur la réalité sociale contemporaine, non seulement avec un œil sur l'adolescent et le monde politique international, mais aussi avec une dimension plus profonde et inconsciente, qui venait de mon passé. Ainsi, aux réflexions philosophiques et à l'observation sociologique se sont ajoutées des questions existentielles et des expériences de vie qui m'ont permis d'atteindre les résultats de cette étude. Bien que le débat sur la subjectivité dans la recherche scientifique soit traité de diverses manières, j'ai réalisé que le sujet de recherche ne permettait pas un détachement objectif et rationnel, mais que ce choix était sous l'influence de dimensions irrationnelles, expérientielles et inconscientes. À cette évolution et cette prise de conscience progressive, j'ai consacré les trois prochaines sections dans lesquelles je me concentre sur le parcours existentiel qui m'a conduite au choix initial du thème, et aux deux expériences les plus significatives pour la poursuite de l'étude. Ces aventures professionnelles ont eu lieu dans les universités italienne et française, à Rome et à Paris, et à la Commission européenne, à Luxembourg. Les points de vue soulevés dans le cadre des recherches ont été influencés par ces observations, et cette thèse s'adresse également aux nombreux interlocuteurs rencontrés. Je leur suis très reconnaissante de m'avoir permis de garder ma motivation dans un parcours semé d'embûches.

1.4.1. Mon cheminement personnel vers la thèse

Originaire d'une famille très catholique du sud de l'Italie, j'ai grandi dans un contexte culturel religieux : respect des traditions familiales, enseignement dans la paroisse, participation aux activités scouts, heure hebdomadaire de religion à l'école se sont mêlés à ma curiosité envers les langues, les cultures et les voyages. Pendant mon enfance, j'ai reçu une éducation catholique, d'une mère enseignante et d'un père avocat en droit pénal. Pour ma première communion, à l'âge de 10 ans, j'ai demandé à m'habiller en bure, en considérant qu'il ne s'agissait pas d'une fête médiatique mais plutôt d'un rituel religieux dont la sacralité devait être respectée avec un vêtement adéquat. L'autre jeune fille avait décidé de s'habiller avec un vêtement de jeune épouse. Nous étions seulement deux filles dans une petite église à la périphérie de Salerno. Le rituel religieux ne pouvait pas – à mon avis – devenir un moment festif ou spectaculaire. Je distinguais, déjà à l'époque, la morale, l'éthique et la pensée scientifique. Mes demandes existentielles les plus profondes n'arrivaient pas à trouver une

réponse dans les différentes cultures religieuses. Probablement, cette curiosité a-t-elle été nourrie par l'apprentissage assez précoce des langues, notamment l'anglais à partir de 3 ans avec une enseignante d'origine américaine, et par des séjours d'été à l'étranger avec ma famille. La rencontre avec d'autres cultures m'a donc permis, très jeune, de m'interroger sur le fait moral sans l'identifier à ma culture d'appartenance.

Au cours de l'adolescence, les premiers voyages seule, l'expérience du scoutisme, la participation au jeune jury du Giffoni Film Festival, les discussions avec mon père, les messages de Silvio Berlusconi à la télévision, les cours de philosophie au lycée ont contribué à mon évolution. Ma curiosité a commencé à s'orienter vers la capacité du cinéma, de la télévision et de l'audiovisuel à changer la société.

Pendant les cours de philosophie au lycée classique, j'interrompais souvent la professeure pour comprendre la pensée de chaque auteur. À la fin des études, la professeure a dit à la classe : « Personne parmi nous ne va devenir philosophe, excepté Agnese, peut-être ! » Je manifestais une curiosité insatiable envers la pensée des auteurs et un désir effréné pour le changement politique et social. Avec l'étude de la philosophie, mes doutes sur la foi catholique s'étaient renforcés et avec mon père, nous parlions souvent de l'existence de Dieu. Il avait reçu une éducation catholique auprès des Jésuites et était particulièrement croyant à l'époque, ou peut-être faisait-il semblant de l'être pour me transmettre une éducation morale. En même temps, l'adolescence était la saison des premiers amours, à la fois platoniques et passionnels. J'avais beaucoup d'occasions de rencontrer des garçons, mais la timidité était toujours très forte. Les premiers *chats*, tels que Mirc¹³¹, me permettaient de parler plus ouvertement, en protégeant mon intégrité physique. Cependant parfois, en *chat*, on recevait des invitations d'étrangers, de garçons plus âgés et des images obscènes.

Les questions que je me posais à l'adolescence concernaient l'amour, la sexualité, la femme, le couple, la famille. D'autre part, l'amour et la sexualité commençaient à me poser problème en tant que possibles limites à ma liberté et à mon indépendance. L'idée de la soumission de la femme pouvait-elle n'être qu'une farce hypocrite et une cage intellectuelle ? Il faudrait donc jouer la comédie, avec les autres, de temps en temps, pour être comme tout le monde ?

¹³¹ La version française de la *chat* Mirc est décrite comme suit : « Mirc est un client de messagerie instantanée se basant sur un script IRC (*Internet Relay Chat*, en français « discussion relayée par Internet »). Il permet de discuter avec d'autres chateurs dans des salles appelées *chat rooms*. Le *chat* Mirc utilise le protocole IRC. Chaque chateur se connecte sur un serveur IRC hébergeant plusieurs salons de discussion (*chat room*). Mirc est disponible en plusieurs langues dont la langue française. » (mirc.fr)

Ainsi, j'ai vécu des relations à distance pendant neuf ans, durant lesquels l'Internet était central dans les relations psychiques avec l'autre. À ma soutenance du mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie à l'EHESS, à Paris, mon copain de l'époque, Michele, lui-même sociologue-chercheur en Italie, était présent. C'est lui qui m'avait encouragée à terminer mes études en France quand, à 27 ans, je ne pensais qu'à essayer de créer des bases pour construire une famille. Puis, l'année suivante, j'ai travaillé en tant que stagiaire Bluebook à la Commission européenne et là, j'ai pu participer aux rencontres institutionnelles et politiques parmi des chefs d'entreprise, des politiciens, des présidents d'associations et d'ONG, etc. Cette expérience m'a permis de me rendre compte de la difficulté du dialogue interculturel et de la communication intersectorielle. J'ai alors décidé de choisir une culture et un secteur à représenter pour prendre part à ce débat international. De 2014 à 2017, j'ai travaillé en tant que chercheuse à Rome, à l'Université Sapienza dans le cadre d'un projet Marie Curie. Pendant la première année du contrat, j'ai compris que je ne me reconnaissais pas dans la culture italienne catholique, ni dans son contexte académique.

Le projet Erasmus, plusieurs années à la Sorbonne et à l'EHESS de Paris, l'expérience professionnelle à la Commission européenne m'avaient formée au système universitaire français et à une culture européenne. Je suis alors rentrée à Paris où, à la Sorbonne, j'ai décidé de faire des recherches sur l'intérêt envers la sexualité à l'adolescence dans un débat politique européen.

1.4.2. Plus de dix ans de travaux sur la pornographie en ligne

La thèse est le résultat de plus de dix ans de recherches et lectures sur le thème de la pornographie en ligne, abordé avec des perspectives différentes. Nous présentons ici certaines des pistes interprétatives suivies.

Des considérations sur les relations entre les sexes, selon les positions de certains représentants de la *théorie française*, avaient été inspirées par des recherches antérieures. Parmi ces lectures, nous rappelons les auteurs français Jean Baudrillard, Simone de Beauvoir, Michel Foucault et Pierre Bourdieu¹³². Des auteurs américains proches de la théorie française ont été

¹³² BAUDRILLARD, Jean. Della seduzione, Milano : ES Classici dell'Eros, 1995. DE BEAUVOIR, Simone. Le deuxième sexe. Paris: éditions Gallimard, 1949. FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité. La volonté de savoir. Paris : éditions Gallimard, 1976 ; FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs. Paris : éditions Gallimard, 1984. BOURDIEU, Pierre. La Domination masculine. Paris : Edition du Seuil, 1998. BATAILLE, Georges. L'erotismo. Milano: ES Classici dell'Eros, 1997.

étudiés, tels que Judith Butler¹³³ et Donna Haraway¹³⁴. La position indépendante de Georges Bataille sur l'érotisme m'a plutôt orientée vers la dimension sentimentale, sacrée et physique de la sexualité, à travers la distinction entre la légalité de l'union conjugale et l'expression dionysiaque de l'orgie rituelle¹³⁵. D'autres lectures m'ont amenée à réfléchir sur le corps dénudé dans sa relation avec l'identité virtuelle, telles que les positions de Giorgio Agamben dans son texte *Nudité*¹³⁶.

Néanmoins, ce n'était pas sur le corps féminin que nous voulions nous attarder, mais plutôt sur la façon dont la relation avec le corps, la sexualité et l'intimité ont changé face à une socialité contemporaine de plus en plus médiatisée par l'audiovisuel. Cette ligne d'exploration suivait en partie les positions de certains sociologues contemporains qui se sont interrogés sur les changements dans l'intimité et les relations amoureuses. Nous nous référons par exemple à la notion d'amour liquide, proposée par Bauman dans le texte homonyme¹³⁷ *La transformation de l'intimité* qui donne le titre à une œuvre renommée d'Anthony Giddens¹³⁸, ou aux expressions du capitalisme émotionnel sous la forme d'une intimité froide suggérée par Eva Illouz¹³⁹.

Un autre auteur français, Christophe Giraud, rapportait comment des jeunes filles ont surmonté les premières déceptions amoureuses, fondées sur un idéal romantique, avec une vision réaliste de l'amour. Les résultats de cette enquête, publiée en 2017, ont été rapportés dans le livre *L'Amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*¹⁴⁰.

Une interprétation différente de l'amour est suggérée par la pensée de la sociologue Eva Illouz, qui se concentre même sur des phénomènes contemporains, tels que l'*Internet dating*, considérés comme l'expression d'un capitalisme émotionnel¹⁴¹. Selon l'autrice, la culture de consommation inspire des formes contemporaines d'amour, basées sur un idéal romantique utopique. Plus récemment, son regard sociologique a étudié le succès du livre *Cinquante*

¹³³ BUTLER, Judith. *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York : Routledge, 1999 [1990] ; BUTLER, Judith. *Performative Acts and Gender Constitution: An Essay in Phenomenology and Feminist Theory*. *Theatre Journal*, vol. 40, n° 4, déc. 1988, p. 519-531.

¹³⁴ HARAWAY, Donna J. *Manifesto Cyborg. Donne, tecnologia e biopolitiche dei corpi*. Milano: Feltrinelli, 1995.

¹³⁵ Dans le texte, Bataille distingue l'érotisme des corps, et des cœurs.

¹³⁶ AGAMBEN, Giorgio. *Nudità*. Roma : Nottetempo, 2009 ; AGAMBEN, Giorgio. *Homo sacer: il potere sovrano e la nuda vita*. Torino : Einaudi, 1995.

¹³⁷ BAUMAN, Zygmunt. *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*. Paris : Hachette éditions, 2004.

¹³⁸ Le texte est inspiré des positions féministes sur les changements des rapports de genre en Angleterre et aux États-Unis. GIDDENS, Anthony. *The Transformation of Intimacy. Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Londres : Polity, 1992.

¹³⁹ ILLOUZ, Eva. *Cold Intimacies: The Making of Emotional Capitalism*. Oxford : Polity Press. 2006. p. 144.

¹⁴⁰ GIRAUD, Christophe. *L'amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*. Paris : Armand Colin, 2017.

¹⁴¹ ILLOUZ, Eva. *Cold Intimacies: The Making of Emotional Capitalism*. Oxford : Polity Press. 2006. p. 144.

Nuances de Grey, en estimant qu'il exprime le désir inconscient des femmes de vivre l'expérience de la domination masculine dans une relation sadomasochiste¹⁴².

Inspirées par une vision hédoniste et une dimension dionysiaque, les positions du fondateur de la sociologie de l'imaginaire, Michel Maffesoli, sont recueillies dans l'ouvrage *Homo Eroticus*¹⁴³. Dans la même veine, un de ses étudiants, Vincenzo Valentino Susca, a écrit avec Claudia Attimonelli, en 2017, *Pornoculture. Voyage au bout de la chair*. Ces chercheurs observent comment les traces de la pornographie se sont répandues dans la vie publique. Ils désignent ce phénomène par le terme de « pornoculture »¹⁴⁴.

Même si elle a été influencée par ces recherches, mon exploration ne s'est pas concentrée sur les changements dans les relations entre les sexes, mais plutôt sur le rapport de l'individu à sa propre vie privée et à sa propre intimité. Ainsi, dans la production, il ne suffisait pas d'insister sur les médias commerciaux, mais il était également nécessaire d'accorder une attention particulière aux contenus générés par les utilisateurs. Aux commentaires sur les limites de la télévision, qui inspiraient les réflexions de Pierre Bourdieu sur l'audimat¹⁴⁵, s'ajoutait une réflexion sur la société contemporaine. Sur Internet, l'usage de l'audiovisuel devenait une nouvelle extension sensorielle¹⁴⁶. La Toile était vue comme un lieu d'expression des désirs, des rêves, de l'inconscient, non seulement influencé par les grandes productions de l'industrie culturelle, mais aussi par la diffusion de créations personnelles¹⁴⁷. Internet était considéré comme un espace de la vie ordinaire dans lequel s'insèrent et se transforment toutes les pratiques de la vie sociale, y compris la sexualité¹⁴⁸. Les changements dans le corps et la chair de l'utilisateur en ligne étaient, à mon avis, l'un des phénomènes les plus importants pour l'individu de notre temps. De telles mutations anthropologiques sont particulièrement évidentes dans la diffusion de contenus audiovisuels qui représentent explicitement ou font même allusion à la sexualité.

Ces réflexions ont abouti à une étude préliminaire, menée pour un mémoire de Master 2 Recherche en Sociologie à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales) à Paris en 2012. Sous la supervision de Mme Monique Dagnaud, professeure de sociologie, j'ai étudié les pratiques de la jeunesse en ligne, liées à l'utilisation de la pornographie. Les questions de

¹⁴² ILLOUZ, Eva. *Hard romance. Cinquante nuances de Grey et nous*. Paris : éditions du Seuil, 2014.

¹⁴³ MAFFESOLI, Michel. *Homo Eroticus. Des communions émotionnelles*. Paris : CNRS Éditions, 2012.

¹⁴⁴ SUSCA, Vincenzo Valentino, ATTIMONELLI, Claudia. *Voyage au bout de la chair*. Montréal : Liber, 2017.

¹⁴⁵ BOURDIEU, Pierre. *Sur la télévision*, Paris : Liber Éditions, 1996.

¹⁴⁶ MCLUHAN, Marshall. *Understanding Media: The Extensions of Man*. New-York : McGraw-Hill, 1968.

¹⁴⁷ FLICHY, Patrice. *Une histoire de la communication moderne. Espace public et vie privée*. Paris : La Découverte, 1997 [1991].

¹⁴⁸ MARTIN, Olivier, DAGIRAL, Éric. *L'ordinaire d'internet. Le web dans nos pratiques et relations sociales*. Paris : Armand Colin, 2016.

recherche étaient : comment les jeunes reçoivent-ils des images pornographiques en ligne ? Comment ces images transforment-elles les activités de leur vie quotidienne ? Comment la pornographie change-t-elle la vie sociale des jeunes ?

La recherche sociologique qualitative et quantitative a été réalisée à partir d'un échantillon composé d'environ 200 jeunes, distingués selon l'âge, le genre et leur appartenance socioculturelle. L'enquête a été menée en deux phases : une première étape quantitative, dans laquelle j'ai soumis un questionnaire en ligne dans des établissements secondaires, et une deuxième étape qualitative consistant en six groupes de discussion. Le questionnaire portait sur l'utilisation de sites pornographiques, l'échange et la production d'images sexuelles. Par la suite, lors des groupes de discussion, les opinions ont été étudiées soit sur les pratiques en ligne, soit sur la relation entre la pornographie et plusieurs thèmes, tels que la sexualité, le corps féminin, les enfants et la médiation parentale. 53 % des garçons et 47 % des filles ont répondu au questionnaire en ligne. L'échantillon a été sélectionné dans trois établissements secondaires, choisis selon la composition socioculturelle et le genre. L'enquête en ligne a été développée grâce au logiciel LimeSurvey, et complétée dans les ordinateurs des salles informatiques de l'établissement. Elle était basée sur des questions quantitatives et qualitatives. Les défis à relever étaient dus à l'objet d'étude, comme les difficultés de parler de la sexualité avec les jeunes et de proposer ce sujet de recherche aux directeurs des établissements. D'autre part, nous avons rencontré des difficultés de méthodologie dans d'autres recherches sur les enfants, qui mettent en évidence la vulnérabilité, l'anonymat, la confidentialité, le consensus et l'autonomie de ce groupe d'âge¹⁴⁹.

Les résultats les plus pertinents de nos recherches proviennent des réponses qualitatives au questionnaire et des six groupes de discussion. Les jeunes ont défini l'excitation sexuelle causée par la vision de ces images, liée à la masturbation, comme une activité ayant un effet bénéfique sur leur corps et leur esprit. Cette pratique satisfaisait leurs besoins physiques et psychologiques. Ils considèrent cela comme une activité naturelle et spontanée, qui concerne leurs instincts sexuels et leur attraction pour les femmes. L'échange ou la production d'images pornographiques a été décrit lors des groupes de discussion. Ils sont au centre d'une dynamique plus complexe, ponctuée de flirts et de découverte sexuelle. Ces dynamiques se déroulent en trois moments fondamentaux. D'abord, les garçons regardent les profils des utilisateurs féminins sur les réseaux sociaux (en particulier Facebook), avec lesquels parler en *chat* des

¹⁴⁹ LOBE, B., LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie. Researching Children's Experiences Online across Countries: Issues and Problems in Methodology. EU Kids Online, Deliverable D4.1. Londres : EUKids Online Network. 2007.

thèmes érotiques. Ensuite, ils disent passer du *chat* de Facebook en ligne à MSN pour échanger des photos privées. Enfin, ils proposent d'ouvrir la webcam soit directement sur MSN, soit *via* Skype, pour se masturber. Par conséquent, les garçons vivent en ligne un contact progressif avec les filles, dont certains sont à la fois animateurs par *chat* et acteurs en envoyant des images sexuelles et de leurs corps nus, en utilisant la webcam. La transition d'un réseau social à l'autre est liée à l'expérience de l'utilisateur et à la conception de ces sites. Facebook est utilisé pour sélectionner le partenaire potentiel à travers des images et des discussions en temps réel, mais ce réseau social est considéré comme contrôlé par des adultes. En revanche, sur MSN, perçu comme moins contrôlé, ils échangent des images intimes. Enfin, pour la qualité plus élevée de l'image par webcam, Skype est utilisé pour la première étape d'approximation sexuelle.

Contrairement aux sites pornographiques, la webcam est vue – dans les récits des jeunes – comme un outil offrant une plus grande possibilité d'interaction avec les pratiques sexuelles en ligne. Au cours des groupes de discussion, les garçons ont déclaré apprécier cette activité, alors que les filles décrivaient leurs expériences en tant que victimes d'utilisateurs inconnus, qui envoyaient des images de nus ou utilisaient des webcams. Le sentiment des filles à propos de ces pratiques d'interaction en ligne est principalement de honte et d'embarras, alors qu'au contraire les garçons expriment leur fierté pour leur masculinité. Le narcissisme érotique des garçons est également fortement mis en évidence dans la production de vidéos pornographiques. En réalité, ils ont déclaré que ces productions audiovisuelles visaient à être montrées à leurs camarades de classe. De leur côté, les filles déclarent n'être presque jamais consentantes¹⁵⁰, sauf dans le cas exceptionnel où elles veulent attirer l'attention des autres camarades dans la classe ou de la famille.

Les réponses ouvertes au questionnaire en ligne ont révélé les opinions des jeunes. Bien que la visite de sites pornographiques soit une pratique courante chez les garçons, les opinions générales sur les images pornographiques sont principalement négatives (42,72 %), ou en même temps négatives et positives (26,70 %). Une des positions majeures défendues soutient que la pornographie ne respecte pas les valeurs fondamentales de la société, y compris la dignité humaine, l'amour et la famille. Selon l'opinion des jeunes, les pratiques montrées sont immorales et peuvent dégrader la morale commune. Par exemple, le fait que des pratiques sexuelles soient payantes est réputé comme immoral. Ils trouvent également que la vie sexuelle, qui devrait être une activité de base de la société, est représentée par la pornographie comme une forme de transgression vulgaire. La sexualité est banalisée et sous-estimée ; sa

¹⁵⁰ Parfois, ils ne sont pas conscients d'être filmés ou que la vidéo sera montrée.

représentation déformée peut avoir un effet négatif sur les enfants. Certains jeunes perçoivent la pornographie comme dégoûtante, embarrassante, désagréable et révoltante, notamment lorsqu'elle implique des actes sexuels avec des petites filles, des transsexuels ou des homosexuels. La plupart des répondants, qui ont déclaré que leurs opinions sur la pornographie étaient positives et négatives, sont également des utilisateurs volontaires en ligne de pornographie. Ils reconnaissent que, bien que la pornographie en ligne soit une source d'excitation (13 sur 37 jeunes), elle a des aspects négatifs, comme l'absence de sentiment, le risque de dépendance, l'immoralité et surtout la possibilité de transmettre une vision altérée de la sexualité aux plus jeunes.

En ce qui concerne la reproduction de la vraie vie sexuelle par les images pornographiques, la majorité des jeunes interrogés constatent que la pornographie ne reflète pas fidèlement la réalité (70 %). L'une des principales raisons de cette idée commune est la distinction claire entre la pornographie, comme une représentation d'actes sexuels « normaux », et la sexualité, comme une expression intime des sentiments et des émotions individuels. En outre, les jeunes trouvent que les activités sexuelles représentées sont hors des limites de la normalité (24 répondants), par exemple par les performances physiques et le corps des acteurs. Seul, l'acte de pénétration est un aspect dont le réalisme est irréfutable (5 participants). Le manque de réalisme dans les actes sexuels reproduits par la pornographie est confirmé au sein des groupes de discussion ; les jeunes définissent ces images comme des représentations du sexe sans amour, sans sentiments, sans émotions, la reproduction d'une relation physique sans lien mental, sentimental et spirituel. Les jeunes soulignent trois différences principales entre l'amour et la pornographie : l'intimité, la gratuité et la spontanéité des sentiments. Ils distinguent clairement les femmes, qui font l'amour, et les prostituées, qui font du sexe avec paiement. D'une part, les garçons accusent la pornographie de pouvoir perturber leur idée des femmes et les inciter à étendre les préjugés sur la femme-prostituée à toutes les filles. D'autre part, leurs amies sont considérées comme des femmes dignes de respect, avec lesquelles ils ne peuvent pas mettre en scène les mêmes activités observées dans des vidéos pornographiques. Ils gardent par exemple l'interdiction du sexe anal ou oral. Les jeunes signalent également que les corps féminin ou masculin sont représentés comme des objets.

Enfin, les jeunes mettent en évidence les conséquences négatives possibles de ces visions sur les enfants, comme la probabilité plus élevée de vivre des expériences sexuelles précoces, le désir d'imiter les acteurs pornographiques, le risque de créer une fausse idée de la sexualité, la possibilité de développer une sexualité auto-érotique. Parmi les raisons des visites de sites pornographiques par les enfants, les jeunes indiquent le manque de contrôle parental et

d'éducation sexuelle auprès des familles ou des écoles. La perception commune de tous les groupes est que la pornographie ne peut pas être considérée comme un outil pour l'éducation des enfants et des adolescents, car elle peut rendre confuses les idées sur la relation avec les autres et n'offre pas d'informations sur les précautions ou les maladies sexuelles. Cependant, les jeunes reconnaissent une utilisation informative de la pornographie qui compense le manque de sources institutionnelles, car la famille et l'école ne dispensent pas d'éducation sexuelle.

1.4.3. Collaborer au programme *Safer Internet*

Les hypothèses de la thèse sont issues de l'observation du débat politique de la Commission européenne, entre Luxembourg et Bruxelles ; j'ai immédiatement relevé comment sa complexité était ancrée dans le caractère multiculturel de l'espace public européen. Une première question que je me suis posée à la suite de l'observation participante menée à la Commission européenne était la suivante : quels sont les aspects communs et divergents entre les différentes cultures qui ont un impact sur l'efficacité du processus décisionnel international ? En outre, à la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT), au sein du programme Safer Internet, j'ai participé à l'analyse des connaissances scientifiques produites par les équipes du groupe de recherche *EUKidsOnline*, dirigé par Sonia Livingstone à la London School of Economics.

Au début de 2013, alors que je venais de terminer le Master 2 Recherche en Sociologie à l'EHESS de Paris et de commencer un doctorat à l'Université Paris Descartes auprès de la Sorbonne, j'ai été sélectionnée comme stagiaire Bluebook à la Commission européenne, pour travailler à la DG CONNECT du 1^{er} mars au 30 juillet 2013.

À ce moment-là, je n'avais aucune idée de ce qu'était le travail de l'Unité G4 *Inclusion, Skills and Youth*. Les implications politiques de la recherche n'étaient pas ma principale préoccupation, puisque mes études avaient porté sur les sciences humaines et sociales appliquées à la culture et aux médias. La seule recherche du programme Safer Internet – que j'avais étudiée – était l'enquête *EUKidsOnline*. De plus, avant d'être sélectionnée, j'avais contacté le *Safer Internet Centre* français, l'ONG *European Schoolnet* et Mme Sonia Livingstone, professeure renommée au niveau international pour ses compétences sur les médias et les enfants. Outre ces échanges scientifiques, ma connaissance de la politique de protection des enfants était très limitée. Néanmoins, j'ai été chargée de collaborer avec un responsable de projet dans les activités de recherche et communication.

Parmi les réunions auxquelles j'ai participé, deux ont été particulièrement importantes pour moi : la réunion d'*EUKidsOnline* en juillet 2013 à Leuven, et la *CEO Coalition* le 3 juin 2013

à Bruxelles. J'ai eu la chance d'assister à cette dernière réunion de haut niveau en présence des PDG des entreprises de technologies du web.

Bien que je fusse très jeune, tout le monde dans l'unité m'a encouragée et m'a intégrée dans le flux de travail. Je suis toujours très reconnaissante à tous pour cette approche constructive envers les jeunes stagiaires. C'est grâce à eux que j'ai pu, plusieurs mois plus tard, continuer à réfléchir sur les activités du programme Safer Internet. D'une façon ou d'une autre, les interrogations soulevées par cette expérience ont nourri le développement de ma thèse. J'ai remarqué la manière dont les PDG et les représentants de l'industrie du Net ont adapté leur style de langage et de communication au contexte institutionnel européen et comment, à la fin de la réunion, après tant de temps consacré à l'organisation de l'événement, aucune décision ne semblait avoir été prise. Tout accord entre ces entreprises multinationales, y compris Facebook, Google, Vodafone, etc., aurait pu changer le cours de l'histoire pour l'une des plus nobles raisons : la protection des enfants. Bien qu'apparemment rien n'ait été fait, c'était l'une des étapes des institutions européennes pour communiquer aux PDG la préoccupation vis-à-vis des risques de la Toile pour les enfants. Les entreprises étaient donc invitées à une réflexion partagée sur des solutions communes.

D'autres éléments m'ont étonnée et sont encore dans mon esprit. J'ai rencontré pour la première fois Sonia Livingstone en juillet 2013, à l'Université de Leuven. Je lui ai dit que j'avais mené une enquête dans le cadre d'un Master à l'EHESS et que je travaillais encore sur les jeunes et la pornographie. J'ai remarqué que sa réaction n'était pas enthousiaste, et ses questions m'en ont donné la raison : « Comment pourriez-vous rendre votre enquête originale ? Comment pouvez-vous dire quelque chose de différent des résultats déjà présentés aujourd'hui ? » Je n'étais qu'au début de mon doctorat, et je n'avais pas encore de réponse.

Les années suivantes, j'ai décidé d'analyser le discours public, de contribuer réellement à la recherche sur les enfants et les médias grâce à mon expérience en tant que stagiaire. De cette expérience professionnelle découlait la deuxième question de recherche à laquelle j'ai tenté de répondre : quelle production scientifique a un impact sur le débat politique international et comment représente-t-elle les diversités culturelles ? En me concentrant sur les risques de nature sexuelle, une autre question s'est posée à moi : quelles sont les différentes considérations éthiques exprimées dans les débats politiques européens ? La dernière question est issue de diverses conversations informelles avec des experts suite à mon expérience au sein du programme Safer Internet. Elle s'est inspirée de l'observation d'un événement de haut niveau dans lequel les directeurs exécutifs des grandes entreprises multinationales du Web se sont réunis pour discuter avec la vice-présidente de la Commission européenne, Noëlle Kroes, au

sein de la Coalition des PDG le 3 juin 2013. C'est dans ce contexte que je me suis posé la question suivante : quel est le juste équilibre entre les initiatives d'autorégulation et les mesures réglementaires dans un contexte multiculturel ?

Chapitre 2.

Le cadre juridique et politique européen en matière de services des médias audiovisuels, protection de l'enfance et éducation aux médias

La Commission européenne a établi un agenda numérique pour l'Europe, qui a pour objectif la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en relation avec les TIC. Cet agenda est géré par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT) qui s'occupe du marché unique du numérique. Dans ses activités, la stratégie de la cybersécurité de l'Union européenne a prévu trois objectifs prioritaires : un cyberspace ouvert et sûr, le programme Safer Internet, et la mise à jour de la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE). Ces trois activités constituent les programmes clés de la politique audiovisuelle européenne. On voit donc que la politique européenne sur Internet est abordée dans plusieurs initiatives réglementaires et d'autorégulation, selon les priorités sociopolitiques.

À cet égard, les décisions les plus pertinentes et les plus récentes ont été la promulgation de la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE), et de la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE)¹⁵¹. Ces initiatives réglementaires sont abordées dans le cadre d'une approche multipartite, comme la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (COM 2012 196 final).

La directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) met à jour la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE), en l'adaptant aux développements technologiques dans le secteur de l'audiovisuel, compte tenu de la diffusion de contenus par Internet. Le texte comprend une section consacrée à la protection des enfants ; il souligne l'importance d'équilibrer ce principe avec des valeurs démocratiques fondamentales, en particulier la liberté d'expression. La directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) est gérée par la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT).

¹⁵¹ Elle remplace la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil.

La directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE) vise à harmoniser les infractions pénales et à fixer des sanctions minimales sur les phénomènes risqués facilités par la Toile. La production, la distribution et l'utilisation de la pornographie juvénile, la cyberpédophilie et les abus sexuels à travers la webcam sont inclus parmi les crimes. Cette directive a été transposée en 2013 et est supervisée par la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), qui est en train de vérifier sa mise en œuvre. Le rapport de son application a été publié en 2016. Bien que cette directive constitue un passage clé dans les décisions prises à propos de la réglementation de l'Internet, nous avons décidé de renoncer à une analyse approfondie en raison de limites de temps. Nous considérons qu'une intégration de la réflexion sur les droits humains concernés par cette directive est fondamentale pour la recherche sur les risques en ligne. Cependant, notre attention s'est focalisée notamment sur les médias et les politiques européennes associés aux risques audiovisuels de nature sexuelle. Cela implique la pédopornographie, à laquelle nous avons consacré un espace spécial dans notre analyse.

Le programme Safer Internet est financé depuis 1999 par la Commission européenne ; il a élaboré des codes de conduite pour l'utilisation correcte des téléphones mobiles, tels que ceux signés par la *European Social Networking Task Force* en 2009. D'autres initiatives d'autoréglementation des industries ont été organisées, comme la *ICT Coalition* et la *CEO Coalition to make a Better Internet for Kids*¹⁵². Plusieurs activités de sensibilisation ont été mises en place. Parmi celles-ci, le *Safer Internet Day* est une journée dédiée à la sécurité en ligne, organisée tous les ans en février depuis 2004 et célébrée dans plus de cent pays. Le *Safer Internet Forum* est la principale conférence en Europe basée sur l'idée de dialogue entre plusieurs parties prenantes, y compris les jeunes. En 2017, à l'occasion du *Safer Internet Day*, une Alliance pour mieux protéger les enfants en ligne a été lancée. Il s'agit de l'initiative la plus récente d'autoréglementation qui implique les représentants des entreprises des médias et des nouvelles technologies, des ONG et de l'UNICEF.

¹⁵² En 2011, les principales sociétés du Web (Google, Facebook, Microsoft, etc.) se sont rencontrées dans la *ICT Coalition*. Plus récemment, en juin 2013, dans le cadre de la *CEO Coalition*, les PDG, les responsables politiques et la Commission européenne ont discuté de diverses solutions d'autorégulation, de sensibilisation et d'éducation aux médias. En janvier 2014, de nouveaux rapports ont été présentés par ces sociétés.

2.1. La directive Services de médias audiovisuels

La directive Télévision sans frontières (89/552/EEC) a été adoptée par le Conseil de l'Union européenne en accord avec le Parlement européen le 3 octobre 1989. Elle visait à garantir la libre circulation des services de diffusion dans le marché intérieur en préservant certains objectifs d'intérêt public, parmi lesquels la protection des enfants¹⁵³. En 1996, le Livre vert sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et d'information a été publié. Il décrivait le passage des services audiovisuels d'un modèle médiatique centralisé à un paradigme de communication individuelle. Puis il analysait la réglementation et les politiques au niveau national, européen et international. Enfin, il promouvait des indications pour un cadre réglementaire plus flexible relativement aux nouveaux services¹⁵⁴. En particulier, le Livre vert soulignait ce qui suit :

« L'ensemble des capacités offertes par ces réalisations dépendra de la manière dont la société tout entière trouvera le juste équilibre entre la liberté d'expression et les considérations d'intérêt public, entre les politiques visant à favoriser l'apparition de nouveaux services et la nécessité de garantir que les possibilités ainsi ouvertes ne soient pas détournées par une minorité aux dépens de la majorité. »¹⁵⁵

La même année, la communication sur le contenu illégal et préjudiciable sur Internet (COM (96) 487) est publiée par la Commission européenne, pour définir la différence entre contenus illégaux et préjudiciables¹⁵⁶. La directive Télévision sans frontières (adoptée en 1989, revue en 1997) impose aux États membres de prendre des mesures adéquates afin d'empêcher la diffusion soit d'éléments potentiellement nuisibles pour le « développement physique, mental ou moral des enfants », soit de contenus qui encouragent des comportements racistes, sexistes, contraires à des identités religieuses ou nationales¹⁵⁷. La directive Services de médias audiovisuels est entrée en force le 19 décembre 2007 en tant que directive 2007/65/EU et transposée par les États membres avant le 19 décembre 2009. Codifiée le 10 mars 2010 par le

¹⁵³ Council Directive 89/552/EEC of 3 October 1989 on the coordination of certain provisions laid down by Law, Regulation or Administrative Action in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities (3.10.1989).

¹⁵⁴ CASAROSA, Federica. Children Protection Online: Uneasy Steps towards a Balance between Risks and Freedoms. *European Journal of Legal Studies*. 2010, vol. 2, n° 3.

¹⁵⁵ Livre vert sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et d'information COM (96) 483 final (16.10.1996).

¹⁵⁶ Communication au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions. Contenu illégal et préjudiciable sur Internet. 16 octobre 1996, COM (96)487.

¹⁵⁷ JACQUINOT-DELAUNAY, Geneviève, KOURTI, Evangelia. Des jeunes et des médias en Europe. Nouvelles tendances de la recherche, Paris : L'Harmattan. 2008. p. 80-81.

Parlement européen et le Conseil (2010/13/UE) et approuvée en mai 2016, elle se concentre sur la fourniture des services audiovisuels dans les États membres au niveau juridique et administratif. La directive Services de médias audiovisuels fait aussi référence à la protection des mineurs et à l'interdiction d'inciter à la haine¹⁵⁸. Sa mise en œuvre est contrôlée par les représentants de pays membres réunis dans un comité de contact. Le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels a été constitué en 2014 pour informer sur l'application de la directive.

En ce qui concerne la protection des mineurs, la révision de la directive établit que les contenus les plus nuisibles – qui apparaissent sur tout type de service audiovisuel – sont soumis aux mesures les plus strictes, comme les codes PIN et le cryptage. De plus, les fournisseurs des services audiovisuels sont tenus d'informer suffisamment les utilisateurs du contenu nuisible pour les mineurs. Ainsi, un système de décryptage peut être utilisé par les États membres. Le principe de base de la protection des mineurs fait partie des valeurs fondamentales des démocraties, comme la liberté d'expression. La Commission européenne propose une synthèse de la régulation graduée dans le schéma suivant.¹⁵⁹

Aperçu de la réglementation graduée en matière de protection des mineurs dans la directive Services de médias audiovisuels		
Contenu qui pourrait nuire gravement aux mineurs	Interdiction totale Article 27 (1)	Uniquement disponible de manière à ce que les mineurs n'entendent ou ne verront généralement pas ce contenu – Article 12
Contenu susceptible de nuire aux mineurs	Pas de restrictions	S'assurer que les mineurs dans la zone de diffusion n'entendent ou ne regardent pas normalement ces émissions par cryptage ou par d'autres mesures – Article 27 (2) (3)

Tableau 8. Réglementation graduée en matière de protection des mineurs

La directive Services de médias audiovisuels différencie le contenu qui pourrait être nuisible, le « contenu qui est susceptible d'affecter les mineurs » et les « contenus qui pourraient sérieusement nuire » aux enfants ; ce dernier est totalement interdit. Les spectateurs sont informés de la nature des contenus par des mesures techniques, telles que le cryptage,

¹⁵⁸ Directive 2010/13/EU du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive Services de médias audiovisuels).

¹⁵⁹ Ce tableau a été repris et traduit du portail de la Commission européenne à ce lien : <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/protection-minors-avmsd>.

l'avertissement acoustique ou un symbole clairement identifiable pendant la durée du programme. L'article 27(1) de la directive fait référence à ces mesures :

1. « Les États membres prennent les mesures appropriées pour que les émissions de radiodiffusion télévisuelle relevant de leur juridiction n'incluent pas les programmes susceptibles de porter gravement atteinte au développement physique, mental ou moral des mineurs, en particulier les programmes comportant de la pornographie ou de la violence gratuite. »

L'article 27, aux paragraphes 2 et 3, applique les mêmes mesures au contenu qui « est susceptible d'affecter les mineurs ». Nous les rapportons ci-dessous :

1. « Les mesures prévues au paragraphe 1 s'étendent également à d'autres programmes susceptibles de nuire au développement physique, mental ou moral des mineurs, sauf si cela est sécurisé, en sélectionnant le moment de la diffusion ou en prenant toute mesure technique pour que les mineurs dans la zone de transmission n'entendent habituellement pas, ou ne voient, pas ces émissions. »
2. « En outre, lorsque ces programmes sont diffusés sous forme non codée, les États membres veillent à ce qu'ils soient précédés d'un avertissement acoustique ou soient identifiés par la présence d'un symbole visuel tout au long de leur durée. »

Codifiée en 2010 comme directive 2010/13/EU, elle a étendu la protection des mineurs aux services non linéaires de diffusion des contenus. Les services linéaires et non linéaires sont inclus dans le titre « services de médias audiovisuels ». Cependant, les indications relatives aux services à la demande sont différentes¹⁶⁰.

Les programmes qui ne respectent pas les réglementations européennes sont contrôlés au niveau national. Dans les cas d'incertitude sur la responsabilité, les régulateurs nationaux sont tenus de coopérer au niveau international. La Commission européenne évalue la performance des États membres.

Certaines définitions ne sont pas harmonisées par la directive, comme celles relatives aux termes « mineur », contenu « nuisant gravement » ou « susceptible de nuire » aux enfants, ou même « pornographie ». D'autre part, la directive insiste sur les instruments de co-régulation et autorégulation pour les nouveaux services audiovisuels, une réglementation qui permet une flexibilité majeure pouvant accueillir les diverses traditions légales des États membres¹⁶¹.

Les différentes interprétations nationales du contenu « gravement compromettant » n'ont pas été harmonisées dans la directive Services de médias audiovisuels. Elles se réfèrent uniquement à la « pornographie ou violence gratuite ». Bien que le Parlement européen ait proposé l'inclusion de ces deux exemples dans l'article 12 de la directive dans le cadre du

¹⁶⁰ CAPPELLO, Maja (dir.). *The protection of minors in a converged media environment*. IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015.

¹⁶¹ *Ibidem*. p. 18-20.

processus d'adoption, la proposition n'a pas été acceptée par la Commission européenne et le Conseil.

La mise en application de la directive dans les États membres est hautement discrétionnaire en ce qui concerne les « sujets sensibles culturellement et moralement, comme la protection des mineurs ». Cette dernière est considérée comme « une zone sensible caractérisée par une diversité de perceptions culturelles au niveau national »¹⁶².

¹⁶² *Ibidem*, p. 28-29.

2.2. L'approche multipartite à l'éducation aux médias et à l'autoréglementation dans le programme *Safer Internet*

La réglementation et l'autoréglementation d'Internet, contrairement à la télévision, n'ont pas beaucoup de références car, dans différents pays, les propositions sont encore à l'étude. Le défi principal consiste à trouver un juste équilibre entre la réglementation internationale et l'autorégulation des différents acteurs. Pour des raisons technologiques, il est difficile de penser à une réglementation nationale, alors que peut-être une réglementation globale pourrait être prévue sous l'égide de l'ONU¹⁶³. D'autre part, actuellement, les solutions d'autoréglementation sont encouragées vis-à-vis de la perte de pouvoir des instances réglementaires et de l'internationalisation des échanges médiatiques¹⁶⁴.

Les mesures auto-réglementaires se basent sur une approche multipartite, vue par plusieurs parties prenantes comme la plus efficace pour obtenir des résultats optimaux pour les utilisateurs et pour l'industrie. À cet égard, Brian O'Neil affirme dans son discours à *NetChildren2020* en avril 2015 à Berlin :

« Le passage à la gouvernance dans la sphère des médias a été mis en évidence pendant plus d'une décade avec le déploiement d'initiatives de co- et auto- réglementation industrielle, la création d'agences réglementaires indépendantes et une pluralisation des acteurs entraînés, y compris la société civile, dans les processus de réglementation. »

Le problème – comme le signale le sociologue – est que toutes les entreprises n'ont pas adhéré à ces principes ; par conséquent, l'absence d'engagement public dans le processus diminue l'efficacité des accords¹⁶⁵.

Bien que la responsabilité sociale des entreprises puisse sembler être une solution, Castells soutient que l'objectif des entreprises est de produire des richesses plus que de résoudre des problèmes sociaux. Selon le sociologue, un monde dominé par les industries perdrait la confiance des personnes¹⁶⁶. L'auteur souligne comment, dans l'histoire, la démocratie institutionnelle a été déterminée par le « rempart contre la tyrannie » plus que par l'idéologie

¹⁶³ FRAU-MEIGS, Divina. Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque. Toulouse : Érès, 2011. p. 86.

¹⁶⁴ JEHEL, Sophie. Parents ou médias, qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet, Paris : Eres, 2011.

¹⁶⁵ Sur la *ICT Coalition*, l'enquête la plus récente a été menée par Brian O'Neil et financée par les entreprises elles-mêmes.

¹⁶⁶ CASTELLS, Manuel. The Internet Galaxy. Reflections on the Internet, Business and Society. New York : Oxford University Press, 2001. p. 281.

libertaire. Par conséquent, il se demande pourquoi on ne confie pas la réglementation des usages corrects d'Internet aux gouvernements démocratiques, notamment ceux européens¹⁶⁷.

Dans le tableau suivant, qui reproduit la structure conceptuelle de l'enquête *EUKidsOnline*, on peut identifier les différents acteurs et les places qu'ils occupent dans l'usage d'Internet par les enfants¹⁶⁸.

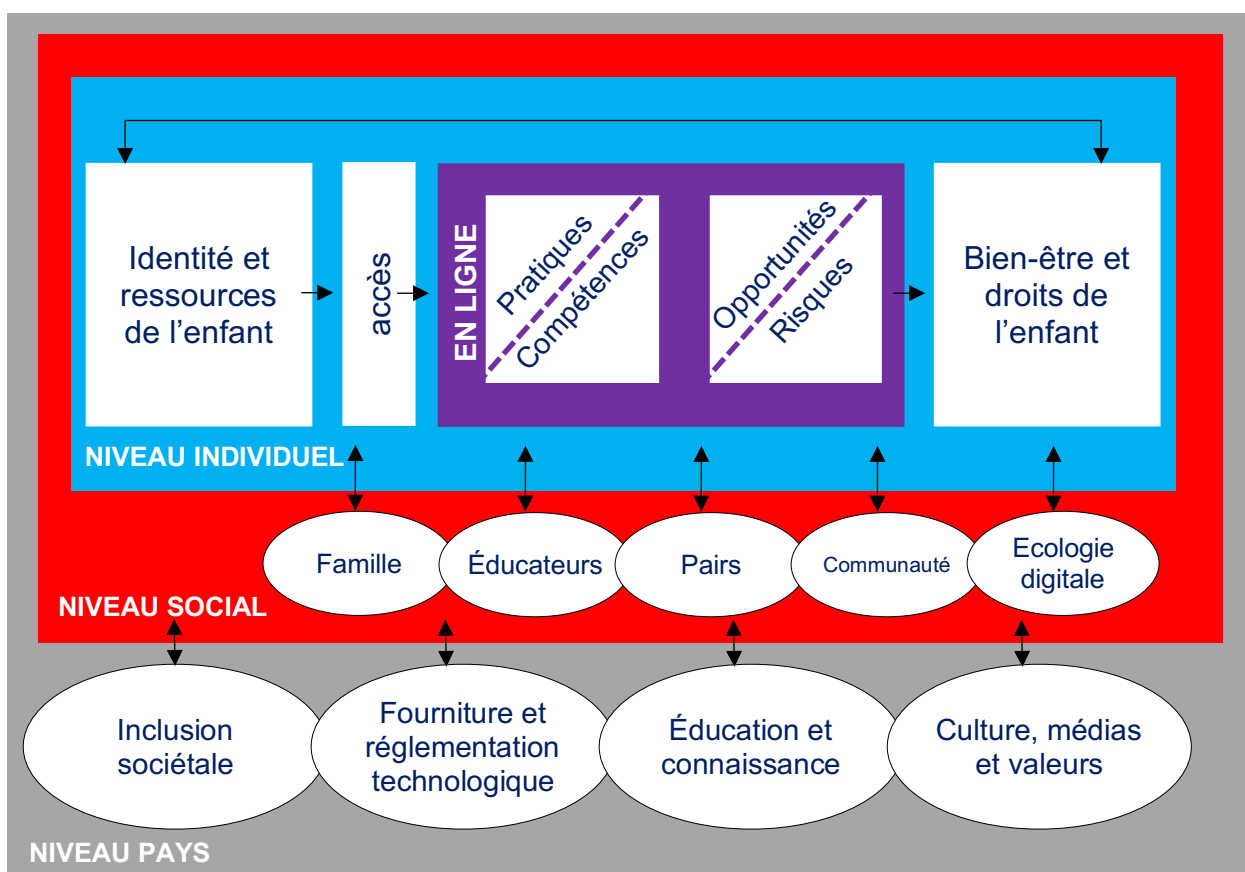


Figure 5. Le modèle révisé de *EUKidsOnline*

Sur le plan individuel, les enfants se distinguent selon des facteurs démographiques, notamment l'âge, le genre et le statut socio-économique, et psychologiques, tels que des problèmes émotionnels, la confiance en soi et l'aptitude à prendre des risques. Les médiateurs sociaux sont d'abord les parents, les enseignants et les pairs. Enfin, le contexte national est influencé par des facteurs économiques, sociaux et culturels, qui correspondent à la

¹⁶⁷ CASTELLS, Manuel. *The Internet Galaxy. Reflections on the Internet, Business and Society*. New York : Oxford University Press, 2001. p. 184.

¹⁶⁸ LIVINGSTONE, Sonia, MASCHERONI, Giovanna, STAKSRUD, Elisabeth. *Developing a framework for researching children's online risks and opportunities in Europe*. London, UK : EU Kids Online, 2015. p. 10.

stratification socio-économique, la régulation, l'infrastructure technologique, le système éducatif et les valeurs culturelles.

Le modèle permet d'identifier les acteurs suivants : enfants âgés de 9 à 16 ans, parents, enseignants, éducateurs, gouvernements, industries qui incluent télécoms, fournisseurs de services digitaux, médias et société civile.

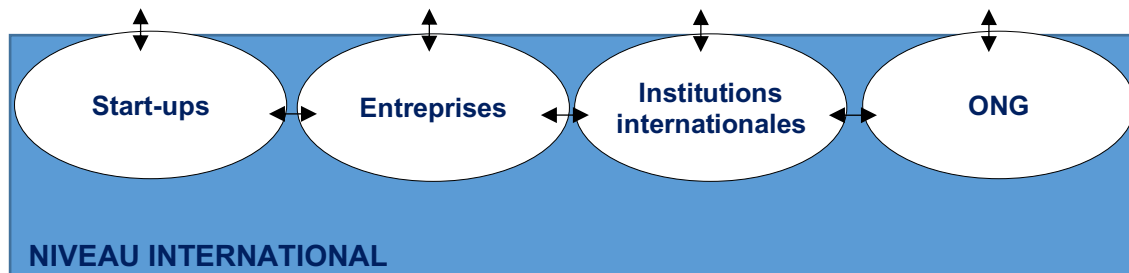


Figure 6. Implémentation du modèle révisé de EUKidsOnline selon une approche multipartite

Dans la définition des politiques internationales, les institutions européennes jouent un rôle crucial qui a un effet significatif sur les divers États membres et sur l'équilibre avec les autres continents. Parmi les documents officiels, nous avons identifié ceux qui soulignent les activités ayant consacré le plus d'attention à l'enfance, telles que la réglementation, les politiques éducatives et les activités de sensibilisation. L'un des résultats les plus récents de ces politiques a été la mise en place du programme *Safer Internet*.

2.2.1. Le programme *Safer Internet* et la Stratégie européenne *Better Internet for Kids*

L'objectif des initiatives européennes de régulation, autorégulation et co-régulation a été de développer des standards de sécurité et des « codes de pratiques » pour les entreprises et d'encourager l'éducation aux médias pour les utilisateurs. La Commission européenne finance le programme *Safer Internet* depuis le premier « 1999 Action Plan », suivi à partir de 2005 du *Safer Internet Action Plan* (appelé IAP-Plus) et du 2009-2013 Action Plan. Au fil des années, le programme *Safer Internet* a inclus des activités variées, comme la sensibilisation, le filtrage et l'étiquetage des contenus, la lutte contre le contenu illégal, la participation de la société civile, la création d'une base de données sur l'usage des nouvelles technologies par les jeunes. Il a

permis la création des *Safer Internet Centres* dans trente pays¹⁶⁹. Ces organismes coordonnent les activités des lignes d'assistance, distinguées en *hotlines* et *helplines*, et des réunions jeunesse. Les réseaux de lignes d'assistance et de lignes directes¹⁷⁰ sont gérés respectivement par InSafe et InHope. Les lignes d'écoute (*helplines*) fournissent information et assistance, alors que les lignes directes (*hotlines*) permettent de signaler anonymement les contenus illégaux. Les réunions de la jeunesse (*youth panel*) permettent aux jeunes d'échanger sur l'usage des technologies en ligne¹⁷¹. Entre 1999 et 2014, InHope est passé de huit lignes directes dans cinq pays à cinquante dans quarante-cinq pays dans le monde. Le réseau InSafe a été lancé en 2004 dans onze pays européens¹⁷².

Parmi les initiatives de sensibilisation, se trouvent le *Safer Internet Day* et le *Safer Internet Forum*. Depuis 2004, le *Safer Internet Day* est célébré en février tous les ans dans plus de cent pays. Le *Safer Internet Forum* est la principale conférence européenne sur la sécurité en ligne. Sa première édition a eu lieu dans le cadre du projet *Safe Borders* et – à partir de l'année suivante – il a été suivi par le *Safer Internet Forum*. Parmi les initiatives de sensibilisation, il y a également le *Web We Want*, et le *Youth Manifesto for a Better Internet*. En 2014, ce programme a financé une étude comparative des politiques des *Safer Internet Centres*, a développé une Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (*Better Internet for Kids*). La *BIK Map* propose d'observer la coopération entre les parties prenantes et leur engagement au niveau européen¹⁷³.

Le programme a même financé des recherches à l'échelle européenne, telles que *EUKidsOnline* et *NetChildrenGoMobile*. Les actions proposées dans le cadre de la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants sont listées en deux colonnes. La première colonne, intitulée « Contenu de qualité en ligne pour les enfants et les jeunes », inclut les actions soutenant un usage positif de la Toile ; un exemple en est l'idée de stimuler la production de contenus créatifs et éducatifs pour les enfants et de promouvoir leurs expériences positives en ligne. L'objectif ici est d'encourager un usage créatif de la Toile, à travers le développement de compétences digitales et la création d'un environnement sûr¹⁷⁴. Le

¹⁶⁹ Information sur le site de la Commission européenne à la page du programme *Safer Internet* en janvier 2018.

¹⁷⁰ En anglais, ces deux expressions, lignes d'assistance et lignes directes, sont traduites en *helplines* et *hotlines*.

¹⁷¹ EUROPEAN SCHOOLNET. INSAFE- INHOPE working together for a better internet for children and young people, Annual report, 2014. p. 6.

¹⁷² *Ibidem*. p. 5.

¹⁷³ BAUDOUIN, P., MAHIEU, B., DOR, T., GOOD, B., MILAYI, J., NAKAJIMA, S. Mapping Safer Internet policies in the Member States. The Better Internet for Kids (BIK) Map. Luxembourg : European Commission. 2014.

¹⁷⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants. COM (2012) 196 final.

financement vient de la Commission européenne, avec le support des États membres et de l'industrie.

La deuxième colonne vise à « intensifier la sensibilisation et la responsabilisation ». Certaines des activités proposées concernent l'éducation aux médias, comme l'alphabétisation digitale et médiatique, la participation des jeunes et la sensibilisation. D'autres actions sont de nature technologique pour la mise en place d'un environnement en ligne sûr pour les enfants. Elles consistent en la création d'outils de *reporting* simples et fiables, l'application de paramètres de codes privés appropriés à l'âge, une disponibilité plus large des contrôles parentaux, un usage plus important de la classification au niveau de l'âge et des contenus. Enfin, des propositions se concentrent sur la lutte contre les activités criminelles, parmi lesquelles notamment la pédopornographie. Les activités listées ci-dessous (tableau 9) sont parmi ces propositions : la lutte contre les abus sexuels sur les enfants et l'exploitation sexuelle ; l'identification plus rapide et systématique du matériel d'abus sexuel sur les enfants diffusé par différents canaux en ligne ; la notification et le retrait de ce matériel ; la coopération avec des partenaires internationaux.

Une analyse de ces actions, dans la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants, nous montre une distinction entre approches protectionnistes et éducationnelles. Bien qu'un nombre important d'actions protectionnistes soit mentionné, la nouvelle démarche met l'accent sur des activités éducationnelles et d'innovation. Ce changement d'approche semblerait dû à la difficulté d'une véritable coopération internationale au niveau gouvernemental et législatif pour la gouvernance de la Toile. Dans le tableau suivant, nous avons synthétisé les mesures proposées. On remarque que les deux typologies d'actions – protectionnistes et éducatives – s'équilibrent.

Innovation et éducation	Protection
Contenu en ligne de grande qualité destiné aux enfants et aux jeunes (2.1)	Des outils de signalement solides et simples à utiliser (2.2.3.)
Encourager la production de contenu en ligne créatif et didactique, destiné aux enfants (2.1.1.)	Créer un environnement en ligne sûr pour les enfants (2.3.)
Promouvoir les expériences en ligne positives pour les jeunes enfants (2.1.2.)	Paramètres de confidentialité adaptés à l'âge (2.3.1.)
Sensibiliser et responsabiliser davantage (2.2.)	Disponibilité et utilisation accrues des outils de contrôle parental (2.3.2.)
Culture numérique, éducation aux médias et enseignement de la sécurité en ligne à l'école (2.2.1.)	Recours accru à la classification en fonction de l'âge et du contenu (2.3.3.)
Développer les activités de sensibilisation et la participation des jeunes (2.2.2.)	Lutter contre les abus sexuels sur mineur et l'exploitation sexuelle des enfants (2.4.)
Publicité et dépenses excessives en ligne (2.3.4.)	Repérage systématique et plus rapide du matériel pédopornographique diffusé par divers moyens en ligne, signalement et retrait de ce matériel (2.4.1.)
	Coopérer avec les partenaires internationaux pour lutter contre les abus sexuels sur mineur et l'exploitation sexuelle des enfants (2.4.2.)

Tableau 9. Actions de la Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (*Better Internet for Kids*)

2.2.2. Les initiatives auto-réglementaires dans le programme *Safer Internet*

En 2007, des codes de conduite nationaux pour la sécurité des enfants sur les dispositifs mobiles sont introduits par le *European Framework for Safer Mobile Use by Younger Teenagers and Children*. Le 10 février 2009, vingt et un signataires parmi les fournisseurs importants de services de *social networking* ont développé des principes paneuropéens pour l'usage plus sûr des réseaux sociaux (*Safer Social Networking*), établis en concertation avec la Commission européenne et certaines ONG¹⁷⁵. Le document met l'accent sur la nécessité d'améliorer l'« efficacité et l'application » des initiatives d'autoréglementation¹⁷⁶.

Dans la communication de 2011 intitulée « Agenda européen pour les droits de l'enfant », la Commission européenne confirme le financement du programme *Safer Internet* et la mise en place d'initiatives d'autoréglementation des industries. En ce qui concerne ces dernières, une étude d'évaluation de 2010 sur les services des réseaux sociaux met l'accent sur la nécessité

¹⁷⁵ CAPPELLO, Maja (dir.). *The protection of minors in a converged media environment*, IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015. p. 44-45.

¹⁷⁶ *Safer social networking principles for the EU* [en ligne]. European Social Networking Task Force. Fév. 2009. https://ec.europa.eu/digital-single-market/sites/digital-agenda/files/sn_principles.pdf

d'améliorer l'« efficacité et la mise en application » des mesures¹⁷⁷. En 2011, la *ICT Coalition for Children Online* est composée de vingt-huit compagnies¹⁷⁸. L'année suivante, la Commission européenne a proposé une Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants (*Better Internet for Kids*, COM 2012 196 final)¹⁷⁹, sur la base des résultats du programme *Safer Internet*. Dans le document, l'autoréglementation est promue comme la « meilleure solution réglementaire » face à une évolution rapide du panorama technologique¹⁸⁰.

En 2013, la première rencontre de la *CEO Coalition to make the Internet a Better place for children* se tient à Bruxelles ; elle vise la collaboration et le dialogue entre les entreprises, pour le partage des pratiques et les accords sur des principes TIC¹⁸¹. Dans cette Coalition des PDG, les entreprises partenaires se sont accordées sur les points suivants : 1. outils de *reporting* simples et fiables pour les utilisateurs ; 2. paramètres de confidentialité appropriés à l'âge ; 3. une plus large utilisation de la classification des contenus ; 4. une disponibilité et une utilisation plus importantes des contrôles parentaux ; 5. un retrait efficace du matériel de violence sexuelle sur les enfants¹⁸². Les priorités énumérées dans la déclaration d'intention sont la responsabilisation de l'utilisateur, l'amélioration de la collaboration et la sensibilisation¹⁸³. Ces priorités ont été listées en détail dans le tableau suivant.

¹⁷⁷ CAPPELLO, Maja (dir.). *The protection of minors in a converged media environment*, IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015. p. 22-24.

¹⁷⁸ Les entreprises membres de la *ICT Coalition* sont les suivantes : Ask.fm, BBC, Club Penguin, Bwin.party digital entertainment, Nasza Klasa Sp Zoo, Nokia, Portugal Telecom, Skyrock, TDC, Facebook, Deutsche Telekom, Orange, Google, Hyves, KPN, Liberty Global, RTI Interactive (Mediaset), Telefonica, TeliaSonera, Telecom Italia, Telenor Group, Twitter, Unibet, Vodafone European; liste relevée dans CAPPELLO, Maja (dir.). *The protection of minors in a converged media environment*, IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015. p. 44-45.

¹⁷⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants. COM (2012) 196 final.

¹⁸⁰ CAPPELLO, Maja (dir.). *The protection of minors in a converged media environment*, IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015. p. 22-24.

¹⁸¹ Le problème – comme le signale Brian O'Neil, dans son discours à la conférence *NetChildren2020* à Berlin en avril 2015 – est que toutes les entreprises n'ont pas adopté ces principes.

¹⁸² O'NEILL, Brian, STAKSRUD, Elisabeth, MCLAUGHLIN, Sharon (dir.). *Towards a Better Internet for Children? Policy Pillars, Players and Paradoxes*. Göteborg : Nordicom. 2013.

¹⁸³ Le document a été signé par les entreprises suivantes : ASKfm, BT Group, Deutsche Telekom, Disney, Facebook, Google, KPN, The LEGO Group, Liberty Global, Microsoft, Orange, Rovio, Samsung Electronics, Sky, Snap, Spotify, Sulake, Super RTL, TIM (Telecom Italia), Telefonica, Telenor, Telia Company, Twitter, Vivendi, Vodafone. Les partenaires associés ont été : BBFC, Child Helpline International, COFACE, eNACSO, EUN Partnership, FFTelecoms, FOSI, FSM, *GSMA*, *ICT Coalition*, NICAM, Toy Industries of Europe, UNICEF. La déclaration d'intention peut être téléchargée à partir de la page web de l'*Alliance to better Protect Minors Online* <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/alliance-better-protect-minors-online>

Responsabilisation de l'utilisateur
1. Identifier et promouvoir les meilleures pratiques de confidentialité des données ;
2. Fournir des outils accessibles et robustes, faciles à utiliser, et indiquer des commentaires et des notifications appropriés ;
3. Promouvoir la connaissance des utilisateurs et l'utilisation des informations et des outils pour se protéger en ligne, leur responsabilité et leur devoir de se comporter de manière responsable et respectueuse envers les autres et d'augmenter la confiance, en même temps en promouvant l'autonomisation numérique des mineurs ;
4. Promouvoir l'utilisation de la classification des contenus quand et où cela est approprié ;
5. Promouvoir la connaissance et l'utilisation des outils de contrôle parental.
Collaboration améliorée
6. Intensifier la coopération entre nous et avec d'autres parties telles que les organisations sur la sécurité des enfants, les gouvernements, les services d'éducation et les forces de l'ordre pour améliorer le partage des meilleures pratiques ;
7. Identifier les développements émergents dans la technologie tels que les appareils connectés et, avec le soutien de la Commission, s'engager auprès d'autres parties qui ont également un rôle à jouer pour soutenir la sécurité des enfants en ligne.
Sensibilisation
8. Soutenir le développement de campagnes de sensibilisation sur la sécurité en ligne, l'autonomisation numérique, et l'éducation aux médias grâce à des initiatives ponctuelles et en cours
9. Promouvoir l'accès des enfants à un contenu, des opinions, des informations et des connaissances en ligne diversifiés.

Tableau 10. Priorités dans la déclaration d'intention de l'Alliance pour mieux protéger les enfants en ligne

D'autres initiatives auto-réglementaires ont été la *GSM Association*, l'Alliance mondiale contre les abus sexuels commis contre des enfants *via* Internet, le système d'information paneuropéen sur les jeux et l'Alliance mondiale *WePROTECT* pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, ou encore le code de conduite pour contrer le discours de haine illégal en ligne¹⁸⁴.

¹⁸⁴ En anglais, ces initiatives se nomment ainsi : *ICT Coalition for Children Online*, la *GSM Association*, la *Global Alliance against Child Sexual Abuse Content*, le *Pan-European Games Information system*, la *WePROTECT Global Alliance to End Online Child Sexual Exploitation*, le *Code of Conduct on countering illegal hate speech online*.

2.3. Les institutions et le processus de la politique européenne

Cette section décrit les institutions européennes et leurs fonctions, et le processus politico-décisionnel de l'Union européenne. Pour une compréhension des relations entre les acteurs institutionnels européens, nous proposons une description des fonctions des principales institutions présentes dans les débats : le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne.

- *Le Conseil européen* a pour objectif de définir les lignes politiques stratégiques. Il est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, du président du Conseil européen et du président de la Commission européenne.
- *Le Conseil de l'Union européenne* comprend un représentant des ministres de chaque État membre. La présidence change tous les six mois. Le Conseil de l'Union européenne s'occupe de la négociation des intérêts nationaux.
- *La Commission européenne* s'intéresse à la promotion de l'intérêt général de l'Union européenne.
- *Le Parlement européen* est constitué des membres de groupes politiques, qui gèrent les activités des comités, tels que ceux du marché intérieur et de la protection des consommateurs, de la culture et de l'éducation, des droits des femmes et de l'égalité de genre, etc. Le Parlement européen a pour fonction la représentation directe des citoyens. La spécificité de cet organisme est qu'il est la seule assemblée multinationale au monde et la seule institution de l'Union européenne qui représente les citoyens de tous les États membres. Son siège est à Strasbourg, en France, ville proche de l'Allemagne. Certaines réunions des commissions parlementaires se tiennent à Bruxelles. La diversité culturelle et linguistique est à la base du dialogue international mis en place dans les débats parlementaires. Chaque orateur peut intervenir dans sa langue officielle. Le schéma ci-après montre le rôle de chaque institution dans le processus décisionnel européen¹⁸⁵.

¹⁸⁵ Le schéma a été proposé par Edward Best dans le cadre de la formation EIPA (European Institute of Public Administration) tenue à Bruxelles le 24 février 2016.

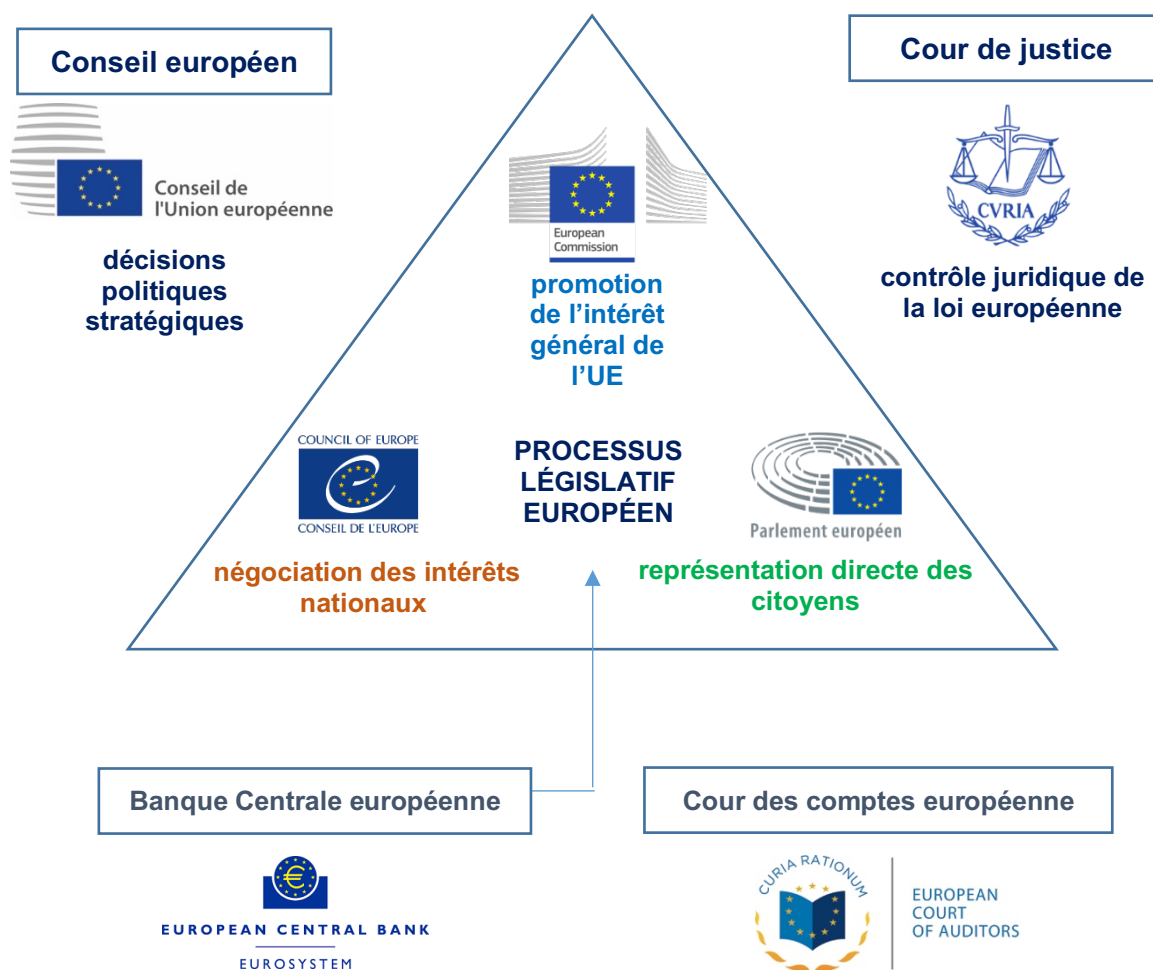


Figure 7. Schéma simple du système institutionnel européen

2.3.1. Le processus de la politique européenne

Le processus de la politique européenne commence par une initiation proposée par la Commission européenne ; il passe ensuite au Parlement européen et au Conseil pour la prise de décision, qui donne lieu à des actes législatifs. Ces décisions sont appliquées dans les États membres. À ce propos, le schéma suivant montre le cycle de la politique européenne.

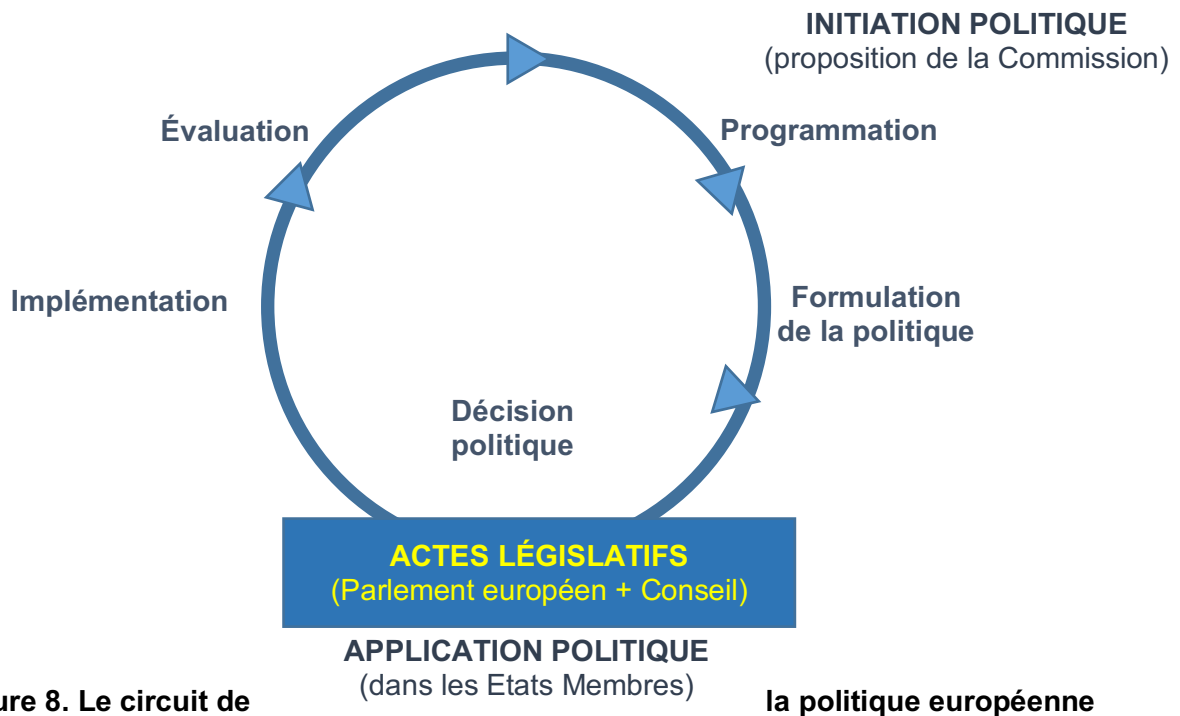


Figure 8. Le circuit de

la politique européenne

Les actes se distinguent en trois catégories : les actes légaux, correspondant aux recommandations et aux opinions ; les actes juridiquement contraignants, qui incluent les règlements, les directives, les décisions déléguées de la Commission ou d'application de la Commission ou du Conseil ; les actes législatifs, qui sont les règlements, les directives et les décisions du Parlement et du Conseil. Les actes délégués et d'application ne sont pas législatifs. Lorsque le processus se réfère

Actes légaux	
Actes juridiquement contraignants	
Actes légaux Règlements/Directives/Décisions du Parlement et du Conseil (exceptionnellement seulement le Conseil ou le Parlement)	
Règlements/Directives/Décisions « déléguées de la Commission »	
Règlements/Directives/Décisions « d'application » de la Commission (ou du Conseil)	
Autres décisions	
Recommandations	Opinions

Tableau 11. Actes légaux

aussi à des actes délégués ou à des actes d'application, la Commission européenne intervient avec le Parlement et le Conseil, comme détaillé dans le schéma.

Chapitre 3.

Les choix méthodologiques pour une enquête sociologique sur les débats du Parlement européen

L'idée initiale de la thèse était d'étudier les pratiques des adolescents en ligne par rapport à l'utilisation de la pornographie. Cette proposition de projet poursuivait un chemin de recherche commencé à l'EHESS avec une étude sur l'utilisation de la pornographie par les jeunes en Italie. Néanmoins, les méthodes traditionnelles adoptées, telles que des questionnaires et des groupes de discussion, avaient leurs limites. Par conséquent, nous avons d'abord pensé mettre au point une méthode plus intrusive, comme l'observation participante. Cependant, cette perspective aurait été très limitée à un contexte local, avec un impact minimal sur le débat politique international. Notre objectif restait de soulever une réflexion sur le sujet enquêté dans l'espace européen. Cette décision s'inspirait des échanges auxquels nous avons assisté à la Commission européenne du fait de notre participation au programme *Safer Internet*¹⁸⁶. D'autre part, une fois l'expérience professionnelle terminée, il était compliqué d'avoir accès aux événements dont nous avons été témoins pendant les cinq mois de stage Bluebook. Bien que cette observation naïve ait été déterminante dans nos décisions ultérieures, elle n'avait pas été suffisamment documentée pour pouvoir être étudiée. D'une certaine manière, nous avons regretté ce manque de trace ; d'autre part, un regard désintéressé et libre nous a permis de détecter un certain nombre d'informations supplémentaires. À travers un dialogue ouvert et spontané avec les différents interlocuteurs rencontrés à diverses occasions, nous avons choisi la perspective qui nous paraissait la plus intéressante pour développer une réflexion internationale, ancrée dans l'actualité du débat et basée sur nos compétences plurilinguistiques. Notre ambition a dû être recadrée à un moment donné avec l'aide des directeurs de recherche, avec lesquels nous avons privilégié le terrain des débats du Parlement européen. Bien que dépourvue de la vitalité et la joie qui nous avaient motivée dans nos recherches avec les jeunes, cette perspective relevait d'une responsabilité éthique à l'égard des adolescents et des enfants. Nous trouvions que cette approche permettait d'agir de manière plus décisive sur le débat scientifique et politique à

¹⁸⁶ Pour une description plus détaillée de notre expérience de stage, voir la section 1.4. « Itinéraire vers la thèse ».

l'international. En réalité, lors des rencontres précédentes, d'autres experts nous avaient invitée à ne pas négliger le point de vue que nous avons pu acquérir dans l'observation des relations parmi les différentes parties prenantes.

Après une sélection minutieuse des débats du Parlement européen, leur traduction et leur archivage, nous avons procédé à l'application de deux méthodes d'analyse des données : l'analyse de contenu et la méthode Alceste. La première consistait en une méthodologie traditionnelle qui nous permettait, par une méthode inductive, de produire des hypothèses interprétatives par rapport à la grande quantité de données collectées. Nous avons avancé selon des hypothèses initiales au développement d'une grille d'analyse. Une fois l'ensemble des débats codifiés, nous avons continué avec l'extraction par code des parties du texte et à un deuxième examen plus détaillé des données. À partir de l'analyse de contenu, nous avons décidé d'exclure l'identité des parlementaires, car nous avons jugé pertinent de recueillir les principaux arguments soutenus concernant les questions qui nous intéressent. Nous avons plutôt pris en compte les arguments essentiels du débat international en cours que nous décrivons en détail dans les paragraphes suivants. L'autre méthode adoptée s'appelle Alceste ; il s'agit d'une technique d'analyse de données réalisée au moyen d'un logiciel¹⁸⁷, particulièrement utilisé en psychologie sociale par les chercheurs de la théorie des représentations sociales. La méthode Alceste nous a permis de synthétiser les principaux domaines thématiques à travers une méthodologie quantitative basée sur l'analyse descendante hiérarchique. Les classes de mots et les segments de texte, identifiés par le logiciel IRaMuTeQ, nous ont fourni la matière pour analyser les principaux systèmes d'idées qui guident le débat. Bien que nous ayons appliqué cette méthodologie après l'analyse de contenu, il nous a été utile de reformuler certaines interprétations sur la base de données quantitatives. De plus, la comparaison des résultats des deux méthodes nous a permis de prendre davantage de distance réflexive par rapport aux données. Dans les deux cas, nous avons privilégié l'utilisation de logiciels d'analyse de données tels que ATLAS.ti¹⁸⁸ et Alceste. Ces choix ont donné lieu aux réflexions méthodologiques que nous présentons ci-après.

En effet, nous avons remarqué que, bien que l'utilisation de ces logiciels accélère de nombreuses procédures d'organisation et de gestion des données, ils ne se combinent pas toujours au rythme de la pensée philosophique ou sociologique qui exige, à notre avis, des temps plus lents. Cela est particulièrement vrai pour ATLAS.ti, logiciel qui organise les données dans l'ordre des codes établi par le chercheur lui-même. Un autre discours prévaut pour

¹⁸⁷ Nous avons utilisé la version libre du logiciel, appelée IRaMuTeQ. Son usage est expliqué à la section 3.3.

¹⁸⁸ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

un logiciel comme IRaMuTeQ qui, au contraire, retravaille des masses de données et en propose une élaboration, en facilitant l'analyse sociologique. D'autre part, en offrant une visualisation par classes de mots, Alceste a pour limite de fournir des réponses rapides, qui peuvent induire en erreur si elles ne sont pas soigneusement vérifiées par une lecture qualitative des mots-clés dérivés.

Dans les sections suivantes, nous décrivons toutes les étapes de la recherche, de la sélection des matériaux à l'analyse de contenu par ATLAS.ti, de la mise au point d'une grille pour le codage du contenu jusqu'à l'application de la méthode Alceste et l'analyse des données.

3.1. Le terrain d'enquête : le Parlement européen

Le choix des débats parlementaires à analyser n'a pas été immédiat, mais il a résulté d'une série de changements visant à sélectionner les textes les plus pertinents pour nos objectifs. Le débat parlementaire européen est un point focal de l'attention internationale, médiatique, politique et législative. Son analyse s'est distancée des décisions politiques des réalités nationales, dans notre cas les panoramas italien et français, et nous a mis en lien avec les parties prenantes d'autres pays non européens. Ce choix offrait donc un point d'observation privilégié pour pouvoir communiquer à une communauté académique et politique plus large que les réalités nationales et qui, à notre avis, avait une influence décisive sur les choix politiques relatifs aux questions traitées. D'autre part, en analysant les documents, nous avons trouvé de nombreuses limites au champ de recherche choisi par rapport à nos objectifs initiaux. Nous souhaitons en souligner certaines et expliquer les raisons pour lesquelles nous avons décidé de poursuivre dans ce domaine d'enquête. Un premier point est l'influence limitée des débats du Parlement européen sur la prise de décision politique des institutions européennes. Bien que cela ait constitué un fort élément de frustration au cours de la recherche, il nous a permis de recueillir facilement des informations en tenant compte des limites budgétaires et temporelles du projet. Un deuxième point est le manque d'informations sur les relations extérieures à ce qui se passe dans les débats. Bien que nous ayons participé aux échanges entre les fonctionnaires de la Commission européenne, les membres du Parlement européen et les différents acteurs impliqués, nous n'avons pas pu identifier une piste plus complète et accessible, avec une dimension sociologique et historico-philosophique. Ce n'est que suite à de nombreuses recherches, et désormais en retard pour pouvoir repenser la méthodologie, que nous avons été informée de l'existence du registre de la transparence du Parlement européen¹⁸⁹. Ce champ d'investigation pourrait être exploré dans de futures recherches sur le sujet, ce qui pourrait fournir des éléments importants pour une réflexion sur le pouvoir d'influence des autres acteurs impliqués dans les processus décisionnels. Un troisième point concerne les limites de représentativité de la diversité culturelle de la part des participants au débat européen. Pour les hypothèses de départ, nous nous attendions à trouver des interventions qui exprimaient la vivacité interculturelle typiquement européenne ; d'autre part, dans les débats, nous avons relevé un certain aplatissement des positions exprimées, qui suivaient principalement des lignes

¹⁸⁹ Le registre est disponible à ce lien :
<http://ec.europa.eu/transparencyregister/public/homePage.do?redir=false&locale=fr#fr>

politiques déjà déterminées. L'impression est donc que, malgré le terrain choisi pour restituer des informations importantes pour une reconstruction historique et socio-politique, d'autres points d'observation et d'autres méthodologies fourniraient une vue plus pertinente. Par exemple, des méthodologies alternatives, certainement plus coûteuses et risquées, auraient pu être la conduite d'entretiens et l'observation participante lors de réunions avec des parties prenantes externes.

3.1.1. La construction du corpus : la sélection des débats dans les archives du Parlement européen

À partir de la section « Plénière » du site web du Parlement européen, nous avons retracé les débats relatifs aux questions qui nous intéressaient¹⁹⁰. Les principales étapes de la collecte des documents ont été la recherche dans les sous-sections, la division du corpus en sous-thèmes et la traduction des textes. Ces phases successives sont décrites en détail ci-après. Nous terminons par des observations finales sur les choix effectués.

La recherche en ligne par mots-clés

La section « Plénière » du site Internet du Parlement européen permet de télécharger les documents relatifs aux différents moments de la séance plénière – qui correspondent aux « ordres du jour », « votes »¹⁹¹, « procès-verbaux » et « débats et vidéos » – et aux différentes typologies de documents produits – divisés en « textes déposés »¹⁹² et « textes adoptés ». Dans la figure suivante, nous montrons l'en-tête de la section « Plénière » du site du Parlement européen et les différentes sous-sections.



Figure 9. En-tête de la section « Plénière » du site du Parlement européen

¹⁹⁰ Le lien vers le site de la section « Plénière » du Parlement européen est le suivant : <http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/home.html>

¹⁹¹ La sous-section « Votes » est la seule où la recherche par mots-clés ne peut pas être menée.

¹⁹² À la différence des autres sous-sections, « Textes déposés » inclut trois types de documents : « rapports », « propositions de résolution » et « propositions de mandat ».

Suite à de premières tentatives de collecte et analyse de ces matériaux, nous avons pris des décisions relatives à leur sélection pour la composition du corpus. Dans ce sens, les documents qui présentaient une majorité de considérations sociologiques étaient évidemment les débats. Beaucoup de documents concernaient des questions juridiques et politiques sur lesquelles nous ne voulions pas nous arrêter.

Les mots-clés que nous avons utilisés ont été dans un premier temps les suivants : « pornographie », « Internet meilleur pour les enfants », « Internet plus sûr », « Internet », puis « audiovisuel »¹⁹³. Dans le tableau 12 sont montrés les critères de recherche adoptés : site web, section, sous-section, mots-clés principaux et supplémentaires, et type de recherche.

Critères de recherche par mots-clés

Website	Parlement européen
Section	Plénière
Sous-section	Débats et vidéos
Mots clés principaux	<i>Internet, better Internet for kids, safer Internet, pornography, audiovisual.</i>
Mots-clés supplémentaires pour double-vérification (via la fonction « Rechercher » sur le texte)	<i>child*, adolescen*, young, youth</i>
Type de recherche	Principalement dans le texte


Tableau 12. Critères de recherche par mots-clés



Dans le site, la recherche par mots-clés restitue les débats séparément selon les quatre législatures, qui durent chacune six ans, de 1999 jusqu'à 2019. De plus, les mots-clés peuvent être recherchés « dans le titre » ou « dans le texte » ; dans notre cas, nous avons choisi « dans le texte ». La figure suivante montre l'interface de recherche et un exemple de résultat.

Nous avons ensuite vérifié chaque document, afin d'examiner comment le thème qui nous intéressait était traité dans les débats pour effectuer une sélection des débats les plus pertinents. Dans cette phase, nous avons également analysé la présence en termes quali-quantitatifs des autres termes significatifs tels que « enfan* », « adolescen* », et « jeune* ». À ce propos, nous avons relevé la façon dont les thèmes de l'enfance, l'adolescence et la jeunesse étaient associés à ceux de médias audiovisuels et Internet.

¹⁹³ La recherche a été effectuée en anglais, sur les mots *pornography, better Internet for kids, safer Internet, Internet*, puis *audiovisual*. Certains mots-clés ont été suivis d'un astérisque * afin de les chercher dans leurs différentes formes, au pluriel, singulier, féminin, masculin, etc. C'est le cas par exemple du mot-clé *porn** qui pourrait correspondre à *porn, pornography, pornographic*.

Recherche de compte rendu in-extenso

Législature
 2009 - 2014 

Séances du  **au** 

Orateur (MEP) **Orateur (autre)**

Mot(s)
 dans le titre dans le texte

 Vous pouvez tronquer à droite et/ou à gauche avec une étoile (*) : enquête*

Résultat(s) trouvé(s) : 11 [RÉINITIALISER](#) [RECHERCHER](#)

Derniers multimédia	Derniers comptes rendu in-extenso	Votre recherche
Explications de vote		
08-06-2011		P7_CRE(2011)06-08 (7)
Heure des questions (questions à la Commission)		
07-06-2011		P7_CRE(2011)06-07 (16)
Explications de votes		
14-12-2010		P7_CRE(2010)12-14 (10)
Heure des questions (questions à la Commission)		
14-12-2010		P7_CRE(2010)12-14 (17)

Figure 10. Interface de recherche et exemple d'un résultat dans le texte pour le mot-clé *porn**

La construction du corpus et le classement des débats

Suite à la collecte des documents, nous avons divisé le corpus selon des critères thématiques (titres et thèmes) et chronologiques (dates). Le corpus est composé de 45 débats du Parlement européen ayant eu lieu entre 2001 et 2016. Les débats principaux ont été regroupés en quatre familles thématiques : la première se concentrait sur la lutte contre la pédopornographie ; la deuxième recueillait les documents relatifs à la protection de l'enfance et à l'utilisation plus sûre d'Internet ; la troisième se référait à la régulation et à la politique audiovisuelle ; enfin, la quatrième famille regroupait les autres documents marginalement liés. Nous présentons ci-dessous le tableau qui montre le classement des documents.

Liste des documents par thèmes et dates			
Thèmes			
Régulation et politique audiovisuelle	Utilisation plus sûre d'Internet et protection de l'enfance	Lutte contre la pédopornographie	Autres thèmes
Thème et dates	Thème et dates	Thème et dates	Thème et dates
<p>Réglementation audiovisuelle 06/09/01 - 14/06/01 - 03/10/01 - 04/10/01 - 04/09/03 - 06/09/05 - 13/12/05 - 12/12/06 - 13/12/06 - 28/11/07 - 29/11/07 - 20/02/08 - 21/02/08 - 13/12/10 - 20/05/13 - 22/05/13</p>	<p>Utilisation plus sûre d'Internet 01/12/04 - 16/05/06 - 20/10/08 - 22/10/0 - 15/12/08</p>	<p>Lutte contre la pédopornographie sur Internet 10/04/00 - 03/02/09 - 12/02/15 - 11/03/15 - 11/03/15 - 12/03/15</p>	<p>Thèmes marginalement liés 05/09/00 - 18/12/03 - 06/07/06 - 10/03/09 - 26/03/09 - 26/03/09 - 22/11/10</p>
<p>Politique audiovisuelle 04/10/00 - 25/11/10 - 25/11/10 - 12/03/14</p>	<p>Protection de l'enfance 11/04/02 - 06/09/05 - 15/01/08 - 16/01/08 - 16/01/08 - 20/10/08 - 19/11/12 - 20/11/12</p>		

Tableau 13. Liste des documents par thèmes et dates

Après la première sélection de débats, la *Citizens Enquiries Unit (Ask EP)* du Parlement européen¹⁹⁴ a été contactée pour obtenir des informations supplémentaires, telles que la

¹⁹⁴ www.europarl.europa.eu/askEP/en

disponibilité éventuelle de documents en ligne non publiés, les traductions des documents les plus récents et la procédure législative du Parlement européen. La réponse indiquait que des documents avaient été produits et reçus depuis le 3 décembre 2001. Des documents multilingues ont été publiés sous forme de rapports textuels et n'ont pas été traduits dans toutes les langues.

Néanmoins, l'enregistrement du débat en plénière était accessible sur la Web TV du Parlement européen, où la langue pouvait être choisie dans un menu déroulant dans la zone « écouter »¹⁹⁵ au-dessous de la vidéo.

Dans le tableau suivant, nous rapportons notre message envoyé au Parlement européen et la réponse reçue¹⁹⁶.

Texte du message envoyé	
	28 février 2016
Bonjour,	
Je suis Agnese Pastorino, doctorante en sociologie à la Sorbonne de Paris sur le thème de l'utilisation de l'Internet par les adolescents.	
Pour la rédaction de ma thèse, je suis en train de mener des recherches dans les archives du site du Parlement européen (notamment dans les sections : séance plénière et questions déclarations). Je suis intéressée pour savoir si d'autres documents sont disponibles en dehors des archives en ligne. Si oui, quelles sont les modalités pour faire une recherche hors ligne ? A qui puis-je m'adresser ?	
De plus, j'ai trouvé des débats récents (datant de 2015-2016), qui n'ont pas été entièrement traduits en français ou en anglais. Quand est-ce qu'ils seront traduits ? Serait-il possible d'en demander une traduction ?	
Enfin, je souhaiterais mieux comprendre les procédures législatives du Parlement européen. Pourriez-vous m'indiquer des manuels ou des services d'information ?	
En vous remerciant pour l'attention accordée, cordialement,	
Agnese Pastorino	
Texte de la réponse reçue	

¹⁹⁵ En anglais *listen in*.

¹⁹⁶ Le texte de la réponse a été traduit de l'anglais en français. La version anglaise est en Annexe III.

De : AskEP@europarl.europa.eu
À : info@agnesepastorino.com
Date : Thu, Mar 3, 2016 at 11:33 AM
Sujet : Recherche de documents
Envoyé de : europarl.europa.eu

Madame Pastorino,

Le Centre de renseignements des citoyens du Parlement européen (PE) a reçu votre message du 28 février 2016 au sujet de votre recherche. Tout d'abord, nous vous informons que ce registre des documents du Parlement européen fait référence à des documents produits ou reçus par le Parlement européen depuis le 3 décembre de 2001.

De plus, les archives historiques du Parlement européen ont une collection de documents relatifs aux activités législatives, politiques et administratives de l'institution. En ce qui concerne les débats en plénière, nous vous informons que les documents multilingues des discours dans leur langue originale sont publiés sous forme de rapports in extenso, et ces documents ne sont pas traduits dans toutes les langues.

Cependant, il est possible d'écouter l'enregistrement du débat en plénière réalisé par la télévision web du Parlement EuroParlTV, et la langue de l'interprétation peut être choisie dans le menu déroulant dans la case « Listen in: » présente au-dessous de la vidéo.

Enfin, nous vous informons que dans la page web EuroParl sur *Pouvoirs et procédures* vous pouvez trouver des informations sur les pouvoirs législatifs du Parlement européen. Nous espérons que cela vous intéresse et vous remercions de contacter le Parlement européen.

Cordialement,
Centre de renseignements des citoyens
www.europarl.europa.eu/askEP/en

Avertissement : S'il vous plaît, notez que les informations fournies par le Centre de renseignements des citoyens du Parlement européen ne sont pas juridiquement contraignantes. S'il vous plaît, notez également que cette boîte de courrier électronique est utilisée pour envoyer des e-mails uniquement. Les e-mails entrants ne sont pas traités. Si vous souhaitez contacter le Centre de renseignements des citoyens, s'il vous plaît, utilisez notre formulaire en ligne.

Tableau 14. Texte du message envoyé et de la réponse reçue du Parlement européen

La collecte a eu lieu en deux phases : la première en janvier et la deuxième en juillet 2016¹⁹⁷ ; ces deux moments nous ont permis de prendre de la distance par rapport au matériel recueilli et de le relire avec une interprétation différente. Le résultat de la recherche des documents a consisté en la construction du corpus suivant.

¹⁹⁷ Les matériaux ont été collectés en plusieurs étapes, d'abord pour le projet mené à la Sorbonne, qui fait l'objet de cette thèse, puis dans le cadre d'un autre projet parallèle, pour lequel nous avons travaillé à l'Université Sapienza de Rome.

Corpus des débats parlementaires par date, titre et ordre du jour	
<i>Réglementation et politique audiovisuelle</i>	
Réglementation audiovisuelle	
Date et lieu	Type et titre
Thursday 6 September 2001 Strasbourg	Questions to the Council - Question no 31 by Mihail Papayannakis (H-0663/01) - Ban on advertising directed at children.
Thursday 14 June 2001 Strasbourg	Questions to the Commission - Question no 75 by Myrsini Zorba (H-0509/01) - Reality shows and the protection of human dignity.
Wednesday 3 October 2001 Strasbourg	Television without frontiers - Report (A5-0286/2001) by Mrs Hieronymi, on behalf of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport, on the third report of the Commission to the Council, the European Parliament and the Economic and Social Committee, on the application of Directive 89/552/CEE 'Television without frontiers' (COM(2001)9 - C5-0190/2001 - 2001/2086(COS).
Thursday 4 October 2001 Strasbourg	Hieronymi Report (A5-0286/2001).
Thursday 4 October 2001 Strasbourg	Votes.
Thursday 4 September 2003 Strasbourg	'Television without frontiers' - Report (A5-0251/2003) by Mr Perry, on behalf of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport, on Television without Frontiers (2003/2033(INI)).
Tuesday 6 September 2005 Strasbourg	Television without frontiers - Report (A6-0202/2005) by Mr Weber, on behalf of the Committee on Culture and Education, on the application of Articles 4 and 5 of Directive 89/552/EEC 'Television without frontiers', as amended by Directive 97/36/EC, for the period 2001-2002 [2004/2236(INI)].
Tuesday 13 December 2005 Strasbourg	New directive on audiovisual content - Commission statement on the preparation of the White Paper regarding the new directive on audiovisual content.
Tuesday 12 December 2006 Strasbourg	Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate) - Report (A6-0399/2006) by Mrs Hieronymi on behalf of the Committee on Culture and Education on the coordination of certain provisions laid down in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities (COM(2005)0646 - C6-0443/2005 - 2005/0260(COD)).
Wednesday 13 December 2006 Strasbourg	Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).
Wednesday 28 November 2007 Strasbourg	Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting (debate) - The recommendation for second reading (A6-0442/2007), on behalf of the Committee on Culture and Education, on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities (10076/6/2007 - C6-0352/2007 - 2005/0260(COD) (Rapporteur: Mrs Hieronymi).
Thursday 29 November 2007 Brussels	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Ruth Hieronymi (A6-0442/2007).

Wednesday 20 February 2008 Strasbourg	Question Time (Council) – Question No 7 by Mairead McGuinness (H-1054/07) Subject: Audiovisual Media Services Directive - Audiovisual Media Services Directive.
Thursday 21 February 2008 Strasbourg	Questions to the Commission - Question no 59 by Mairead McGuinness (H-1055/07) - Audiovisual Media Services Directive.
Monday 13 December 2010 Strasbourg	One-minute speeches on matters of political importance [one intervention on the Audiovisual Media Service Directive].
Thursday 25 November 2010 Strasbourg	Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system (A7-0286/2010, Ivo Belet) (vote).
Monday 20 May 2013 Strasbourg	Implementation of the audiovisual media services directive (short presentation) - Report by Piotr Borys, on behalf of the Committee on Culture and Education, on the implementation of the Audiovisual Media Services Directive (2012/2132(INI)) (A7-0055/2013).
Wednesday 22 May 2013 Strasbourg	Implementation of the audiovisual media services directive (A7-0055/2013 - Piotr Borys) - Oral explanations of vote.
Politique audiovisuelle	
Date et lieu	Type et titre
Wednesday 4 October 2000 Strasbourg	Parental control of television broadcasting - Report (A50258/2000) by Mrs Angelilli, on behalf of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport, on the communication from the Commission to the Council, the European Parliament and the Economic and Social Committee: Study on Parental Control of Television Broadcasting (COM(1999) 371 - C5-0324/1999 - 1999/2210(COS)).
Thursday 25 November 2010 Strasbourg	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Ivo Belet (A7-0286/2010).
Wednesday 12 March 2014 Strasbourg	Preparing for a fully converged audiovisual world (A7-0057/2014 - Sabine Verheyen) - Written explanations of vote.
Pornographie enfantine	
Date et lieu	Type et titre
Monday 10 April 2000 Strasbourg	Child pornography on the Internet - Report (A5-0090/2000) by Mr Kirkhope, on behalf of the Committee on Citizens' Freedoms and Rights, Justice and Home Affairs, on the initiative of the Republic of Austria with a view to adopting a Council Decision to combat child pornography on the Internet [10317/1999 - C5-0318/1999 - 1999/0822(CNS)].
Tuesday 3 February 2009 Strasbourg	Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate) - Report A6-0012/2009 by Mrs Angelilli, on behalf of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs, on a proposal for a European Parliament recommendation to the Council on combating the sexual exploitation of children and child pornography (2008/2144(INI)).
Thursday 12 February 2015 Strasbourg	Fight against child sexual abuse on the Internet (debate) Commission statement on combating the sexual exploitation of children on the Internet (2015/2564 (RSP)).
Wednesday 11 March 2015 Strasbourg	Fight against child sexual abuse on the Internet (RC-B8-0217/2015, B8-0217/2015, B8-0218/2015, B8-0219/2015, B8-0220/2015, B8-0226/2015, B8-0227/2015) - Written explanation of votes.

Thursday 12 March 2015 Strasbourg	Fight against child sexual abuse on the Internet (RC-B8-0217/2015, B8-0217/2015, B8-0218/2015, B8-0219/2015, B8-0220/2015, B8-0226/2015, B8-0227/2015) - Oral explanation of votes.
Usage plus sûr de l'Internet et protection des enfants	
Usage plus sûr de l'Internet	
Date et lieu	Type et titre
Wednesday 1 December 2004 Brussels	Safer use of the Internet - Report (A6-0033/2004) by Edith Mastenbroek, on behalf of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs, on the proposal for a decision of the European Parliament and of the Council establishing a multiannual Community programme on promoting safer use of the Internet and new online technologies.
Tuesday 16 May 2006 Strasbourg	Commission Question Time - President. Question No 54 by Brian Crowley (H-0330/06) - The safest use of the Internet.
Monday 20 October 2008 Strasbourg	Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate) - Report (A6-0404/2008) by Mrs Angelilli, on behalf of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs, on the proposal for a decision of the European Parliament and of the Council establishing a multiannual Community programme on protecting children using the Internet and other communication technologies (COM(2008)0106 – C6-0092/2008 – 2008/0047(COD)).
Wednesday 22 October 2008 Strasbourg	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Roberta Angelilli (A6-0404/2008).
Monday 15 December 2008 Strasbourg	Media literacy in a digital world (short presentation) - Brief presentation of the report (A6-0461/2008) by Mrs Prets, on behalf of the Committee on Culture and Education, on media literacy in a digital world (2008/2129(INI)).
Protection des enfants	
Date et lieu	Type et titre
Thursday 11 April 2002 Strasbourg	Protection of minors and human dignity - Report (A5-0037/2002) by Mr Beazley, on behalf of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport, on the evaluation report from the Commission to the Council and the European Parliament on the application of the Council Recommendation of 24 September 1998 concerning the protection of minors and human dignity [COM(2001) 106 – C5-0191/2001 - 2001/2087(COS)].
Tuesday 6 September 2005 Strasbourg	Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity - Report (A6-0244/2005) by Mrs De Sarnez on the proposal for a recommendation of the European Parliament and of the Council on the protection of minors and human dignity and the right of reply in relation to the competitiveness of the European audiovisual and information services industry (COM(2004)0341 - C6-0029/2004 - 2004/0117(COD)).
Tuesday 15 January 2008 Strasbourg	Towards an EU strategy on the rights of the child (debate) - Roberta Angelilli's report, on behalf of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs – Towards an EU strategy on the rights of the child (2007/2093(INI)) (A6-0520/2007).
Wednesday 16 January 2008 Strasbourg	Towards an EU strategy on the rights of the child (vote).

Wednesday 16 January 2008 Strasbourg	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Roberta Angelilli (A6-0520/2007).
Monday 20 October 2008 Strasbourg	Protecting children using the Internet and other communication technologies
Monday 19 November 2012 Strasbourg	Protecting children in the digital world (short presentation) - Short presentation of the report (A7-0353/2012) by Silvia Costa on protecting children in the digital world [2012/2068(INI)].
Tuesday 20 November 2012 Strasbourg	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Silvia Costa (A7-0353/2012).
Autres thèmes marginalement liés	
Date et lieu	Type et titre
Tuesday 5 September 2000 Strasbourg	Community audiovisual policy in the digital age - Report (A5-0209/2000) by Mr Veltroni, on behalf of the Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport, on the Communication from the Commission to the Council, the European Parliament, the Economic and Social Committee and the Committee of the Regions – Principles and guidelines for the Community's audiovisual policy in the digital age [COM(1999)657 - C5-0144/2000 - 2000/2087(COS)].
Thursday 18 December 2003 Strasbourg	Questions to Commission - Question no 49 by Marco Cappato (H-0740/03) - Homophobic decision of the Greek National Radio and Television Council.
Thursday 6 July 2006 Strasbourg	Freedom of expression on the internet (debate) - Six motions for resolutions on freedom of expression on the Internet.
Tuesday 10 March 2009 Strasbourg	Question Time (Commission) - Question No 34 by Claude Moraes (H-0048/09) - The Internet and hate crimes.
Thursday 26 March 2009 Strasbourg	Strengthening security and fundamental freedoms on the Internet (A6-0103/2009, Stavros Lambrinidis) (vote).
Thursday 26 March 2009 Strasbourg	Explanations of vote - Oral explanations of vote - Report: Stavros Lambrinidis (A6-0103/2009).
Monday 22 November 2010 Strasbourg	Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system (short presentation) - Report by Ivo Belet, on behalf of the Committee on Culture and Education, on public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system (2010/2028(INI)) (A7-0286/2010).

Tableau 15. Corpus des débats parlementaires

Les questions linguistiques et les modalités de traduction

Dans la recherche des documents, ainsi que dans leur sélection et leur analyse, des enjeux de nature linguistique se sont immédiatement présentés. Nous avons donc dû réfléchir à des solutions de traduction pour une lecture et une interprétation correctes des textes. Un premier problème est apparu à la suite de la recherche par mots-clés, qui donnait des résultats différents si elle était faite en français ou en anglais. En voici un exemple pour le mot-clé « sex* », auquel correspond un nombre plus faible de résultats en langue française par rapport à la langue anglaise (4 contre 6) pour la même législature (2014-2019).

The image shows a search interface for a parliamentary database. The main search area is titled "Recherche de compte rendu in-extenso". It includes fields for "Législature" (2014 - 2019), "Séances du" (with a calendar icon), "au" (with a calendar icon), "Orateur (MEP)", and "Mot(s)". The search term "sex*" is entered in the "Mot(s)" field, with the option "dans le titre" selected. Below the search fields, it says "Résultat(s) trouvé(s) : 4".

A blue-bordered box highlights a secondary search area titled "Parliamentary term". It includes a dropdown menu for "2014 - 2019", "Sittings from" and "to" fields with calendar icons, a "Speaker (MEP)" field, and a "Word(s)" field. The search term "sex*" is entered in the "Word(s)" field, with the option "In title" selected. Below the search fields, it says "Result(s) : 6".

Figure 11. Comparaison des résultats de la recherche dans les archives en langue anglaise et en langue française par le mot-clé « sex* »

Nous n'avons réalisé cette différence que par hasard et à la suite d'une première collecte de documents en français. En effet, comme certains débats n'étaient disponibles qu'en anglais, nous avons effectué la recherche dans cette langue. C'est seulement alors que nous avons constaté

cet écart dans le premier corpus recueilli. Compte tenu du nombre élevé de textes en anglais¹⁹⁸, nous avons donc décidé de mener des analyses sur des textes dans cette langue afin de construire un corpus aussi complet que possible. Ce choix a impliqué le travail supplémentaire de traduire de l'anglais vers le français toutes les interventions sélectionnées¹⁹⁹.

Sur le plan méthodologique, un corpus plurilinguistique pouvait être appliqué à l'analyse de contenu, mais pas à la méthode Alceste. Mais surtout, les résultats de la recherche s'adressaient à un panorama international, à la fois scientifique et politique : l'objectif principal était de communiquer avec une majorité de lecteurs européens. D'autre part, bien que nous ayons effectué une relecture attentive des traductions, nous avons voulu laisser en note les textes originaux en langue anglaise.

Un autre problème était la présence de textes non traduits, dans lesquels chaque intervention apparaissait dans la langue officielle, comme le montre la figure suivante.



► **Monika Hohlmeier (PPE)**, *Frage nach dem Verfahren der „blauen Karte“*. – Ich hätte ja auch darauf verzichtet. Ich wollte die Kollegin Sippel fragen, ob sie wirklich ernsthaft der Meinung ist, dass Google zum Beispiel keine Inhalte – wenn sie zufällig entdeckt werden –, wo ein Kind vergewaltigt wird, selbständig löschen soll, sondern zunächst warten sollen, bis sie jemanden von den offiziellen Behörden oder gar einen richterlichen Beschluss haben. Ich glaube, bei Schwertstraftaten ist es notwendig, dass private Unternehmen unter gemeinsamer Absprache eben entsprechend selbständig agieren. Da handelt es sich nicht mehr um *privacy*.



► **Birgit Sippel (S&D)**, *Antwort auf eine Frage nach dem Verfahren der „blauen Karte“*. – Liebe Kollegin Hohlmeier, jeder Bürger ist verpflichtet, wenn er eine Straftat zufällig entdeckt, in angemessener Weise einzugreifen. Aber bei der Diskussion zu dieser Richtlinie haben wir sehr wohl gemerkt, dass es neben dem eindeutigen Missbrauch von Kindern auch viele Zweifelsfälle gibt, die nicht eindeutig sind. Deshalb ist es wichtig, dass es in solchen Fragen eine Rücksprache mit öffentlichen Behörden gibt.



► **Timothy Kirkhope**, *on behalf of the ECR Group*. – Mr President, the measure of any society is how we protect those who cannot protect themselves. There are very few situations where there is an absolute right and an absolute wrong, but where the exploitation and abuse of children is concerned there is no confusion. It is the worst kind of crime. We must do all we can at every level, national, European and global, to eradicate it and punish those that seek to do children harm.

Arguments on freedom of expression and the right to privacy cease to be relevant in this context, and when we ask ourselves what needs to be done to stop the abuse it is quite simple: everything humanly possible. We need to work with

Figure 12. Exemples de textes non traduits au sein des débats parlementaires

Dans ce cas, nous avons procédé à deux types de traduction, selon les exigences méthodologiques. La première traduction était plus précise et concernait exclusivement les

¹⁹⁸ Il s'agissait des débats les plus récents sur des directives en cours de décision, tels que ceux tenus entre 2013 et 2016. Les thématiques étaient la lutte contre la pédopornographie des 12 février, 11 et 12 mars 2015, et la régulation et la politique audiovisuelle des 20 et 22 mai 2013 et du 12 mars 2014.

¹⁹⁹ L'une des raisons était également de nature pratique, et vu notre participation à un projet de recherche international en anglais, un ITN Initial Training Network Marie Curie, financé par l'Agence exécutive pour la recherche de la Commission européenne.

interventions dans les langues que nous connaissons ou comprenions : l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien et le portugais. La deuxième traduction était faite par Google Translate et à l'aide de la Web TV du Parlement européen pour les interventions dans d'autres langues.

Cette deuxième modalité avait pour objectif une mesure de type quantitatif par la méthode Alceste²⁰⁰. Par conséquent, la procédure adoptée consistait en premier lieu à traduire le texte *via* Google Translate, puis à regarder la vidéo et à réviser la version écrite.

Plus en détail, dans une première phase, nous avons traduit chaque discours écrit dans la langue officielle à l'aide de Google Translate, dans le but de saisir la signification générale. La deuxième phase a été une révision et une correction des traductions spontanées qui accompagnaient les vidéos grâce à la fonction d'écoute.

Séance plénière du 2009-02-03

09:06:59 - Début des interventions

Débat en cours

- 09:07:10 Roberta ANGELILLI
- 09:11:29 Président
- 09:11:35 Jacques Barrot
- 09:17:01 Président
- 09:17:11 Lissy GRÖNER
- 09:18:44 Président
- 09:18:53 Edit BAUER
- 09:21:21 Président
- 09:21:27 Inger SEGELSTRÖM
- 09:23:25 Président
- 09:23:35 Alexander ALVARO
- 09:26:15 Président

09:06:59 ▶ 10:27:05
La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie (débat)

Intervenant actuel

Roberta ANGELILLI
Groupe Union pour l'Europe des Nations
Italie
Alleanza nazionale

Durée ▶ 00:04:45 | Début ▶ 09:07:10 | Fin ▶ 09:11:56

10:27:05 - Fin des interventions

Figure 13. Exemple de vidéo d'une séance plénière

²⁰⁰ Bien que nous soyons consciente des implications qualitatives de cette méthodologie, nous avons trouvé ce compromis pour disposer d'un corpus le plus complet possible.

Dans la figure 13, nous présentons un exemple d'intervention d'une parlementaire italienne, Roberta Angelilli, au cours de la plénière du 3 février 2009. L'image montre les nombreuses fonctions disponibles sur le site, comme les langues, les différentes interventions, leur durée et la vidéo.

Les expressions non verbales sont perdues lors de la transcription. Ces intonations, pauses, expressions paraverbales peuvent être parfois cruciales pour la compréhension du sens concret à donner à certaines propositions. Ce phénomène a été observé par plusieurs chercheurs qui ont utilisé des vidéos. Par conséquent, le produit final consiste normalement en une « simplification » quand le texte est complexe, comme dans le cas de l'audiovisuel²⁰¹. De plus, nous avons remarqué que les traductions sous forme écrite des débats ne correspondent pas à la traduction instantanée à l'oral qui accompagne les vidéos.

Afin d'avoir la traduction la plus correcte possible des interventions des parlementaires ayant participé à ces débats dans les langues des pays qu'ils représentaient, nous avons décidé de copier et coller la version en langue officielle sur Google Translator. Cette démarche nous donnait une première idée générale de la traduction possible en langue anglaise. Dans le cas de certaines interventions, nous avons écouté la traduction simultanée qui accompagne la vidéo des débats parlementaires.

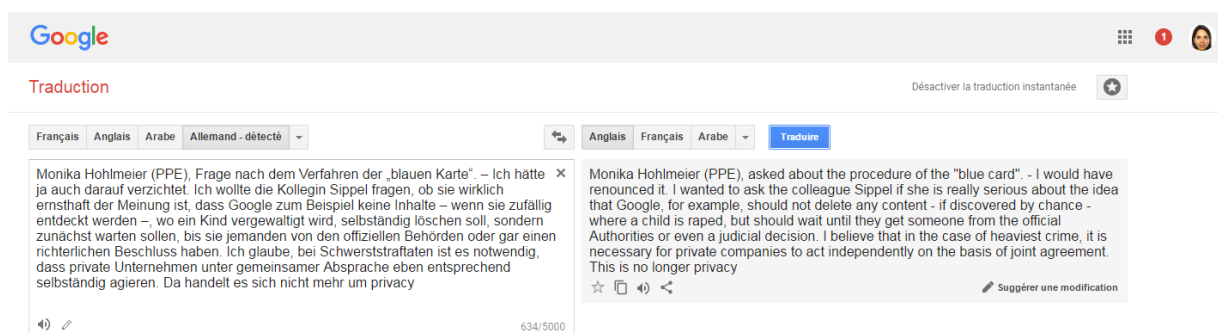


Figure 14. Exemple de traduction par Google Translate

En raison des limites temporelles et linguistiques, le contrôle du texte de la Web TV n'a pas été appliqué à toutes les interventions. Par conséquent, l'analyse de contenu n'a pas été menée sur le corpus complet des interventions contenues dans les débats listés. De plus, certains

²⁰¹ Parmi d'autres, Diana Rose (2007) souligne comment, dans l'analyse des images en mouvement, « le processus de traduction ne produit pas de copies simples, mais procède de manière interactive à un nouveau résultat ». ROSE, Diana. Chapter 14. « Analysis of moving images ». In BAUER, Martin, GASKELL, George (dir.). Qualitative Researching with Text, Image and Sound. A Practical Handbook. London : Sage Publications. 2007. p. 247.

documents – bien qu’ils aient été traduits – n’ont pas été insérés dans l’analyse des données à cause d’une erreur du programme ATLAS.ti²⁰². En effet, l’exportation des données par le logiciel présentait des erreurs dans certains documents Word²⁰³. Une solution différente a été trouvée pour l’application de la méthode Alceste. Dans ce cas, il était essentiel d’avoir un corpus complet ; par conséquent, nous avons fait traduire le travail par Google Translator sans le vérifier dans la Web TV. Une telle traduction, quoique approximative, nous permettait de recueillir les mots-clés pour leur affichage en groupes. Pour une analyse qualitative des segments du discours liés à des mots-clés, nous avons préféré procéder à une traduction intuitive et comparer les significations des différentes interventions.

Enfin, nous tenons à souligner que la diversité linguistique et culturelle du corpus et des interventions constitue l’une des difficultés à surmonter dans l’analyse des documents relatifs à l’Union européenne. Bien que cette démarche représente un défi méthodologique, une analyse patiente et lente nous a permis d’obtenir des résultats presque complets.

Du corpus aux méthodes

Trois observations finales doivent être faites pour compléter la description des choix relatifs à la construction du corpus : la première concerne la décision d’exclure l’analyse de l’identité des différents orateurs ; la deuxième rappelle la préférence de se concentrer sur les médias audiovisuels, leur contenu sexuel et les enfants ; la troisième se réfère à l’exclusion des informations relatives à la communication non verbale.

Premièrement, nous avons décidé de nous concentrer sur le discours politique des parlementaires, en nous focalisant sur les arguments des intervenants, sans porter attention à leur identité. Bien qu’il soit possible de visualiser le profil de chaque parlementaire et de connaître son appartenance au parti et sa vie politique, nous avons décidé de nous limiter à l’analyse de leurs interventions dans les débats²⁰⁴. Notre idée était de nous focaliser sur les argumentations et les idéologies dérivant du contexte spécifique des institutions européennes. Notre objectif était surtout de comprendre les politiques relatives à l’audiovisuel en ligne vis-à-vis des adolescents et des jeunes. Cette exclusion est due au fait que nous avons privilégié l’analyse d’un plus grand nombre de débats et la comparaison de leurs contenus, plutôt que de mener une réflexion sur l’identité des députés. Nous avons alors évité de faire une sociologie

²⁰² Pour une description détaillée de l’analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

²⁰³ Il faut préciser que ce discours ne concerne que l’analyse de contenu avec ATLAS.ti, pour laquelle la composante quantitative n’a pas été prise en considération.

²⁰⁴ Nous n’avons pas non plus tenu compte du sexe et de la langue utilisés, éléments qui auraient été plus faciles à détecter.

des intervenants, des députés ou de ceux qui interviennent au sein du Parlement européen, car cela aurait été un travail d'une tout autre ampleur qui aurait supposé une connaissance très fine des partis politiques de chaque pays, de leurs langues, des contextes politiques, des valeurs morales, éthiques et religieuses, des jeux d'alliances à l'échelle européenne. Nous sommes consciente que cela a limité nos résultats de recherche en ce qui concerne les différences culturelles et l'appartenance aux groupes politiques. Cependant, l'étude de l'identité des orateurs pourrait faire l'objet d'analyses ultérieures, avec l'objectif d'observer les différences culturelles ou politiques représentées au sein du Parlement européen. D'autre part, nous reconnaissons que, au regard des compétences multidisciplinaires et linguistiques nécessaires pour mener un travail d'une telle étendue, il faudrait une équipe européenne. Il ne pouvait donc s'agir ni d'une étude individuelle ni d'une thèse.

Deuxièmement, le choix des débats sur les contenus sexuels a été inspiré par nos précédentes enquêtes et notre intérêt pour les questions liées à la sexualité et à l'adolescence. Cependant, nous avons remarqué le lien de ces débats parlementaires avec plusieurs autres enjeux de société. Par exemple, le débat sur la pédopornographie n'est pas seulement relatif à la protection de l'enfance, mais il est souvent lié au problème plus vaste de la réglementation de l'Internet vis-à-vis des contenus extrêmement violents²⁰⁵. Même s'ils sont beaucoup moins médiatisés, les débats sur la protection des mineurs touchent plusieurs problématiques, telles que les contenus violents ou qui peuvent créer des dommages aux enfants. Enfin, dans les débats sur la politique de l'audiovisuel, la protection des mineurs constitue seulement une section minimale. Cette série de débats est très orientée vers la définition du système audiovisuel européen et ses productions.

Troisièmement, le matériel audiovisuel rendait le corpus encore plus dense. Néanmoins, nous n'avons utilisé la vidéo que pour les discussions non traduites en raison des limites de temps. Des recherches ultérieures pourraient certainement comprendre la richesse des informations contenues dans la communication non verbale, qui ne fait pas partie de notre analyse.

²⁰⁵ Dans le débat public, on associe parfois la lutte contre la pédopornographie à celle contre le terrorisme.

3.2. L'analyse de contenu par le biais d'ATLAS.ti

Dans cette section, nous présentons les principales démarches méthodologiques de l'analyse de contenu. Premièrement, la grille d'analyse a constitué un guide pour la lecture des données par le biais du logiciel ATLAS.ti²⁰⁶ ; nous en décrivons le lent chemin intellectuel de développement qui a amené à une codification des débats. Ensuite, dans une sous-section nous identifions les principales hypothèses de l'analyse des données et les codes qui l'ont guidée. Enfin, nous décrivons l'alternance de l'usage du papier et du logiciel ATLAS.ti dans l'application des codes et l'identification des arguments des locuteurs.

3.2.1. Le développement de la grille d'analyse

La grille d'analyse a été développée entre janvier et juin 2016 et validée par Mme Marzano en juillet de la même année²⁰⁷. Au cours du développement de ce protocole, nous avons décidé de nous concentrer plutôt sur les contenus, ce qui nous a semblé l'aspect le plus significatif, sans oublier le rôle de certaines formes discursives dans le débat politique. Progressivement, sur la base d'analyses de plus en plus détaillées, nous avons produit une grille divisée en quatre sections : 1. documents ; 2. thèmes ; 3. contenus ; 4. processus décisionnel.

Dans la première section, relative aux *Documents*, il est fait référence au type de document, à la date, au lieu, au titre, aux acteurs principaux, à la langue de l'intervention, aux groupes parlementaires, aux commissions parlementaires. Ces informations ont été basées sur la structure des débats, et ordonnées comme suit.

1. Documents	
1.1	Type
1.2	Date
1.3	Lieu
1.4	Titre
1.5	Acteurs principaux
1.6	Langue de l'intervention
1.7	Groupes parlementaires
1.8	Commissions parlementaires

Tableau 16. Codification par document

²⁰⁶ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.


²⁰⁷ Par la suite, grâce à la répartition différente des fonds pour la recherche d'un projet pour lequel nous travaillions, nous avons pu nous consacrer à ce travail à temps plein.

En général, les informations relatives au document se trouvent au début de chaque débat et intervention, comme le montre la figure 14. Puis les acteurs principaux, la langue de l'intervenant, les groupes parlementaires et les commissions parlementaires sont présentés avant chaque intervention ; on en voit un exemple dans la figure 15.

Debates


Monday, 10 April 2000 - Strasbourg

▶ Child pornography on the Internet



▶ **President.** – The next item is the report (**A5-0090/2000**) | Freedoms and Rights, Justice and Home Affairs, on the in Council Decision to combat child pornography on the Inter

Figure 15. Informations relatives au document



▶ **Gollnisch (TDI).** – (FR) Mr President, many comments hav interesting points, and I would like to do more than add a fe nonetheless begin by saying, first of all, that child pornogra

The first phenomenon is the boom in pornography in gener for sexual purposes. I mention the boom in pornography in

Figure 16. Informations relatives au nom de l'orateur, au parti politique et à la langue de l'intervention

Une deuxième section regroupe les *Thèmes*, qui correspondent à quatre familles : 1. régulation et politique audiovisuelle ; 2. utilisation plus sûre d'Internet et protection de l'enfance ; 3. lutte contre la pédopornographie ; 3. autres thèmes.

2. Thèmes				
2.a.	Régulation et politique audiovisuelle		2.a.1	Réglementation audiovisuelle
			2.a.2	Politique audiovisuelle
2.b.	Utilisation plus sûre d'Internet et protection de l'enfance		2.b.1	Utilisation plus sûre d'Internet
			2.b.2	Protection de l'enfance
2.c.	Lutte contre la pédopornographie		2.c.1	Lutte contre la pédopornographie sur Internet
2.d.	Autres thèmes		2.d.1	Thèmes marginalement liés

Tableau 17. Codification par thème

En ce qui concerne l'attribution des codes relatifs aux thèmes, il s'agit d'un processus qui a été complexe à décider et pour lequel nous avons essayé de suivre la logique des institutions européennes elles-mêmes. Pour la plupart, le code « régulation audiovisuelle » incluait les débats relatifs aux directives, alors que les autres débats sur les services de médias audiovisuels étaient regroupés dans la « politique audiovisuelle ». Le code « utilisation plus sûre d'Internet » était attribué aux débats sur le programme *Safer Internet*. La « protection de l'enfance » était le thème des autres débats. Un thème à part était celui sur la « lutte contre la pédopornographie ». Enfin, les autres thèmes comprenaient les débats inclassables ; parmi ceux-ci, une place particulière est occupée par les débats sur la « liberté d'expression ». En résumé, les débats s'articulent principalement autour de trois grands axes : la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE), la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE), et enfin la politique pour l'éducation à l'utilisation plus sûre d'Internet. Ces trois familles thématiques peuvent être distinguées selon le niveau de risque lié à l'exposition aux contenus pornographiques. La forme la plus grave de contenu illégal de type sexuel est la pédopornographie, suivie par d'autres types de contenus sexuels nuisibles jusqu'à un usage irresponsable dans l'accès et le partage de ces matériaux sur la Toile.

La troisième section est dédiée aux *Contenus* et est subdivisée en trois sous-sections : « informations », « actions » et « argumentations ». La première sous-section identifie les « Informations ». Celles-ci se distinguent en trois sous-groupes : les informations scientifiques, telles que les « données statistiques », les « études » et les « expériences personnelles »²⁰⁸ ; les références de nature politique, telles que les « activités nationales », les « activités

²⁰⁸ Les « expériences personnelles » ont été classées soit dans les informations soit dans les actions, selon le contenu de l'intervention.

internationales » et les « événements » ; les processus bureaucratiques-institutionnels, tels que les « aspects économiques et administratifs ».

La deuxième sous-section, qui regroupe les « Actions », inclut les codes : « objectifs », « politique », « coopération internationale », « autoréglementation », « programmes », « co-réglementation », « réglementation (et aspects juridiques) », « actions souhaitées ».

Enfin, la troisième sous-section relative aux « Argumentations » se focalise sur les « principes juridiques », les « définitions des termes », les « réflexions éthiques », et la « description du problème ». Ces codes ont été ordonnés selon leur niveau d'abstraction, en partant des « principes juridiques » pour aller jusqu'à la « description du problème ».

3. Contenus			
3.e.	Informations	3.e.1.	<i>Données statistiques</i>
		3.e.2.	<i>Études</i>
		3.e.3.	<i>Expériences personnelles</i>
		3.e.4.	<i>Activités nationales</i>
		3.e.5.	<i>Activités internationales</i>
		3.e.6.	<i>Événements</i>
		3.e.7.	<i>Aspects économiques et administratifs</i>
		3.e.8.	<i>Expériences personnelles</i>
3.f.	Actions	3.f.1.	<i>Objectifs</i>
		3.f.2.	<i>Politique</i>
		3.f.3.	<i>Coopération internationale</i>
		3.f.4.	<i>Autoréglementation</i>
		3.f.5.	<i>Programmes</i>
		3.f.6.	<i>Co-réglementation</i>
		3.f.7.	<i>Réglementation (et aspects juridiques)</i>
		3.f.8.	<i>Actions souhaitées</i>
3.g.	Argumentations	3.g.1.	<i>Principes juridiques</i>
		3.g.2.	<i>Définitions des termes</i>
		3.g.3.	<i>Réflexions éthiques</i>
		3.g.4.	<i>Description du problème</i>

Tableau 18. Codification par contenu

La quatrième section se concentre sur le *Processus décisionnel* et inclut les codes « transposition, ratification, ou harmonisation », « temps », « responsabilisation », « résultats du vote au Parlement ».

4. Processus décisionnel					
4.h.	Processus décisionnel		4.h.1.	<i>Transposition, ratification ou harmonisation</i>	
			4.h.2.	<i>Temps</i>	
			4.h.3.	<i>Responsabilisation</i>	
			4.h.4.	<i>Prises de position</i>	

Tableau 19. Codification par processus décisionnel

La section la plus riche en réflexions philosophiques sur les contenus des interventions dans les débats parlementaires est sans doute celle des « Argumentations ». Si les autres parties ont été plus simples à structurer parce qu’elles faisaient référence à des éléments objectifs, cette partie a été d’abord pensée sur la base des résultats d’une première analyse des débats, révisée ensuite plusieurs fois, jusqu’à la validation menée avec Mme Michela Marzano. La difficulté a été de trouver une définition commune à certaines interventions, en identifiant les termes les plus corrects et l’ordre dans lequel ils apparaissaient dans les débats. La dernière version de la grille d’analyse est la suivante.

1. Documents			
1.1	Type	1.6	Langue de l'intervenant
1.2	Date	1.7	Groupes parlementaires
1.3	Lieu	1.8	Commissions parlementaires
1.4	Titre	1.9	Durée
1.5	Acteurs principaux		

2. Thèmes			
2.a.	Régulation et politique audiovisuelle	2.a.1	Réglementation audiovisuelle
		2.a.2	Politique audiovisuelle
2.b.	Utilisation plus sûre d'Internet et protection de l'enfance	2.b.1	Utilisation plus sûre d'Internet
		2.b.2	Protection de l'enfance
2.c.	Lutte contre la pédopornographie	2.c.1	Lutte contre la pédopornographie sur Internet
2.d.	Autres thèmes	2.d.1	Thèmes marginalement liés

3. Contenus			
3.e.	Informations	3.e.1.	Données statistiques
		3.e.2.	Études
		3.e.3.	Expériences personnelles
		3.e.4.	Activités nationales
		3.e.5.	Activités internationales
		3.e.6.	Événements
		3.e.7.	Aspects économiques et administratifs
		3.e.8.	Expériences personnelles
3.f.	Actions	3.f.1.	Objectifs
		3.f.2.	Politique
		3.f.3.	Coopération internationale
		3.f.4.	Autoréglementation
		3.f.5.	Programmes
		3.f.6.	Co-réglementation
		3.f.7.	Réglementation (et aspects juridiques)
		3.f.8.	Actions souhaitées
3.g.	Argumentations	3.g.1.	Principes juridiques
		3.g.2.	Définitions des termes
		3.g.3.	Réflexions éthiques
		3.g.4.	Description du problème

4. Processus décisionnel			
4.h.	Processus décisionnel	4.h.1.	Transposition, ratification ou harmonisation
		4.h.2.	Temps
		4.h.3.	Responsabilisation
		4.h.4.	Prises de position

Tableau 20. Dernière version de la grille d'analyse

La grille d'analyse qui vient d'être décrite est le résultat de tentatives, de décisions et d'évaluations progressives. Pour donner une idée du chemin parcouru, nous avons détaillé les étapes les plus importantes qui nous ont permis d'exclure certains sentiers d'interprétation, puis de supprimer certaines sections de la grille.

En principe, l'analyse a reposé sur très peu de variables qui ont été ensuite développées plus en détail. Dans un premier temps, nous avons pensé à une codification où les argumentations étaient organisées selon le niveau d'abstraction. Les codes portaient des « actions prises » jusqu'aux « définitions des termes »²⁰⁹. Dans un deuxième temps, nous avons évalué la possibilité d'inclure des « aspects rhétoriques », en tenant compte par exemple des « expressions particulières » ou des « métaphores »²¹⁰. Cependant, dans le développement d'une grille plus détaillée, toute la partie sur l'analyse du discours a été éliminée. Une autre section exclue de l'analyse est celle sur les acteurs mentionnés, répartis en individus et organisations²¹¹. Une nouvelle décision a concerné les thèmes. Lors d'une première analyse, nous avons rassemblé ces débats en trois groupes thématiques, nommés selon nos hypothèses : cybersécurité, protection de l'enfance et compétence médiatique²¹². Cette division reflétait une hypothèse initiale selon laquelle existait une distinction sur la base du niveau de risque traité : des contenus criminels aux politiques de protection jusqu'aux mesures d'éducation aux médias. Bien que cette conceptualisation reste valable car elle reflète les différentes mesures politiques, elle ne s'applique pas aux débats parlementaires. Cette classification créait une distribution peu réaliste des arguments. Pour cette raison, nous avons préféré une distinction plus conforme aux nomenclatures du Parlement européen et reprise par les titres des débats parlementaires. En ce qui concerne les actions, dans une première analyse des données, nous avons inclus trois temps

²⁰⁹ Un première liste était composée des codes suivants : « actions déjà prises », « propositions d'actions à prendre », « possibles solutions », « description du problème », « description de la situation », « prises de positions basées sur des valeurs et des idéaux », « définitions ou redéfinitions des termes utilisés », « formules standardisées » (qui se référaient aux relations entre les membres des institutions) et « formules uniformes » (qui se référaient aux documents en les décrivant ou les présentant).

²¹⁰ La référence aux aspects rhétoriques avait pris en considération ces codes : « référence aux émotions », « expressions particulières », « expressions fortes », « métaphores », « formes rhétoriques » et « invitations à agir ».

²¹¹ Ces organisations incluaient les ONG, les associations, les institutions internationales, les institutions nationales et d'autres organismes mentionnés, alors que les individus pouvaient être des personnages politiques, des directeurs d'entreprise (PDG), des chercheurs ou d'autres personnes ayant une influence remarquable dans le processus décisionnel.

²¹² Le premier groupe, cybersécurité, incluait les débats sur la lutte contre la pédopornographie, l'utilisation plus sûre d'Internet, les communications électroniques et la lutte contre la cybercriminalité. Dans les débats relatifs à la deuxième thématique, la protection de l'enfance, les discussions se concentraient sur les droits, la protection de l'enfance et sur la directive Services de médias audiovisuels. Enfin, le dernier groupe concernait la compétence médiatique en général, et plus précisément celle du monde numérique et la liberté d'expression.

de l'action politique : actions mises en place, prévues ou proposées ; ensuite, nous nous sommes concentrée surtout sur la typologie d'action.

En outre, l'ordre des catégories et le choix des codes dans la grille ont été repensés à plusieurs reprises sur la base des hypothèses de recherche suggérées au fil de l'analyse. Par exemple, le code « responsabilisation » faisait d'abord partie des « argumentations » ; puis il a été intégré dans les références au « processus décisionnel ». De plus, le code « prises de position » différenciait des « positions favorables, contraires et justifiées » qui, cependant, sont souvent peu définies ou sont exprimées de façon non explicite. Un autre exemple est le code « dates », qui se référait à des informations repérables dans les parties du discours englobées dans d'autres codes, tels que les « données », les « études », la « réglementation », l'« autoréglementation », etc. Pour toutes ces raisons, ces codes ont été éliminés dans la dernière version de la grille.

Au-delà des réflexions sur le choix des codes de la grille, des considérations ultérieures ont été menées une fois que l'analyse des données a été complétée.

Les codes « objectifs » et « politique » ont été attribués à des actions qui ne pouvaient être associées à un code précis ; cependant, elles se sont trouvées être trop génériques pour une analyse plus compréhensive. Le code « souhaits », traduit en « actions souhaitées », avait été inséré dans la section « argumentations » pour prendre note des idées proposées par les parlementaires sous initiative personnelle ou sous initiative des groupes parlementaires. La plupart des interventions relevées se réfèrent à des mesures proposées dans les documents officiels, pour lesquelles les parlementaires présentent des adaptations. Nous avons décidé d'intégrer ces considérations dans des actions politiques spécifiques, comme celles de régulation, autorégulation, etc. Nous avons fait ce choix car l'analyse comparée des actions proposées et souhaitées nous permettait de mieux comprendre les liens entre ces deux niveaux de prise de décision. Dans la version révisée de la grille, cette catégorie a été intégrée dans les « actions » et a été renommée « actions souhaitées ». En outre, le code « coopération internationale » a été très rarement retrouvé dans les débats alors que, au contraire, celui relatif à la réglementation et aux aspects juridiques était trop présent. Par conséquent, seuls les codes les plus spécifiques ont fait l'objet de notre analyse, tels que l'« autoréglementation », la « co-réglementation » et les « programmes ».

3.2.2. Identification des codes pour l'analyse des données selon les hypothèses de recherche

Au-delà des choix méthodologiques, l'analyse qualitative des données a été effectuée d'une manière qui mêle les aspects purement scientifiques typiques de la sociologie avec des évaluations inspirées de notre propre expérience. Nous nous sommes basée sur l'approche compréhensive, développée entre autres par Simmel et Weber, selon laquelle les phénomènes sociaux sont produits par les significations nées des échanges entre les êtres humains, les groupes et les institutions²¹³.

Un changement progressif s'est produit au cours de l'analyse des données, de sorte que les questions et les hypothèses initiales ont été mises à jour de temps à autre. Au début, les problèmes et les questions de recherche ont été identifiés grâce à la participation aux activités du programme *Safer Internet*. Plus tard, nous nous sommes concentrée sur les documents officiels, en donnant la priorité à ceux du Parlement européen²¹⁴.

La deuxième et la troisième partie de la thèse rassemblent les résultats de l'analyse de contenu. La deuxième partie s'intéresse aux interprétations politico-juridiques, aux descriptions des risques audiovisuels sexuels, et à la connaissance scientifique, respectivement traitées du quatrième au sixième chapitre. Le quatrième chapitre vérifie l'hypothèse initiale de la thèse, en explorant la multiplicité des interprétations législatives de certains concepts dans les différents États membres et les définitions de certains termes. À cela s'ajoutent l'analyse des arguments relatifs aux principes juridiques et leur niveau de mise en œuvre nationale ou européenne. Nous traitons donc ici des problèmes liés à la réglementation et portant sur les débats relatifs aux directives. Les codes qui ont recueilli ces références ont été les « principes juridiques » et les « définitions des termes »²¹⁵.

Le cinquième chapitre se concentre sur l'analyse des descriptions des risques audiovisuels sexuels pour les enfants en ligne. Le code de référence est appelé « description du problème », avec une comparaison des résultats de l'analyse de contenu avec ceux dérivés de l'application de la méthode Alceste.

²¹³ PAILLE, Pierre, MICCHIELLI, Alex. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Paris : Armand Colin, 2003. p. 7-18.

²¹⁴ Une manière plus artisanale de faire le même type d'analyse aurait pu partir d'hypothèses préformulées sur le sujet, ce qui n'était pas notre cas et qui n'aurait pas été simple pour un observateur naïf des débats parlementaires.

²¹⁵ Au début de la thèse, cette hypothèse n'était pas développée en lien avec la réglementation, car nous avons observé les différences culturelles dans les échanges européens du réseau scientifique *EUKidsOnline* et dans les activités d'autoréglementation du programme Safer Internet. Par conséquent, cette partie a été ajoutée ultérieurement.

Le sixième chapitre porte sur plusieurs formes de connaissance citées par les orateurs dans le cadre des débats parlementaires et ayant une influence sur les décisions politiques européennes. Les sources citées sont surtout des données statistiques, des études et des expériences personnelles ; l'analyse des données est basée sur les informations relatives aux codes homonymes.

La troisième partie se compose de deux chapitres, qui portent respectivement sur les enjeux éthiques et les mesures d'autoréglementation. Le septième chapitre se concentre sur des considérations éthiques, en tenant compte de plusieurs aspects émergents. La multiplicité des réflexions éthiques est mise en lien avec les thèmes des débats parlementaires, la diversité culturelle et les positionnements idéologiques. Sur ce dernier point, nous constatons l'alternance de positions libertaires, qui défendent la liberté d'expression, et de positions protectionnistes, qui soutiennent la protection de l'enfance. Enfin, dans le huitième chapitre, nous nous focalisons surtout sur les activités d'autoréglementation et les programmes concernés. La difficulté d'un équilibre entre autoréglementation et réglementation est remarquée dans le cadre d'un débat multiculturel. Pour ces analyses, les codes « autoréglementation » et « programmes » ont été pris en compte. De plus, les codes « activités nationales » et « activités internationales » ont été appliqués aux analyses présentées dans les chapitres sept et huit, avec l'objectif d'élargir la réflexion à une comparaison interculturelle²¹⁶.

Nous présentons ci-dessous une description détaillée – avec leur identification et des exemples – des codes adoptés pour vérifier les différentes hypothèses énumérées. L'identification de ces codes a été couplée avec une redéfinition des hypothèses initiales de recherche sur la base de l'observation effectuée.

²¹⁶ Toutes ces hypothèses ont été reformulées plusieurs fois suite à l'analyse des données. Seule, l'hypothèse relative à la connaissance scientifique a été gardée ; elle était correcte, car fondée sur notre expérience préalable dans l'observation des activités scientifiques. À l'inverse, nous avons très peu de connaissance sur les deux autres aspects, qui étaient plus politiques. Une hypothèse, exclue dans un deuxième temps, était celle selon laquelle le processus décisionnel donne un résultat lent par rapport à la rapidité de l'avancement technologique, en raison de certains ralentissements, comme ceux causés par les temps de la prise de décision au niveau européen et l'application des décisions politiques dans les États membres. Cependant, cette hypothèse ne donnait pas de résultat intéressant pour notre analyse et nous avons décidé de l'exclure.

Liste des codes, descriptions et observations		
Codes	Identification	Remarques et exemples
1. Principes juridiques	Parties du texte faisant explicitement référence soit à des principes juridiques, soit à des bases juridiques définies. Ils sont généralement présents dans les débats sur des prises de décision relatives à des mesures de réglementation, et parfois associés au code « réglementation ».	La référence au principe du pays d'origine, à l'intérêt supérieur de l'enfant ou aux droits humains.
2. Définitions des termes	Extraits des débats dans lesquels il est fait référence à des définitions attribuées ou à des difficultés de définition de certains termes et concepts au niveau national ou international.	Dans le cadre du débat sur la lutte contre la pédopornographie, les parlementaires soulèvent le problème d'une définition commune d'une limite d'âge, entre 16 et 18 ans.
3. Descriptions du problème	<p><i>Connotation négative.</i> Parties du texte qui décrivent le problème abordé, comme l'utilisation risquée d'Internet chez les enfants, ou la diffusion de la pornographie juvénile, parmi d'autres.</p> <p><i>Connotation positive.</i> Bien que le code ait souvent été assigné à des descriptions de situations problématiques, il avait une connotation neutre ou positive dans les cas où il indiquait des aspects objectifs ou positifs des phénomènes.</p>	<p><i>Connotation négative.</i> Dans les débats sur la politique audiovisuelle, le panorama médiatique est décrit comme vecteur de valeurs démocratiques²¹⁷. La liberté d'expression doit être contrebalancée avec la nécessité de trouver des mesures de protection des mineurs²¹⁸, notamment en référence à la publicité de « mal bouffe » vis-à-vis de l'augmentation de l'obésité infantine²¹⁹.</p> <p><i>Connotation positive.</i> Dans les débats sur la politique et la réglementation audiovisuelle, le panorama médiatique est décrit comme un vecteur de valeurs démocratiques, surtout la liberté d'expression. Cette dernière devrait être équilibrée avec la nécessité de trouver des mesures pour protéger les enfants.</p>
Codes	Identification	Remarques et exemples

²¹⁷ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

²¹⁸ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

²¹⁹ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

4. Réflexions éthiques	Considérations sur les limites entre contrôle et liberté, mais aussi sur les valeurs de la société, les normes et la morale, et les responsabilités.	Un exemple d'application de ce code est la réflexion d'un parlementaire sur les conséquences négatives d'une « certaine permissivité » liée aux pratiques sexuelles, parmi lesquelles la « banalisation de l'homosexualité » ²²⁰ , ayant eu comme effet la diffusion de contenus pédopornographiques et de pédophilie ²²¹ .
5. Données statistiques	Parties des discours qui se réfèrent soit à des données spécifiques, soit à des réflexions dérivées de leur analyse ou de leur regroupement.	Même lorsque les données n'énumèrent pas les sources exactes, le code a été attribué ²²² . Dans le cas où les données sont explicitement mentionnées, on trouvera une citation qui fait référence aux sources ²²³ . En général, ce code a été attribué à chaque partie d'intervention dans laquelle était fait référence à des données statistiques.
6. Études	Citations de résultats d'études.	Il peut s'agir simplement de considérations qui sont inspirées par des études ²²⁴ . Les organisations ayant produit les études ne sont pas nécessairement mentionnées ²²⁵ .
Codes	Identification	Remarques et exemples

²²⁰ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

²²¹ Voici une intervention à laquelle le code « réflexions éthiques » a été appliqué : « Ceci est nécessairement la première étape sur la route qui mène finalement aux déviations de la pornographie juvénile ». Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

²²² C'est le cas par exemple de l'intervention suivante : « Les données montrant que le nombre d'abus contre les enfants a augmenté de façon exponentielle en raison de la propagation épidémique d'Internet sont suffisantes pour justifier la mobilisation des institutions européennes pour freiner cette tendance inquiétante ». Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

²²³ En est un exemple cette intervention : « Selon les données publiées par l'Observatoire européen de l'audiovisuel, son application a un effet positif sur le développement du marché : à la fin de l'année 2012, plus de 8 000 fournisseurs de télévision et plus de 2 000 fournisseurs de services à la demande ont été enregistrés dans l'Union ». Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media service directive.

²²⁴ Un exemple des sources mentionnées est le suivant : « Selon une étude publiée récemment par l'UNICEF, il n'y a pas de pays, et aucun État membre, qui ne soit pas affecté par la traite des enfants. » Tuesday, 15 January 2008 - Strasbourg - Towards an EU strategy on the rights of the child.

²²⁵ Un exemple dans cette phrase : « Malgré un nombre impressionnant d'études internationales, il n'existe toujours aucune preuve claire d'un lien direct entre la violence et la consommation des médias. » Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

7. Activités nationales	Activités des États membres.	La plupart du temps, elles sont reconnaissables par le fait que le pays est mentionné ²²⁶ .
8. Activités internationales	Actions se référant à plusieurs États.	Dans certains cas, il s'agit de plusieurs pays membres de l'Union européenne ²²⁷ , dans d'autres cas, de pays non européens ²²⁸ , ou encore de relations entre des pays membres et d'autres pays ²²⁹ .
9. Autoréglementation	Activités auto-réglementaires des différentes parties prenantes, initiatives de sensibilisation ou d'éducation aux médias.	On propose deux cas d'attribution de ce code. Le premier est plus facilement reconnaissable grâce à la référence explicite au terme autoréglementation ²³⁰ . Le deuxième est plus complexe parce que plusieurs formes d'autoréglementation sont listées, sans les mentionner explicitement ²³¹ .
Codes	Identification	Remarques et exemples
10. Programmes		

²²⁶ Comme dans le paragraphe suivant : « Permettez-moi de prendre l'exemple de l'ORF en Autriche : ce diffuseur fonctionne comme une branche de la fonction publique, mais pas en termes d'efficacité économique. » Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era.

²²⁷ Nous en présentons un exemple ici : « Aux États-Unis, plus récemment, toutes les nouvelles idées dans le secteur audiovisuel proviennent de la télévision, plutôt que de Hollywood, comme dans le passé ; on peut prendre la série de télévision '24' comme exemple. » Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²²⁸ Voici le cas suivant : « Par exemple, dans presque tous les États membres, les émissions de télévision les plus réussies sont les productions nationales et non les productions américaines. » Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

²²⁹ La phrase qui suit en est un exemple : « Avec ce cadre juridique, l'UE est en avance sur la législation sur d'autres continents. » Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

²³⁰ En voici un exemple : « De plus, le recours à la co-régulation et à l'autorégulation doit être encouragé en tant que moyen supplémentaire de mise en œuvre de la directive. C'est la première fois que cette option a été introduite dans un texte législatif. » Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²³¹ La déclaration suivante est un exemple d'application de ce code : « Pour cette raison, il est important que la Commission accepte de mettre en place un numéro gratuit européen pour fournir des informations sur les systèmes de filtrage existants, qui peut également simplifier la présentation des plaintes auprès des autorités compétentes et la déclaration des sites dangereux. En outre, il pourrait être judicieux de promouvoir l'adoption d'un sceau de qualité pour les prestataires afin que les utilisateurs puissent identifier si un fournisseur particulier est réglementé par un code de conduite. Enfin, un autre point important est la possibilité de créer des filtres qui empêcheront, à la source, la transmission par ordinateur de la pornographie juvénile et d'autres éléments qui constituent un attentat contre la dignité humaine. » Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

	Références explicites aux programmes politiques.	Il est facile à reconnaître, car le mot « programme » est présent dans les extraits ²³² .
11. Expériences personnelles	Références aux expériences propres à chaque intervenant, dans sa vie privée ou publique.	Ces extraits sont exprimés à la première personne du singulier ²³³ .

Tableau 21. Liste des codes, descriptions et observations

Une analyse ultérieure de nature quantitative a concerné le nombre de fois où un code était mentionné dans les débats. Une première évaluation simple révèle que le code le plus mentionné dans les débats dépend de l'ordre du jour. Par exemple, si le débat est axé sur les droits de l'enfant, les principes juridiques seront plus présents ; au contraire, là où l'on discute du programme pour une utilisation plus sûre d'Internet, l'autoréglementation sera l'objet principal du débat.

3.2.3. L'analyse de contenu sur support papier et informatique

L'analyse de contenu est une méthode qui a été largement utilisée dans les études des médias, d'abord pour les journaux à la fin du XIX^e siècle, puis sur la propagande pendant la seconde guerre mondiale. À partir de la fin des années 1950, l'ordinateur est employé pour mener des analyses de contenu²³⁴. Simple support technique, l'utilisation d'un logiciel peut donner l'illusion d'améliorer l'aptitude du chercheur à la lecture. Par conséquent, la collecte d'une plus grande quantité de documents peut en dériver ; par ailleurs, la portée du corpus peut être excessive pour le projet en cours. Cette éventuelle erreur peut induire une tentative de mesurer le travail à mener, afin d'essayer de respecter les limites temporelles. Au contraire, la version imprimée facilitait la mesure. Pour cette raison, nous avons décidé d'imprimer tous les débats, de mener l'enquête sur le papier et d'utiliser le logiciel uniquement pour l'analyse des données et leur extraction selon les codes. Après la validation de la grille d'analyse, nous avons procédé

²³² Ce code a été attribué par exemple à cette affirmation : « Je voudrais également accueillir chaleureusement la quasi-unanimité sur le programme MEDIA. » Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

²³³ Comme dans cet exemple : « M'appuyant sur de nombreuses années d'expérience dans le secteur des médias, j'ai proposé quelques amendements à ce rapport, qui visent à mettre les médias publics et privés sur un pied d'égalité afin de leur permettre de fournir une information de meilleure qualité et d'importance pour le public. » Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system.

²³⁴ KRIPPENDORFF, Klaus. Content Analysis. An Introduction to Its Methodology. Londres : Sage, 1980. p. 13-20.

à une relecture complète du contenu des débats, d'abord sur papier, puis sur support informatique. Contrairement à l'ordinateur, l'utilisation du papier imprimé nous donnait l'impression de mieux mesurer le temps, de réfléchir sur certains passages critiques et de mieux comparer les documents pour repenser leur interprétation. Bien que le logiciel permette ces fonctions, nous pensons que la taille de la feuille est toujours une composante fondamentale pour l'analyse attentive de contenu. Dans un deuxième temps, nous avons intégré le codage dans le logiciel ATLAS.ti²³⁵; cet outil a été fondamental pour la réorganisation de la grande quantité de matériaux, et surtout pour leur extraction dans des interrogations. Par ailleurs, de grandes bases de données peuvent être analysées sous différents formats (vidéos, textes, images, audio, données géoréférencées) grâce à un système de codage, d'annotation et de localisation des matériaux favorisé par ATLAS.ti²³⁶. De plus, le logiciel nous aidait à garder une trace de la lecture de manière plus organisée. Par le biais de l'exportation par requête, sur une ou deux variables, nous pouvions formuler plus rapidement des hypothèses sur le corpus de données analysé. D'ailleurs, bien que le logiciel donne l'illusion initiale d'accélérer le travail, il ne se substitue pas à la réflexion humaine et parfois risque de distraire le chercheur par une sorte d'obsession perfectionniste. Son utilisation nécessite de développer des compétences techniques. Dans notre cas, nous avons employé à peu près trois semaines pour en comprendre les fonctions spécifiques nécessaires à notre analyse. Même si d'autres logiciels fournissaient des fonctionnalités similaires, ATLAS.ti présentait le meilleur rapport qualité-prix en version étudiante. Tous les codes ont été transcrits dans le logiciel et regroupés en quatre familles, selon un ordre correspondant à celui développé pour la grille d'analyse²³⁷. Nous montrons ici un exemple d'une partie de débat parlementaire codifiée.

²³⁵ ATLAS.ti est un logiciel informatique d'analyse de données très utilisé dans le cadre des recherches qualitatives en sciences sociales.

²³⁶ Son usage est simplifié par la disponibilité en ligne de tutoriels et de webinaires, réalisés par l'entreprise productrice elle-même.

²³⁷ Pour une description détaillée de la grille, voir le paragraphe suivant.

The screenshot shows the ATLAS.ti software interface. The main window displays a document titled "P 4: Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)". The document content includes a section titled "4. Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)" and a speech by Roberta Angelilli, rapporteur. The right sidebar shows a list of codes assigned to the text, such as "2.a.1.Fight against pedopornography", "3.e.1.Objectives", and "3.g.5.Description of the problem". The bottom status bar indicates "Page: 1 of 26 Size: 77%".

Figure 17. Exemple d'un débat codifié par ATLAS.ti

Une autre fonction très utile a permis de mesurer le nombre d'attributions de chaque code. Nos hypothèses ont alors été formulées sur la base de critères quantitatifs. Dans la figure suivante, nous montrons le système de gestion des codes pour la famille 1. Document.

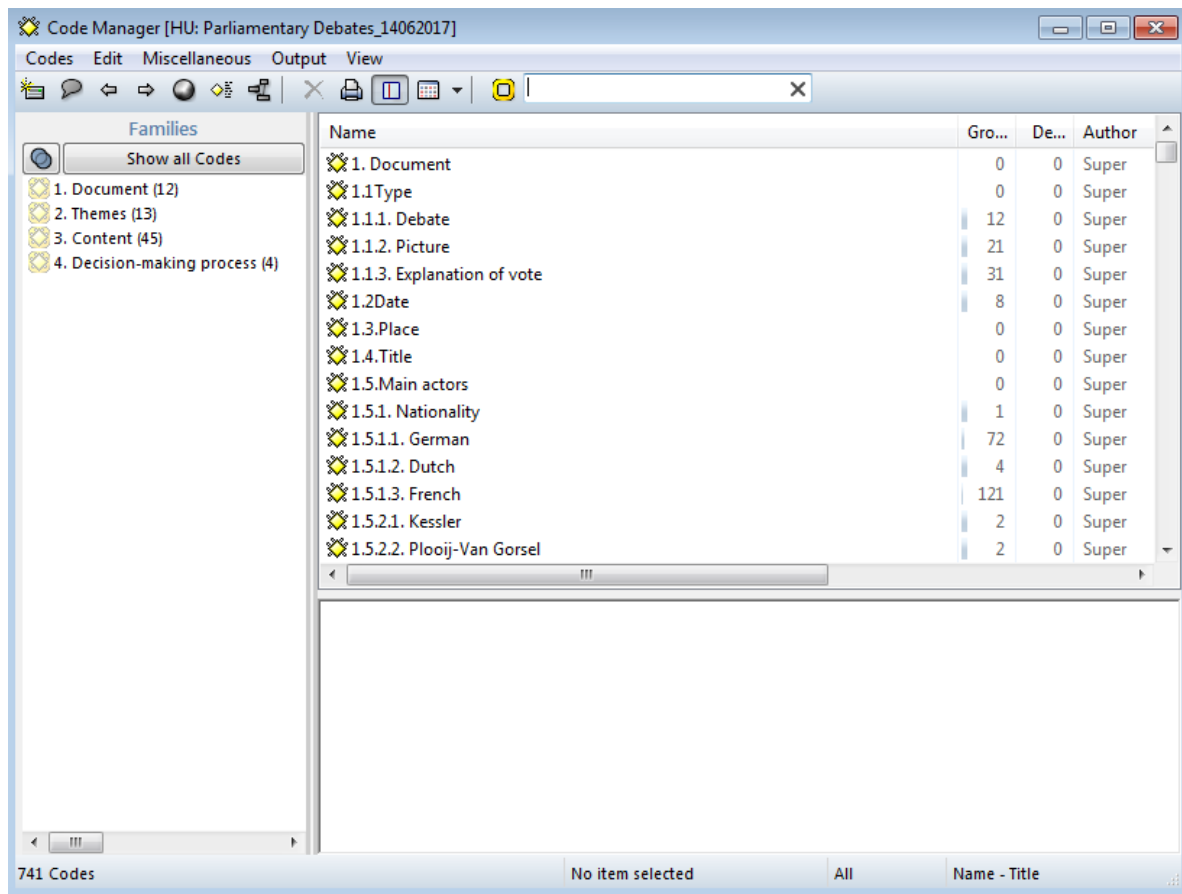


Figure 18. Le système de gestion des codes montrant la famille 1 « Document »

Une manière plus artisanale de mener le même type d'analyse aurait pu partir d'hypothèses préformulées sur le sujet, ce qui n'aurait pas été simple pour un observateur naïf des débats parlementaires. L'amplitude chronologique et thématique des débats implique qu'il est très rare qu'un seul chercheur ait les compétences nécessaires pour comprendre tous les sujets traités. Pour cette raison, le logiciel a constitué un outil important pour réordonner les idées, les prévisualiser et reformuler les hypothèses sur la base de l'observation quali-quantitative des données.

Le programme ATLAS.ti a même permis d'extraire des interrogations. Pour cette fonctionnalité, nous avons vérifié la présence d'un code dans des séries différentes de débats et mené des analyses verticales par séries thématiques, et horizontales par codes. Plus précisément, nous avons extrait toutes les citations liées à un code dans une même série de débats : par exemple le code « autoréglementation » dans la série des débats sur l'utilisation sûre de l'Internet et protection de l'enfance²³⁸. Ci-après, nous proposons un exemple qui résulte

²³⁸ Dans ce cas, le résultat informatique était lisible dans Word et nous l'avons utilisé comme base pour l'analyse des citations.

du croisement du code « réflexions éthiques » avec la série des débats sur la « lutte contre la pédopornographie ».

Query Report

HU: Parliamentary Debates
File: [F:\backup Agnese\Parliamentary Debates\Parliamentary Debates.hpr7]
Edited by Super
Date/Time: 2016-10-03 19:17:54

Document filter:
No active filter - use 51 Primary Documents in query

55 Quotations found for query:
("3.g.3 Ethical reflections" COOCCUR "2.a.1 Fight against pedopornography")

**P 1: Monday 10 April 2000 Child pornography on the Internet.pdf - 1:9 [We need a social climate in wh..]
(5:3372-5:3567) (Super)**

Codes: [3.g.3 Ethical reflections - Family:3. Content] [3.g.4. Responsabilization - Family:3. Content]
No memos

We need a social climate in which the victims of vile crimes are not left to fend for themselves whilst the perpetrators are shielded through failure to act and fear of embarrassing revelations.

**P 1: Monday 10 April 2000 Child pornography on the Internet.pdf - 1:29 [The Dutch police have drawn up..]
(8:158-8:651) (Super)**

Codes: [3.f.3. National activities - Family:3. Content] [3.g.3 Ethical reflections - Family:3. Content]
No memos

The Dutch police have drawn up a file of several hundred children from a CD-ROM containing 10 000 images or sequences of child pornography available on the Internet. Interpol has acknowledged having a file of 800 photos. Why are these valuable documents not used? Who are these children and what is being done to locate them? If there are records of offenders, it must be possible to keep records of victims. It is our duty, ethically, as human beings, to do everything we can to find them.

Figure 19. Interrogation résultant des codes « réflexions éthiques » et « lutte contre la pédopornographie »

Au total, quarante interrogations ont été créées pour dix codes et quatre séries de débats. Dans un premier temps, nous avons produit des requêtes en croisant certains codes avec les langues et les groupes politiques. L'idée de cette extraction était de vérifier de possibles intersections entre appartenance culturelle ou politique des orateurs. Cependant, nous avons ensuite décidé de mener cette comparaison interculturelle d'une manière différente, sans utiliser la fonction interrogation ; plus précisément, le multiculturalisme a été vérifié par les codes « activités nationales » et « activités internationales », qui regroupaient les références à des événements ayant eu lieu dans un seul ou plusieurs pays. Cela nous permettait de reproduire la diversité culturelle de manière davantage articulée et réaliste.

3.3. La méthode Alceste menée à l'aide du logiciel libre IRaMuTeQ

La méthode Alceste – qui correspond à une Analyse des Lexèmes Cooccurents dans les Énoncés Simplifiés d'un Texte – a été développée par Reinert entre 1997 et 2003. Elle consiste en une série de calculs visant à reconstruire la composition lexicale du discours²³⁹ ; par le biais d'une classification descendante hiérarchique, une approche sémantique du traitement automatique du discours est appliquée. Par conséquent, il s'agit d'une méthodologie statistique à travers laquelle les occurrences de mots sont identifiées. Kalampalikis et Moscovici l'expliquent ainsi :

« La méthode Alceste repose sur un découpage du corpus en fragments de taille relativement analogues, dits "unités de contexte". Ces mêmes fragments sont ensuite classés statistiquement selon une procédure descendante hiérarchique. [...] L'objectif de cette classification descendante hiérarchique étant la répartition des énoncés en classes marquées par le contraste de leur vocabulaire. »²⁴⁰

Cette méthodologie a été adoptée par les auteurs de la théorie des représentations sociales, tels que Lahlou en 2001, Klein et Licata en 2003, et Kalampalikis en 2005²⁴¹. En résultent des classes de mots, correspondant à différents univers lexicaux associés à l'organisation du discours. Uwe Flick, Juliet Foster et Sabine Caillaud suggèrent de combiner cette méthode avec une analyse plus sémantique pour interpréter les données ; ces auteurs proposent comme exemple une recherche menée par Caillaud, Flick et Kalampalikis en 2012 sur la conférence climatique de Bali dans les médias français et allemands, dans laquelle les clusters ont été analysés en tant qu'« espaces de références et catégories d'ancrage »²⁴².

²³⁹ FLICK, Uwe, FOSTER, Juliet, CAILLAUD, Sabine. Researching social representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). *The Cambridge Handbook on Social Representations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015 ; KALAMPALIKIS, Nikos, MOSCOVICI, Serge. Une approche pragmatique de l'analyse Alceste. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2005, vol. 2, n° 66, p. 15.

²⁴⁰ KALAMPALIKIS, Nikos. L'approche de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociale. In ABRIC, Jean-Claude (dir.). *Méthodes d'études des représentations sociales*. Toulouse : Érès, 2005. p. 147-163.

²⁴¹ LAHLOU, Saadi. Functional aspects of social representations. In DEAUX, Kay (dir.). *Representations of the social: bridging theoretical traditions*. Oxford, UK : Blackwell, 2001. pp. 131-146. KLEIN, Olivier, LICATA, Laurent. When group representations serve social change: the speeches of Patrice Lumumba during the Congolese decolonization. *British Journal of Social Psychology*, déc. 2003, 42, p. 571-593. KALAMPALIKIS, Nikos. L'approche de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociales. In ABRIC, Jean-Claude (dir.). *Méthodes d'études des représentations sociales*. Toulouse : Érès, 2005. p. 147-163.

²⁴² FLICK, Uwe, FOSTER, Juliet, CAILLAUD, Sabine. Researching social representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). *The Cambridge Handbook on Social Representations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, p. 75.

Martin Bauer, dans le chapitre « On (Social) Representations », du livre *The Cambridge Handbook of Social Representations*, met en lumière l'importance d'une approche multi-méthode :

« La réalité multi-nivelée nécessite une approche multi-méthode pour comparer différents niveaux simultanément. »²⁴³

Ce psychologue social souligne la centralité de la triangulation pour étudier les représentations sociales et leurs fonctions dans différents contextes.

L'adoption d'une méthodologie de recherche largement utilisée par les auteurs traitant des représentations sociales est due au contexte dans lequel une partie de la recherche a été mise au point²⁴⁴. Nous avons décidé de ne pas réinterpréter les données à la lumière de la théorie des représentations sociales. Cette double analyse des données nous a ralenti, mais nous a permis de réfléchir sur les frontières entre les différentes disciplines.

Dans le cadre de la présente thèse, une analyse empirique des débats parlementaires européens a été menée. La conception de la recherche reposait sur une approche multi-méthodologique par la triangulation de trois méthodes : l'analyse de contenu, la classification descendante hiérarchique et l'analyse sémantique²⁴⁵.

Grâce au logiciel IRaMuTeQ²⁴⁶, la méthode Alceste a été exécutée sur les parties du texte codifiées avec « définitions des termes », « description du problème », « considérations éthiques », « autoréglementation », et « programme *Safer Internet* »²⁴⁷.

Nous décrivons les étapes parcourues dans ces démarches, à partir de la construction du corpus jusqu'à l'analyse des données. Pour l'application de la méthode Alceste, une mise en forme avec ligne étoilée du corpus textuel a été requise, comme dans l'exemple suivant :

²⁴³ BAUER, Martin. On (social) representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). *The Cambridge Handbook of Social Representations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015.

²⁴⁴ Cette méthodologie a été apprise auprès du laboratoire de recherche sur les représentations sociales et la communication de l'Université Sapienza de Rome, appelé *European/International PhD on Social Representations and Communication*. Nous y avons travaillé pendant trois ans dans le cadre d'un projet Marie Curie. Ce travail nous a permis d'obtenir un titre de doctorat en psychologie sociale.

²⁴⁵ FLICK, Uwe, FOSTER, Juliet, CAILLAUD, Sabine. Researching social representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). *The Cambridge Handbook on Social Representations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2015, p. 75 ; DANY, Lionel. Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. In LO MONACO, Grégory, DELOUVEE, Sylvain, RATEAU, Patrick. *Les représentations sociales. Théories, méthodes et applications*. Louvain-la-Neuve : de Boeck Supérieur, 2016. p. 85-102.

²⁴⁶ Le logiciel, basé sur la plateforme R, est une version *open source* de Alceste.

²⁴⁷ KALAMPALIKIS, Nikos, MOSCOVICI, Serge. Une approche pragmatique de l'analyse Alceste. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2005, vol. 2, n° 66.


```

**** *Parliamentarygroup_ALDE *Argumentation_Termsdefinition *Date_3February2009
*Title_CombattingtheSexualExploitationofChildrenandChildPornography

All Member States must define the concept of 'child pornography' and declare the sexual
solicitation of children through the Internet to be a crime.

**** *Parliamentarygroup_ALDE *Argumentation_Termsdefinition *Date_6September2005
*Title_TelevisionWithoutFrontiers

Firstly, however, it would be a good idea to agree on common concepts in order to eliminate
differing interpretations of what constitutes a European work or independent producer

```

Figure 20. Extrait du corpus textuel

Chaque intervention est précédée de l'indication des variables. Le premier paragraphe indique les variables prises en compte qui, dans l'exemple ci-dessus, sont le groupe parlementaire (*Parliamentarygroup_ALDE), le type d'argumentation (*Argumentation_Termsdefinition), la date (*Date_6September2005) et le titre (*Title_TelevisionWithoutFrontiers). Le deuxième paragraphe contient le texte de l'intervention. L'analyse a été effectuée sur des formes actives et supplémentaires²⁴⁸, sélectionnées par les variables *Termsdefinitions, *Problemdescription, *Ethicalreflection, *Selfregulation, *SaferuseoftheInternet et *SaferInternetProgramme, à travers un score chi², à une fréquence minimale de 10. Dans les paramètres généraux, nous avons défini l'encodage du corpus à « UTF-8 - toutes les langues » et la langue du texte en « anglais » ; la méthode de construction des segments a été basée sur les « occurrences », et la taille des segments de textes a été fixée à 20. La fonction de classification Reinert du programme IRaMuTeQ²⁴⁹ active automatiquement le nettoyage du corpus, de sorte que le texte est mis en minuscule, certains caractères sont supprimés, des apostrophes sont remplacées par des espaces. Les paramètres sont montrés dans la figure suivante.

²⁴⁸ Le terme « forme » est employé par le logiciel. Il se réfère aux mots, incluant noms, adjectifs, verbes, etc.

²⁴⁹ C'est un logiciel développé par Pierre Ratinaud, disponible sur le site www.iramuteq.org

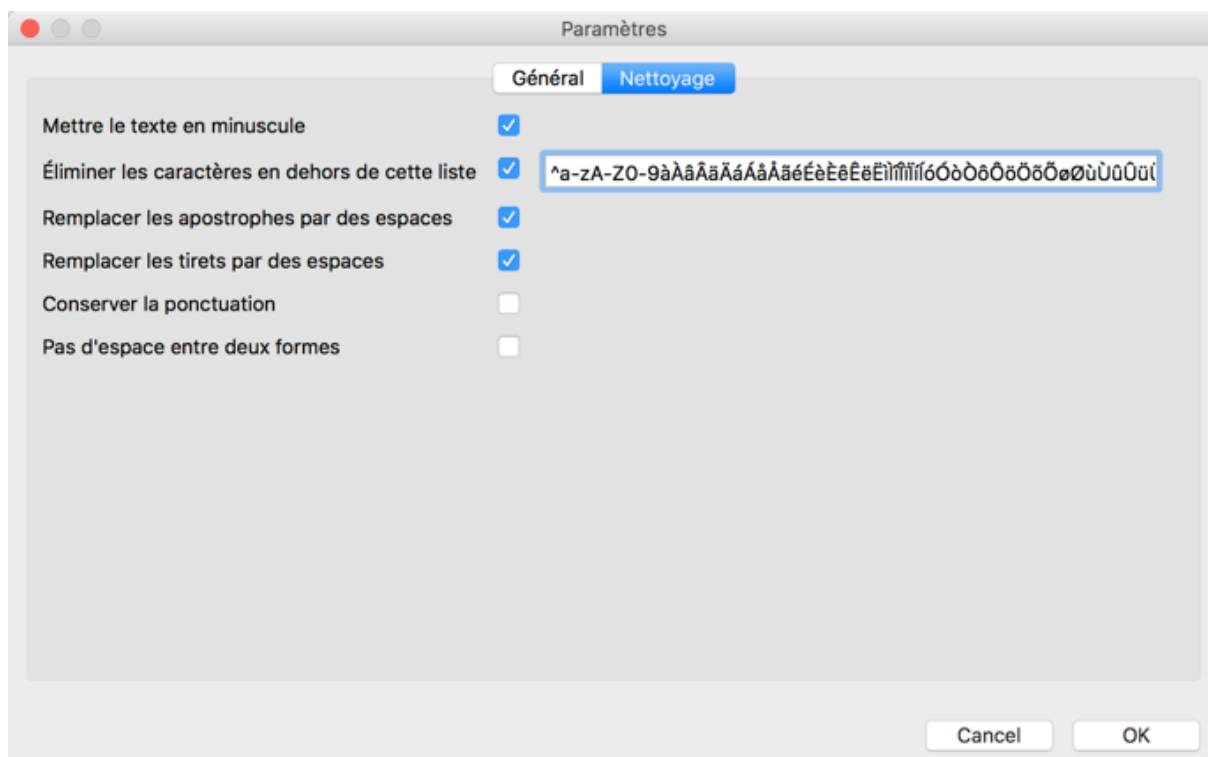
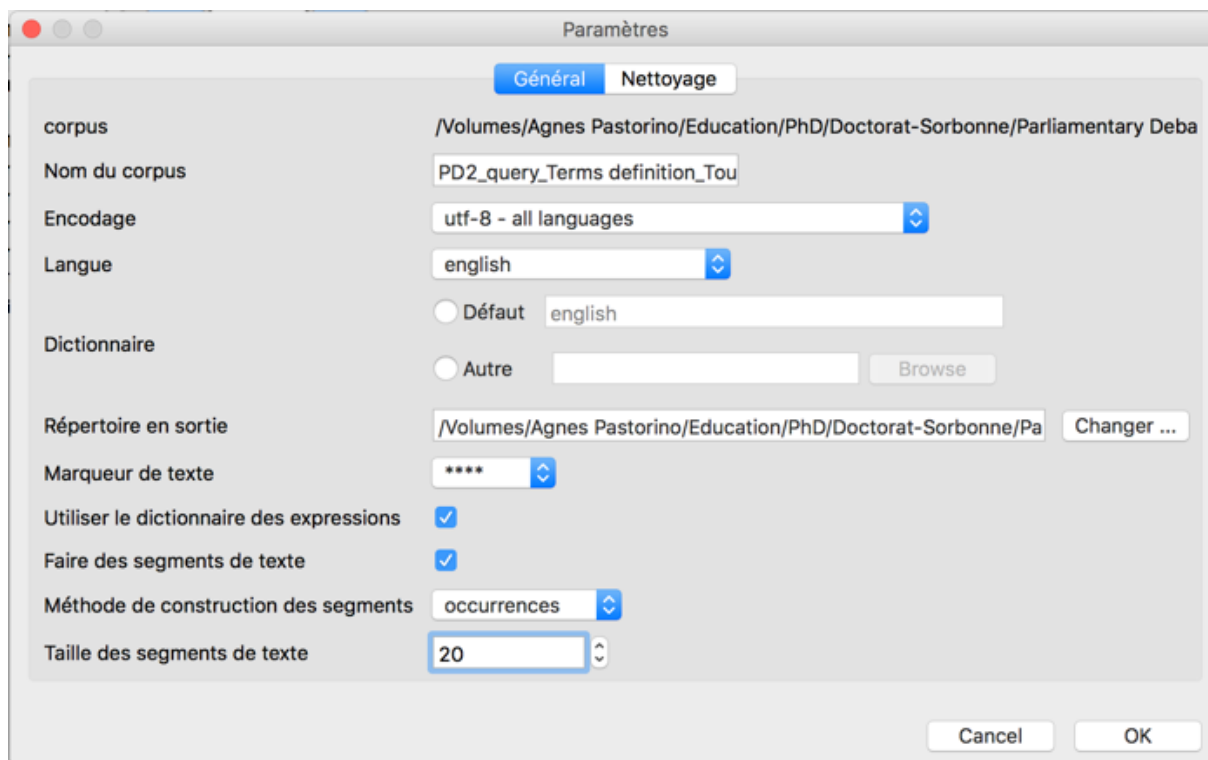


Figure 21. Paramètres du corpus dans IIRaMuTeQ

Dans le menu de l'analyse textuelle, nous sommes redirigée vers les paramètres des clés d'analyse. Le logiciel permet de déterminer les propriétés, puis de sélectionner les clés d'analyse, en les divisant en actives (1) et supplémentaires (2). Dans notre cas, nous avons procédé à la classification suivante, montrée dans la figure 20 : noms communs (1 : forme

active) ; noms supplémentaires (2 : forme supplémentaire) ; verbe (1 : forme active) ; verbe supplémentaire (2 : forme supplémentaire). Aucun autre terme n'a pas été pris en compte (0 : éliminé).



Figure 22. Paramètres des clés d'analyse dans IRaMuTeQ

Nous avons ensuite sélectionné la méthode Reinert (accessible par le chemin : analyse de texte > classification). Les paramètres étaient standard, avec l'option classification « simple sur texte », comme le montre la figure suivante :

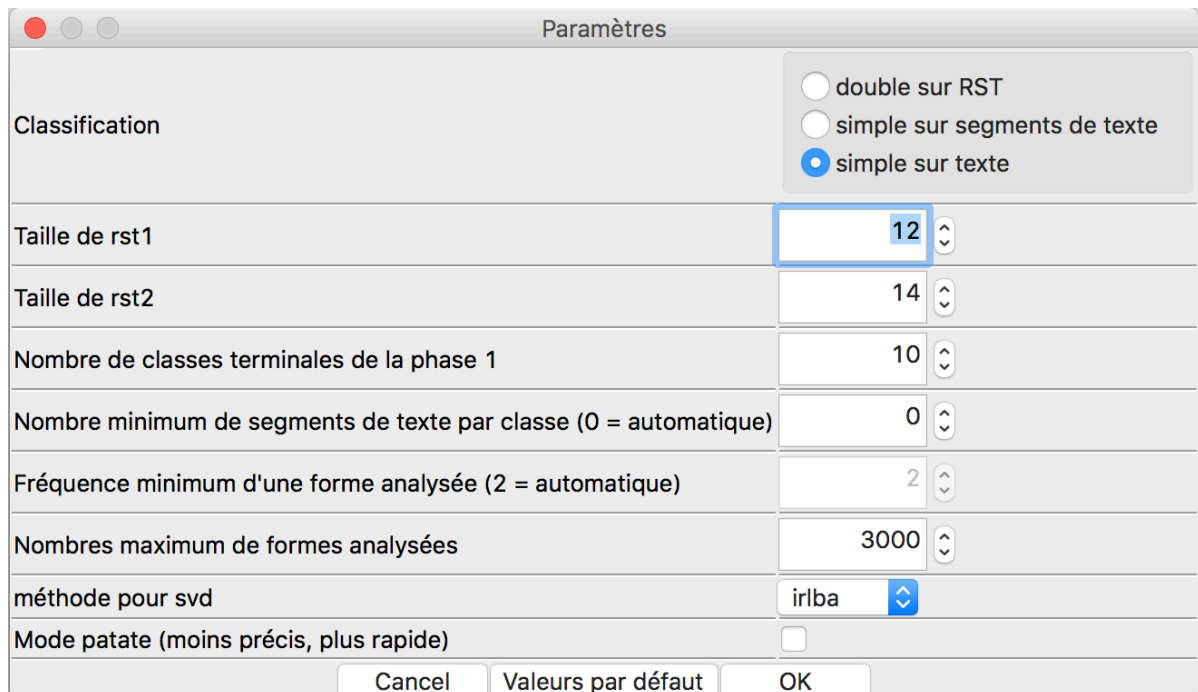


Figure 23. Paramètres du corpus

La technique a été utilisée pour effectuer une classification hiérarchique descendante, basée sur une série de calculs qui reconstruit la composition lexicale du discours. En conséquence, des segments de texte correspondant aux mots les plus fréquents ont été analysés. La figure

suivante montre le chemin qui, sur le programme IRaMuTeQ, active la méthode Reinert : analyse de texte > classification > méthode Reinert.

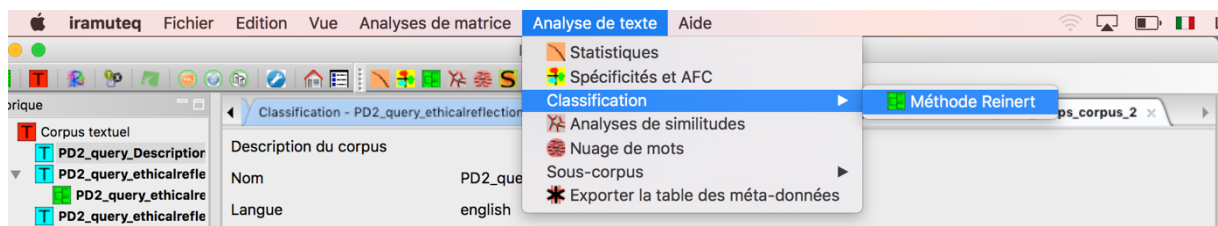


Figure 24. Parcours de lancement de la méthode Reinert dans IRaMuTeQ

Les résultats de la classification Reinert renvoient à trois onglets, respectivement appelés *CHD*, *Profils* et *AFC*. Dans la représentation factorielle de la classification hiérarchique descendante (*CHD*), les dendrogrammes sont produits dans différents formats qui résument le nombre de textes, les segments de texte et les occurrences. Sous l'onglet *Profils*, nous trouvons le tableau qui liste les mots présents dans chaque classe. L'onglet de l'analyse factorielle des correspondances (*AFC*) montre le graphique de l'analyse des clusters, où le lexique et la variable de groupe sont croisés²⁵⁰.

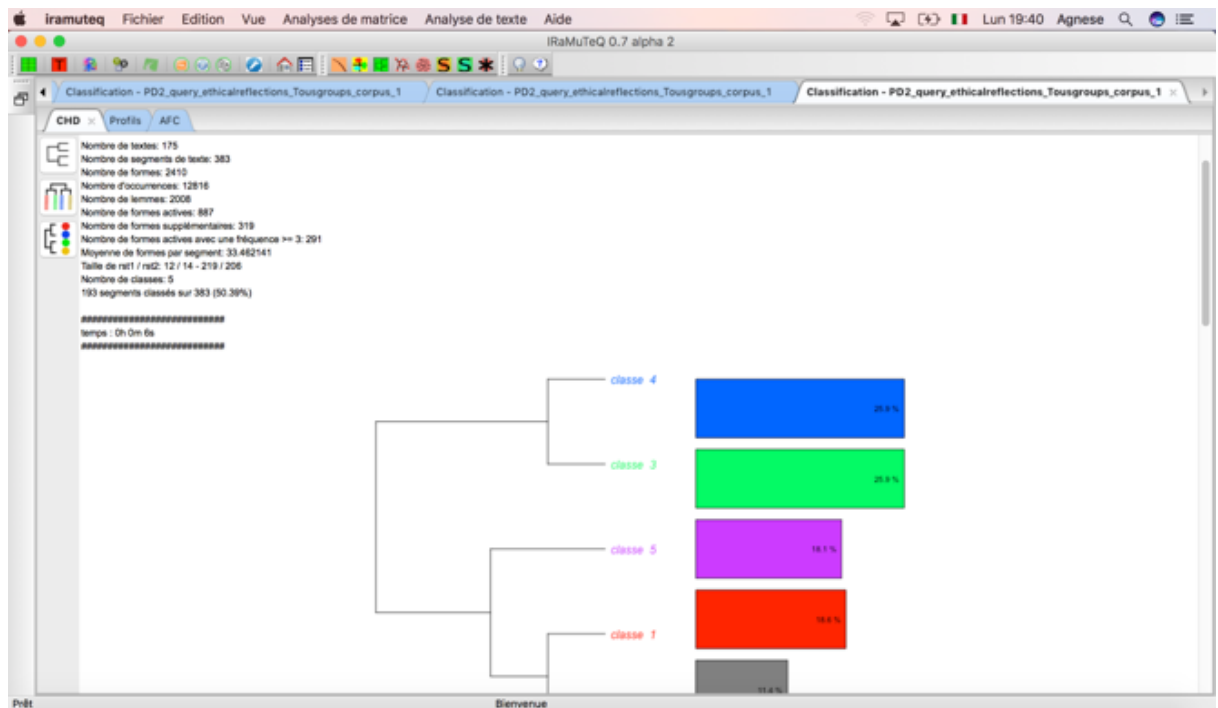


Figure 25. Représentation factorielle en CHD

²⁵⁰ BARIL, Élodie, GARNIER, Bénédicte. Utilisation d'un outil de statistiques textuelles : IRaMuteQ 0.7 alpha 2. Paris : Institut National d'Études Démographiques, 2015.

num	eff. s.t.	eff. total	pourcentage	chi2	Type	forme	p
0	10	10	100.0	30.16	nom	form	< 0,0001
1	9	9	100.0	27.0	nom	exploitation	< 0,0001
2	29	59	49.15	23.92	nom	child	< 0,0001
3	8	8	100.0	23.87	nom	abuse	< 0,0001
4	6	6	100.0	17.71	nom	fight	< 0,0001
5	19	36	52.78	16.65	nom	right	< 0,0001
6	5	5	100.0	14.68	nom	crime	0.00012
7	5	5	100.0	14.68	nom	violation	0.00012
8	6	7	85.71	13.54	nom	speech	0.00023
9	4	4	100.0	11.68	nom	concern	0.00063
10	7	10	70.0	10.68	nom	violence	0.00108
11	10	17	58.82	10.52	nom	fundamental	0.00117
12	3	3	100.0	8.72	nom	measure	0.00315
13	3	3	100.0	8.72	nom	activity	0.00315
14	5	7	71.43	7.84	nom	parliament	0.00510
15	4	5	80.0	7.82	nom	resolution	0.00515
16	4	5	80.0	7.82	nom	problem	0.00515
17	5	8	62.5	5.82	nom	pornography	0.01582
18	3	4	75.0	5.13	nom	communication	0.02353
19	3	4	75.0	5.13	nom	express	0.02353
20	3	4	75.0	5.13	nom	strategy	0.02353
21	11	25	44.0	4.9	nom	freedom	0.02688
22	7	14	50.0	4.56	nom	protection	0.03263
23	4	7	57.14	3.69	nom	area	NS (0.05467)
24	5	10	50.0	3.19	nom	case	NS (0.07411)
25	3	5	60.0	3.11	nom	point	NS (0.07789)

Figure 26. Profils

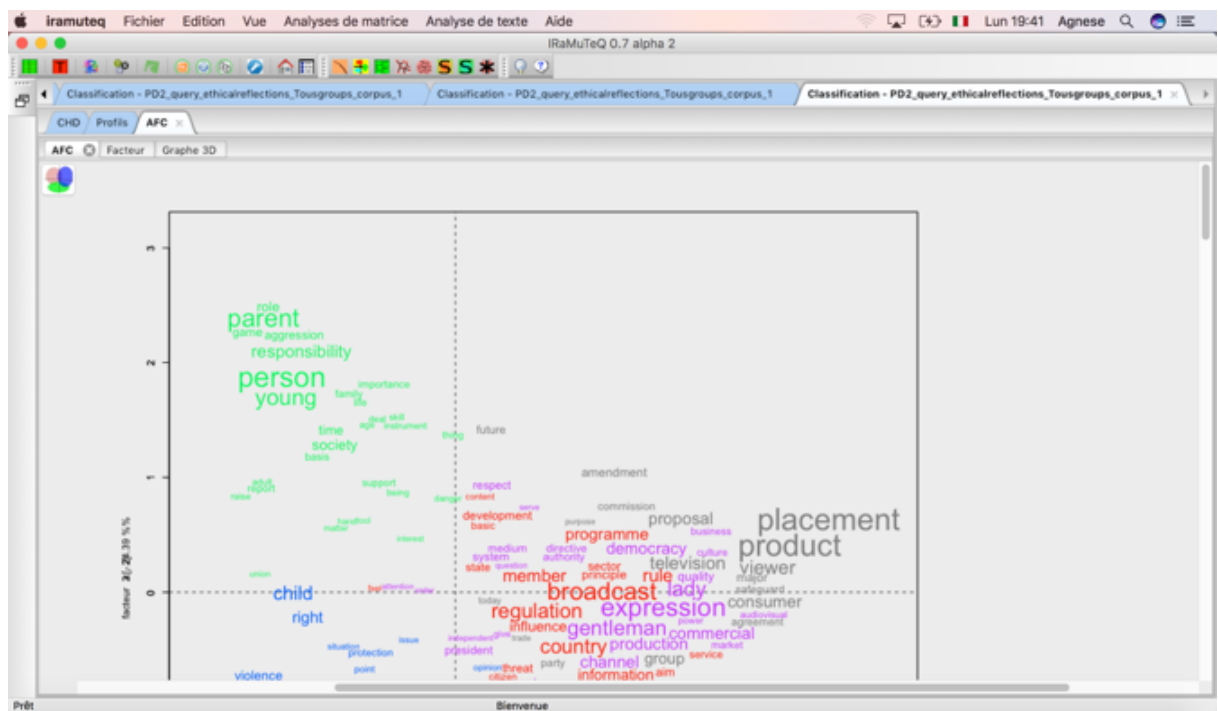


Figure 27. Représentation de l'analyse factorielle des correspondances (AFC)

Dans l'identification du contenu lexical de chaque classe (*profils*), les mots présents dans les différents groupes sont collectés. Le tableau recueille les données de toutes les classes selon l'ordre des mots (*n.*), le nombre de segments de texte qui mentionnent le mot dans le cluster (*eff. st.*), le nombre de segments de texte qui contiennent au moins une fois le mot mentionné (*eff. total*), le pourcentage d'occurrence de mots sur les segments de textes dans la classe en

lien avec l'occurrence dans le corpus (*pourcentage*), le chi square d'association entre le mot et le cluster (*chi2*), la classe grammaticale qui identifie le mot dans le dictionnaire des formes (*type*), la forme (qui identifie le mot) et le niveau de signifiante de l'association entre le mot et la classe (*P*)²⁵¹. En cliquant sur un mot, comme « enfant » (dans la figure, en anglais *child*), le logiciel retourne toutes les interventions de la classe qui incluent ce terme. Cette analyse – qualitative – nous permet de comprendre l'importance des différentes classes.

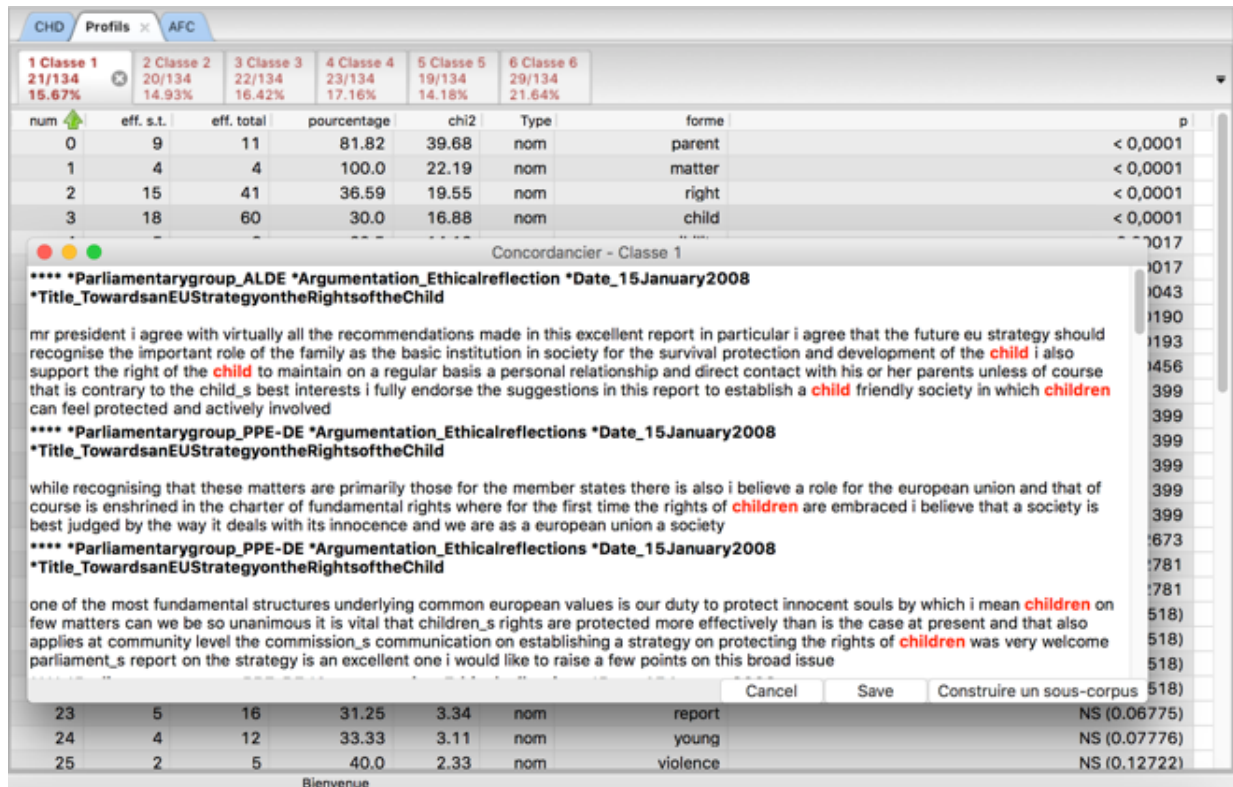


Figure 28. Concordancier du profil *child*

Plusieurs tentatives ont été menées avant d'obtenir les résultats des analyses d'Alceste. À ce sujet, nous avons créé de nombreux corpus et vérifié plusieurs résultats en confrontant les contenus textuels avec les graphiques et les tableaux générés. Des résultats intéressants sont dérivés des analyses des « considérations éthiques », des « définitions des termes » et de la « description du problème ».

²⁵¹ IRaMuTeQ Tutoriel, écrit par Vizeu Camargo, B., Justo, A. M. et traduit par Forte Teresa.

II^e PARTIE.

**Les enjeux juridiques,
politiques et scientifiques sur
les contenus sexuels nuisibles
pour les enfants dans les débats
parlementaires européens**

La deuxième partie est articulée en trois chapitres qui mettent en évidence l'influence des évolutions technologiques et de la diversité culturelle sur les différentes interprétations politico-juridiques de certains termes et concepts (quatrième chapitre), les descriptions des situations problématiques associées à l'usage de la Toile, y compris les contenus sexuels nuisibles pour les enfants (cinquième chapitre), et l'impact des données statistiques et des études européennes sur la construction de la connaissance scientifique dans le débat parlementaire européen (sixième chapitre). La méthode Alceste et l'analyse de contenu ont été appliquées sur un corpus de 45 débats parlementaires européens relatifs au thème des contenus sexuels nuisibles pour les enfants et ayant eu lieu entre 2001 et 2016. Nous décrivons comment ces méthodologies ont été appliquées et comment leurs résultats ont été obtenus à l'aide des logiciels IRaMuTeQ²⁵² pour la méthode Alceste et ATLAS.ti pour l'analyse de contenu.

Plus précisément, le quatrième chapitre s'intéresse aux aspects de nature linguistique, culturelle et juridique ayant une influence sur les décisions politiques. Les sections se concentrent sur la recherche de définitions communes pour certains termes (4.1.), sur les différentes interprétations législatives des concepts de contenu « nuisant gravement » et « susceptible de nuire » aux enfants, et de « mineur » dans les États européens (4.2.), et sur les principes juridiques du pays d'origine et de subsidiarité (4.3.). Le cinquième chapitre présente les résultats de l'application de la méthode Alceste et de l'analyse de contenu sur les descriptions des risques audiovisuels sexuels en ligne. Le sixième chapitre se focalise sur la connaissance scientifique citée dans le débat européen, exprimée en données statistiques, études et expériences personnelles des orateurs.

²⁵² L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3.

Chapitre 4.

Questions politiques et juridiques européennes sur les services de médias audiovisuels, les contenus sexuels nuisibles et les mineurs

Différents aspects de nature juridique et culturelle influencent le développement des politiques dans l'espace multiculturel du débat européen. Nous nous référons plus précisément aux phénomènes mis en évidence dans les trois sections de ce chapitre : premièrement, les efforts de recherche de définitions communes de certains termes dans les débats sur la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) et celle relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE); deuxièmement, les différentes interprétations législatives dans les États membres des concepts de contenu « nuisant gravement » et « susceptible de nuire » aux enfants, et de « mineur » ; troisièmement, les controverses relatives à certains principes juridiques, notamment ceux du pays d'origine et de subsidiarité, qui établissent le niveau de réglementation des États membres et de l'Union européenne. Bien que nos compétences en matière juridique soient très limitées, nous avons considéré ces aspects comme des points de départ pour comprendre l'influence de la diversité culturelle dans les processus décisionnels relatifs aux réglementations. Les questions auxquelles nous souhaitons répondre dans ce chapitre étaient les suivantes : quels sont les enjeux politiques et juridiques relatifs aux « définitions des termes » et aux « principes juridiques » ? Quels termes et principes sont les plus débattus ? Quelles sont les difficultés interprétatives de certains termes ou principes juridiques ?

Dans la première section, nous avons relevé les définitions des termes dans certaines interventions des orateurs aux débats parlementaires européens relatifs à la politique et la réglementation des services de médias audiovisuels. En partant de ces présupposés, une sous-section est dédiée à la présentation des résultats de l'analyse d'Alceste sur les définitions des termes. Nous montrons ici quelles ont été les étapes principales de l'application de cette

méthode à l'aide du logiciel IRaMuTeQ²⁵³. Sur le plan scientifique, les résultats obtenus sont synthétisés dans un graphique conclusif, qui reproduit la classification descendante hiérarchique. Quatre classes mettent en évidence certaines thématiques récurrentes dans les débats, et se concentrent sur l'importance de la protection des enfants (classe 1), la difficulté de définition de certains termes (classe 2), la limite d'âge des enfants (classe 3) et la variété des définitions relatives aux services de médias audiovisuels (classe 4). Les significations, les distributions et les relations entre ces parties du discours sont décrites en détail dans la sous-section 4.1.1. La sous-section 4.1.2. présente ensuite les résultats de l'analyse de contenu relative à la définition des termes dans les débats sur la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE). Les discussions se concentrent notamment sur les définitions des termes « service public », « œuvre audiovisuelle européenne », et sur la distinction entre « services linéaires » et « services non linéaires ».

Dans la deuxième section, nous présentons les interprétations législatives des concepts de contenu « nuisant gravement » et « susceptible de nuire » aux enfants, et de « mineur », en relevant les différences entre les États membres. Ces informations ont été reprises d'un rapport publié par l'Observatoire européen de l'audiovisuel et concernant la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE)²⁵⁴.

Enfin, dans la troisième section, nous analysons les principes juridiques les plus débattus en ce qui concerne la diffusion de services de médias audiovisuels dans un espace international : les principes du pays d'origine et de subsidiarité. Plusieurs interventions relatives à ces principes visent à identifier l'entité juridique responsable pour les crimes effectués dans des environnements supranationaux, tels que la Toile. Plus précisément, le principe du pays d'origine établit que la réglementation du contenu audiovisuel est sous la responsabilité du pays de diffusion. Par exemple, parmi les arguments relatifs au principe du pays d'origine, on trouve une critique portant sur l'anachronisme de son application dans un marché transnational. D'autre part, ce principe permettrait de faciliter le libre échange des œuvres et de simplifier les procédures de réglementation. Son importance pour la création d'un marché unique européen est soulignée, même en tenant compte des possibles difficultés d'harmonisation entre les pays membres. Au contraire, le principe de subsidiarité fixe les priorités d'action de l'Union européenne sur les États membres. Des interventions critiques mettent en évidence l'importance de limiter l'action de l'Union européenne sur les questions transfrontalières, la différence avec

²⁵³ L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3.

²⁵⁴ CAPPELLO, Maja (dir.). La protection des mineurs dans un paysage médiatique en pleine convergence, IRIS Plus 2015-1. Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2015, p. 30-34.

l'harmonisation et le risque de déresponsabilisation des États membres. La mise en œuvre du principe de subsidiarité favoriserait le maintien de la diversité culturelle, la protection législative des producteurs indépendants et le placement de produit.

4.1. La recherche de définitions adaptées à l'évolution technologique²⁵⁵

Les principaux enjeux de nature linguistique se révèlent dans l'observation des difficultés de trouver des définitions communes de certains termes clés pour la mise en œuvre des politiques européennes concernées. Les discussions montrent des nœuds cruciaux au niveau des processus de prise de décision politique européenne sur les sujets traités vis-à-vis des évolutions technologiques. Ces problématiques linguistiques concernent principalement les débats relatifs aux directives. De manière plus générale, certaines interventions font référence à la nécessité de choisir des définitions communes qui s'adaptent à la rapidité des changements technologiques et qui garantissent la sécurité juridique. Cet enjeu repose sur la difficulté de légiférer au sujet des services de médias audiovisuels. Dans cette section introductive, nous présentons les interventions au cours desquelles les orateurs ont mis en évidence l'exigence de trouver des définitions communes. Les sections suivantes se concentrent sur l'application de la méthode Alceste sur des interventions codées comme « définitions des termes » sur le corpus entier de débats, et sur les résultats de l'analyse de contenu menée sur les débats relatifs à la réglementation et la politique audiovisuelles.

Par rapport à la recherche de définitions communes, en 2000, on souligne que, à l'âge numérique, ces définitions devraient suivre les développements des infrastructures et des contenus²⁵⁶. Puis, en 2005, la possibilité de trouver un accord sur des concepts plus clairs et communs est encouragée par cette intervention :

« Ce serait une bonne idée de se mettre d'accord sur des concepts communs afin d'éliminer des interprétations différentes sur ce qui constitue une œuvre européenne ou ce qu'est un producteur indépendant. »²⁵⁷

Ensuite, en 2006, l'un des défis de l'adaptation de la directive est de prendre en considération la création de « définitions, nouvelles, assez flexibles, qui peuvent résister à l'épreuve du temps et au développement de la technologie »²⁵⁸.

²⁵⁵ Certaines parties de ce paragraphe ont été révisées dans le cadre de ma thèse en psychologie sociale, soutenue à l'Université Sapienza de Rome sous le titre *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet: Social Representations, Scientific Knowledge and Political Ideology*. PASTORINO, Agnese. *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet: Social Representations, Scientific Knowledge, and Political Ideologies in European Parliamentary Debates*, Thèse de doctorat : Sociologie : Rome : Sapienza University : 2017.

²⁵⁶ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

²⁵⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

²⁵⁸ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

Dans le même débat, l'idée d'une flexibilité technologique jointe à une précision juridique est répétée pour la définition des services de médias audiovisuels, qui devrait être, comme décrit ci-dessous :

« suffisamment flexible pour résister à l'épreuve du temps tout en restant suffisamment précise pour fournir au secteur la sécurité juridique dont il a besoin »²⁵⁹.

En 2008, une intervention souligne que les définitions introduites par la nouvelle directive devraient être « nouvelles, techniquement neutres, basées sur la terminologie », pour qu'elles puissent être appliquées même aux services de médias audiovisuels et à la demande²⁶⁰. De plus, leur validité devrait durer quelques années²⁶¹.

Enfin, le rapport sur l'application de la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE), présenté en 2013 par Piotr Borys, invite la Commission à résoudre certaines incompréhensions, à examiner quelles incertitudes ou imprécisions dans les définitions ont mené aux difficultés dans l'implémentation nationale²⁶². Par conséquent, au-delà des définitions singulières, le défi de trouver des définitions communes aux termes objet des directives se répète dans les différents débats et se retrouve dans le rapport sur l'application de la directive Services de médias audiovisuels présenté en 2013.

Outre ces réflexions générales sur la nécessité d'identifier des définitions communes, des considérations plus précises sont proposées, comme celle de préciser l'idée de service public, d'œuvre audiovisuelle européenne et d'établir une distinction entre services linéaires et non linéaires.

4.1.1. La méthode Alceste sur les « définitions des termes »

La méthode développée par Reinert a été utilisée pour analyser la manière dont les intervenants au Parlement européen décrivent certains termes fondamentaux dans le cadre des politiques en matière de services de médias audiovisuels, protection des enfants et contenus sexuels nuisibles en ligne. Cette méthode, adoptée souvent pour l'étude de la pensée collective par les chercheurs de la théorie des représentations sociales, a été choisie parce qu'elle nous permettait de synthétiser nos résultats selon des critères quantitatifs, en complétant l'analyse

²⁵⁹ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²⁶⁰ Wednesday, 20 February 2008 - Strasbourg - Question Time (Council) - Question No 7 by Mairead McGuinness.

²⁶¹ *Ibidem*.

²⁶² Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

qualitative du contenu. L'application de la méthode Alceste aux « définitions des termes »²⁶³ souhaitait combiner à l'analyse qualitative des mesures quantitatives. De plus, la méthode Alceste incorpore l'analyse des « définitions des termes » débattues dans la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE), qui ont été exclues de l'analyse de contenu²⁶⁴.

Avant de montrer les résultats de la classification descendante hiérarchique, nous avons parcouru les différentes étapes d'application de la méthode Alceste aux « définitions des termes ». En extrayant les parties des débats codifiées comme « définitions des termes », nous avons ensuite construit un corpus sur lequel mener une analyse par le biais du logiciel *open source* IRaMuTeQ²⁶⁵. Ci-dessous, nous en montrons un court extrait pour en faire comprendre l'articulation.

```
**** *Parliamentarygroup_ALDE *Argumentation_Termsdefinition *Date_3February2009
*Title_CombattingtheSexualExploitationofChildrenandChildPornography

All Member States must define the concept of 'child pornography' and declare the sexual
solicitation of children through the Internet to be a crime.

**** *Parliamentarygroup_ALDE *Argumentation_Termsdefinition *Date_6September2005
*Title_TelevisionWithoutFrontiers

Firstly, however, it would be a good idea to agree on common concepts in order to eliminate
differing interpretations of what constitutes a European work or independent producer
```

Figure 29. Extrait du corpus sur les « définitions des termes »

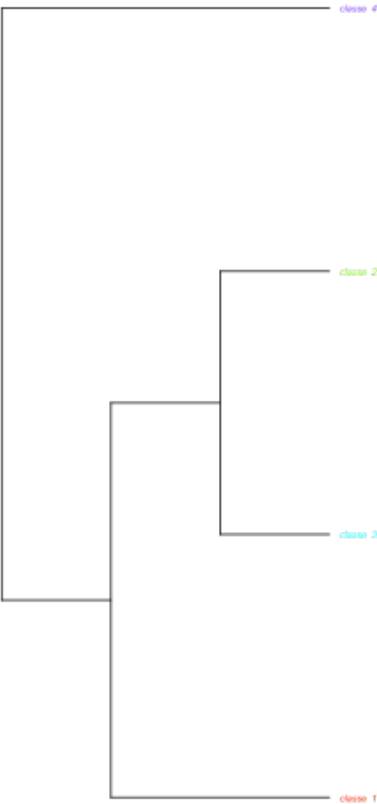
La phase la plus exigeante a consisté dans l'analyse préalable des données, la codification des débats selon la grille développée et l'extraction par interrogation *via* le logiciel ATLAS.ti. Dans le choix des interrogations à analyser par IRaMuTeQ, nous avons procédé par extractions successives ; par exemple, nous avons associé « définitions des termes » à des débats précis ou à d'autres codes. Finalement, ce code a été combiné avec les interventions contenues dans tous

²⁶³ Comme expliqué plus en détail dans la section relative aux codes, le code « définitions des termes » peut être décrit ainsi : « Il recueille les extraits des débats dans lesquels on fait référence à des définitions attribuées ou à des difficultés de définition de certains termes et concepts au niveau national et international. »

²⁶⁴ Nous avons mené l'analyse de contenu exclusivement sur les termes cités par les parlementaires dans les débats sur la directive Services de médias audiovisuels. Cependant, nous constatons que, dans l'analyse d'Alceste, le débat sur la directive relative à la pédopornographie est extrêmement large et très présent en termes quantitatifs. Notre décision d'exclure cette directive est due au fait que nous voulions nous concentrer principalement sur les médias audiovisuels, la directive connexe et le programme Safer Internet.

²⁶⁵ L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3.

les débats. Le corpus construit et inséré dans le logiciel IRaMuTeQ a donné comme résultats les dendrogrammes suivants.



term member
television diversity service public directive broadcast information

manage country child concept state task decide regard

child current age limit hold text council line

child help time abuse protect reason support society

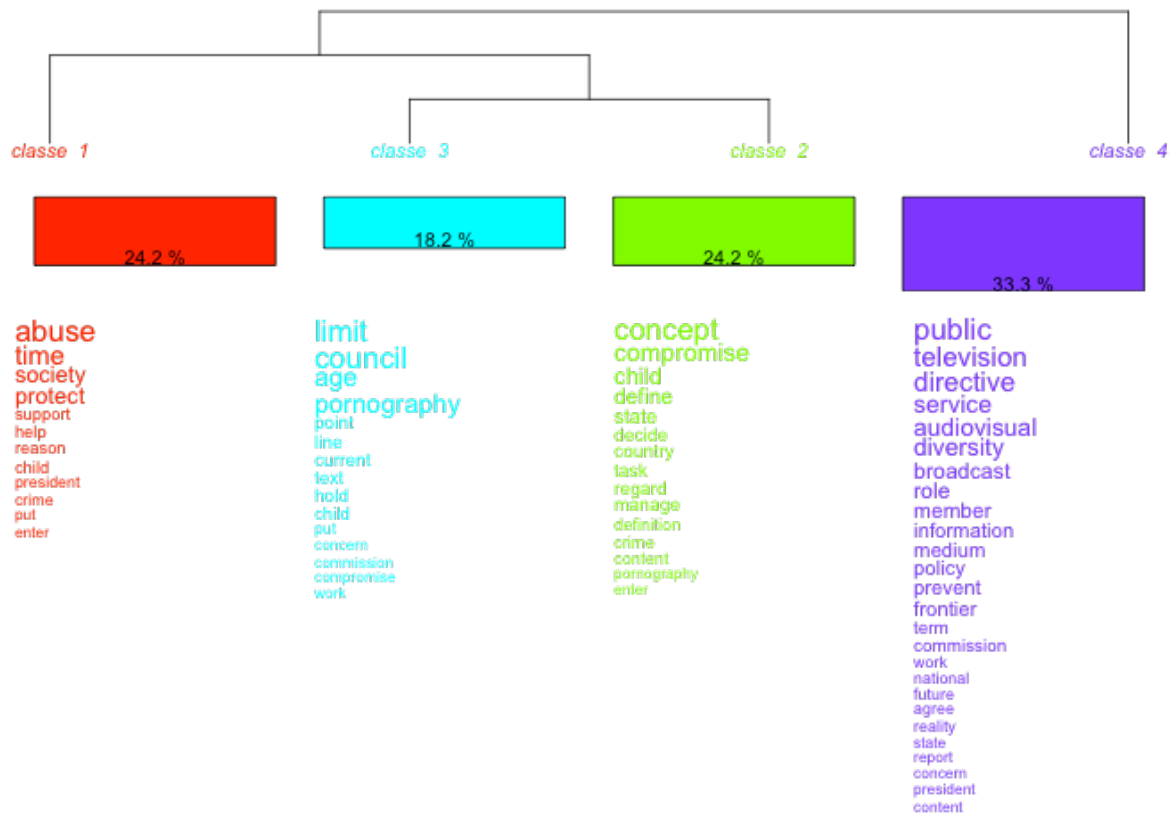
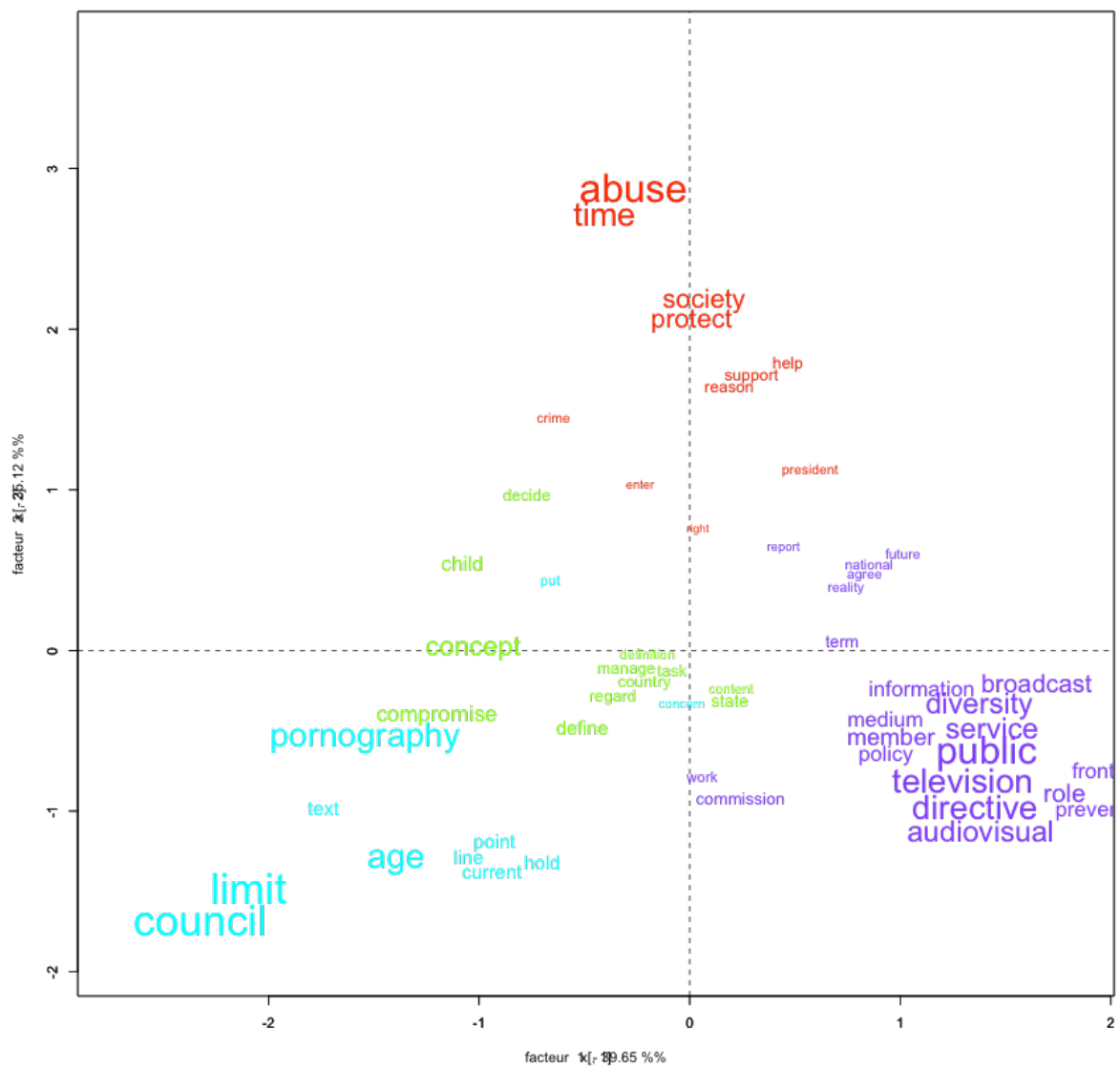


Figure 30. Dendrogrammes de la classification hiérarchique descendante (CHD1) sur les « définitions des termes »

Ces graphiques ont été produits par la classification hiérarchique descendante (CHD1) ; ils montrent les pourcentages de chaque classe, les mots triés en fonction de leur occurrence dans la classe et les relations entre les classes. Un autre graphique produit est la représentation de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes, illustrée ci-après.



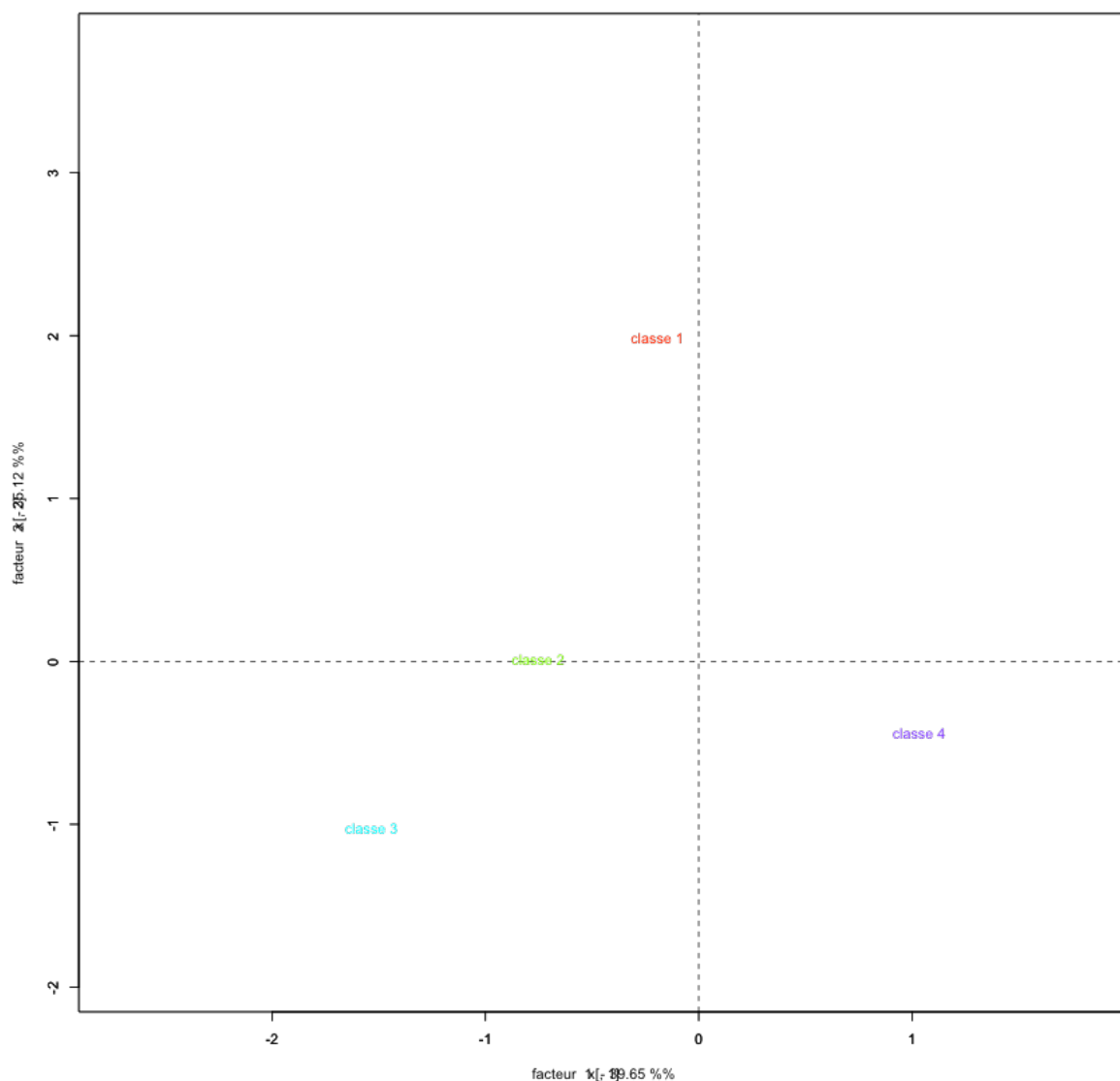


Figure 31. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes sur les « définitions des termes »

Un autre tableau – produit à partir du logiciel IRaMuTeQ – restitue la liste des profils de chaque classe²⁶⁶.

²⁶⁶ Ces analyses indiquent le nombre de segments de texte contenant le mot dans la classe (*eff. st.*) ou dans lesquels le terme cité est présent au moins une fois (*eff. total*), le pourcentage d'occurrence de termes sur les segments de texte dans la classe par rapport à l'occurrence dans le corpus (*pourcentage*), le chi square d'association entre le terme et la classe (*chi2*), le type grammatical qui identifie le mot dans le dictionnaire des formes (*type*), la forme (qui identifie le mot) et le niveau de signifiacnce de l'association entre le mot et la classe (*P*). À cet égard, nous suggérons le tutoriel d'IRaMuTeQ écrit par Vizeu Camargo, B., Justo, A. M. et traduit par Forte Teresa.

Classe 1					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	8	33	24.24	****	
5	5	100.00	18.42	abuse	1,78E+01
4	4	100.00	14.22	time	1,62E+02
4	5	80.00	9.98	society	1,59E+03
4	5	80.00	9.98	protect	1,59E+03
2	3	66.67	3.23	support	7,21E+04
2	3	66.67	3.23	help	7,21E+04
2	3	66.67	3.23	reason	7,21E+04
7	21	33.33	2.60	child	1,07E+05

Classe 2					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	8	33	24.24	****	
3	3	100.00	10.31	concept	0,001321322
4	6	66.67	7.19	compromise	0,007344730
8	21	38.10	6.03	child	0,014030627
5	10	50.00	5.18	define	0,022806912
4	8	50.00	3.81	state	0,050801670
2	3	66.67	3.23	decide	0,072124323
2	3	66.67	3.23	country	0,072124323
2	3	66.67	3.23	task	0,072124323
2	3	66.67	3.23	regard	0,072124323
2	3	66.67	3.23	manage	0,072124323

Classe 3					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	6	33	18.18	****	
4	4	100.00	20.48	limit	6,02E+00
4	4	100.00	20.48	council	6,02E+00
4	5	80.00	15.14	age	9,99E+01
6	11	54.55	14.67	pornography	1,28E+02
2	3	66.67	5.21	point	2,24E+04
2	3	66.67	5.21	line	2,24E+04
2	3	66.67	5.21	current	2,24E+04
2	3	66.67	5.21	text	2,24E+04
2	3	66.67	5.21	hold	2,24E+04
6	21	28.57	4.19	child	4,07E+04

Classe 4					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	11	33	33.33	****	
7	7	100.00	17.77	public	2,49E+01
6	6	100.00	14.67	television	1,28E+02
6	6	100.00	14.67	directive	1,28E+02
5	5	100.00	11.79	service	5,97E+02
5	5	100.00	11.79	audiovisual	5,97E+02
4	4	100.00	9.10	broadcast	2,55E+03
4	4	100.00	9.10	role	2,55E+03
5	6	83.33	8.25	member	4,08E+03
3	3	100.00	6.60	information	1,02E+04
3	3	100.00	6.60	medium	1,02E+04

Tableau 22. Profils pour les « définitions des termes »

Une fois cette première analyse effectuée, le logiciel donne la possibilité de visualiser ce qu'on appelle le concordancier, en cliquant sur chaque terme contenu dans ces tableaux. De cette manière, un extrait de toutes les citations peut être analysé dans le texte où le même mot est utilisé. Un exemple du concordancier pour le terme « limite » (en anglais *limit*) est rapporté ci-dessous.

**** *Parliamentarygroup_EDD *Argumentation_TermsDefinition *Date_10April2000
*Title_ChildPornographyontheInternet

another difficult point is the age **limit** up to which pornography is considered child pornography i myself am in favour of an age **limit** of 18 rather than 16 years but the current compromise in which both ages are mentioned without opting for one or the other is confusing i do not think that we can seriously expect the council to adopt this text but that does not detract from my appreciation of the work which the rapporteur and the commission have put in

**** *Parliamentarygroup_PPE-DE *Argumentation_TermsDefinition *Date_10April2000
*Title_ChildPornographyontheInternet

the definition of children that is the age up until which a person is to be considered a child has been formulated in order to show that we want to create the most effective level of protection where child pornography is concerned our line of argument allows for flexibility in defining the age **limit** that strikes the hardest blow to child pornography it is a question of creating the most effective protection for children so that they are able to hold on to the childhood that they are entitled to

**** *Parliamentarygroup_PPE-DE *Argumentation_TermsDefinition *Date_10April2000
*Title_ChildPornographyontheInternet

the definition of children that is the age up until which a person is to be considered a child has been formulated in order to show that we want to create the most effective level of protection where child pornography is concerned our line of argument allows for flexibility in defining the age **limit** that strikes the hardest blow to child pornography it is a question of creating the most effective protection for children so that they are able to hold on to the childhood that they are entitled to

**** *Parliamentarygroup_EDD *Argumentation_TermsDefinition *Date_10April2000
*Title_ChildPornographyontheInternet

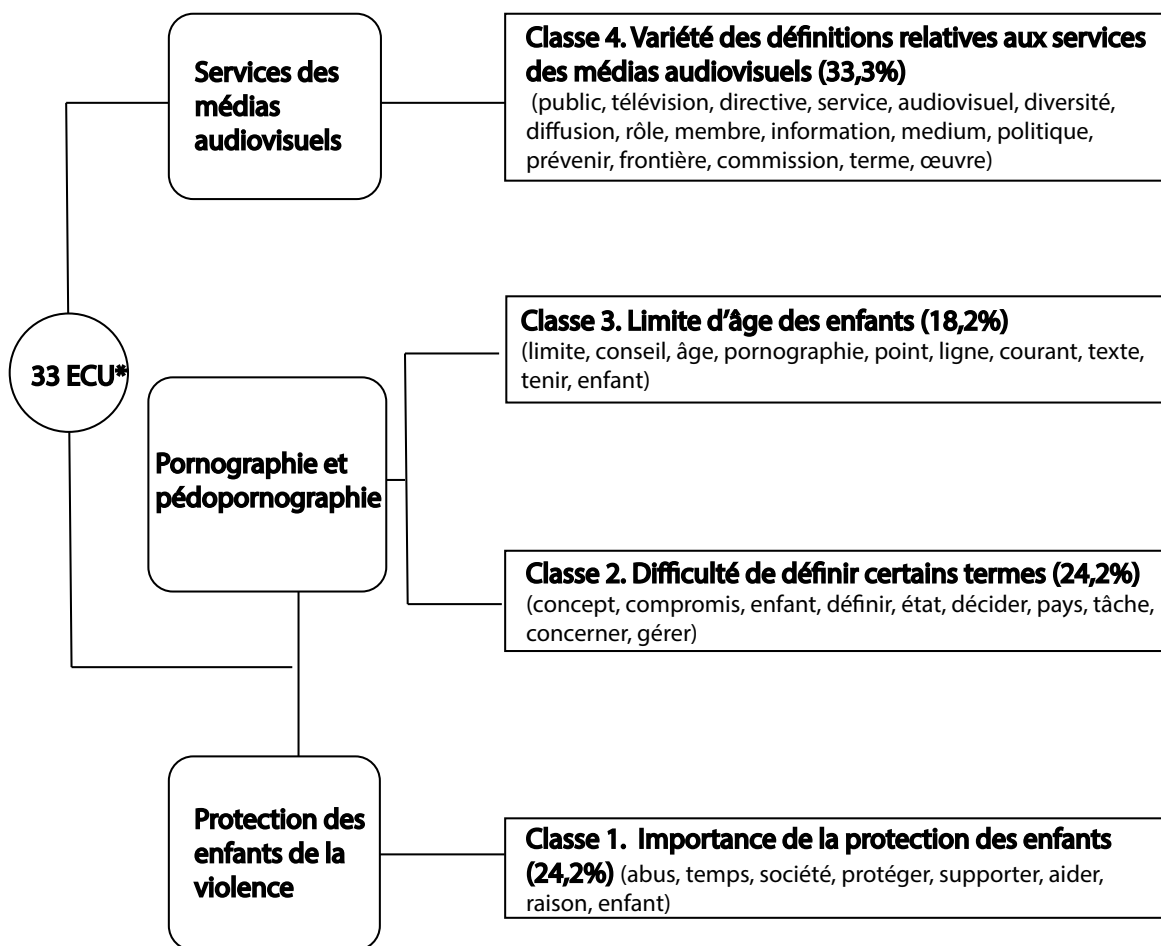
another difficult point is the age **limit** up to which pornography is considered child pornography i myself am in favour of an age **limit** of 18 rather than 16 years but the current compromise in which both ages are mentioned without opting for one or the other is confusing i do not think that we can seriously expect the council to adopt this text but that does not detract from my appreciation of the work which the rapporteur and the commission have put in

Figure 32. Concordancier pour le terme limit

En analysant l'usage de chaque terme dans le discours à l'aide du concordancier, une analyse sémantique plus approfondie a été menée. De cette manière, une interprétation de la classe en question peut être déduite. L'analyse d'Alceste a donné le résultat d'une division en classes ; à chacune d'elles, nous avons attribué un titre selon l'interprétation des mots les plus récurrents. Ensuite, la même représentation graphique utilisée pour le dendrogramme a été reprise et les informations les plus pertinentes, telles que les mots-clés, les classes, leurs relations et

pourcentages, ont été rassemblées. Ces phrases ont alors été formulées de manière à obtenir un tableau qui interprète la façon dont les « définitions des termes » sont utilisées dans les débats. Le tableau suivant a été élaboré à partir de l'analyse d'Alceste.

Analyse d'Alceste sur les « définitions des termes »



*ECU: Elementary Contextual Unit

Nombre de textes: 55
 Nombre de segments de texte: 192
 Nombre de formes: 943
 Nombre d'occurrences: 3824
 Nombre de lemmes: 851
 Nombre de formes actives: 491
 Nombre de formes supplémentaires: 216
 Nombre de formes actives avec une fréquence ≥ 3 : 126
 Moyenne de formes par segment: 19.916667
 Nombre de classes: 4
 33 textes classés sur 55 (60.00%)

Figure 33. Analyse d'Alceste sur la « définition des termes »

Plus en détail, la classe 1 – appelée *Importance de la protection des enfants* – correspond à 24,24 % du corpus et contient les termes *abus, temps, société, protéger, supporter, aider, raison, enfant*. Son message principal peut être synthétisé comme suit : « Protéger et aider les enfants de toute forme d’abus est un défi sociétal qu’il est temps de relever. » Dans la classe 2 – intitulée *Difficulté de définir certains termes* – figurent les mots *concept, compromis, enfant, définir, état, décider, pays, tâche, concerner, gérer*. Ils représentent 24,24 % du corpus. La phrase suivante en donne le sens : « La définition de certains concepts, spécialement de “contenus illicites”, “pédopornographie” et “enfant”, est une tâche difficile que ce soit au niveau national ou au niveau européen. » La classe 3 a été appelée *Limite d’âge des enfants*. Parmi les termes présents, on retrouve ceux de *limite, conseil, âge, pornographie, point, ligne, courant, texte, tenir, enfant*. Ce groupe de mots constitue le 18,18 % du corpus ; il a pour signification : « L’indication de la limite d’âge des mineurs représente un des enjeux clés. » La classe 4 a été intitulée *Variété des définitions relatives aux services de médias audiovisuels*. Les mots y sont, entre autres, *public, télévision, directive, service, audiovisuel, diversité, diffusion, rôle, membre, information, medium, politique, prévenir, frontière, commission, terme, œuvre*. Ce groupe de mots représente 33,33 % du corpus et il peut être décrit par cette phrase : « Plusieurs définitions sont débattues en lien avec les directives Télévision sans frontières et Services de médias audiovisuels. Il s’agit par exemple des conceptions du service public, d’œuvre audiovisuelle européenne et de la distinction entre services linéaires et non linéaires ». La classe 4 est autonome des autres et se réfère à plusieurs définitions liées à la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE). Les classes 2 et 3 sont relatives à la définition de la pornographie infantile. La classe 1 se réfère à la protection de l’enfance contre les abus ; elle est liée aux classes 2 et 3, tout en restant indépendante.

4.1.2. Les définitions des termes dans les débats sur la directive Services de médias audiovisuels

Les discussions relatives aux définitions des termes dans les débats sur la politique et la réglementation concernant les services de médias audiovisuels ont été analysées. Les interventions se concentrent sur les définitions de certains concepts clés, tels que ceux de *service public, d’œuvre audiovisuelle européenne* et sur la distinction *entre services linéaires et non linéaires*²⁶⁷.

²⁶⁷ Bien que la même analyse aurait pu être étendue aux « définitions des termes » présentes dans les débats sur la pédopornographie en ligne, l’intérêt était de se concentrer notamment sur les services de médias audiovisuels

Des réflexions essentielles sont proposées au sujet de l'importance du service public ou universel afin de garantir la diversité culturelle et le pluralisme. À cet égard, le mandat des services de diffusion publique audiovisuelle établit la responsabilité des États membres de garantir l'accès à certains services à tous les citoyens²⁶⁸.

Les références à la définition de « service public » ne sont présentes que dans le débat intitulé *Politique audiovisuelle communautaire à l'ère numérique* du 5 septembre 2000. Un orateur propose une définition du « service universel » selon laquelle il garantirait des valeurs dans l'intérêt de la collectivité, tels que le pluralisme et l'accès libre à la culture, comme décrit ci-dessous :

« Qu'est-ce qui pourrait mieux protéger la diversité et le pluralisme qu'un *service universel* ? Qu'est-ce qui assurerait le libre accès à l'information, au divertissement et au savoir ? La télévision publique n'est pas un monopole et ne devrait pas l'être. Un des buts de la fonction publique, cependant, est l'intérêt général, et pour cette raison elle doit être évaluée. »²⁶⁹

Cette intervention indique même que la télévision publique devrait exercer une fonction informative dans l'intérêt général, sur la base d'un critère de transparence financière qui permettrait de distinguer les activités commerciales de celles des services publics. De plus, l'orateur pense qu'une telle politique européenne – considérée comme étant « digne de l'évolution des technologies » – conduirait au « basculement de l'ensemble du système ».

Cependant, une critique est faite sur le choix d'adopter un concept emprunté au secteur des télécommunications, dont l'application au secteur audiovisuel ne donne pas de résultat immédiat. En outre, l'une des difficultés signalées réside dans la différence de conception de l'idée de diffusion publique entre les États membres, les corporations et les diffuseurs, en raison de la variété des valeurs et principes. Néanmoins, ces définitions sont considérées cruciales à l'âge numérique, quand le développement de l'infrastructure implique celui du contenu²⁷⁰.

L'œuvre audiovisuelle européenne

pour des raisons scientifiques et pour des limites temporelles. D'autre part, nous renvoyons à l'analyse d'Alceste pour une réflexion concernant ces débats et les définitions recherchées.

²⁶⁸ En 1997, un accord a été trouvé parmi les représentants des États membres sur l'adoption d'un protocole concernant le financement des organisations de diffusion du service public, pendant une rencontre Eurotop à Amsterdam du 16 au 18 juin 1997. Le protocole inclut une définition du rôle du service public et établit que les États membres restent libres de fournir des financements à cette diffusion, qui n'affecte pas les conditions de commerce et de compétition. Dans Schuijt G. (1997) *Adoption of a Protocol on Public Service Broadcasting to the Amsterdam Treaty*, IRIS 1997-7:6/8 Legal Observations of the European Audiovisual Observatory. *Protocol to the TEC(j) Public Broadcasting and (j) Services of general economic interest, 18 June 1997.*

²⁶⁹ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

²⁷⁰ *Ibidem.*

La définition d'« œuvre audiovisuelle européenne » est abordée dans les deux débats du 5 septembre 2000 – intitulé *Politique audiovisuelle communautaire à l'âge numérique* – et du 6 septembre 2005 – relatif à la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE). Par rapport à la définition d'« œuvre », le débat se concentre sur la façon de traiter les œuvres nationales produites et diffusées dans les pays membres et sur la nature transnationale des œuvres « européennes ». Cet aspect est présent dans deux interventions plutôt limitées du débat de 2000. Au cours du débat suivant, en 2005, on souligne l'absence d'une définition positive d'« œuvre ». Son importance est liée à la protection de la diversité culturelle, à la fois en ce qui concerne la circulation des œuvres audiovisuelles dans l'espace européen et en ce qui concerne les travaux sur les productions commerciales d'autres pays. Sur ce dernier point, l'exemple des produits américains est donné.

En 2000, la Commission se propose, à court terme, de définir une « œuvre audiovisuelle européenne ». La directive Télévision sans frontières (89/552/CEE) avait prévu la circulation des œuvres nationales dans les pays mêmes ; l'adjectif « européenne » vise la diffusion des productions audiovisuelles au-delà de ces limites dans le but de développer des échanges culturels. D'autre part, la définition ne peut pas se limiter à la circulation des œuvres, mais elle est étendue au contenu, comme souligné dans cette intervention :

« La question du contenu de l'œuvre nous concerne tous. Quel contenu peut définir une œuvre, si elle n'est pas un contenu financé selon une approche pluraliste de la production ? Les partenariats sont nécessaires pour la création audiovisuelle actuelle et future, mais les stratégies et les monopoles hégémoniques s'opposent à la création elle-même. Il n'y a rien de plus dangereux que les concentrations actuelles d'opérateurs qui ont à la fois la capacité de radiodiffusion et des archives de matériel. »

Par conséquent, la définition d'« œuvre européenne » s'étend aux modalités de la création audiovisuelle, qui doit respecter des critères pluralistes afin de contrer des stratégies de marché hégémoniques et monopolistiques.

En 2005, l'absence de définition positive d'« œuvre » dans le texte de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE) est considérée comme une possible source de confusion. Cette idée est commentée avec les mots suivants :

« Ce n'est pas de l'information. Ce n'est pas de la publicité. Pourtant, est-ce de la télé réalité, par exemple ? Je préférerais – comme le feraient un certain nombre de professionnels – une définition réelle. »

L'orateur continue en proposant une interprétation du mot « œuvre » qui privilégie la fonction de protection de la diversité culturelle. À cet égard, les œuvres européennes fournissent

aux populations une connaissance des différences culturelles par leur simple circulation, comme décrit ici :

« Je suis sûr que le cinéma européen aide les gens européens – surtout les jeunes – à comprendre les peines et les joies des uns et des autres. »

Par ailleurs, la connotation « œuvre européenne » permet de véhiculer des valeurs communes aux diverses cultures. La question des valeurs est à la base de sa définition, comme le souligne cet orateur :

« Cependant, nous devons donner une réponse plus précise à la question : Qu'est-ce qu'une production européenne ? Comment pouvons-nous assurer qu'elle sera composée d'autant de films que possible avec des valeurs cinématographiques ? Pour moi, ceci est un point crucial. »²⁷¹

Sur ce dernier point, dans le rapport Weber au paragraphe 14, débattu le 5 septembre 2005, il est indiqué que le Parlement devrait s'assurer que le contenu des programmes est uniquement européen ; cependant, l'intervention suivante met en évidence que la signification de l'adjectif « européen » n'est pas spécifiée :

« Cela soulève la question de savoir qui doit décider ce que signifie "européen" dans ce contexte. Je peux vous assurer que, s'il existe un univers européen, il existe une solution simple à toutes les préoccupations qu'il peut y avoir à cet égard. »²⁷²

Une définition positive est aussi nécessaire afin d'éviter de considérer comme européennes ou de qualité des productions commerciales telles que les « télérealités ». À ce propos, la réflexion porte sur la diffusion dans les médias européens des productions américaines. Ces dernières, en étant diffusées dans tous les pays membres, sont très populaires en Europe. Par conséquent, les tentatives de tenir la culture américaine en dehors des valeurs européennes sont considérées comme « ridicules ». À cet égard, des quotas pour les films américains seraient souhaitables pour laisser plus d'espace aux productions nationales « dans le cadre d'une culture européenne unique ». Les œuvres européennes se distinguent par opposition à ces productions²⁷³.

La distinction entre services linéaires
et services non linéaires

La directive distingue les services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires. Les premiers incluent la radiodiffusion télévisuelle, déjà contenue dans la directive Télévision sans

²⁷¹ *Ibidem.*

²⁷² *Ibidem.*

²⁷³ *Ibidem.*

frontières ; alors que les seconds désignent les services « à la demande », que la directive décrit comme « un service de média audiovisuel pour lequel l'utilisateur décide du moment où un programme spécifique est transmis sur la base d'un éventail de contenus sélectionné par le fournisseur de services de media ».

La distinction entre services linéaires et non linéaires est débattue dans les discussions du 12 décembre 2006 et du 28 novembre 2007 relatives à la coordination de certaines dispositions des États membres sur la diffusion télévisuelle. Nous souhaitons souligner que les définitions présentées se réfèrent exclusivement à l'évolution de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE).

Dans le débat du 12 décembre 2006, la recherche de définitions implique différents aspects psychosociaux, économiques et technologiques concernés par la distinction entre services linéaires et non linéaires. La différenciation entre les deux catégories de services se base sur des facteurs psychosociaux, tels que le choix des spectateurs et la formation de l'opinion publique, comme décrit ici :

« Les différents services doivent être divisés ou regroupés en deux catégories reflétant le critère double de différenciation : d'une part, le choix et le contrôle des utilisateurs, et d'autre part, l'impact de ces services sur la manière dont l'opinion publique est formée. »

L'objectif de cette distinction est également de nature économique. Elle vise la création d'un marché des œuvres européennes, qui inclut des œuvres indépendantes « plus productives et attractives pour le consommateur »²⁷⁴. En termes technologiques, ces deux types de service sont distingués selon le type de medium et les modalités de diffusion du contenu dans les débats du 28 novembre 2008. Les services linéaires sont définis comme *push content* ; ils « délivrent un contenu en permanence dans un programme en cours » et incluent la « diffusion télévisuelle impliquant une séquence chronologique de programmes ». Les services non linéaires sont considérés *pull content*, c'est-à-dire « sélectionnés dans un catalogue ». Il s'agit de l'Internet, de la télévision à la demande ou d'autres services « fournis sur demande de l'utilisateur ». La différence entre les services de médias linéaires et ceux non linéaires est donc liée aux développements de la technologie et du marché. À ce propos, nous soulignons l'importance de suivre ces changements afin qu'ils ne compromettent pas les opportunités des entreprises européennes dans un contexte mondial²⁷⁵.

²⁷⁴ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²⁷⁵ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting

4.2. La variété des interprétations législatives de contenus nuisibles et de mineur dans les pays européens

Certains concepts sont appliqués de façon variable dans les États membres. Nous présentons ici l'exemple des différentes conceptions de contenus « nuisant gravement », « susceptibles de nuire » aux enfants et de « mineur ». La diversité des interprétations législatives est due – dans ce cas – au processus d'adaptation culturelle des directives européennes d'un pays à l'autre.

Les dispositions relatives à la protection des enfants dans la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE) – mentionnées dans les articles 12 et 27.1 – ont été adoptées dans les législations nationales de la plupart des pays. Dans le tableau suivant, l'Observatoire européen de l'audiovisuel présente des exemples de contenus considérés comme « nuisant gravement » aux enfants dans différents pays européens²⁷⁶.

AT	Pornographie/violence gratuite
BE	Scènes pornographiques/violence superflue
(Fr)	
CZ	Pornographie, violence gratuite et repoussante
DE	Contenus illégaux/pornographie, certains contenus recensés dans une liste, ainsi que les contenus pouvant porter gravement atteinte aux mineurs (par exemple : violence, scènes de sexe)
DK	Pornographie/violence superflue
EE	Pornographie, apologie de la violence ou de la cruauté
ES	Pornographie, violence à caractère sexiste, maltraitance
FR	Contenus délictueux (tentatives d'attenter à la dignité humaine : violence, perversions sexuelles, avilissement de la personne, pédopornographie, violence extrême)
GB	Contenus illégaux, pornographie d'une extrême violence, contenus classés « interdits aux moins de 18 ans », contenus susceptibles d'inciter à la haine en raison de l'ethnie, du sexe, de la religion ou de la nationalité
HU	Pornographie, scènes de violence extrême et/ou superflue
IT	Scènes pornographiques/gratuites, violence prolongée ou extrême
LT	Violence physique ou psychologique, vandalisme
LU	Pornographie, violence gratuite
MT	Violence gratuite, pornographie
PL	Violence intense et explicite, commentaires racistes, langage vulgaire, scènes érotiques

Tableau 23. Exemples de contenus « nuisant gravement » aux mineurs dans l'Union européenne

²⁷⁶ CAPPELLO, Maja (dir.). La protection des mineurs dans un paysage médiatique en pleine convergence, IRIS Plus 2015-1. Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2015, p. 30-34.

Nous remarquons que, au-delà de l'interdiction des matériaux qui pourraient nuire aux mineurs, les restrictions sont appliquées de manière différente dans les États membres. Dans la plupart des pays, il n'existe pas de définition formelle ou détaillée du contenu « nuisant gravement » aux enfants et, en pratique, une approche au cas par cas est appliquée. Lorsqu'il existe une définition de contenu « sérieusement nuisible », les lois nationales se réfèrent généralement à la « pornographie » et à la « violence gratuite », prévues à l'article 27 (1) de la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE)²⁷⁷. Ces différences montrent des variations au niveau des cultures nationales. Néanmoins, certains éléments communs émergent : par exemple, presque tous les pays classent la pornographie comme un contenu gravement préjudiciable. Les seules exceptions sont la France, l'Angleterre, la Lituanie et la Pologne qui ne la mentionnent pas directement. En France, les « contenus délictueux » incluent les perversions sexuelles et la pornographie infantine. La Grande-Bretagne considère seuls la pornographie d'une violence extrême ou les contenus susceptibles d'inciter à la haine en raison du sexe comme contenus de nature sexuelle nuisant gravement aux enfants. En ce qui concerne la Pologne, nous trouvons une référence aux scènes érotiques. Au contraire, en France, les scènes pornographiques sont listées parmi les contenus susceptibles de nuire aux mineurs. Nous observons alors comment, en France et en Angleterre, seules les formes les plus violentes de pornographie sont considérées comme « nuisant gravement » aux enfants, alors que dans un pays très catholique comme la Pologne, même les scènes érotiques sont réputées hautement risquées. De plus, dans l'articulation de la différence entre contenu « illégal » et « nuisant gravement » aux enfants, plusieurs États membres ont utilisé des concepts et des classifications nationales préexistantes pour la transposition des références à la protection des mineurs.

Une autre conception est celle de contenus « susceptibles de nuire » aux mineurs, qui est bien représentée dans le tableau suivant. À cet égard, la directive ne fournit pas de définition de contenu « potentiellement nuisible » pour le développement des enfants, qui puisse être transmise dans les services de diffusion linéaires. Cette absence laisse aux États membres la liberté de le définir.

²⁷⁷ C'est le cas, par exemple, de ces pays : l'Autriche, la Belgique, la Croatie, la République tchèque, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Slovaquie.

AT	Par exemple : programmes à caractère « non familial »
BE (Fr)	par exemple : scènes répétées de violence physique ou psychologique, scènes érotiques ou très violentes, scènes pornographiques
DE	par exemple : scènes de violence, pornographie « <i>soft</i> », contenus érotiques ou à caractère sexuel
DK	par exemple : contenus sexuellement explicites
ES	par exemple : violence, sexe, contenus effrayants et anxiogènes, évocations de la drogue, discrimination, racisme et xénophobie, langage vulgaire, comportement et valeurs inciviques
FR	par exemple : scènes érotiques, contenus violents, violence physique ou psychologique répétée, scènes pornographiques et d'une violence extrême
GB	contenus susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement des personnes de moins de 18 ans
IT	par exemple : sexe ou violence
PL	par exemple : évocations de la guerre, violence prononcée, violence extrême, langage vulgaire, situations érotiques, violence explicite, remarques racistes
PO	par exemple : pornographie « <i>soft</i> », contenus érotiques ou sexuels
SI	par exemple : pornographie « <i>soft</i> », contenus érotiques ou sexuels

Tableau 24. Exemples de contenus « susceptibles de nuire » aux mineurs dans l'Union européenne

Parmi les contenus « susceptibles de nuire » aux enfants, la pornographie est définie comme *soft* au Portugal, en Slovénie et en Allemagne. Dans ces pays, en Belgique et en France, les scènes pornographiques sont mentionnées en sus des contenus érotiques ou sexuels (PO, SI, DE), qui sont même appelés scènes érotiques (FR, BE). Le Danemark considère seulement les contenus sexuellement explicites comme « susceptibles de nuire » aux mineurs. La Pologne les appelle situations érotiques. L'Italie pose simplement l'exemple du sexe et de la violence, alors que l'Espagne les mentionne mais ajoute plusieurs autres typologies de contenus et comportements. L'Autriche n'inclut pas les contenus sexuels parmi ceux « susceptibles de nuire » aux enfants.

D'autres facteurs remarquables sont les différentes interprétations du concept de « mineur » en Europe. La terminologie légale identifie le mineur selon l'âge de la majorité, qui dépend de la juridiction. L'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant établit à 18 ans l'âge de la majorité. Cette limite d'âge ne correspond pas à celle adoptée par tous les États membres, et parfois l'expression de « mineur d'âge » est utilisée dans des contextes différents ; par exemple, on distingue l'âge du vote, l'âge du consentement, ou l'âge de la responsabilité criminelle. Un exemple particulièrement controversé de la variété des définitions est présenté

dans le tableau suivant, qui montre la classification par âge appliquée aux plages horaires de diffusion restreinte à la télévision²⁷⁸.

BE (Fr)	-10 / -12 / -16 / -18
CY	12 / 15 / 18
DE	-16 / 18
DK	+16
ES	Tout public / 7 / 12 / 16 / 18
FI	16 / 18
FR	-10 / -12 / -16 / -18
GB	-15 / -18
HR	12 / 15 / 18
IE	18 (« public averti »)
IT	Tout public / +14 / +18
LT	-7 / -14 / +18
LU	10 / 12 / 16 / 18
NL	Tout public / 6 / 9 / 12 / 16
PL	Tout public / 7 / 12 / 16 / 18
PT	16 / 18
RO	Tout public / 12 / 15 / 18 / 18+
SI	12 / 15 / 18
NO	Tout public / 6 / 9 / 12 / 15 / 18

Tableau 25. Exemples de classification par âge appliquée aux plages horaires de diffusion restreinte à la télévision dans l'Union européenne

Dans cette classification, on remarque que les âges d'interdiction en matière de télévision diffèrent de façon remarquable. Tous les pays ne restreignent pas l'accès aux enfants de moins de 10 ans. Dans presque tous les pays, cette limitation se réfère aux enfants de moins de 18 ans (à l'exception des Pays-Bas) ; bien que, dans la plupart des pays, l'interdiction aux adolescents soit sanctionnée, l'âge est principalement établi à 16 ans, à l'exception de certains pays où il est fixé différemment : à 12 ans en Belgique, Espagne, France, Hongrie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Norvège ; à 14 ans en Italie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie ; à 15 ans à Chypre, en Grande-Bretagne, Roumanie, Slovaquie et Norvège ; à 16 ans en Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Portugal.

²⁷⁸ CAPPELLO, Maja (dir.). La protection des mineurs dans un paysage médiatique en pleine convergence, IRIS Plus 2015-1. Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel, 2015, p. 30-34.

4.3. Le niveau d'intervention des institutions européennes en matière de réglementation des services de médias audiovisuels

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'analyse de contenu menée sur le code « principes juridiques »²⁷⁹ ; ces principes définissent le niveau d'intervention des institutions européennes, nationales ou internationales en ce qui concerne les questions législatives abordées. Ces discussions reflètent la difficulté d'établir les responsabilités des organismes en charge de la réglementation ; à cela s'ajoute la complexité de l'application des peines relatives à la transmission de contenus audiovisuels en ligne. Les principes juridiques sont cités dans les différentes discussions qui ont abouti à la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE), et à la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE). Dans la première série de débats, les principes juridiques sont défendus et argumentés alors que, dans la deuxième série, ils sont seulement évoqués. Bien que le débat sur les principes juridiques relatifs à la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE) ne soit pas actuel, nous l'avons considéré important pour comprendre l'évolution vers la directive Services de médias audiovisuels (2010/13/UE).

Selon le principe du pays d'origine, la réglementation du contenu audiovisuel est de la responsabilité du pays de diffusion. Par conséquent, ce principe simplifie le marché européen à travers une définition claire du niveau de régulation des contenus audiovisuels. De plus, il est cohérent avec le fait de mettre en place un marché unique européen. Sa défense est donc fondée sur des raisons économiques. Un autre principe évoqué dans les deux séries de débats est celui de subsidiarité ; celui-ci fixe les priorités d'action de l'Union européenne sur les États membres. Les principales questions soulevées sont celles de l'harmonisation et de la coopération, mais aussi du risque de déresponsabilisation nationale. La référence aux deux principes remonte aux débats antérieurs à l'année 2007, date de révision de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE). Dans les débats sur la directive suivante Services de médias audiovisuels (2010/13/UE), ces arguments ne sont pas soulevés.

²⁷⁹ Dans la sous-section 3.2.1. relative à la grille d'analyse, le code « principes juridiques » peut être décrit comme suit : « Il est attribué aux parties du texte faisant explicitement référence soit à des principes juridiques, soit à des bases juridiques définies. Il est généralement présent dans les débats sur des prises de décisions relatives à des mesures de réglementation, et parfois a été associé au code "réglementation". »

D'autres principes liés à la criminalité sont évoqués dans de rares interventions concernant la réglementation des infractions liées à la pornographie juvénile en ligne. Parmi d'autres, l'intérêt supérieur de l'enfant est mentionné à plusieurs reprises, en faisant explicitement référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000).

La difficulté majeure consiste à légiférer sur un environnement technologique international et à établir le meilleur niveau de réglementation local, national et international. On estime que la protection des enfants est l'une des questions sensibles qui met en évidence la nécessité d'établir « un cadre juste et équitable ». Cette idée est bien décrite ici :

« Établir des règles précises dans un environnement technologique qui est en grande partie dans un état de flux n'est pas facile. La question pourrait d'ailleurs être posée : dans quelle mesure est-il possible de réglementer ? Il est nécessaire de trouver un cadre juste et équitable, comportant des principes forts et restrictifs, en relation avec des questions sensibles telles que la protection des mineurs, tout en veillant à ce que les acteurs du secteur ne soient pas pénalisés. »²⁸⁰

Les principes juridiques de l'Union européenne : d' « attribution », de « subsidiarité » et de « proportionnalité »

Le processus décisionnel des institutions européennes repose sur trois principes qui se distinguent par le niveau d'intervention de l'Union européenne sur les États membres : « attribution », « subsidiarité » et « proportionnalité ». Selon le principe d'attribution, les compétences de l'Union européenne sont conférées par les États membres et assignées par les traités, dans les limites de certains domaines spécifiques. L'utilisation des compétences de l'Union européenne est sanctionnée par deux autres principes. Le principe de subsidiarité sanctionne le niveau d'intervention dans le cadre des compétences partagées entre l'Union européenne et les pays membres. Selon ce principe de subsidiarité, le niveau d'intervention de l'Union européenne varie en fonction des sujets traités : l'aspect central est le marché intérieur pour lequel il est nécessaire de mettre en place une régulation et des politiques internationales.

Les compétences de l'Union européenne changent dans les différents secteurs : des compétences exclusives relatives par exemple à la politique commerciale commune et à la compétition pour le marché intérieur ; des compétences partagées parmi lesquelles celles qui concernent le développement technologique, la zone de liberté, sécurité et justice, et la politique sociale ; des actions de coordination et de soutien en rapport avec l'industrie, la culture et l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et les sports. Enfin, le principe de proportionnalité détermine les compétences de l'Union européenne. Ces trois principes sont énoncés à l'article 5 du traité de l'Union européenne et les critères d'application des deux derniers principes sont décrits dans le protocole n° 2 en annexe aux traités. (Formation proposée par Edward Best pour l'EIPA European Institute of Public Administration à Bruxelles le 24 février 2016.)

Figure 34. Les principes juridiques de l'Union européenne

²⁸⁰ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

Dans les débats sur la politique audiovisuelle, les principes juridiques les plus mentionnés sont ceux relatifs au niveau de réglementation des institutions responsables pour l'application des lois²⁸¹.

Selon le principe du pays d'origine, chaque État membre approuve les normes appropriées pour la diffusion du contenu audiovisuel sur son territoire et en établit une réglementation. Ce principe diversifie le panorama européen de l'audiovisuel, car il entérine le fait que la priorité de la réglementation vient du pays d'où le contenu est diffusé. Par ailleurs, son application est critiquée et considérée comme anachronique face à un marché audiovisuel de plus en plus transnational, comme indiqué dans cet extrait :

« L'aspect le plus problématique de la directive est la manière dont les États membres sont dispensés de la responsabilité du contenu des programmes diffusés au-delà de leurs frontières. La notion de frontière étatique, ou celle d'une UE composée d'États-nations, est un anachronisme dans le monde des médias d'aujourd'hui et il serait irresponsable d'ignorer les programmes simplement parce qu'ils sont diffusés en dehors des frontières nationales. »²⁸²

Parmi les motivations défendant le principe du pays d'origine, on remarque des raisons de nature économique et législative, telles que la possibilité du libre échange des services audiovisuels sur le marché européen et la simplification des procédures réglementaires pour les entreprises européennes. Les chaînes télévisuelles pourront diffuser dans toute l'Europe en ayant leur siège dans un État membre²⁸³. De plus, les producteurs de programmes télévisuels ne seront pas sujets à des réglementations supplémentaires, ce qui permettrait une vente et une circulation majeures des productions européennes. Par conséquent, le principe défend des intérêts économiques en faveur du marché unique européen, comme affirmé dans ce court extrait :

« Nous ne devons pas permettre aux ennemis du marché unique de gagner avec leurs arguments. »

À cet égard, certaines interventions font référence au processus de Lisbonne²⁸⁴, aux forces économiques des nouveaux médias électroniques et du marché intérieur de l'Europe. En

²⁸¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

²⁸² *Ibidem*.

²⁸³ Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

²⁸⁴ La stratégie de Lisbonne se donne comme objectif de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. » En 2005, suite à un premier état des lieux, des échecs ont été remarqués dans sa mise en œuvre et elle a été centrée à partir de cette année sur le développement économique et le marché du travail.

conséquence, face au développement technologique, l'attention se porte sur les intérêts économiques et culturels :

« Dans une ère de progrès technologique rapide à l'échelle mondiale et le changement que ce progrès apporte avec lui, nous devons veiller à ce que ce changement favorise le développement culturel et économique dans toute l'Europe, ainsi que dans chaque pays. »²⁸⁵

Cependant, le principe du pays d'origine, même en étant considéré comme la base de la liberté des médias en Europe, peut être contourné par certains États membres. Son application dépend de l'harmonisation des réglementations sur la protection des enfants, qui constitue l'un des sujets les plus sensibles²⁸⁶.

En 2007, le principe du pays d'origine était décrit comme « une base meilleure et plus forte pour la diversité mais aussi pour la télévision européenne commune », offrant de « meilleures conditions pour une industrie cinématographique européenne » et « une meilleure couverture des médias libres dans les frontières européennes ». De plus, ce principe a permis d'atteindre :

« un objectif commun pour les formes traditionnelles et nouvelles de télévision, quelle que soit la plateforme »²⁸⁷.

Un intervenant présente le cas emblématique des médias britanniques qui diffusent des contenus audiovisuels en Suède, où la réglementation sur la protection de l'enfant est plus rigide qu'au Royaume-Uni. À cet égard, il propose que ces pays puissent décider de certaines activités sur leur territoire. Il conclut son intervention en exprimant sa contrariété dans la phrase suivante :

« La directive n'offre aucune solution, seul un problème permanent. »²⁸⁸

Un discours différent concerne le principe de subsidiarité, qui fait le trait d'union entre les deux séries de débats relatifs aux directives. La brève description de ce principe fournie par le Parlement européen est la suivante :

« Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union, le principe de subsidiarité, inscrit dans le traité sur l'Union européenne, définit les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres. »²⁸⁹

²⁸⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

²⁸⁶ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²⁸⁷ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

²⁸⁸ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

²⁸⁹ Parlement européen. Le principe de subsidiarité. Fiches techniques sur l'Union européenne. 2016.

Les interventions au Parlement européen tendent à définir l'extension du niveau de pertinence de l'Union européenne par rapport aux différentes questions nationales, comme indiqué ci-dessous :

« Je suis tout à fait clair sur le fait que le principe de subsidiarité doit être renforcé et que l'UE doit donc s'abstenir de formuler des politiques sur un large éventail de domaines dans lesquels les problèmes politiques ne sont pas de nature transfrontalière. L'UE devrait s'en tenir aux principales questions politiques. »²⁹⁰

La définition des limites de l'action des institutions européennes sur des problèmes de nature non transnationale est réaffirmée dans une autre intervention, où est précisée la distinction entre l'application du principe de subsidiarité et une tentative d'harmonisation. Autrement dit, l'objectif est la définition de règles minimales afin de permettre une coopération entre les institutions européennes et les États membres. Cette position, qui défend ce principe essentiel, est exprimée comme suit :

« Cela ne signifie pas harmonisation. Personne ne veut cela, personne n'en a parlé et personne n'a l'intention de la mettre en œuvre. L'idée est d'élaborer des règles minimales. Je suis la dernière personne à attaquer la subsidiarité. Je la défends parce qu'elle est essentielle. La subsidiarité doit cependant servir à quelque fin et ne pas agir comme un écran. »²⁹¹

La préoccupation concernant l'harmonisation est due à la défense de la diversité culturelle parmi les pays, qui reflète la variété de définitions de certains concepts, parmi lesquels ceux d'« enfant » et de « contenu violent »²⁹².

Par ailleurs, la subsidiarité implique un risque de déresponsabilisation de la part des États membres ; comme l'a souligné un orateur, il est nécessaire d'éviter cette possibilité :

« La subsidiarité doit être saluée. Et nous voulons la préserver ; mais je vous en prie, ne nous cachons pas derrière. Il est de notre devoir de faire quelque chose. »²⁹³

Ce principe est interprété également comme une garantie du respect de la fonction de service public de la part des télévisions non commerciales et exprimé dans l'affirmation ci-après :

« Je voudrais donc que nous puissions nous mettre d'accord sur la façon de redéfinir le rôle des chaînes de télévision publique. Elles sont fondamentales, à condition qu'elles respectent le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'elles réalisent les programmes que les spectateurs souhaitent visionner et ne peuvent pas voir sur les canaux commerciaux. »²⁹⁴

²⁹⁰ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

²⁹¹ *Ibidem.*

²⁹² *Ibidem.*

²⁹³ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

²⁹⁴ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

Un exemple d'application de ce principe est l'amendement 27 de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE), qui fait référence à la publicité destinée aux enfants pour des produits alimentaires malsains²⁹⁵. On remarque au fil du temps une adhésion progressive à un tel principe et aux valeurs qu'il défend par rapport aux productions audiovisuelles. Les avantages de l'application du principe de subsidiarité sont la diversité culturelle et médiatique, la protection législative pour les producteurs indépendants, la contribution des services non linéaires aux productions européennes et l'imposition de limites au placement des produits²⁹⁶.

Même dans les débats relatifs à la lutte contre la pédopornographie, dans certaines interventions nous citons des principes juridiques spécifiques ; il s'agit de celui de subsidiarité, de la double criminalité, de la confidentialité dans certaines professions et de la personnalité. En 2000, ces derniers principes mettent en évidence la nécessité d'agir avec des punitions efficaces contre les crimes liés à la pédopornographie, ce qui ressort de la phrase suivante :

« Nous devrions agir selon le principe de la personnalité afin de punir les actes criminels aussi efficacement que possible. »²⁹⁷

Enfin, les droits de l'enfant, tels qu'ils sont garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000), sont évoqués à plusieurs reprises. Les trois interventions suivantes en sont des exemples :

1. « Tous les enfants doivent avoir droit à une enfance ! Cela devrait être un droit humain fondamental. »²⁹⁸
2. « Les abus sexuels sur les enfants et la pornographie impliquant des enfants sont contraires au code mondial des droits de l'enfant adopté par l'ONU et, en même temps, contreviennent aux droits fondamentaux de l'homme. »²⁹⁹
3. « Les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, y compris les images pédopornographiques, constituent des violations extrêmement graves des droits fondamentaux, en particulier du droit de l'enfant à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être, tel qu'il est consacré par la Convention des Nations unies de 1989 relative aux droits de l'enfant et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. »³⁰⁰

²⁹⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

²⁹⁶ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

²⁹⁷ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

²⁹⁸ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

²⁹⁹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁰⁰ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

En 2015, d'autres argumentations se réfèrent aux principes sur lesquels les textes législatifs sont conçus, notamment l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant. Le premier constitue une « considération primordiale pour le législateur », comme souligné dans l'extrait suivant :

« Si l'Internet offre un incontestable espace de liberté, il est nécessaire, comme le fait la résolution, de rappeler que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale pour le législateur. »³⁰¹

Le texte de la réglementation se concentre tout d'abord sur l'intérêt supérieur de l'enfant, au-delà de l'incontestable espace de liberté offert par la Toile.

La référence aux principes juridiques est donc limitée à quelques interventions. Nous avons voulu en prendre note parce que nous considérons comme crucial le fait de réfléchir à l'évolution de l'application des deux principes du pays d'origine et de subsidiarité. Ces considérations – qui émergent dans les débats – sont à la base des choix politiques des années suivantes par rapport à la réglementation des services de médias audiovisuels en ligne. L'attention accordée aux principes juridiques remonte à la période antérieure à 2007 ; cette date marque un tournant dans les décisions sur la réglementation après la publication du texte de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE).

³⁰¹ *Ibidem.*

4.4. Remarques conclusives au chapitre 4

Ce quatrième chapitre a présenté les résultats relatifs à la variété des interprétations politico-juridiques de certains termes et de leurs définitions, outre l'étude des principes juridiques impliqués dans le processus législatif. Dans la première section, nous avons relevé que l'exigence d'encadrer et de désigner les définitions associées aux services de médias audiovisuels par des expressions linguistiques fixes constitue un défi crucial dans un environnement technologique en mutation constante et rapide. Les dispositifs technologiques sont en effet des objets en eux-mêmes mutables, dont les caractéristiques techniques, les fonctions relationnelles et les usages sociaux évoluent rapidement. Cela implique des difficultés d'adaptation législative au niveau national et international. L'application de la méthode Alceste sur les définitions des termes a donné quatre classes, qui ont mis en évidence les groupes de mots récurrents dans les débats. Sur le plan sémantique, ces classes ont été respectivement intitulées comme suit : l'importance de la protection des enfants (classe 1, 24,24 % du corpus), la difficulté de définir certains termes (classe 2, 24,24 %), la limite d'âge des enfants (classe 3, 18,18 %), et la variété des définitions relatives aux services de médias audiovisuels (classe 4, 33,33 %).

Une analyse de contenu plus approfondie a été menée sur les discussions relatives aux définitions des termes dans les débats sur la directive Services de médias audiovisuels. Ces résultats se concentrent notamment sur les termes de « service public », « œuvre audiovisuelle européenne », et sur la « distinction entre services linéaires et non linéaires ». À propos du service public, nous soulignons par exemple son rôle dans la garantie du pluralisme et l'accès libre à la culture. Cependant, sa défense devrait respecter les conditions financières qui permettent de le distinguer des services commerciaux. La définition d'une « œuvre audiovisuelle européenne » facilite la circulation des œuvres nationales en Europe, et par conséquent les échanges culturels. Une différenciation est faite avec des œuvres non européennes, et le principe du pluralisme est encore une fois soulevé. La « distinction entre services linéaires et non linéaires » repose sur des facteurs psychosociaux, comme le choix des utilisateurs et la formation de l'opinion publique, sur des aspects économiques et des éléments technologiques, tels que le type de service et la modalité de diffusion du contenu.

La deuxième section concerne les interprétations législatives des concepts de contenu « nuisant gravement » et « susceptible de nuire » aux enfants, et de « mineur » ; nous synthétisons ici nos observations. Parmi les contenus gravement préjudiciables, presque tous les pays incluent la pornographie, à l'exception de la France, la Grande-Bretagne, la Lituanie

et la Pologne. Nous remarquons l'influence des différences culturelles, par exemple dans le fait que la France et l'Angleterre considèrent comme « nuisant gravement » aux enfants seules les formes les plus violentes de pornographie ; au contraire, la Pologne interdit toute forme de scène érotique. Un discours similaire mais bien plus complexe et articulé se retrouve dans les différentes interprétations de la limite d'âge des mineurs ; cela est particulièrement évident par rapport aux classifications par âge appliquées aux plages horaires de diffusion restreinte à la télévision dans l'Union européenne. Une limitation aux mineurs de moins de 18 ans est commune à tous les pays, excepté les Pays-Bas ; néanmoins, des différences sont remarquées dans les âges désignant l'adolescence, qui varient entre 12, 14, 15 et 16 ans.

Les résultats de l'analyse effectuée dans la troisième section sur les principes juridiques du pays d'origine et de subsidiarité montrent que plusieurs interventions relatives à ces principes visent à identifier l'entité juridique responsable des crimes effectués dans des environnements supranationaux, tels que la Toile. Le principe du pays d'origine établit que la réglementation du contenu audiovisuel est sous la responsabilité du pays de diffusion. Parmi les argumentations relatives à ce principe, nous trouvons une critique portant sur l'anachronisme de son application dans un marché transnational. Par ailleurs, ce principe facilite le libre échange des œuvres et simplifie les procédures de réglementation. Son importance est liée à la création d'un marché unique européen, même en tenant compte des possibles difficultés d'harmonisation dans les pays membres. A contrario, le principe de subsidiarité fixe les priorités d'action de l'Union européenne sur les États membres. Des interventions critiques mettent en évidence l'importance de limiter l'action de l'Union européenne sur les questions transfrontalières, la différence avec l'harmonisation et le risque de déresponsabilisation des États membres. Les avantages de la mise en œuvre de ce principe sont la diversité culturelle, la protection législative pour les producteurs indépendants et les limites au placement de produit.

Chapitre 5.

Les défis politiques européens en matière de contenus sexuels nuisibles, risqués et criminels sur la Toile

Dans la prise de décision relative à la réglementation et à la politique de la Toile, un rôle crucial est joué par les descriptions des contenus sexuels nuisibles en ligne pour les enfants dans le cadre des débats parlementaires européens. Ce chapitre présente les résultats de la méthode Alceste et de l'analyse de contenu appliquées aux 45 débats parlementaires ayant eu lieu entre l'année 2001 et 2016³⁰². La question à laquelle nous souhaitons répondre est la suivante : comment les orateurs du Parlement européen ont-ils représenté les contenus sexuels nuisibles en ligne pour les enfants ?

Dans la première section, nous présentons les résultats de la méthode Alceste. Très utilisée par les chercheurs des représentations sociales³⁰³, son adoption a eu pour objectif d'étudier la pensée collective des orateurs au Parlement européen. Par ailleurs, nous avons gardé une perspective sociologique, notamment en nous appuyant sur des méthodologies développées en psychologie sociale. Selon les résultats de la classification descendante hiérarchique, les contenus sexuels nuisibles pour les enfants font référence aux *mesures politiques européennes* (groupe 1), aux *abus et exploitation sexuels* (groupe 2), aux *risques de violence* (groupe 3), aux *opportunités en ligne* (groupe 4). Le chapitre poursuit cette réflexion sur les descriptions des risques audiovisuels sexuels en exposant les résultats de l'analyse de contenu. Dans la deuxième section, plusieurs éléments critiques pour la politique européenne d'Internet sont mis en

³⁰² Nous avons procédé à cette analyse en nous inspirant d'un texte de Flichy sur les imaginaires des TIC. LAKEL, Amar, MASSIT-FOLLEA, Françoise, ROBERT, Pascal (dir.). *Imaginaires des technologies d'information et de communication*. Paris : Éditions Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

³⁰³ L'expression « représentation collective » a été proposée pour la première fois par Durkheim, puis réélabore par Serge Moscovici sous le terme de représentation sociale. Le texte de Durkheim est intitulé « Représentations individuelles et représentations collectives » (*Revue de Métaphysique et de Morale*, mai 1898, vol. 6). Dans les années 1970, Moscovici s'inspire de Durkheim et adopte le concept de représentation sociale. Il étudie la genèse, la transmission et la transformation de la pensée collective sur la psychanalyse au sein de groupes sociaux spécifiques en France (Moscovici, 1961-1976).

évidence : la double nature de la Toile en tant que source de dangers et d'opportunités ; la lenteur du processus décisionnel ; la dimension internationale du numérique ; la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle³⁰⁴.

³⁰⁴ Certaines parties de ce chapitre se sont inspirées par des analyses présentées dans le cadre de ma thèse en psychologie sociale, soutenue à l'Université Sapienza de Rome sous le titre *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet: Social Representations, Scientific Knowledge and Political Ideology*. PASTORINO, Agnese. *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet : Social Representations, Scientific Knowledge, and Political Ideologies in European Parliamentary Debates*, Thèse de doctorat : Sociologie : Rome : Sapienza University : 2017.

5.1. Les mesures politiques européennes vis-à-vis des risques et des opportunités en ligne

La méthode Alceste a été appliquée à l'aide du logiciel IRaMuTeQ³⁰⁵. Nous avons observé les classes de mots les plus présentes, leurs relations et les différentes occurrences lexicales. De plus, la classification descendante hiérarchique a restitué une synthèse des arguments principaux, en complétant les analyses qualitatives. L'analyse d'Alceste visait à comprendre comment le problème était traité dans les débats, quels étaient les mots récurrents, quelles idées étaient exprimées dans chaque classe et quelles étaient les relations entre elles³⁰⁶.

La méthode Alceste a été appliquée aux parties du discours relatives à la « description du problème », extraites des 45 débats parlementaires. La démarche méthodologique a consisté d'abord dans la construction du corpus, puis dans une analyse statistique des segments de texte, et enfin dans une analyse sémantique. La construction du corpus a été réalisée selon la codification et l'extraction des parties de texte par le biais du logiciel ATLAS.ti³⁰⁷. En utilisant cette méthode, développée par Reinert et souvent adoptée dans la théorie des représentations sociales, le logiciel IRaMuTeQ retrace les occurrences des termes les plus présents dans certaines classes et représente leurs associations. Les premiers résultats traités par le logiciel sont présentés sous la forme des tableaux et graphiques suivants.

³⁰⁵ L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3. Il s'agit de la version *open source* d'Alceste.

³⁰⁶ Au début, nous avons même eu la curiosité de reconstruire une évolution chronologique de l'utilisation des mots, à laquelle nous avons renoncé par faute de temps et expertise. Cette analyse aurait demandé une connaissance plus vaste des politiques européennes. Par exemple, un expert qui se serait occupé pendant des années de réglementation et politique européennes aurait été capable d'interpréter l'évolution chronologique ; en revanche, dans notre cas, la formulation des hypothèses et l'analyse des résultats étaient déjà complexes.

³⁰⁷ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

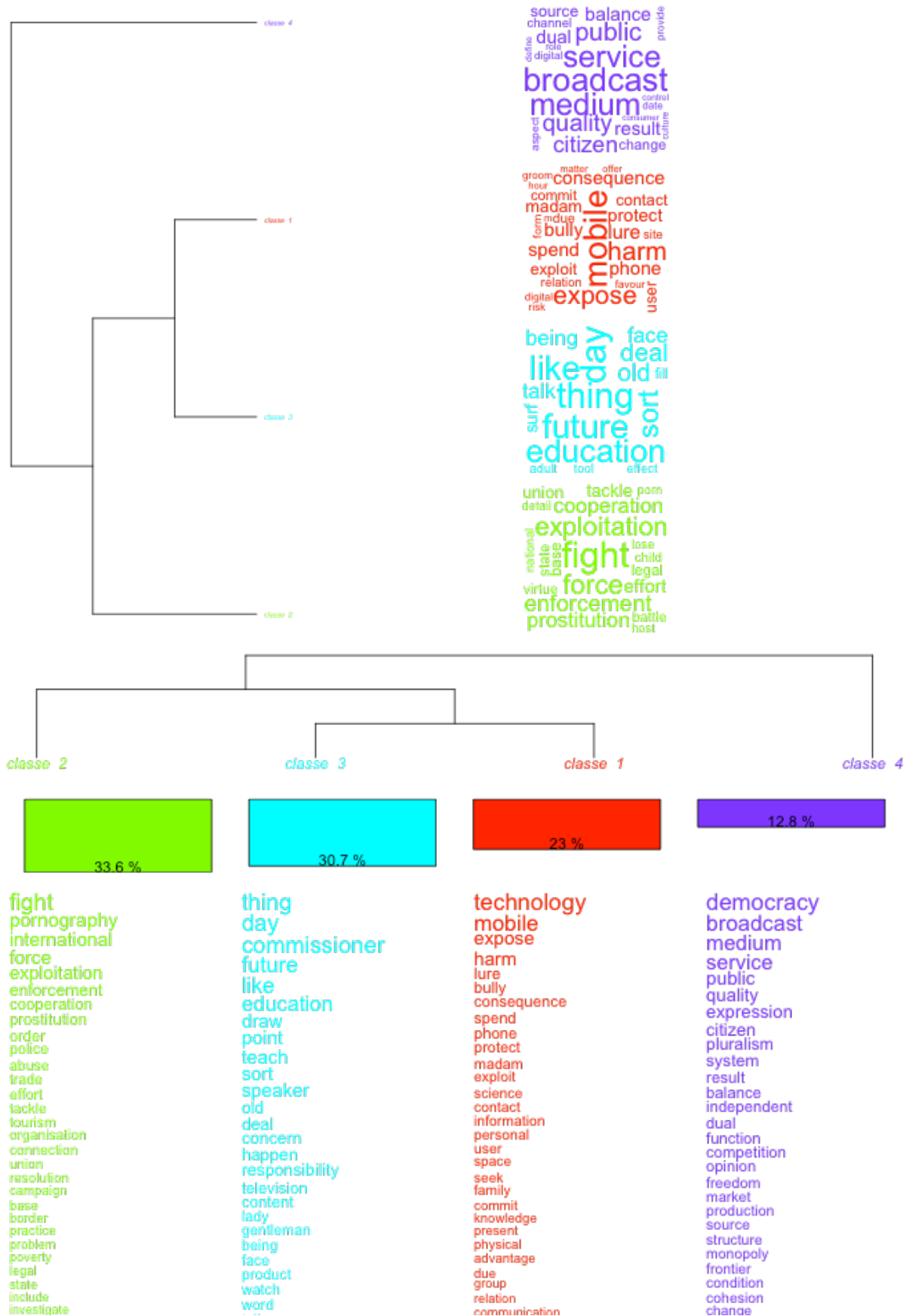


Figure 35. Dendrogrammes à partir de la classification hiérarchique descendante (CHD1) sur la « description du problème »

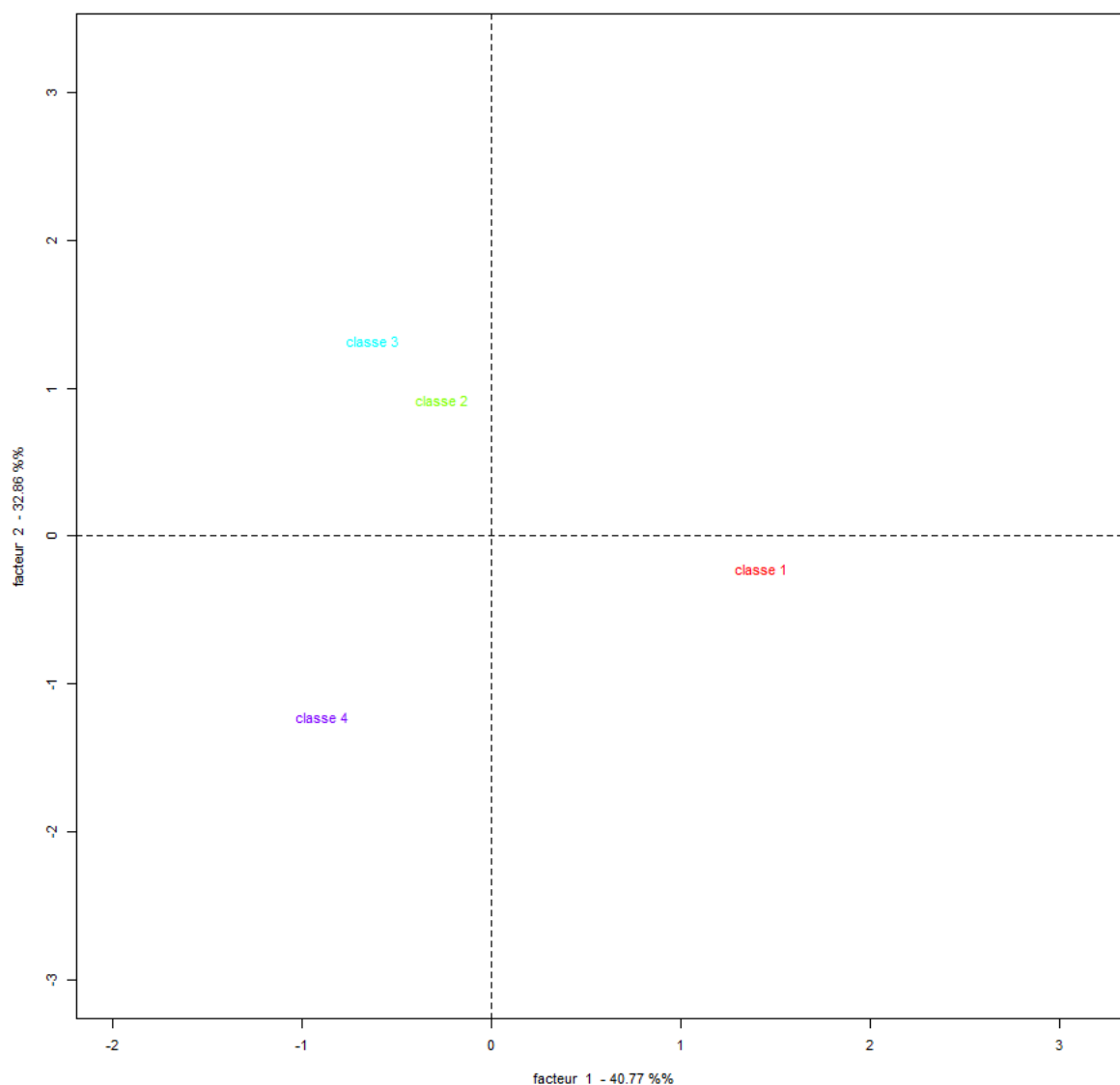


Figure 36. Représentations de l’analyse factorielle des correspondances (AFC) sur la « description du problème » – Classes – coordonnées – facteurs 1/2

Dans les tableaux, différentes valeurs dérivées de l’analyse d’Alceste sont indiquées. Comme décrit en détail au troisième chapitre relatif aux choix méthodologiques, les informations contenues dans les tableaux sont : le nombre de segments de texte contenant le mot dans la classe (*eff. st.*) ou dans lesquels le terme est cité au moins une fois (*eff. total*), le pourcentage d’occurrence de termes sur les segments de texte dans la classe par rapport à l’occurrence dans le corpus (*pourcentage*), le chi square d’association entre le terme et la classe (*chi2*), le type grammatical qui identifie le mot dans le dictionnaire des formes (*type*), la forme (qui identifie le mot) et le niveau de signifiante de l’association entre le mot et le cluster (*P*)³⁰⁸.

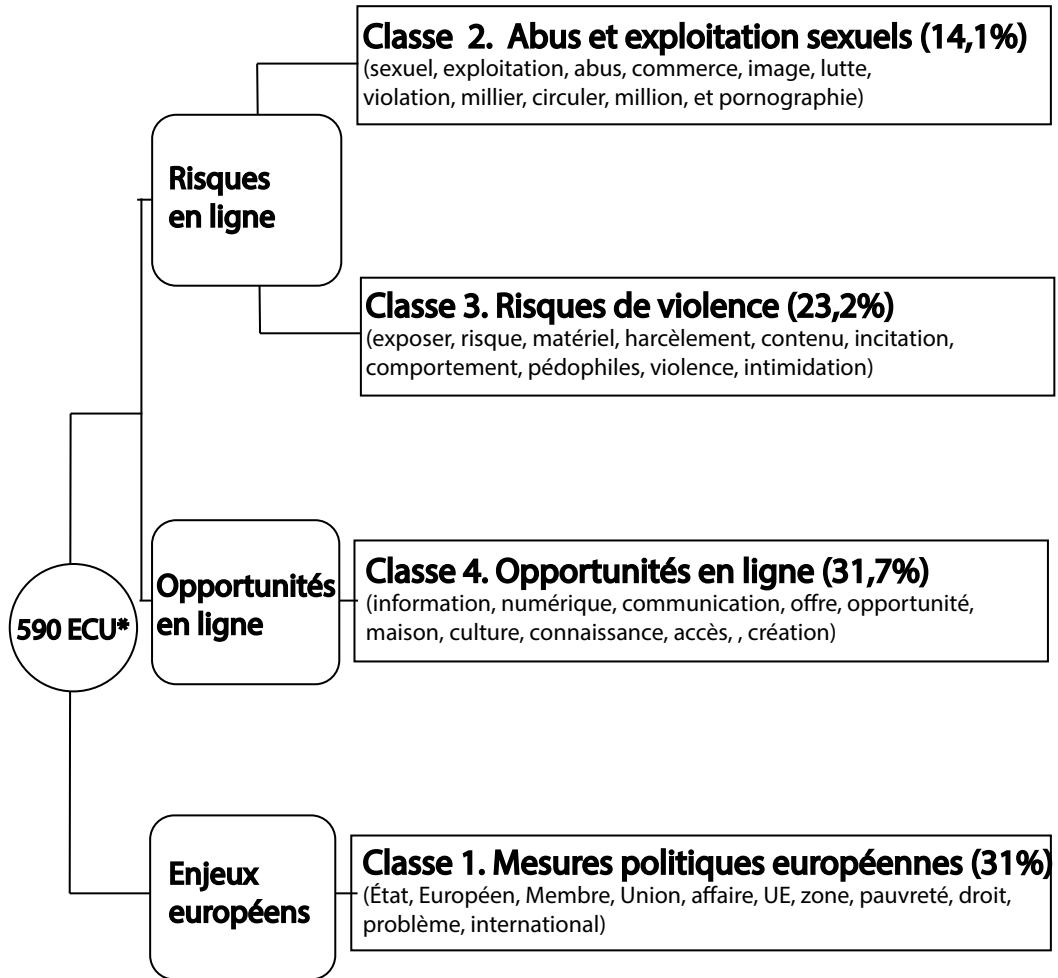
³⁰⁸ IRaMuTeQ, *Tutorial*, écrit par Vizeu Camargo, B., Justo, A. M., et traduit par Forte Teresa.

Cluster 1					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	183	590	31.02	****	
48	52	92.31	100.12	state	1,43E-17
39	42	92.86	80.82	european	2,47E-13
36	41	87.80	66.41	member	3,66E-10
28	29	96.55	61.22	union	5,11E-09
19	22	86.36	32.72	deal	1,07E-02
18	21	85.71	30.45	eu	3,43E-02
18	21	85.71	30.45	area	3,43E-02
12	12	100.00	27.24	poverty	1,79E-01
12	12	100.00	27.24	law	1,79E-01
28	42	66.67	26.86	problem	2,19E-01
13	14	92.86	25.63	international	4,13E-01
Cluster 2					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	83	590	14.07	****	
35	68	51.47	88.94	sexual	4,06E-15
22	32	68.75	83.69	exploitation	5,79E-14
32	67	47.76	70.98	abuse	3,61E-11
10	11	90.91	54.75	trade	1,37E-07
16	28	57.14	45.12	image	1,86E-05
14	27	51.85	33.42	fight	7,44E-03
6	8	75.00	24.91	violation	6,01E-01
4	4	100	24.60	thousand	7,05E-01
4	4	100	24.60	circulate	7,05E-01
5	6	83.33	24.06	million	9,35E-01
26	87	29.89	21.12	pornography	4,32E+00
Cluster 3					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
*	137	590	23.22	****	
25	30	83.33	64.06	expose	1,21E-09
36	54	66.67	62.93	risk	2,14E-09
18	26	69.23	32.30	material	1,32E-02
13	16	81.25	31.06	groom	2,50E-02
9	9	100.00	30.22	harassment	3,86E-02
23	40	57.50	28.28	content	1,05E-01
8	8	100.00	26.82	incitement	2,24E-01
10	12	83.33	24.83	behaviour	6,27E-01
8	9	88.89	22.11	paedophiles	2,58E+00
10	13	76.92	21.50	violent	3,53E+00
10	13	76.92	21.50	bully	3,53E+00
Cluster 4					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
*	187	590	31.69	****	
32	39	82.05	48.91	information	2,67E-06
15	16	93.75	29.25	digital	6,35E-02
10	10	100.00	21.92	communicate	2,84E+00
14	17	82.35	20.75	offer	5,24E+00
26	43	60.47	17.73	person	2,54E+01
11	13	84.62	17.20	opportunity	3,37E+01
9	10	90.00	15.97	home	6,42E+01
7	7	100.00	15.27	culture	9,33E+01
10	12	83.33	15.09	knowledge	1,03E+02
22	37	59.46	14.06	access	1,77E+02
6	6	100.00	13.06	create	3,01E+02

Tableau 26. Profils des classes relatives à la « description du problème »

Ce type d'observations, initialement quantitatives, génère une analyse qualitative ultérieure ; nous observons comment chaque terme est utilisé dans le corpus, dans quel contexte il est cité, quel est son sens principal. De la manière dont les différents mots sont associés, nous avons déduit un titre et une phrase qui décrivent la signification de la classe entière. Le résultat final de l'analyse d'Alceste est un graphique unique révisé par le chercheur lui-même, dans lequel nous observons toutes les informations les plus pertinentes : quels sont précisément les mots les plus utilisés dans chaque classe, dans quel ordre, quelles sont les classes, les pourcentages relatifs pour chaque classe, leurs associations. En ce qui concerne la description du problème, les résultats de la méthode Alceste ont été réélaborés par la représentation graphique suivante.

Analyse d'Alceste sur la « description du problème »



*ECU: Elementary Contextual Unit

Tableau 5. Classification descendante hiérarchique sur la description du problème

<p> Nombre de textes : 339 Nombre de segments de texte : 724 Nombre de formes : 3177 Nombre d'occurrences : 24207 Nombre de lemmes : 2529 Nombre de formes actives : 2112 Nombre de formes supplémentaires : 417 Nombre de formes actives avec une fréquence ≥ 3 : 827 Moyenne de formes par segment : 33.435083 Nombre de classes : 4 590 segments classés sur 724 (81.49%) </p>

Figure 37. Analyse d'Alceste sur la « description du problème »

L'analyse hiérarchique descendante des classes, basée sur le code « description du problème », a abouti à une division en quatre groupes lexicaux principaux. Ils ont été respectivement intitulés *Mesures politiques européennes* (classe 1), *Abus et exploitation sexuels* (classe 2), *Risques de violence* (classe 3), *Opportunités en ligne* (classe 4).

La classe 1, *Mesures politiques européennes* (31 %), indique que le problème devrait être abordé dans le cadre des initiatives européennes, en particulier par des solutions réglementaires au niveau international. Les onze premiers termes y sont : État, européen, membre, Union, affaire, UE, zone, pauvreté, droit, problème, international. La classe 2, *Abus et exploitation sexuels* (14,1 %), renvoie aux principaux problèmes des abus sexuels et de l'exploitation sexuelle des enfants, diffusés à travers des médias audiovisuels. Elle comprend des mots tels que : sexuel, exploitation, abus, commerce, image, lutte, violation, millier, circuler, million, et pornographie. La classe 3, *Risques de violence* (23,2 %), se rapporte aux risques auxquels la Toile expose l'utilisateur, incluant le harcèlement, la pédophilie, la violence, l'intimidation, etc. Ce groupe comprend les mots : exposer, risque, matériel, harceler, harcèlement, contenu, incitation, comportement, pédophiles, violence, intimidation. Enfin, la classe 4, *Opportunités en ligne* (31,7 %), équilibre le discours sur les risques avec celui sur une utilisation positive d'Internet ; elle indique principalement que le Net offre des opportunités précieuses pour la communication et l'information. Ce groupe est composé de mots comme : information, numérique, communication, offre, personne, opportunité, maison, culture, connaissance, accès, création.

Les classes 2 et 3 se réfèrent tous les deux aux risques et sont liés dans le dendrogramme, alors que les groupes 1 et 4 sont considérés séparément. Respectivement intitulés *Abus et exploitation sexuels* et *Risques de violence*, ces groupes de mots correspondent à 37,3 % du corpus. La classe 4, *Opportunités en ligne* représente le 31,7 % du corpus. La classe 1, *Mesures politiques européennes*, est liée au contexte du débat – le Parlement européen – et aux acteurs impliqués – les membres des institutions européennes ; elle comprend 31 % des mots. Pour finir, le discours est plus orienté sur les risques (37,3 %), parmi lesquels une place particulière est occupée par l'exploitation sexuelle (14,1%), que sur les opportunités (31,7%).

5.2. Les défis de la politique européenne relatifs aux risques et crimes en ligne

Nous présentons dans cette section les résultats de l'analyse menée sur les débats parlementaires européens relatifs à la « description du problème ». L'analyse de contenu visait à comprendre la façon dont les problématiques liées à l'usage de la Toile, et notamment les contenus sexuels nuisibles pour les enfants, étaient décrites. L'objectif était de reconstruire ces descriptions faites au Parlement européen, pour en comprendre l'influence sur les décisions politiques. Le corpus a été composé de 45 débats parlementaires et la codification a été menée par le biais du logiciel ATLAS.ti³⁰⁹. Toutes les interventions ont été collectées selon un ordre thématique.

L'analyse de contenu a alors identifié quatre sous-thèmes concernant l'Internet et les contenus sexuels nuisibles pour les enfants. La Toile est dépeinte comme un outil potentiellement dommageable et utile ; cette description se retrouve dans la première sous-section, intitulée *La double nature de la Toile : entre dangers et opportunités*. Par ailleurs, le Net est caractérisé par des évolutions technologiques rapides et une extension internationale, dont les références ont été rassemblées dans les sous-sections dédiées à *La lenteur du processus décisionnel* et *La dimension internationale du numérique*. La quatrième sous-section fait référence à *La pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle des enfants*.

La double nature de la Toile :
entre dangers et opportunités

La Toile est dépeinte comme une source d'opportunités, qui peut également être potentiellement dangereuse³¹⁰. Les bénéfices apportés se réfèrent à la diffusion de la connaissance, à l'information et à la communication³¹¹, autant qu'à des changements dans la façon de travailler et de produire³¹². D'autre part, l'utilisation accrue des nouveaux médias peut faciliter l'accès à la violence, à la pornographie et à la pédopornographie³¹³. L'autre tournant du développement technologique et de l'éducation aux médias numériques est décrit comme la disponibilité remarquable des « dangers des contenus illégaux et des comportements

³⁰⁹ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

³¹⁰ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

³¹¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

³¹² Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

³¹³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

nuisibles ». Cela est particulièrement problématique pour les enfants³¹⁴, même si les côtés négatifs touchent tous les âges³¹⁵. Trois exemples de cette double nature du Net sont énumérés ci-dessous :

1. « Il y a des nouvelles technologies, donc il y a des nouvelles formes d'utilisation par ceux qui menacent les enfants »³¹⁶ ;
2. « Ce qui semble souvent être un jeu peut entraîner des dommages psychologiques à vie »³¹⁷ ;
3. « Internet est une bénédiction pour de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons promouvoir l'économie et l'emploi, mais Internet est une malédiction pour ceux qui sont victimes de crimes »³¹⁸.

Un autre intervenant présente les deux faces opposées de la Toile. D'un côté, le Web est positivement représenté comme une « énorme avancée technologique » en termes d'opportunités sociales, professionnelles et éducatives, mais aussi en termes de diffusion informative et promotion culturelle. D'un autre côté, la technologie est dépeinte comme facilitatrice de l'activité criminelle en ligne, car elle permet aux délinquants de limiter les « efforts d'application de la loi » et de freiner l'enquête sur leurs crimes³¹⁹. De plus, Internet peut soutenir la liberté d'expression, d'action politique et d'association, mais il peut aussi ouvrir la voie à des activités criminelles, telles que l'augmentation de la pédopornographie³²⁰. L'accessibilité, la gratuité et la puissance en font, dès lors, un « instrument favori par les réseaux criminels »³²¹.

En ce qui concerne l'exposition des enfants aux « dangers de contenus illégaux et de comportement nuisible », elle est directement proportionnelle à la propagation des « nouvelles technologies » et à l'acquisition des compétences informatiques³²². De plus, les dispositifs mobiles rendent les risques encore plus accessibles à ce groupe de population qui est considéré comme le plus sensible « à l'information nuisible et incorrecte »³²³.

³¹⁴ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

³¹⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

³¹⁶ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

³¹⁷ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³¹⁸ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³¹⁹ *Ibidem*.

³²⁰ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote.

³²¹ *Ibidem*.

³²² Wednesday 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

³²³ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

La lenteur du processus décisionnel

Le déséquilibre entre la rapidité de l'avancée technologique et les rythmes des processus de décision politique et réglementaire est débattu à plusieurs reprises. L'accélération du développement technologique implique une difficulté à réglementer les risques en ligne, comme expliqué dans l'extrait suivant :

« L'Internet, ainsi que d'autres fonctionnalités de la nouvelle technologie, est particulièrement dangereux car la législation et les pratiques juridiques ne sont pas assez rapides et leurs solutions sont en retard sur les menaces possibles. »³²⁴

Une mise à jour de la réglementation est alors considérée comme nécessaire, car les innovations technologiques permettent d'éviter le contrôle étatique³²⁵. Par ailleurs, la recherche de solutions réglementaires est complexe en raison du passage de la télévision aux nouvelles technologies. L'inclusion du grand nombre de typologies de médias a entraîné un changement de titre de la directive Télévision sans frontières en Services de médias audiovisuels. Cette modification a souhaité inclure les médias audiovisuels et l'Internet³²⁶. L'adoption du terme « services de médias audiovisuels » a étendu l'application de la directive à l'Internet, aux dispositifs mobiles et aux nouvelles technologies³²⁷.

Dans les débats les plus récents, le changement technologique est décrit comme une convergence de la Toile et de la télévision, qui permet d'avoir accès à des fonctions digitales pour accéder aux programmes télévisuels sur d'autres dispositifs³²⁸. Les télévisions connectées sont au nombre de 40,5 millions et rentrent dans les maisons des citoyens³²⁹. Le développement de la diffusion digitale a des implications sur la définition des principes concernant l'accès public³³⁰.

Dans le débat du 11 mars 2015 relatif à la lutte contre les abus sexuels d'enfants sur Internet, un intervenant souligne l'importance de mettre en place des mesures spécifiques dans des temps brefs. Parmi celles-ci, on rappelle notamment le retrait immédiat des contenus illicites, l'application rapide des mesures et la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les risques en ligne auprès des parents et éducateurs. La question temporelle est aussi reprise dans

³²⁴ *Ibidem*.

³²⁵ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

³²⁶ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

³²⁷ Wednesday, 12 March 2014 - Strasbourg - Preparing for a fully converged audiovisual world.

³²⁸ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

³²⁹ Wednesday, 12 March 2014 - Strasbourg - Preparing for a fully converged audiovisual world.

³³⁰ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

la considération des dix années passées depuis le premier rapport du Parlement européen sur le même thème. Par conséquent, l'orateur exhorte à agir rapidement :

« Si nous ne mobilisons pas toutes nos forces, nous allons perdre cette bataille contre la pédopornographie sur l'internet. »

De plus, le problème de la diffusion de la pédopornographie est associé aux caractéristiques technologiques de l'Internet et à son développement rapide par rapport aux processus réglementaires, comme exprimé ci-dessous :

« Internet ainsi que d'autres caractéristiques de la nouvelle technologie sont particulièrement dangereux parce que la législation et la pratique juridique ne sont pas assez rapides et leurs solutions sont en retard sur les menaces possibles. »

À cela s'ajoute le fait que les progrès technologiques semblent être accélérés par de nouveaux phénomènes, comme le *Dark Web*, le *Deep Web* et le marché noir en ligne³³¹.

La dimension internationale du numérique

La dimension internationale de la technologie numérique est représentée comme une limite pour la mise en œuvre des politiques, par exemple en ce qui concerne l'élimination du matériel illicite, l'identification des criminels et l'application de sanctions au-delà des frontières nationales. La phrase suivante souligne cette difficulté dans le processus d'élaboration des politiques :

« Nous faisons de notre mieux pour l'éliminer d'Internet, mais c'est un World Wide Web et nous n'avons pas accès à ces contenus partout. »³³²

L'utilisation de cette technologie internationale protège la vie privée et l'anonymat des utilisateurs et des fournisseurs de pornographie et de pornographie juvénile. La criminalité en ligne est décrite comme un problème international dans l'extrait suivant :

« Par le biais d'Internet, les délinquants sexuels d'enfants commettent leurs atrocités et leurs infractions à travers les frontières ; par conséquent, nous ne pouvons pas laisser les frontières nous empêcher de les arrêter. »³³³

En outre, les images illicites sont localisées dans des serveurs hors des frontières européennes, aux États-Unis, en Russie et en Asie, ce qui constitue un défi supplémentaire pour la prévention internationale du crime³³⁴. Enfin, le réseau international de pédophiles est bien organisé par rapport aux limites des autorités chargées de l'application de la loi³³⁵. Un autre

³³¹ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³³² Tuesday, 16 May 2006 - Strasbourg - Commission Question Time.

³³³ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³³⁴ Wednesday 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

³³⁵ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

problème est l'attention très variable que les États membres portent à cette question. Même le fait que les entreprises privées se trouvent sous différentes juridictions constitue un obstacle majeur pour l'investigation des crimes³³⁶.

De ce fait, la dimension dénationalisée du cyberespace met l'accent sur la nécessité d'harmoniser la réglementation européenne, de prendre des mesures internationales³³⁷ et de contrôler le crime international par le biais de la coopération³³⁸. Les forces de l'ordre d'un seul pays ne peuvent pas contrôler les crimes sur une technologie comme l'Internet qui « ne connaît pas de frontières »³³⁹.

Le développement d'une coopération internationale, notamment par le biais de l'Alliance mondiale contre la pédopornographie sur Internet³⁴⁰, est recommandé³⁴¹. La solution devrait être trouvée au niveau international, car le problème est présent dans plusieurs pays. Un certain nombre d'interventions se concentrent sur l'urgence et la nécessité d'appliquer des mesures³⁴².

Le problème de l'internationalité s'applique également aux retards dans les ratifications des conventions. À cet égard, en 2009, divers documents n'ont pas été ratifiés. Il s'agit du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants dans la Convention internationale des droits de l'enfant (2000), non ratifié par 8 pays, du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, connu sous le nom de Protocole de Palerme (2002), non ratifié par 4 pays, et de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (2001), non ratifiée par presque la moitié des États membres³⁴³. De plus, en 2015, près de la moitié des États membres n'ont pas appliqué la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE)³⁴⁴.

La pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle

³³⁶ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³³⁷ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³³⁸ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

³³⁹ *Ibidem*.

³⁴⁰ L'Alliance mondiale contre la pédopornographie sur Internet a été signée en 2012 par 48 pays, incluant 27 pays de l'Union européenne, les États-Unis et les vingt États suivants : Albanie, Australie, Cambodge, Corée du Sud, Croatie, Géorgie, Ghana, Japon, Moldavie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Nigeria, Norvège, Philippines, Serbie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Vietnam.

³⁴¹ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁴² *Ibidem*.

³⁴³ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁴⁴ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

La pédopornographie constitue une violation des droits fondamentaux établis par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)³⁴⁵. Le rôle de l'Europe en tant que « garant des droits des citoyens, en particulier pour le bien-être et la protection des enfants » est formulé dans plusieurs documents, parmi lesquels l'Agenda européen pour les droits de l'enfant adopté en 2011, et la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (92/2011/UE). Cette dernière pourrait permettre de poser des limitations à la Toile, mais une évaluation détaillée de la mise en œuvre manque. Il est donc fondamental de vérifier l'efficacité des mesures législatives³⁴⁶. Son importance est soulignée dans l'affirmation suivante :

« La directive sur les abus sexuels des enfants est le document le plus important, car il comprend un grand nombre d'outils pour améliorer l'efficacité des États membres et faciliter la coopération internationale dans la lutte contre ce type de crime. »³⁴⁷

Parmi les risques audiovisuels en ligne, la pornographie juvénile est considérée comme le pire phénomène sur Internet ; sa diffusion est décrite en 2000 par un orateur comme l'effet de deux phénomènes : le « boom de la pornographie en général » et « l'exploitation des enfants à des fins sexuelles ». Le problème est l'existence d'une demande de pornographie et pédopornographie, pour laquelle l'Internet permet de « masquer le consommateur et de garder les fournisseurs, pour la plupart, dans l'ombre »³⁴⁸. La relation avec la pornographie est justifiée par une forme d'accoutumance faisant en sorte que le spectateur est « nécessairement conduit finalement à chercher des stimuli toujours plus forts, comme un toxicomane ». La disponibilité permanente de matériel sexuel dans la sphère privée, y compris l'abus sexuel, est l'un des défis majeurs³⁴⁹. La diffusion de ces crimes est associée à la liberté sexuelle promue par les positions de certains partis de gauche, comme exprimé ci-dessous :

« Je suis particulièrement heureux parce que, jusqu'à présent, de nombreux groupes de gauche en Europe se sont battus ouvertement pour la plus grande liberté sexuelle possible, tout en n'accordant pas d'attention aux conséquences de ce plan d'action en ce qui concerne les enfants. Il y a eu des tentatives pour former même des partis politiques pédophiles. Cela doit remplir d'horreur chaque citoyen décent de l'Union européenne »³⁵⁰.

³⁴⁵ *Ibidem*.

³⁴⁶ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

³⁴⁷ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁴⁸ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁴⁹ *Ibidem*.

³⁵⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

Parmi les conséquences de la diffusion de sites pornographiques, l'orateur mentionne même le divorce et les familles monoparentales³⁵¹. Une autre intervention fait référence aux effets de la pornographie sur les capacités cognitives des enfants :

« Avec l'utilisation de technologies telles que l'IRM et le criblage chimique, nous savons maintenant que la pornographie modifie les cerveaux en développement des enfants et stimule la production de substances chimiques du cerveau hautement addictives. Les chercheurs ont même comparé l'utilisation à long terme de la pornographie sur Internet aux effets dévastateurs de l'héroïne. »³⁵²

L'accès à la pédopornographie peut avoir lieu de façon anonyme, rapidement et au-delà des frontières nationales par le biais du Web, ce qui permet d'augmenter la distribution de la pédopornographie et de banaliser l'infraction. Ce type de délinquance est constamment en augmentation³⁵³. Les sites de pornographie juvénile sont décrits comme « évolutifs, qui s'adaptent constamment et qui sont compliqués à contrôler »³⁵⁴. L'abus sexuel sur les enfants a été transformé avec l'avènement de l'Internet et des nouvelles technologies. La Toile a multiplié la diffusion des images, les portables et les caméras vidéos en ont facilité la production et la diffusion³⁵⁵.

De ce fait, de nouvelles réponses et formes de détection devraient être individuées pour faire face à ces nouvelles pratiques pédopornographiques. Les réseaux criminels ont accès à des systèmes technologiques de haut niveau, comme le décrit cette intervention :

« Les délinquants de la pornographie juvénile opèrent de plus en plus dans des groupes internationaux en ligne qui utilisent une technologie de haut niveau et des protocoles de sécurité pour contrecarrer les efforts d'application de la loi à enquêter sur leurs crimes. »³⁵⁶

La disponibilité de la pornographie juvénile sur le *Deep Web* et le *Dark Web* est liée à de nouvelles formes de distribution commerciale et de méthodes de paiement, telles que les *bitcoins*³⁵⁷. Avec ces derniers, la mise en place de coopérations est proposée. De plus, un renforcement des pouvoirs des unités judiciaires et policières pour l'analyse des images d'abus sexuel devrait être envisagé. Le *Dark Web* et le *Deep Web* augmentent la difficulté de détecter les crimes en ligne et constituent des moyens peu coûteux pour les activités criminelles :

« Des outils tels que le *chat*, les forums, la diffusion en direct, l'Internet souterrain, le réseau *Dark Net*, le cryptage des images et des films offrent des opportunités sans précédent pour

³⁵¹ *Ibidem*.

³⁵² Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

³⁵³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁵⁴ *Ibidem*.

³⁵⁵ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁵⁶ *Ibidem*.

³⁵⁷ *Ibidem*.

l'amorçage et l'enrichissement, tout en étant plus facile, plus rentable. Il est plus difficile de détecter des activités souvent très graves contre les enfants. »³⁵⁸

La facilité des gains pour les producteurs et les radiodiffuseurs représente l'une des principales causes de diffusion de la pornographie juvénile³⁵⁹. Sa demande est perçue comme provenant des pays riches, alors que les victimes d'exploitation sexuelle sont situées dans des pays pauvres, comme expliqué dans cet extrait :

« Il y a une offre d'exploitation sexuelle des enfants, en particulier dans les pays pauvres, et une demande de pornographie en ligne et de tourisme sexuel des pays riches. »³⁶⁰

Dans certains cas, les punitions sévères contre les criminels sont absentes³⁶¹ et le crime contre les enfants n'est pas prouvé³⁶². Le réseau international de pédophiles et l'industrie du sexe sont bien organisés face aux limites des autorités d'application de la loi. Très souvent, les coupables ne sont même pas emprisonnés³⁶³. En outre, les matériels d'abus d'enfants restent sur le Web au détriment de l'image des victimes.

Bien que l'effet d'Internet sur le commerce et le trafic de pédopornographie soit multiplicateur, l'échelle des réseaux criminels de pédophilie n'est pas connue « en termes d'ampleur et de zones géographiques couvertes »³⁶⁴. Un orateur signale le manque de connaissance complète du phénomène par l'affirmation suivante :

« Les abus se développent, l'âge des victimes baisse, la violence augmente. Et nous en connaissons seulement les tendances. Parmi les abus en ligne, nous connaissons la tragédie, mais nous n'avons pas une connaissance complète de la propagation de ce phénomène inquiétant. »³⁶⁵

Est mise alors en évidence l'urgence de faire un état des lieux des réseaux criminels de pédophilie³⁶⁶.

À ce propos, en 2015, un orateur alerte sur les résultats d'un rapport d'Europol, qui montre l'augmentation préoccupante de ces formes de criminalité ; cette augmentation serait causée par l'inefficacité de la lutte contre la pédopornographie. Il présente aussi le risque d'une forme de paiement passant par les îles Caïmans et d'autres pays qui échappent à tout contrôle financier³⁶⁷.

³⁵⁸ *Ibidem*.

³⁵⁹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁶⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁶¹ *Ibidem*.

³⁶² Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁶³ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

³⁶⁴ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁶⁵ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁶⁶ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁶⁷ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

Un autre aspect problématique est la « réhabilitation des victimes ». Comme les images ne sont pas effacées, une trace reste en ligne³⁶⁸. Par exemple, des enfants ont été reconnus sur des « sites web pornographiques qui pouvaient être vus dans les postes de police en France ». Nous soulignons le manque de régulation adéquate pour protéger les personnes abusées par l'exploitation sexuelle ou par un usage non autorisé de leur image dans des contenus pornographiques³⁶⁹. De plus, suite à leur exploitation sexuelle, des enfants disparus des centres d'asile, ou même parfois kidnappés par des réseaux criminels, réapparaissent dans le monde de la prostitution³⁷⁰. Les victimes de la pédophilie vivent avec ce traumatisme toute leur vie et certains abusent eux-mêmes, plus tard, des enfants. D'autre part, l'Internet permet d'augmenter la distribution de la pédopornographie et de banaliser l'infraction³⁷¹.

Les possibilités de contact des pédophiles avec les enfants sont augmentées par la Toile³⁷². Le cyberharcèlement sexuel est même décrit en tant que forme de pédophilie en ligne, comme dans l'exemple suivant :

« Beaucoup de nos enfants prennent contact avec des gens dans les salles de *chat*, puis ils aiment les contacter en dehors de ces salles. »³⁷³

De plus, les criminels « se cachent derrière de faux profils de réseaux sociaux sur l'Internet »³⁷⁴. Le taux de récurrence des crimes de pédophilie est élevé et le délai entre une agression et une autre peut être long³⁷⁵. L'usage des réseaux sociaux en tant qu'utilisateur inconnu est un point de contact « pour des pédophiles qui utilisent de fausses identités pour attirer des victimes potentielles »³⁷⁶.

Un renforcement des pouvoirs des unités judiciaires et policières aurait pour but de « relever le défi de l'analyse du volume important d'images ou du matériel d'abus sexuels sur les enfants »³⁷⁷. Dans plusieurs cas, il n'y a pas la « certitude du crime » contre les enfants. La coopération avec les pouvoirs publics est donc indispensable³⁷⁸. Le réseau international de pédophiles et l'industrie du sexe sont bien organisés par rapport aux limites des autorités d'application de la loi. Le nombre d'enfants « achetés et vendus comme des marchandises pour être exploités sexuellement » est inconnu. La difficulté de trouver les auteurs de ces crimes en

³⁶⁸ *Ibidem*.

³⁶⁹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

³⁷⁰ *Ibidem*.

³⁷¹ *Ibidem*.

³⁷² Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁷³ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

³⁷⁴ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

³⁷⁵ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁷⁶ *Ibidem*.

³⁷⁷ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁷⁸ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

ligne est liée aux lois nationales sur la surveillance³⁷⁹. Par exemple, l'augmentation de la diffusion de ces images implique ce qui est décrit ci-dessous :

« Les services chargés de l'application de la loi, y compris Europol, [disposent de] l'expertise technique nécessaire pour trouver et retirer ce matériel, localiser et poursuivre les contrevenants. »

La coopération entre les organismes d'application de la loi et l'industrie pourrait permettre une application efficace des mesures, en fournissant « une protection au niveau réglementaire »³⁸⁰.

³⁷⁹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁸⁰ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

5.3. Remarques conclusives au chapitre 5

Les résultats résumés dans ce cinquième chapitre font référence aux descriptions des risques audiovisuels sexuels en ligne et aux difficultés de la politique européenne relevées dans les débats parlementaires. La première section a décrit les résultats de l'analyse d'Alceste, correspondant à quatre classes respectivement intitulées *Mesures politiques européennes* (classe 1, 31 %), *Abus et exploitation sexuels* (classe 2, 14,1 %), *Risques de violence* (classe 3, 23,2 %), *Opportunités en ligne* (classe 4, 31,7 %). L'interprétation sémantique de la classification descendante hiérarchique indique que le problème devrait être traité par des solutions européennes. Parmi les risques majeurs, l'abus et l'exploitation sexuels sur les enfants sont remarqués. D'autres risques peuvent être le harcèlement, la pédophilie, la violence, l'intimidation, entre autres. Le discours sur l'utilisation risquée d'Internet est contrebalancé par les opportunités en ligne, notamment en termes de communication et d'information.

La deuxième section présente les résultats de l'analyse de contenu, divisés en quatre sous-sections. Dans la première sous-section, intitulée *La double nature de la Toile : entre dangers et opportunités*, nous rapportons l'analyse de contenu relative à la description du problème ; nous observons comment les avantages associés à l'utilisation d'Internet sont largement compensés par plusieurs dangers. Parmi les bénéfiques, on retrouve les opportunités cognitives, informatives et communicationnelles, les transformations du monde du travail et de la production, la promotion culturelle, la liberté d'expression, d'action politique et d'association. Ces effets positifs sont contrebalancés par les risques de diffusion de contenus violents et la disponibilité remarquable de ces matériaux illégaux, y compris pornographiques et pédopornographiques. La plupart des interventions sur la nature double de l'Internet mettent en contraste une multiplicité de fonctions positives avec une description restreinte des risques, qui se limitent aux contenus violents, notamment de nature sexuelle, et aux matériaux illégaux. Nous trouvons rarement de comparaison des caractéristiques positives de la Toile, avec en même temps des contreparties négatives. Un exemple réside dans l'accessibilité, la gratuité et la puissance, qui sont vues par un orateur comme des aspects facilitateurs des activités des réseaux criminels³⁸¹. Enfin, dans deux interventions, la double nature de la Toile repose sur une réflexion relative à l'utilisation accrue par les enfants ; à cet égard, la diffusion de l'Internet, les

³⁸¹ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote.

modalités d'accès en ligne par les dispositifs mobiles et les compétences informatiques des enfants augmentent l'exposition des plus jeunes aux dangers en ligne³⁸².

Le deuxième thème relevé par l'analyse de contenu relative à la description du problème se concentre sur *La lenteur du processus décisionnel* et compare la rapidité de l'évolution technologique avec la lenteur de la mise en œuvre du processus d'élaboration des politiques internationales. Ce facteur est associé à l'augmentation des activités illégales, pour lesquelles le contrôle et la répression sont complexes. En outre, les développements technologiques permettent à la criminalité en ligne d'échapper aux contrôles grâce à l'utilisation des outils offerts par le Net lui-même. Par exemple, de nouveaux sites et des espaces en ligne émergent, tels que le *Dark Web* et le *Deep Web*, où la pornographie juvénile est particulièrement répandue grâce à de nouvelles formes de distribution commerciale payée par le biais de la monnaie virtuelle des *bitcoins*. Par conséquent, ces espaces en ligne compliquent l'élimination des contenus illégaux, en facilitant une diffusion rapide.

Le troisième thème a été appelé *La dimension internationale du numérique*. Il se réfère à l'étendue internationale du Web, ce qui implique une limite supplémentaire dans l'identification des criminels et l'application de sanctions au-delà des frontières nationales. Outre le développement technologique rapide, l'internationalité facilite également les activités illégales qui se déroulent souvent en dehors des frontières européennes. En conséquence, l'importance de certaines initiatives est signalée, parmi lesquelles l'harmonisation de la réglementation européenne, l'adoption de mesures transnationales et le contrôle de la criminalité au niveau international³⁸³.

Le thème le plus densément traité est axé sur les crimes les plus graves, tels que *La pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle des enfants*³⁸⁴. Ces deux phénomènes occupent une grande partie de l'analyse des situations de risque. Ils sont décrits comme des violations des droits fondamentaux en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000). À ce propos, l'Union européenne est garante également des droits de l'enfant en ce qui concerne ces questions, selon l'Agenda européen pour les droits de l'enfant (2011) et la directive relative à

³⁸²Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote ; Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁸³ Ce résultat remarqué dans l'analyse de contenu se reflète également en partie dans l'analyse d'Alceste. Nous l'avons défini comme la dimension transnationale de l'activité criminelle. L'idée est que l'internationalité de la Toile comporte une difficulté dans la mise en œuvre d'une réglementation internationale et surtout dans l'application de sanctions aux contenus illicites.

³⁸⁴ Ce résultat est, dans notre analyse, déterminé par le choix du corpus des débats où nous avons privilégié les risques de nature sexuelle. Pour cette raison, une grande partie de notre corpus est composée de débats sur la lutte contre la pédopornographie en ligne et l'exploitation sexuelle.

la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (92/2011/UE). Néanmoins, l'efficacité de la directive est limitée.

Parmi les causes de l'augmentation de la pédopornographie en ligne, l'exploitation sexuelle des enfants et la diffusion de la pornographie sont énumérées. Dans une intervention, la pornographie est décrite comme pouvant générer des formes de dépendance, telle une drogue, avec une tendance à chercher des stimuli majeurs. Particulièrement controversée est la position d'un orateur qui rappelle la liberté sexuelle promue par les partis de gauche dans les années 1960, en attribuant à cette permissivité la responsabilité de la diffusion de la pornographie, la pédopornographie, la formation de partis politiques pédophiles, ou même l'augmentation des divorces et des familles monoparentales.

D'autre part, la Toile facilite la diffusion de contenus sexuels pour plusieurs raisons : premièrement, elle protège l'anonymat des consommateurs et des fournisseurs ; deuxièmement, elle permet de créer des innovations technologiques pour éviter le contrôle étatique ; troisièmement, elle facilite la reproduction et la diffusion des vidéos et des images ; enfin, elle promeut de nouvelles formes de distribution commerciale et de paiement. L'augmentation de ce type de criminalité et la difficulté de son contrôle sont dénoncées. Le Net a même transformé les modalités des abus sexuels et a facilité les contacts des enfants avec les pédophiles, ainsi que la production et la diffusion des images de ces violences.

Sur le plan commercial, de nouvelles formes de distribution et méthodes de paiement apparaissent sur le *Deep Web* et le *Dark Web*. Ces derniers rendent plus difficile l'identification des crimes en ligne. De plus, le marché pédopornographique offre des gains faciles pour les diffuseurs et les producteurs. Par ailleurs, la demande est concentrée dans les pays riches alors que l'offre d'exploitation sexuelle est présente dans les pays pauvres. En ce qui concerne la maltraitance des enfants, les abus sexuels ne sont pas toujours faciles à prouver et, bien souvent, les sanctions appropriées ne sont pas imposées. L'application de la loi est encore trop limitée vis-à-vis de l'organisation du réseau international de pédophiles et de l'industrie du sexe. La plupart des victimes subissent des dommages par la présence en ligne de leurs images. Des enfants réapparaissent dans le monde de la prostitution ou se rendent coupables des mêmes abus subis. La régulation sur ces aspects de victimisation post-traumatique est encore manquante. De plus, les données sur ces phénomènes sont trop pauvres pour pouvoir reconstruire un cadre correct, par exemple sur l'ampleur du réseau des criminels de pédophilie. Le problème s'étend à d'autres phénomènes sociaux contre les mineurs, tels que le tourisme sexuel, la traite des enfants et des femmes. Parmi ceux-ci, la pédophilie est signalée être en augmentation. Le

contact des pédophiles avec les enfants peut être facilité par les réseaux sociaux, même au moyen de fausses identités.

Les organismes judiciaires et policiers sont donc censés renforcer leur capacité d'investigation sur les images d'abus sexuel et les crimes. Les limites des autorités d'application de la loi permettent un renforcement de l'organisation du réseau international de pédophiles et de l'industrie du sexe. Des formes de coopération entre ces organismes et l'industrie amélioreraient le niveau d'efficacité des mesures.

Chapitre 6.

La connaissance scientifique sur les contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne dans les débats parlementaires européens

Ce chapitre s'intéresse à l'impact des données statistiques sur la construction de la connaissance relative à la diffusion des contenus sexuels nuisibles pour les enfants sur la Toile. Ces situations risquées sont notamment abordées dans des discussions par la citation de statistiques internationales produites par les institutions européennes et les agences connexes. Par conséquent, la représentation des contenus nuisibles est très limitée à cette production scientifique particulièrement citée dans les positions des orateurs au sein du Parlement européen. Ainsi, ce chapitre analyse l'impact des données statistiques dans la construction de la connaissance relatives aux phénomènes sociaux-politiques débattus. L'objectif était de répondre à la question suivante : quelle connaissance scientifique inspire les politiques européennes ? L'analyse de contenu a été menée sur tous les débats parlementaires à l'aide du logiciel ATLAS.ti selon la codification élaborée dans la grille.³⁸⁵

La première section présente les sources citées dans les interventions parlementaires. Souvent ces statistiques ont été produites par les institutions européennes ou les organismes connexes, tels qu'Eurobaromètre, Europol, la Commission européenne. Parmi les autres organisations mentionnées figurent des ONG, les Nations Unies et leurs agences, Interpol. Nous présentons les principales limites des citations des données statistiques dans les débats, avec l'objectif d'en comprendre les lacunes et les liens par rapport aux politiques. Il s'agit donc d'une première partie des résultats de l'analyse de contenu relative aux données statistiques.

Dans la deuxième section, l'analyse de contenu des données statistiques mentionnées dans les débats est présentée ; ces résultats ont été produits dans le cadre des enquêtes de l'Eurobaromètre, d'Eurostat, d'Europol et de la Commission européenne. Du point de vue

³⁸⁵ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.ti, voir à la sous-section 3.2.3. Le choix des codes de la grille est présenté dans la sous-section 3.2.2.

méthodologique, l'analyse de contenu a été focalisée sur différents aspects relatifs à la construction de la connaissance sur les phénomènes débattus. L'enquête était donc basée sur les deux codes de la grille appelés respectivement « données statistiques » et « études ». Pour résumer ce qui a été observé, nous avons distingué quatre phénomènes parmi les informations recueillies : 1. l'utilisation risquée d'Internet ; 2. la pornographie et les autres risques en ligne ; 3. la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle ; 4. les services de médias audiovisuels. Chacun de ces phénomènes sont décrits dans des sous-sections.

Dans la troisième section, toujours sur la base de l'analyse de contenu, nous présentons les résultats relatifs aux données statistiques nationales et aux expériences personnelles des différents intervenants. L'objectif est donc de décrire l'influence de l'identité nationale et de l'expérience personnelle de chaque orateur sur la représentation du problème traité. Différentes priorités politiques sont mises en évidence sur la base de la culture d'appartenance. Ceci constitue l'un des points critiques dans l'élaboration des politiques internationales en matière de risques en ligne, à savoir la difficulté de placer des priorités communes au centre de l'agenda politique. D'autre part, il s'agit également de l'une des questions cruciales à aborder pour accélérer et améliorer les processus de décision au niveau européen. À la fin de cette dernière section, des références à des expériences personnelles racontées par les orateurs ont été recueillies. Le but était de comprendre quelles expériences – de nature professionnelle, politique ou familiale – tendent à avoir une influence majeure dans les débats.

6.1. Les statistiques produites par les organismes de recherche des institutions européennes

Dans cette section, nous présentons les statistiques mentionnées dans les 45 débats parlementaires, qui se réfèrent principalement à des données internationales produites ou financées par des institutions européennes et des organismes connexes, tels qu’Eurobaromètre, Europol, Interpol, etc. Les sources de ces statistiques diffèrent selon les programmes et le problème abordé dans les débats. Par exemple, les données mentionnées dans les débats sur la lutte contre la pédopornographie en ligne sont plus variées que celles relatives à une utilisation plus sûre de l’Internet. Elles comprennent également celles d’autres organisations internationales, telles que les Nations Unies, l’Organisation Internationale du Travail, Internet Watch Foundation, etc. Par ailleurs, les organismes fournissant des résultats de recherche diffèrent selon la série de débats analysés, qui sont répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

Thème des débats parlementaires	Institution européenne ou agence associée	Autres organisations
Politique et réglementation audiovisuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurobaromètre (EC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gallup poll
Protection de l’enfance et usage plus sûr de l’Internet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurobaromètre (EC) ▪ <i>EUKidsOnline</i> (EC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interpol ▪ BBC
Lutte contre la pédopornographie en ligne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Europol ▪ Eurobaromètre (EC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nations Unies ▪ Organisation Internationale du Travail ▪ Internet Watch Foundation ▪ ONG ▪ Ministère de l’Intérieur de Croatie

Tableau 27. Organisations fournissant des données selon le thème du débat

Le tableau montre que les enquêtes produites par les institutions européennes sont celles d’Eurobaromètre, d’*EUKidsOnline* et d’Europol. L’Eurobaromètre est présent dans toutes les séries de débats, alors qu’Europol se réfère seulement aux crimes et *EUKidsOnline* aux risques pour les enfants. Les dangers en ligne sont cités respectivement dans les débats sur la lutte contre la pédopornographie et la protection de l’enfance. Des données provenant d’autres organisations sont mentionnées, en particulier dans les débats sur la lutte contre la pédopornographie. Ici, la grande variété des sources tend à remplir un vide de connaissance sur

ce phénomène particulièrement grave, dont la compréhension est encore limitée. Les sources sont les résultats de rapports et d'enquêtes menés par les Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'Internet Watch Foundation, d'autres ONG, etc. Un plus haut niveau de risque en ligne – tel que celui associé à l'exploitation sexuelle des enfants – est décrit par une plus grande diversité des données ; dans ce cas, les sources de plusieurs organisations sont mentionnées. Des statistiques nationales sont même présentes dans toutes les séries de débats, telles que Gallup poll, BBC et le ministère de l'Intérieur de Croatie.

À ce sujet, une proposition a été faite afin d'établir une coopération plus étroite entre les organisations européennes produisant des données, comme Europol, Eurostat, les ONG et le secteur privé. Ces échanges devraient être orientés pour « fournir des statistiques plus détaillées sur les victimes et les auteurs » de pornographie juvénile et d'exploitation sexuelle³⁸⁶. La multiplicité de données vise à compenser la carence en information. Cette lacune est considérée comme un aspect problématique du processus d'élaboration des politiques, bien exprimé dans l'intervention suivante :

« Premièrement, il y a un manque de données. Trop souvent, nous ne disposons pas suffisamment de données, de statistiques, indispensables comme base pour notre travail en vue d'une meilleure surveillance, d'une meilleure compréhension et, bien sûr, d'une meilleure lutte contre la maltraitance des enfants. Ce manque de données est – comment puis-je le nommer ? – un problème récurrent, mais je pense qu'il est important de le souligner car c'est une lacune que nous devons surmonter. »³⁸⁷

Sur le plan politique, l'insuffisance de données est présentée comme un problème afin de : « mieux contrôler, mieux comprendre et, naturellement, mieux combattre l'abus sur les enfants. »³⁸⁸

Ces facettes problématiques de la connaissance sont donc considérées comme une limite pour entraver la cybercriminalité. Les inquiétudes concernant les données manquantes sont augmentées par la montée du phénomène, comme décrit ci-dessous :

« Le nombre croissant de sites web contenant de la pornographie et l'âge moyen en baisse des enfants victimes de ce processus sont également une source d'alarme. »³⁸⁹

D'autre part, plusieurs données sont mentionnées approximativement, sans référence à une source précise, comme dans les cas de l'augmentation de l'usage quotidien de l'Internet par les

³⁸⁶ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

³⁸⁷ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography

³⁸⁸ *Ibidem.*

³⁸⁹ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

enfants, la fréquence d'utilisation de la Toile, l'interaction en ligne³⁹⁰ et l'augmentation du nombre d'images de pédopornographie sur le Web³⁹¹.

En raison de l'inefficacité de la coopération et de l'insuffisance de l'information, les données de plusieurs organisations mettent l'accent sur des problèmes distincts. Ces dangers sont la pédophilie en ligne, les sévices sexuels, le commerce d'esclaves sexuels, le travail forcé, l'exploitation sexuelle des enfants, le contenu violent ou pornographique et la pornographie impliquant des enfants. Néanmoins, ces sources disparates, toutes associées à la pornographie juvénile, sont analysées et mentionnées séparément³⁹².

Une hétérogénéité des données est envisagée lorsqu'il y a une absence de consensus. Par exemple, dans le cas de la pornographie juvénile, la gravité, l'urgence et l'évolution rapide du problème donnent lieu à des visions controversées. Ce sujet grave a besoin d'une action politique responsable et éthique. L'évolution rapide de la situation et l'urgence d'y remédier nécessitent des informations mises à jour qui permettent aux décideurs de construire une connaissance commune sur chaque problème. Pour d'autres enjeux, moins de données sont mentionnées. Par exemple, dans le cadre des débats sur la protection de l'enfance et l'utilisation plus sûre d'Internet, le peu de données objectives favorise la construction de connaissances communes. Ces statistiques s'inspirent d'une idéologie protectionniste vis-à-vis des risques en ligne.

Par ailleurs, plusieurs organisations se concentrent sur différents problèmes en fonction de leurs priorités politiques respectives. Ainsi, les idées des dangers peuvent être influencées tant par l'environnement politique que par l'environnement culturel et financier, qui déterminent les activités de recherche des organismes d'investigation. Le nombre accru de victimes de violence est lié au développement rapide des technologies, avec leurs nouveaux risques associés, par exemple les méthodes en ligne utilisées par les pédophiles. Certaines formes d'hégémonie scientifique, transmises par les statistiques, peuvent justifier parfois des positions, notamment afin d'encourager l'action politique. Nous rapportons une citation faisant référence à la faible mobilisation des institutions européennes en raison de l'insuffisance des statistiques :

« Les données selon lesquelles le nombre d'abus contre les enfants serait augmenté de façon exponentielle, en raison de la propagation épidémique de l'Internet, sont suffisantes pour justifier une mobilisation des institutions européennes, afin de freiner cette tendance inquiétante. »³⁹³

³⁹⁰ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

³⁹¹ *Ibidem*.

³⁹² Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

³⁹³ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

Un autre problème est la fiabilité des statistiques car – comme expliqué dans cet extrait –, cela implique une faible représentativité :

« Les données disponibles sur le nombre de crimes commis ne reflètent pas l'ampleur réelle du problème, comme dans le cas des enfants « invisibles » victimes de la traite des êtres humains et qui n'ont donc aucune identité juridique. »³⁹⁴

En même temps, certaines données visant à soutenir des considérations éthiques ou sociopolitiques se répètent dans plusieurs interventions. Un exemple, destiné à inviter à une action politique basée sur une idéologie protectionniste, est présenté ci-après :

« Environ 40 millions d'enfants de moins de 12 ans sont victimes d'une forme d'acte violent. Étant donné les nouvelles technologies et, en particulier, le développement constant d'Internet et les nouvelles méthodes en ligne utilisées par les pédophiles, il est primordial d'augmenter le niveau de protection de l'enfance. »³⁹⁵

Certaines données sont accompagnées par la référence à des mots qui suscitent des émotions telles que la peur ou la préoccupation. Par exemple, l'abaissement de l'âge des enfants entraînés dans la pédopornographie est décrit comme une « tendance préoccupante »³⁹⁶. Souvent les données sur les abus sexuels d'enfants sont accompagnées d'adjectifs tels que « alarmant », « inquiétant », « terrible » ou « stupéfiant ».

³⁹⁴ *Ibidem*.

³⁹⁵ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography

³⁹⁶ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

6.2. Les enquêtes citées dans les débats parlementaires européens

Pour aborder un phénomène à l'échelle européenne, les orateurs font plusieurs références à une connaissance commune construite à partir des données produites par les institutions européennes elles-mêmes, telles qu'Eurobaromètre, Eurostat, Europol et la Commission européenne. Ces données statistiques et études créent une connaissance partagée parmi les décideurs politiques. Par conséquent, les intervenants à la plénière du Parlement européen sur la réglementation et la politique en matière de contenus sexuels nuisibles en ligne échangent des points de vue consensuels, souvent étayés par ces connaissances scientifiques. L'accès à ces informations influence la création de descriptions homogènes sur les phénomènes socio-politiques européens. Cela détermine un débat moins controversé qui facilite la prise de décision politique. Cela se traduit par une majorité de positions favorables à chaque proposition politique ou réglementaire au Parlement européen, renforcée par une carence en controverses au cours des débats³⁹⁷.

Au niveau méthodologique, une analyse préliminaire de contenu a été effectuée en sélectionnant des parties des discours relatives aux « données statistiques » et aux « études » grâce au logiciel ATLAS.ti³⁹⁸. Suite à la collecte initiale de données, une analyse sémantique a permis d'identifier les catégories thématiques selon les hypothèses de recherche³⁹⁹. Les données statistiques et les études mentionnées se réfèrent à divers phénomènes tels que l'utilisation risquée de l'Internet (1^{re} sous-section), la pornographie et les autres risques en ligne (2^e sous-section), la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle (3^e sous-section), les services de médias audiovisuels (4^e sous-section), l'autoréglementation et l'éducation aux médias (5^e sous-section).

³⁹⁷ Parmi lesquelles celles de Internet Watch Foundation, International Labour Organisation, les sondages d'opinion du Food Centre, et le *2008 Hate Crime Survey* publié par la NGO *Human Rights First*.

³⁹⁸ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.ti, voir à la sous-section 3.2.3.

³⁹⁹ DANY, Lionel. Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. In LO MONACO, Grégory, DELOUVEE, Sylvain, RATEAU, Patrick. Les représentations sociales. Théories, méthodes et applications. Louvain-la-Neuve : de Boeck Supérieur, 2016. p. 85-102.

L'utilisation risquée de l'Internet

La fréquence d'utilisation d'Internet est commentée comme excessive et associée à une utilisation risquée d'Internet chez les jeunes (80 %) ⁴⁰⁰. L'usage quotidien concerne 74 % ⁴⁰¹ des enfants de 12 à 15 ans selon les résultats de l'enquête d'Eurobaromètre. Ils sont très exposés aux images pornographiques et accèdent souvent aux services de *chat*, messagerie et réseaux sociaux ⁴⁰².

Le temps consacré à l'usage de la Toile varie de plusieurs fois par semaine à partir de 9 ou 10 ans jusqu'à trois heures par jour chez les adolescents âgés de 12 à 15 ans (75 % - 8 à 9 % des jeunes) ⁴⁰³. En 2012, le temps passé est d'une heure et demie (88 minutes par jour), tandis que pour les adolescents de 15 à 16 ans, ce temps est de deux heures ⁴⁰⁴. Une heure et demie de consommation quotidienne est confirmée en 2015 entre 9 et 16 ans ⁴⁰⁵. L'augmentation des heures consacrées à l'usage d'Internet, pour les enfants de 12 à 15 ans, est mise en évidence : en 2011, 15 %, en 2012, 17 % ⁴⁰⁶.

Même lorsqu'une comparaison interculturelle entre plusieurs États membres est effectuée, l'intention est de mettre en évidence la situation dans des contextes nationaux spécifiques. Par exemple, les résultats d'*EUKidsOnline* indiquent que ce sont les enfants en Estonie, au Danemark, en Belgique, en Suède et au Royaume-Uni qui utilisent le plus le Net ⁴⁰⁷.

Enfin, l'utilisation excessive de la Toile est associée à une exposition accrue aux risques, tels que les contenus pornographiques et violents ⁴⁰⁸. Plusieurs facettes sont mises en évidence, comme l'âge précoce et le type de dispositif adopté. L'âge précoce désigne le premier accès, qui commence à l'âge de 9 ans (ou même avant la scolarisation et la lecture) ⁴⁰⁹, et l'acquisition de compétences numériques, qui débute à 7 ans ⁴¹⁰. Le temps excessif consacré aux activités en

⁴⁰⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁰¹ Dans le même débat, nous trouvons la référence à trois données différentes dans les approximations faites par les orateurs. Il s'agit de 70 %, 75 % et 74 % (entre 12 et 15 ans). Suite à notre vérification, nous avons pris note du pourcentage correct : 74 %.

⁴⁰² Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁴⁰³ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁰⁴ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁴⁰⁵ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁰⁶ *Ibidem*.

⁴⁰⁷ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁰⁸ *Ibidem*.

⁴⁰⁹ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁴¹⁰ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

ligne est également lié au type de medium, en comparant l'utilisation d'Internet avec la consommation de télévision, comme dans cette intervention :

« Les statistiques les plus récentes suggèrent que les enfants passent plus de temps à naviguer sur Internet qu'à regarder la télévision. »⁴¹¹

L'usage de dispositifs mobiles est associé à l'augmentation du problème pour 96 % des jeunes et 70% des enfants⁴¹². Par conséquent, les données sont accompagnées d'expressions de préoccupation sur l'augmentation du phénomène, telles que celle-ci :

« Le nombre croissant de sites Internet contenant de la pornographie et l'âge moyen toujours plus bas des enfants victimes de ce processus sont également source d'alarme. »⁴¹³

Les activités risquées en ligne impliquent même les réseaux sociaux et concernent différents groupes d'âge. Plus précisément, les statistiques montrent que la majorité des enfants de 9 à 16 ans ont leurs propres profils sur les réseaux sociaux avec une identité fictive, ou bien un quart d'entre eux déclarent un âge plus élevé que le leur. Ainsi, 77 % des jeunes s'abonnent aux réseaux sociaux à l'âge de 15-16 ans, 16 % utilisent une identité fictive et 27 % des 9 à 12 ans déclarent un âge faux. En outre, 38 % des adolescents de 9 à 12 ans en Europe sont des utilisateurs de sites de réseautage, tels que Facebook⁴¹⁴. Parmi les sources de ces données, on cite l'Eurobaromètre⁴¹⁵, Interpol⁴¹⁶ et *EUKidsOnline*.

Les données relatives aux contextes nationaux transmettent de nouvelles perspectives sur les risques audiovisuels en ligne. Plusieurs phénomènes sont typiques de certaines cultures nationales. Par exemple, en Lituanie, Estonie et Norvège, le déclin de l'attention des parents vis-à-vis des médias utilisés par les enfants est remarqué. En Suède, la différence entre les sexes dans les activités en ligne et les préoccupations particulières pour les filles suscitent l'attention. Pour l'Estonie, l'utilisation accrue de l'Internet par le biais des téléphones mobiles est soulignée, et en Croatie, une utilisation accrue des réseaux sociaux est rapportée. Ces représentations dans divers contextes culturels reflètent les différentes priorités politiques parmi les États membres.

Dans les cas présentés, les données se réfèrent aux activités nationales avec des objectifs différents : soit elles introduisent le cas du pays afin de suggérer des comparaisons

⁴¹¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴¹² Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴¹³ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴¹⁴ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁴¹⁵ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁴¹⁶ *Ibidem*.

internationales, soit elles mobilisent des situations particulières avec le but de soutenir des positions politiques précises.

La pornographie et les autres risques en ligne

Parmi les risques en ligne, la pornographie est considérée comme le contenu le plus préjudiciable (90 %) ⁴¹⁷. 70% des jeunes internautes ont eu accès à du matériel pornographique ou érotique et ont vu des scènes cruelles ou violentes. L'accès à ces sites est également décrit comme occasionnel ; il est délibéré pour seulement 12 % des enfants. Des demandes indésirables sur la Toile (deux tiers) et des partages de contenu indécent (25 %) sont signalés. Le harcèlement sexuel par messages concerne les filles, mais peu d'entre elles utilisent des sites pornographiques ou rencontrent des étrangers hors ligne. L'accès au contenu pornographique a lieu sans l'accord des parents (seulement 4 %) ⁴¹⁸.

D'autres risques en ligne liés à la pornographie existent. Ce sont la violence (54 %), la pédophilie (36 %), les sectes religieuses (13 %) et les images qui enseignent comment réaliser des actions criminelles ou produire des drogues ⁴¹⁹. D'autres expériences néfastes en ligne, vécues par les jeunes (30 %) incluent la réception de messages violents ou agressifs, le harcèlement sexuel et les contenus incitant à la violence, à l'automutilation, au suicide, à l'anorexie ou à la boulimie ⁴²⁰. De plus, les enfants eux-mêmes se présentent en tant qu'utilisateurs inconnus sur des plateformes en ligne. Ces espaces constituent des lieux privilégiés pour les pédophiles cachés derrière de fausses identités pour rentrer en contact avec des victimes potentielles ⁴²¹. Le dernier rapport d'Europol fait référence à l'augmentation du nombre de pédophiles actifs en ligne, qui sont « de plus en plus difficiles à tracer ». L'intervention continue en commentant cette information :

« Les nouvelles évolutions technologiques leur permettent de partager leurs actes criminels facilement et sans danger. » ⁴²²

Le comportement criminel en ligne est représenté comme une pratique minoritaire par rapport à son utilisation légale : 95 % et 97 % des utilisateurs ont été confrontés aux 3 % et 5%

⁴¹⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴¹⁸ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴¹⁹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴²⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴²¹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography

⁴²² Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

des criminels en ligne. Ces données génèrent une description du monde virtuel qui reflète la vie réelle, même en termes de diffusion de la criminalité, comme expliqué ci-dessous :

« Internet est donc le reflet de la société dans son ensemble. Tout comme dans le monde réel, la criminalité fait partie du monde virtuel. »⁴²³

À l'appui de cette idée, les pourcentages sur le nombre de parents concernés par certains types de risques sont soulignés, en particulier par rapport au matériel pornographique ou violent (47 %), au harcèlement (60 %) et à la diffusion de données personnelles (62 %)⁴²⁴.

Les risques communs aux enfants européens sont bien synthétisés dans la phrase suivante :

« La moitié de tous les enfants révèlent des informations sur eux-mêmes, quatre sur dix entrent en contact avec du matériel pornographique, un tiers affronte des choses violentes, beaucoup reçoivent des commentaires non sollicités de nature sexuelle et 9 % rencontrent dans la vraie vie des personnes qu'elles ont rencontrées sur Internet. 15-20 % des jeunes Européens ont subi un harcèlement sur Internet. »⁴²⁵

Les similitudes parmi les pays européens incluent la publication d'informations privées par les enfants (50 %), l'utilisation de matériel pornographique (4 sur 10), l'accès à des documents violents (4 sur 10), la réception de commentaires de nature sexuelle (9 %), et le harcèlement (entre 15 % et 20 % des jeunes en Europe et 31 % en Estonie entre 6 et 14 ans).

Les risques mis en évidence sont différents dans les interventions mentionnant les contextes nationaux. L'orateur estonien consacre une attention accrue au harcèlement en ligne et au manque de communication avec les parents. L'intervenant britannique donne la priorité aux images pornographiques, aux violences et aux abus sexuels. Le parlementaire croate se concentre sur les contenus sexuels à travers les réseaux sociaux. Une étude publiée en 2002 dans un journal espagnol montre la baisse de la perception du danger suite à l'exposition à des images montrant des comportements à risque⁴²⁶. De plus, l'orateur espagnol parle du lien de ces images avec l'augmentation de la violence, en utilisant les mots suivants :

« On pense, en outre, que de telles images mettent trop d'idées dans leur tête et que c'est, malheureusement, la cause de l'augmentation de la violence parmi les jeunes et même les enfants. »⁴²⁷

De plus, des références à des études sont citées. Une enquête de la BBC, publiée le jour même du débat, montre que trois enfants sur quatre ont croisé des sites web ayant un contenu

⁴²³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁴²⁴ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴²⁵ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴²⁶ Dans l'exemple proposé, une image montre une personne qui se jette du quatrième étage d'un immeuble.

⁴²⁷ Thursday, 11 April 2002 – Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

nuisible⁴²⁸. Un intervenant signale l'absence de preuve scientifique sur le lien entre médias et violence, comme affirmé ci-dessous :

« Malgré un nombre impressionnant d'études internationales, il n'existe toujours aucune preuve claire d'un lien direct entre la violence et la consommation des médias. »⁴²⁹

Un parlementaire propose à la Commission européenne de réaliser une étude sur les possibles risques de la télévision 3D sur la santé « dans les conditions techniques actuelles »⁴³⁰.

La pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle

Les statistiques fournissent plusieurs informations relatives à l'augmentation de la pornographie juvénile en ligne (par exemple + 70 % entre 2003 et 2004). Le nombre de pages pornographiques, de sites de pédophiles et d'images d'abus sexuels sur les enfants correspondent respectivement à 260 millions de pages, 470 sites et plus de 1,5 million d'images. En 2005, les revenus du secteur de la pédopornographie étaient de 20 milliards de dollars par an dans le monde, et de 50 millions d'euros en France⁴³¹. Un certain nombre de pages avec du contenu pornographique et le boom du commerce du sexe sont souvent liés à la pornographie juvénile⁴³².

L'intervention suivante décrit bien la situation. Les données présentées renforcent le sentiment d'inquiétude engendré par ce phénomène :

« Je voudrais vous donner quelques statistiques sur cette situation, qui devient de plus en plus inquiétante. Plus d'un enfant sur trois a accidentellement trébuché sur des images violentes, pornographiques ou pédophiles sur Internet. Il y a actuellement environ 260 millions de pages sur le Web avec du contenu pornographique et 470 sites de pédophilie. Sur le Net, on a repéré plus de 1,5 million d'images d'enfants, de très jeunes enfants, ou d'êtres humains exploités sexuellement ou maltraités. Entre 2003 et 2004, la pornographie juvénile sur Internet a augmenté de 70 %. En moyenne, il suffit de 30 secondes pour qu'un adolescent connecté à une salle de *chat* soit contacté sexuellement par un prédateur, c'est-à-dire par un adulte qui prétend être un adolescent dans le seul but d'obtenir la photo et l'adresse d'un jeune surfeur et une rencontre avec

⁴²⁸ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴²⁹ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁴³⁰ Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system.

⁴³¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴³² *Ibidem*.

lui. Le secteur de la pédophilie génère 20 milliards de dollars par an dans le monde. En France, elle représente un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros par an »⁴³³.

La croissance exponentielle des sites contenant de la pornographie juvénile correspond à 500 000 nouvelles images publiées chaque année selon Interpol⁴³⁴. Les données de l'Internet Watch Foundation montrent une augmentation de l'abus sexuel en ligne de 16 % au cours des dernières années. La disparition des enfants s'est élevée à 20 000 entre 2001 et 2007, parmi lesquels seulement 500 ont été retrouvés⁴³⁵. Des enfants de plus en plus jeunes sont entraînés dans la pornographie. Cette tendance s'est accrue de 16 % au cours de ces dernières années.

Certaines données sont utilisées pour inciter à prendre des mesures pour protéger les enfants. Un exemple est donné par l'affirmation suivante :

« Selon Internet Watch Foundation, qui a traité plus de 30 000 rapports en 2006, 91 % des victimes avaient moins de 12 ans. 80 % étaient des femmes, et les domaines web de l'abus d'enfants étaient de 3 000. De plus, 55 % de tous les domaines web d'abus d'enfants étaient hébergés aux États-Unis, 28 % en Russie et seulement 8 % en Europe. Il conviendrait de mettre la coopération à l'ordre du jour d'une réunion UE-États-Unis pour traiter de la désactivation des sites internet qui abusent des enfants. »⁴³⁶

Les sources approximatives signalent un « taux alarmant » en circulation et en distribution de la pornographie juvénile⁴³⁷ ou une augmentation de la violence contre les enfants, dont la « tendance préoccupante » est que l'âge des victimes est de plus en plus jeune⁴³⁸. Ces sources se réfèrent, par exemple, à la possibilité d'agression sexuelle pendant l'enfance, qui s'élève entre 10 et 20 % en Europe⁴³⁹.

Les crimes associés aux différents groupes de victimes sont représentés de façon controversée selon les sources mentionnées. Par exemple, les données Europol évaluent les enfants et adolescents entre 12 et 17 ans comme le principal groupe cible des pédophiles en ligne (91 %). Selon les données des Nations Unies, les victimes d'esclavage sexuel sont des jeunes âgés de 18 ans (85 %). Internet Watch Foundation décrit les personnes abusées sexuellement comme âgées de moins de 12 ans (90 %)⁴⁴⁰. International Labor Organisation se

⁴³³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴³⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴³⁵ *Ibidem*.

⁴³⁶ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁴³⁷ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁴³⁸ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote ; Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴³⁹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁴⁴⁰ *Ibidem*.

concentre sur les personnes soumises au « travail forcé », qui sont plus de douze millions ; parmi ces victimes, plus d'un million sont exploitées sexuellement et 45 à 50 % sont des enfants⁴⁴¹. Dans les données des ONG, 80 % des victimes des abus sexuels dans le cadre de la pédopornographie sont des mineurs de moins de 10 ans⁴⁴². Cette dernière donnée est mentionnée dans neuf interventions⁴⁴³, comme dans cet extrait :

« Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire nous parlons de millions d'images de pornographie enfantine sur le Net. Plus de 70 % des enfants ont moins de 10 ans. C'est vraiment un instantané de la situation, de quoi s'agit-il ici ? Il s'agit d'une activité illégale. Il est très difficile de dire exactement quel est le nombre d'enfants concernés. »⁴⁴⁴

Outre la variété des données et des sources, on retrouve également une pluralité d'études. Le rapport de l'AFA (Association des Fournisseurs d'Accès de Services Internet) montre une hausse de 100 % des signalements de contenus pédopornographiques en 2014. L'orateur signale même que « certains réseaux, dont Tor et Freenet, sont totalement détournés par les cyberpédophiles » ; il invite ses collègues à se mobiliser contre « cette indignité » par ces mots :

« Nous ne pouvons pas rester les bras ballants face à cette indignité. »⁴⁴⁵

Un approfondissement du cadre actuel sur la lutte contre l'abus sexuel des enfants a été confié à la Commission LIBE. Le but est de dépister les phénomènes, même par le biais d'un échange d'informations entre toutes les entités, y compris les fournisseurs d'Internet et les banques. L'idée serait aussi d'éliminer le matériel en ligne « afin de prévenir les victimisations secondaires ou chroniques » et de protéger les victimes⁴⁴⁶. Un intervenant encourage la mise en place d'un sondage sur les réseaux pédophiles en Europe⁴⁴⁷. Une étude en cours se concentre sur la transposition de la directive et, suite à sa publication en avril 2015, année du débat, des décisions vont être prises sur la poursuite ou l'ouverture de nouvelles procédures d'infraction, outre les onze déjà en cours⁴⁴⁸. Un autre intervenant souligne la nécessité d'un « état des lieux pays par pays »⁴⁴⁹.

Une étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants indique l'augmentation de l'exploitation sexuelle des enfants, qui est en train de devenir :

⁴⁴¹ *Ibidem*.

⁴⁴² Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁴³ Ces interventions sont présentes dans les débats suivants : Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet ; Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet ; Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁴⁴ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁴⁶ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁴⁷ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁴⁴⁸ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁴⁹ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

« une des sources majeures de profit et un des crimes à plus forte croissance au niveau transnational, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 milliards USD »⁴⁵⁰.

La nécessité d'une information importante sur le contexte, sous la forme d'études concrètes sur la situation sociale des victimes, est signalée dans cet extrait :

« Les membres de la famille eux-mêmes sont souvent responsables d'avoir maltraité des enfants et de les mettre sur le net. »⁴⁵¹

Le rapport d'Europol de 2006 sur le crime organisé est mentionné pour souligner la capacité de la Toile à faciliter la diffusion de la criminalité, avec cette affirmation :

« Les avantages que l'Internet offre en termes de technologies de l'information et de la communication sont extrêmement bénéfiques pour le crime organisé. »

En 2008, une étude de l'UNICEF montre comment tous les pays sont affectés par le problème du trafic d'enfants, dont on sait très peu au sujet de ceux disparus. Cette référence est utilisée pour sensibiliser à l'urgence de la lutte contre la violence vis-à-vis des plus jeunes, comme exprimé ci-dessous :

« La violence à l'égard des enfants et l'augmentation de l'agression chez les enfants sont des motifs justifiant la préoccupation. »⁴⁵²

Très peu de données statistiques sont présentées dans les débats sur la liberté d'expression. Elles se réfèrent aux réseaux criminels. C'est le cas par exemple de l'augmentation des cas d'abus sur les enfants (16 %) n'ayant pas été accompagnés par des solutions punitives efficaces ou par la capacité d'intercepter les criminels. Un autre cas est la citation du nombre de sites de propagande terroriste qui constituent un moyen de radicalisation, recrutement et source d'information. Les caractéristiques d'accessibilité, gratuité et puissance du Net peuvent faciliter la diffusion des crimes en ligne⁴⁵³.

Les services de médias audiovisuels

Des données sur le marché européen sont relatives aux fournisseurs de services de télévision (8 000 en 2012) et à la demande (plus de 2 000)⁴⁵⁴, y compris les entreprises non européennes

⁴⁵⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁴⁵¹ *Ibidem*.

⁴⁵² Tuesday, 15 January 2008 - Strasbourg - Towards an EU strategy on the rights of the child.

⁴⁵³ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁴⁵⁴ Ces données ont été produites par l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

diffusant en Europe (plus de 1 500)⁴⁵⁵. La citation des fournisseurs non européens vise à solliciter la protection du marché interne vis-à-vis d'une concurrence internationale qui ne respecte pas toujours les mêmes « obligations légales des émetteurs européens »⁴⁵⁶. Par ailleurs, les producteurs indépendants sont en train de commissioner plus de 30 % des programmes. Un pourcentage maximum de 10 % a été établi comme quota par la directive. De plus, « ils sont en train de dépenser deux fois plus que les concurrents dans le secteur public »⁴⁵⁷. Les productions d'origine européenne (33 %) doivent être augmentées⁴⁵⁸. Parmi les débats sur la politique audiovisuelle, les données internationales font référence au coût des effets nuisibles « correspondant à 1,3 % du PIB de l'UE »⁴⁵⁹, soit à 125 billions par an.

Déjà en 2000, la Commission européenne a mené une série d'études sur le secteur audiovisuel et une consultation étendue à toutes les parties intéressées⁴⁶⁰. L'article 33 de la directive Services de médias audiovisuels (2010) établit que la Commission produit un rapport au Parlement européen sur l'application de la directive dans les États membres tous les trois ans. La première étude a été ralentie en raison de la non-transposition de la directive dans les États membres dans le délai indiqué⁴⁶¹. Tout d'abord, un rapport d'évaluation intermédiaire a été demandé à la Commission européenne⁴⁶². Puis celle-ci s'est engagée à produire une étude d'application destinée au Parlement européen et au Conseil. Un exemple est le rapport 2009-2010, qui a soutenu l'utilité de la réglementation européenne, comme affirmé ci-dessous :

[Ce rapport] « a permis de réaffirmer l'utilité de la législation européenne pour les particuliers qui peuvent bénéficier d'un choix de chaînes et de services audiovisuels beaucoup plus large »⁴⁶³.

Cette étude essaie de résoudre certaines incompréhensions, d'examiner quelles « incertitudes ou inexactitudes dans les définitions ont conduit à des difficultés dans la mise en œuvre dans les États membres ». Les synergies parmi les autorités de réglementation sont encouragées pour que les productions européennes puissent atteindre le plus vaste public. Enfin, le rôle de la Commission européenne consiste à « analyser en profondeur l'évaluation des marchés et aussi le comportement du consommateur en cette période de changements »⁴⁶⁴.

⁴⁵⁵ *Ibidem*.

⁴⁵⁶ *Ibidem*.

⁴⁵⁷ Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁴⁵⁸ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁴⁵⁹ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁴⁶⁰ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

⁴⁶¹ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁴⁶² *Ibidem*.

⁴⁶³ *Ibidem*.

⁴⁶⁴ *Ibidem*.

Un orateur rappelle le fait que le rapport doit inclure, de manière appropriée, les lignes directrices et les considérations sur la protection des mineurs⁴⁶⁵. Le dernier rapport de la Commission européenne, datant de 2001-2002, montre une augmentation des productions européennes par rapport aux prévisions, et une croissance dans la diffusion des œuvres indépendantes d'environ 10 %⁴⁶⁶. D'autre part, dans les quatre dernières années, les productions indépendantes ont diminué, comme le signale un autre orateur. Cette réduction n'était pas prévue par les objectifs de la directive, qui souhaitait élargir le marché libre des médias audiovisuels⁴⁶⁷. L'insuffisance de données sur la promotion des œuvres européennes par les services à la demande est remarquée par les amendements du groupe S&D⁴⁶⁸.

Une étude commissionnée par le Parlement européen fait référence au service public ainsi :

« L'indépendance des chaînes nationales ne peut pas être garantie avec certitude dans plusieurs États membres. »

Cette affirmation attire l'attention sur la nécessité pour le Parlement et la Commission de trouver des mesures appropriées⁴⁶⁹. Un exemple est celui du Portugal, où le gouvernement pourrait avoir interféré dans le journalisme avec le remplacement d'un éditeur de journal et du responsable des nouvelles d'une station de radio, la décision d'annuler un programme d'information et de remplacer un directeur général au sein d'une chaîne commerciale⁴⁷⁰.

Une étude sur le placement de produit fait référence au fait que celui-ci, bien qu'interdit dans plusieurs États membres, continue à exister. De ce fait, les investisseurs européens s'orienteront vers le marché américain face à toute interdiction⁴⁷¹. D'autres recherches montrent l'impact de la publicité sur la consommation et le comportement d'achat⁴⁷². Néanmoins, selon de nombreuses études, les personnes regardent moins de publicité en changeant de programmes. Par conséquent, les pauses publicitaires sont souvent transmises au même moment sur les différentes chaînes⁴⁷³.

L'autoréglementation et l'éducation aux médias

⁴⁶⁵ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁴⁶⁶ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁴⁶⁷ *Ibidem*.

⁴⁶⁸ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁴⁶⁹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁴⁷⁰ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁴⁷¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁴⁷² Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁴⁷³ *Ibidem*.

Une étude de la Commission européenne de 1999 sur le contrôle parental des programmes télévisuels avait souligné la pertinence de l'autorégulation. Dans ce travail, une recommandation était :

« d'accorder la plus grande importance à l'autorégulation, tout en mettant les dispositifs de filtrage à la disposition des familles à un prix abordable »⁴⁷⁴.

Une nouvelle enquête sur le système de classification des films distribués au cinéma, montrés à la télé et disponibles en DVD ou vidéo, a été annoncée pour la seconde moitié de 2002⁴⁷⁵. De plus, certains rapports montrent que les parents ne connaissent pas de mesures de contrôle parental⁴⁷⁶.

L'analyse de l'efficacité des programmes et des services de filtrage est prévue dans le cadre d'une étude lancée par la Commission européenne en 2006. Un intervenant propose d'organiser une campagne de sensibilisation sur les filtres pour informer les parents, à l'occasion de la lancée de l'étude à la fin de l'année⁴⁷⁷.

Plus récemment, en 2008, une étude a été initiée par rapport aux obligations de *reporting* établies par la directive Services de médias audiovisuels. Le but était de développer des critères destinés à mesurer les différents niveaux de compétence médiatique⁴⁷⁸.

Les descriptions des risques en ligne sont basées sur des études portant sur l'utilisation d'un logiciel de filtrage et la mise en œuvre de stratégies éducatives médiatiques. Des enquêtes montrent que l'utilisation de certains programmes de filtrage protège la majorité des enfants (90 %), et que les parents devraient les éduquer à ne pas se livrer à des comportements risqués en ligne (10 %). En outre, l'éducation aux médias, pour les parents et les tuteurs, pourrait leur permettre d'apprendre à leurs enfants à respecter des règles de sécurité en ligne. Par exemple, ne pas rencontrer d'étrangers sur Internet, ne pas répondre aux messages avec un contenu obscène et ne pas fournir d'informations personnelles et de photographies aux étrangers.

⁴⁷⁴ Thursday, 11 April 2002 – Strasbourg - Protection of minors and human dignity ; Thursday, 11 April 2002 – Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

⁴⁷⁵ *Ibidem*.

⁴⁷⁶ *Ibidem*.

⁴⁷⁷ Tuesday 16 May 2006 - Strasbourg - Commission Question Time - Question No 54 by Brian Crowley

⁴⁷⁸ Monday, 15 December 2008 – Strasbourg – Media literacy in a digital world.

6.3. La connaissance nationale : les statistiques de divers pays et les expériences des orateurs

Dans cette section, nous présentons les références aux données statistiques nationales et aux expériences personnelles des orateurs, relevées dans les débats parlementaires. Les résultats ont été tirés de l'analyse de contenu menée à l'aide du logiciel ATLAS.ti⁴⁷⁹ sur le corpus des débats. Pour les données statistiques nationales, le but était d'observer comment la diversité culturelle contribuait à créer des représentations controversées des mêmes phénomènes sociaux. Un autre élément enquêté a concerné les expériences personnelles racontées par les orateurs, avec l'objectif d'observer la diversification des points de vue sur la base du vécu individuel vis-à-vis des sujets abordés. Les questions auxquelles nous essayons de répondre dans cette section sont les suivantes : quelle connaissance nationale et quelles expériences personnelles influencent la représentation des sujets traités ? Comment les références aux contextes locaux déterminent-elles des divers points de vue ? Quels types d'expériences personnelles sont les plus significatives dans le vécu des orateurs par rapport aux décisions politiques ?

Nous avons ainsi relevé la façon dont la diversité des identités culturelles est exprimée dans le choix des phénomènes sociaux. Dans de nombreuses interventions, l'accent est mis sur les thèmes prioritaires dans la culture d'appartenance de chaque orateur. Cette multiplicité engendre des visions variées, qui se traduisent par une classification différente des priorités politiques. Ces diverses perspectives nationales dénotent une des difficultés principales à penser une politique internationale relative aux contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne⁴⁸⁰.

L'utilisation élevée d'Internet et les facteurs associés

En ce qui concerne l'utilisation élevée d'Internet, les taux les plus élevés d'accès à la Toile à la maison sont signalés en Estonie (68 %). La situation de ce pays est similaire à celle du Danemark, de la Suède et du Royaume-Uni. Ce chiffre est lié à l'exposition aux risques, y compris au matériel pornographique (4 sur 10). Même les données sur la fréquence d'accès en ligne par les jeunes Autrichiens sont rapportées dans une intervention. Le grand nombre de sites pornographiques ainsi que des phénomènes plus graves, tels que le commerce du sexe et la pornographie juvénile, sont observés. L'utilisation excessive du Net est proportionnelle, dans

⁴⁷⁹ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

⁴⁸⁰ Par exemple, les implications psychosociales et culturelles constituent un obstacle à la transposition des directives.

certaines pays comme la Norvège, à l'attention des parents envers les activités en ligne des jeunes. Par ailleurs, les parents sont préoccupés par l'exposition possible des enfants aux risques en ligne, y compris au matériel pornographique (47 %). Dans un sondage Gallup, en revanche, la pornographie figure comme l'un des contenus considérés comme le plus nuisible en Lituanie (90 %). Par rapport à certains pays comme la Croatie et la Suède, l'utilisation excessive du Net est associée en particulier à deux phénomènes. Ce sont respectivement la présence sur les réseaux sociaux et la possession des appareils mobiles. Dans ces pays, 93 % des mineurs ont un profil sur un réseau social, 96 % des jeunes et 70 % des enfants possèdent un appareil mobile.

Description des données pays par pays : en Estonie, Croatie, Autriche, Suède, Norvège et Lituanie. Les résultats estoniens de l'enquête *EUKidsOnline* mettent en évidence que le pourcentage d'accès à la Toile depuis la maison (68 %) est l'un des plus élevés en Europe. Ce pourcentage se rapproche de celui du Danemark, de la Belgique, de la Suède et du Royaume-Uni. Les données estoniennes sur l'usage accru du Net pointent des similarités entre l'Estonie et les pays européens concernant l'exposition aux risques. C'est le cas par exemple de la publication d'informations privées par les enfants (50 %), des contacts avec le matériel pornographique (4 sur 10), de l'accès à des documents violents (4 sur 10), de la réception de commentaires non sollicités de nature sexuelle et des rencontres dans la vie réelle (9 %), du harcèlement. Les victimes de harcèlement concernent entre 15 et 20 % de jeunes Européens et 31% d'Estoniens d'âge compris entre 6 et 14 ans. Par conséquent, l'exemple de l'Estonie est souligné pour inviter à « accorder plus d'attention à ces questions »⁴⁸¹.

Un sondage croate décrit une utilisation remarquable des réseaux sociaux chez les enfants, dont 93 % ont un profil sur ces réseaux, et une durée d'utilisation quotidienne de plus de trois heures. Ensuite, les caractéristiques de leur sociabilité en ligne indiquent « entre 300 et 500 amis »⁴⁸².

Un orateur autrichien se réfère à l'usage de la Toile par les jeunes (80 %) et à leur fréquence quotidienne d'accès en ligne (50 % presque tous les jours). Puis sont cités le nombre de pages avec du contenu pornographique sur Internet et le boom du commerce sexuel, notamment vis-à-vis de la pédopornographie⁴⁸³.

⁴⁸¹ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁸² Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁸³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

Même en Suède, la consommation notable de la Toile est perçue comme le problème principal, qui peut augmenter avec l'usage des dispositifs mobiles. 8 à 9 % des jeunes utilisent le Net jusqu'à plus de trois heures par jour, avec une hausse pour ceux qui y accèdent par dispositif mobile : + 96 % pour les jeunes et + 70 % pour les enfants⁴⁸⁴.

L'attention insuffisante des parents envers les activités en ligne de leurs enfants, quand il s'agit d'une utilisation élevée du Web, est également soulignée dans les données norvégiennes du sondage Eurobaromètre 2008. Dans ce sens, l'inattention parentale est associée à l'utilisation accrue de la Toile par les enfants dans certains pays. Un cas est rapporté ici :

« Je représente, par exemple, un pays où l'utilisation d'Internet est parmi la plus élevée de l'UE, mais le mépris des parents est également parmi le plus élevé de l'UE. »⁴⁸⁵

Pour appuyer cette idée, les pourcentages du nombre de parents préoccupés par certains types de risques sont rappelés. Plus précisément, 47 % s'inquiètent de la possibilité de visionner des matériaux pornographiques ou violents, 60 % craignent que leurs enfants soient victimes de harcèlement, 62 % redoutent qu'ils diffusent des données personnelles⁴⁸⁶.

Une enquête Gallup sur les enfants lituaniens se réfère à l'usage de l'Internet, l'intérêt des parents envers les modalités d'accès, les contenus considérés comme les plus nuisibles en ligne, les responsables de ces productions⁴⁸⁷. 63 % des jeunes Lituaniens utilisent la Toile ; parmi ceux-ci, 33 % ont entre 7 et 10 ans. La pornographie (90 %) et l'information liée à la violence (54 %) sont réputées être les risques majeurs. 36 % des pédophiles et 13 % des sectes religieuses commettent ces crimes⁴⁸⁸.

Les risques en ligne et la pornographie

Des risques communs aux enfants européens sont signalés. Néanmoins, certains pays ont des taux plus élevés sur certains phénomènes que la moyenne européenne. C'est le cas par exemple en Estonie du harcèlement en ligne (31 % contre 15-20 %). Au Royaume-Uni, selon une étude, l'exposition accidentelle à des photographies pornographiques touche les trois quarts des garçons. Mais selon d'autres données, la violence en ligne concerne 12 % des enfants entre 9 et 12 ans, en particulier pour l'exposition aux contenus et contacts sexuels (25 %). Toujours au Royaume-Uni, certaines prévisions avancent une augmentation de la violence sexuelle (10 000

⁴⁸⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁸⁵ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁴⁸⁶ *Ibidem*.

⁴⁸⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁴⁸⁸ *Ibidem*.

victimes par an). Cette dernière donnée est associée à la disponibilité accrue de la Toile. L'exposition au contenu sexuel des enfants en Croatie est citée dans un rapport du ministère de l'Intérieur de ce pays en 2013 et s'élève à environ 25 % à 30 % des enfants. En Suède, la différence dans l'utilisation du Net selon le sexe est soulignée. Les jeunes filles reçoivent des propositions de contacts sexuels, mais rencontrent rarement des personnes étrangères en dehors de la Toile. De plus, elles ont tendance à ne pas consommer habituellement la pornographie. D'autres risques, tels que l'exploitation et le cyberharcèlement sexuels, sont détectés respectivement par un rapport indépendant en 2014 et par l'enquête *Young Life and Time* en Irlande. Dans un journal espagnol, les données relatives au lien entre augmentation de comportements violents et exposition à des images ont été publiées. Enfin, les chiffres de l'UNICEF pour 2008 relèvent la mort de trois enfants par semaine pour abus ou négligence en France, et de deux par semaine en Allemagne et au Royaume-Uni. Les données statistiques montrent la diversité des points de vue et la complexité des phénomènes observés dans un débat multiculturel.

Description des données en Estonie, Royaume-Uni, Croatie, Suède, Irlande, Espagne et France. Bien que l'intervenant souligne des similarités dans les États européens, il fait surtout référence au cas de l'Estonie où le harcèlement en ligne touche 31 % des enfants âgés de 6 à 14 ans, contre 15 à 20 % des Européens.

Selon une étude anglaise, les trois quarts des enfants sont tombés sur des photographies pornographiques ou violentes en ligne. Au niveau international, les données publiées par l'Eurobaromètre décrivent l'accès accidentel aux images pornographiques⁴⁸⁹. De plus, le harcèlement en ligne affecte 12 % des enfants âgés de 9 à 12 ans, principalement par le biais de harcèlement (40 %) ou de contenus et contacts sexuels (25 %)⁴⁹⁰. Les prévisions tirées des données du Royaume-Uni montrent que « un enfant sur 58 » risque d'être victime de violence sexuelle. L'augmentation des victimes est de 10 000 par an. Cette croissance des abus est présentée comme directement proportionnelle à une plus grande accessibilité en ligne :

« À mesure que la disponibilité de l'Internet se développe dans le monde entier, la maltraitance des enfants en ligne augmente à un rythme alarmant. »⁴⁹¹

Le ministère de l'Intérieur croate montre, dans un rapport de 2013, qu'un enfant sur cinq a reçu des « propositions sexuelles » sur Internet ; de plus, 25 % à 30 % de ces enfants étaient

⁴⁸⁹ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁴⁹⁰ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁴⁹¹ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

exposés au contenu sexuel.⁴⁹² Dans un sondage croate, l'utilisation des réseaux sociaux est associée à des risques, comme une attitude favorisant la conversation en ligne avec des personnes inconnues (18 %), les rencontres dans la vie réelle (8 %) et à un sentiment de peur ou de honte dans la signalisation des abus⁴⁹³.

Les données nationales sur la Suède montrent que la plupart des jeunes ont des ordinateurs dans leur chambre. Les activités en ligne diffèrent selon les filles et les garçons : les premières « discutent, socialisent et envoient des messages textuels », alors que les derniers jouent aux jeux vidéo. Les différences sexuelles dans l'utilisation sont décrites comme suit :

« Il y a une grande différence entre filles et garçons quand il s'agit de savoir pourquoi ils utilisent Internet. Les filles parlent, socialisent et envoient des messages textuels, tandis que les garçons jouent aux jeux vidéo. Les filles sont contactées pour des contacts sexuels. Lorsque les filles ont vu des sites pornographiques une fois, elles sont moins nombreuses à recommencer. Et elles ont une vision sombre du porno sur Internet. En réalité, peu d'entre elles rencontrent des étrangers hors Internet. »⁴⁹⁴

La publication d'un rapport indépendant sur l'exploitation sexuelle en Irlande du Nord en novembre 2014 signale certains cas de cyberharcèlement sexuel et l'augmentation des cas d'abus en ligne de 5 à 22 % entre 2008 et 2013. L'enquête *Young Life and Times* montre qu'un adolescent sur 9, de 16 ans, a vécu l'expérience de harcèlement sexuel en ligne⁴⁹⁵. Une étude publiée dans un journal espagnol est citée pour dénoncer une augmentation de la violence causée par l'exposition aux images violentes⁴⁹⁶. La citation des données UNICEF de 2008 sur les morts d'enfants pour abus et négligence se limite à la France (trois enfants par semaine), l'Allemagne et le Royaume-Uni (deux enfants par semaine). La violence contre les enfants est commentée comme « particulièrement répréhensible » et « surtout odieuse », car les mineurs « ne peuvent pas se défendre ». Le but de cette citation est d'encourager une législation communautaire⁴⁹⁷.

⁴⁹² Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁹³ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁹⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁴⁹⁵ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁴⁹⁶ Thursday, 11 April 2002 - Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

⁴⁹⁷ Tuesday, 15 January 2008 - Strasbourg - Towards an EU strategy on the rights of the child.

6.3.1. Les expériences personnelles des orateurs

Cette section se termine par des références aux expériences personnelles des orateurs dans le cadre de leur vie politique, professionnelle et familiale. Parmi les expériences politiques, nous rappelons les suivantes : 1. la participation à des événements associatifs, à des rencontres avec la police locale, à des consultations avec les électeurs ; 2. les rôles occupés au sein des gouvernements nationaux sur le thème du débat ; 3. les positions de représentants d'un territoire ou d'une association. Mentionner sa propre expérience constitue un élément pour étayer les arguments des autres intervenants. Cela sert, la plupart du temps, à présenter son propre savoir-faire. Par ailleurs, l'expérience parentale est souvent mise en évidence dans les discussions sur la protection des enfants ou l'utilisation plus sûre de l'Internet. Le fait d'être père ou mère est considéré comme l'une des raisons de la sensibilité envers les droits de l'enfant et de l'attention envers leurs exigences. D'autres commentaires, plus rares, sont inspirés par la sensibilité personnelle, et se réfèrent à d'autres types d'expériences.

Expériences politiques. Certaines interventions évoquent les expériences politiques des intervenants eux-mêmes. En 2002, un orateur mentionne sa rencontre avec l'*Abusive Images Unit* de la police du Grand Manchester. Les 41 000 images saisies en 1999 – comme il a pu lui-même les voir – reproduisent des crimes graves, car il s'agit de véritables abus sexuels sur les enfants. Il le fait remarquer avec ces mots :

« Il ne s'agit pas de pornographie juvénile mais d'abus sexuels graves et indécents. J'ai vu les images. Derrière chaque image, un vrai enfant est traumatisé par ces expériences. »⁴⁹⁸

Sur la base de son expérience de femme social-démocrate, une oratrice appuie l'action de la Commission pour l'usage plus sûr de l'Internet en 2004⁴⁹⁹. Elle rappelle sa participation au débat en Suède sur la violence, la pornographie violente sur l'Internet et l'exploitation des enfants et des jeunes. Un intervenant fait mention de sa future visite – le vendredi suivant – à une œuvre de charité appelée *Childline*. Ce récit vise à mentionner les questions abordées par les autres associations européennes relatives à certaines activités, comme les hotlines et d'autres solutions financées⁵⁰⁰.

En 2008, un orateur déclare baser ses commentaires sur des consultations qu'il a faites avec ses électeurs à travers des annonces dans les journaux sur le document débattu⁵⁰¹. Un autre

⁴⁹⁸ Thursday, 11 April 2002 - Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

⁴⁹⁹ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁵⁰⁰ *Ibidem*.

⁵⁰¹ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

intervenant se présente en tant que vice-président de la section hongroise du service international de sécurité des enfants, qui participe au programme *Safer Internet*⁵⁰². Un participant parle de son expérience de représentant du gouvernement britannique au congrès mondial des Nations Unies sur l'exploitation sexuelle des enfants en 1996 à Stockholm en Suède. Les initiatives prises concernaient le tourisme sexuel et l'abus sexuel⁵⁰³. Un intervenant parle de son contact en Suède avec la police qui travaille avec Interpol ; il remarque l'importance d'aborder le sujet avec des pays hors Europe, tels que la Thaïlande, les Philippines⁵⁰⁴.

Un orateur se présente en tant que *Internet Watch Fondation Champion* en Grande-Bretagne, et rappelle les efforts des *hotlines*⁵⁰⁵. Un autre intervenant se déclare signataire de la proposition de résolution commune sur la lutte contre les abus sexuels sur Internet⁵⁰⁶. Une parlementaire affirme soutenir l'initiative, car elle s'est fortement investie sur le sujet lorsqu'elle était ministre en charge de la Famille⁵⁰⁷.

Un orateur dit être le représentant d'un village du Leicestershire nommé Rothley, où les McCanns ont été actifs dans la mise en place des « registres des enfants perdus » au Parlement européen. Il dit représenter la nouvelle association appelée *KidsAid* dans le village de Northampton, financée par David Mackintosh ; ce dernier a exprimé des opinions favorables sur le rapport⁵⁰⁸. Un autre intervenant est le représentant de la circonscription électorale de Londres, où il est père de deux enfants⁵⁰⁹.

Expériences parentales. Plusieurs orateurs soulignent dans leurs interventions leur rôle de parents. Un intervenant fait appel à son expérience de père de quatre enfants ayant des préoccupations journalières au sujet de leur navigation en ligne⁵¹⁰. Une autre personne exprime son soutien, en tant que mère, envers une initiative protectionniste⁵¹¹. Un parlementaire mentionne sa fille – presque adolescente – qui a été ciblée par des contenus agressifs⁵¹². La responsabilité des participants aux débats en tant que parents est répétée par un autre orateur,

⁵⁰² Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁵⁰³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁰⁴ *Ibidem.*

⁵⁰⁵ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁰⁶ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁰⁷ *Ibidem.*

⁵⁰⁸ Wednesday, 16 January 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁵⁰⁹ *Ibidem.*

⁵¹⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁵¹¹ *Ibidem.*

⁵¹² Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

qui souligne : « l'importance de l'information et l'éducation pour les parents, les enseignants et toute autre personne ayant des relations avec des enfants »⁵¹³.

Un intervenant déclare être conscient des dangers et des opportunités, en tant que père d'enfants dans ce groupe d'âge critique⁵¹⁴. Un parlementaire, père de quatre enfants, signale avoir vu que, pour eux, il est possible d'accéder à l'Internet hors de la maison⁵¹⁵. Une oratrice se présente en tant que mère pour exprimer son opinion d'inspiration chrétienne :

« Voler leur innocence aux enfants est un crime. En effet, les évangiles chrétiens disent que le coupable mérite une meule autour du cou. »⁵¹⁶

D'autres intervenants présentent leurs positions personnelles en se basant sur leurs sensibilités ou leurs expériences à l'égard du sujet traité ; c'est le cas, par exemple, de cette intervention :

« Je parle pour mon expérience, car il y a beaucoup de choses qu'on trouve là qui me dérangent ; pourtant je ne suis pas un mineur. »⁵¹⁷

Un parlementaire se réfère à sa propre expérience pour soutenir son discours sur les risques associés à l'activité sexuelle des adolescents, tels que les grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles. Il souligne l'importance d'une éducation sexuelle. Nous avons rapporté ses mots :

« Si vous dites quelque chose aux enfants et vous leur apprenez comment le faire, la première chose qu'ils veulent faire est de sortir et de le faire, et nous ne devrions pas être surpris s'ils le font ! »⁵¹⁸

Un autre exemple est celui d'un orateur qui exprime son intérêt sur le sujet de la coopération entre les États membres sur la protection des mineurs, et ce vis-à-vis des services audiovisuels en ligne⁵¹⁹. Un intervenant exprime son avis sur les délits sexuels contre les enfants :

« Selon mon expérience, les délinquants sexuels d'enfants tentent souvent de contourner les interdictions de travailler avec des enfants en utilisant diverses ruses, y compris de fausses identités, pour tenter de retrouver l'accès à leurs cibles. »⁵²⁰

Un autre intervenant dit habiter dans un petit village du sud de la Pologne, où il affirme que les personnes se connaissent et s'intéressent à ce qui se passe, y compris l'arrivée d'un étranger et son contact avec un enfant. Puis il infirme cette situation dans la vie réelle pour dire que, par

⁵¹³ *Ibidem*.

⁵¹⁴ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁵¹⁵ *Ibidem*.

⁵¹⁶ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

⁵¹⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁵¹⁸ Wednesday, 16 January 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁵¹⁹ Tuesday, 20 November 2012 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁵²⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

Internet, les étrangers rentrent dans les chambres des enfants sans être observés. Par conséquent, l'orateur se demande s'ils ne sont pas sans aide en tant que parents. Voici un extrait de son intervention :

« J'habite dans un petit village où les gens se connaissent et sont intéressés par ce qui se passe autour d'eux. Un étranger suscite l'intérêt. Dans un petit village du sud de la Pologne, il serait difficile pour quelqu'un d'entrer en contact avec les enfants, mais je me permets de dire que, dans ces lieux paisibles et sûrs de toute l'Europe, quand les parents sont en train de lire tranquillement le journal ou regardent la télévision, un étranger indésirable est dans la chambre des enfants et a pris contact avec eux sur Internet. Sommes-nous, en tant que parents, impuissants ? Non nous ne le sommes pas. »⁵²¹

⁵²¹ *Ibidem.*

6.4. Remarques conclusives au chapitre 6

Ce sixième chapitre inclut les résultats des analyses menées sur les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales, à travers l'investigation sur les données statistiques et les études citées. Il recueille les données statistiques produites ou financées par des institutions européennes et des organismes connexes, tels qu'Eurobaromètre, Europol et la Commission européenne. Nous avons remarqué des différences dans le choix des sources et leur comparaison, selon les séries des débats et les thèmes traités. Plus précisément, les données de l'Eurobaromètre sont citées dans tous les débats ; Europol se réfère seulement aux crimes ; *EuKidsOnline* se focalise sur les risques pour les enfants. Nous notons également qu'une plus grande variété de sources est citée par rapport à la lutte contre la pédopornographie en ligne. Cette multitude d'informations compense la carence en connaissances sur ce sujet ; de plus, les données présentées sont peu claires et difficilement comparables. Par conséquent, une compréhension plus détaillée de la lutte contre la pédopornographie impliquerait l'urgence d'améliorer la coopération parmi les organisations qui produisent les données en Europe. Même des statistiques nationales ou générées par d'autres organisations sont mentionnées. De plus, les problèmes sur lesquels plusieurs organisations mènent leurs recherches sont variés, même si tous sont associés à la pédopornographie ; ils se réfèrent par exemple à la pédophilie en ligne, aux services sexuels, au commerce d'esclaves sexuels, au travail forcé, à l'exploitation sexuelle des enfants, au contenu pornographique ou à la pédopornographie. Un autre enjeu est la fiabilité des informations.

Les données statistiques et les études relevées dans la deuxième section reflètent la construction d'une connaissance partagée parmi les décideurs politiques. Ces informations déterminent des descriptions homogènes des phénomènes socio-politiques abordés, qui se traduisent par un débat peu controversé. Les connaissances scientifiques citées se concentrent sur les thèmes liés aux politiques débattues.

L'analyse de contenu menée sur les statistiques a mis en évidence cinq domaines thématiques : 1. l'utilisation risquée de la Toile ; 2. la pornographie et les autres risques en ligne ; 3. la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle ; 4. les services de médias audiovisuels ; 5. l'autoréglementation et l'éducation aux médias. Ces groupes peuvent être interprétés comme une classification basée sur les différents degrés de risques pour les enfants. Ils varient alors d'un simple usage abusif du Net (1^{er} degré), au partage d'images et d'informations nuisibles (2^e degré), jusqu'aux comportements illégaux contre les enfants

victimes d'agression sexuelle (3^e degré). En outre, ces degrés correspondent à différents niveaux d'implication politique et de réglementation internationale.

Sur le plan thématique, la connaissance des risques audiovisuels sexuels est construite à partir de données statistiques et d'études relatives à divers aspects clés, tels que la fréquence d'utilisation d'Internet, les activités en ligne, le contexte culturel, les typologies de risque et la pornographie juvénile. La fréquence d'utilisation est mesurée sur une base quotidienne ou hebdomadaire, ou bien est simplement remarquée comme excessive et associée à une exposition au risque. En ce qui concerne l'usage de la Toile, plusieurs facettes sont mises en évidence : l'âge précoce, le type d'appareil utilisé (ordinateur ou appareil mobile) et le médium de distribution (télévision ou Internet). Les activités en ligne répertoriées sont l'utilisation de réseaux sociaux et le téléchargement de contenus controversés. Parmi les risques en ligne, la pornographie et la violence suscitent une préoccupation majeure, suivies de la pédophilie, des sectes religieuses, des sites web pour apprendre à commettre des crimes ou à produire des drogues, du contenu incitant à la violence, à l'automutilation, au suicide, à l'anorexie ou à la boulimie. En outre, les descriptions des risques sexuels audiovisuels en ligne incluent des activités plus violentes, telles que la pédophilie en ligne, les abus sexuels, la traite négrière, le travail forcé et la pornographie juvénile. En particulier, dans les débats sur la pornographie juvénile, les risques de nature sexuelle sont principalement liés à la violence ; ils incluent la pédophilie, l'esclavage, la violence et les abus sexuels.

Des tentatives sont faites pour identifier les groupes de victimes selon les classes d'âge et les catégories de risques. Plusieurs groupes d'âge sont cités et liés à diverses typologies de risque : pédophilie en ligne, esclavage, abus et exploitation sexuels. Ainsi, l'augmentation des abus sexuels est associée au développement de l'utilisation d'Internet. Les parents sont impliqués, par exemple au niveau de leur préoccupation concernant l'exposition au risque ou au niveau du manque de communication avec leurs enfants. Certaines données mesurent l'utilisation des applications de filtrage et la mise en œuvre de programmes éducatifs médiatiques. Par conséquent, les risques en ligne sont repérés différemment dans ces deux groupes de débats selon les priorités politiques, allant des risques néfastes pour les enfants aux activités plus violentes et criminelles.

Selon les contextes culturels, les priorités mises en évidence par les parlementaires varient. La diversité des identités culturelles est alors exprimée dans le choix des phénomènes sociaux qui sont mis en évidence. Ces informations sont ajoutées, notamment par des références à la connaissance nationale ou à des expériences personnelles. Dans de nombreuses interventions, l'accent est mis sur les thèmes qui, dans la culture d'appartenance de chaque orateur,

représentent ceux prioritaires. Cette multiplicité engendre des visions variées, qui se traduisent par une classification différente des priorités politiques. Ces diverses perspectives nationales dénotent l'une des difficultés principales pour penser une politique internationale relative aux risques audiovisuels sexuels en ligne.

Un autre élément d'interprétation ancré dans le vécu des locuteurs est leur expérience personnelle de nature politique, professionnelle ou familiale. Quelques exemples de ces expériences sont les rôles joués dans les gouvernements respectifs sur des questions connexes, ou la participation à des événements, des réunions et des consultations. La référence à sa propre expérience légitime une compétence sur les questions traitées. D'autre part, les représentants qui participent aux débats du Parlement européen peuvent ne pas avoir les compétences nécessaires pour comprendre les phénomènes qu'ils commentent, observent et sur lesquels ils sont appelés à se prononcer. Bien que le problème du manque de compétence de la part des représentants politiques dans les démocraties soit une vaste question, nous ne voulons pas nous attarder sur cet aspect. D'autre part, il faut dire que l'un des problèmes observables est la procédure concernant les domaines de compétence confiés aux parlementaires. Ceci explique en partie le manque de connaissance des phénomènes sociaux décrits sur lesquels les interventions sont basées.

III^e PARTIE.

**Protection de l'enfance,
liberté d'expression et
éducation aux médias dans
la politique européenne relative
aux contenus sexuels nuisibles
pour les enfants en ligne**

La troisième partie a été structurée en deux chapitres, respectivement dédiés à deux enjeux cruciaux : les réflexions éthiques (septième chapitre) et les initiatives auto-réglementaires de la Toile (huitième chapitre). Le septième chapitre présente les résultats de l'application de la méthode Alceste et de l'analyse de contenu sur les réflexions éthiques. Il conclut en montrant comment ces considérations éthiques se différencient parmi les différentes cultures locales. Dans le huitième chapitre, les résultats de l'analyse de contenu ont été ordonnés selon plusieurs critères et divisés en trois sections thématiques concentrées sur les raisons de l'autoréglementation de la Toile, la multiplicité des initiatives d'autoréglementation, les mesures auto-réglementaires dans le programme *Safer Internet* et dans la directive Services de médias audiovisuels. Le corpus sur lequel ces analyses ont été menées se compose de 45 débats parlementaires européens datant des années 2001 à 2016 ; ces matériaux ont été sélectionnés dans les archives en ligne du Parlement européen au moyen d'une recherche par mots-clés se référant aux risques audiovisuels en ligne de nature sexuelle vis-à-vis des enfants. Sur le plan méthodologique, les résultats présentés dans ces chapitres reposent sur une analyse de contenu et l'application de la méthode Alceste.

Chapitre 7.

Les considérations éthiques : la protection de l'enfance vis-à-vis de la liberté d'expression⁵²²

Les réflexions les plus significatives dérivent des considérations éthiques retrouvées dans les débats parlementaires connexes aux contenus sexuels nuisibles en ligne pour les enfants. Ce septième chapitre décrit les considérations éthiques⁵²³ relevées dans les débats parlementaires européens. La première section se concentre sur les résultats de l'application de la méthode Alceste. Les questions auxquelles nous avons souhaité répondre par l'analyse IRaMuTeQ ont été les suivantes : quelle place certains mots occupent-ils dans les considérations éthiques relevées ? Quelles sont les principales associations de mots et leurs significations ? L'analyse présentée montre une articulation en six classes, respectivement axées sur la protection de la diversité culturelle (classe 1, 15,62 %), la liberté d'expression (classe 2, 18,75 %), la protection des enfants (classe 3, 18,75 %), la protection des consommateurs (classe 4, 12,5 %), le placement de produit et la publicité (classe 5, 15,62 %), et la prévention de la violence (classe 6, 18,8 %).

Dans la deuxième section relative aux réflexions éthiques, nous présentons les résultats de l'analyse de contenu⁵²⁴. À partir de cette dernière, nous avons classifié ces réflexions en quatre thèmes principaux : 1. le système dual des médias audiovisuels ; 2. la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle ; 3. la protection des enfants et la liberté d'expression ; 4. la liberté d'expression contre la censure. Dans ces thématiques, les arguments non consensuels se réfèrent à plusieurs interrogations, qui sont les suivantes : comment le système médiatique européen

⁵²² Certaines parties de ce paragraphe ont été reprises et révisées de la thèse en psychosociologie sociale, soutenue à l'Université Sapienza de Rome sous le titre *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet : Social Representations, Scientific Knowledge and Political Ideology*. PASTORINO, Agnese. *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet : Social Representations, Scientific Knowledge, and Political Ideologies in European Parliamentary Debates*, Thèse de doctorat : Sociologie : Rome : Sapienza University : 2017.

⁵²³ La description du code « réflexions éthiques » – comme insérée dans le tableau à la section 7.1. – peut être la suivante : « Il se réfère à des considérations sur les limites entre contrôle et liberté, mais aussi sur les valeurs de la société, les normes et la morale, et sur les responsabilités. »

⁵²⁴ Pour la construction du corpus, nous avons d'abord rassemblé les considérations éthiques avec l'analyse de contenu ; puis nous les avons extraites par *interrogations* à l'aide du logiciel ATLAS.ti.

peut-il être caractérisé ? Comment pourrait-on entraver la diffusion croissante de la pornographie juvénile ? Quel est le bon équilibre entre protection des enfants et liberté d'expression ? Quelles sont les justes limites à poser à la liberté d'expression ?

La troisième section présente les considérations éthiques référées aux différentes cultures locales, afin de montrer la variété politique, médiatique et culturelle des pays représentés au sein du Parlement européen. Par l'analyse de contenu, nous avons divisé les interventions en cinq sous-thèmes. Pour chacun d'eux, nous avons repris les références aux considérations éthiques relatives à des activités nationales. Les arguments portent sur le système des médias audiovisuels, la pornographie et la pédophilie, les équilibres entre liberté d'expression et censure, d'une part, et entre protection des enfants et placement de produit, d'autre part.

7.1. Les valeurs défendues dans les réflexions éthiques vis-à-vis des contenus sexuels violents

Pour l'étude des « réflexions éthiques » soulevées dans les discours des intervenants lors des débats parlementaires européens, nous avons utilisé la méthode Alceste avec un logiciel *open source* appelé IRaMuTeQ⁵²⁵. La décision de procéder par cette démarche méthodologique est due à l'intérêt de mener une étude quantitative, puis de comparer ces résultats avec l'analyse qualitative. Le choix d'appliquer la méthode Alceste permettait d'analyser les argumentations des orateurs, et donc la manière dont certains systèmes d'idées se répétaient dans les débats à travers l'analyse des groupes de mots les plus récurrents⁵²⁶. Nous avons décidé de nous concentrer principalement sur les extraits du discours des orateurs⁵²⁷, pour en déduire de façon plus simple une analyse de contenu des débats. À certains égards, il s'agissait d'une recherche plus limitée en termes d'ampleur, mais en même temps plus précise et détaillée⁵²⁸. Les questions auxquelles nous avons souhaité répondre par l'analyse IRaMuTeQ ont été les suivantes : comment des mots tels que « liberté », « protection », « violence », « enfant » sont-ils mentionnés dans les considérations éthiques ? Comment sont-ils associés à d'autres mots ? Quelles sont les classes principales relevées ? De plus, cette méthode – très utilisée par les psychologues sociaux – se prête particulièrement au débat politique, où les mêmes mots reviennent pour décrire les phénomènes décrits. Le corpus de ces extraits a été inclus dans le logiciel IRaMuTeQ pour appliquer la méthode développée par Reinert, ce qui nous a donné comme résultats les graphiques suivants⁵²⁹.

⁵²⁵ L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3.

⁵²⁶ Initialement, nous aurions également voulu comparer les différentes affiliations politiques par une comparaison des résultats ; ce but aurait pu être atteint par une analyse des spécificités, menée par IRaMuTeQ. Suite à certaines tentatives, nous nous sommes rendu compte que notre connaissance de la diversité politique au sein du Parlement européen était trop limitée pour nous permettre de comprendre les résultats tirés d'une compréhension de l'occurrence du mot dans les discours des membres de différents groupes politiques. Cependant, dans le corpus, nous avons également indiqué le parti politique de chaque intervenant aux débats parlementaires européens pour de possibles enquêtes successives.

⁵²⁷ Nous parlons d'orateurs, intervenants, membres car, au sein du Parlement européen, non seulement des parlementaires sont impliqués, mais aussi des membres d'autres institutions à prédominance européenne. Par conséquent, nous utilisons rarement le terme parlementaire.

⁵²⁸ Nous tenons à préciser que le logiciel IRaMuTeQ donne des résultats qui peuvent varier en fonction de la version utilisée et des paramètres initiaux. Il faut donc tenir compte de ces variations et de l'influence que la subjectivité du chercheur peut avoir sur l'interprétation sémantique.

⁵²⁹ La construction du corpus a eu lieu à la suite d'une analyse de contenu réalisée à l'aide du logiciel ATLAS.ti.

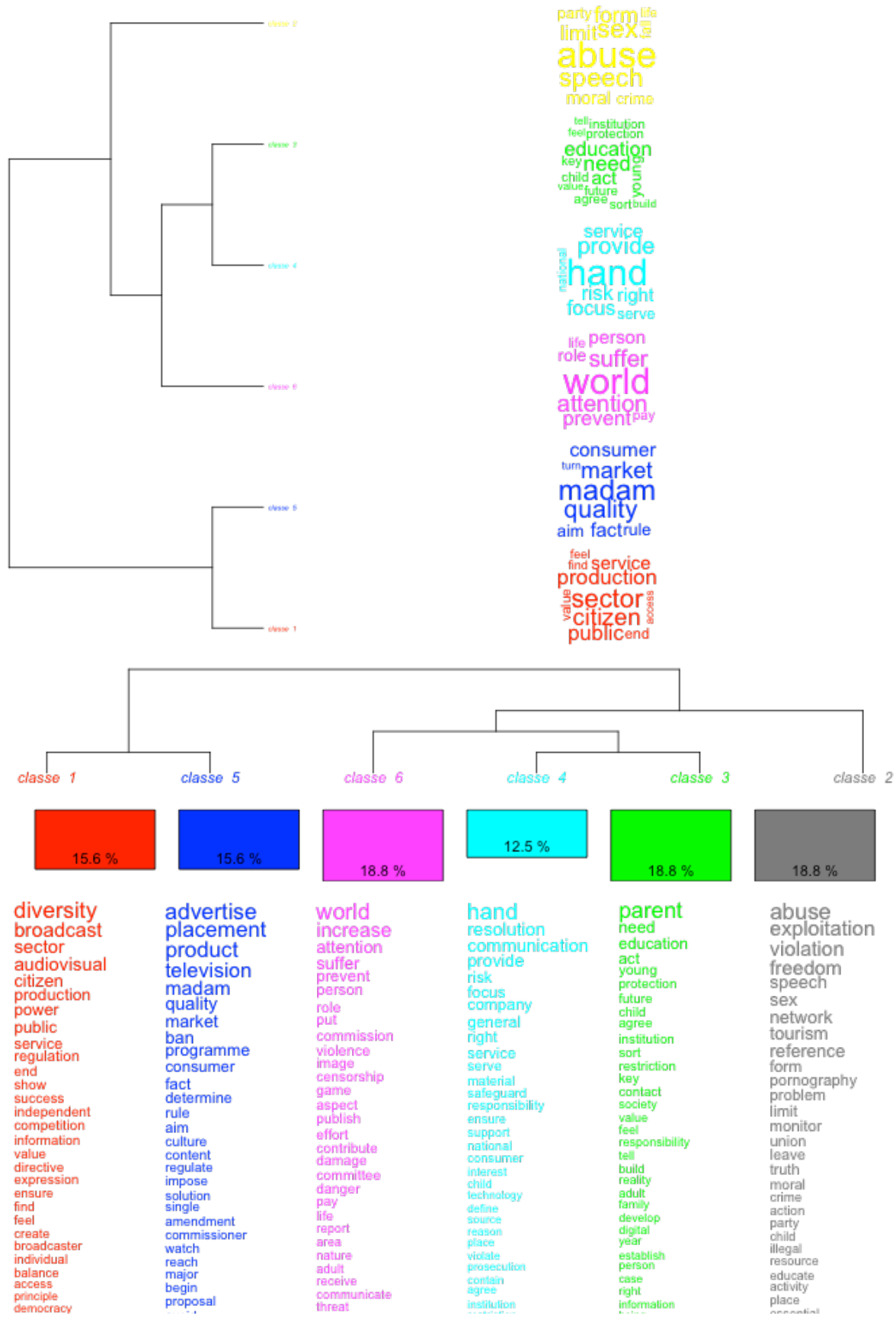


Figure 38. Dendrogrammes relatifs aux « réflexions éthiques »

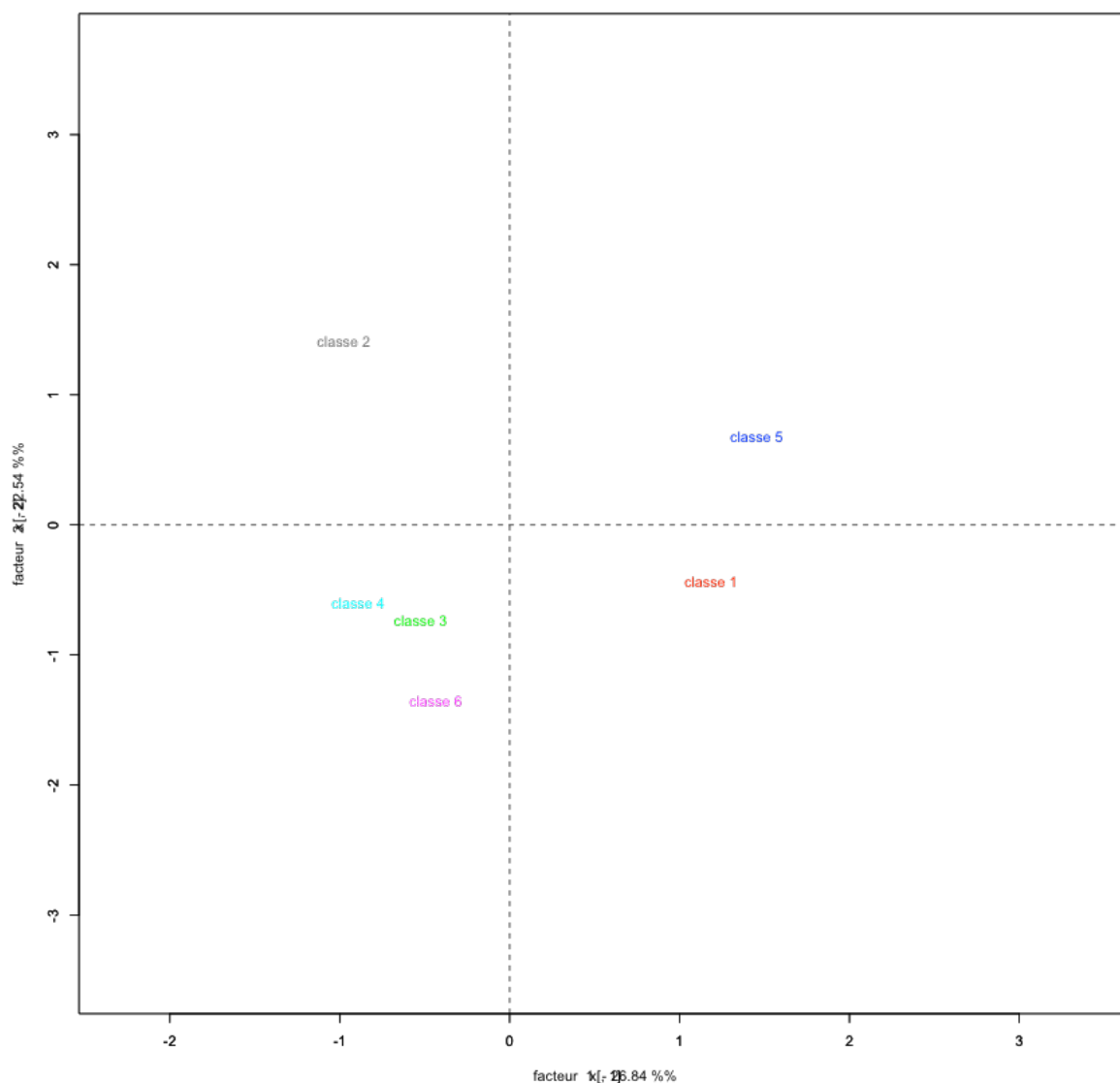


Figure 39. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes sur les « réflexions éthiques »

En plus de ces représentations, l'analyse restitue les tableaux des profils contenant les mots et les valeurs de leur occurrence. Les tableaux présentent différentes valeurs pour chaque terme relevé dans les classes⁵³⁰.

⁵³⁰ Ces valeurs se réfèrent au nombre de segments de texte contenant le mot dans le groupe (*eff. st.*) ou contenant au moins une fois le terme cité (*ett. Total.*), le pourcentage d'occurrence de termes sur les segments de texte dans la classe par rapport à l'occurrence dans le corpus (*pourcentage*), le chi square d'association entre le terme et la classe (*chi2*), le type grammatical qui identifie le mot dans le dictionnaire des formes (*type*), la forme (qui identifie le mot) et le niveau de signifiante de l'association entre le mot et la classe (*P*). IRaMuTeQ Tutorial, écrit par Vizeu Camargo, B., Justo, A. M., et traduit par Forte Teresa.

Classification descendante hiérarchique sur les considérations éthiques

Nombre de textes: 144
 Nombre de segments de texte: 577
 Nombre de formes: 1965
 Nombre d'occurrences: 12081
 Nombre de lemmes: 1607
 Nombre de formes actives: 691
 Nombre de formes supplémentaires: 295
 Nombre de formes actives avec une fréquence >= 3: 274
 Moyenne de formes par segment: 20.937608
 Nombre de classes: 7
 124 textes classés sur 144 (86.11%)

Cluster 1						Cluster 2					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	10	64	15.62	****		**	12	64	18.75	****	
4	4	100	23.04	diversity	1.586656	8	12	66.67	22.26	abuse	2.382345
6	10	60.00	17.70	broadcast	2.583172	6	8	75.00	18.99	exploitation	1.314735
5	8	62.50	15.24	sector	9.477225	4	4	100.0	18.49	violation	1.708977
5	8	62.50	15.24	audiovisual	9.477225	10	21	47.62	17.10	freedom	3.548071
4	6	66.67	13.08	citizen	2.979314	3	3	100.0	13.64	speech	2.214948
3	4	75.00	11.41	production	7.307411	3	3	100.0	13.64	sex	2.214948
3	4	75.00	11.41	power	7.307411	3	3	100.0	13.64	network	2.214948
5	10	50.00	10.62	public	1.117035	3	3	100.0	13.64	tourism	2.214948
5	11	45.45	8.97	service	2.751822	3	3	100.0	13.64	reference	2.214948
3	5	60.00	8.10	regulation	4.423982	5	8	62.50	11.49	form	7.007790
2	3	66.67	6.22	end	1.263183	4	6	66.67	9.98	pornography	1.584053
Cluster 3						Cluster 4					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	12	64	18.75	****		**	8	64	12.5	****	
8	11	72.73	25.40	parent	4.650670	4	6	66.67	17.76	hand	2.505622
8	17	47.06	12.18	need	4.837532	3	5	60.00	11.19	resolution	8.231128
5	8	62.50	11.49	education	7.007790	3	5	60.00	11.19	communication	8.231128
4	6	66.67	9.98	act	1.584053	4	9	44.44	9.77	provide	1.773003
6	14	42.86	6.84	young	8.933647	2	3	66.67	8.44	focus	3.663699
5	12	41.67	5.09	protection	2.404495	2	3	66.67	8.44	company	3.663699
5	12	41.67	5.09	future	2.404495	2	3	66.67	8.44	risk	3.663699
10	35	28.57	4.89	child	2.700109	2	3	66.67	8.44	general	3.663699
2	3	66.67	4.74	agree	2.940525	7	28	25.00	7.11	right	7.660761
2	3	66.67	4.74	institution	2.940525	4	11	36.36	6.92	service	8.543015
2	3	66.67	4.74	sort	2.940525	2	4	50.00	5.49	serve	1.917248
Cluster 5						Cluster 6					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	10	64	15.62	****		**	12	64	18.75	****	
7	9	77.78	30.69	advertise	3.032709	5	6	83.33	18.13	world	2.066795
6	7	85.71	29.29	product	6.241795	3	3	100.0	13.64	increase	2.214948
5	5	100	29.29	placement	6.237644	4	6	66.67	9.98	attention	1.584053
8	13	61.54	26.09	television	3.266252	4	6	66.67	9.98	suffer	1.584053
4	4	100	23.04	madam	1.586656	4	7	57.14	7.60	prevent	5.821788
5	7	71.43	18.56	quality	1.642139	8	22	36.36	6.83	person	8.979243
4	5	80.00	17.05	market	3.642776	3	5	60.00	6.06	role	1.384432
3	3	100	17.00	ban	3.744442	3	5	60.00	6.06	put	1.384432
5	8	62.50	15.24	programme	9.477225	4	8	50.00	5.86	violence	1.548170
4	6	66.67	13.08	consumer	2.979314	4	8	50.00	5.86	commission	1.548170
5	9	55.56	12.67	fact	3.723816	2	3	66.67	4.74	image	2.940525

Tableau 28. Profils des classes relatives aux « réflexions éthiques »

Par la suite, l'utilisation de chaque mot dans les débats a été analysée. Le logiciel donne alors la possibilité d'observer comment chaque terme est employé. Par conséquent, l'analyse sémantique des segments de texte effectuée sur chaque terme et classe consiste en une relecture des phrases extraites du corpus et une déduction du sens de l'ensemble des textes traités. Nous observons donc que, dans l'exemple suivant, le mot « liberté » est présenté de diverses manières. On rapporte ci-dessous un extrait du concordancier des segments de textes de la classe 2, qui montre les extraits se référant à l'usage du mot « liberté », en anglais *freedom*.

**** *Parliamentarygroup_ECR *Argumentation_Ethicalreflections *Date_12February2015
*Title_FightagainstChildSexualAbuseontheInternet

"we must do all we can at every level national european and global to eradicate it and punish those that seek to do children harm arguments on **freedom** of expression and the right to privacy cease to be relevant in this context"

**** *Parliamentarygroup_PSE *Argumentation_Ethicalreflections *Date_6July2006
*Title_FreedomofExpressionontheInternet

"we cannot advocate **freedom** of trade while refusing to protect individual **freedoms**" [...] "**freedom** of speech should be guaranteed irrespective of the way in which views are expressed" [...] "this situation is unacceptable **freedom** of speech is an inalienable right we have to act to prevent any attempts to restrict it including on the internet we have to create a net management system where only illegal activities such as the dissemination of child pornography or other forms of abuse will be restricted" [...] "to restrict **freedom** of speech on the internet is to muzzle those who speak uncomfortable truths which are a part of the very values that we have to defend in particular"

**** *Parliamentarygroup_UEN *Argumentation_Ethicalreflections *Date_10April2000
*Title_ChildPornographyontheInternet

"our society and often this house claims that the future of humanity is **freedom** without responsibility and rights without duties this is an irresponsible attitude we are now paying the price for this permissiveness which some parties have been championing as the way of progress for over thirty years"

**** *Parliamentarygroup_UEN *Argumentation_Ethicalreflections *Date_3February2009
*Title_CombattingtheSexualExploitationofChildrenandChildPornography

"mr president i am very pleased that parliament has taken up the question of combating the sexual exploitation of children and child pornography seriously i am especially pleased because until now many left wing groups in europe have been fighting openly for the greatest possible sexual **freedom** while not giving attention to the consequences of this course of action in relation to children"

**** *Parliamentarygroup_UEN *Argumentation_Ethicalreflections *Date_6September2005
*Title_CompetitivenessofAudiovisualandInformationServicesProtectionofMinorsandHumanDignity

"according to the directive programmes should not contain obscenities or pornography and they may not be broadcast if they pose a threat to children_s mental development" [...] "in spite of this we are incapable of dealing with the problem of harmful programmes being supplied as part of packages to families that have no desire for them" [...] "it is plain to see this is where we come up against the fundamental principle of **freedom** of speech and that this is a battle that we will lose to the porn industry"

**** *Parliamentarygroup_UEN *Argumentation_Ethicalreflections *Date_1December2004
*Title_SaferUseoftheInternet

“the internet is a universe of limitless **freedom** but as there are no rules to control its use” [...] “it may also be a universe of infinite **freedom** to abuse groom and violate”

**** *Parliamentarygroup_INDDEM *Argumentation_Ethicalreflections *Date_6July2006
*Title_FreedomofExpressionontheInternet

“mr president i think there are controls and controls we pass laws every month for controls and limits that protect the vulnerable restricting pornography that uses or targets children should not be seen as an affront to true **freedom**” [...] “limits should be established and ethical principles should be followed” [...] “these principles allow us to distinguish good from evil which does not have to mean limiting expression” [...] “modern technological problems extend far beyond the scope of technology and become moral problems” [...] “we should encourage real **freedom** namely **freedom** from evil and not willfulness and lawlessness which destroy and demean humankind”

**** *Parliamentarygroup_NI *Argumentation_Ethicalreflections *Date_11March2015
*Title_FightAgainstChildSexualAbuseontheInternet

“nevertheless i wish to remain vigilant on the internet as a space for **freedom** of expression and possible control deviations that could lead this project” [...] i therefore abstained on this proposal nevertheless i am vigilant about protecting **freedoms** on the internet namely in particular **freedom** of expression and respect for private life which must be guaranteed to the vast majority of users who do not commit crimes” [...] “even though i think that the states did not wait for the resolution of the european parliament for the make but i keep in mind thanks to the united states the legitimate fight against crime and criminals can escalate into a systematic monitoring illegitimate and immoral of all citizens and a violation of their rights their **freedoms** and privacy”

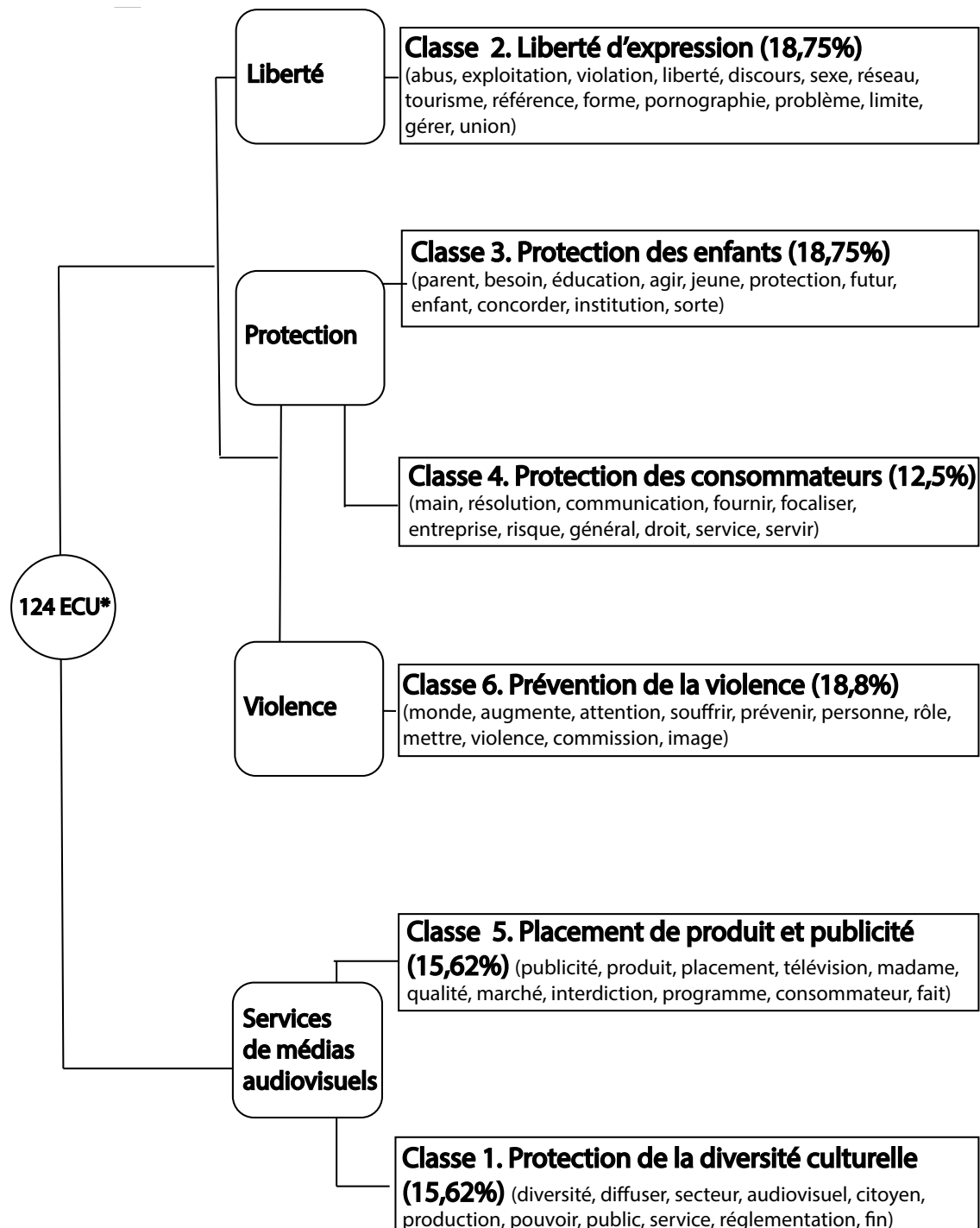
Figure 40. Concordancier relatif au mot « liberté »

Le terme « liberté » est particulièrement controversé en raison de la façon dont il est différemment traité dans les débats sur la liberté d’expression. Par l’analyse du concordancier mot par mot, nous aboutissons à une synthèse finale qui consiste à donner des titres descriptifs aux classes. Cette analyse sémantique est représentée par un graphique conclusif, dans lequel sont rassemblées les informations les plus significatives ; nous retrouvons ici les pourcentages de chaque classe, leurs titres, leurs associations, leurs mots.

La classification hiérarchique descendante – obtenue par le biais du logiciel IRaMuTeQ⁵³¹ et présentée ci-après – constitue le résultat final de l’application de la méthode Alceste sur les considérations éthiques relevées dans les interventions parlementaires.

⁵³¹ L’usage d’IRaMuTeQ est expliqué à la section 3.3.

Analyse d'Alceste sur les « réflexions éthiques »



*ECU: Elementary Contextual Unit

Figure 41. Classification descendante hiérarchique des « réflexions éthiques »

À travers la méthode Alceste, six classes ont été identifiées puis interprétées par une étude sémantique. Ces classes ont été intitulées comme suit : 1. la protection de la diversité culturelle ; 2. la liberté d'expression ; 3. la protection des enfants ; 4. la protection des consommateurs ; 5. le placement de produit et la publicité ; 6. la prévention de la violence.

Le sens de la classe 1 – intitulée *La protection de la diversité culturelle* – pourrait être synthétisé comme suit : « La réglementation peut garantir une production et une diffusion de contenus dans le secteur audiovisuel qui défendent la diversité culturelle par le service public. » Cette classe 1 représente 15,62 % du corpus et comprend des mots tels que *diversité, diffuser, secteur, audiovisuel, citoyen, production, pouvoir, public, service, réglementation, fin*. Il est indépendant des autres classes, à l'exception de la classe 5.

La classe 2 – *La liberté d'expression* – constitue 18,75 % du corpus ; elle est indépendante, même si elle est liée aux classes 3, 4 et 6. Elle comprend les termes *abus, exploitation, violation, liberté, discours, sexe, réseau, tourisme, référence, forme, pornographie, problème, limite, gérer, union*. Son sens peut être interprété ainsi : « La liberté d'expression ne peut pas justifier les violations des droits des enfants, tels que l'abus et l'exploitation sexuels, le tourisme sexuel, la pornographie et la pédopornographie. » Il est intéressant de constater que cette classe contient principalement des références aux débats sur la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (2011/92/UE).

La classe 3 – appelée *La protection des enfants* – couvre 18,75 % du corpus ; elle est caractérisée par les mots : *parent, besoin, éducation, agir, jeune, protection, futur, enfant, concorder, institution, sorte*. Elle pourrait être synthétisée comme suit : « La protection des enfants et l'éducation des jeunes et des parents sont nécessaires pour le futur de la société. »

La classe 4 – sous le titre *La protection des consommateurs* – représente 12,5 % du corpus ; elle est associée à la classe 3. Ses premiers mots sont *main, résolution, communication, fournir, focaliser, entreprise, risque, général, droit, service, servir*. Une synthèse de cette classe peut être la suivante : « La fourniture des services par les entreprises devrait protéger les droits des enfants et des consommateurs. »

La classe 5 – intitulée *Le placement de produit et la publicité* – représente 15,62 % du corpus ; il est en lien avec le groupe 1. Cette classe est composée principalement par des mots tirés des débats antérieurs à 2007, année de publication de la directive Services de médias audiovisuels. Elle est caractérisée par des termes tels que *publicité, produit, placement, télévision, madame, qualité, marché, interdiction, programme, consommateur, fait*. Sa signification peut se résumer ainsi : « La directive Télévision sans frontières va réglementer la publicité et le placement de produit dans les programmes télévisuels pour la protection des

consommateurs dans le marché européen. » Les classes 1 et 5 se réfèrent notamment aux débats relatifs aux directives, dans lesquels les termes liés à la technologie sont très utilisés. À cet égard, l'attention est portée sur le service public et le secteur audiovisuel dans la classe 1 et sur la publicité et la télévision dans la classe 5.

La classe 6 – *La prévention de la violence* – correspond à 18,8 % du corpus et contient les termes : *monde, augmente, attention, souffrir, prévenir, personne, rôle, mettre, violence, commission, image*. Cette classe pourrait être synthétisée comme suit : « La violence montrée dans les images exprime une souffrance qui devrait être évitée dans le monde actuel. »

Nous remarquons que les considérations éthiques liées aux risques audiovisuels en ligne font allusion à plusieurs valeurs, parmi lesquelles la protection de la diversité culturelle, la prévention de la violence, la protection et l'éducation des enfants, la protection des consommateurs et la liberté d'expression. La valeur de la protection de l'enfance s'exprime dans des contextes sémantiques différents correspondant à trois classes : *a.* dans la classe 4, elle correspond à la protection des consommateurs vis-à-vis de la publicité et des entreprises fournisseuses de services ; *b.* dans la classe 5, cette valeur désigne la prévention de la violence ; *c.* dans la classe 3, la protection de l'enfance est associée à l'éducation des jeunes et des parents. Un discours différent est celui relatif aux services de médias audiovisuels, selon lequel les enjeux éthiques se réfèrent notamment au placement de produit et à la protection de la diversité culturelle.

7.2. L'équilibre entre protection de l'enfance et liberté d'expression

L'analyse de contenu a été effectuée sur les 45 débats parlementaires européens relatifs aux contenus sexuels nuisibles pour les enfants sur la Toile, en utilisant le logiciel ATLAS.ti⁵³². Dans les interventions, nous avons relevé les réflexions éthiques présentées par les orateurs par rapport au vaste thème des risques sexuels pour les enfants dans les médias audiovisuels en ligne. Les considérations éthiques – émergeant de cette première observation – se concentraient sur quatre aspects principaux : premièrement, la typicité du système audiovisuel européen, défini comme dual, avec l'équilibre entre objectifs commerciaux et fonctions informationnelles ; deuxièmement, la gravité des formes de violence extrême à destination des enfants, telles que la pédopornographie et l'exploitation sexuelle ; troisièmement, la recherche d'un équilibre entre la valeur de la protection des enfants et le principe de la liberté d'expression ; enfin, la difficulté de limiter le risque d'une censure excessive de la Toile avec le principe de la liberté d'expression. Dans les sections suivantes, nous observons comment ces arguments sont traités par les orateurs. L'analyse de contenu sur les réflexions éthiques est présentée selon un critère de type thématique, non chronologique.

Le « système dual » des médias audiovisuels :
service public et intérêts commerciaux

La recherche d'un paradigme typiquement européen, qui diffère du modèle américain, se dirige vers l'idéal du soi-disant *système dual*. Les services médiatiques américains sont caractérisés par la prédominance de la fonction publicitaire ; en revanche, dans la politique européenne, les intérêts commerciaux sont contrebalancés par le but informatif des services de médias audiovisuels. Cet équilibre repose sur la défense des valeurs démocratiques, comme la protection des enfants, la diversité culturelle, la cohésion sociale, la concurrence éditoriale, le pluralisme, la liberté d'expression et les droits à l'information⁵³³. Le respect de ces principes est considéré comme la pierre angulaire d'une société démocratique⁵³⁴. Il est donc opportun d'accorder ces valeurs au cadre législatif, qui doit notamment être adapté aux évolutions technologiques et commerciales. Par conséquent, d'un côté on se propose de promouvoir la

⁵³² Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

⁵³³ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵³⁴ Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system.

compétitivité de l'industrie du contenu audiovisuel européen, d'un autre côté le marché intérieur doit se confronter à des aspects éthiques, afin d'éviter le danger d'une télévision qui dépende exclusivement des principes du marché⁵³⁵.

Une autre exigence est de trouver un équilibre intelligent entre la garantie d'une sécurité légale et le respect des valeurs démocratiques⁵³⁶. Dans cette perspective, les médias privés et publics sont représentés comme complémentaires et mutuellement bénéfiques pour assurer la qualité de l'information, comme il est souligné dans ces deux déclarations :

- a. « Je suis convaincu qu'un environnement médiatique bien équilibré et de haute qualité a également une influence positive sur le niveau des médias privés »⁵³⁷ ;
- b. « La coexistence des radiodiffuseurs publics et des radiodiffuseurs commerciaux a permis une large gamme de programmation. »⁵³⁸

En outre, le service public est considéré comme garant d'un espace public sans ingérence politique, et caractérisé par des programmes de qualité et des informations objectives. Les priorités des États membres devraient être de « fournir des ressources suffisantes », adaptées à l'offre numérique pour le service public, et de lutter contre la « fracture numérique ». Le système dual devrait alors être garanti par les institutions, notamment à l'ère numérique. Dans la mise en œuvre de la directive Services de médias audiovisuels (2010), la liberté d'expression et le pluralisme des médias figurent parmi les objectifs en 2013. Une fonction sociopolitique dans la détermination des valeurs et des opinions des citoyens est attribuée au système médiatique.

La fonction publique est considérée comme garante de la liberté d'expression par certains intervenants, comme dans cet exemple :

« À mon avis, c'est un droit fondamental absolu et vital pour la liberté d'expression qu'il existe une chaîne publique qui est maintenue publiquement et qui se concentre sur la production d'informations actuelles et à jour pour les citoyens à la fois dans les États-nations et en Europe. »⁵³⁹

Un orateur exprime ses doutes sur la possibilité de concevoir un paradigme différent du système dual dans lequel le secteur public ou privé prévaudrait. Un système entièrement public souffrirait d'un manque de concurrence, ce qui pourrait étouffer encore plus le « sens de

⁵³⁵ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵³⁶ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

⁵³⁷ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁵³⁸ *Ibidem*.

⁵³⁹ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

l'efficacité » au détriment des consommateurs. Ce système public impliquerait de restreindre l'accès au marché aux nouveaux acteurs en raison d'« obstacles énormes à l'entrée ».

La description du panorama des médias est transformée au fil du temps selon l'orateur. Vis-à-vis de la transition historique du système de radiodiffusion public vers un système dual, un équilibre entre les médias publics et privés sera nécessaire.

Toutefois, ces deux systèmes devraient rester indépendants de toute « pression économique et politique », afin d'assurer la promotion des valeurs démocratiques européennes. À ce propos, un orateur affirme :

« D'autre part, un système de télévision purement commercial pourrait ne pas avoir d'intérêt à poursuivre des objectifs d'intérêt général ou à diffuser des programmes éducatifs, qui ne sont pas toujours rentables en termes de chiffres d'audience, mais qui sont, par leur nature, nécessaires. »⁵⁴⁰

En conséquence, un consensus sur le système dual est observable dans le débat sur la régulation audiovisuelle basée sur une idéologie démocratique libérale, commune à l'espace politique européen. Néanmoins, différentes expériences historico-culturelles des États membres européens évoquent des controverses sur le système médiatique et un manque de consensus sur la mise en œuvre des directives. Les représentants des démocraties plus libérales ont tendance à avoir une attitude positive vis-à-vis des systèmes de médias publics, en tant que garants des valeurs démocratiques, en particulier la liberté d'expression. A contrario, les politiciens ayant vécu l'influence des partis politiques sur les médias nationaux sont moins optimistes sur le rôle socio-politique du service public⁵⁴¹. Par exemple, les systèmes de médias de certains nouveaux États membres, comme la Hongrie, ont été créés sous l'influence des partis totalitaires qui ont engendré les monopoles actuels. Dans ces pays, la réglementation n'a pas favorisé le pluralisme, présenté par un intervenant avec les mots suivants :

« Le système médiatique et le marché dans un certain nombre de nouveaux États membres ne résultent pas d'une croissance organique, mais proviennent principalement des médias et de l'infrastructure contrôlés par les partis pendant les années de dictature. Les guerres des médias ont éclaté directement dans ces pays qui incluent le mien, la Hongrie, en raison des monopoles établis, et les conditions particulières d'infrastructure et de réglementation favorisant une pluralité d'opinions n'ont pas été établies. »⁵⁴²

Le pluralisme et le libéralisme sont négligés dans certains paysages médiatiques européens.

⁵⁴⁰ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁵⁴¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁵⁴² Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

Certains États membres sont dominés par les médias commerciaux, alors que dans d'autres, la fonction publique a un rôle majeur⁵⁴³. Les controverses, fondées sur différentes idéologies politiques européennes, soulignent la nécessité d'un équilibre entre les objectifs économiques et les valeurs démocratiques. En particulier, les Verts refusent une télévision européenne de style américain et ne prennent pas en considération les références au placement de produit, aux *single spots* et aux limites du marché de la publicité préconisés dans la directive. Ainsi, les amendements du groupe GUE/NGL sont appuyés par plusieurs orateurs. En faveur d'une télévision de qualité européenne, ils recommandent que le contenu et la publicité restent séparés, sans modifier les horaires des programmes audiovisuels et des pauses commerciales. De cette façon, ils proposent d'empêcher la télévision future de devenir une « esclave des lois de la publicité »⁵⁴⁴. À ce propos, l'importance de distinguer clairement entre ces deux facteurs est exprimée, à savoir :

« les responsabilités des acteurs privés (par exemple, FSI) d'une part, et l'application des lois et les autorités de poursuite d'autre part »⁵⁴⁵.

Au contraire, le PPE-DE et les sociaux-démocrates expriment leur position favorable envers une publicité de 6 minutes dans l'espace de 36 minutes des programmes⁵⁴⁶. De ce fait, le degré de réglementation et de contrôle de l'État sur le marché intérieur européen des médias audiovisuels génère des controverses, comme décrit dans cette intervention :

« Il y a aussi l'extrême, représenté par ceux qui croient que tout doit être réglementé par la loi, qui veulent changer la société uniquement par le droit, parfois sur la base de valeurs que nous pouvons partager, ou sous prétexte de protéger les membres les plus faibles de la société, les jeunes et les autres que nous voulons protéger. Ces personnes pensent que cela doit être fait uniquement et exclusivement par la loi, et imposer des charges qui rendent la télévision commerciale ouverte impossible et non viable, ou restreindre les libertés commerciales légitimes qui existent dans nos systèmes de marché et dans le marché intérieur européen. »⁵⁴⁷

⁵⁴³ Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system.

⁵⁴⁴ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵⁴⁵ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁴⁶ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵⁴⁷ *Ibidem*.

La violence extrême dans la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle des enfants

La pornographie juvénile est définie comme « l'une des plus sordides déviances morales de notre société moderne »⁵⁴⁸ et un « crime contre l'humanité » accessible par Internet. Face à la difficulté d'établir les limites éthiques en matière de développement technologique, la nécessité de réglementer la pornographie juvénile est reconnue comme essentielle par les États membres⁵⁴⁹. Parmi les sanctions possibles, on propose les « peines les plus lourdes », y compris « la peine de mort pour les organisateurs du réseau pédophile »⁵⁵⁰.

Une position particulièrement controversée est exprimée par un membre du groupe TDI, qui associe la diffusion de la pornographie juvénile à la permissivité promue depuis plus de trente ans par certains groupes politiques. Cet orateur critique le fait que cette attitude indulgente à l'égard de la diffusion de contenus sexuels a causé des problèmes sociaux, comme ceux listés ci-après :

« Mais quel progrès voyons-nous, excepté le progrès dans la solitude de nos pairs, les familles brisées et les enfants laissés à eux-mêmes qui, presque naturellement, se tournent vers la toxicomanie, la promiscuité sexuelle, les sectes et l'alcoolisme ? »⁵⁵¹

L'intervention lie la diffusion de la pornographie juvénile et de la pédophilie à la banalisation de l'homosexualité, en présentant l'exemple de l'acceptation des adoptions pour les couples de même sexe. Selon lui, dans ce cas, on a tenu compte des intérêts des adultes au détriment de ceux des enfants. Par ailleurs, cette décision politique a constitué « le premier pas sur la route qui conduit finalement à la déviance de la pornographie juvénile »⁵⁵². De la même manière, selon l'opinion de l'orateur, l'avortement est une « horrible baisse des normes morales » autant que la pornographie juvénile ; son intervention se conclut par cette provocation :

« Pourquoi, quand on est prêt à accepter des hôpitaux contrôlés par l'État qui organisent des interruptions de grossesses, devrait-on trouver absolument scandaleux en termes moraux l'abus des enfants, une fois nés, pour le plaisir sexuel des adultes ? »⁵⁵³.

Un membre du groupe UEN décrit comment la lutte des groupes de gauche pour la liberté sexuelle n'a pas prêté attention aux enfants. Il dénonce des tentatives de former des partis

⁵⁴⁸ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁴⁹ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵⁵⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography. La proposition d'une « réintroduction de la peine de mort » est répétée en 2009 et 2015. Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁵¹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁵² *Ibidem.*

⁵⁵³ *Ibidem.*

politiques pédophiles, en invitant les citoyens européens à éprouver de l'horreur envers ces derniers⁵⁵⁴. Ce discours provoque de fortes réactions au Parlement européen.

La protection de l'enfance est la valeur défendue par les différents partisans d'un Internet « sûr et sécurisé »⁵⁵⁵. Cette responsabilité est attribuée aux législateurs et aux institutions éducatives, et son application exprime l'humanité et les valeurs d'une société⁵⁵⁶. Néanmoins, cette manière de protéger l'enfant est considérée comme un « prétexte » pour limiter la liberté d'expression vis-à-vis du contenu violent extrême, comme la pornographie juvénile et l'extrémisme de droite :

« Ceci est l'introduction à la surveillance totale sous prétexte de protéger les enfants. »⁵⁵⁷

Sur ce sujet, un orateur suggère de ne pas adopter de « tactiques d'évitement, telles que discuter de questions sur lesquelles nous ne pouvons exercer qu'une influence morale ».

Face à la difficulté d'établir des règles éthiques vis-à-vis du développement technologique, la nécessité d'une régulation de la pédopornographie et du droit d'auteur est essentielle pour les États membres⁵⁵⁸. D'autres positions soulignent l'importance d'aborder les problèmes technologiques en favorisant une véritable liberté qui respecte et défende l'humanité, comme décrit ci-dessous :

« Les problèmes technologiques modernes s'étendent beaucoup plus loin que le but de la technologie et deviennent des problèmes moraux. On devrait encourager la vraie liberté, à savoir la liberté du mal, et non l'obstination et l'anarchie qui détruisent et dégradent l'humanité. »⁵⁵⁹

Une citation du poète Zbigniew Herbert exprime la nécessité de dire « non » à différentes formes de violence et de mal, comme l'exploitation sexuelle des enfants, la dépravation, la pornographie en ligne et le tourisme sexuel :

« Nous devons apprendre à dire "non" [...] "Non" est une partie très importante du discours. C'est le désaccord avec le mal. »⁵⁶⁰

⁵⁵⁴ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁵⁵⁵ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

⁵⁵⁶ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁵⁸ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵⁵⁹ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet - Six motions for resolutions on freedom of expression on the Internet.

⁵⁶⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

Les documents de référence pour la défense des droits des enfants sont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)⁵⁶¹. En raison de la « nature destructrice » de la pornographie juvénile et des abus connexes, le respect de la dignité humaine est réitéré. L'application des politiques de protection des enfants permettrait aux jeunes d'avoir comme points de référence essentiels « la bonté, la vérité et la beauté ». Le « capitalisme » pourrait se transformer en un « système socio-économique centré sur l'homme et la satisfaction de ses besoins »⁵⁶². Une culture qui respecte la vie pourrait être établie par le biais de ressources pratiques⁵⁶³.

La directive est interprétée par certains comme une tentative de contrôle du Web. Elle dissimule une « autorisation du Parlement européen à censurer Internet », ce qui pourrait impliquer le risque de « tutelle totale » ; cette idée est indiquée dans la phrase suivante :

« C'est l'introduction d'une supervision totale sous l'apparence de la protection des enfants. »⁵⁶⁴

Par conséquent, les abstentions sont motivées par une attitude qui souhaite être vigilante envers : « l'Internet comme espace de liberté d'expression et sur les éventuelles dérives du contrôle. »⁵⁶⁵

Certaines mesures proposées sont évaluées comme trop rigides, car elles sont au détriment des libertés civiles et des droits fondamentaux. Le risque de leur application pourrait être la mise en place d'une forme de « supervision de tous par tous ». À ce propos, un orateur interprète la protection des enfants comme un possible « cheval de Troie » pour limiter les libertés ; pour cette raison, il justifie son abstention. Son intervention est rapportée ci-dessous :

« Et comme je sais que la protection des enfants est souvent utilisée comme cheval de Troie pour restreindre plus largement les libertés, finalement, je me suis abstenu sur cette résolution, car la protection des droits de l'enfant ne doit pas être instrumentalisée. »⁵⁶⁶

Des raisons similaires sont à la base même d'autres abstentions. Les mesures proposées sont considérées comme « lourdes de dérives sécuritaires et liberticides » ; elles sont décrites comme suit :

« [Ces mesures] peuvent mettre en danger la protection des données à caractère personnel, avec comme conséquence le risque de restreindre l'exercice des droits fondamentaux et des libertés civiles. Ainsi en est-il de l'échange d'informations entre les États, les organisations de la

⁵⁶¹ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁶² *Ibidem*.

⁵⁶³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁶⁴ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation).

⁵⁶⁵ *Ibidem*.

⁵⁶⁶ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

société civile, les entreprises des réseaux sociaux, les parents, les professeurs, les travailleurs sociaux..., soit la surveillance de tous par tous. »⁵⁶⁷

Le rapport entre liberté d'expression et censure

Les limites à la liberté d'expression impliquent des formes de censure de l'information dans certains pays extra-européens. Les différents contextes culturels, historiques et politiques de ces États sont à la base de controverses relatives à cette liberté d'expression. Par exemple, les limites de ce principe sont souvent liées à la concentration des médias. Par conséquent, la résolution vise à condamner les restrictions imposées par certains gouvernements, « en particulier les actes de persécution et de détention que certains d'entre eux mènent ». Dans certains régimes, Internet peut être le seul canal de communication pour l'opposition politique⁵⁶⁸.

Les descriptions de la censure la dénotent négativement et l'opposent à la liberté d'expression. Néanmoins, cette valeur fondamentale des sociétés démocratiques est censée être accompagnée par un sens des responsabilités, afin d'éviter la diffusion d'« une information antidémocratique et immorale ». D'autre part, la nature « anarchique » du Web en fait :

« une épine pour les gouvernements et les bureaucrates, qui ne sont pas absents des berceaux de la démocratie comme l'Europe et les États-Unis »⁵⁶⁹.

Un système de gestion de l'Internet pourrait être utilisé pour restreindre les activités illégales, y compris la pornographie infantine et les « vérités gênantes ». Les mesures proposées visent à améliorer le contrôle d'Internet et à lutter contre les violations des droits de l'homme, y compris celles contraires à la liberté d'expression. La censure mise en place par les systèmes totalitaires pourrait être prévenue, ainsi que les poursuites et la peine d'emprisonnement⁵⁷⁰.

Des exemples de restrictions à la Toile existent en Chine, à Cuba, en Birmanie et en Biélorussie. Les descriptions d'Internet dans ces gouvernements répressifs le représentent comme un « fleuve sauvage et dangereux », dont le courant devrait être réglementé. La Toile est perçue comme une « menace pour tout pays totalitaire ou tout pays qui restreint l'accès à l'information ». Bien que « le commerce et la communication avec ces pays puissent avoir souvent une influence bénéfique », la liberté économique devrait être équilibrée avec la protection des libertés individuelles. Par exemple, en Chine, des personnes ont été

⁵⁶⁷ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁶⁸ Thursday, 6 July 2006 – Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

⁵⁶⁹ *Ibidem*.

⁵⁷⁰ *Ibidem*.

emprisonnées pour s'être exprimées sur le Net. Le gouvernement chinois a également créé une police pour vérifier l'utilisation correcte d'Internet par les utilisateurs. Les violations sont punies par des séjours dans des camps de travail pouvant aller jusqu'à dix ans. Dans les cafés Internet, le personnel contrôle la navigation, et le filtrage en ligne est effectué par mots-clés⁵⁷¹.

Le contrôle de la presse, de la radio et de la télévision par certains gouvernements s'étend à la Toile. Par exemple, il est le seul médium indépendant en Iran, Corée du Nord, Syrie, Népal, Cuba et Biélorussie, où l'on applique des « méthodes de plus en plus sophistiquées pour contrôler et restreindre la liberté d'expression »⁵⁷².

De plus, dans de nombreux pays, les sociétés web ont accepté des limites à ce principe, par exemple Google, Microsoft, Yahoo en Chine, Secure Computing et Fortinet en Tunisie et Birmanie. Même des entreprises européennes ont suivi cette tendance ; c'est le cas de Telecom Italie à Cuba et Wanadoo (France Télécom) en Tunisie. À cet égard, on estime qu'il :

« n'est pas tolérable que les entreprises occidentales aident les gouvernements répressifs à piétiner les droits de l'homme »⁵⁷³.

Les institutions européennes devraient veiller à ce que les entreprises s'engagent à ne pas « participer à la lutte contre la répression » par la mise en œuvre de codes de conduite⁵⁷⁴. Une autre forme subtile de censure, existant même en Europe, est liée au marché de la publicité de pages web sur les moteurs de recherche. Face à « la tentation ou la menace » encore existante d'une censure totale du réseau, on pourrait se limiter à bloquer seulement les pages uniques⁵⁷⁵.

Un autre exemple de contrôle excessif existe aux États-Unis, où la surveillance – justifiée par la lutte contre les activités criminelles – peut devenir excessive, comme exprimé dans cette intervention :

« Je garde à l'esprit, grâce aux États-Unis, que la légitime lutte contre le crime et les criminels peut dégénérer en une surveillance systématique, illégitime et immorale de tous les citoyens et devenir une violation de leurs droits, de leurs libertés et de leur vie privée. »⁵⁷⁶

⁵⁷¹ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

⁵⁷² *Ibidem*.

⁵⁷³ *Ibidem*.

⁵⁷⁴ *Ibidem*.

⁵⁷⁵ *Ibidem*/

⁵⁷⁶ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Strengthening security and fundamental freedoms on the Internet (A6-0103/2009, Stavros Lambrinidis) (vote).

7.3. La pluralité de considérations éthiques selon les diverses cultures nationales

Par le biais de l'analyse de contenu, nous avons recueilli les réflexions éthiques relatives aux différentes cultures locales, qui reprennent la variété des systèmes politiques, des paysages médiatiques et des contextes historiques en Europe. Les interventions se réfèrent aux différentes conceptions de la relation entre service public et médias commerciaux et aux diverses réactions aux formes de violence extrême comme la pornographie infantine et l'exploitation sexuelle. Un autre élément crucial du débat interculturel porte sur l'équilibre entre protection des mineurs, liberté d'expression et censure, qui varient selon les cultures nationales. Nous souhaitons préciser que cette section consacrée au multiculturalisme a été l'une des parties les plus complexes à ordonner et comprendre ; l'une des raisons fut le fait que l'interprétation des interventions exigeait une connaissance des différents systèmes médiatiques dans les pays européens⁵⁷⁷. Les données de cette analyse résultent du croisement du code « réflexions éthiques » avec le code « activités nationales ». Par le biais du logiciel ATLAS.ti, nous avons extrait l'interrogation qui a donné comme résultat le corpus objet d'analyse⁵⁷⁸.

Le système des médias audiovisuels : entre
service public et intérêts du marché

Royaume-Uni. Afin d'accélérer le processus de changement dans la gestion du spectre électromagnétique, « Tony Blair a proposé de mettre aux enchères les fréquences de la télévision numérique ». Le Premier ministre britannique a aussi « proposé la distribution gratuite de décodeurs », ce qui, à son avis, favoriserait l'économie, l'information et le pluralisme culturel⁵⁷⁹. Un orateur britannique se félicite du fait que la méthode unique de financement de la BBC ne soit pas modifiée⁵⁸⁰. Le cas de l'Écosse est présenté. L'intervenant signale le manque de pouvoir du Parlement écossais sur les services médiatiques diffusés sur le territoire écossais, par rapport à l'influence de l'Angleterre⁵⁸¹. Le potentiel culturel, national et commercial de l'Écosse est défendu et le panorama européen est vu comme une opportunité⁵⁸².

⁵⁷⁷ En dépit de la participation à de nombreuses activités internationales, nous reconnaissons que cette limite a été déterminante pour une analyse précise de certaines interventions.

⁵⁷⁸ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.ti, voir à la sous-section 3.2.3.

⁵⁷⁹ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

⁵⁸⁰ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁵⁸¹ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁵⁸² Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

Espagne. Un intervenant déclare avoir engagé « une procédure d'infraction contre l'Espagne pour avoir dépassé le temps publicitaire » établi dans l'ancienne directive Télévision sans frontières (89/552/CEE). Puis il spécifie :

« Il en sera de même pour tous les États membres qui ne respectent pas les règles : jusqu'à ce que nous ayons de nouvelles règles, les anciennes règles restent la règle. »⁵⁸³

Italie. Un intervenant italien demande un financement supplémentaire pour le cinéma, en faisant référence à une « bataille de 50 ans en Italie » entre les libéraux et d'autres favorables aux subventions. Enfin, il affirme défendre la « liberté de choix des citoyens pour déterminer le succès ou l'échec d'un film » en étant « la meilleure et la plus efficace manière d'assurer la croissance du secteur cinématographique »⁵⁸⁴.

Allemagne. L'exemple de la télévision allemande montre que « la multiplicité » des chaînes ne correspond pas à la diversité ; celles-ci sont en concurrence avec des fournisseurs commerciaux et par conséquent répondent à des demandes du marché plus qu'à des « domaines d'intérêt moins lucratifs »⁵⁸⁵. En référence au placement de produit, un intervenant présente le cas d'une entreprise d'automobiles allemande. L'extrait de son intervention est le suivant :

« Nous devons reconnaître que le placement de produit existe. Il y a des exemples d'entreprises automobiles allemandes qui ont quitté l'Allemagne et ont placé leurs voitures dans un programme américain qui est présenté en Allemagne et qui a généré beaucoup de revenus, non seulement pour les producteurs européens, mais aussi pour les agences européennes. Prenons conscience qu'il existe un monde en dehors de l'UE. »⁵⁸⁶

Grèce. Un orateur affirme que, selon l'avis du Parti communiste grec, le contrôle des médias devrait être géré par le secteur public afin d'avoir le plus grand contrôle social possible. Cependant, il remarque que ce serait une illusion de penser que :

« les gouvernements, dans un système capitaliste, permettront de fournir des informations complètes et fondamentales »⁵⁸⁷.

L'effet de la diffusion du programme *Big Brother* en Grèce a été de susciter :

« une réaction considérable de la part des associations et des citoyens, et est en cours d'être examinée par le Conseil national de la radiodiffusion »⁵⁸⁸.

⁵⁸³ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

⁵⁸⁴ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

⁵⁸⁵ *Ibidem.*

⁵⁸⁶ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁵⁸⁷ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

⁵⁸⁸ Thursday, 14 June 2001 - Strasbourg - Questions to the Commission - Question no 75 by Myrsini Zorba.

De plus, un parlementaire grec raconte un épisode récent du 12 novembre 2000. Pour avoir montré deux hommes qui se donnaient un baiser dans la série *Close your eyes* diffusée la nuit, une amende de 100 000 euros a été imposée à la chaîne privée *Mega Channel*. Cette décision du Conseil National Grec de la Radio et de la Télévision (ESR) a donné lieu à des manifestations à Athènes, et à une pétition signée par toutes les télévisions privées demandant de repenser la décision. La télévision privée a annoncé qu'elle ferait appel à des tribunaux supérieurs⁵⁸⁹.

Hongrie. Les programmes non produits sur les États où ils sont diffusés sont nombreux dans les pays les plus petits, comme la Hongrie, alors que dans certains États membres, les programmes sont nationaux. Par conséquent, on connaît peu la culture des pays d'Europe centrale, des pays de l'Est et des États les plus petits. L'intervenant conclut en affirmant ce qui suit :

« L'identité européenne a besoin et mérite d'être reflétée, même sur les chaînes médiatiques des grandes nations. »⁵⁹⁰

La pornographie et la pédophilie

France. Un orateur critique certaines initiatives prises au nom de la liberté, en France en 1987, telle l'exposition de magazines pornographiques chez les marchands de journaux. Il considère que ceux qui les ont soutenues sont responsables des mesures aujourd'hui condamnées. Puis il mentionne les déclarations d'une parlementaire française de gauche relatives au fait que des fichiers ont été créés ; cependant, ils n'ont pas été utilisés pour des investigations et des poursuites. De plus, il rappelle que les premières mesures légales et policières prises par le gouvernement de gauche en France concernaient la destruction de certains fichiers sur les pervers sexuels. Ci-dessous, nous rapportons la citation complète, qui est particulièrement significative :

« Voilà ce qui arrive, et c'est la raison pour laquelle les personnes qui, en France en 1987, par exemple, pensaient que c'était juste, au nom de la liberté, d'opposer énergiquement la mesure de bon sens de supprimer les magazines pornographiques de leur affichage chez les marchands de journaux, mais de les garder sous le comptoir. Pour ainsi dire, elles doivent assumer une certaine responsabilité pour les mesures qu'elles condamnent aujourd'hui. Tout à l'heure, j'ai entendu Mme Ainarđi, membre de gauche du Parlement, se plaindre par exemple qu'un certain nombre de fichiers ont été remplis, mais ne sont pas utilisés à des fins d'enquête ou de poursuites comme ils le devraient. Je voudrais simplement rappeler à mon collègue que l'une des premières mesures sur

⁵⁸⁹ Thursday, 18 December 2003 – Strasbourg – Questions to Commission - Question no 49 by Marco Cappato.

⁵⁹⁰ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

les questions judiciaires et policières de compétence prises par le gouvernement de gauche en France était d'ordonner la destruction du fichier sur les pervers sexuels. »⁵⁹¹

De plus, à propos de l'enregistrement d'un canal porno par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français, qui violait la directive, la Commission européenne n'a pas entamé d'actions en réponse à des plaintes. En 2005, ce fait a permis au même canal d'être approuvé en Pologne⁵⁹².

Suède. Des cas de pédophilie existent dans le système scolaire suédois ou dans le système de santé des enfants⁵⁹³.

Estonie. Le processus de renforcement des punitions contre les crimes sur les enfants est en cours en Estonie⁵⁹⁴.

Irlande. Un parlementaire souligne l'urgence d'une réglementation mise à jour par le gouvernement irlandais vis-à-vis de la diffusion de nouvelles formes de risque d'abus sexuel sur les enfants⁵⁹⁵. De plus, il souligne que la Constitution irlandaise pose le droit de « la famille avant les droits de l'enfant » et que ces deux droits méritent également protection⁵⁹⁶. Un cas « choquant » raconte que 732 photographies de filles ont été trouvées sur un site pornographique utilisé par des pédophiles⁵⁹⁷.

La liberté d'expression contre la censure

Les pays baltes (Lituanie, Estonie et Lettonie). Les orateurs des pays baltes font référence aux personnes mortes pour défendre la liberté et l'objectivité de la presse contre l'occupation soviétique. Ils donnent pour exemples des événements historiques, comme la défense des tours de télévision à Tallinn en 1990 et Vilnius en 1991, rapportés ci-dessous :

« Le 20 août 1990, vingt patriotes estoniens ont résisté aux soldats des forces spéciales OMON⁵⁹⁸ de Moscou pour défendre la tour de télévision de Tallinn. Le 13 janvier 1991, quinze personnes sont mortes en défendant la tour de télévision à Vilnius. Des dizaines de Litvaniens supplémentaires ont été blessés dans des attaques de gaz contre le bâtiment de télévision et de radio et le centre de transmission. »⁵⁹⁹

⁵⁹¹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁹² Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁵⁹³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁵⁹⁴ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁵⁹⁵ *Ibidem.*

⁵⁹⁶ *Ibidem.*

⁵⁹⁷ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁵⁹⁸ L'OMON est le nom générique pour indiquer les forces spéciales du ministère de l'intérieur russe.

⁵⁹⁹ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

Il apparaît que la priorité de la population de ces pays est l'impartialité des médias plutôt que la publicité. L'influence de la Russie sur les pays baltes est soulignée dans cette intervention :

« Il est manifeste que le Kremlin a une fois de plus muselé les médias. Ce qui est moins connu, c'est qu'une partie des médias de l'Union européenne a été transformée en un instrument obéissant à Moscou. »⁶⁰⁰

L'orateur donne l'exemple du canal *Pervori Baltiiski* ayant son siège à Riga et financé par des propagandistes russes ; ceux-ci dissimulent, par le divertissement, le message idéologique de la chaîne et persuadent les habitants russophones de contester les gouvernements légaux. La proposition de modification du parlementaire a été appuyée par les représentants des pays baltes. Il affirme ce qui suit :

« Chaque État membre doit pouvoir se défendre contre une telle propagande étrangère hostile. »⁶⁰¹

Hongrie. Le système médiatique de la Hongrie, comme celui d'autres nouveaux pays, a été contrôlé par des partis politiques pendant les années de dictature. Les conditions réglementaires et les infrastructures n'ont pas favorisé le pluralisme⁶⁰².

République tchèque. Les règles à la base de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE), qui favorisent les productions européennes par rapport à celles américaines, ressemblent à celles d'une directive soviétique, qui limitait les films français en faveur des productions nationales⁶⁰³. C'est l'avis d'un orateur qui a vécu dans un système communiste.

Espagne. Un intervenant espagnol signale le cas de la Catalogne du Nord, qui n'a ni radio ni télévision réglementées. Il s'agit d'une frontière culturelle et linguistique, où l'on cherche à respecter la protection des auditeurs et des téléspectateurs selon des critères techniques. D'ailleurs, il encourage les institutions européennes à faire appliquer la directive même dans le cas des radiodiffuseurs transfrontaliers dont l'action s'étend à plus d'un État⁶⁰⁴. D'autre part, une intervention rappelle une mobilisation de plus de 500 000 citoyens espagnols contre le « gouvernement de la communauté autonome de la Catalogne », pour empêcher la fermeture d'une station de radio⁶⁰⁵. La Catalogne est même définie comme « l'une des régions

⁶⁰⁰ *Ibidem.*

⁶⁰¹ *Ibidem.*

⁶⁰² *Ibidem.*

⁶⁰³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁶⁰⁴ Monday, 13 December 2010 - Strasbourg - One-minute speeches on matters of political importance.

⁶⁰⁵ Tuesday, 13 December 2005 - Strasbourg - New directive on audiovisual content.

européennes où le niveau de démocratie est le plus bas ». La directive donne aux autorités nationales « le pouvoir de décider » des programmes et des opérateurs pouvant être diffusés⁶⁰⁶.

Italie. La RAI, chaîne de télévision publique italienne, a été gérée selon la politique du parti au détriment de la valeur culturelle et informationnelle. L'intervenant mentionne un événement de la semaine précédente concernant un programme *Vieni via con me* ; les actions des professionnels tels que Minzolini et Masi seraient incompatibles avec le rapport du Parlement. Il termine en disant : « Nous ne voulons plus de politique de parti sur la RAI ! »⁶⁰⁷ Un orateur déclare avoir dénoncé un site qui publie de fausses informations sur les membres du Parlement européen et l'Europe en général⁶⁰⁸. À ce propos, il signale l'absence de loi qui empêche la diffusion de fausses nouvelles d'un État membre à un autre⁶⁰⁹.

France. La France est comptée parmi les pays « dominés par une oligarchie » dans le secteur de la diffusion audiovisuelle, en opposition à l'idée selon laquelle :

« seul le service public de diffusion peut être contrôlé par la population et peut permettre à tous d'accéder à une information pluraliste de haute qualité »⁶¹⁰.

Portugal. Deux orateurs portugais signalent, au niveau de la diffusion des informations au Portugal, certaines interventions politiques gouvernementales récentes suspectes. Il s'agit par exemple de la suspension de certains programmes d'information, du remplacement de l'éditeur d'un quotidien et du responsable des nouvelles d'une station de radio, de la suppression d'un programme d'informations et du remplacement du directeur général d'un canal commercial⁶¹¹.

Autriche. Le diffuseur ORF en Autriche opère comme un service public, et non pas selon un critère d'efficacité économique⁶¹². De ce fait, il souffre de la « chute des chiffres d'audience » et ne peut pas respecter des conditions d'impartialité et d'objectivité en raison de l'influence politique du parti⁶¹³.

Autres continents. Des canaux non européens diffusant de la haine contre la culture occidentale ont été censurés ; c'est le cas, par exemple, du canal libanais *Al Manar* qui était très proche du Hezbollah⁶¹⁴.

⁶⁰⁶ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁶⁰⁷ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁰⁸ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁶⁰⁹ *Ibidem.*

⁶¹⁰ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶¹¹ *Ibidem.*

⁶¹² Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era: the future of the dual system.

⁶¹³ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶¹⁴ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

États-Unis. En 2005, un parlementaire considère que le rejet par la Cour suprême des États-Unis du *Communications Decency Act* a été une erreur ; le Parlement européen devrait veiller à ne pas le reproduire⁶¹⁵. Aux États-Unis, une tentative d'appliquer des filtres a bloqué les informations sur le cancer du sein, parce que le mot « sein » était indexé comme relatif à la pornographie⁶¹⁶. Selon Internet Watch Foundation, sur plus de 30 000 cas en 2006, 55 % des domaines relatifs aux abus sexuels sont hébergés aux États-Unis, 28 % en Russie et seulement 8 % en Europe. Par conséquent, la coopération sur ce sujet devrait être dans l'agenda pour une rencontre entre Europe et États-Unis⁶¹⁷.

Les pays totalitaires non européens. La Chine, Cuba, la Birmanie, la Biélorussie et d'autres pays mentionnés dans la résolution sont « en train de mettre en place des restrictions de plus en plus serrées sur l'utilisation de l'Internet ».

Ces actions se justifient, selon un orateur, par le fait que la Toile, en tant que véhicule de la libre expression, peut être utile à l'opposition dans les États totalitaires⁶¹⁸. Le contrôle de la presse, de la radio ou de la télévision par certains gouvernements s'étend au Net, le seul médium indépendant dans le pays, comme décrit ci-dessous :

« La Chine, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, le Népal, Cuba et la Biélorussie utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées pour contrôler et restreindre la liberté d'expression. »⁶¹⁹

Autres pays. Le problème de la pédopornographie n'est pas seulement européen, il concerne d'autres pays parmi lesquels la Thaïlande et les Philippines. Le travail de la police et d'Interpol inclut ces États⁶²⁰. La *Global Alliance against Child Sexual Abuse Online* contient des engagements politiques pris par les ministres de 54 pays. Ces engagements ont été intégrés dans la politique nationale et de nombreux progrès ont été faits. Cependant, d'autres enjeux sont proposés par un orateur, comme la poursuite des objectifs politiques, l'inclusion d'autres pays, la réaction et l'adaptation aux tendances et menaces du monde réel, la coopération avec l'industrie du Net⁶²¹.

La protection des enfants et le placement de produit

⁶¹⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶¹⁶ *Ibidem*.

⁶¹⁷ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁶¹⁸ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

⁶¹⁹ *Ibidem*.

⁶²⁰ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁶²¹ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

Belgique. Un orateur signale l'intérêt des Flandres et de la Suède pour l'interdiction générale de la publicité dans les programmes pour enfants. Néanmoins, cette approche protectionniste n'est pas en cours dans le reste de l'Europe. Bien que des règles européennes plus strictes soient imposées, le problème pour ces pays est donc que ces règles « risquent d'être compromises par des canaux d'autres États membres qui transmettent au public vers la Flandre »⁶²².

Suède. La proposition suédoise pour une interdiction totale de la publicité adressée aux enfants a été présentée dans le cadre d'une rencontre informelle des ministres européens pour les affaires culturelles et audiovisuelles à Falun. Cependant, lorsque le président du Conseil, Marita Ulvskog, d'origine suédoise, avait amené la question de la révision de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE), il y avait eu désaccord. Un intervenant demande donc si la position de la présidence belge, qui suit celle suédoise, rendrait les règles plus strictes pour la protection des enfants vis-à-vis de la publicité télévisuelle⁶²³. De plus, les sociaux-démocrates suédois expriment leur position protectionniste en ce qui concerne la publicité pour les enfants. Ils déclarent que les mineurs sont un groupe « particulièrement sensible » qui pourrait « avoir des difficultés à distinguer la publicité d'autres programmes »⁶²⁴. La position des parlementaires suédois est due à la réglementation déjà existante dans ce pays :

« En Suède, la publicité télévisuelle adressée aux enfants au-dessous de 12 ans est totalement interdite par le *Swedish Radio and Television Act*. »

Un intervenant mentionne les résultats d'une recherche de Gunilla Jarlbro de l'Université de Gothenburg. L'étude montre que les enfants au-dessous d'un certain âge ne peuvent pas apprécier la différence entre publicité et programmes télévisuels normaux, alors que les enfants un peu plus âgés font la différence sans en comprendre le but⁶²⁵. La Suède et la *June List*⁶²⁶ approuvent l'interdiction totale de la publicité adressée aux enfants et celle de boissons alcoolisées⁶²⁷.

La position de la Suède et de la *June List* est critique vis-à-vis du principe du pays d'origine, comme exprimé par sa position dans le Conseil⁶²⁸. En référence à ce principe, un parlementaire suédois cite le cas des chaînes britanniques TV 3 et Kanal 5, qui diffusent en Suède. Il déclare avoir :

⁶²² Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁶²³ Thursday, 6 September 2001 - Strasbourg - Questions to the Council - Question no 31 by Mihail Papayannakis.

⁶²⁴ Thursday, 4 October 2001 - Strasbourg - Votes.

⁶²⁵ *Ibidem*.

⁶²⁶ La *June List* est un parti politique eurosceptique suédois.

⁶²⁷ Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁶²⁸ *Ibidem*.

« lutté dans le Conseil pour le droit du pays de prendre des mesures contre les compagnies de télévision qui diffusent d'un pays européen différent afin de circonvenir délibérément les règles nationales »⁶²⁹.

Un autre intervenant considère absurdes les cas de TV 3 et Kanal 5, en affirmant :

« Les émissions destinées aux spectateurs suédois devraient suivre les règles suédoises, tout comme les émissions destinées aux téléspectateurs britanniques devraient suivre les règles britanniques. »⁶³⁰

L'orateur défend la position de la Suède dans la réunion du Conseil de novembre 2006 et exprime son soutien envers le rapport du Comité de la culture et de l'éducation⁶³¹. L'interdiction suédoise de la publicité adressée aux enfants risque d'être compromise⁶³².

Un autre intervenant cite l'exemple de la Suède et des compagnies britanniques pour soutenir l'introduction d'amendements qui rejettent la proposition de la Commission défendue par les membres modérés :

« Le groupe IND/DEM et l'UKIP soutiennent le droit de la Suède de décider ce qui se passe sur le territoire suédois et également les droits de l'Angleterre de faire de même sur le sol britannique. »⁶³³

Espagne. Un orateur signale les cas de diffusion de publicités de produits sucrés, salés et gras en Espagne et en Grande-Bretagne. Dans le premier pays, 48 % de la publicité au cours des programmes pour les enfants est relative à ces produits malsains. Dans le second pays, entre 80 et 90 % de la publicité télévisuelle les concerne⁶³⁴.

Irlande. Un intervenant exprime son soutien à l'interdiction de la publicité sur l'alcool. Il donne l'exemple d'un code volontaire irlandais qui va être révisé l'année suivante, en mars 2007⁶³⁵.

États-Unis. L'industrie européenne est encore fragmentée et faible si on la compare à ses concurrents américains⁶³⁶. Les investisseurs européens s'orienteraient vers le marché américain en raison d'une interdiction du placement de leur produit qui, selon une étude scientifique,

⁶²⁹ *Ibidem.*

⁶³⁰ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁶³¹ *Ibidem.*

⁶³² Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁶³³ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁶³⁴ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting.

⁶³⁵ Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁶³⁶ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

continue indépendamment de cette interdiction⁶³⁷. Aux États-Unis, des abus et des effets pernicieux ont été remarqués au sujet de la régulation du placement de produit dans les pellicules cinématographiques, les drames télévisuels et les programmes sportifs⁶³⁸. Selon un orateur, l'interdiction de la publicité sur l'alcool ne va pas résoudre le problème de l'alcoolisme tel qu'il est aux États-Unis⁶³⁹. Un accord de libre-échange avec les États-Unis est voté le jeudi même. L'intervenant invite alors le Parlement européen à « demander également l'exclusion explicite des services audiovisuels de cette négociation », afin de pouvoir améliorer la directive dans le futur. En réalité, la libéralisation du secteur audiovisuel pourrait constituer une menace pour la diversité culturelle ; cette valeur constitue l'« un des principes fondateurs de la construction européenne »⁶⁴⁰.

Protection des enfants contre la violence

Italie. Un orateur présente le cas de la diffusion, la semaine précédente, sur les télévisions italiennes de certaines images de rackets de pédopornographie en ligne. Ces scènes montrées ont causé une :

« grande consternation parmi les citoyens sur l'utilisation peu scrupuleuse de ces images qui sont ou étaient certainement inappropriées et nuisibles pour les mineurs qui regardaient la télévision à ce moment-là »⁶⁴¹.

France. Un cas d'homicide perpétré par des adolescents a eu lieu en France. Il est rapporté pour sensibiliser au problème de la représentation de la violence dans l'audiovisuel et le risque de reproduire ces comportements dans la vie réelle. Notamment, les adolescents coupables de l'homicide d'un de leurs amis ont déclaré vouloir « voir comment c'était de tuer quelqu'un dans la vie réelle ». Le film *Natural Born Killers* avait eu le même effet d'émulation parmi les jeunes aux États-Unis et en France⁶⁴². Un adolescent français s'est suicidé suite à un chantage sur Facebook⁶⁴³. Un autre exemple est celui d'un adolescent handicapé qui avait accès à des sites pornographiques dans une ville française, en l'absence de la mère qui travaillait. Ce récit met l'accent sur l'impuissance des parents à demander la fermeture des sites à la police locale⁶⁴⁴.

⁶³⁷ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁶³⁸ *Ibidem*.

⁶³⁹ *Ibidem*.

⁶⁴⁰ Monday, 20 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁶⁴¹ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁶⁴² *Ibidem*.

⁶⁴³ Le chantage est la traduction du terme anglais *blackmail*. Tuesday, 20 November 2012 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁴⁴ Thursday, 11 April 2002 - Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

Finlande. Deux récentes fusillades en milieu scolaire ont eu lieu en Finlande. Le téléchargement de matériel violent par le coupable « avant de commettre l'acte horrible » est signalé⁶⁴⁵.

Irlande. Plusieurs suicides ont eu lieu en Irlande dans les deux derniers mois ; parmi les victimes, il y a eu deux petites filles de 13 ans à cause d'une cyber-intimidation⁶⁴⁶. Ce cas est mentionné par deux autres parlementaires ; il a beaucoup sensibilisé l'opinion publique sur les risques en ligne en termes de violence⁶⁴⁷.

⁶⁴⁵ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁴⁶ Tuesday, 20 November 2012 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁴⁷ Tuesday, 20 November 2012 - Strasbourg - Explanations of vote; Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

7.4. Remarques conclusives au chapitre 7

Ce septième chapitre a présenté les résultats relatifs à la multiplicité des considérations éthiques, sur la base des différentes cultures nationales. Dans la première section, la méthode Alceste a donné comme résultat une division en six classes relatives aux parties du discours codées comme « réflexions éthiques » ; elles étaient centrées sur la protection de la diversité culturelle (classe 1, 15,62 %), la liberté d'expression (classe 2, 18,75 %), la protection des enfants (classe 3, 18,75 %), la protection des consommateurs (classe 4, 12,5 %), le placement de produit et la publicité (classe 5, 15,62 %), la prévention de la violence (classe 6, 18,8 %). Ces classes indiquent notamment des valeurs défendues par les orateurs, qui se distinguent en libertaires, comme la liberté d'expression (classe 2), et protectionnistes, comme la protection des enfants et des consommateurs (classes 3 et 4). La défense de ces valeurs est surtout justifiée par la prévention de la violence (classe 6). D'autre part, les débats relatifs aux services de médias audiovisuels soulèvent des enjeux éthiques différents, liés au placement de produit (classe 5) et à la protection de la diversité culturelle (classe 1).

En décrivant plus en profondeur les considérations éthiques dans la deuxième section, nous avons relevé des références à quatre thématiques : 1. le « système dual » des médias audiovisuels : service public et intérêts commerciaux ; 2. la violence extrême dans la pédopornographie et l'exploitation sexuelle des enfants ; 3. l'équilibre entre protection des enfants et liberté d'expression ; 4. le rapport entre protection de l'enfance et censure. Par rapport aux arguments concernant le système dual, l'alternance des positions libertaires et protectionnistes correspond à deux conceptions différentes du système médiatique, pour lesquelles la fonction d'information ou bien le but commercial prévalent. Le rôle informatif est attribué au service public, tandis que la publicité fait référence à la planification commerciale des services médiatiques. Une réflexion importante dérive alors de l'équilibre entre ces deux grands systèmes de valeurs ; ce contrepois est à la base du modèle européen, appelé système dual.

Les positions principales sur le paysage médiatique européen sont exprimées par des représentants de pays post-totalitaires et néo-libéraux. Ces deux conceptions distinctes sont ancrées dans des événements qui rappellent l'histoire médiatique respective des différents pays. D'une part, les préoccupations des représentants des pays post-totalitaires s'adressent à la fonction du service d'information publique. D'autre part, les pays nordiques et de culture à majorité protestante ont tendance à mettre l'accent sur l'importance de définir les règles du

placement de produit. Cette exigence est exprimée par rapport à la publicité destinée aux enfants ou transmise pendant les programmes adressés à ces derniers.

Les deux systèmes idéologiques dominants identifient différents types de « risques » audiovisuels, l'un découlant de la libéralisation du marché, l'autre de la centralisation de l'information d'État. Sur le plan éthique, sont posées comme prioritaires des valeurs différentes en fonction des développements historiques et des identités culturelles. À l'encontre du modèle des partis de certaines démocraties occidentales, l'opposition entre droite et gauche ne domine pas les positions différentes soutenues par les membres du Parlement européen. Au contraire, la diversité des visions et des paradigmes se reflète plutôt dans la diversité culturelle. La tentative de redéfinir les limites du système médiatique fait appel au vécu des différentes populations, en fonction des traditions culturelles et des développements historiques.

Les réflexions sur le thème de la pornographie impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle sont d'un autre ordre. S'agissant de formes de violence extrême, l'accord sur la nécessité de la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et d'application de sanctions est implicite. Ainsi, il n'y a pas de débat sur la nature du crime, mais sur la juste peine. Dans ces discussions, certains proposent des formes tout aussi radicales telles que la peine de mort. La question de la violence prend une valeur idéologique de nature politique dans la position d'un membre de l'UEN. Il associe la propagation de la pornographie à l'acceptation de l'homosexualité et à la légalisation de l'avortement, des choix effectués au détriment de l'intérêt des mineurs. Une telle position de nature homophobe et sexiste suscite de fortes réactions de désaccord parmi les députés. La protection des mineurs est interprétée par certains comme un « cheval de Troie » ou un « prétexte » pour légitimer des mesures sécuritaires et liberticides. La crainte d'une possible censure du Web, notamment dans les régimes totalitaires non européens, est la raison de nombreuses abstentions. Le contrôle du Net pourrait être justifié par des violations des droits de l'homme ; cependant, la contrepartie est que, dans certains pays, le contrôle pourrait impliquer des formes de censure de l'information politique.

L'une des questions cruciales est la variété interprétative des principes de liberté d'expression et de protection des enfants, en raison de la diversité culturelle. La complexité du dialogue interculturel implique la difficulté de prendre des décisions politiques internationales.

Dans la troisième section de l'analyse de contenu, nous notons comment les différentes réflexions éthiques se réfèrent aux États membres. Par conséquent, la question de la diversité culturelle s'applique à différents thèmes. L'alternance, dans les médias audiovisuels, des services publics et commerciaux est décrite de manière différente selon les systèmes médiatiques. Au Royaume-Uni, les initiatives axées sur l'intérêt économique sont soutenues.

Par ailleurs, l'intégration dans le paysage européen est considérée comme une occasion de défendre l'identité locale écossaise par rapport à la volonté d'indépendance des médias britanniques. L'Espagne est mentionnée pour avoir transgressé les limites des temps publicitaires établis par la directive. Un orateur italien présente sa position libérale par rapport au marché du cinéma, contraire aux positions favorables aux subventions publiques. Le cas d'un placement de produit dans un programme américain diffusé en Allemagne est présenté. À cet égard, nous soulignons l'importance des dynamiques concurrentielles du marché, desquelles la fonction publique n'est pas exclue. En ce qui concerne la situation en Grèce, on rappelle les controverses provoquées par la diffusion d'un programme commercial comme le *Big Brother* et l'effet provoqué par un baiser entre deux homosexuels dans le programme *Close your eyes*. La décision d'imposer une sanction à cette production a donné lieu à des manifestations et à une pétition des télévisions privées. En outre, le secteur public est défendu vis-à-vis des positions d'extrême gauche ; en même temps, un système d'information contrôlé par le gouvernement dans une société capitaliste est considéré comme ne pouvant guère protéger l'impartialité. Enfin, un petit pays comme la Hongrie subit l'importation de nombreuses productions internationales au détriment de son identité locale. Ces exemples sont présentés plus en détail dans le paragraphe suivant.

Au sujet de la pornographie et de la pédophilie dans les différentes cultures locales, une violation de la directive se réfère à l'enregistrement en France d'une chaîne pornographique dont, par la suite, la propagation a été approuvée en Pologne. Le libéralisme français qui a inspiré certaines décisions prises dans les années 1980 est critiqué. Il est comparé à l'approche de la gauche vis-à-vis des problèmes causés par ces idéologies. Par exemple, des documents sur les perversions sexuelles à l'époque ont été détruits à la suite de quelques décisions de gauche. Au contraire, aujourd'hui, la position d'un orateur de gauche est critiquée, car elle n'envisage pas l'utilisation de fichiers similaires pour des enquêtes policières. Dans le système scolaire suédois, de nombreux cas de pédophilie sont signalés, alors qu'en Estonie, les peines appliquées pour les crimes contre les enfants sont en cours de renforcement. Enfin, un cas irlandais d'images de jeunes filles diffusées sur un site pornographique visité par des pédophiles est exposé.

Une autre question controversée, qui soulève de nombreuses considérations éthiques, concerne l'équilibre entre la liberté d'expression et la censure dans les différents États. Ces réflexions se réfèrent principalement à l'histoire ou à l'actualité politique des différents pays. Par exemple, dans les pays baltes, la liberté d'expression a été une victoire contre l'occupation de la Russie. Ensuite, des épisodes de résistance – où des tours de télévision ont été défendues

au nom d'un tel idéal – ont été rapportés ; ils ont eu lieu à Tallinn en 1990 et à Vilnius en 1991. L'exemple d'un canal de propagande russe, appelé *Pervori Baltiiski*, souligne l'actualité de l'influence russe sur les populations locales. Cependant, même dans le cas des pays post-totalitaires, comme la Hongrie, la difficulté d'établir le pluralisme dans les médias, qui a été longtemps dénié pendant le régime, est constatée. Les représentants des pays post-totalitaires expriment leur soutien envers les politiques européennes. A contrario, un orateur de la République tchèque conteste les mesures prises pour l'application de la directive Télévision sans frontières (89/552/CEE). Le protectionnisme appliqué aux productions européennes par rapport à celles américaines est assimilé aux règles ayant favorisé la diffusion des films soviétiques sur les films français à l'époque du régime. Pour la Catalogne du Nord, zone transfrontalière, le problème de la déréglementation de la radio et de la télévision est décrit. Une mobilisation des citoyens contre le gouvernement catalan pour empêcher la fermeture d'une station de radio est soulignée. Une critique est soulevée contre la télévision publique italienne considérée comme dominée par le parti. L'exemple du programme *Vieni via con me* est cité, et les événements relatifs à Masi et Minzolini sont présentés comme un emblème de la mauvaise gestion due aux influences politiques. Même le cas de fausses informations publiées par un site web contre quelques députés provient de l'Italie. Contrairement à l'idéal d'un service public qui pourrait garantir une information pluraliste, la France est dominée par un oligopole. Des interventions politiques du gouvernement sur un programme d'information, sur un journal quotidien et une station de radio ont également eu lieu au Portugal. Par conséquent, des exemples de service public efficace – comme le diffuseur autrichien ORF – souffrent de difficultés économiques ainsi que de l'influence politique du parti. À l'heure actuelle, la censure est appliquée à l'extérieur de l'Europe, comme dans certains canaux ; par exemple, le libanais *Al Manar* diffuse des informations haineuses contre la culture occidentale. Une place particulière est occupée par les États-Unis, qui ont grandement influé sur les politiques européennes. Au-delà de l'Océan, la liberté d'expression a été défendue, même au détriment de la protection des enfants, notamment avec le rejet du *Communication Decency Act*. Cette dernière décision de la Cour suprême des États-Unis est considérée par certains comme une erreur. D'autre part, des solutions – comme l'application de filtres – peuvent présenter des limites de nature technologique. C'est par exemple le cas de quelques logiciels qui, en plus de restreindre l'accès à des informations préjudiciables, identifient également par erreur d'autres informations, comme celles relatives au cancer du sein. Par ailleurs, les États-Unis en 2006 accueillait plus de 55 % des domaines relatifs aux abus sexuels, contre 8 % en Europe et 28 % en Russie, selon les données de l'*Internet Watch Foundation*. Un discours différent

concerne la censure dans les pays totalitaires non européens, comme la Chine, Cuba, la Biélorussie et la Birmanie. Ces régimes ont imposé des restrictions à l'utilisation de l'Internet pour limiter l'opposition. D'autres pays, comme la Thaïlande et les Philippines, sont également impliqués dans des initiatives de lutte contre des crimes comme l'exploitation sexuelle. Entre autres, les ministres de 54 pays participent à l'Alliance mondiale contre les abus sexuels en ligne.

L'idéal de la liberté d'expression trouve une autre contrepartie dans la protection des mineurs. Dans ce débat, les représentants des pays post-totalitaires n'exposent pas de cas nationaux ; au contraire, les orateurs de l'Europe du Nord tendent plus souvent à faire référence à des situations spécifiques à leurs pays. Ces derniers défendent des positions favorables à la protection des mineurs, en ce qui concerne le placement de produit et la publicité des produits trop salés, gras ou sucrés. La Belgique, par exemple, promeut l'interdiction totale de la publicité dans les programmes destinés aux enfants. À cet égard, le problème de la diffusion en Belgique des contenus produits dans d'autres États est soulevé.

La Suède a également défendu une approche protectionniste à l'occasion de la réunion informelle des ministres européens de la Culture et de l'Éducation à Falun. Les autorités suédoises appliquent déjà cette disposition aux programmes destinés aux enfants âgés de moins de 12 ans. Par ailleurs, une question restant à traiter est la diffusion sur le territoire suédois du contenu transmis à partir d'autres pays. En ce sens, l'orateur suédois invite à examiner le principe du pays d'origine par rapport à ces diffusions ; à son avis, elles circonviennent au respect des règles du pays de transmission. À l'inverse, en Espagne (48 %) et en Grande-Bretagne (80 à 90 %), un pourcentage élevé de publicité fait référence à des produits nocifs pour la santé. Enfin, sur les relations avec les États-Unis, un accord de libre-échange est signalé, selon lequel le contrôle sur la libéralisation du secteur audiovisuel est encouragé. De plus, le marché s'oriente au-delà de l'Océan, où le placement de produit est beaucoup moins respecté et où de nombreux abus sont signalés.

Les images qui accompagnent quelques informations sur les questions relatives aux cas de violence extrême peuvent nuire aux enfants. Par exemple, en Italie, des nouvelles relatives au racket de pédopornographie en ligne ont été diffusées à des horaires interdits. Dans un cas français, des adolescents se sont rendus coupables d'un homicide pour avoir voulu imiter des vidéos violentes. Un incident similaire a eu lieu suite à la distribution du film *Natural Born Killers* en France et aux États-Unis. Des coups de feu ont été tirés dans une école par des jeunes en Finlande. En outre, un adolescent français s'est suicidé à la suite de cyber-intimidations sur

Facebook. D'autres cas de suicide d'adolescents, dus à la violence en ligne, ont eu lieu en Irlande ; ils ont sensibilisé l'opinion publique.

Chapitre 8.

Les solutions d'autoréglementation : entre protection des enfants et éducation aux médias

Face à la difficulté d'établir des réglementations internationales sur l'audiovisuel en ligne et aux nombreux problèmes liés à son utilisation, les institutions européennes ont opté pour des solutions d'autoréglementation de la Toile. Une approche multipartite qui impliquerait les différents acteurs dans le processus politique, des ONG aux entreprises, a été ajoutée à la sensibilisation sur les risques en ligne et l'éducation à l'utilisation appropriée des médias. Les bénéficiaires de ces initiatives informatives et éducatives ont été identifiés comme les enfants et les jeunes eux-mêmes, ainsi que les adultes responsables de l'éducation des enfants, en particulier les enseignants, les parents et les tuteurs.

Dans ce chapitre, nous présentons les raisons du choix de l'autoréglementation de la Toile (première section), la variété des initiatives auto-réglementaires mises en place (deuxième section), les mesures implémentées dans le programme *Safer Internet* et la directive Services de médias audiovisuels (troisième section). Les résultats correspondent à l'analyse de contenu menée sur les 45 débats parlementaires européens. Dans la deuxième section, nous présentons également les résultats de l'application de la méthode Alceste sur les initiatives auto-réglementaires.

8.1. Les raisons de l'autoréglementation de la Toile

Cette première section expose les raisons de l'autoréglementation de la Toile, qui ont été ordonnées chronologiquement à partir de l'analyse de contenu. En 2000, dans un débat sur la pédopornographie en ligne, un orateur considère les mesures auto-réglementaires comme des actions cruciales jointes à la responsabilité individuelle des utilisateurs :

« Nous devons garder à l'esprit que le rôle clé doit être joué par l'autorégulation et par la responsabilité individuelle de ceux qui utilisent Internet. »⁶⁴⁸

La même année se tient le débat sur la politique communautaire audiovisuelle à l'ère numérique, où le soutien de l'autoréglementation est justifié par l'idée de limiter la réglementation. L'affirmation suivante synthétise cette position :

« Tout ne nécessite pas d'être réglementé par le législateur. »

À cet égard, l'inclusion de l'autoréglementation dans le cadre législatif a des implications positives, telles que la garantie de transparence, la responsabilité et l'égalité de statut parmi les opérateurs publics et commerciaux. Par ailleurs, l'intervenant clarifie la nécessité d'éviter que les financements publics soient utilisés à des fins commerciales, ce qui altérerait le rôle du service public vis-à-vis du principe de compétition avec les entreprises privées⁶⁴⁹.

Quelques années plus tard, en 2005, dans le débat intitulé « Compétitivité des services audiovisuels et d'information : protection des mineurs et dignité humaine », un orateur soulève des doutes sur l'efficacité des initiatives d'autoréglementation ou co-réglementation. Il s'exprime en faveur d'un changement de mentalité pour limiter les activités illégales dans l'intervention suivante :

« Pourtant, nous devons nous demander si cela suffit. Pouvons-nous nous attendre, par exemple, à ce que les mécanismes de l'autorégulation et de la co-réglementation se révèlent une solution véritablement satisfaisante au problème ? Il faut un changement radical de mentalité en termes de compétitivité et de production de contenu, en vue de rejeter les produits illégaux et nocifs qui envahissent de plus en plus tous les domaines audiovisuels et ceux qu'on appelle les services en ligne. »

La différence de conception de la réglementation d'Internet qui est mise en place par les utilisateurs, notamment par le biais des lignes d'écoute et des portails gouvernementaux, est également mise en évidence. Par conséquent, la signalisation des contenus nocifs par les

⁶⁴⁸ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

⁶⁴⁹ Tuesday, 5 September 2000 - Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age.

utilisateurs même constitue une forme alternative à la réglementation, comme décrit ci-dessous :

« En effet, vous ne devez pas penser que l'Internet est complètement non réglementé. L'Internet est réglementé d'une manière différente. Dans le passé, pour les médias traditionnels, la réglementation venait de l'extérieur. Pour l'Internet, il vient de l'intérieur, des utilisateurs eux-mêmes. Ce sont les internautes qui, en utilisant nos *hotlines*, en utilisant nos portails, attirent notre attention sur l'existence de contenu négatif. La plupart de nos informations à ce sujet proviennent donc des enseignants, des parents, des utilisateurs ordinaires d'Internet et c'est un des nouveaux atouts de nos politiciens : nous avons des communautés d'internautes qui opèrent en essayant de contrôler le contenu négatif. En tant que législateurs, nous devons donc penser différemment et rendre ces communautés plus conscientes de leurs responsabilités. »

Le locuteur se focalise notamment sur le rôle clé des utilisateurs dans la signalisation de contenus nocifs, ce qui implique leur éducation à l'usage correct des médias et aux formes de sécurité en ligne.

Par ailleurs, la prise de conscience de l'insuffisance de l'autoréglementation encourage à trouver d'autres solutions par le biais de la responsabilisation des parties prenantes, incluant les politiciens, l'industrie et les éducateurs, parmi d'autres.

Suite à une remarque sur le rôle de la réglementation de l'État vis-à-vis des intérêts commerciaux des industries, un intervenant souligne l'importance complémentaire de la responsabilisation de l'entreprise envers les enfants ; cela faciliterait la mise en place de quelques mesures d'autoréglementation, telles que la classification des pages web, les abréviations, les messages d'avis et les filtres.

Les critiques à l'efficacité de l'autoréglementation s'adressent par exemple au fait que les fournisseurs d'Internet ne sont pas tenus d'installer des filtres ; cela constitue une faiblesse, comme décrit ci-dessous :

« Notre expérience a montré que, dans la tentative de protéger les mineurs du contenu dangereux en ligne, l'autorégulation des fournisseurs de services Internet n'est plus une solution adéquate. Dans la mesure où les moyens techniques sont disponibles, il est nécessaire d'obliger légalement les fournisseurs de services Internet à installer des filtres qui affichent les sites nuisibles et les obliger à bloquer ces sites sur le serveur. »

Par conséquent, une pression de la part des institutions européennes pourrait favoriser l'efficacité des mesures d'autoréglementation, comme indiqué ici :

« Ce dont on a besoin du point de vue du Parlement, du point de vue de la Commission et du point de vue des États membres, c'est de faire pression pour que cette autorégulation soit vraiment efficace sur tous les aspects. »

Bien que définies comme des procédures délicates et complexes, la promotion de mesures d'autoréglementation est encouragée sous la forme de l'auto-évaluation et de la sensibilisation des institutions et des industries⁶⁵⁰.

Le risque est une diminution progressive de la réglementation, voulue par les acteurs économiques et politiques, comme décrit ci-après :

« L'état d'esprit général est tel que le niveau de réglementation diminuera sous la pression combinée des industries et de la publicité, ainsi que d'un certain nombre d'États membres. »⁶⁵¹

Les mesures de co-régulation et autorégulation sont vues comme des « moyens supplémentaires d'appliquer la directive ». À cet égard, un soutien est exprimé envers le choix d'opter pour ces solutions dans un texte juridique. Vis-à-vis de la nécessité de décider entre l'interdiction légale et l'autoréglementation, une condition indispensable pour cette dernière est l'efficacité des « codes de conduite ». La quête d'une solution qui dépasse les limites de l'inefficacité de ces accords et de l'inapplicabilité d'une réglementation internationale est bien exprimée par l'intervention suivante :

« La question est bien sûr de savoir si cette situation exige une interdiction légale ou une autorégulation. Ma préférence personnelle serait l'autoréglementation, à moins qu'il ne s'avère que les codes de conduite soient inefficaces. »⁶⁵²

Une « approche à plusieurs niveaux » est suggérée, comme expliqué ci-dessous :

« Ces données indiquent clairement que la sécurité en ligne des enfants ne peut être atteinte que par une approche à plusieurs niveaux qui s'étend aux enfants, aux familles, aux écoles, aux opérateurs du secteur des télécommunications et, parmi ces derniers, aux fournisseurs de services Internet et aux instances judiciaires. »⁶⁵³

Les acteurs entraînés dans l'autoréglementation sont nombreux et variés. Cela va de ceux qui s'occupent des aspects économiques des transactions, en passant par les industries de l'Internet, jusqu'à celle du tourisme. La collaboration de toutes ces parties est nécessaire pour faire face aux crimes en ligne, notamment ceux liés à la violence sexuelle sur les enfants :

« La troisième proposition est que nous devrions maintenant nous attaquer sérieusement à Internet et, avec les plus grandes sociétés de crédit, développer les moyens techniques, avec l'aide des banques et des bureaux d'échange, des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs de moteurs de recherche et, bien sûr, l'industrie du voyage, pour empêcher les systèmes de

⁶⁵⁰ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶⁵¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁶⁵² Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

⁶⁵³ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

paiement lorsque la transaction est effectuée pour des crimes sexuels ou l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. »⁶⁵⁴

Une opinion favorable est exprimée envers les mesures de co-réglementation et autoréglementation. Elles sont considérées comme des formes plus efficaces de coopération entre toutes les parties concernées si elles sont comparées à la réglementation, comme souligné ci-dessous :

« Le rapport souligne l'importance de la coopération entre les entités impliquées dans le développement d'Internet, en vue de concevoir des instruments pour l'autoréglementation ou la co-réglementation (par exemple, des codes de bonnes pratiques) complétant les réglementations existantes. Étant donné le rythme rapide du développement d'Internet, ces méthodes réglementaires sont beaucoup plus efficaces que la réglementation traditionnelle comme cela est approuvé et appliqué par la majorité des entités concernées, sans aucune coercition par l'État. »⁶⁵⁵

Cependant, l'autoréglementation des grandes entreprises du Web, telles que Google et Apple, expose à une perte de contrôle de la part des institutions sur le paysage médiatique, position défendue dans cet extrait :

« Pour conclure, je pense que nous ne pouvons pas nous permettre de rester sur la touche plus longtemps, sinon nous allons nous réveiller et constater que Google et YouTube, et Apple aussi, ont pris le relais de notre paysage médiatique. Cela, bien sûr, serait tout à fait indésirable. »⁶⁵⁶

Un des enjeux du débat consiste à définir les contours de l'autorégulation conformément aux mesures réglementaires existantes, comme souligné ci-dessous :

« Dans ce débat, la question centrale était de délimiter la place de l'autorégulation des États membres, que je trouve tout à fait positive, mais qui ne saurait pas remplacer les normes juridiques. »

L'idée selon laquelle l'autorégulation pourrait être vue comme un complément aux dispositions législatives se répète dans plusieurs interventions⁶⁵⁷.

En 2012, l'autoréglementation est expérimentée par la Commission européenne à travers l'intégration des droits de l'enfant dans les politiques européennes sur l'Internet, le financement des programmes, la mise en œuvre des codes de conduite et de la Coalition des PDG. Sa faillite impliquerait des mesures réglementaires. Ces objectifs d'autoréglementation sont bien expliqués ci-après :

« Intégrer les droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'Union européenne qui se réfèrent à Internet, continuer à financer des programmes spécifiques tels que le programme Internet plus

⁶⁵⁴ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁶⁵⁵ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁵⁶ Monday, 22 November 2010 - Strasbourg - Public service broadcasting in the digital era.

⁶⁵⁷ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

sûr sur la base d'un rapport et d'un suivi, et prendre des mesures appropriées, par le biais de l'Internet parmi d'autres moyens, ce qui permet de coordonner la mise en œuvre des codes de conduite et de l'initiative de la Coalition des PDG. En outre, nous soutenons la proposition de la Commission de prendre des mesures législatives si l'adoption des codes d'autorégulation en vigueur devait échouer. »⁶⁵⁸

L'application des mesures d'autorégulation se présente alors comme une solution alternative à la difficulté de trouver une réglementation appropriée du Net à l'échelle nationale et internationale. Ces initiatives amènent à plusieurs reprises des réflexions sur les restrictions à l'utilisation libre de la Toile. Dans les débats, des doutes sur l'efficacité de ces mesures sont souvent soulevés, tant en ce qui concerne la capacité interne des organisations impliquées qu'en ce qui concerne les activités illégales. Une grande attention est consacrée à la responsabilisation des différentes parties prenantes, des utilisateurs aux industries, des décideurs aux ONG, vis-à-vis des risques en ligne. Par exemple, certaines interventions tentent de décrire les caractéristiques spécifiques de l'Internet qui nécessitent l'éducation des utilisateurs eux-mêmes à son usage correct, ainsi que leur implication dans l'élimination des contenus préjudiciables. L'autorégulation des différentes entreprises concernées est particulièrement problématique ; elle n'a pas donné les résultats escomptés malgré les accords, les codes et les nombreuses initiatives.

⁶⁵⁸ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

8.2. La variété des initiatives d'autoréglementation vis-à-vis de la multiplicité des parties prenantes

Plusieurs mesures auto-réglementaires ont été mises en place dans le cadre des politiques européennes. Nous les avons relevées dans les 45 débats parlementaires européens à l'aide de deux méthodologies, l'analyse de contenu et la méthode Alceste. Par l'analyse de contenu, nous avons identifié quatre macro-thèmes, tels que l'éducation aux médias (1), l'autoréglementation des entreprises (2), les lignes directes et d'assistance (3), les filtres de contrôle parental et d'autres solutions technologiques (4). Ces résultats sont présentés dans les sections suivantes.

L'éducation aux médias

L'idée de développer l'éducation aux médias en Europe est proposée à plusieurs reprises au cours du débat sur la protection de l'enfance et la mise en œuvre du programme *Safer Internet*. En ce sens, des financements sont sollicités, en souhaitant que le développement de programmes spécifiques coïncide avec une collaboration entre les acteurs européens ; c'est l'idée soulevée par cette intervention de 2002 :

« Permettez-moi de souligner trois fois, quatre fois, dix fois plus : l'éducation aux médias. L'éducation aux médias : nous ne pouvons pas commencer trop tôt sur la sensibilisation à ce sujet et sur le fait de jouer notre rôle dans son développement. Pour ce faire, nous avons besoin non seulement de la volonté politique, mais également de plus de programmes. Pour eux, nous avons besoin d'argent. Peut-être allons-nous parvenir à une sorte de collaboration avec tous les acteurs au niveau européen, ce qui est, finalement, dans l'intérêt de tous. »⁶⁵⁹

Le groupe cible principal de cette action est constitué par les enfants et les jeunes ; cependant, l'orateur précise que les bénéficiaires des programmes d'éducation aux médias sont aussi les adultes, les parents, les enseignants et les formateurs⁶⁶⁰.

Les programmes visent à assurer un « usage responsable des nouvelles technologies de communication », surtout parmi les adolescents. L'une des raisons pour lesquelles l'éducation aux médias est vue comme une solution est par exemple l'impossibilité d'un « contrôle policier » de leur usage, comme l'explique cette intervention :

« Je crois que les informer qu'ils peuvent s'arrêter de tomber dans le piège est la meilleure façon, parce que nous ne pouvons pas mettre un policier derrière chaque enfant. Ce n'est vraiment

⁶⁵⁹ Thursday, 11 April 2002 - Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

⁶⁶⁰ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

pas possible. Mais les enfants sont très capables de comprendre ce qu'est un contenu positif et ce qu'est un contenu non positif. »⁶⁶¹

Une autre fonction de l'éducation aux médias est de créer les conditions pour un usage autonome d'Internet vis-à-vis des contenus négatifs. Par exemple, cet usage autonome peut contribuer à promouvoir les outils de *reporting* contre la cyber-intimidation⁶⁶². Dans des débats plus récents, l'identification et l'échange des meilleures pratiques d'éducation aux médias par les centres *Safer Internet* sont encouragés par la Commission européenne, qui souligne le rôle des États membres dans l'amélioration de l'éducation aux médias.

L'objectif des politiques d'éducation aux médias est la création d'un cyberspace plus sûr, comme décrit en 2012 :

« La mise en place d'un meilleur internet pour les enfants : un lieu sûr, mais aussi que les jeunes citoyens européens peuvent apprécier tout en ayant les compétences et la sensibilisation nécessaires pour en tirer la meilleure part. »⁶⁶³

Les campagnes de sensibilisation devraient s'adresser aux enseignants, aux soignants, aux parents et aux enfants, pour lesquels l'éducation aux médias est définie comme une « familiarisation accrue avec l'utilisation des ordinateurs »⁶⁶⁴. La différence dans la compétence informatique entre les générations peut diminuer par le biais de ces initiatives⁶⁶⁵. Par exemple, l'importance pour les parents d'acquérir des compétences numériques pour éduquer les enfants est mise en lumière par la question rhétorique suivante :

« Comment les parents, qui ont eu très peu d'éducation en matière numérique au cours de leur propre enfance, pourraient-ils dire maintenant à leurs enfants ce qui est juste et approprié ? »⁶⁶⁶

L'importance de sensibiliser et d'éduquer les parents aux risques est soulignée à plusieurs reprises. D'autre part, la sensibilisation sur les risques de l'Internet doit aller de pair avec la sensibilisation sur les solutions possibles⁶⁶⁷. À cet égard, l'éducation aux risques est assimilée à celle dans la vie réelle ; l'orateur cite l'exemple du refus d'accepter des invitations venant de personnes inconnues :

« Nous devons leur faire comprendre qu'ils peuvent demander de l'aide – et cette aide doit être réelle et accessible. Nous devons préparer à l'avance chaque enfant à un tel événement, tout

⁶⁶¹ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁶² Tuesday, 10 March 2009 - Strasbourg - Question Time (Commission) - Question No 34 by Claude Moraes.

⁶⁶³ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁶⁶⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁶⁵ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁶⁶ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁶⁶⁷ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

comme nous leur apprenons à ne pas entrer dans une voiture inconnue ou à ne pas accepter des bonbons d'étrangers. »⁶⁶⁸

La responsabilité éducative, que ce soit en ligne ou hors ligne, est attribuée aux parents, à la famille et à l'école. L'exigence d'informer et d'éduquer les parents, les enseignants et toute la société est urgente, surtout vis-à-vis des périls modernes, comme précisé ci-dessous :

« Il existe donc un besoin urgent d'informer et d'éduquer les parents, les enseignants et toute la société et de les alerter sur ces dangers modernes. »⁶⁶⁹

Un autre intervenant souligne l'importance de l'éducation aux médias et encourage la participation de la société à ce processus de changement :

« La télévision et l'Internet doivent être appris et, bien sûr, également enseignés. Donc ce que nous faisons aujourd'hui n'est qu'une petite partie du travail que la société dans son ensemble doit accomplir. Je crois que nous devons élever nos enfants pour profiter de cet outil de la bonne façon et obtenir des parents qu'ils encouragent leurs enfants à regarder les programmes adaptés et à ne pas tenir compte des moins appropriés. C'est pourquoi nous devrions faire les deux, faire notre travail en tant que politiciens et exhorter la société à faire sa part. »⁶⁷⁰

Un orateur souligne la responsabilité de l'Union européenne vis-à-vis des dangers dans l'intervention suivante :

« L'Union européenne a une responsabilité par rapport aux dangers. Elle doit coordonner les mesures de dépistage prises par les États membres et trouver un équilibre entre la protection de l'enfance et les garanties pour les libertés fondamentales. Il est vital que l'Union et les États membres renforcent les mesures coercitives pour lutter contre les abus et renforcent les mesures éducatives pour sensibiliser les enfants, les parents et les éducateurs aux dangers du monde numérique. »⁶⁷¹

L'autoréglementation des entreprises

Le dialogue avec les entreprises est encouragé avec la mise en œuvre de mesures technologiques mais aussi pour contrecarrer le crime en ligne ; un exemple est l'échange d'informations avec les fournisseurs de services d'Internet et de courrier électronique, mis en place avec succès par certains États membres⁶⁷².

Outre cela, une activité de *lobbying* des fournisseurs d'Internet pour qu'ils établissent des

⁶⁶⁸ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁶⁹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶⁷⁰ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁶⁷¹ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁶⁷² Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

mesures d'autoréglementation serait souhaitable⁶⁷³. L'effort combiné des différents acteurs est recommandé⁶⁷⁴. Le soutien de l'autoréglementation encourage l'engagement des parties prenantes, comme manifesté ici :

« Je crois vraiment à l'autorégulation dans ce domaine. Si de nombreuses parties prenantes s'autorégulent, on obtiendra un résultat. »⁶⁷⁵

La nécessité de faire pression sur les fournisseurs d'Internet, qui tirent de gros avantages économiques des technologies mais qui ont une responsabilité réelle, est signalée⁶⁷⁶.

Un intervenant présente des activités d'autorégulation, telles que celles mise en place par T-Mobile, Internet Watch Foundation en Angleterre et InHope au niveau européen⁶⁷⁷.

En ce qui concerne l'autoréglementation des entreprises, un locuteur exprime une position critique :

« Cela aurait pu être une bonne occasion pour le Parlement de critiquer le fait que les parties privées prennent de plus en plus la responsabilité de ce qui peut et ne peut pas être diffusé aux utilisateurs en ligne. Au lieu de cela, le rapport approuve la réglementation privée de ce qui peut être diffusé en termes de liberté d'expression. Mais les entreprises privées ne sont pas des cours constitutionnelles et elles ne peuvent pas déterminer ce qui constitue une méthode légitime pour faire un discours politique. »

Un intervenant tient à spécifier que la mise en place d'initiatives volontaires par les entreprises n'implique pas un détournement du processus législatif. La référence à la *CEO Coalition to make the Internet a better place for children* est faite, en remarquant l'importance de l'autoréglementation. Les accords ont montré les progrès dans la protection de l'enfance⁶⁷⁸.

Les lignes directes et d'assistance⁶⁷⁹

L'implémentation des lignes d'écoute constitue une des priorités du programme *Safer Internet*. En même temps, la coopération avec les autorités de police et la mise en place d'une base de données de sites de pédopornographie sont d'autres activités centrales⁶⁸⁰. Les lignes d'écoute sont gérées par l'association InHope pour les centres *Safer Internet* qui opèrent dans

⁶⁷³ Tuesday, 16 May 2006 - Strasbourg - Commission Question Time - Question No 54 by Brian Crowley.

⁶⁷⁴ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁶⁷⁵ Tuesday, 16 May 2006 - Strasbourg - Commission Question Time - Question No 54 by Brian Crowley.

⁶⁷⁶ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁶⁷⁷ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁷⁸ Monday, 19 November 2012 - Strasbourg - Protecting children in the digital world.

⁶⁷⁹ en angl. *hotlines*.

⁶⁸⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

27 pays membres⁶⁸¹.

En 2004, seuls 18 États membres participent aux réseaux des *hotlines*. À l'époque, l'extension des lignes d'écoute relatives à la pornographie infantile en Europe est remarquée. D'un côté, le processus de leur application doit être initié par chaque État membre, encouragé et accéléré par la Commission européenne. D'un autre côté, le programme est reconnu avoir « entraîné 37 projets rassemblant 136 organisations de 70 pays »⁶⁸² la même année. L'efficacité des lignes d'assistance – telles que le réseau InHope – peut être mesurée en lien avec les « organes chargés de l'application de la loi »⁶⁸³.

Quatre ans plus tard, en 2008, seulement deux États ont délégué le développement du réseau de *hotlines* dans les États membres aux forces de police. De plus, la Commission espère que la connaissance de l'existence des lignes d'assistance augmente dans tous les États membres et encourage les parlementaires à informer la population :

« Personnellement, j'aimerais que les lignes directes soient mieux connues : elles sont bien connues dans certains pays, mais pas dans tous. Donc, en tant que députés, vous pourriez contribuer à faire connaître ces lignes directes à travers toutes sortes d'activités. Je vous remercie vraiment pour cela et je pense que les parents et les enfants aussi vous en remercient. »⁶⁸⁴

Les filtres de contrôle parental et d'autres solutions technologiques

Un intervenant souligne la nécessité d'identifier les systèmes technologiques, tels que les filtres et la classification des programmes, qui permettent de limiter la diffusion de matériel nuisible au développement psychologique des enfants⁶⁸⁵. Un locuteur informe s'être focalisé sur la recherche du filtrage de l'Internet par rapport à des contenus non désirés ; il signale que souvent, il y a un manque de connaissance sur le fonctionnement de cette technologie. Par conséquent, il propose de faire une étude sur cet enjeu dans le cadre du programme *Safer Internet Plus*⁶⁸⁶. À cet égard, le programme « fournit des fonds pour tester l'efficacité » des

⁶⁸¹ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁶⁸² Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁶⁸³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶⁸⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁶⁸⁵ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁶⁸⁶ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

systèmes de filtrage⁶⁸⁷. Un exemple de filtre, proposé par un intervenant aux membres du Parlement européen, s'appelle *Davide* :

« Tout ce qu'il faut pour utiliser le filtre est de vous inscrire sur www.davide.it. »

De plus, les programmes de filtrage pourraient être obligatoirement disponibles sur les nouveaux ordinateurs⁶⁸⁸.

8.2.1. La méthode Alceste appliquée aux diverses formes d'autoréglementation

Dans cette section, nous présentons les résultats de l'analyse effectuée par la méthode Alceste à l'aide du logiciel IRaMuTeQ⁶⁸⁹ sur un corpus relatif à l'autorégulation⁶⁹⁰. Nous tentions de répondre à la question : « Quels sont les arguments principaux par rapport à l'autorégulation dans le cadre des débats parlementaires européens ? »

Nous avons réalisé l'analyse d'Alceste sur les interventions qui faisaient référence à ces mesures, relevées dans les débats. La première phase de ce travail a consisté en la construction du corpus, composé des parties du discours recueillies pendant l'analyse de contenu menée à l'aide du logiciel ATLAS.ti⁶⁹¹. Dans le corpus, pour chaque intervention, nous avons indiqué le parti politique, la langue, le titre et la date du débat, comme montré ci-dessous.

****** *Information_Self-regulation *01December2004 *Title_SaferUseoftheInternet**

Firstly – and I am going to be very brief, Mr President, because you asked me to – there are the networks of hotlines where users can report illegal content; there are 18 Member States participating. Then there is the network for raising awareness of safer use of the Internet, with 21 countries participating in network awareness nodes. Then there is content rating and the parental control technologies, where we are setting up an international system for rating Internet content and improving filtering technology. The first action plan involved 37 projects bringing together 136 organisations from 70 countries. The new programme is of course going to be in continuity, but also enhancing what we have done so far. It is very simple, there are new technologies, so there are new forms of usage by those who threaten children. Therefore we have to find new answers and that is exactly what we are trying to do, working very closely with the safer Internet forum.

⁶⁸⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶⁸⁸ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

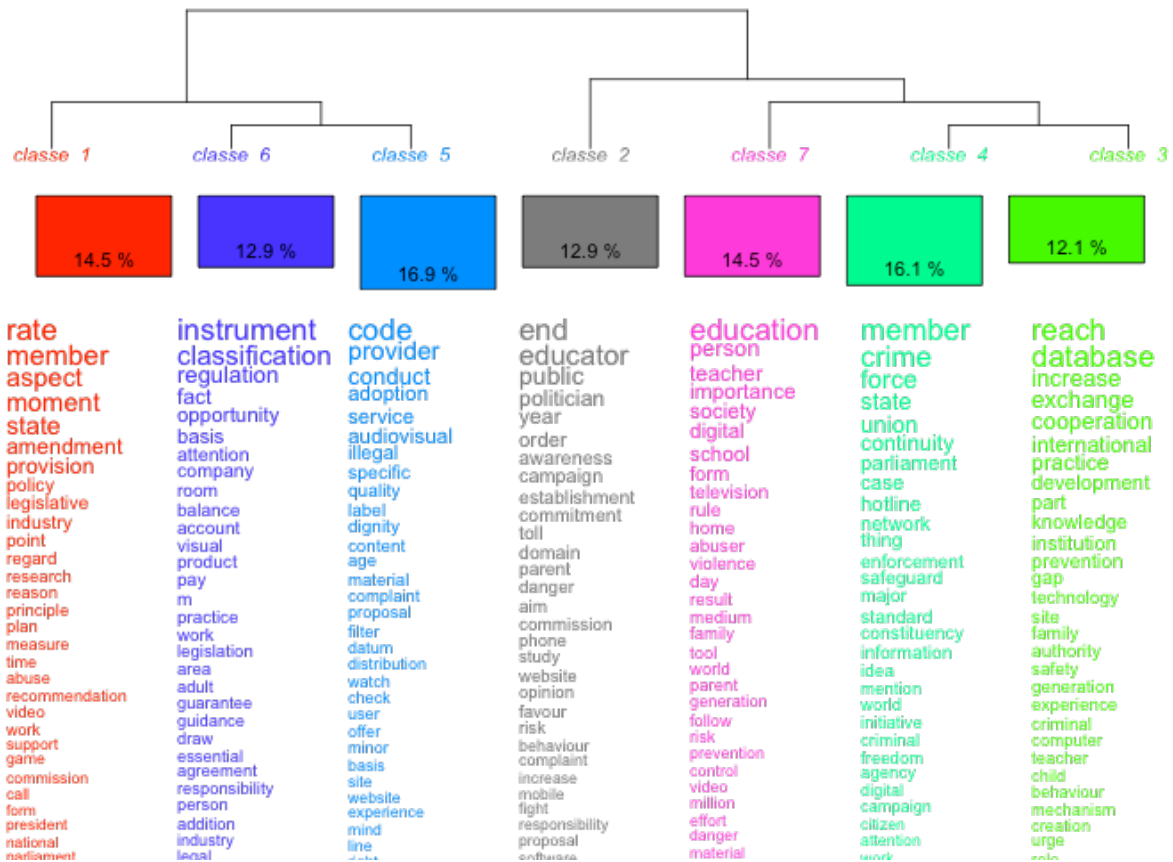
⁶⁸⁹ L'usage d'IRaMuTeQ est expliqué dans la section 3.3.

⁶⁹⁰ Il était composé à partir des interventions que nous avions identifiées avec le code « autorégulation ».

⁶⁹¹ Le code « autoréglementation » a été appliqué aux parties qui se référaient à des mesures auto-réglementaires, en excluant les références spécifiques au programme Safer Internet. Par conséquent, cette analyse englobe une partie des résultats de Safer Internet, mais il s'agit d'une analyse plus vaste qui inclut même d'autres mesures mentionnées.

Figure 42. Exemple d'intervention dans le corpus sur l'autoréglementation

Par la suite, nous avons inséré ce corpus dans le logiciel IRaMuTeQ, qui nous a restitué des graphiques et tableaux ; sur ceux-ci, nous avons effectué des vérifications ultérieures afin de connaître principalement l'occurrence des mots dans les classes, la signification de chaque classe, les relations entre elles et le pourcentage de chacune par rapport au corpus entier. Un exemple des graphiques élaborés par le logiciel est présenté ici. Il s'agit de dendrogrammes, dans lesquels la division en sept classes montre comment les interventions relatives à l'autoréglementation se réfèrent à une multiplicité de thèmes soulevés dans les débats.



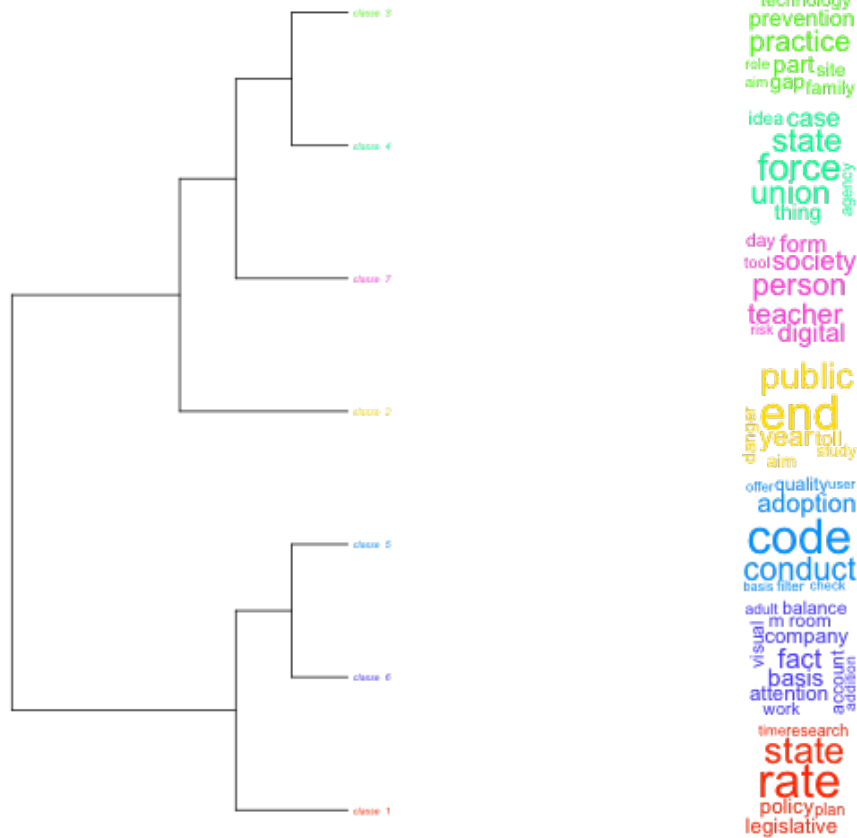
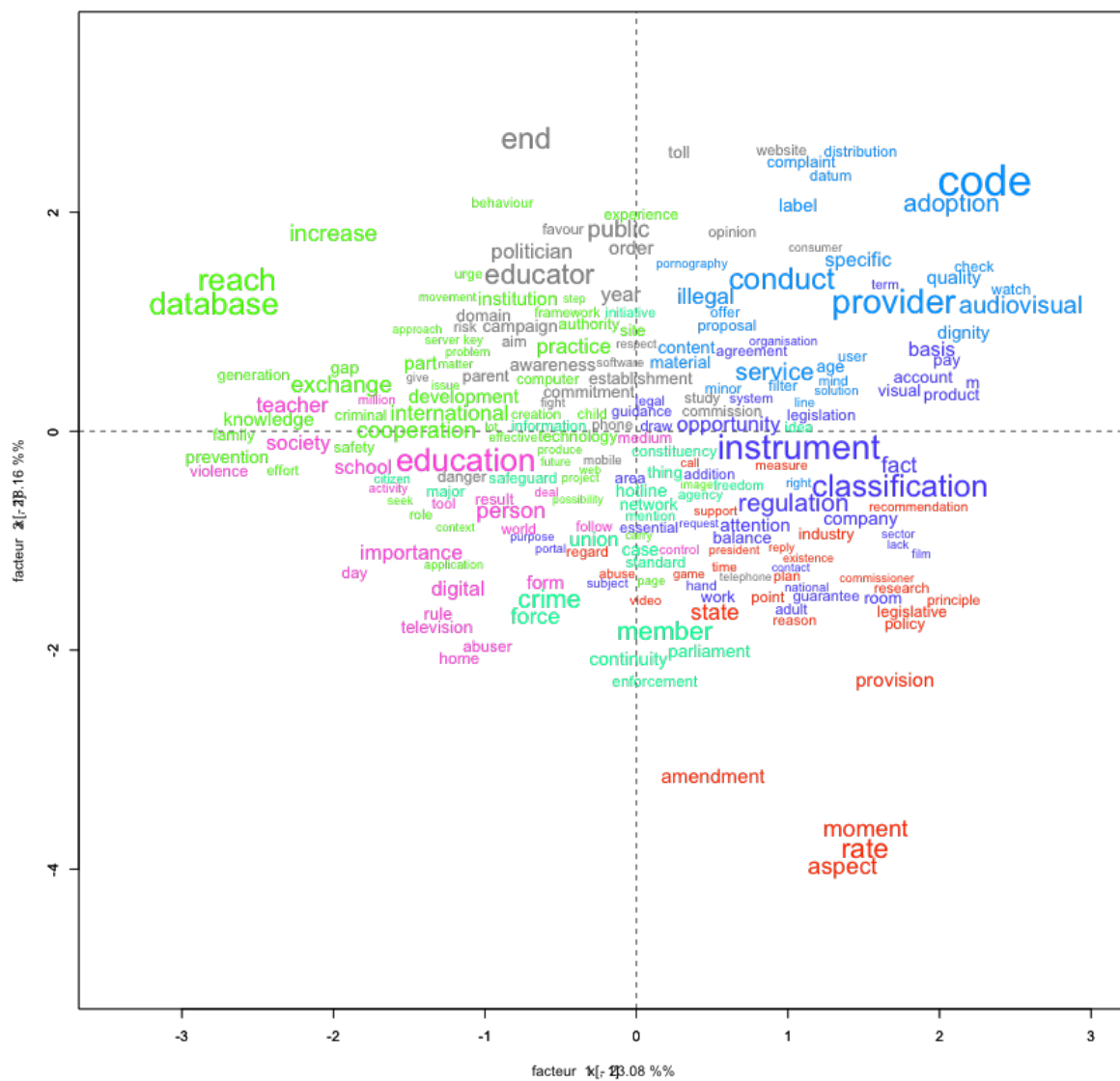


Figure 43. Dendrogrammes relatifs à l' « autorégulation »

Nous avons reporté ensuite les représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) des variables actives et des classes concernant l'autoréglementation. Dans le graphique suivant, il est possible de comparer l'occurrence des mots entre les différentes classes, selon un ordre et une visualisation différents du graphique précédent.



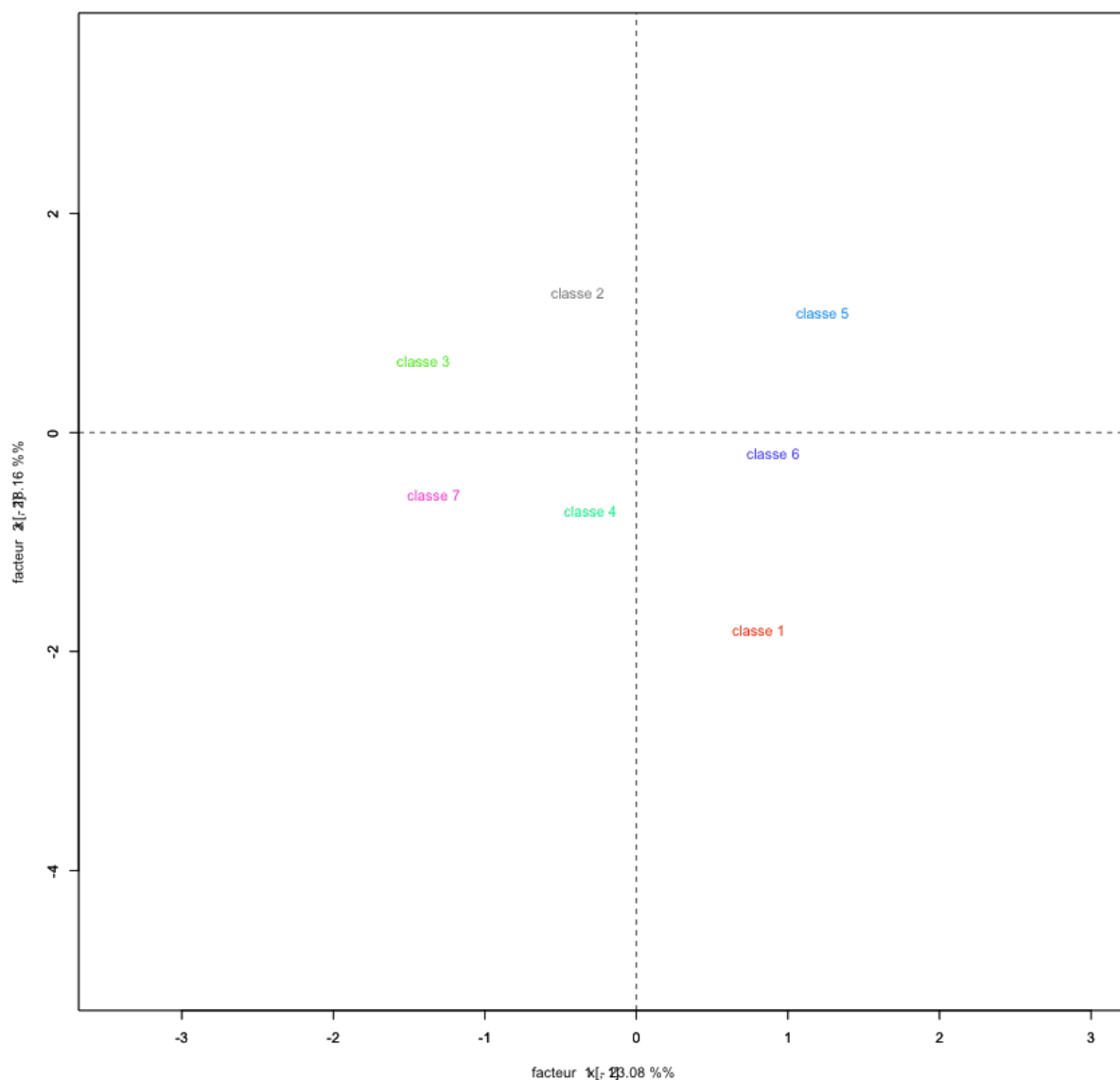


Figure 44. Représentations de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) sur l' « autoréglementation » – Classes – Coordonnées – facteurs 1/2

Enfin, nous avons repris les tableaux des différents profils, en insérant uniquement les termes les plus présents dans chaque classe, comme montré ci-après.

Classification descendante hiérarchique sur les débats relatifs à l'autoréglementation

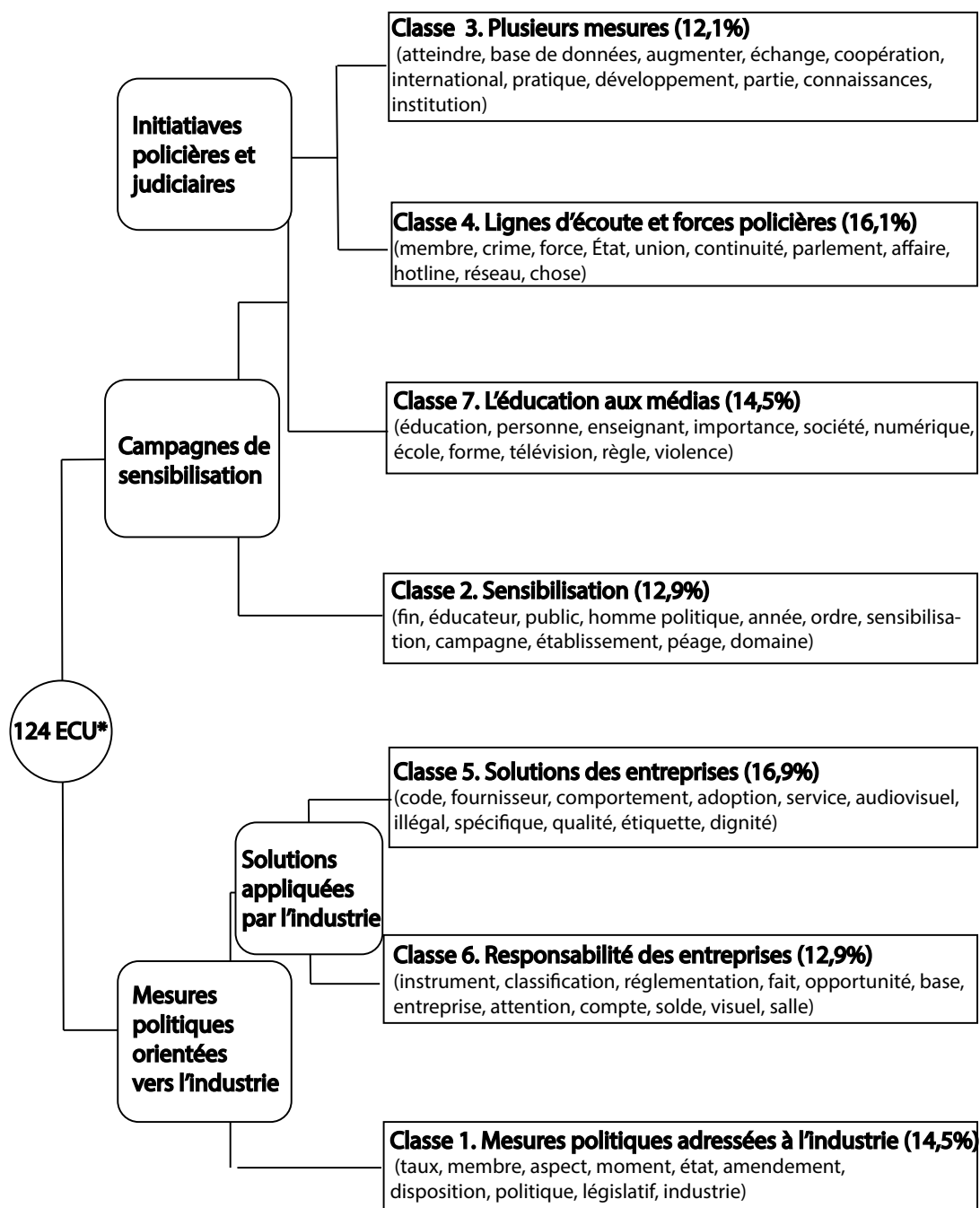
Nombre de textes : 144
 Nombre de segments de texte : 577
 Nombre de formes : 1965
 Nombre d'occurrences : 12081
 Nombre de lemmes : 1607
 Nombre de formes actives : 691
 Nombre de formes supplémentaires : 295
 Nombre de formes actives avec une fréquence ≥ 3 : 274
 Moyenne de formes par segment : 20.937608
 Nombre de classes : 7
 124 textes classés sur 144 (86.11%)

Cluster 1						Cluster 4					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	7	18	124	14.52	****	**	20	124	16.13	****	
4	4	4	100.00	24.34	rate	14	34	41.18	21.73	member	3,15E+00
13	4	34	38.24	21.24	member	4	4	100.00	21.49	crime	3,55E+00
3	5	3	100.00	18.10	aspect	3	3	100.00	15.99	force	6,38E+01
3	6	3	100.00	18.10	moment	11	29	37.93	13.30	state	2,65E+02
11	10	29	37.93	16.72	state	6	11	54.55	13.17	union	2,85E+02
3	4	4	75.00	12.19	amendment	3	4	75.00	10.59	continuity	1,14E+03
3	8	4	75.00	12.19	provision	4	7	57.14	9.23	parliament	2,39E+03
2	3	3	66.67	6.74	policy	4	7	57.14	9.23	case	2,39E+03
Cluster 2						Cluster 5					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	16	124	12.9	****		**	21	124	16.94	****	
4	4	100.00	27.90	end	1,28E-01	9	9	100.00	47.60	Code	5,23E-06
6	9	66.67	24.96	educator	5,85E-01	12	19	63.16	34.08	provider	5,29E-03
6	11	54.55	18.63	public	1,59E+01	9	13	69.23	28.23	conduct	1,08E-01
3	4	75.00	14.18	politician	1,66E+02	4	4	100.00	20.27	adoption	6,71E+00
5	10	50.00	13.32	year	2,63E+02	12	26	46.15	19.96	service	7,89E+00
5	11	45.45	11.38	order	7,42E+02	5	6	83.33	19.76	audiovisual	8,78E+00
8	26	30.77	9.34	awareness	2,24E+03	9	18	50.00	16.36	illegal	5,23E+01
6	17	35.29	8.79	campaign	3,03E+03	5	8	62.50	12.62	specific	3,81E+02
Cluster 3						Cluster 6					
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p	n.	eff. tot.	%	chi2	form	p
**	15	124	12.1	****		**	16	124	12.9	****	
4	4	100.00	30.04	reach	4,24E-02	6	7	85.71	35.00	instrument	3,30E-03
4	4	100.00	30.04	database	4,24E-02	6	8	75.00	29.34	classification	6,07E-02
4	6	66.67	17.66	increase	2,65E+01	10	25	40.00	20.46	regulation	6,10E+00
4	6	66.67	17.66	exchange	2,65E+01	4	6	66.67	16.22	fact	5,65E+01
5	9	55.56	17.24	cooperation	3,30E+01	3	4	75.00	14.18	opportunity	1,66E+02
3	4	75.00	15.38	international	8,79E+01	4	7	57.14	12.92	basis	3,25E+02
5	10	50.00	14.70	practice	1,26E+02	3	5	60.00	10.28	company	1,34E+03
4	8	50.00	11.55	development	6,76E+02	3	5	60.00	10.28	attention	1,34E+03
Cluster 7											
n.	eff. tot.	%	chi2	form	p						
**	18	124	14.52	****							
10	17	58.82	31.17	education	2,37E-02						
8	17	47.06	16.81	person	4,12E+01						
8	18	44.44	15.20	teacher	9,67E+01						
4	6	66.67	13.82	importance	2,01E+02						
4	6	66.67	13.82	society	2,01E+02						
6	12	50.00	13.48	digital	2,41E+02						
7	16	43.75	12.65	school	3,75E+02						
4	7	57.14	10.86	form	9,81E+02						
3	5	60.00	8.69	television	3,21E+03						
3	5	60.00	8.69	rule	3,21E+03						

Tableau 29. Profils relatifs à l'« autoréglementation »

Les résultats des analyses nous ont permis de réaliser un schéma, correspondant à une synthèse de l'analyse d'Alceste.

Analyse d'Alceste sur l' « auto-réglementation »



*ECU: Elementary Contextual Unit

Figure 45. Classification descendante hiérarchique sur l' « autoréglementation »

L'analyse d'Alceste menée sur les mesures auto-réglementaires a restitué sept classes de termes, dans lesquelles nous avons distingué les mesures politiques adressées à l'industrie (classe 1), les initiatives de sensibilisation (classe 2), plusieurs mesures (classe 3), les lignes d'écoute et les forces de police (classe 4), les solutions des entreprises (classe 5), la responsabilité des entreprises (classe 6), l'éducation aux médias (classe 7). Les résultats de la classification descendante hiérarchique en sept classes sont décrits ici.

La classe 1 – intitulée *Mesures politiques adressées à l'industrie* – représente 14,52 % du corpus ; les termes les plus récurrents sont *taux, membre, aspect, moment, état, amendement, disposition, politique, législatif, industrie*. Sa signification pourrait être synthétisée comme suit : « Plusieurs mesures politiques orientées vers l'industrie sont prises en considération par l'Union européenne. »

Les 11 premiers termes de la classe 2 – *Sensibilisation* – sont *fin, éducateur, public, homme politique, année, ordre, sensibilisation, campagne, établissement, péage, domaine*. Cette classe correspond à 12,9 % du corpus. Elle exprime l'idée suivante : « Des initiatives politiques d'information et sensibilisation vis-à-vis des risques en ligne sont adressées à l'opinion publique, en particulier aux parents et aux éducateurs. »

La classe 3 – sous le titre *Plusieurs mesures* – est composée de mots comme *atteindre, base de données, augmenter, échange, coopération, international, pratique, développement, partie, connaissances, institution*. 12,1 % des termes sont contenus dans ce cluster. Nous l'avons synthétisé comme suit : « La sécurité des enfants contre les crimes pourrait être améliorée par plusieurs mesures législatives, judiciaires et éducatives. »⁶⁹²

La classe 4 – intitulée *Lignes d'écoute et forces policières* – contient des termes tels que *membre, crime, force, État, Union, continuité, parlement, affaire, hotline, réseau, chose*. Elle constitue 16,13 % du corpus. Son message est le suivant : « Un réseau de lignes d'écoute et de forces de police joue un rôle clé contre les crimes en ligne. »

Les mots de la classe 5, intitulée *Solutions des entreprises*, sont *code, fournisseur, comportement, adoption, service, audiovisuel, illégal, spécifique, qualité, étiquette, dignité*. Elle est composée de 16,94 % des termes. Elle peut être synthétisée par cette phrase : « Les

⁶⁹² Plus complète est cette affirmation qui décrit le sens de la classe 3 : « La sécurité des enfants contre les crimes pourrait être améliorée par plusieurs mesures législatives et judiciaires (telles que la coopération des autorités judiciaires, l'implémentation du cadre législatif et la création d'une base de données). Par ailleurs, une diminution de la distance générationnelle entre adultes et enfants, une sensibilisation majeure et des programmes d'éducation informatique pourraient contribuer à éduquer les familles et les écoles. »

codes de conduite, les labels de qualité, la vérification de l'âge, les filtres sont certaines des solutions appliquées par les fournisseurs pour limiter les contenus illégaux. »

La classe 6 – sous le titre *Responsabilité des entreprises* – est composée de 12,9 % du corpus et contient les termes *instrument, classification, réglementation, fait, opportunité, base, entreprise, attention, compte, solde, visuel, salle*. Elle souligne que : « Les formes d'autoréglementation, comme la classification des pages web, sont une responsabilité des entreprises, même intégrées dans la structure législative. »

La classe 7 – appelée *Éducation aux médias* – inclut les termes *éducation, personne, enseignant, importance, société, numérique, école, forme, télévision, règle, violence*. Elle constitue 14,52 % du corpus. Elle met en évidence l'importance de l'éducation des médias par ces mots : « L'éducation aux médias pour les parents et les enseignants préviendrait les risques de violence dans le monde digital. »

Les classes 5 et 6 sont en lien et indiquent des solutions appliquées par l'industrie elle-même. Ces deux groupes de mots sont liés à la classe 1 relative aux mesures politiques orientées vers l'industrie. Par ailleurs, les mots contenus dans les classes 3 et 4 sont associés car ils indiquent des initiatives policières, législatives et judiciaires. Ces deux classes sont connectées à la classe 7 relative à l'éducation aux médias. Enfin, la classe 2 couvre les trois groupes précédents et se réfère aux campagnes de sensibilisation.

8.2.2. Les mesures d'autoréglementation dans différentes cultures nationales

Les mesures auto-réglementaires s'appliquent de manière différente au sein des cultures nationales. Dans cette section, nous rapportons des exemples tirés de l'analyse de contenu.

Lituanie. Un orateur défend les capacités des autorités lituaniennes à gérer les sites produits localement ; il signale des problèmes sérieux avec du contenu provenant de l'étranger. Il cite l'exemple des sites sur l'usage de drogues, qui sont enregistrés sur des serveurs européens et transférés aux États-Unis⁶⁹³.

Portugal. En ce qui concerne la protection des enfants, le gouvernement leur fournit l'ordinateur *Magalhães* à partir de l'âge de 6 ans. Le parlementaire se demande si les préoccupations exprimées dans le rapport seront prises en compte par le gouvernement portugais⁶⁹⁴.

⁶⁹³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁶⁹⁴ Wednesday, 22 October 2008 - Strasbourg - Explanations of vote.

Pays-Bas. Dans le cadre des mesures de protection des mineurs, un système d'autorégulation technologique, comme la classification guidée du téléspectateur mise en place aux Pays-Bas, est décrit comme efficace pour permettre aux enfants d'accéder à des produits audiovisuels en toute connaissance. Le système est basé sur une catégorie d'âge⁶⁹⁵. Pour les sites de pédopornographie, les Pays-Bas ont été le premier pays à installer un *contact point* en 1996 sur l'initiative des fournisseurs d'Internet⁶⁹⁶.

Chine. En 2006, dans les débats sur la liberté d'expression sur Internet, l'exemple de la Chine est mentionné à plusieurs reprises au sujet de la participation des compagnies occidentales dans des formes de censure ; c'est le cas de cette intervention :

« La résolution tente également de traiter le problème plus sensible de la participation des sociétés occidentales, et plus particulièrement celles américaines et européennes, à la fourniture permettant à certains gouvernements de censurer et de filtrer le matériel Web. Le bon pare-feu de la Chine est peut-être l'exemple le plus marqué d'une telle censure. »

L'acceptation de la part des industries des formes de censure sous l'influence de gouvernements totalitaires est estimée comme grave par plusieurs intervenants. Un cas présenté est celui de la Chine :

« Ce qui est pire, c'est que des compagnies comme Yahoo, Google et Microsoft sont en train de s'accorder sur la censure, et cela sur requête des gouvernements, comme c'est actuellement le cas en Chine. »

Selon l'orateur, les autorités chinoises ont réussi à persuader des compagnies, telles que Yahoo et Google, de filtrer leurs moteurs de recherche. Cette censure devrait pouvoir s'appliquer aussi à la protection de l'enfance en ligne ; c'est par exemple le cas de Yahoo et Google en Chine :

« Nous devons faire ce que nous pouvons pour rendre l'Internet plus sûr. Si Yahoo et Google peuvent censurer la Toile pour agréer à un gouvernement chinois totalitaire, ils peuvent certainement censurer la Toile pour le bien-être de nos enfants. »

Une invitation est adressée aux acteurs économiques, notamment européens, afin qu'ils adhèrent à un code de conduite. Cela préviendrait la censure, la répression et la persécution, comme décrit dans cette intervention :

« Pourtant, nous voulons appeler la responsabilité des entreprises, en particulier les entreprises européennes, qui, en fournissant des technologies ou des services, sont plus ou moins impliquées dans ces actes et qui devraient s'engager à souscrire à un code de conduite qui les empêcherait de

⁶⁹⁵ Thursday, 11 April 2002 - Strasbourg - Protection of minors and human dignity.

⁶⁹⁶ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet.

jouer un rôle dans la censure, la répression et la persécution. »⁶⁹⁷

La mise en œuvre d'un code de conduite volontaire par la Commission européenne avec les industries est encouragée par plusieurs intervenants, avec l'objectif d'éviter des accords qui répriment la liberté d'expression dans des pays totalitaires. Un exemple d'intervention est rapporté ici :

« On appelle la Commission à mettre en place un code volontaire de conduite, en travaillant avec les compagnies qui opèrent dans les pays répressifs, plutôt que de donner des conférences, et cela dans un effort de réduire la capacité de prévenir la liberté d'expression. »

Les fournisseurs de services américains et européens permettent souvent la censure, comme c'est le cas de plusieurs compagnies dans des pays totalitaires présentés ci-dessous :

« Les compagnies américaines, par exemple Google, Microsoft et en particulier Yahoo, en Chine, ont agité un nid de frelons. D'autres compagnies ont évidemment fait la même chose : Secure Computing et Fortinet en Tunisie et Burma, Cisco Systems ; mais les entreprises européennes sont aussi parmi celles-ci, par exemple Telecom Italie à Cuba et Wanadoo qui appartient à France Telecom, en Tunisie. »

Pour cette raison, la mise en œuvre d'un code de conduite par les industries à l'initiative des institutions européennes est encouragée.

⁶⁹⁷ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet.

8.3. Les mesures d'autoréglementation dans le programme *Safer Internet* et dans la directive Services de médias audiovisuels

Par l'analyse de contenu, nous avons relevé que l'autorégulation est mentionnée en référence au programme *Safer Internet* et à la directive Services de médias audiovisuels. Les résultats sont présentés dans les sections suivantes, où les analyses de l'autoréglementation sont distinguées entre celles sur le programme au niveau européen et au niveau national (8.3.1), et celles relatives aux mesures concernées par la directive Services de médias audiovisuels (8.3.2.). Les analyses ont été menées sur deux corpus différents, qui regroupaient les citations sur l'autoréglementation contenues dans les débats concernant l'utilisation plus sûre de l'Internet et la politique et la réglementation audiovisuelles. La construction de ces corpus a été facilitée par la codification préalable des débats par le logiciel ATLAS.ti⁶⁹⁸.

8.3.1. Le programme *Safer Internet*

La *Recommandation du Conseil 98/560/EC* sur le développement de la compétitivité de l'industrie des services audiovisuels et d'information européens est adoptée le 24 septembre 1998 avec l'objectif d'arriver à un niveau suffisant de protection des enfants et de la dignité humaine dans les réglementations nationales. Elle met surtout l'accent sur la coopération européenne et internationale, la coordination des parties prenantes, la sensibilisation des parents, des éducateurs et des enseignants. Les mesures appliquées dans le cadre de la recommandation ont été synthétisées dans un rapport de la Commission européenne, qui avait pour objectif la mise en œuvre d'une approche auto-réglementaire⁶⁹⁹. Par la suite, un nouveau rapport intitulé « Protéger les enfants dans le monde numérique » a analysé l'application de cette recommandation et d'une recommandation suivante ; produite par le Parlement et le Conseil, elle avait été publiée le 20 décembre 2006. Cette dernière était intitulée *Recommandation sur la protection des mineurs et la dignité humaine et le droit de réponse en liaison avec la compétitivité de l'industrie européenne des services audiovisuels et d'information en ligne*.

La première action mise en place par la recommandation a été la mise en œuvre du Plan d'Action pour un Internet plus sûr (1999-2004 *Safer Internet*), deux fois renouvelé sous le nom de *Safer Internet Plus* (2005-2008) et programme *Safer Internet* (2009-2013). Les objectifs du

⁶⁹⁸ Pour une description détaillée de l'analyse de contenu par ATLAS.it, voir à la sous-section 3.2.3.

⁶⁹⁹ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

premier plan d'action étaient la création d'un environnement en ligne plus sûr, le développement de systèmes de filtrage et de classification, la mise en place d'actions de sensibilisation et de support. En 2014, il a été renommé « Programme pour un Internet mieux adapté aux enfants », correspondant à la version anglaise *Better Internet for Kids (BIK)*. Au cours des années, le plan d'action a tenu compte des développements des technologies et des nouveaux risques en ligne. L'accent a été mis sur l'autonomisation de l'utilisateur, la responsabilisation des parties prenantes et l'autoréglementation sur la lenteur des processus décisionnels au niveau réglementaire⁷⁰⁰.

Plusieurs activités du programme *Safer Internet* pour les enfants sont listées dans cette intervention :

« Augmenter la sensibilisation du public, la mise en place d'un réseau de points de contact pour signaler les contenus et les conduites illicites et préjudiciables, en particulier, sur les abus sexuels sur les enfants, le harcèlement en ligne, la cyber-intimidation, la promotion d'initiatives d'autorégulation dans ce domaine, la participation des enfants à la création d'un environnement en ligne plus sûr, l'établissement d'une base de connaissances des nouvelles tendances dans l'utilisation des technologies en ligne et leurs conséquences pour la vie des enfants »⁷⁰¹.

Un orateur considère comme prioritaires trois activités dans le cadre du programme *Safer Internet* : premièrement, l'amélioration d'une coopération policière efficace et d'une base de données des images de pornographie infantile ; deuxièmement, la traçabilité des mouvements financiers liés à la pornographie infantile ; et troisièmement, une étiquette de sécurité qui informe sur les sites sûrs⁷⁰². Le rôle clé du programme vis-à-vis de la nécessité de protéger les mineurs dans le domaine des services audiovisuels et d'information est mis en lumière⁷⁰³.

En 2008, le programme *Safer Internet* est présenté en tant que plan d'action pluriannuel communautaire pour la protection des enfants dans l'usage de la Toile et d'autres technologies de communication. Mme Angelilli le propose de la part du comité des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures. Il est considéré comme « la tête de départ de l'Union européenne dans le domaine mondial de la protection de l'enfance ».

Les principales lignes d'action sont les suivantes :

« La réduction des contenus illicites ou préjudiciables et la lutte contre les comportements nuisibles en ligne; la promotion d'un environnement en ligne plus sûr, y compris par le biais

⁷⁰⁰ Casanova, Federica (2010) *Children Protection Online: Uneasy Steps towards a Balance between Risks and Freedoms*, European Journal of Legal Studies, 2, 3.

⁷⁰¹ Tuesday, 10 March 2009 - Strasbourg - Question Time (Commission) - Question No 34 by Claude Moraes.

⁷⁰² Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷⁰³ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

d'instruments technologiques ad hoc; l'information, la participation et la prévention afin de sensibiliser le public aux possibilités et aux risques associés à l'utilisation des technologies en ligne; enfin, établir une base de connaissances pour encourager la coopération et les échanges de bonnes pratiques et d'informations au niveau international. »

La protection des mineurs est conçue comme une « responsabilité partagée » par les familles, avec le soutien d'autres acteurs : gouvernementaux, industriels, sans but lucratif et éducatifs ; c'est le message repris par cet orateur :

« La protection des enfants doit être une responsabilité partagée. Bien sûr, cela commence dans la famille, mais nous devons permettre aux familles d'aider leurs enfants. Cela implique les gouvernements, l'industrie, les organismes sans but lucratif et les écoles. C'est précisément l'objectif de ce nouveau programme *Safer Internet*. »⁷⁰⁴

En 2005, les améliorations souhaitables et urgentes signalées incluraient la diffusion des systèmes de filtrage, la sensibilisation et l'éducation des parents et des enseignants, un label de qualité pour les fournisseurs. D'autre part, en ce qui concerne l'autoréglementation volontaire, l'intervenant commente son insuffisance pour les contenus illicites :

« Bien que l'autoréglementation volontaire soit une bonne chose, elle n'offre pas une protection adéquate des enfants vis-à-vis de la prolifération du contenu nuisible. »⁷⁰⁵

L'efficacité du programme est liée soit à la sensibilisation de la population soit à « la façon dont une régulation spécifique est renforcée au niveau national ».

En plus de la sensibilisation, on promeut même :

« une utilisation plus efficace et coordonnée des instruments de loi pénale existant dans chaque État membre. En outre, les enseignants, les soignants et, avant tout, les parents doivent être sensibilisés aux dangers cachés des nouvelles technologies de la communication. »

Le budget disponible est de 55 millions d'euros pour la période 2009-2013. Bien que ses objectifs puissent être « ambitieux, peut-être trop ambitieux », le programme est considéré comme « un bon point de départ ». La nécessité d'un financement est justifiée par le fait que :

« la fréquence croissante de la pornographie juvénile sur Internet fait retentir l'alarme et nous appelle à une action immédiate. »

D'autre part, les limites légales et budgétaires du programme font qu'il ne peut pas « résoudre tous les problèmes »⁷⁰⁶.

⁷⁰⁴ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷⁰⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁷⁰⁶ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

L'enthousiasme envers ce programme encourage la création de conditions pour le promouvoir « parmi les institutions et les citoyens européens ». Compte tenu de son début en 2009, certaines interventions en soulignent l'urgence⁷⁰⁷.

Nous avons remarqué que le programme a été implémenté différemment dans certains pays européens, selon les interventions de leurs représentants respectifs. Par conséquent, nous citons ci-dessous les références faites aux mises en œuvre nationales dans les arguments des orateurs.

République tchèque. Dans le cadre du programme *Safer Internet*, la *hotline* de la République tchèque est gérée par l'ONG *Naše dítě*⁷⁰⁸. La quantité d'images de pornographie enfantine découvertes par la police tchèque est passée de 136 en 2007 à 1047 en 2011⁷⁰⁹.

Royaume-Uni. En ce qui concerne la mise en place du programme *Safer Internet*, un parlementaire met en valeur les *hotlines* anglaises, qui permettent de demander aux fournisseurs de services, ou à l'entreprise d'accueil, d'éliminer immédiatement les contenus sur les abus sexuels infantiles. *Internet Watch Foundation* a défendu cette pratique.

Hongrie. La ligne d'assistance hongroise va à être lancée en 2009. Seulement deux États membres n'ont pas encore de *hotline* et un État membre en délègue les fonctions à la police⁷¹⁰. De plus, la Hongrie ne faisait pas partie de l'Union européenne à l'époque où le premier acte législatif a été approuvé⁷¹¹.

Slovaquie. Le programme *Safer Internet* a constitué une expérience positive de la Slovaquie pour la prévention de la délinquance enfantine⁷¹².

Estonie. D'autres données présentent le manque de communication des enfants estoniens avec les parents en ce qui concerne les incidents désagréables en ligne⁷¹³. Ces informations sont même citées pour souligner l'importance des programmes de sensibilisation, comme dans le paragraphe suivant :

« Il est très important que les parents soient informés et que des programmes de sensibilisation pour les enfants soient lancés sur Internet, car seulement 10 % des enfants [estoniens] affirment

⁷⁰⁷ *Ibidem.*

⁷⁰⁸ *Ibidem.*

⁷⁰⁹ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

⁷¹⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷¹¹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers.

⁷¹² Tuesday, 20 November 2012 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁷¹³ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

s'être rapprochés de leurs parents pour obtenir de l'aide sur des incidents désagréables sur Internet. »⁷¹⁴

Suède. La participation de la Suède au programme *Safer Internet* a permis de connaître les « différences entre la connaissance des parents sur les activités en ligne de leurs enfants et ce que les enfants disent que leurs parents savent » et l'exigence des parents d'être informés sur ces développements. L'intervenant encourage la continuation d'une telle « coopération et échange d'expérience en Europe »⁷¹⁵.

8.3.2. Les initiatives d'autoréglementation relatives aux services de médias audiovisuels

Dans le groupe de débats sur la directive Services de médias audiovisuels, les mesures autoréglementaires contenues à l'article 3 sont discutées ; c'est le cas de l'application de codes de conduite sur la publicité, des systèmes de filtrage et des codes PIN. À celles-ci s'ajoutent de nombreuses autres propositions mentionnées par les députés, y compris par exemple l'adoption d'un label de qualité. Ces mesures soulèvent également des doutes quant à leur efficacité, appelant de ce fait la responsabilité des parties concernées, en particulier celle des industries. Cependant, le panorama des solutions d'autorégulation mises en place par le programme *Safer Internet* est plus étendu.

Avec l'approbation de la directive Services de médias audiovisuels, le terme « autoréglementation » apparaît pour la première fois dans un texte législatif européen. Néanmoins, sa transposition au niveau national pourrait impliquer soit que les États membres vont plus loin que ce cadre, soit qu'ils mettent cette directive en œuvre par le biais d'une « autorégulation contrôlée », bien entendu sur la base d'un accord entre les parties prenantes⁷¹⁶. Le texte de la directive, au deuxième paragraphe de l'article 3(e), encourage la mise en œuvre de codes de conduite sur la publicité pour les enfants concernant des aliments qui leur sont destinés, l'application de systèmes de filtrage et de codes PIN, parmi d'autres⁷¹⁷. L'élaboration des codes de conduite est surtout désirée pour les annonces publicitaires de produits alimentaires sucrés, salés et gras, et de boissons⁷¹⁸.

Le soutien envers des mesures auto-réglementaires s'exprime particulièrement en référence

⁷¹⁴ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography.

⁷¹⁵ Wednesday, 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁷¹⁶ Tuesday, 13 December 2005 - Strasbourg - New directive on audiovisual content.

⁷¹⁷ Wednesday, 28 November 2007 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States' provisions on television broadcasting; Wednesday, 20 February 2008 - Strasbourg - Question Time (Council) - Question No 7 by Mairead McGuinness.

⁷¹⁸ Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

à l'introduction d'un code de conduite pour les publicités de *fast foods*, pour lesquelles est même proposée une interdiction totale de parution, surtout dans le cadre des programmes pour enfants. À ce propos, un intervenant cite un exemple allemand de placement de produit :

« Il y a des exemples d'entreprises automobiles allemandes qui ont quitté l'Allemagne et ont placé leurs voitures dans un programme américain présenté en Allemagne et qui a généré beaucoup de revenus, non seulement pour les producteurs européens, mais aussi pour les agences européennes. Prenons conscience qu'il existe un monde en dehors de l'UE. »⁷¹⁹

Même pour la protection des mineurs vis-à-vis des publicités pour l'alcool et le tabac, des contraintes devraient limiter l'autorégulation⁷²⁰. De plus, l'efficacité des codes de conduite est associée à leur application réelle plutôt qu'à des accords formels sur papier. Par exemple, selon un intervenant, le code de conduite devrait être « développé par les fournisseurs eux-mêmes »⁷²¹.

Les limites de la directive Services de médias audiovisuels pourraient être définies par l'application de restrictions plus fortes, selon l'avis d'un intervenant qui considère que les mesures volontaires sont insuffisantes ; il affirme qu'elles :

« servent seulement comme une manière pour les industriels d'éviter la régulation appropriée ».

Les amendements proposés par le groupe S&D font référence à ces initiatives et sont soutenus par plusieurs orateurs⁷²². Les membres conservateurs britanniques du groupe EPP-ED sont particulièrement favorables à la règle des 30 minutes pour les spots de publicité⁷²³.

Certains intervenants commentent d'autres propositions, parmi lesquelles la création d'un numéro gratuit européen qui donnerait des informations sur les systèmes de filtrage, un label de qualité pour les fournisseurs de services, ou la création de filtres pour la prévention de la diffusion de la pédopornographie. Nous en rapportons un exemple ci-dessous :

« Pour cette raison, il est important que la Commission accepte de mettre en place un numéro gratuit européen pour fournir des informations sur les systèmes de filtrage existants qui peut également simplifier la présentation des plaintes auprès des autorités compétentes et la déclaration des sites dangereux. En outre, il pourrait être judicieux de promouvoir l'adoption d'un sceau de qualité pour les prestataires afin que les utilisateurs puissent identifier si un fournisseur particulier est réglementé par un code de conduite. Enfin, un autre point important est la

⁷¹⁹ Tuesday, 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting.

⁷²⁰ Monday, 20 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁷²¹ Wednesday, 20 February 2008 - Strasbourg - Question Time (Council) - Question No 7 by Mairead McGuinness.

⁷²² Wednesday, 22 May 2013 - Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive.

⁷²³ Wednesday, 13 December 2006 - Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006).

possibilité de créer des filtres qui empêcheront, à la source, la transmission par ordinateur de la pornographie juvénile et d'autres éléments qui constituent un attentat contre la dignité humaine. »⁷²⁴

Un orateur synthétise les propositions du rapport qu'il considère comme les plus importantes : la création d'un groupe d'experts pour la définition de critères communs pour la protection des mineurs, la mise en place d'un code d'autoréglementation par tous les opérateurs du secteur, la promotion de systèmes de filtrage.

Un autre point est la protection technique, par exemple par rapport au logiciel espion ou aux fenêtres *pop-up*⁷²⁵. L'industrie a mis en place un système international d'autoréglementation géré par *Internet Content Rating Association (ICRA)*⁷²⁶. Une proposition est de créer un domaine appelé *.kid* pour indiquer les sites réservés aux enfants⁷²⁷. L'adoption d'un label de qualité pour les fournisseurs de service en ligne a été demandée, pour que les utilisateurs puissent contrôler la souscription à un code de conduite par un fournisseur et la création de filtres et de systèmes effectifs de vérification de l'âge⁷²⁸. La proposition du rapport est de créer un système de classification et d'étiquetage pour la vente et la distribution de contenu audiovisuel et de jeux vidéo⁷²⁹. Le but d'une étiquette conçue pour les enfants devrait être celui d'aider les parents et les enfants à reconnaître les sites sûrs⁷³⁰. Un exemple d'étiquette pour les sites pourrait être « contenu sûr pour les enfants » à proposer dans le cadre d'un accord international⁷³¹. Un autre étiquetage pourrait être l'expression « adapté aux enfants »⁷³².

Un intervenant considère que l'application de mesures techniques pour contrôler les programmes télévisuels ne constitue pas une solution. Par ailleurs, de possibles réponses consistent dans des paramètres pour protéger les mineurs, l'introduction de filtres à bas prix, la législation et la prise de responsabilité par les médias, les compagnies et les fournisseurs privés et publics. De plus, le système de filtrage doit être abordable pour toutes les familles. En général, ces mesures ne peuvent pas exonérer les diffuseurs et les éducateurs d'assumer leurs

⁷²⁴ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁷²⁵ En angl. *spyware* et *pop-ups*.

⁷²⁶ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁷²⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity.

⁷²⁸ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷²⁹ Tuesday, 15 January 2008 - Strasbourg - Towards an EU strategy on the rights of the child.

⁷³⁰ Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷³¹ En angl. *content safe for children*. Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

⁷³² En angl. *suitable for children*. Monday, 20 October 2008 - Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies.

responsabilités. Puisque les enfants vont apprendre rapidement à manipuler les systèmes de filtrage, l'orateur appelle les législateurs à assumer leurs responsabilités, avec les mots suivants :

« Les législateurs – et j'ai presque fini de parler maintenant – ne peuvent pas tout régler, mais ils doivent parfois rappeler à tous quels sont leurs droits et leurs devoirs. »

Un autre intervenant rappelle sa première réaction à l'occasion de la discussion sur le V-chip :

« Je me souviens que, lorsque le V-chip a été discuté à la Chambre, j'étais parmi les députés européens qui ont frappé des poings sur la table et ont exigé que les parents aient la possibilité d'exercer une surveillance. »

De plus, la Commission soutient l'idée du Parlement que les familles ont le droit d'accéder aux systèmes de filtrage à des prix abordables. Dans plusieurs États membres, les diffuseurs ont introduit des systèmes de codage pour les télévisions et :

« la Commission est en train de consulter le Digital Videobroadcasting Group, ou DVB, pour les aspects techniques des systèmes de protection des mineurs, notamment les filtres digitaux. »

Bien que des systèmes efficaces n'aient pas encore été trouvés, la disponibilité de filtres sur Internet fait penser que des solutions similaires pour la télévision pourraient se mettre en place⁷³³. Nous apportons l'exemple d'instruments qui filtrent des informations utiles, telles que celles relatives à l'éducation sexuelle ou au cancer, ou d'autres qui sont trop faibles ou trop simples et sont désactivés par les enfants à l'insu des parents⁷³⁴.

Enfin, un orateur pense que les campagnes de sensibilisation du programme *Safer Internet* pourraient avoir des effets également sur les programmes télévisuels⁷³⁵.

⁷³³ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

⁷³⁴ Wednesday 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet.

⁷³⁵ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting.

8.4. Remarques conclusives au chapitre 8

Dans la première section de ce chapitre, les arguments principaux ont mis en évidence les considérations suivantes relatives aux mesures auto-réglementaires. En 2000, l'autoréglementation est censée être liée à la responsabilité individuelle des utilisateurs. Cette solution est vue comme une manière de limiter la réglementation. Plusieurs côtés positifs sont retrouvés dans l'inclusion de l'autoréglementation dans le cadre législatif. En 2005, des doutes sont exprimées sur l'efficacité des initiatives d'autoréglementation ou de co-réglementation. Par ailleurs, l'autoréglementation est interprétée comme une manière différente de concevoir la réglementation de la Toile, mise en place par les utilisateurs eux-mêmes. L'importance de responsabiliser les parties prenantes, comme les politiciens, les éducateurs et l'industrie est également soulignée. Les entreprises devraient en particulier assurer la mise en œuvre de solutions technologiques efficaces de protection. À ce propos, une condition indispensable est l'efficacité des codes de conduite. Par conséquent, une pression majeure de la part des institutions européennes serait souhaitable. Un risque envisagé est la diminution progressive de la réglementation. Une approche à plusieurs niveaux devrait impliquer la participation de plusieurs acteurs. Un aspect crucial est la définition des contours de l'autoréglementation vis-à-vis des solutions réglementaires.

Des différences parmi les pays sont remarquées. En Lituanie, les autorités ont réussi à contrôler les sites et les produits interdits sur leur territoire, alors que le problème demeure pour les produits en dehors des frontières nationales. C'est le cas des sites sur les drogues transférés de l'Europe aux États-Unis. Au Portugal, un ordinateur spécifique pour les enfants, appelé *Magalhães*, est fourni. Un système néerlandais d'autorégulation technologique est proposé comme mesure efficace, consistant en une classification guidée par le spectateur. La Hollande a été le premier pays à avoir mis en place un point de contact en 1996. La Chine est un exemple de pays totalitaire où les entreprises occidentales, y compris européennes, ont accepté des formes de censure.

La deuxième section de ce huitième chapitre s'est focalisée sur les mesures auto-réglementaires dans le programme *Safer Internet* et dans la directive Services de médias audiovisuels. Nous y présentons les résultats de l'analyse de contenu, répartis selon quatre thèmes principaux : l'éducation aux médias, l'autoréglementation des entreprises, les lignes directes et les filtres de contrôle parental. Premièrement, en ce qui concerne l'éducation aux médias, l'exigence d'activer des programmes et d'obtenir des financements est soulignée. Les groupes cibles seraient autant les enfants que les adultes chargés de leur éducation. L'objectif

devrait être d'éduquer à un usage responsable, du fait de la prise de conscience de contrôler l'utilisation de la Toile par les jeunes. La différence de compétences informatiques selon l'âge est un élément de réflexion. L'éducation aux médias est considérée comme similaire à celle relative aux risques. Deuxièmement, les arguments portés sur l'autoréglementation des entreprises se concentrent sur les mesures technologiques, la nécessité de faire pression sur les acteurs industriels et l'importance d'encourager l'effort combiné de plusieurs acteurs. Troisièmement, les lignes directes – qui constituent une priorité dans le programme *Safer Internet* – ont été implémentées par les États membres sur l'initiative de la Commission européenne. Elles se sont développées au cours des années. Leur efficacité devrait être mesurée en lien avec les organismes d'application de la loi. Quatrièmement, les filtres de contrôle parental nécessiteraient d'être évalués par des études spécifiques.

Outre ces résultats qualitatifs, la méthode Alceste appliquée sur les mesures d'autoréglementation donne une division en sept classes, distribuées comme suit : mesures politiques adressées à l'industrie (classe 1, 14,52 %) ; sensibilisation (classe 2, 12,95 %) ; plusieurs mesures (classe 3, 12,1 %) ; lignes d'écoute et forces policières (classe 4, 16,13 %) ; solutions des entreprises (classe 5, 16,94 %) ; responsabilité des entreprises (classe 6, 12,9 %) ; éducation aux médias (classe 7, 14,52 %). En termes de relations entre ces classes, les lignes d'écoute et les forces policières (classe 4) et les mesures variées (classe 3) sont associées ; elles incluent des initiatives policières et judiciaires, à la fois liées à l'éducation aux médias (classe 7) et à la sensibilisation (classe 2). Par ailleurs, la classification descendante hiérarchique relie les mesures politiques orientées vers l'industrie (classe 1) avec les solutions appliquées par l'industrie (classes 5 et 6). Ces dernières sont les solutions des entreprises et la responsabilité des entreprises.

La multiplicité des activités financées par le programme *Safer Internet* au cours des années et dans les diverses implémentations nationales est relevée. Concernant ce dernier point, de nombreuses références sont faites sur la mise en œuvre du programme *Safer Internet* dans différents pays. Par rapport à la République tchèque, la ligne d'assistance financée par le programme et gérée par l'ONG *Naše dit ?* est mentionnée. Le rôle positif de la ligne d'assistance britannique est souligné dans une étude de *Internet Watch Foundation*. Parmi les États en retard dans l'activation des lignes directes figure la Hongrie en raison de son annexion et d'autres facteurs. Dans certains pays comme la Slovaquie, les effets du programme *Safer Internet* comprennent la prévention de la délinquance juvénile. Quelques-uns des résultats suédois de l'enquête *EUKidsOnline* sont mentionnés par rapport à la faible connaissance de la part des parents des activités effectuées par les enfants sur la Toile. Même en Estonie, une mauvaise

communication des parents avec leurs enfants est rapportée en relation aux expériences désagréables en ligne.

Au sujet de la directive Services de médias audiovisuels, plusieurs mesures d'autoréglementation sont débattues par rapport à l'article 3. Dans ce texte législatif, pour la première fois, le terme « autoréglementation » est clairement cité. Il se focalise sur la protection des enfants vis-à-vis de la publicité relative à des produits malsains, l'application de systèmes de filtrage et les codes PIN. Néanmoins, la transposition dans les États membres pourrait soit aller au-delà du cadre réglementaire proposé au niveau européen, soit prendre la forme d'une autoréglementation contrôlée selon la directive. Les préoccupations sur l'efficacité des mesures appellent à la responsabilité des parties concernées, notamment les industries. Par exemple, les codes de conduite ne peuvent pas seulement être des accords sur papier, mais ils nécessitent une formation des fournisseurs. Les mesures volontaires sont même considérées comme des manières d'éviter une réglementation appropriée. Les initiatives sont multiples et variées. Elles incluent la protection technique vis-à-vis des logiciels espion ou des fenêtres *pop-up*, et un système international appelé *Internet Content Rating Association*. À celles-ci s'ajoutent de nouvelles propositions, comme le domaine *.kid*, l'adoption d'un label de qualité pour les fournisseurs de service en ligne, un système de classification et d'étiquetage des contenus audiovisuels, un accord international sur les étiquettes, une étiquette « sûr pour les enfants » ou « contenu adapté aux enfants ». Outre les mesures techniques, les paramètres de protection, les filtres, la législation et la prise de responsabilité des acteurs sont d'autres solutions. En dépit du nombre de solutions possibles, le choix des meilleures est débattu, notamment sur la base de l'efficacité.

Conclusion

La thèse s'inspire d'une participation directe aux phénomènes décrits, d'abord à travers une enquête sociologique auprès des jeunes sur la réception de la pornographie en ligne, puis par l'observation des activités politico-institutionnelles dans le cadre du programme *Safer Internet* de la Commission européenne⁷³⁶. À partir de perspectives différentes, notre attention a porté sur le débat parlementaire européen relatif aux médias audiovisuels et aux contenus sexuels accessibles en ligne aux adolescents. L'hypothèse principale qui guide le travail de terrain est que les débats politiques européens présentent des limites en termes de représentativité des cultures nationales, qui se remarquent sur le plan politico-juridique, scientifique, éthique et décisionnel. Les résultats sur lesquels nous avons vérifié cette hypothèse sont les suivants : 1. la variété des interprétations politico-juridiques ; 2. la complexité des enjeux impliqués dans la prise de décision relative aux risques en ligne ; 3. les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales ; 4. la multiplicité des considérations éthiques ; 5. le choix de privilégier des mesures auto-réglementaires.

La variété des interprétations politico-juridiques

Le premier de ces résultats est décrit dans le quatrième chapitre de la thèse. Nous avons observé comment les différentes interprétations politico-juridiques sont déterminées par la diversité culturelle et les évolutions technologiques. À cet égard, les orateurs expriment une exigence de flexibilité de certaines définitions, afin qu'elles puissent s'adapter aux changements sans perdre la précision nécessaire pour garantir la protection juridique. La réflexion s'étend ensuite à la nature changeante de l'objet technique, qui est en constante évolution. De plus, les politiques connexes aux technologies en ligne peuvent être inspirées par différents systèmes idéologiques qui, dans notre cas, se différencient entre protectionnistes ou libertaires. La prédominance de l'une ou l'autre position semble être déterminée par une manière différente d'interpréter l'impact de la technologie sur la collectivité. En outre, les difficultés relevées dans la recherche de définitions communes ralentissent remarquablement les processus décisionnels. La variété des interprétations exprime l'importance d'inclure la protection de la diversité culturelle dans les priorités de la politique des médias européens.

⁷³⁶ Pour en savoir plus, voir la section 1.4. « Itinéraire vers la thèse ».

L'application de la méthode Alceste sur les définitions des termes a donné quatre classes, qui mettent en évidence les groupes de mots récurrents dans les débats. Sur le plan sémantique, ces classes ont été respectivement intitulées comme suit : l'importance de la protection des enfants (classe 1, 24,24 %), la difficulté de définir certains termes (classe 2, 24,24 %), la limite d'âge des enfants (classe 3, 18,18 %), la variété des définitions relatives aux services de médias audiovisuels (classe 4, 33,33 %).

Un autre élément interprétatif est lié à la variété des définitions de certains termes en raison des différences culturelles. Des exemples de questions soulevées au regard des médias audiovisuels se réfèrent à la conception de la fonction publique, la définition d'œuvre audiovisuelle et la distinction entre services linéaires et non linéaires. Ces termes ont été débattus dans le processus décisionnel conduisant à la directive Services de médias audiovisuels. Dans ce cas, les différentes conceptions sont ancrées dans le passé historique de chaque pays par rapport à la fonction informative du service public, ou par rapport à la multiplicité des expressions culturelles pour la définition d'« œuvre audiovisuelle européenne ». D'autre part, la distinction entre services linéaires et services non linéaires est de nature psychosociale, technologique et économique.

Les différentes interprétations législatives de certains concepts, comme celles d'« enfant » et « contenu nuisible », montrent comment les systèmes juridiques reflètent les variations des conceptions culturelles. Un exemple est relatif aux interprétations de contenus « nuisant gravement » ou même « susceptibles de nuire » aux enfants dans les différents États membres. Néanmoins, certains éléments communs émergent. Par exemple, la quasi-totalité des pays classe la pornographie comme un contenu « gravement préjudiciable ». Les seules exceptions sont la France, l'Angleterre, la Lituanie et la Pologne, qui ne la mentionnent pas directement. Parmi les contenus « susceptibles de nuire » aux enfants, les contenus sexuels sont nommés de manière différente, en tant que « pornographie *soft* » et « contenus érotiques ou sexuels » au Portugal, en Slovénie et en Allemagne, « situations érotiques » en Pologne, ou « sexe » en Italie et Espagne. Par rapport aux contenus sexuels nuisibles, un accord plutôt répandu sur leurs implications en termes de dommage est remarqué, même si des variations sont relevées sur le niveau de gravité. Un cas plus complexe de différentes conceptions est relatif à l'âge du « mineur ». L'âge de la majorité, qui signe le passage de l'enfance à l'âge adulte, varie dans les pays européens entre 16, 18 ou 21 ans. La question est épineuse dans l'application de l'interdiction de diffusion de certains contenus. Un exemple est la variété des classifications par âge appliquées aux plages horaires de diffusion restreinte à la télévision. Des variations entre 12, 14, 15 et 16 ans sont présentes dans les différents pays. Ces interprétations multiples des

restrictions selon l'âge sont débattues au Parlement européen. Par exemple, en 2000, plusieurs orateurs ont mis en évidence que la limite d'âge de 16-18 ans aurait dû être indiquée plus précisément ou qu'elle devrait correspondre à l'âge le plus élevé de 18 ans. Le problème de l'âge est surtout en lien avec la pornographie infantile, afin d'établir l'âge limite auquel la maltraitance des enfants peut être considérée comme abus sur un mineur.

D'une autre nature sont les argumentations relatives aux principes juridiques, qui consistent notamment en la tentative de désigner les organismes chargés de la réglementation et de l'application des sanctions à l'égard des contenus audiovisuels illicites. Dans ce sens, les questions à la base des discussions sur les principes du pays d'origine et de subsidiarité sont les suivantes : le niveau réglementaire est-il national ou international ? Les crimes impliqués par les contenus illicites doivent-ils être sanctionnés dans l'État membre de réception ou dans celui de diffusion ?

Ces interrogations sont soulevées dans le cadre des décisions sur les directives, en particulier dans la série de débats sur la directive Services de médias audiovisuels. Il existe un lien entre les dimensions juridique et économique dans le cas du principe du pays d'origine ; ces discussions sont au cœur du marché unique européen pour la diffusion des œuvres audiovisuelles. Dans les débats antérieurs à 2007 relatifs à la directive Télévisions sans frontières, le principe de subsidiarité est évoqué à plusieurs reprises. L'objectif est d'établir la priorité d'action de l'Union européenne, surtout en termes d'harmonisation et de coopération entre les États membres. Les considérations liées à ces principes expriment la difficulté d'établir un niveau de régulation, qu'il soit national ou international. En ce sens, une priorité est accordée à l'intérêt économique de définir les politiques européennes selon la stratégie de Lisbonne, dont l'objectif était de faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici 2010 ».

La complexité des enjeux impliqués dans la prise de décision relative aux risques en ligne

Le deuxième résultat, argumenté dans le cinquième chapitre, démontre *la complexité des enjeux impliqués dans la prise de décision relative aux risques en ligne*. Une distinction sur les opportunités et les risques en ligne et la centralité des abus et de l'exploitation sexuelle sont remarquées dans le cadre de l'analyse réalisée à l'aide de la méthode Alceste, qui a abouti à quatre groupes de mots issus de la description des risques audiovisuels en ligne⁷³⁷. Des quatre

⁷³⁷ Le corpus a été composé des parties du texte tirées du code « description du problème ».

classes, deux correspondent à 37,3 % de l'ensemble du corpus, associées à plusieurs risques de violence tels que le harcèlement, la violence, l'intimidation, la pédophilie (classe 3, 23,2 %) et l'abus et l'exploitation sexuels (classe 2, 14,1 %). D'autre part, la description des risques est contrebalancée par un discours sur les opportunités offertes par les technologies en ligne (classe 4, 31,7 %). Enfin, en tenant compte du contexte (le Parlement européen) et des orateurs (les différents membres des institutions européennes impliqués dans les débats), un ensemble de termes se réfère aux mesures politiques européennes (classe 1, 31 %).

Une analyse de contenu plus détaillée a révélé la dualité des descriptions d'Internet. En outre, le risque en ligne est délimité par quatre éléments caractéristiques qui mettent en évidence les défis connexes au processus décisionnel européen : 1. la double nature de la Toile entre dangers et opportunités ; 2. la lenteur du processus décisionnel ; 3. la dimension internationale du numérique ; 4. la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle.

Par rapport au premier élément, à savoir la double nature de la Toile : entre dangers et opportunités, les avantages associés à l'utilisation d'Internet sont largement contrebalancés par plusieurs dangers. Les bénéfiques incluent les opportunités cognitives, informatives et communicationnelles, les transformations du monde du travail et de la production, la promotion culturelle, la liberté d'expression, d'action politique et d'association. Ces effets positifs sont mis en opposition avec les risques de facilitation de la diffusion de contenus violents, y compris pornographiques et pédopornographiques, et la disponibilité remarquable de ces matériaux illégaux. La plupart des interventions sur la double nature du Net mettent en parallèle une multiplicité de fonctions positives avec une description restreinte des risques. Ces derniers se limitent aux contenus violents, notamment de nature sexuelle, et aux matériaux illégaux. Des voix opposées s'élèvent rarement pour mettre en évidence les possibles effets et les contreparties des mêmes caractéristiques ; c'est le cas par exemple de l'accessibilité, la gratuité et la puissance, vues par un orateur comme des éléments facilitateurs des activités des réseaux criminels⁷³⁸. Enfin, la double nature de la Toile est connexe à une réflexion sur son utilisation par les enfants seulement dans deux interventions. À cet égard, la diffusion d'Internet, notamment par le biais de dispositifs mobiles, et leurs compétences informatiques augmentent l'exposition des enfants aux dangers en ligne⁷³⁹.

Le deuxième élément s'est concentré sur la lenteur du processus décisionnel, opposée à la rapidité des évolutions technologiques. Un exemple de ce difficile équilibre est observable dans

⁷³⁸ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote.

⁷³⁹ Wednesday 22 October 2008 Explanations of vote ; Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet.

le changement de dénomination de la directive Télévision sans frontières en Services de médias audiovisuels. Elle inclut les services audiovisuels disponibles par d'autres dispositifs connectés à Internet. La lenteur du processus décisionnel se manifeste également vis-à-vis de la nécessité de retirer rapidement les contenus illicites, l'application des mesures politiques et le lancement d'actions informatives sur les risques. Le problème de cette différence temporelle se pose surtout par rapport à la pédopornographie, dont la diffusion est même accélérée par d'autres phénomènes, tels que le *Dark Web*, le *Deep Web* et le marché noir en ligne.

Dans le cadre du troisième élément, nous avons récolté les références aux limites de la dimension internationale du numérique. L'environnement transnational de la Toile rend difficile l'élimination du matériel illégal, l'identification des criminels et l'application des sanctions. De plus, l'anonymat des utilisateurs de pornographie et pédopornographie, les réseaux des pédophiles et la localisation des serveurs d'images illicites hors des frontières européennes constituent des composantes critiques de l'internationalité. Parmi les solutions aux crimes en ligne, certaines interventions mentionnent l'harmonisation des réglementations européennes, la mise en place rapide de mesures supranationales et le contrôle des crimes par la coopération. L'Alliance mondiale contre la pédopornographie en ligne constitue l'une des initiatives de coopération internationale. Un autre problème associé à la dimension transnationale de la Toile consiste dans les retards de ratification de certains traités⁷⁴⁰ et l'application des directives⁷⁴¹.

La sous-section la plus dense, correspondant au quatrième élément, s'est focalisée sur les problèmes les plus urgents, tels que *La pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle*⁷⁴². Ces deux phénomènes occupent une grande partie de l'analyse des situations de risque. Ils sont décrits comme des violations des droits fondamentaux en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000. À ce propos, l'Union européenne est garante également des droits de l'enfant en ce qui concerne ces questions, selon l'Agenda européen pour les droits de l'enfant (2011) et la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des

⁷⁴⁰ Dans les exemples présentés, il s'agit du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants dans la Convention sur les droits de l'enfant (2000), du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, connu sous le nom de Protocole de Palerme (2002), et de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (2001).

⁷⁴¹ C'est le cas en 2015 de la directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie (92/2011/UE).

⁷⁴² Ce résultat est, dans notre analyse, déterminé par le choix du corpus des débats où nous avons privilégié les risques de nature sexuelle. Pour cette raison, une grande partie de notre corpus est composée de débats sur la lutte contre la pédopornographie en ligne et l'exploitation sexuelle.

enfants, ainsi que la pédopornographie (92/2011/UE). Cependant, l'efficacité de cette dernière est limitée.

Parmi les causes de l'augmentation de la disponibilité de la pédopornographie en ligne, l'exploitation sexuelle des enfants et la diffusion de la pornographie sont également citées. Cette dernière peut générer des formes de dépendance, comme une drogue, et une tendance à chercher des stimuli toujours plus forts. Particulièrement controversée est la position d'un orateur qui rappelle la liberté sexuelle promue par les partis de gauche dans les années 1960 ; il attribue à cette permissivité la responsabilité de la diffusion de la pornographie et la production de la pédopornographie, la formation de partis politiques pédophiles, et même l'augmentation des divorces et des familles monoparentales.

Par ailleurs, pour plusieurs raisons, Internet facilite la diffusion de ces contenus : il protège l'anonymat des consommateurs et des fournisseurs ; il permet d'accélérer les innovations techniques pour éviter le contrôle étatique ; il facilite la reproduction et la diffusion des vidéos et des images ; il promeut de nouvelles formes de distribution commerciale et de paiement. L'augmentation de ce type de criminalité et la difficulté de son contrôle sont dénoncées. La Toile a même transformé les modalités des abus sexuels, et a facilité les contacts avec les pédophiles et la production et la diffusion d'images de ces violences.

Sur le plan commercial, de nouvelles formes de distribution et de méthodes de paiement apparaissent sur le *Deep Web* et le *Dark Web*. Ces derniers rendent la détection des crimes en ligne plus difficile. En outre, le marché pédopornographique offre des gains faciles pour les diffuseurs et les producteurs. D'autre part, la demande est concentrée dans les pays riches alors que l'offre d'exploitation sexuelle est présente dans les pays pauvres. En ce qui concerne la maltraitance des enfants, les abus sexuels ne sont pas toujours faciles à prouver et, bien souvent, les sanctions appropriées ne sont pas imposées. L'application de la loi est encore trop limitée vis-à-vis de l'organisation du réseau international de pédophiles et de l'industrie du sexe. La plupart des victimes subissent des dommages du fait de la présence en ligne de leurs images. Des enfants réapparaissent dans le monde de la prostitution ou se rendent coupables des mêmes abus subis. La régulation sur ces aspects de victimisation post-traumatique est encore absente. De plus, les données sur ces phénomènes sont actuellement trop pauvres pour pouvoir reconstruire un cadre correct, par exemple sur l'ampleur du réseau des criminels de pédophilie. Le problème s'étend à d'autres phénomènes sociaux contre les enfants, tels que le tourisme sexuel, la traite des enfants et des femmes. Parmi ceux-ci, l'augmentation de la pédophilie est signalée. Le contact des pédophiles avec les enfants peut être facilité par les réseaux sociaux, également au moyen de fausses identités.

Les organismes judiciaires et policiers devraient renforcer leur capacité à analyser les images d'abus sexuels sur les enfants et à enquêter sur les crimes. Les limites des autorités d'application de la loi permettent un renforcement de l'organisation du réseau international de pédophiles et de l'industrie du sexe. Des formes de coopération entre ces organismes et l'industrie amélioreraient le niveau d'efficacité des mesures.

Les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales

Le sixième chapitre se concentre sur *les limites du savoir scientifique européen en termes de représentativité des cultures nationales* et met en particulier l'accent sur l'influence des statistiques et des études relatives à la construction de la connaissance scientifique sur les contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne. Notre objectif a été de vérifier le type de connaissance scientifique mentionnée dans les débats parlementaires, d'en examiner les limites en termes de comparaison interculturelle et d'en comprendre l'influence dans les argumentations sur les phénomènes débattus. Tout d'abord, les données sont produites par des organisations internationales liées aux institutions européennes, telles qu'Eurobaromètre, Europol, Interpol. Leur insuffisance est souvent signalée au cours des débats sur la lutte contre la pornographie infantile en ligne. Cette série de discussions présente une plus grande variété de sources citées, mais les données diffèrent dans le choix des thèmes qui font référence à des problèmes distincts associés au sujet principal⁷⁴³. Les statistiques sur la pornographie infantile sont liées au phénomène de l'exploitation et l'abus sexuels sur les enfants. Dans les débats sur ces thèmes, la multiplicité des sources montre la difficulté et le besoin de comprendre ce problème complexe, provenant également des pays non européens. Puis d'autres études et rapports relatifs au marché européen de la production audiovisuelle sont cités dans la série de débats sur les services de médias audiovisuels. Enfin, une référence minimale est faite à certaines études sur l'autorégulation et l'éducation aux médias.

Les phénomènes dangereux décrits par des données nationales se différencient d'un pays à l'autre. Citons le déclin de l'attention parentale en Lituanie, Estonie et Norvège ; des considérations sur l'exposition aux risques selon le genre en Suède ; l'augmentation de l'accès mobile à Internet ou aux réseaux sociaux en Estonie ; une utilisation accrue des réseaux sociaux

⁷⁴³ Les thèmes traités sont similaires à ceux du chapitre précédent (recueillis par le code « description du problème »), mais plus spécifiques ; ce sont l'utilisation risquée d'Internet, les risques en ligne et la pornographie, la pornographie infantile et l'exploitation sexuelle, les services de médias audiovisuels. Les deux premiers thèmes sont principalement présents dans la série de débats sur l'utilisation plus sûre d'Internet et la protection des mineurs, les troisième et quatrième thèmes le sont dans les séries homonymes.

en Croatie. Cette diversification des données reflète la variété des priorités politiques. Le plus souvent, les cas nationaux choisis répondent à des objectifs : soit ils suggèrent des comparaisons internationales à partir du cas présenté, soit ils mobilisent des positions politiques précises.

L'analyse de contenu menée sur les statistiques a mis en évidence cinq domaines thématiques : 1. l'utilisation risquée de l'Internet ; 2. la pornographie et les autres risques en ligne ; 3. la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle ; 4. les services de médias audiovisuels ; 5. l'autoréglementation et l'éducation aux médias. Cette classification peut être interprétée comme fondée sur les différents degrés de risques pour les enfants. Ils varient alors d'un simple usage abusif d'Internet (1^{er} degré), au partage d'images et informations nuisibles (2^e degré), jusqu'à la conduite d'activités illégales sur les enfants victimes d'agression sexuelle (3^e degré). En outre, ces degrés correspondent à différents niveaux d'implication politique et réglementation internationale.

Par conséquent, les positions idéologiques et les objectifs politiques ont une influence sur les résultats statistiques et le processus décisionnel. Certaines données sont précédées ou suivies de considérations éthiques ou de réflexions politiques, qui soulignent leur connotation culturelle et politique. Cependant, il manque une comparaison interculturelle de statistiques provenant de différents États membres. En réalité, même si les données énumérées incluent plusieurs pays, l'intention est de mettre en évidence les priorités d'un ou plusieurs contextes nationaux.

Sur le plan thématique, la connaissance sur les risques audiovisuels sexuels est construite à partir de données statistiques et d'études relatives à divers phénomènes pertinents, tels que la fréquence d'utilisation, les activités en ligne, le contexte culturel, les typologies de risque et la pornographie juvénile. La fréquence d'utilisation est mesurée sur une base quotidienne ou hebdomadaire, ou bien est simplement remarquée comme étant excessive et associée à une exposition au risque. En ce qui concerne l'utilisation de la Toile, plusieurs facettes sont mises en évidence : l'âge précoce, le type de dispositif utilisé (ordinateur ou appareil mobile) et le médium de distribution (télévision ou Internet). Les activités en ligne répertoriées sont l'utilisation de réseaux sociaux et le téléchargement de contenus controversés. Parmi les risques en ligne, la pornographie et la violence suscitent une préoccupation majeure, suivies de la pédophilie, des sectes religieuses, des sites Web pour apprendre à commettre des crimes ou à produire des drogues, du contenu incitant à la violence, à l'automutilation, au suicide, à l'anorexie ou à la boulimie. En outre, les descriptions des risques sexuels audiovisuels en ligne incluent des activités plus violentes, telles que la pédophilie en ligne, les abus sexuels, la traite négrière, le travail forcé et la pornographie juvénile. En particulier, dans les débats sur la

pornographie juvénile, les contenus sexuels nuisibles sont principalement liés à la violence ; ils incluent la pédophilie, l'esclavage et les abus sexuels.

Des tentatives sont faites pour identifier les groupes de victimes selon leur âge et le type de risque. Plusieurs groupes d'âge sont pris en considération et liés à diverses catégories de risque : pédophilie en ligne, esclavage, abus et exploitation sexuels. Ainsi, l'augmentation des abus sexuels est associée à la croissance de l'utilisation d'Internet. Les parents sont impliqués, par exemple au regard de leur sentiment de préoccupation concernant l'exposition au risque ou le manque de communication avec leurs enfants. Certaines données mesurent l'utilisation des applications de filtrage et la mise en œuvre de programmes éducatifs médiatiques. Par conséquent, les risques en ligne sont repérés différemment dans ces deux groupes de débats selon les priorités politiques, allant des risques néfastes pour les enfants aux activités plus violentes et criminelles.

Selon les contextes culturels, les priorités mises en évidence par les parlementaires varient. La diversité des identités culturelles est alors exprimée dans le choix des phénomènes sociaux qui sont mis en évidence, notamment par des références à la connaissance nationale ou à des expériences personnelles. Dans de nombreuses interventions, on met l'accent sur les thèmes qui, dans la culture d'appartenance de chaque orateur, sont prioritaires. Cette multiplicité engendre des visions variées qui se traduisent par une classification différente des priorités politiques. Ces diverses perspectives nationales dénotent une des difficultés principales pour penser une politique internationale relative aux risques audiovisuels sexuels en ligne.

Un autre élément d'interprétation ancré dans le vécu des locuteurs est leur expérience personnelle de nature politique, professionnelle ou familiale. Quelques exemples sont les rôles joués dans les gouvernements respectifs sur des questions connexes, ou la participation à des événements, des réunions et des consultations. La référence à sa propre expérience légitime une compétence sur les questions traitées. Par ailleurs, les représentants qui participent aux débats du Parlement européen peuvent ne pas avoir les compétences nécessaires pour comprendre les phénomènes qu'ils commentent, observent et sur lesquels ils sont appelés à se prononcer. Bien que le problème du manque de compétence de la part des représentants politiques dans les démocraties soit une vaste question, nous ne voulons pas nous attarder sur cet aspect. D'autre part, il faut dire que, parmi les problèmes observables, figure la procédure concernant les domaines de compétence confiés aux parlementaires. Ceci explique en partie le manque de connaissance des phénomènes sociaux décrits sur lesquels les interventions sont fondées.

La multiplicité des considérations éthiques

Le septième chapitre tient compte de la *multiplicité des considérations éthiques* et de leurs variations sur la base des critères thématiques, culturels et idéologiques. Dans la première section, la méthode Alceste a donné comme résultat une division en six classes relatives aux parties du discours codées comme « réflexions éthiques » ; elles sont centrées sur la protection de la diversité culturelle (classe 1, 15,62 %), la liberté d'expression (classe 2, 18,75 %), la protection des enfants (classe 3, 18,75 %), la protection des consommateurs (classe 4, 12,5 %), le placement de produit et la publicité (classe 5, 15,62 %), la prévention de la violence (classe 6, 18,8 %). Ces classes indiquent notamment des valeurs défendues par les orateurs, qui se distinguent entre libertaires, comme la liberté d'expression (classe 2), et protectionnistes, comme la protection des enfants et des consommateurs (classes 3 et 4). Ces idées protectionnistes sont surtout justifiées par la prévention de la violence (classe 6). D'autre part, les débats relatifs aux services de médias audiovisuels soulèvent des enjeux éthiques différents, liés au placement de produit (classe 5) et à la protection de la diversité culturelle (classe 1). Les principales réflexions éthiques sont motivées par les sujets suivants : 1. la recherche d'un système de médias audiovisuels axés sur le service public ou sur le marché ; 2. les problèmes de la pornographie juvénile et l'exploitation sexuelle ; 3. l'équilibre entre liberté d'expression et risque de censure ; 4. le rapport entre protection des enfants et liberté d'expression. Le premier point souligne la nécessité de trouver un équilibre entre l'offre commerciale et le service public afin de défendre les valeurs démocratiques. Bien que le système dual puisse exprimer l'idée du libéralisme démocratique européen, les paysages médiatiques sont différenciés selon les origines socioculturelles et les priorités politiques et économiques⁷⁴⁴. Plus précisément, les controverses relatives au service public sont soulevées par des représentants des systèmes ex-totalitaires, où l'information publique a été contrôlée par des partis politiques pendant plusieurs années. Par conséquent, ces positions mettent en évidence un risque de réglementation, de contrôle de l'État ou d'ingérence politique excessifs sur l'environnement médiatique. L'influence de la diversité culturelle émerge alors différemment dans les considérations éthiques. Par exemple, les orateurs des pays post-totalitaires se concentrent sur la distinction entre le service public et le système commercial des médias audiovisuels. A contrario, les intervenants des démocraties néolibérales donnent la priorité au placement de produit dans la publicité destinée aux enfants. Le choix de ces arguments est explicitement justifié par les événements historiques qui ont caractérisé, par exemple, l'évolution du système des médias

⁷⁴⁴ Ces arguments ne sont abordés que dans les débats sur la politique et la réglementation audiovisuelle de 2005 à 2013.

dans les pays post-totalitaires de sorte que, selon eux, la valeur du pluralisme reste un idéal à réaliser pour lequel ils ont lutté. Les idéaux politiques ne sont donc pas justifiés par l'appartenance à des partis, mais plutôt par l'expérience historico-culturelle des différentes populations. En outre, la défense des intérêts économiques est contredite par une polémique selon laquelle une télévision de style américain dominée par la publicité devrait être évitée. Les idéologies politiques des partis européens influencent également les points de vue relatifs à l'équilibre entre la publicité et l'information.

Le deuxième point, la pornographie juvénile, soulève des considérations éthiques dans les débats sur la politique et la réglementation audiovisuelles et dans ceux sur la pornographie juvénile⁷⁴⁵. Dans ce cas, les différentes positions idéologiques sont motivées par l'appartenance à des partis politiques ou à des cultures nationales dans lesquelles certaines idéologies politiques ont dominé. Bien que limitées, des positions très controversées sont manifestées à l'égard de ce sujet qui engendre même une attitude extrémiste dans quelques interventions. Nous rappelons en particulier un orateur qui considère la diffusion de la pornographie enfantine comme la conséquence d'une certaine permissivité encouragée par la gauche, en lien avec d'autres phénomènes comme la légalisation de l'avortement et l'acceptation de l'homosexualité. C'est le cas du discours d'un membre du groupe TDI. L'orateur renforce également sa position en insistant sur d'autres problèmes sociaux provoqués par la déviance morale, la solitude, les familles brisées, la toxicomanie, la promiscuité sexuelle, les sectes et l'alcoolisme. Cette intervention a été très controversée au sein du Parlement européen, et a provoqué de fortes réactions.

En outre, la pornographie juvénile est combinée à d'autres formes graves de violence contre les enfants, comme l'exploitation sexuelle, la dépravation, la pornographie en ligne et le tourisme sexuel. Afin de contraster certains de ces crimes contre l'humanité, des orateurs proposent la réintroduction de la peine de mort. Le troisième point oppose les valeurs de la liberté d'expression à la censure dans les débats sur la liberté d'expression en 2006 et 2009. La défense de la liberté d'expression s'oppose à une restriction réglementaire excessive et à d'autres formes de censure acceptées par des entreprises occidentales, y compris européennes, dans certains pays extra-européens. En conséquence, le besoin de gouvernance de la Toile à l'encontre des violations des droits de l'homme est mis en évidence. Les limites à la liberté d'expression sont discutées afin d'éviter la propagation d'informations anti-démocratiques et immorales. Enfin, le quatrième point souligne l'équilibre difficile entre la liberté d'expression

⁷⁴⁵ Les débats ont eu lieu respectivement en 2000 et 2006 pour le premier thème, et en 2009 et 2015 pour le deuxième.

et la protection des enfants dans les débats sur la liberté d'expression en 2006 et la pornographie juvénile en 2015, avec des références au contenu violent et surtout à la pédopornographie. Dans le premier groupe de débats, cette dernière est considérée – comme l'extrémisme de droite – en tant que prétexte pour restreindre les libertés fondamentales. En outre, certains intervenants considèrent que même la protection de l'enfance a été utilisée comme un « prétexte » ou un « cheval de Troie » pour contrôler le Web. Les raisons des abstentions posent la nécessité de trouver un juste équilibre entre la protection de l'enfance et la liberté d'expression. Selon un orateur, l'objectif est de défendre les vraies libertés qui ne dérivent pas des formes d'anarchie. Ainsi, les cas présentés dans les débats donnent lieu à des polémiques sur les limites de la liberté d'expression en matière de droits de l'homme, tout en créant une description hégémonique d'Internet comme espace libéral. Ce dernier est désigné comme un medium dont la liberté doit être défendue, et où les activités criminelles doivent être limitées. Les exemples envisagés portent sur des systèmes autorisant la censure pour des raisons politiques, comme la Chine, Cuba, la Birmanie, la Biélorussie ; les seules exceptions sont les États-Unis, où le contrôle est justifié par des raisons juridiques et éthiques, pour défendre la société civile contre les criminels.

Le choix de privilégier les activités d'autoréglementation de la Toile

Le huitième chapitre se concentre sur les *activités d'autoréglementation* et le programme *Safer Internet*, en élargissant la réflexion à une comparaison interculturelle. Les solutions auto-réglementaires répondent à la difficulté d'établir des réglementations internationales. Elles s'expriment dans des initiatives de dialogue entre les différentes parties prenantes visées dans la définition et l'approbation de codes de conduite et d'outils technologiques de protection ; d'autre part, elles se manifestent par des mesures de sensibilisation et d'éducation aux médias, financées et organisées par des programmes spécifiques. Le chapitre relève trois aspects clés relatifs à l'autorégulation : les raisons avancées pour la défense de ces solutions (première section), la variété des initiatives d'autoréglementation mises en place (deuxième section), les mesures auto-réglementaires dans le programme *Safer Internet* et la directive Services de médias audiovisuels (troisième section).

Parmi les motivations pour privilégier les mesures auto-réglementaires, figure à plusieurs reprises l'importance de la responsabilisation des acteurs impliqués dans ces initiatives. Quelques intervenants sont conscients de l'inefficacité de ces mesures, pour lesquelles une définition des contours pour une implémentation correcte est exigée et un risque de

déréglementation envisagé. À ce propos, est suggérée la mise en œuvre d'une « approche à plusieurs niveaux » qui entraîne tous les acteurs, y compris les familles et les enfants. Une implication majeure de l'État est proposée, par exemple avec l'inclusion des codes dans la structure législative. D'autre part, l'intervention étatique peut prendre la forme d'une répression totalitaire, comme dans certains pays extra-européens, où des entreprises ont même passé des accords avec les gouvernements. Les arguments portés à l'égard des diverses formes d'autoréglementation ont été analysés à l'aide de la méthode Alceste et d'une analyse de contenu.

Premièrement, nous avons considéré les actions de sensibilisation organisées par le programme *Safer Internet* par l'analyse de contenu, qui confirme la variété des solutions relevées à propos de l'autoréglementation. Nous l'avons simplifiée en quatre groupes thématiques : 1. l'éducation aux médias ; 2. l'autoréglementation des entreprises ; 3. les lignes d'assistance ; 4. les filtres de contrôle parental et d'autres solutions technologiques. En ce qui concerne l'éducation aux médias, nous soulignons l'importance des programmes et des financements. Les groupes bénéficiaires de ces initiatives sont les jeunes, mais aussi les adultes en charge de leur éducation. Un parallèle est fait avec les mesures éducatives appliquées aux dangers de la vie réelle, et nous mettons en évidence l'exigence de faire de la Toile un espace sûr. Le rôle des industries est crucial dans la mise en œuvre des initiatives auto-réglementaires. Un exemple important de Coalition est celle des PDG, visant à prendre des décisions communes et à trouver des solutions. Cependant, les intervenants soulignent la nécessité de faire pression sur les industries pour l'efficacité de leurs actions de protection. Le programme *Safer Internet* a eu comme priorité l'implémentation de lignes directes d'écoute dans les pays membres, ce qui a été le résultat d'un long processus. Par ailleurs, la connaissance de ces lignes directes et d'assistance est encore limitée. L'application de filtres de contrôle parental figure parmi les mesures dont l'efficacité est évaluée par le programme *Safer Internet* ; à cet égard, le problème de sa mise en œuvre correcte est soulevé.

Les résultats tirés de la méthode Alceste ont été articulés en sept classes, ce qui démontre la variété et l'ampleur du sujet. Les groupes de mots relevés sont distingués selon les initiatives et les acteurs impliqués : les mesures politiques adressées à l'industrie (classe 1, 14,52 %) ; les initiatives de sensibilisation (classe 2, 12,9 %) ; plusieurs mesures visant à la sécurité des enfants (classe 3, 12,1 %) ; le réseau de lignes d'écoute et forces de police contre les crimes (classe 4, 16,13 %) ; la variété de solutions appliquées par les fournisseurs vis-à-vis des contenus illégaux, tels que les codes de conduite, les labels de qualité, la vérification de l'âge, les filtres (classe 5, 16,94 %) ; la responsabilité des entreprises (classe 6, 12,9 %) ; l'éducation

aux médias (classe 7, 14,52 %). L'intégration de ces mesures auto-réglementaires dans le texte de la directive Services de médias audiovisuels constitue un élément nouveau dans le panorama européen. Cela fait partie d'une possible « autoréglementation contrôlée » vis-à-vis d'une multitude de solutions techniques.

Certaines interventions montrent les différences d'implémentation du programme *Safer Internet* dans les pays européens. Par exemple, les orateurs citent les acteurs qui s'occupent de sa gestion, tels que l'ONG *Naše dit ?* en République tchèque, les retards dans l'activation des lignes directes en Hongrie, les résultats de l'enquête *EUKidsOnline* dans un pays comme la Suède. Plus généralement, les mesures nationales sont citées comme exemples en matière d'autoréglementation.

Perspectives

Les résultats de la thèse pourraient évoluer vers d'autres travaux futurs portant sur des aspects liés à nos objets d'étude, qui pourraient être explorés selon d'autres perspectives. Premièrement, le même type d'enquête pourrait être appliqué aux fausses nouvelles ou à d'autres types de risques. Deuxièmement, une analyse du registre européen de la transparence pourrait être menée pour explorer les relations entre les parlementaires et les parties concernées. Une troisième idée pourrait être une observation participante mieux documentée relative aux activités du Parlement européen. Ou bien une étude par entretiens avec les principaux acteurs pourrait apporter une contribution significative de type qualitatif. Un autre objet de réflexion intéressant pourrait être l'observation des évolutions idéologiques sur un axe chronologique. Enfin, les identités des orateurs du Parlement européen pourraient être explorées par l'analyse de leur appartenance politique, leur origine culturelle, leur sexe et/ou l'implémentation d'un sociogramme.

Face à cette multiplicité de futures pistes d'exploration, nous souhaitons souligner l'un des enseignements principaux reçu dans ce parcours, à la fois humain et professionnel. La recherche en sciences humaines et sociales nous met face à une multiplicité de choix méthodologiques et théoriques. Cependant, notre expérience nous a enseigné l'importance de trouver un équilibre entre les limites temporelles, les possibilités matérielles, les compétences des chercheurs impliqués et les responsabilités politiques et sociales connexes aux résultats. Cette réflexion a été le critère pour orienter nos choix en tenant toujours compte de nos limites et ambitions exploratoires.

Implications pour la politique

L'analyse décrite amène plusieurs réflexions, avec d'importantes implications politiques. Une première observation concerne la difficulté à définir les risques audiovisuels de nature sexuelle, qui met en évidence une accumulation de dangers possibles et une déshumanisation des usages de la technologie. Bien que la frayeur provoquée par la diffusion des contenus sexuels nuisibles pour les enfants soit d'ordre moral, la transformation des mœurs sexuelles et les différences culturelles sont très peu prises en considération. Ces facteurs complexes, plus simples à mesurer dans les cultures locales, déterminent fortement l'exposition au contenu sexuel. Le problème est alors que les enquêtes internationales sur lesquelles repose la formulation de politiques européennes ne sont pas suffisantes pour construire une connaissance scientifique des phénomènes locaux. Un manque de représentativité des cultures nationales est remarqué, ce qui fait que les interventions se concentrent sur les mesures statistiques de l'usage incorrect des technologies et non sur ses conséquences sur la santé psychique et physique. À cela s'ajoute une carence de précisions dans la définition des contenus sexuels nuisibles et dans la compréhension de leur impact, qui exige une attention majeure vers les dangers définis et leurs conséquences réelles. Par exemple, bien que la pornographie soit considérée comme l'un des risques principaux, le discours n'inclut pas de réflexions sur la transmission de maladies infectieuses, les grossesses précoces et l'avortement, entre autres. De cette représentation des risques sexuels en ligne résulte une politique déshumanisée, qui pourrait avoir un impact sur la santé physique et psychique des enfants, des adolescents et des jeunes. À ce propos, une solution totalement absente de l'agenda politique européen est la création de programmes d'éducation sexuelle. Des descriptions des problèmes basées sur des connaissances scientifiques dérive une simplification qui souvent ne coïncide pas avec la grande complexité du problème traité. Par conséquent, tout en facilitant la communication interculturelle, la vivacité du débat international en ressort diminuée par des propositions simplistes. Cette réflexion, sur laquelle nous avons eu l'occasion de discuter avec différents experts, est en partie connue des spécialistes et des observateurs les plus attentifs. Mais nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles cette machine bureaucratique, dont on relève tant d'inefficacité et de lenteurs, ne soit pas renouvelée afin que les représentants de la citoyenneté au Parlement européen puissent donner une voix à la richesse de sa diversité culturelle⁷⁴⁶.

⁷⁴⁶ Même sur le plan politique, en analysant les résultats des votes des débats parlementaires (en annexe), nous remarquons que la diversité des opinions est résolue dans un consensus majoritaire concernant les décisions proposées par les institutions, même sur les questions les plus controversées. Nous n'avons pas voulu

La responsabilité de cette lacune coïncide probablement avec le manque correspondant de contributions scientifiques qui représentent les institutions européennes dans leur diversité culturelle, plutôt qu'en tant qu'organisations internationales. L'Europe par conséquent, comme union de peuples et d'échanges culturels, devrait être observée par des intellectuels et des politiciens qui en ont fait l'expérience. Il s'agit peut-être d'une génération qui a grandi avec des projets européens, des programmes Erasmus, des initiatives de recherche et de culture internationales, ayant des compétences d'intégration linguistique et culturelle dérivées des expériences vécues au contact avec plusieurs identités européennes. Cette génération pourra alors observer courageusement la diversité culturelle, en faisant de l'Europe un lieu de cultures, de traditions et de patrimoines. Pour cette génération de jeunes Européens, heureusement désormais dans la trentaine, l'Europe et ses institutions ne peuvent pas se limiter à une union économique et financière, pour laquelle les élites politiques se préoccupent davantage du marché unique et de compétitivité. Ces groupes politiques européens devraient donc être rajeunis avec ces nouveaux esprits, de jeunes Européens qui voyagent, parlent plusieurs langues, ont vécu dans différents pays européens et aiment l'Europe, non seulement comme un espace pour la circulation des biens, produits et services mais ainsi en tant que lieu plurilinguistique, multiculturel et transfrontalier.

Une deuxième observation concerne l'importance des limites du multiculturalisme. La dimension interculturelle du débat européen constitue un obstacle pour la mise en œuvre des processus décisionnels. D'autre part, ce ralentissement dans le cadre des politiques liées à la Toile est confronté à la rapidité du développement technologique. Par conséquent, seuls les États membres peuvent prendre des décisions qui accélèrent ces processus dans le respect des diversités nationales. Cette exigence se manifeste surtout à l'égard de phénomènes récents, comme le terrorisme, la violence, la pornographie juvénile, qui rappellent l'urgence de mettre en place des mesures réglementaires efficaces. Sans vouloir soutenir des solutions répressives ou qui puissent dériver vers une censure de la Toile, nous considérons comme nécessaire une action rapide vis-à-vis de l'exposition aux risques les plus dangereux pour la société. La conscience des ralentissements impliqués dans les mécanismes de réglementation et de transposition soulève des questions spécifiques de gouvernance de la Toile. Les temps des processus décisionnels ont été établis selon les rythmes d'un monde qui ne connaissait pas encore l'accélération impliquée par le numérique. Faudrait-il alors les repenser ? Aux experts de ces processus, il faudrait demander si leurs temps d'application ne pourraient pas être

approfondir ce résultat, qui laisse à penser que le Parlement européen a une influence limitée dans le processus de prise de décision politique.

reconsidérés et adaptés au rythme rapide de la transformation technologique. Si oui, de quelle manière ?

D'autre part, le problème se pose sur les dangers pour lesquels les conséquences sont plus difficiles à mesurer, comme dans le cas de la pornographie. Même en étant reconnu comme « nuisant gravement », ou « susceptible de nuire » aux enfants dans la plupart des cultures européennes depuis des années, le contenu pornographique peut circuler encore librement dans les dispositifs en ligne des enfants. À toutes les heures, tous les jours, ces images risquées sont visionnées par des personnes de plus en plus jeunes, face à la difficulté d'en limiter l'accès par les élites intellectuelles, politiques, économiques et les instances éducatives. Ainsi, une plus grande attention est consacrée à des formes de criminalité plutôt qu'à la protection, l'éducation des enfants et leur équilibre psychosocial.

Une troisième observation est que les solutions d'autoréglementation du marché s'inspirent d'une idéologie néolibérale. Face à un équilibre difficile entre liberté d'expression et protection des enfants, l'Europe se caractérise dans le panorama international par des conceptions différentes de la liberté d'expression par rapport à celle défendue aux États-Unis, notamment en Californie. Par conséquent, l'environnement multiculturel européen renvoie à différentes limites éthiques sur ce principe. L'influence de la culture américaine sur l'espace européen ne peut pas ne pas tenir compte de la protection de la diversité culturelle. Actuellement, le paradigme dominant, qui oppose réglementation des contenus illicites et autoréglementation des contenus nuisibles, suit un modèle libéral californien. Cependant, un tel libéralisme n'est pas adapté aux exigences européennes des différentes cultures. La prévalence de ce paradigme dans la réglementation de la Toile dépend de nombreux facteurs, intrinsèques dans son design et sa conception originale. Par ailleurs, dans l'espace public européen, un tel paradigme devrait être – il l'est déjà en partie – contrebalancé par des positions qui tiennent compte des identités locales. Une telle redéfinition de la pensée européenne par rapport aux technologies digitales pourrait se nourrir d'une connaissance scientifique commune, distincte de celle des États-Unis. Au contraire, l'Europe protège la diversité culturelle sans arriver à définir une identité commune qui la distingue des autres continents. Bien que le risque associé à une unification culturelle excessive soit évident, sa conséquence ne peut pas être immédiate. Face à l'hégémonie libérale diffusée par les réseaux sociaux, il est nécessaire de trouver des réponses, des idéaux et des valeurs communes. La mise en valeur des anciennes traditions culturelles semble être éclipsée par un souci envers la Toile conçue en tant qu'objet technique. La dérive de l'idéologie libérale américaine consiste en une déréglementation des entreprises et des utilisateurs, qui se manifeste actuellement dans la diffusion de fausses nouvelles ou de discours de haine. Cependant, les

grandes compagnies de réseaux sociaux, comme Facebook, ne veulent pas se considérer responsables des contenus générés par les utilisateurs et diffusés sur leurs plateformes. Par conséquent, il est urgent de se demander quelles limites il est juste de poser à la liberté d'expression dans un espace supranational.

Une quatrième observation est que les interlocuteurs et les secteurs aptes à s'impliquer dans les processus décisionnels politiques ne sont pas seulement les entreprises actuellement entraînées dans des initiatives comme la *ICT* et la *CEO Coalition*, ou la *Alliance to Better Protect Minors Online*⁷⁴⁷. Tout en étant conscients que ces initiatives peuvent avoir une valeur politique et symbolique importante dans les relations internationales entre les institutions européennes et l'industrie multinationale des TIC, l'attention devrait se recentrer sur la recherche de solutions et sur leur efficacité. Alors, ne convient-il pas d'entraîner aussi d'autres entreprises ou interlocuteurs ? Parmi eux, nous pensons aux plateformes qui hébergent les contenus pornographiques – en particulier, celles américaines⁷⁴⁸ – qui pourraient être invitées à des réunions institutionnelles spécifiques.

Une réflexion supplémentaire concerne l'inséparabilité des mesures réglementaires et des solutions technologiques pour la gouvernance de la Toile. Les décisions relatives à la réglementation d'Internet ne peuvent pas éviter une restructuration des codes, du design ou de l'expérience des utilisateurs. Un exemple efficace est le site touristique de commerce électronique Airbnb dans lequel, afin d'assurer la sécurité des transactions financières, un mode de vérification de l'identité de l'utilisateur *via* les téléphones mobiles et les cartes d'identité a été adopté. Ces formes de vérification d'identité – tout sauf envahissantes dans la liberté d'utilisation – garantissent que les utilisateurs sont habilités, car ils sont juridiquement responsables de tout dommage causé aux autres. De plus, la sécurité de la communauté Airbnb est garantie par la réputation des utilisateurs et leurs comportements. L'application d'un tel système de sécurité à la pornographie permettrait d'identifier l'âge des utilisateurs mineurs. Vis-à-vis de la facilité d'accès à ces sites, nous nous demandons alors quel est l'apport des experts du code informatique et des hackers dans la définition des politiques.

Une dernière observation se réfère à la couverture médiatique limitée des activités des institutions européennes. C'est le cas par exemple du programme *Safer Internet*, dans lequel les

⁷⁴⁷ D'autres initiatives auto-réglementaires ont été la *GSM Association (GSMA)*, l'Alliance mondiale contre l'abus sexuel d'enfants en ligne, le système d'information paneuropéen sur les jeux vidéo (*PEGI Pan-European Game Information*) et l'Alliance mondiale *WePROTECT* pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, ou encore le Code de conduite pour contrer le contenu de haine illégal en ligne (*Code of Conduct on countering illegal hate speech online*).

⁷⁴⁸ Nous soulignons qu'il s'agit de l'un des secteurs technologiques les plus innovants et les plus rentables.

centres *Safer Internet* sont situés dans les grandes villes et ils ont peu de contacts avec le reste de la population nationale. À cela s'ajoute le fait que le Parlement européen est décentré par rapport aux institutions nationales. Par conséquent, l'engagement actif des participants au débat politique international est beaucoup moins fort. Cependant, ces décisions – surtout dans le cas d'Internet – ont un impact aussi important que la prise de décision locale ; elles sont peu contrôlées médiatiquement par l'opinion publique. Le débat national reste ainsi fermé aux identités des différents pays. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait une sorte de déresponsabilisation qui émerge à l'égard des thèmes présentés. Cette caractéristique de la classe politique par rapport aux enjeux éthiques n'affecte pas seulement les mineurs, mais aussi les pauvres, les malades, ceux qui n'ont pas de voix dans les débats politiques. Ainsi, la dernière question que l'on se pose est la suivante : comment le débat politique européen peut-il être repensé vis-à-vis des changements remarquables et rapides liés aux risques en ligne pour les démocraties occidentales ?

Bibliographie

Sexualité, amour, intimité

- ABRUZZESE, Alberto. Pornografia. In ABRUZZESE, Alberto. Lessico della comunicazione. Roma: Meltemi, 2003.
- ADAMO, Pietro. Il porno di massa : percorsi dell'hard contemporaneo. Milano : Raffaello Cortina, 2004.
- AGAMBEN, Giorgio. Homo sacer : il potere sovrano e la nuda vita. Torino : Einaudi, 1995.
- AGAMBEN, Giorgio. Nudità. Roma : Nottetempo, 2009.
- BATAILLE, Georges. L'erotismo. Milano : ES Classici dell'Eros, 1997.
- BAUDRILLARD, Jean. Della seduzione, Milano : ES Classici dell'Eros, 1995, p. 38.
- BAUMAN, Zygmunt. L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes. Paris : Hachette éditions, 2004.
- BOURDIEU, Pierre. La Domination Masculine. Paris : Edition du Seuil, 1998.
- BUTLER, Judith. Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity. New York : Routledge, 1999 [1990].
- BUTLER, Judith. Performative Acts and Gender Constitution: An Essay in Phenomenology and Feminist Theory. Theatre Journal, Vol. 40, n° 4, déc 1988, p. 519-531.
- DE BEAUVOIR, Simone. Le deuxième sexe. Paris : éditions Gallimard, 1949.
- FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité. La volonté de savoir. Paris : éditions Gallimard, 1976.
- FOUCAULT, Michel. Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs. Paris : éditions Gallimard, 1984.
- GIDDENS, Anthony. The Transformation of Intimacy. Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies. Londres : Polity, 1992.
- GIRAUD, Christophe. L'amour réaliste. La nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes. Paris : Armand Colin. 2017.
- HARAWAY, Donna J. Manifesto Cyborg. Donne, tecnologia e biopolitiche dei corpi. Milano : Feltrinelli, 1995.

- ILLOUZ, Eva. *Cold Intimacies : The Making of Emotional Capitalism*. Oxford : Polity Press. 2006.
- ILLOUZ, Eva. *Hard romance. Cinquante nuances de Grey et nous*. Paris : éditions du Seuil, 2014.
- MAFFESOLI, Michel. *Homo Eroticus. Des communions émotionnelles*. Paris : CNRS Éditions, 2012.
- MARZANO, Michela (dir.). *Dictionnaire de la violence*. Paris : PUF Presses universitaires de France, 2011.
- MARZANO, Michela. *La pornographie ou l'épuisement du désir*. Paris : Buchet Chastel, 2003.
- OGIEN, Ruwen. *Pensare la pornografia. Tutti la consumano, nessuno sa cos'è*. Milano : Isbn edizioni, 2005.
- SUSCA, Vincenzo Valentino, ATTIMONELLI, Claudia. *Voyage au bout de la chair*. Montréal : Liber, 2017.
- ŽIŽEK, Slavoj. *The plague of fantasies*. Londres : Verso, 1997.

Contenus sexuels et adolescents

- ARCADASCIO, Catherine. *Sexting and teenagers : OMG R U GOING 2 JAIL???*. *Journal of Law & Technology*, 2010, vol. 16, n° 3, p. 1-43.
- BARAK, Azy. *Sexual harassment on the Internet*. *Social Science Computer Review*, February 2005, 23, 1.
- BECK, Ulrich. *Risk society : Towards a New Modernity*. London : Sage Publications, 1992.
- BOYD, Danah. *Why Youth ❤️ Social Network Sites : the Role of Networked Publics in Teenage Social Life*. In BUCKINGHAM, David (dir.). *Youth, Identity and Digital Media Volume*. Cambridge, MA: The MIT Press. 2008. p. 119-42.
- BROWN, Jane D., HALPERN, Carolyn Tucker, L'ENGLE, Kelly Ladin. *Mass media as a sexual super peer for early maturing girls*. *Journal of Adolescent Health*, mai 2005, vol. 36, no° 5, p. 420-7.
- BUCKINGHAM, David, BRAGG, Sara. *Young people, sex and the media : The facts of life?* Basingstoke : Palgrave Macmillan. 2004.
- BUCKINGHAM, David, WILLET, Rebekah, BRAGG, Sara, RUSSELL, Rachel. *External research on sexualized goods aimed at children*. Scottish Parliament's Equal

Opportunities Committee Report, 2010.

- CHALFEN, Richard M. “It’s only a picture” : sexting, “smutty” snapshots and felony charges. *Visual Studies*, nov. 2009, vol. 24, no° 3, p. 258-68.
- DAVIDSON, Julia, GOTTSCHALK, Petter. *Internet child abuse : Current research and policy*, London : Routledge, 2010.
- FLOOD, Michael. The harms of pornography exposure among children and young people. *Child Abuse Review*, nov. 2009, vol. 18, n° 6.
- GARMENDIA, Maialen, GARITAONANDIA, Carmelo, MARTINEZ, Gemma, CASADO, Miguel Ángel. *Riesgos y seguridad en internet: Los menores españoles en el contexto europeo*. Universidad del País Vasco/Euskal Herriko Unibertsitatea, Bilbao: EU Kids Online, 2011.
- GREENFIELD, Patricia M. Inadvertent exposure to pornography on the Internet. *Journal of Applied Developmental Psychology*, nov.-déc. 2004, vol. 25 n° 6, p. 741-50.
- HELSPER, Ellen. *R18 material : Its potential impact on people under 18. An overview of the available literature*. Londres : Ofcom, 2005.
- JIMENEZ, Estefanía, MAIALEN, Garmendia. *Entres selfies y whatsapps : Oportunidades y riesgos para la infancia y la adolescencia conectada*. Barcelon : Editorial GEDISA. 2018.
- LENHART, Amanda. *Teens and sexting : How and why minor teens are sending sexually suggestive nude and nearly nude images via text messaging*, Washington, DC : Pew Internet and American Life Project, 2009.
- LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke, ÓLAFSSON, Kjartan. *Risks and safety on the Internet : The perspective of European children. Full findings*. LSE, London : EU Kids Online, 2011.
- LIVINGSTONE, Sonia, HASEBRING, Uwe, GARITAONANDIA, Carmelo, GARMENDIA, Maialen. *Comparing online risks faced by European children: reflections on youthful Internet use in Britain. Germany and Spain*. *Quaderns del CAC*, 31-32, 2008, pp. 95-105.
- LIVINGSTONE, Sonia, GÖRZIG, Anke. *Sexting: the exchange of sexual messages online*. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.
- LIVINGSTONE, Sonia, BULGER, Monica. *A Global Agenda for Children’s Rights in the Digital Age*. Florence : UNICEF Office of Research, 2013.

- LOBE, B., LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie. Researching Children's Experiences Online across Countries: Issues and Problems in Methodology. EU Kids Online, Deliverable D4.1. Londres : EUKids Online Network. 2007.
- MASCHERONI, Giovanna, PONTE, Cristina, GARMENDIA, Maialen, GARITAONANDIA, Carmelo, MURRU, Maria Francesca. Comparing media coverage of online risks for children in South Western European Countries : Italy, Portugal and Spain. *International Journal of Media and Cultural Politics*, vol. 6, n° 1, 2010, p. 25-44.
- MCKEE, Alan, ALBURY, Katherine, LUMBY, Catharine. *The porn report*. Melbourne: Melbourne University Press, 2008.
- National Campaign to Support Teen and Unplanned Pregnancy. *Sex and tech : Results from a survey of teens and young adults*, Washington, DC : National Campaign to Support Teen and Unplanned Pregnancy, 2008.
- PASTORINO, Agnese. *L'erotizzazione della vita quotidiana. Mémoire de Master 2 : Télévision, Cinéma, Production Multimédia* : Milan : IULM : 2010.
- PASTORINO, Agnese. *Sexe en ligne. Enquête sociologique sur la réception de la pornographie en ligne par les jeunes en Italie. Mémoire Master 2 Recherche : Sociologie* : Paris : EHESS : 2012.
- PASTORINO, Agnese. *Audiovisual Sexual Risks for Children on the Internet : Social Representations, Scientific Knowledge, and Political Ideologies in European Parliamentary Debates, Thèse de doctorat : Sociologie* : Rome : Sapienza University : 2017.
- RINGROSE, Jessica. Slut, whores, fat slags and Playboy bunnies: teen girls' negotiations of "sexy" on social networking sites and at school. In JACKSON, Carolyn, PAECHTER, Carrie, RENOLD, Emma (dir.). *Girls and education*, 3-16, Maidenhead: Open University Press, 2010. p. 179.
- SACCO, Dena T., ARGUDIN, Rebecca, MAGUIRE, James, TALLON, Kelly. *Sexting : Youth practices and legal implications*, Cambridge, MA : Berkman Center for Internet and Society, 2010.
- STERN, Susannah. Sexual selves on the world wide web: adolescent girls' home pages as sites for sexual self-expression. In BROWN, Jane D., STEELE, Jeanne R., WALSH-CHILDRES, Kim (dir.). *Sexual teens, sexual media*, Mahwah : Lawrence Erlbaum Associates, 2002. p. 265-85.
- TSALIKI, Liza. *Playing with porn : Greek children's explorations in pornography*. Sex

and Education. 2011, Special Issue, vol. 11, no° 3, p. 293-392.

- WOLAK, Janis, FINKELHOR, David. 'Sexting : a typology', *Research Bulletin* (March), Durham, NH : Crimes Against Children Research Center, 2011.
- YBARRA, Michelle, MITCHELL, Kimberly J., WOLAK, Janis. Examining characteristics and associated distress related to internet harrasment. *Pediatrics*. oct. 2006, vol. 118, n° 4, p. 1169-77.

Médias audiovisuels, Internet et adolescents

- COLOMBO, Fausto, VITTADINI, Nicoletta. *Digitizing TV, Theoretical Issues and Comparative Studies across Europe*. Milan : Vita&Pensiero. 2006.
- COLOMBO, Fausto. La génération Internet n'est plus ce qu'elle était. Le role des médias dans l'identité générationnelle, « *Communication et Langages* », 170, 2011, p. 3-21.
- BOURDIEU, Pierre. *Sur la télévision*. Paris : Liber Editions, 1996.
- BOVILL, Moira, LIVINGSTONE, Sonia. *Bedroom Culture and the Privatization of Media Use*. In LIVINGSTONE, Sonia, BOVILL, Moira (dir.). *Children and Their Changing Media Environment : A European Comparative Study*, Mahwah NJ: Lawrence Erlbaum Associates, 2001. p. 179-200.
- BOYD, Danah, HARGITTAI, Eszter. Facebook privacy settings : Who cares?. *First Monday*, août 2010, vol. 15, n° 8.
- BUCKINGHAM, David. *After the Death of Childhood*. New York : Wiley, 2000.
- CASTELLS, Manuel. *The Internet Galaxy. Reflections on the Internet, Business and Society*. New York : Oxford University Press, 2001.
- CRITCHER, Chas. Moral Panic Analysis : Past Present and Future. *Sociology Compass*, jui. 2008, vol. 2, n° 4, p. 1127-1144.
- DAGNAUD, Monique. *Le modèle californien. Comment l'esprit collaboratif change le monde*. Paris : Odile Jacob, 2016.
- DAGNAUD, Monique. *Génération Y*. Paris : Sciences Po Press, 2011.
- EY, Lesley-Anne, CUPIT, C. Glenn. Exploring young children's understanding of risks associated with internet usage and their concepts of management strategies. *Journal of Early Childhood Research*, fév. 2011, vol. 9, n° 1, p. 53-65.
- FEENBERG, Andrew. *Technosystem. The Social Life of Reason*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 2017.

- FEENBERG, Andrew, FRIESEN, Norm. (Re)Inventing the Internet. Critical Case Studies. Rotterdam : Sense Publishers, 2011.
- FLICHY, Patrice. Une histoire de la communication moderne. Espace public et vie privée. Paris : La Découverte. 2nd ed. 1997.
- FRAU-MEIGS, Divina. VELEZ, Irma, FLORES MICHEL, Julieta. Public Policies in Media and Information Literacy in Europe. Cross-Country Comparisons. Abingdone : Routledge, 2017.
- FRAU-MEIGS, Divina. Socialisation des jeunes et éducation aux médias. Du bon usage des contenus et comportements à risque. Paris : Erès, 2011. p. 83-84.
- HADDON, Leslie, STALD, Gitte. A comparative analysis of European press coverage of children and the Internet, Journal of Children and Media, Special Issue, vol. 3, n° 4, 2009, pp. 379-93.
- HASEBRINK, Uwe, LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, ÓLAFSSON, Kjartan. Comparing children's online opportunities and risks across Europe : Cross-national comparisons for EU Kids Online. LSE, London : EU Kids Online, 2009.
- JACQUINOT-DELAUNAY, Geneviève, KOURTI, Evangelia. Des jeunes et des médias en Europe. Nouvelles tendances de la recherche, L'Harmattan, Paris, 2008. p. 80-81.
- JEHEL, Sophie. Parents ou médias, qui éduque les pré-adolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet. Paris : Erès, 2011.
- JENKINS, Henry. Fans, Blogger and Gamers. Media Consumers in a Digital Age. New York : NYU Press, 2006.
- LAHLOU, Saadi. Digitization and transformation of human experience. Social Science Information, vol. 49, n° 3, 2010, p. 291-327.
- LAKEL, Amar, MASSIT-FOLLEA, Françoise, ROBERT, Pascal (dir.). Imaginaires des technologies d'information et de communication. Paris : Éditions Maison des Sciences de l'Homme, 2009.
- LIVINGSTONE, Sonia. Children and the Internet. Cambridge : Polity Press, 2009.
- LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GÖRZIG, Anke, ÓLAFSSON, Kjartan. Risk and safety on the Internet : The perspective of European children. Full findings. London : EU Kids Online Network, 2011.
- LIVINGSTONE, Sonia, MASCHERONI, Giovanna, STAKSRUD, Elisabeth. Developing a framework for researching children's online risks and opportunities in Europe. London, UK : EU Kids Online. 2015.

- MARTIN, Olivier, DAGIRAL, Éric. Liens sociaux numériques. Pour une sociologie soucieuse des techniques, *Sociologie*, 2017, vol. 8, n° 1.
- MARTIN, Olivier, DAGIRAL, Éric. L'ordinaire d'internet. Le web dans nos pratiques et relations sociales. Paris : Armand Colin. 2016.
- MARTIN, Olivier, LELONG, Benoît. Internet en famille (dossier thématique). *Réseaux*, mai 2004, vol. 22, n° 123.
- MCLUHAN, Marshall. *Understanding Media : The Extensions of Man*. New-York : McGraw-Hill, 1968.
- MEYEROWITZ, Joshua. *No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Behavior*. Oxford : Oxford University Press, 1985.
- ROVOLIS, Antonis, TSALIKI, Liza. Pornography. In LIVINGSTONE, Sonia, HADDON, Leslie, GORZIG, Anke. *Children, Risk and Safety on the Internet: Research and Policy Challenges in Comparative Perspective*. Bristol, UK : Policy Press, 2012.
- SOUCHON, Michel. La télévision des adolescents. *Revue française de pédagogie*, vol. 11, 1970.
- SUBRAHMANYAM, Kaveri, SMAHEL, David. *Digital Youth. The Role of Media in Development*, New York : Springer, 2011.

Sociologie de l'enfance et de la jeunesse

- CICCHELLI, Vincenzo, DE MICCIO, Luana. L'enfant des pères fondateurs. Analogies et apories chez Tocqueville et Durkheim. In SIROTA, Régine (dir.) *Eléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- DURKHEIM, Émile. *Éducation et sociologie*. Paris : Presses Universitaires de France, 1985 [1^e éd. 1922].
- DUVIGNAUD, Jean. *La Planète des jeunes*. Paris : Stock, 1975
- Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017 : développement Autonomisation des jeunes pour un avenir durable, New York : PNUD, 2014.
- GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris : Armand Colin, 2009 [1^e éd. 1991].
- PASQUIER, Dominique. *La culture des sentiments. L'expérience télévisuelle des adolescents*. Paris : Éditions de la M.S.H, 1999.
- PASQUIER, Dominique. *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*. Paris : Éditions Autrement, Collection « Mutations », n° 235, 2005.
- POSTMAN, Neil. *The Disappearance of Childhood*. New York : Vintage Books, 1994.

- SINGLY, de, François. Les adonaissants. Paris : Armand Colin, 2006.
- SINGLY, de, François. Enfants, adultes : vers une égalité de statuts ? Paris : Universalis, 2004.
- SIROTA, Régine (dir.). Petit objet insolite ou champ constitué. La sociologie de l'enfance est-elle encore dans les choux ? In, Éléments pour une sociologie de l'enfance. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- STOETZEL, Jean. Les valeurs du temps présent : une enquête européenne. Presses Universitaires de France : Paris, 1983.

Methodologies

- BARIL, Élodie, GARNIER, Bénédicte., Utilisation d'un outil de statistiques textuelles IRaMuteQ 0.7 alpha 2, Paris : Institut National d'Études Démographiques, 2015.
- BAUER, Martin. On (social) representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). The Cambridge Handbook on Social Representations, Cambridge : Cambridge University Press, 2015.
- DANY, Lionel. Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. In LO MONACO, Grégory, DELOUVEE, Sylvain, RATEAU, Patrick. Les représentations sociales. Théories, méthodes et applications. Louvain-la-Neuve : de Boeck Supérieur, 2016. p. 85-102
- DURKHEIM, Émile. Représentations individuelles et représentations collectives, Revue de Métaphysique et de Morale, mai 1898, vol. 6.
- FLICK, Uwe, FOSTER, Juliet, CAILLAUD, Sabine. Researching social representations. In SAMMUT, Gordon, ANDREOULI, Eleni, GASKELL, George, VALSINER, Jaan (dir.). The Cambridge Handbook on Social Representations, Cambridge : Cambridge University Press, 2015.
- KALAMPALIKIS, Nikos. L'approche de la méthode Alceste dans l'analyse des représentations sociales. In ABRIC, Jean-Claude (dir.). Méthodes d'études des représentations sociales. Toulouse : Érès, 2005. p. 147-163.
- KALAMPALIKIS, Nikos, MOSCOVICI, Serge. Une approche pragmatique de l'analyse Alceste. Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, vol. 2, n 66, 2005.
- KLEIN, Olivier, LICATA, Laurent. When group representations serve social change: the speeches of Patrice Lumumba during the Congolese decolonization. British Journal of Social Psychology, déc. 2003, 42, p. 571-593.

- KRIPPENDORFF, Klaus. Content Analysis. An Introduction to Its Methodology. Londres : Sage, 1980.
- LAHLOU, Saadi. Installation theory : the societal construction and regulation of behavior. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2017.
- LAHLOU, Saadi. Functional aspects of social representations. In DEAUX, Kay (dir.). Representations of the social: bridging theoretical traditions. Oxford, UK : Blackwell, 2001. pp. 131-146.
- PAILLE, Pierre, MICCHIELLI, Alex. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Paris : Armand Colin, 2003.

Politique et réglementation européennes

- BAUDOIN, P., MAHIEU, B., DOR, T., GOOD, B., MILAYI, J., NAKAJIMA, S. Mapping Safer Internet policies in the Member States. The Better Internet for Kids (BIK) Map. Luxembourg : European Commission. 2014.
- CAPPELLO, Maja (dir.). The protection of minors in a converged media environment, IRIS plus, European Audiovisual Observatory, Strasbourg, 2015.
- CASAROSA, Federica. Children Protection Online: Uneasy Steps towards a Balance between Risks and Freedoms. European Journal of Legal Studies. 2010, vol. 2, n° 3.
- COMMUNICATION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Contenu illégal et préjudiciable sur Internet. 16 octobre 1996, COM (96)487.
- COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE. Livre Vert sur la protection des mineurs et de la dignité humaine dans les services audiovisuels et d'information. 16 octobre 1996. COM (96) 483.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Une stratégie numérique pour l'Europe. COM (2010) 0245 f/2.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants. COM (2012) 196 final.
- Directive 2010/13/EU du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive Services de médias audiovisuels).

- Directive 89/552/CEE du Conseil, du 3 octobre 1989, visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle.
- European Schoolnet. INSAFE-INHOPE working together for a better internet for children and young people Annual report, 2014, p. 6.
- OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE EN FRANCE, LANGOUET, Gabriel (dir.). Les jeunes et les médias en France. Paris : Hachette, 2000.
- O'NEILL, Brian, STAKSRUD, Elisabeth, MCLAUGHLIN, Sharon (dir.). Towards a Better Internet for Children? Policy Pillars, Players and Paradoxes, Göteborg : Nordicom. 2013.
- Parlement européen. Le principe de subsidiarité. Fiches techniques sur l'Union européenne, 2016.
- Eurobaromètre. Spécial Eurobaromètre 390 : Cybersécurité. Direction générale pour la Communication. 2012.
- Eurobaromètre. Spécial Eurobaromètre 404 : Cybersécurité. Direction générale pour la Communication, 2014.
- Eurobaromètre. Special Eurobaromètre 423: Cybersécurité. Direction générale pour la Communication, 2015.
- Eurobaromètre. Flash Eurobaromètre 248: Towards a safer use of the Internet for children in the EU - a parents' perspective, 2008.
- Eurostat dataset on *Security related problems experienced through using the internet for private purposes (2004-2015)*.
- Terminology Guidelines for the Protection of Children from Sexual Exploitation and Sexual Abuse Adopted by the Interagency Working Group in Luxembourg, 28 January 2016, p. 27-28.
- Interpol Fact Sheet COM/FS/2016-03/GI-04
- Rapport des activités de Europol 2015 et approfondissement de l'étude sur l'évaluation de la menace du crime organisé sur Internet de Europol, IOCTA, 2016, p.7.

Sites

- Alliance to better Protect Minors Online [01/2018] <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/alliance-better-protect-minors-online>

- PornhubInsights. Porn Hub's search history [en ligne]. 17 nov. 2015 [2016]. <http://www.pornhub.com/insights/pornhub-search-term-history>
- Pornhub Insights. PornHub's 2016 Year in Review [en ligne]. 4 jan. 2017 [2016]. <https://www.pornhub.com/insights/2016-year-in-review>
- Pornhub Insights. The Golden Age of Porn Hub [en ligne]. 2 mars 2015 [2016] <http://www.pornhub.com/insights/pornhub-age>
- www.europarl.europa.eu/askEP/en
- Programme Safer Internet [01/2018]. <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/content/safer-internet-better-internet-kids>
- Safer social networking principles for the EU [en ligne]. European Social Networking Task Force. Fév. 2009. https://ec.europa.eu/digital-single-market/sites/digital-agenda/files/sn_principles.pdf
- Section plénière du Parlement européen. [2016] <http://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/home.html>

Annexe I. Réponse reçue du Parlement européen en anglais

from: AskEP@europarl.europa.eu
to: info@agnesepastorino.com
date: Thu, Mar 3, 2016 at 11:33 AM
subject: Recherche de documents
mailed-by: europarl.europa.eu

Dear Ms Pastorino,

The Citizens' Enquiries Unit of the European Parliament (EP) has received your message of 28 February 2016 about your research.

Firstly, we would inform you that the European Parliament's Register of Documents has references to documents produced or received by the European Parliament since 3 December 2001.

Moreover, the Historical archives of the European Parliament have a collection of documents related to institution's legislative, political and administrative activities.

With regard to plenary debates, we would inform you that multilingual documents of the speeches in their original language are published as verbatim reports, and these documents are not translated into all languages. However, it is possible to listen to the recording of the plenary debate realised by the web television of the European Parliament EuroParlTV, and the language of the interpreting may be chosen from the drop-down menu in the "Listen in:" box present below the video.

Finally, we would inform you that in the EuroParl webpage on Powers and procedures you may find information on the legislative powers of the European Parliament.

We hope this is of interest and thank you for contacting the European Parliament.

Yours sincerely,

Citizens' Enquiries Unit

www.europarl.europa.eu/askEP/en
<http://www.europarl.europa.eu/askEP/en>

Disclaimer: Please note that the information given by the Citizens' Enquiries Unit of the European Parliament is not legally binding.

Please also note that this email box is used for sending emails only. Incoming emails are not treated. If you wish to contact the Citizens' Enquiries Unit, please use our webform.

Annexe II.

Version originale des parties traduites

Traduction ou parties de la thèse référée à l'extrait d'intervention	Version originale en anglais de l'extrait d'intervention
« définitions, nouvelles, assez flexibles, qui peuvent résister à l'épreuve du temps et au développement de la technologie »	«new, fairly flexible definitions that can stand the test of time and the development of technology».
« La seule façon de contrôler l'Internet était de ne pas être sur le Web, et ce fut rapidement un prix trop élevé pour les pays, soit pour des opportunités commerciales, soit pour accéder à des informations globales. En ce sens, Internet a déstabilisé la souveraineté nationale et le contrôle de l'État »	«The only way to control the Internet was not to be on the Web, and it soon became too high a price for countries either for business opportunities or access to global information. In this sense, the Internet destabilized national sovereignty and state control».
« Qu'est-ce qui pourrait mieux protéger la diversité et le pluralisme qu'un <i>service universel</i> ? Qu'est-ce qui assurerait le libre accès à l'information, au divertissement et au savoir ? La télévision publique n'est pas un monopole et ne devrait pas l'être. Un des buts de la fonction publique, cependant, est l'intérêt général, et pour cette raison elle doit être évaluée. »	« What could protect diversity and pluralism better than a "universal service"? What would ensure free access to information, entertainment and knowledge? Public television is not a monopoly and should not be one. One of the goals of the public service, however, is the general interest, and for this reason it must be valued. »
« Cela soulève la question de savoir qui doit décider ce que signifie « européen » dans ce contexte. Je peux vous assurer que s'il existe un univers européen, il existe une solution simple à toutes les préoccupations qu'il peut y avoir à cet égard »	«This begs the question of who should decide what 'European' means in this context. I can assure you that if there is such a thing as a universal European, then there is a simple solution to any concerns he may have in this regard. »
« Établir des règles précises dans un environnement technologique qui est en grande partie dans un état de flux, n'est pas facile. La question pourrait d'ailleurs être posée : dans quelle mesure est-il possible de réglementer ? Il est nécessaire de trouver un cadre juste et équitable, comportant des principes forts et restrictifs, en relation avec des questions sensibles telles que la protection des mineurs, tout en veillant à ce que les acteurs du secteur ne soient pas pénalisés. » ⁷⁴⁹	«To lay down precise rules in a technological environment that is essentially very much in a state of flux, is no easy matter. The question might, moreover, be asked: to what degree is it possible to regulate? It was necessary to find a fair and equitable framework, involving strong and restrictive principles, in connection with sensitive issues such as the protection of minors, and this while ensuring that players in the sector were not penalized. »

⁷⁴⁹ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

« Je suis tout à fait clair sur le fait que le principe de subsidiarité doit être renforcé et que l'UE doit donc s'abstenir de formuler des politiques sur un large éventail de domaines dans lesquels les problèmes politiques ne sont pas de nature transfrontalière. L'UE devrait s'en tenir aux principales questions politiques. » ⁷⁵⁰	«I am quite clear about the fact that the subsidiarity principle must be reinforced and that the EU must therefore refrain from making policy on the wide range of areas in which the political problems are not of a cross-border nature. The EU should stick to the key political issues».
« Cela ne signifie pas harmonisation. Personne ne veut pas cela, personne n'en a pas parlé et personne n'a pas l'intention de la mettre en œuvre. L'idée est d'élaborer des règles minimales. Je suis la dernière personne à attaquer la subsidiarité. Je la défends, parce qu'elle est essentielle. La subsidiarité doit cependant servir à quelque fin et ne pas agir comme un écran. » ⁷⁵¹	« This does not mean harmonization. No one wants this, no one has talked about it and no one intends to implement it. The idea is to draw up minimum rules. I am the last person to attack subsidiarity. I defend it, because it is essential. Subsidiarity must serve some purpose, however, and not act as a screen»
« La subsidiarité doit être saluée. Et nous voulons la préserver ; mais je vous prie, ne nous cachons pas derrière. Il est de notre devoir de faire quelque chose. »	«Subsidiarity is to be welcomed. And we want to preserve it; but I beg you, let us not hide behind it. It is our job to do something» Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting
« Je voudrais donc que nous puissions nous mettre d'accord sur la façon de redéfinir le rôle des chaînes de télévision publique. Elles sont fondamentales, à condition qu'elles respectent le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'elles réalisent les programmes que les spectateurs souhaitent regarder et ne peuvent pas voir sur les canaux commerciaux. » ⁷⁵²	«I would therefore like us to be able to agree on how to redefine the role of public television channels. They are fundamental, provided they adhere to the principle of subsidiarity, that is to say, that they make the programmes the viewers wish to see and cannot see on the commercial channels.»
« Nous devrions agir selon le principe de la personnalité afin de punir les actes criminels aussi efficacement que possible. » ⁷⁵³	« we should proceed according to the personality principle in order to punish criminal acts as efficiently as possible. »
« Tous les enfants doivent avoir droit à une enfance ! Cela devrait être un droit humain fondamental » ⁷⁵⁴	«All children should have the right to a childhood! That ought to be a basic human right»

⁷⁵⁰ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁷⁵¹ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁷⁵² Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers

⁷⁵³ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

⁷⁵⁴ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

[...] autant qu'à des changements dans la façon de travailler et de produire. ⁷⁵⁵	«The digital age and convergence of media will change everything: our way of gaining knowledge, communicating, working, producing and understanding.»
Une mise à jour de la réglementation est alors considérée comme nécessaire, car les innovations technologiques permettent d'éviter le contrôle étatique. ⁷⁵⁶	«we should take care to ensure that change fosters cultural and economic development in the whole of Europe, as well as in individual nations».
« mieux contrôler, mieux comprendre et, naturellement, mieux combattre l'abus sur les enfants. » ⁷⁵⁷	«Firstly, there is a lack of data. Too often we lack sufficient data, statistics, which are indispensable as a basis for our work in better monitoring, better understanding and, of course, better combating child abuse. This lack of data is – how can I put it – a recurring issue, but I think it important to emphasize since it is a shortcoming that we must overcome»
« Le nombre croissant de sites Web contenant de la pornographie et l'âge moyen inférieur des enfants victimes de ce processus sont également une source d'alarme. » ⁷⁵⁸	«The growing number of websites containing pornography and the lower average age of the children victims of this process are also a source of alarm»
« Les données selon lesquelles le nombre d'abus contre les enfants serait augmenté de façon exponentielle, en raison de la propagation épidémique de l'Internet, sont suffisantes pour justifier une mobilisation des institutions européennes, afin de freiner cette tendance inquiétante. » ⁷⁵⁹	«Data showing that the number of abuses against children has exponentially increased due to the epidemic spread of the Internet is sufficient to justify the mobilization of the European institutions to curb this worrying trend»
« Environ 40 millions d'enfants de moins de 12 ans sont victimes d'une forme d'acte violent. Étant donné les nouvelles technologies et, en particulier, le développement constant d'Internet et les nouvelles méthodes en ligne utilisées par les pédophiles, il est primordial d'augmenter le niveau de protection de l'enfance. » ⁷⁶⁰	«About 40 million children under the age of 12 are victims of some form of violent act. Given that new technologies and, in particular, the constant development of the Internet and new online methods used by pedophiles, it is of paramount importance the level of child protection to be increased. »

⁷⁵⁵ Tuesday 5 September 2000 – Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age

⁷⁵⁶ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁷⁵⁷ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate) -

⁷⁵⁸ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁷⁵⁹ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet - Written explanation of votes

⁷⁶⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

« Internet est donc le reflet de la société dans son ensemble. Tout comme dans le monde réel, la criminalité fait partie du monde virtuel. » ⁷⁶¹	«The Internet is therefore a reflection of society as a whole. Just as in the real world, crime is very much a part of the virtual world».
À l'appui de cette idée, les pourcentages sur le nombre de parents concernés par certains types de risques sont soulignés, en particulier sur le matériel pornographique ou violent (47%), le harcèlement (60%) et la diffusion de données personnelles (62%). ⁷⁶²	«Thank you, Mr. President, we are talking about millions of child pornography images on the Net. More than 70% of children are under 10 years of age. It's really a snapshot of the situation, what is it here? This is an illegal activity. It is very difficult to say exactly how many children are affected.»
« La moitié de tous les enfants révèlent des informations sur eux-mêmes, quatre sur dix entrent en contact avec du matériel pornographique, une tierce rencontre des choses violentes, beaucoup reçoivent des commentaires non sollicités de nature sexuelle et 9% rencontrent dans la vraie vie des personnes qu'elles ont rencontrées sur Internet. 15-20% des jeunes européens ont subi un harcèlement sur Internet. »	«Half of all children reveal information about themselves, four out of ten come into contact with pornographic materials, one third encounter violent materials, many receive unsolicited comments of a sexual nature, and a full nine percent meet people they have encountered on the Internet in real life. 15-20% of European young people have suffered harassment on the Internet» Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)
« On pense, en outre, que de telles images mettent trop d'idées dans leur tête et que c'est, malheureusement, la cause de l'augmentation de la violence parmi les jeunes et même les enfants. » ⁷⁶³	«It is thought, furthermore, that such images put too many ideas in their heads and that this is, unfortunately, the cause of the increase in violence amongst young people and even children.»
«Ceci est nécessairement la première étape sur la route qui mène finalement aux déviances de la pornographie juvénile. » ⁷⁶⁴	«This is necessarily the first step on the road which leads ultimately to the deviancies of child pornography»
« Malgré un nombre impressionnant d'études internationales, il n'existe toujours aucune preuve claire d'un lien direct entre la violence et la consommation des médias. » ⁷⁶⁵	«Despite an impressive number of international studies, there is still no clear evidence of any direct link between violence and media consumption»
« Selon la Internet Watch Foundation, qui a traité plus de 30.000 rapports en 2006, 91% des victimes avaient moins de 12 ans. 80 % étaient des femmes, et les domaines Web de l'abus d'enfants étaient de 3.000. De plus, 55% de tous les domaines web d'abus d'enfants	«According to Internet Watch Foundation, which processed more than 30 000 reports in 2006, 91% of victims were under 12 years old. Eighty percent were female, and child abuse domains totaled more than 3 000. Moreover, 55% of all child abuse domains were hosted in the United States, 28% in

⁷⁶¹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

⁷⁶² Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (debate)

⁷⁶³ Thursday, 11 April 2002 – Strasbourg - Protection of minors and human dignity

⁷⁶⁴ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

⁷⁶⁵ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

<p>étaient hébergés aux États-Unis, 28% en Russie et seulement 8% en Europe. Il conviendrait de mettre la coopération à l'ordre du jour d'une réunion UE/États-Unis, pour traiter de la désactivation des sites internet qui abusent des enfants. »⁷⁶⁶</p>	<p>Russia and only 8% in Europe. It would be appropriate to put cooperation in the field of disabling websites abusing children on the agenda of an EU-US meeting. »</p>
<p>« Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire nous parlons de millions d'images de pornographie enfantine sur le Net. Plus de 70% des enfants ont moins de 10 ans. C'est vraiment une instantanée de la situation, de quoi s'agit-il ici ? Il s'agit d'une activité illégale. Il est très difficile de dire exactement quel est le nombre d'enfants concernés. »⁷⁶⁷</p>	<p>«Thank you, Mr. President, we are talking about millions of child pornography images on the Net. More than 70% of children are under 10 years of age. It's really a snapshot of the situation, what is it here? This is an illegal activity. It is very difficult to say exactly how many children are affected.»</p>
<p>« Une des majeures sources de profit et un des crimes à plus forte croissance au niveau transnational, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 milliards USD. »⁷⁶⁸</p>	<p>«it is becoming one of the major sources of profit and one of the fastest growing crimes at transnational level, with a yearly turnover of approximately USD 10 billion».</p>
<p>« Les avantages que l'Internet offre en termes de technologies de l'information et de la communication sont extrêmement bénéfiques pour le crime organisé. »</p>	<p>« The advantages the Internet offers in terms of information and communication technology are extremely beneficial to organised crime.»</p>
<p>« correspondant à 1.3% du GDP de l'EU. »⁷⁶⁹</p>	<p>«the harmful effects of alcohol cost the European Union EUR 125 billion each year, corresponding to 1.3% of the EU's GDP.»</p>
<p>Cette étude essaie de résoudre certaines incompréhensions, d'examiner lesquelles « incertitudes ou inexactitudes dans les définitions ont conduit à des difficultés dans la mise en œuvre dans les États membres. »</p>	<p>«uncertainties or inaccuracies in the definitions have led to difficulties in implementation in the Member States»</p>
<p>« analyser en profondeur l'évaluation des marchés et aussi le comportement du consommateur en cette période de changements. »</p>	<p>«analyse in depth the evaluation of the markets and also of consumer behaviour in this time of changes»</p>
<p>« Je représente, par exemple, un pays où l'utilisation d'Internet est parmi les plus</p>	<p>« I, for instance, represent a country where Internet use is among the highest in the EU, but</p>

⁷⁶⁶ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

⁷⁶⁷ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (debate)

⁷⁶⁸ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

⁷⁶⁹ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

élevées de l'UE, mais le mépris des parents est également parmi les plus élevés de l'UE. »	parents' disregard is also among the highest in the EU»
Bien que l'intervenant souligne les similarités dans les États européens, il fait surtout référence au cas de l'Estonie où le harcèlement en ligne touche le 31% des enfants âgés de 6 à 14 ans, contre le 15-20% des Européens.	« It is very important that parents are informed and that awareness programs for children are launched on the Internet, because only 10% of [Estonian] children claim that they have approached their parents for help from unpleasant incidents experienced on the Internet».
« La moitié de tous les enfants révèlent des informations sur eux-mêmes, quatre sur dix entrent en contact avec du matériel pornographique, une tierce rencontre des documents violents, beaucoup reçoivent des commentaires non sollicités de nature sexuelle et 9% rencontrent, dans la vraie vie, des personnes qu'ils ont rencontrées sur Internet. 15 à 20% des jeunes européens ont été victimes de harcèlement sur Internet. » ⁷⁷⁰	« Half of all children reveal information about themselves, four out of ten come into contact with pornographic materials, one third encounter violent materials, many receive unsolicited comments of a sexual nature, and a full nine per cent meet people they have encountered on the Internet in real life. 15-20% of European young people have suffered harassment on the Internet. »
« À mesure que la disponibilité de l'Internet se développe dans le monde entier, la maltraitance des enfants en ligne augmente à un rythme alarmant. » ⁷⁷¹	«As Internet availability grows worldwide, online child abuse is increasing at an alarming rate»
« Il y a une grande différence entre filles et garçons quand il s'agit de savoir pourquoi ils utilisent Internet. Les filles parlent, socialisent et envoient des messages textuels, tandis que les garçons jouent aux jeux vidéo. Les filles sont contactées pour des contacts sexuels. Lorsque les filles ont vu des sites pornographiques une fois, elles sont moins nombreuses à recommencer. Et elles ont une vision sombre du porno sur Internet. En réalité, peu d'entre elles rencontrent des étrangers hors Internet. » ⁷⁷²	«There is a big difference between girls and boys when it comes to what they use the Internet for. Girls chat, socialize and send text messages, while boys play computer games. Girls are contacted for sex contacts. Fewer girls encounter porn sites than they once did, and they take a dim view of porn on the Net. In reality, very few meet strangers off the Internet. »
« Il ne s'agit pas de pornographie juvénile mais d'abus sexuels graves et indécentes. J'ai vu les images. Derrière chaque image un vrai enfant est traumatisé par ses expériences. » ⁷⁷³	«This is not child pornography but gross and indecent sexual abuse. I have seen the pictures. Behind each image is a real child traumatized by their experiences. »

⁷⁷⁰ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁷⁷¹ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (RC-B8-0217/2015, B8-0217/2015, B8-0218/2015, B8-0219/2015, B8-0220/2015, B8-0226/2015, B8-0227/2015) - Oral explanation of votes

⁷⁷² Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁷⁷³ Thursday, 11 April 2002 – Strasbourg - Protection of minors and human dignity

Un autre orateur se déclare signataire de la proposition de résolution commune sur la lutte contre les abus sexuels sur Internet ⁷⁷⁴ .	«joint motion for resolution on the fight against child sexual abuse on the Internet»
Un autre intervenant se dit représenter la circonscription électorale de Londres, où il est père de deux enfants ⁷⁷⁵ .	«the greatest city in the world, capital of the greatest country in the world»
« Voler leur innocence aux enfants est un crime. En effet, les évangiles chrétiens disent que le coupable mérite une meule autour du cou » ⁷⁷⁶ .	«robbing children of their innocence is a crime. Indeed, the Christian gospels say it is worthy of a millstone around the neck»
« Je parle pour mon expérience, car il y a beaucoup de choses qu'on trouve là qui dérange moi-même ; pourtant je ne suis pas un mineur. » ⁷⁷⁷	«I speak from experience, for there is much to be found there that bothers me, too, even though I am not a minor»
« Si vous dites quelque chose aux enfants et vous leur apprenez comment le faire, la première chose qu'ils veulent faire est sortir et le faire, et nous ne devrions pas être surpris s'ils le font !» ⁷⁷⁸	«It is my experience that if you tell children about something and teach them how to do it, the first thing is that they want to go out and do it, and we should not be surprised if they do! »
« Selon mon expérience, les délinquants sexuels d'enfants tentent souvent de contourner les interdictions de travailler avec des enfants en utilisant diverses ruses, y compris de fausses identités, pour tenter de retrouver l'accès à leurs cibles. » ⁷⁷⁹	«»In my experience, child sex offenders often try to circumvent bans on working with children by using various ruses, including false identities, to try to regain access to their targets».
« J'habite dans un petit village, où les gens se connaissent et sont intéressés par ce qui se passe autour d'eux. Un étranger suscite l'intérêt. Dans un petit village du sud de la Pologne, il serait difficile pour quelqu'un d'entrer en contact avec les enfants, mais je me permets de dire que dans ces lieux paisibles et sûrs de toute l'Europe, quand les parents sont en train de lire tranquillement le journal ou regardent la télévision, un étranger indésirable est dans la chambre des enfants, et a pris	«In a small village in the south of Poland it would be difficult for someone to make contact with the children unnoticed, but I venture to say that in just such peaceful and safe places all over Europe, when the parents are quietly reading the newspaper or watching television, an unwanted stranger is in their children's bedroom, and has made contact with them over the Internet. Are we, as parents, helpless? No, we are not. »

⁷⁷⁴ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet

⁷⁷⁵ Wednesday, 16 January 2008 - Strasbourg - Explanations of vote

⁷⁷⁶ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁷⁷⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁷⁷⁸ Wednesday, 16 January 2008 - Strasbourg - Explanations of vote

⁷⁷⁹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

contact avec eux sur Internet. Sommes-nous, en tant que parents, impuissants ? Non nous ne le sommes pas. » ⁷⁸⁰	
« Je suis convaincu qu'un environnement médiatique bien équilibré et de haute qualité a également une influence positive sur le niveau des médias privés » ⁷⁸¹	«I am convinced that a well-balanced, high-quality public media environment also has a positive influence on the level of private media»
« La coexistence des radiodiffuseurs publics et des radiodiffuseurs commerciaux a permis une large gamme de programmation ». ⁷⁸²	«The coexistence of public service broadcasters and commercial broadcasters has ensured a wide range of programming»
« Sources d'information les plus importantes disponibles pour les citoyens des États membres de l'Union européenne. »	«the most important sources of information available to citizens in the EU Member States»
« À mon avis, c'est un droit fondamental absolu et vital pour la liberté d'expression qu'il existe une chaîne publique qui est maintenue publiquement et qui se concentre sur la production d'informations actuelles et à jour pour les citoyens à la fois dans les États-nations et en Europe » ⁷⁸³	«In my opinion, it is an absolute fundamental right and vital to freedom of expression that there is a public channel which is maintained publicly and which concentrates on producing topical and up-to-date information for citizens both in the nation states and across Europe.»
[...] « sens de l'efficacité »	«drive towards efficiency»
[...] « obstacles énormes à l'entrée »	«enormous barriers to entry»
[...] « pression économique et politique »	«political and economic pressure»
« D'autre part, un système de télévision purement commercial pourrait ne pas avoir d'intérêt à poursuivre des objectifs d'intérêt général ou à diffuser des programmes éducatifs, qui ne sont pas toujours rentables en termes de chiffres d'audience, mais qui sont - dans leur nature- nécessaires » ⁷⁸⁴	«On the other hand, - the speaker continues - a purely commercial television system might not have any interest in pursuing objectives of general interest or broadcasting educational programs, which are not always profitable in terms of audience figures, but which are, by their very nature, necessary»
« Le système médiatique et le marché dans un certain nombre de nouveaux États membres ne résultent pas d'une croissance organique, mais proviennent principalement des médias	«The media system and market in a number of the new Member States did not develop as a result of organic growth, but originate mainly from the media and infrastructure which were under party

⁷⁸⁰ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

⁷⁸¹ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote

⁷⁸² Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote

⁷⁸³ Wednesday 22 May 2013 – Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive (A7-0055/2013 - Piotr Borys) - Oral explanations of vote

⁷⁸⁴ Wednesday 22 May 2013 – Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive (A7-0055/2013 - Piotr Borys) - Oral explanations of vote

et de l'infrastructure contrôlés par les partis pendant les années de dictature. Les guerres des médias ont éclaté directement dans ces pays, qui incluent le mien, la Hongrie, en raison des monopoles établis, et les conditions particulières d'infrastructure et de réglementation favorisant une pluralité d'opinions n'ont pas été établies. » ⁷⁸⁵	control during the years of dictatorship. Media wars have broken out directly in these countries, which include my own, Hungary, due to the established monopolies, and the particular infrastructure and regulatory conditions favoring a plurality of views have not been established. »
[...] « esclave des lois de la publicité. » ⁷⁸⁶	«slave of the laws of advertising»
« Il y a aussi l'extrême, représenté par ceux qui croient que tout doit être réglementé par la loi, qui veulent changer la société uniquement par le droit, parfois sur la base de valeurs que nous pouvons partager, ou sous prétexte de protéger les membres les plus faibles de la société, les jeunes et les autres que nous voulons protéger. Ces personnes pensent que cela doit être fait uniquement et exclusivement par la loi, et imposer des charges qui rendent la télévision commerciale ouverte impossible et non viable, ou restreindre les libertés commerciales légitimes qui existent dans nos systèmes de marché et dans le marché intérieur européen » ⁷⁸⁷	«There is also the extreme represented by those who believe that everything must be regulated by law, who want to change society solely by means of the law, sometimes on the basis of values that we may even share, or on the pretext of protecting the weakest members of society, the young and others whom we all want to protect. Such people believe that that must be done solely and exclusively by means of the law, imposing burdens which make open commercial television impossible and unviable, or restricting legitimate business freedoms that exist in our market systems and in the European internal market»
[...] « crime contre l'humanité »	«crime against humanity»
[...] « peines les plus lourdes », y compris « la peine de mort pour les organisateurs du réseau pédophile. »	«hardest punishments» « death penalty for pedophile network organizers »
« Mais quel progrès voyons-nous, excepté le progrès dans la solitude de nos pairs, les familles brisées et les enfants laissés à eux-mêmes qui, presque naturellement, se tournent vers la toxicomanie, la promiscuité sexuelle, les sectes et l'alcoolisme » ⁷⁸⁸	«But what progress do we see, except progress in the loneliness of our peers, the broken families and the children left to fend for themselves who, almost naturally, turn to drug addiction, sexual promiscuity, sects and alcoholism».
[...] « le premier pas sur la route qui conduit finalement à la déviance de la pornographie juvénile. » ⁷⁸⁹	«This is necessarily the first step on the road which leads ultimately to the deviancies of child pornography».

⁷⁸⁵ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁷⁸⁶ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁷⁸⁷ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁷⁸⁸ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

⁷⁸⁹ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

[...] « horrible baisse des normes morales »	«horrendous decline in moral standards»
« Pourquoi, quand on est prêt à accepter des hôpitaux contrôlés par l'État, qui organisent des interruptions de grossesses, devrait-on trouver absolument scandaleux en termes moraux l'abus des enfants, une fois nés, pour le plaisir sexuel des adultes ? » ⁷⁹⁰	«Why, when one is prepared to accept State-controlled hospitals organizing terminations of unborn children, should one find it absolutely scandalous in moral terms to abuse children, once born, for the sexual pleasure of adults? »
« Tactiques d'évitement, telles que discuter des questions sur lesquelles nous ne pouvons exercer qu'une influence morale. »	«avoidance tactics, such as discussing issues on which we can only exercise moral influence».
« Les problèmes technologiques modernes s'étendent beaucoup plus loin que le but de la technologie et deviennent problèmes moraux. On devrait encourager la vraie liberté, à savoir liberté du mal, et non obstination et anarchie qui détruisent et dégradent l'humanité. » ⁷⁹¹	«Modern technological problems extend much further the purpose of technology and become moral problems. We should encourage true freedom, namely freedom from evil, and not obstinacy and anarchy that destroy and degrade humanity. »
« Nous devons apprendre à dire « non » [...] « non » est une partie très importante du discours. C'est le désaccord avec le mal. » ⁷⁹²	«We must learn to say "no" [...] "no" is a very important part of the discourse. It is the disagreement with evil».
[...] « la bonté, la vérité et la beauté »	«goodness, truth and beauty»
« C'est l'introduction à la supervision totale sous l'apparence de la protection des enfants » ⁷⁹³	«This is the introduction to total supervision under the guise of protecting children»
« Et comme je sais que la protection des enfants est souvent utilisée comme cheval de Troie pour restreindre plus largement les libertés, au final, je me suis abstenu sur cette résolution, car la protection des droits de l'enfant ne doit pas être instrumentalisée. » ⁷⁹⁴	«And as I know that child protection is often used as a Trojan horse to restrict freedoms more broadly, in the end I have abstained on this resolution because the protection of the rights of the child should not be exploited.»
[...] « en particulier les actes de persécution et de détention que certains d'entre eux mènent. » ⁷⁹⁵	«Roundly condemn the restrictions to freedom of expression that certain governments impose via the Internet, and in particular the acts of

⁷⁹⁰Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet)

⁷⁹¹ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate) - Six motions for resolutions on freedom of expression on the Internet

⁷⁹² Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

⁷⁹³ Wednesday, 11 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (translation)

⁷⁹⁴ Thursday, 12 March 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet - Oral explanation of votes

⁷⁹⁵ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate) - Six motions for resolutions on freedom of expression on the Internet

	persecution and detention that some of them carry out»
[...] « information antidémocratique et immorale. »	«anti-democratic and immoral information»
« Une épine pour les gouvernements et les bureaucrates, qui ne sont pas absents des berceaux de la démocratie comme l'Europe et les États-Unis. »	«thorn for governments and bureaucrats, who are not absent from the cradles of democracy such as Europe and the United States.»
[...] « vérités gênantes »	«uncomfortable truths».
[...] « fleuve sauvage et dangereux »	«wild and dangerous river»
[...] « menace pour tout pays totalitaire ou tout pays qui restreint l'accès à l'information » ⁷⁹⁶ .	«threat to any totalitarian country or any country that restricts access to information»
[...] « le commerce et la communication avec ces pays peuvent avoir souvent une influence bénéfique»	«threat to any totalitarian country or any country that restricts access to information»
[...] « méthodes de plus en plus sophistiquées pour contrôler et restreindre la liberté d'expression. » ⁷⁹⁷	.«China, Iran, North Korea, Syria, Nepal, Cuba and Belarus are using increasingly sophisticated methods to control and restrict freedom of speech».
« Il n'est pas tolérable que les entreprises occidentales aident les gouvernements répressifs à piétiner les droits de l'homme ». ⁷⁹⁸	«not tolerable that Western companies help repressive governments to trample on human rights»
[...] sur les moteurs de recherche ⁷⁹⁹ .	«search engines are now adapting their power to the rules»
« Je garde à l'esprit, grâce aux États-Unis, que la légitime lutte contre le crime et les criminels peut dégénérer en une surveillance systématique, illégitime et immorale de tous les citoyens et devienne une violation de leurs droits, de leurs libertés et de leur vie privée. » ⁸⁰⁰	«I keep in mind, thanks to the United States, that the legitimate fight against crime and criminals can degenerate into a systematic, illegitimate and immoral surveillance of all citizens and a violation of their rights, freedoms and their privacy»
Afin d'accélérer le processus de changement dans la gestion du spectre électromagnétique :	«It is no coincidence that the British Prime Minister, Mr Tony Blair, proposed a few days ago

⁷⁹⁶ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁷⁹⁷ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁷⁹⁸ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate) - Six motions for resolutions on freedom of expression on the Internet

⁷⁹⁹

⁸⁰⁰ Thursday, 26 March 2009 – Strasbourg - Strengthening security and fundamental freedoms on the Internet (A6-0103/2009, Stavros Lambrinidis) (vote)

<p>« Tony Blair a proposé de mettre aux enchères les fréquences de la télévision numérique ». Le premier ministre britannique a aussi « proposé la distribution gratuite de décodeurs », qui à son avis favoriserait l'économie, l'information et le pluralisme culturel.⁸⁰¹</p>	<p>to put digital television frequencies up for auction in order to speed up the process, revolutionising the prospects of the conventional management of the electromagnetic spectrum. And it is also no coincidence that Mr Blair also proposed free distribution of set top boxes, perceiving that this would benefit both the economy and the information and cultural pluralism of his country. »</p>
<p>Le potentiel culturel, national et commercial de l'Ecosse est défendu et le panorama européen est vu comme une opportunité.⁸⁰²</p>	<p>«Only public service broadcasting can be controlled by the sovereign population and can allow everyone access to pluralistic information of a high quality».</p>
<p>En fin, il affirme défendre la « liberté de choix des citoyens pour déterminer le succès ou l'échec d'un film » en étant «la meilleure et la plus efficace manière d'assurer la croissance du secteur cinématographique. »⁸⁰³</p>	<p>«We are of the opinion that the freedom of choice of the citizens to determine the success or failure of a film is also the best and most efficient way of ensuring the growth of the cinematographic sector. »</p>
<p>« Voilà ce qui arrive, et c'est la raison pour laquelle les personnes qui, en France en 1987, par exemple, pensaient que c'était juste, au nom de la liberté, d'opposer énergiquement la mesure de bon sens de supprimer les magazines pornographiques de leur affichage chez les marchands de journaux, mais de les garder sous le comptoir, pour ainsi dire, elles doivent assumer une certaine responsabilité pour les mesures qu'ils condamnent aujourd'hui. Tout à l'heure, j'ai entendu Mme Ainaridi, membre de gauche du Parlement, se plaindre, par exemple, qu'un certain nombre de fichiers ont été remplis mais ils ne sont pas utilisés à des fins d'enquête ou de poursuites, comme ils le devraient. Je voudrais simplement rappeler à mon collègue que l'une des premières mesures sur les questions judiciaires et policières de compétence prises par le gouvernement de gauche en France étaient d'ordonner la destruction du fichier sur les pervers sexuels. »⁸⁰⁴</p>	<p>«This is what happens, and that is why those people who, in France in 1987, for example, thought it right, in the name of freedom, to strenuously oppose the common-sense measure of removing pornographic magazines from display in newsagents' shops, and keeping them under the counter, as it were, have to bear some responsibility for the measures which they are condemning today. Just now I heard Mrs Ainaridi, a left-wing Member of Parliament, complaining, for example, that a number of files have been compiled but are not used in any way for investigation or prosecution purposes, as they should be. I should simply like to remind my fellow Member that one of the very first measures on jurisdictional, judicial and police matters taken by the left-wing government in France was to order the destruction of the file on sexual perverts.»</p>
<p>« Le 20 août 1990, vingt patriotes estoniens ont résisté aux soldats des forces spéciales OMON de Moscou pour défendre la tour de</p>	<p>«On 20 August 1990, twenty Estonian patriots resisted Moscow's OMON Special Forces soldiers to defend the Tallinn Television Tower. On 13</p>

⁸⁰¹ Tuesday, 5 September 2000 – Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age

⁸⁰² Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers

⁸⁰³ Tuesday, 5 September 2000 – Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age

⁸⁰⁴ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

télévision de Tallinn. Le 13 janvier 1991, quinze personnes sont mortes en défendant la tour de télévision à Vilnius. Des dizaines de Lituanais supplémentaires ont été blessés dans des attaques de gaz contre le bâtiment de télévision et de radio et le centre de transmission. » ⁸⁰⁵	January 1991, fifteen people died defending the television tower in Vilnius. Dozens more Lithuanians were injured in gas attacks against the television and radio building and transmitting centre»
« Il est manifeste que le Kremlin a une fois de plus retenu les médias. Ce qui est moins connu, c'est qu'une partie des médias de l'Union européenne a été transformée en un instrument obéissant à Moscou » ⁸⁰⁶ .	«It is manifestly clear that the Kremlin has now once again reined in the media. What is less well known is that part of the European Union media has been transformed into an obedient instrument of Moscow».
« Chaque État membre doit pouvoir se défendre contre une telle propagande étrangère hostile ». ⁸⁰⁷	«Every Member State must be able to defend itself against such hostile foreign propaganda. »
« Nous ne voulons plus de politique de parti sur la RAI ! » ⁸⁰⁸	«We want no more party politics on the RAI! »
Un parlementaire déclare avoir fait une dénonciation contre un site qui publie de l'information fausse sur les membres du Parlement européen et l'Europe en général. ⁸⁰⁹	«I must point out that in Italy I have brought a ground-breaking suit against a site that puts out false information about Members of the European Parliament and about Europe. »
Deux orateurs portugais indiquent, dans la diffusion des informations au Portugal, certaines récentes interventions politiques gouvernementales suspectes. Il s'agit, par exemple de la suspension de certains programmes d'information, du remplacement d'un éditeur d'un journal quotidien et du chef des nouvelles d'une station de radio, de la suppression d'un canal commercial d'un programme d'informations et du remplacement de son directeur général. ⁸¹⁰	«the replacement of the editor of a daily newspaper and the head of news at a radio station, along with the sudden cancellation of a commercial channel's news programme and the replacing of its director-general»
La Chine, Cuba, la Birmanie, la Biélorussie et d'autres pays mentionnés dans la résolution, sont : « en train de mettre en place des restrictions de plus en plus serrées sur	« are placing tighter and tighter restrictions on the use of the Internet, and it is understandable that they should do so, for if there is anything that is a vehicle of free expression of opinion, that serves

⁸⁰⁵ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁸⁰⁶ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁸⁰⁷ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁸⁰⁸ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote

⁸⁰⁹ Wednesday 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet

⁸¹⁰ Thursday, 25 November 2010 - Strasbourg - Explanations of vote

l'utilisation de l'Internet. » Ces actions se justifient -selon un orateur- par le fait que l'Internet, en tant que véhicule de libre expression d'opinion, peut être utile à l'opposition aux États totalitaires. ⁸¹¹	the opposition and the development of opposition to totalitarian states».
« La Chine, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, le Népal, Cuba et la Biélorussie utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées pour contrôler et restreindre la liberté d'expression. » ⁸¹²	« China, Iran, North Korea, Syria, Nepal, Cuba and Belarus are using increasingly sophisticated methods to control and restrict freedom of speech. »
Cependant, d'autres enjeux sont proposés par un orateur, comme la poursuite des objectifs politiques, l'inclusion d'autres pays, la réaction et l'adaptation aux tendances et menaces du monde réel, la coopération avec l'industrie d'Internet. ⁸¹³	« First, ensure that all countries continue to pursue the policy targets, by mutual inspiration and pooling resources. Second, it should reach out to more countries. Third, the Alliance should react to the trends and threats that we see in the real world, and adapt the response to them. We must also work more closely with the internet industry that is ready to play a role within the Global Alliance. »
L'étude montre que les enfants au-dessous d'un certain âge ne peuvent pas apprécier la différence entre publicité adressée aux enfants et programmes télévisuels normaux, alors que les enfants un peu plus âgés en déchiffrent la différence sans en comprendre le but. ⁸¹⁴	« In Sweden, TV advertising aimed at children under 12 is totally forbidden under the Swedish Radio and Television Act. According to Directive 97/36/EC, advertising must be clearly identifiable as such. Children under a certain age cannot appreciate the difference between advertising aimed at children and normal children's programmes. Slightly older children can appreciate the differences but not understand the purpose of the advertising. (Research report by Gunilla Jarlbro of Gothenburg University)».
« Les émissions destinées aux spectateurs suédois devraient suivre les règles suédoises, tout comme les émissions destinées aux téléspectateurs britanniques devraient suivre les règles britanniques ». ⁸¹⁵	« Broadcasts aimed at Swedish viewers should follow Swedish rules, just as broadcasts aimed at British viewers should follow British rules».
« grande consternation, parmi les citoyens sur l'utilisation peu scrupuleuse de ces images qui sont ou étaient certainement inappropriées et	« However, some of the images taken from the sites investigated were also shown, causing great consternation amongst the citizens over the unscrupulous use of such pictures, which are or

⁸¹¹ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸¹² Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸¹³ Thursday, 12 February 2015 - Strasbourg - Fight against child sexual abuse on the Internet (debate)

⁸¹⁴ Thursday, 4 October 2001 - Strasbourg - Votes.

⁸¹⁵ Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

nuisibles pour les mineurs qui regardaient la télévision à l'époque. » ⁸¹⁶	were certainly inappropriate and harmful for the minors who were watching television at the time ».
Un autre film <i>Natural Born Killers</i> avait eu le même effet d'émulation parmi les jeunes aux États-Unis et en France. ⁸¹⁷	«they wanted to see what it was like to kill someone in real life».
Deux récentes fusillades en milieux scolaires ont eu lieu en Finlande. « Le coupable a téléchargé du matériel violent sur l'Internet avant de commettre l'acte horrible », qui était disponible pour d'autres jeunes. ⁸¹⁸	«It was noted that the shooter uploaded violent material on the internet just before committing the horrid act. That material was accessible for other troubled youngsters and we have got no idea, what might follow next. »
Plusieurs suicides ont eu lieu en Irlande dans les derniers deux mois ; parmi les victimes, il y a eu deux petites filles de 13 ans, à cause d'une cyber-intimidation. ⁸¹⁹	«In Ireland in the last two months we have had several suicides, including the case of two young girls aged 13, who actually hanged themselves because of bullying. The EU's Safer Internet Programme is excellent and has a good budget. We need it right up to 2014, but we must strengthen it. »
« Nous devons garder à l'esprit que le rôle-clé doit être joué par l'autorégulation et par la responsabilité individuelle de ceux qui utilisent Internet. » ⁸²⁰	«We should bear in mind that the key role must be played by self-regulation and by the individual responsibility of those who use the Internet. »
[...] « Tout ne nécessite pas d'être réglementé par le législateur. » ⁸²¹	«Not everything needs to be over-regulated by the legislator».
Un orateur souligne les aspects positifs de l'inclusion de l'autorégulation dans le cadre législatif, tels que la garantie de transparence, responsabilité et égalité de statut parmi les opérateurs publics et commerciaux ; d'autre part, il clarifie la nécessité d'éviter que les financements publics soient utilisés à des buts commerciaux, ce qui altérerait le rôle du service public vis-à-vis du principe de compétition avec les entreprises privées. ⁸²²	«Including self-regulation codes in the legislative framework will ensure transparency, responsibility and the equal status of public and commercial operators. Clearly, in the context of new technologies, a situation where State subsidies to public service broadcasters are used for commercial ends must be avoided, as this would distort the principle of competitiveness with private companies instead of ensuring compliance with specific content obligations».
« Pourtant, nous devons nous demander si cela	« Yet we must ask ourselves if this enough. Can we

⁸¹⁶ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁸¹⁷ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁸¹⁸ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies

⁸¹⁹ Tuesday, 20 November 2012 – Strasbourg – Explanations of vote

⁸²⁰ Monday, 10 April 2000 - Strasbourg - Child pornography on the Internet

⁸²¹ Tuesday, 5 September 2000 – Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age

⁸²² Tuesday, 5 September 2000 – Strasbourg - Community audiovisual policy in the digital age

<p>suffit. Pouvons-nous nous attendre, par exemple, à ce que les mécanismes de l'autorégulation et de la co-réglementation se révèlent une solution véritablement satisfaisante au problème ? Il faut un changement radical de mentalité en termes de compétitivité et de production de contenu, en vue de rejeter les produits illégaux et nocifs qui envahissent de plus en plus tous les domaines audiovisuels et ceux qu'on appelle les services en ligne».⁸²³</p>	<p>expect, for example, that the mechanisms of self-regulation and coregulation will prove a genuinely satisfactory solution to the problem? What is needed is a sea change of mentality in terms of competitiveness and the production of content, with a view to rejecting the illegal and harmful products that are increasingly invading all audiovisual areas and what are referred to as online services».</p>
<p>« En effet, vous ne devez pas penser que l'Internet est complètement non réglementé. L'Internet est réglementé d'une manière différente. Dans le passé, pour les médias traditionnels, la réglementation venait de l'extérieur. Pour l'Internet, il vient de l'intérieur, des utilisateurs eux-mêmes. Ce sont les internautes qui, en utilisant nos hotlines, utilisant nos portails, attirent notre attention sur l'existence de contenu négatif. La plupart de nos informations à ce sujet proviennent donc des enseignants, des parents, des utilisateurs ordinaires d'Internet et c'est un des nouveaux atouts de nos politiciens : nous avons des communautés d'internautes qui opèrent en essayant de contrôler le contenu négatif. En tant que législateurs, nous devons donc penser différemment et rendre ces communautés plus conscientes de leurs responsabilités »⁸²⁴</p>	<p>« The Internet is regulated in a different way. In the past, for the traditional media, regulation came from outside. For the Internet, it comes from the inside, from the users themselves. It is Internet users that, using our hotlines, using our portals, bring our attention to the existence of negative content. Most of our information on this subject therefore comes from teachers, from parents, from ordinary Internet users and that is one of the new assets for our politicians: we have communities of Internet users who operate by trying to control negative content. As legislators, we therefore have to think differently and make these communities more aware of their responsibilities».</p>
<p>Suite à une considération sur le rôle de la réglementation de l'État vis-à-vis des intérêts commerciaux des industries, un intervenant souligne l'importance complémentaire de la responsabilisation de l'entreprise vers les enfants ; cela faciliterait la mise en place de certaines mesures d'autoréglementation, telles que la classification des pages web, les abréviations, les messages d'avis et les filtres.⁸²⁵</p>	<p>«Since the most important thing in the world of business is generally profit alone, countries must make use of regulations and laws to impose restrictions and also make sure that such restrictions are respected and that appropriate measures are taken when infringements occur. On the other hand, all those who make their living from the media or from young people must take responsibility for their actions. Industries must provide a description of the contents of what they propose to sell, which will facilitate the classification of web pages and make it possible to</p>

⁸²³ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸²⁴ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸²⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

	formulate abbreviations and advisory messages and to provide appropriate filtering»
« Notre expérience a montré que dans une tentative de protéger les mineurs du contenu dangereux en ligne l'autorégulation des fournisseurs de services Internet n'est plus une solution adéquate. Dans la mesure où les moyens techniques sont disponibles, il est nécessaire d'obliger légalement les fournisseurs de services Internet pour installer des filtres qui affichent des sites nuisibles et les obliger à bloquer ces sites sur le serveur. » ⁸²⁶	«Our experience has shown that in an attempt to protect under-age persons from harmful Internet content the self-regulation of Internet service providers is no longer an adequate measure. In so far as the technical means are available, it is necessary to legally bind Internet service providers to install filters that screen harmful sites and to oblige them to block such sites on the server».
« Ce dont on a besoin, du point de vue du Parlement, du point de vue de la Commission et du point de vue des États membres, c'est de faire pression pour que cette autorégulation soit vraiment efficace dans tous les aspects. » ⁸²⁷	«What is needed, from the point of view of Parliament, from the point of view of the Commission and from the point of view of the Member States, is to apply pressure for this self-regulation to be truly effective in all aspects. »
Bien que définies comme des procédures délicates et complexes, la promotion de mesures d'autoréglementation est encouragée dans les formes de l'auto-évaluation et la sensibilisation des institutions et des industries. ⁸²⁸	«Tricky and complex self-regulation procedures should also be promoted, whereby institutions and businesses foster self-evaluation and civic awareness».
« L'état d'esprit général est tel que le niveau de réglementation diminuera sous la pression combinée des industries et de la publicité, ainsi que d'un certain nombre d'États membres ». ⁸²⁹	«the general mood is such that the level of regulation will decrease under the combined pressure both of the industries and advertising and also of a number of Member States».
« La résolution tente également de traiter le problème plus sensible de la participation de compagnies occidentales, et plus particulièrement celles Américaines et Européennes, à la fourniture qui permet à certains gouvernements de censurer et de filtrer le matériel Web. Le bon pare-feu de la Chine est peut-être l'exemple le plus marqué d'une telle censure ». ⁸³⁰	«The resolution also tries to deal with the more sensitive issue of involvement by Western, and specifically US and European, technology and companies in providing the capacity for certain governments to censor and filter Internet material. The great firewall of China is perhaps the starkest example of such censorship. The Chinese authorities have successfully persuaded companies such as Yahoo and Google to allow filtering of their search engines. For example, if

⁸²⁶ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸²⁷ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸²⁸ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸²⁹ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Television without frontiers

⁸³⁰ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

	successfully persuaded companies such as Yahoo and Google to allow filtering of their search engines.».
« On appelle la Commission à mettre en place un code volontaire de conduite, en travaillant avec les compagnies qui opèrent dans les pays répressifs, plutôt que de donner des conférences, et cela dans un effort de réduire la capacité de prévenir la liberté d'expression. » ⁸³¹	«We call on the Commission to put together a voluntary code of conduct, working with rather than lecturing to companies operating in repressive countries, in an effort to reduce the capacity to prevent freedom of expression».
« Les compagnies américaines, par exemple Google, Microsoft et, en particulier, Yahoo, en Chine, ont agité un nid de frelons. Un nombre d'autres compagnies ont évidemment fait la même chose : Secure Computing et Fortinet en Tunisie et Burma, Cisco Systems, mais les entreprises européennes sont aussi parmi celles-ci, par exemple Telecom Italie en Cuba et Wanadoo qui appartient à France Telecom en Tunisie. » ⁸³²	«American companies, for example Google, Microsoft and, in particular, Yahoo, have, in China, stirred up a hornets' nest. A number of other companies have, of course, been doing the same thing: Secure Computing and Fortinet in Tunisia and Burma, Cisco Systems too, but European firms are also among them, examples being Telecom Italia in Cuba and Wanadoo – which belongs to France Telecom – in Tunisia».
« Ce qui est pire, c'est que des compagnies comme Yahoo, Google et Microsoft sont en train de s'accorder sur la censure, et cela sur requête des gouvernements, comme c'est actuellement le cas en Chine. » ⁸³³	«What is worse, companies such as Yahoo, Google and Microsoft are agreeing to censorship at the request of governments, as is currently the case in China».
« Nous devons faire ce que nous pouvons pour rendre l'Internet plus sûr. Si Yahoo et Google peuvent censurer la Toile pour agréer à un gouvernement chinois totalitaire, ils peuvent certainement censurer la Toile pour le bien-être de nos enfants » ⁸³⁴	«We must do what we can to make the Internet safer. If Yahoo and Google can censor the web to suit a totalitarian Chinese Government, they can certainly censor the web for the benefit of our children».
« Pourtant, nous voulons appeler la responsabilité des entreprises, en particulier les entreprises européennes, qui, en fournissant des technologies ou des services, sont plus ou moins impliquées dans ces actes et qui devraient s'engager à souscrire à un code de conduite qui les empêcherait de jouer un rôle dans la censure, la répression et la persécution ». ⁸³⁵	«Yet, we also want to appeal to the responsibility of businesses, particularly European ones, which, by providing technologies or services, are more or less involved in these acts and which ought to commit themselves to subscribing to a code of conduct preventing them from playing a part in censorship, in repression and in persecution».

⁸³¹ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸³² Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸³³ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸³⁴ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

⁸³⁵ Thursday, 6 July 2006 - Strasbourg - Freedom of expression on the internet (debate)

<p>« La question est bien sûr de savoir si cette situation exige une interdiction légale ou une autorégulation. Ma préférence personnelle serait l'autoréglementation, à moins qu'il ne s'avère que les codes de conduite soient inefficaces. En outre, on peut se demander si une restriction ou une interdiction serait le mieux acceptée au niveau national ou au niveau européen. En tout état de cause, je serais en faveur de cette autorisation au niveau national. »⁸³⁶</p>	<p>« The question is, of course, whether this situation requires a legal ban or self-regulation. My personal preference would be self-regulation, unless it turned out that codes of conduct were ineffective. Moreover, it is debatable whether a restriction or ban would be best imposed nationally or at European level. I would in any event be in favor of this being allowed at national level»</p>
<p>« Ces données indiquent clairement que la sécurité en ligne des enfants ne peut être atteinte que par une approche à plusieurs niveaux qui s'étend aux enfants, aux familles, aux écoles, aux opérateurs du secteur des télécommunications et, à l'intérieur de ceux-ci, aux fournisseurs de services Internet et aux instances judiciaires. »⁸³⁷</p>	<p>«This data clearly indicates that online child safety can be achieved only through a multilevel approach, which extends to children, families, schools, operators in the telecommunication sector, and within these, to Internet service providers and judicial bodies».</p>
<p>« La troisième proposition est que nous devrions maintenant nous attaquer sérieusement à Internet et, avec les plus grandes sociétés de crédit, développer les moyens techniques, avec l'aide des banques et des bureaux d'échange, des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs de moteurs de recherche et, bien sûr, l'industrie du voyage , pour empêcher les systèmes de paiement lorsque la transaction est effectuée pour les crimes sexuels ou l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes»⁸³⁸</p>	<p>«The third proposal is that we should now seriously tackle the Internet and, together with the largest credit companies, develop the technical means, with the help of banks and exchange bureaux, Internet service providers and search engine providers and, of course, the travel industry, to close down payment systems when payment is made for sex crimes and violations or the sexual exploitation of children and young people.»</p>
<p>« Le rapport souligne l'importance de la coopération entre les entités impliquées dans le développement d'Internet, en vue de concevoir des instruments pour l'autoréglementation ou la co-réglementation (par exemple, des codes de bonnes pratiques), complétant les réglementations existantes. Étant donné le rythme rapide du développement d'Internet, ces méthodes réglementaires sont beaucoup plus efficaces que la réglementation traditionnelle comme cela est approuvé et appliqué par la majorité</p>	<p>«The report highlights the importance of cooperation between the entities involved in developing the Internet, with a view to devising instruments for self-regulation or co-regulation (for example, codes of good practice) supplementing existing legal regulations. Given the rapid pace of the Internet's development, these regulatory methods are far more effective than traditional legislation as they are approved and applied by the majority of entities concerned, without any coercion from the state.».</p>

⁸³⁶ Wednesday 13 December 2006 – Strasbourg - Explanations of vote - Hieronymi report (A6-0399/2006)

⁸³⁷ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies

⁸³⁸ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate)

des entités concernées, sans aucune coercition par l'État». ⁸³⁹	
« Je crois que les informer qu'ils peuvent s'arrêter de tomber dans le piège est la meilleure façon, parce que nous ne pouvons pas mettre un policier derrière chaque enfant. Ce n'est vraiment pas possible. Mais les enfants sont très capables de comprendre ce qu'est le contenu positif et ce qui est un contenu non positif ». ⁸⁴⁰	«I believe that informing them that they can stop themselves falling into the trap is the best way, because we cannot put a policeman behind each child – that is really not possible. But children are very capable of understanding what is positive content and what is non-positive content. »
« La mise en place d'un meilleur internet pour les enfants : un lieu sûr, mais aussi que les jeunes citoyens européens puissent apprécier tout en ayant les compétences et la sensibilisation nécessaires pour en tirer le meilleur parti. » ⁸⁴¹	«the common goal of achieving a better internet for children: a safe place, but also somewhere that young European citizens can enjoy while having the skills and awareness to make the most out of it. »
L'éducation aux médias est même définie comme une « familiarisation accrue avec l'utilisation des ordinateurs ». ⁸⁴²	«increased familiarity with the use of computers».
« Comment les parents, qui avaient très peu d'éducation en matière numérique au cours de leur propre enfance, pourraient-ils dire maintenant à leurs enfants ce qui est juste et approprié? » ⁸⁴³	«How are parents, who had very little education in matters digital during their own childhood, now to tell their children what is right and proper?»
L'importance de sensibiliser et éduquer les parents aux risques est soulignée à plusieurs reprises.	«This forum offers a space where self-regulation can be developed».
« Nous devons leur faire comprendre qu'ils peuvent demander de l'aide - et cette aide doit être réelle et accessible. Nous devons préparer chaque enfant à l'avance pour un tel événement, tout comme nous leur apprenons à ne pas entrer dans une voiture inconnue ou d'accepter des bonbons d'étrangers ». ⁸⁴⁴	«We need to make them aware that they can seek help – and this help must really be real and accessible. We need to prepare every child in advance for such an occurrence, just as we teach them not to get into an unfamiliar car or accept sweets from strangers».

⁸³⁹ Thursday, 26 March 2009 - Strasbourg - Explanations of vote

⁸⁴⁰ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁴¹ Monday, 19 November 2012 – Strasbourg - Protecting children in the digital world (short presentation)

⁸⁴² Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁴³ Monday, 19 November 2012 – Strasbourg - Protecting children in the digital world (short presentation)

⁸⁴⁴ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies

<p>« Il existe donc un besoin urgent d'informer et d'éduquer les parents, les enseignants et toute la société et de les alerter sur ces dangers modernes ». ⁸⁴⁵</p>	<p>«There is, therefore, an urgent need to inform and educate parents, teachers and all of society, and to alert them to these modern-day dangers».</p>
<p>« La télévision et l'Internet doivent être appris et, bien sûr, également enseignés. Donc ce que nous faisons aujourd'hui n'est qu'une petite partie du travail que la société dans son ensemble doit accomplir. Je crois que nous devons élever nos enfants pour profiter de ce moyen de la bonne façon et d'obtenir des parents qu'ils encouragent leurs enfants à regarder les programmes adaptés et de ne pas tenir compte des moins appropriés. C'est pourquoi nous devrions faire les deux, faire notre travail en tant que politiciens et exhorter la société à faire sa part ». ⁸⁴⁶</p>	<p>«Television and the Internet have to be learned and, of course, also taught. So what we are doing today is just a small part of the job that society as a whole has to perform. I believe we must bring up our children to enjoy this medium in the right way and to get parents to encourage their children to watch suitable programmes and disregard the less suitable ones. That is why we should do both, do our job as politicians and urge society to do its bit».</p>
<p>« L'Union européenne a une responsabilité par rapport aux dangers. Elle doit coordonner les mesures de dépistage prises par les États membres et trouver un équilibre entre la protection de l'enfance et les garanties pour les libertés fondamentales. Il est vital que l'Union et les États membres renforcent les mesures coercitives pour lutter contre les abus et renforcent les mesures éducatives pour sensibiliser les enfants, les parents et les éducateurs aux dangers du monde numérique. » ⁸⁴⁷</p>	<p>«The European Union has a responsibility in view of the dangers. It must coordinate screening measures taken by Member States and strike a balance between child protection and safeguards for fundamental freedoms. It is vital that the Union and the Member States beef up coercive measures to combat abuses and strengthen educational measures to raise children's, parents' and educators' awareness of the dangers of the digital world.».</p>
<p>« Intégrer les droits de l'enfant dans toutes les politiques de l'Union européenne qui se réfèrent à Internet, continuer à financer des programmes spécifiques tels que le programme Internet plus sûr sur la base d'un rapport et d'un suivi, et prendre des mesures appropriées, par le biais de l'Internet parmi d'autres moyens, ce qui permet de coordonner la mise en œuvre des codes de conduite et de l'initiative de la coalition des PDG. En outre, nous soutenons la proposition de la Commission de prendre des mesures législatives si l'adoption des codes</p>	<p>« to mainstream children's rights across all the policies of the European Union that refer to the internet, to continue to finance specific programmes such as the Safer Internet programme on the basis of a report and monitoring, and to take appropriate measures, through the internet among other things, which make it possible to coordinate the implementation of codes of conduct and the CEO coalition initiative. In addition, we support the Commission's proposal to take legislative action if the adoption of the current codes of self-regulation should fail»</p>

⁸⁴⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸⁴⁶ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁸⁴⁷ Monday, 19 November 2012 – Strasbourg - Protecting children in the digital world (short presentation)

d'autorégulation en vigueur devait échouer. » ⁸⁴⁸	
« Je crois vraiment à l'autorégulation dans ce domaine. Si de nombreuses parties prenantes s'autorégulent, on obtiendra un résultat. » ⁸⁴⁹	«I really believe in self-regulation in that field. If many stakeholders self-regulate, there will be a result»
« Cela aurait pu être une bonne occasion pour le Parlement de critiquer le fait que les parties privées prennent de plus en plus la responsabilité de ce qui peut et ne peut pas être diffusé aux utilisateurs en ligne. Au lieu de cela, le rapport approuve la réglementation privée de ce qui peut être diffusé en termes de liberté d'expression. Mais les entreprises privées ne sont pas des cours constitutionnelles et elles ne peuvent pas déterminer ce qui constitue une méthode légitime pour faire un discours politique. » ⁸⁵⁰	«This might have been a good opportunity for Parliament to criticise the fact that private parties are increasingly taking responsibility for what can and cannot be broadcast to users online. Instead, the report endorses private regulation of what can be broadcast in terms of freedom of speech. But private companies are not constitutional courts and they cannot determine what constitutes a legitimate method for making a political speech».
« Personnellement, j'aimerais que les lignes directes soient mieux connues : elles sont bien connues dans certains pays, mais pas dans tous. Donc, en tant que députés, vous pourriez contribuer à faire connaître ces lignes directes à travers toutes sortes d'activités. Je vous remercie vraiment pour cela et je pense que les parents et les enfants aussi vous en remercient. » ⁸⁵¹	«Personally, I would wish that the hotlines were better known: they are well known in some countries but not in all. So, as Members of Parliament, you could help to make those hotlines more known through all kinds of activities. I would really thank you for this and I think that both parents and children would also thank you for this».
« Augmenter la sensibilisation du public, la mise en place d'un réseau de points de contact pour signaler les contenus et les conduites illicites et préjudiciables, en particulier, sur les abus sexuels sur les enfants, le harcèlement en ligne, la cyber-intimidation, la promotion d'initiatives d'autorégulation dans ce domaine, la participation des enfants à la création d'un environnement en ligne plus sûr, l'établissement d'une base de connaissances des nouvelles tendances dans l'utilisation des technologies en ligne et leurs conséquences pour la vie des enfants. » ⁸⁵²	« increased public awareness, provision of a network of contact points for reporting illegal and harmful content and conduct, in particular, on child sexual abuse material, and cyber-bullying, fostering of self-regulatory initiatives in this field and involving children in creating a safer online environment, establishing a knowledge base of the new trends in the use of online technologies and their consequences for children's lives. »

⁸⁴⁸ Monday, 19 November 2012 – Strasbourg - Protecting children in the digital world (short presentation)

⁸⁴⁹ Tuesday 16 May 2006 - Strasbourg - Commission Question Time - Question No 54 by Brian Crowley

⁸⁵⁰ Monday, 19 November 2012 – Strasbourg - Protecting children in the digital world (short presentation)

⁸⁵¹ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁵² Tuesday, 10 March 2009 – Strasbourg – Question Time (Commission) - Question No 34 by Claude Moraes (H-0048/09) - Subject: The Internet and hate crimes

Il est considéré comme : «la tête de départ de l'Union européenne dans le domaine mondial de la protection de l'enfance ». ⁸⁵³	«European Union's head start in the global field of child protection».
« La protection des enfants doit être une responsabilité partagée. Bien sûr, cela commence dans la famille, mais nous devons permettre aux familles d'aider leurs enfants. Cela implique les gouvernements, l'industrie, les organismes sans but lucratif et les écoles. C'est précisément l'objectif de ce nouveau programme Safer Internet. » ⁸⁵⁴	«The protection of children must be a shared responsibility. Of course, it starts in the family, but we have to enable families to help their children. It involves governments, industry, non-profit organisations and schools. This is precisely the goal of this new, safer internet programme».
« Bien que l'autoréglementation volontaire soit une bonne chose, elle n'offre pas une protection adéquate des enfants vis-à-vis de la prolifération du contenu nuisible ». ⁸⁵⁵	«Although voluntary self-regulation is a good thing, it does not offer adequate protection of children in the face of the proliferation of harmful content».
« une utilisation plus efficace et coordonnée des instruments de loi pénale existant dans chaque État membre. En outre, les enseignants, les soignants et, avant tout, les parents doivent être sensibilisés aux dangers cachés des nouvelles technologies de la communication ». ⁸⁵⁶	«The multi-annual Community programme initiated by the Commission must include measures to combat the unfortunately increasingly widespread illegal and harmful content on the web, on the one hand, by raising awareness and on the other, by more effective and coordinated use of the instruments of criminal law available in each Member State. Furthermore, teachers, caregivers and, first and foremost, parents must be made aware of the hidden dangers of the new communication technologies. »
« la fréquence croissante de la pornographie juvénile sur Internet fait retentir l'alarme et nous appelle à une action immédiate ». ⁸⁵⁷	«increasing frequency of child pornography on the Internet is sounding the alarm and calling us to immediate action»
L'enthousiasme vers le programme encourage la création de conditions pour le promouvoir « parmi les institutions et les citoyens européens. » Certaines interventions en	«greater awareness of the programme among European institutions and citizens»

⁸⁵³ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁵⁴ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁵⁵ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸⁵⁶ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁵⁷ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

soulignent l'urgence, vis-à-vis de son début en 2009. ⁸⁵⁸	
« Il est très important que les parents soient informés et que des programmes de sensibilisation pour les enfants soient lancés sur Internet, car seulement 10% des enfants [estoniens] affirment s'être approchés de leurs parents pour obtenir de l'aide sur des incidents désagréables sur Internet » ⁸⁵⁹	«It is very important that parents are informed and that awareness programs for children are launched on the Internet, because only 10% of [Estonian] children claim that they have approached their parents for help from unpleasant incidents experienced on the Internet».
De plus, la participation de la Suède au programme Safer Internet a permis de connaître les « différences entre la connaissance des parents des activités en ligne des enfants et ce que les enfants disent leurs parents savent » ⁸⁶⁰	«The differences between parents' knowledge of children's Internet activities and what the children say their parents know».
L'intervenant encourage la continuation d'une telle « coopération et échange d'expérience en Europe. » ⁸⁶¹	«I think we must try to continue with such cooperation and exchange of experience in the EU. »
« Il y a des exemples d'entreprises automobiles allemandes qui ont quitté l'Allemagne et ont placé leurs voitures dans un programme américain qui est présenté en Allemagne et qui a généré beaucoup de revenus non seulement pour les producteurs européens, mais aussi pour les agences européennes. Prenons conscience qu'il existe un monde en dehors de l'UE. » ⁸⁶²	«There are examples of German car companies that have gone outside Germany and placed their cars in an American programme that is shown back in Germany, and that has led to a lot of revenue, not only for European producers, but also for European agencies. Let us realize that there is a world outside the EU».
De plus, l'efficacité des codes de conduite est associée à leur application réelle, plutôt qu'à des accords formels sur papier. ⁸⁶³	«On the second part, perhaps what we need is a code of conduct that is effective, because we have many codes of conduct on paper, and they are not effective.»

⁸⁵⁸ Monday, 20 October 2008 – Strasbourg - Protecting children using the Internet and other communication technologies (debate)

⁸⁵⁹ Tuesday, 3 February 2009 - Strasbourg - Combating the sexual exploitation of children and child pornography (debate) - Report A6-0012/2009 by Mrs Angelilli, on behalf of the Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs, on a proposal for a European Parliament recommendation to the Council on combating the sexual exploitation of children and child pornography (2008/2144(INI)).

⁸⁶⁰ Wednesday 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet

⁸⁶¹ Wednesday 1 December 2004 - Brussels - Safer use of the Internet

⁸⁶² Tuesday 12 December 2006 - Strasbourg - Coordination of certain of the Member States provisions on television broadcasting (debate)

⁸⁶³ Wednesday, 20 February 2008 - Strasbourg - Question Time (Council) - Question No 7 by Mairead McGuinness (H-1054/07) Subject: Audiovisual Media Services Directive

Par exemple, selon un intervenant, le code de conduite devrait être « développé par les fournisseurs eux-mêmes. » ⁸⁶⁴	«The essence of a code of conduct is precisely that it is developed by the providers themselves».
« Servent seulement comme une manière pour les industriels d'éviter la régulation appropriée ». ⁸⁶⁵	«Voluntary measures, such as those contained in the EU pledge, do not go far enough and really just serve as a way for manufacturers to avoid proper regulation.»
« Pour cette raison, il est important que la Commission accepte de mettre en place un numéro gratuit européen pour fournir des informations sur les systèmes de filtrage existants qui peuvent également simplifier la présentation des plaintes auprès des autorités compétentes et la déclaration des sites dangereux. En outre, il pourrait être judicieux de promouvoir l'adoption d'un sceau de qualité pour les prestataires afin que les utilisateurs puissent identifier si un fournisseur particulier est réglementé par un code de conduite. Enfin, un autre point important est la possibilité de créer des filtres qui empêcheront, à la source, la transmission par ordinateur de la pornographie juvénile et d'autres éléments qui constituent un attentat contre la dignité humaine. » ⁸⁶⁶	«For this reason, it is important for the Commission to agree to set up a European toll-free number to supply information on existing filtering systems that can also simplify the submission of complaints to the relevant authorities and the reporting of dangerous sites. In addition, it could be a good idea to promote the adoption of a seal of quality for providers, so that users can identify whether or not a particular provider is regulated by a code of conduct. Finally, another important point is the possibility of creating filters that will prevent at source the computer transmission of child pornography and other material that constitutes an assault on human dignity».
« Les législateurs -et j'ai presque fini de parler maintenant- ne peuvent pas tout réglementer, mais ils doivent parfois rappeler à tous quels sont leurs droits et leurs devoirs. » ⁸⁶⁷	«Legislators – and I have almost finished speaking now – cannot regulate everything, but they must occasionally remind everyone what their rights and duties are».
« Je me souviens que lorsque le V-chip a été discuté à la Chambre, j'étais parmi les députés européens qui ont frappé leurs poings sur la table et ont exigé que les parents aient la possibilité d'exercer la surveillance ». ⁸⁶⁸	«I remember that, when the V-chip was discussed in this House, I was among the MEPs who banged their fists on the table and demanded that parents have the opportunity to exercise supervision».
Un exemple est celui des sites qui promeuvent l'usage de drogues, qui sont enregistrés sur des	«In Lithuania we have noticed that websites promoting the use of drugs and registered on European servers are immediately transferred to

⁸⁶⁴ Wednesday, 20 February 2008 - Strasbourg - Question Time (Council) - Question No 7 by Mairead McGuinness (H-1054/07) Subject: Audiovisual Media Services Directive

⁸⁶⁵ Wednesday 22 May 2013 – Strasbourg - Implementation of the audiovisual media services directive (A7-0055/2013 - Piotr Borys)

⁸⁶⁶ Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

⁸⁶⁷ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

⁸⁶⁸ Wednesday, 4 October 2000 - Strasbourg - Parental control of television broadcasting

serveurs Européens et qui se transfèrent aux États-Unis.⁸⁶⁹

America as soon as any threat arises, and this makes our task even more difficult».

⁸⁶⁹Tuesday, 6 September 2005 - Strasbourg - Competitiveness of audiovisual and information services: protection of minors and human dignity

Annexe III. Chronologie des documents des institutions européennes relatifs aux contenus sexuels nuisibles pour les enfants en ligne

Directive Services de médias audiovisuels	
Date	Titre du document
3.10.1989	"Television without Frontiers" (TVWF) Directive Council Directive <u>89/552/EEC</u> of 3 October 1989 on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities.
1996	Protection of minors and human dignity in audiovisual and information services: Green Paper "striking the right balance between freedom of speech and public interest considerations"
1996	Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions Contenu illégal et préjudiciable sur Internet COM (96) 487
02.1997	Résolution du Conseil et des Représentants des Gouvernements des Etats Membres, réunis au sein du Conseil du 17 février 1997 sur les messages à contenu illicite et préjudiciable diffusés sur Internet
03.1997	Report of the European Parliament on the Commission communication on illegal and harmful content on the Internet (COM(96)0487 - C4-0592/96)
06.1997	Directive 97/36/EC of the European Parliament and of the Council of 30 June 1997 amending Council Directive 89/552/EEC on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities
18.11.1997	Communication from the Commission on the follow-up to the Green Paper on the protection of minors and human dignity in audiovisual and information services, together with a proposal for a Council Recommendation concerning the protection of minors and human dignity in audiovisual and information services
09.1998	Council Recommendation 98/560/EC of 24 September 1998 on the development of the competitiveness of the European audiovisual and information services industry by promoting national frameworks aimed at achieving a comparable and effective level of protection of minors and human dignity [Official Journal L 270 of 7.10.1998].
1999	Révision de la Directive européenne Télévision sans frontières (1989), 97/36/CE
6.1.2003	Report from EC to the EU Council, the EP, the EU Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on the application of Directive 89/552/EEC "Television without Frontiers" COM(2002) 778 final
15.12.2003	Communication from the Commission to the Council, the European Parliament, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions - The future of European Regulatory Audiovisual Policy COM/2003/0784 final
30.4.2004	Recommendation of the EP and Council on the protection of minors and human dignity and the right of reply in relation to the competitiveness of the European audiovisual and information services industry COM (2004) 341 final

13.10.2004	EC proposal for a Council Decision on the exchange of information extracted from criminal records, COM (2004) 664 final http://www.tm.gov.lv/lv/daliba_es/exchange%20of%20information.pdf and on the protection of minors and human dignity and the right of reply in relation to the competitiveness of the EU audiovisual and information services industry COM(2004)0341-C6-0029/2004-2004/0117(COD)
19.10.2004	Proposal for a Recommendation of the European Parliament and of the Council on the protection of minors and human dignity and the right of reply in relation to the competitiveness of the European audiovisual and information services industry COM (2004) 341 final
12.2006	Recommendation 2006/952/EC of the European Parliament and of the Council of 20 December 2006 on the protection of minors and human dignity and on the right of reply in relation to the competitiveness of the European audiovisual and on-line information services industry [Official Journal L 378 of 27.12.2006].
11.12.2007	"Audiovisual media services without frontiers" Directive Directive 2007/65/EC of the European Parliament and of the Council of 11 December 2007 amending Council Directive 89/552/EC on the coordination of certain provisions laid down by law, regulation or administrative action in Member States concerning the pursuit of television broadcasting activities.
16.04.2014	Recommendation CM/Rec(2014)6 of the Committee of Ministers to member States on a guide to human rights for Internet users – Explanatory Memorandum

Safer Internet Programme	
Date	Titre du document
1999	The European Commission creates the Safer Internet Programme
2004	Safer Internet Day (1 st Edition - within the SafeBorders Project)
11.05.2005	Décision No 854/2005/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005 instituant un programme communautaire pluriannuel visant à promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne
2005	Safer Internet Day 2005 (2 nd Edition)
2005	Safer Internet Forum (2 nd Edition)
2006	Safer Internet Day 2006 (3rd Edition)
2006	Safer Internet Forum (3rd Edition)
2007	Safer Internet Day 2007 (4th Edition) Safer Internet Forum (4th Edition)
Février 2007	European Framework for Safer Mobile Use by Younger Teenagers and Children
2008	Décision No 1351/2008/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 instituant un programme communautaire pluriannuel visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication
2008	Safer Internet Day 2008 (5th Edition) Safer Internet Forum (5th Edition)
10 February 2009	Safer Social Networking Principles for the EU (including Google and Facebook)
05.2012	European Strategy for a Better Internet for Children (see Communication 31 May)
2013	Safer Internet Day 2013 (10th Edition)

	Safer Internet Forum (10th Edition)
03 June 2013	CEO Coalition to make a Better Internet for Kids
December 2013	Launch of the CEO Coalition to make a Better Internet for Kids
2014	Safer Internet Day 2014 (11th Edition) Safer Internet Forum (11th Edition)
November 2014	Benchmarking of Safer Internet policies in Member States and policy indicators
January 2014	CEO Coalition 2014: progress reports on actions to make the Internet a Better Place for Kids
2015	Safer Internet Day 2015 (12th Edition) Safer Internet Forum (12th Edition)
February 2015	ICT Coalition Bulletin
2016	Safer Internet Day 2016 (13rd Edition) Safer Internet Forum (13rd Edition)
2017	Alliance pour mieux protéger les mineurs en ligne

Fight against pedo-pornography	
Date	Titre du document
27.11.1996	Communication from the EC on combating child sex tourism COM (96)547 final
12.12.1996	Decision on EU Council Joint Action establishing an incentive and exchange programme for persons responsible for combating trade in human beings and the sexual exploitation of children (<u>STOP programme</u>) (96/700/JHA)
24.02.1997	Council Decision 97/154/JHA on Council Joint Action on the basis of art. K.3 of the Treaty on EU concerning action to combat trafficking in human beings and the sexual exploitation of children
26.05.1999	Communication from the EC to the Council, the European Parliament, the Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on the implementation of measures to combat child sex tourism,COM/99/0262 final
29.05.2000	Council of Ministers decision on combating child pornography on the internet (2000/375/JHA) and Council regulation no 1347/2000 on the jurisdiction, recognition and enforcement of judgements in matrimonial matters and in matters of parental responsibility for joint children OJ L 160 30.6.2000
28.6.2001	EU Council Decision establishing a second phase of the programme of incentives, exchanges, training and cooperation for persons responsible for combating trade in human beings and the sexual exploitation of children (Stop II)
22.12.2003	Council Framework Decision 2004/68/JHA on combating sexual exploitation of children and child pornography

Annexe IV.

Résultats des votes au Parlement européen

Résultats du vote au Parlement dans le cadre des débats sur la politique et la réglementation audiovisuelle

Télévision sans frontières : application des articles 4 et 5 de la directive 89/552/CEE, 2001-2002

Résultats du vote au Parlement - Vote final 06/09/2005

Description	Résolution
Résultats	Adopté
Système de vote	Main levée (normal)
Amendements adoptés en plénière	

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	0	0
Groupes politiques	9	7
37 députés ou plus	0	0
Groupes et députés	0	0
Total	9	7

Coordination de certaines dispositions des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle ("Services de médias audiovisuels")

Résultats du vote au Parlement - Vote final 13/12/2006

Description	Proposition de la commission
Résultats	Approuvé tel qu'amendé
Système de vote	Main levée (normal)
Amendements adoptés en plénière	

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	149	121
Groupes politiques	75	25
37 députés ou plus	15	2
Groupes et députés	0	0
Total	239	148

Radiodiffusion de service public à l'ère du numérique : l'avenir du système "dual"

Résultats du vote au Parlement - Vote final 25/11/2010

Description	Proposition de résolution		
Résultats	Adopté		
Système de vote	Appel nominal		
Votes	Pour	Contre	Abstentions
	522	22	62

Application de la directive Services de médias audiovisuels

Résultats du vote au Parlement - Vote final 22/05/2013

Description	Proposition de résolution
Résultats	Adopté

Système de vote	Appel nominal		
Votes	Pour 593	Contre 69	Abstentions 14

Résultats du vote au Parlement dans le cadre des débats sur l'utilisation plus sûre de l'Internet

Internet : programme d'action 2005-2008 pour une utilisation plus sûre, Safer Internet plus

Résultats du vote au Parlement - Vote final 02/12/2004

Description	Proposition de décision
Résultats	Approuvé tel qu'amendé
Système de vote	Main levée (normal)

Amendements adoptés en plénière

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	67	67
Groupes politiques	2	2
37 députés ou plus	0	0
Groupes et députés	0	0
Total	69	69

Protection des enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication. Programme Safer Internet 2009-2013

Résultats du vote au Parlement - Vote final 22/10/2008

Description	Proposition de la commission
Résultats	Approuvé tel qu'amendé
Système de vote	Main levée (normal)

Vote final Partie deux

Description	Projet de résolution législative
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour 672	Contre 9	Abstentions 19
--------------	--------------------	--------------------	--------------------------

Amendements adoptés en plénière

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	42	42
Groupes politiques	0	0
37 députés ou plus	0	0
Groupes et députés	0	0
Total	42	42

Éducation aux médias dans un monde numérique

Résultats du vote au Parlement - Vote final 16/12/2008

Description	Proposition de résolution
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour 583	Contre 23	Abstentions 4
--------------	---------------------------	----------------------------	--------------------------------

Audiovisuel et information, compétitivité : la protection des mineurs et de la dignité humaine et le droit de réponse

Résultats du vote au Parlement - Vote final 07/09/2005

Description	Proposition de la commission
Résultats	Approuvé tel qu'amendé
Système de vote	Main levée (normal)

Amendements adoptés en plénière

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	38	38
Groupes politiques	0	0
37 députés ou plus	0	0
Groupes et députés	0	0
Total	38	38

Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant

Résultats du vote au Parlement - Vote final 16/01/2008

Description	Proposition de résolution
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour 630	Contre 26	Abstentions 62
--------------	---------------------------	----------------------------	---------------------------------

Amendements adoptés en plénière

	Déposé par	Adopté
Commission du PE	0	0
Groupes politiques	5	3
37 députés ou plus	0	0
Groupes et députés	0	0
Total	5	3

Protéger les enfants dans le monde numérique

Résultats du vote au Parlement - Vote final 20/11/2012

Description	Proposition de résolution
Résultats	Adopté
Système de vote	Main levée (normal)

Résultats du vote dans le cadre des débats sur la lutte contre la pédopornographie

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie

Résultats du vote au Parlement - Vote final 03/02/2009

Description	Proposition de recommandation
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour	Contre	Abstentions
--------------	-------------	---------------	--------------------

591

2

6

Résolution sur l'abus sexuel d'enfant en ligne

Résultats du vote au Parlement - Vote final 11/03/2015

Description	Proposition de résolution commune
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour	Contre	Abstentions
	606	4	67

Résultats du vote dans le cadre des débats sur les thèmes marginalement liés

Renforcer la sécurité et les libertés fondamentales sur Internet

Résultats du vote au Parlement - Vote final 26/03/2009

Description	Proposition de recommandation
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour	Contre	Abstentions
	481	25	21

Amendements adoptés en plénière

	Déposé par		Adopté
Commission du PE		0	0
Groupes politiques		1	1
37 députés ou plus		4	0
Groupes et députés		0	0
Total		5	1

Service public de diffusion à l'ère digitale : le futur du système dual

Résultats du vote au Parlement - Vote final 25/11/2010

Description	Proposition de résolution
Résultats	Adopté
Système de vote	Appel nominal

Votes	Pour	Contre	Abstentions
	522	22	62